

LES  
PAPES ET LA PAPAUTÉ

DE 1143 A LA FIN DU MONDE

D'APRÈS LA PROPHÉTIE ATTRIBUÉE A SAINT MALACHIE

---

ÉTUDE HISTORIQUE

PAR

L'ABBÉ JOSEPH MAITRE

DOCTEUR EN THÉOLOGIE ET EN PHILOSOPHIE, LICENCIÉ ÈS SCIENCES MATHÉMATIQUES

---

Avec plus de 100 vignettes dans le texte

*A. F. Simard  
Nov. 20  
1903*



PARIS  
LIBRAIRIE P. LETHIELLEUX  
10, rue Cassette.

BEAUNE  
LIBRAIRIE G. LOIREAU  
4, rue Maufoux.

1902

3

PARIS

Librairie P. LETHIELLEUX  
10, rue Cassette.

BEAUNE

Librairie G. LOIREAU  
4, rue Maufoux.

---

**Les Papes et la Papauté de 1143 à la fin du monde, d'après la Prophétie attribuée à saint Malachie. — Étude historique** par l'abbé J. MAITRE, docteur en philosophie et en théologie, licencié ès sciences mathématiques. — Un vol. in-18 jésus de XII-768 pages. . . . 3 50

---

**DU MÊME AUTEUR**

**La Prophétie des Papes, attribuée à saint Malachie. — Étude critique.**  
Un vol. in-18 jésus de XVI-864 pages.

Prix : { broché . . . . . 6 »  
          { cartonné . . . . . 6 75  
          — (percaline souple, plaque spéciale). . 7 25

**La Ruine de Jérusalem et la Fin du monde, d'après les prédictions de Jésus au mont des Oliviers.** (Extrait de *La Prophétie des Papes*.) 1 50

**Lamartine et la musique, ou le problème de l'application de la musique à la poésie** (Extrait du *Bulletin de l'École Saint-François-de-Sales*, 7<sup>e</sup> année, 1895-1896). . . . . » 50

**Les Béatitudes de C. Franck. — Commentaire analytique.** . . . » 50

---

**SOUS PRESSE :**

**L'Apocalypse et les derniers temps** (Extrait de *La Prophétie des Papes*).

**Chants de l'âme, recueil de chants français écrits pour l'École Saint-François-de-Sales de Dijon.**

**Imprimatur :**

† F. HENRICUS, *eps. Divion.*

Divione, die 27<sup>a</sup> mensis Junii 1898.

FEB 19 1955

**Imprimatur :**

† RENATUS FRANCISCUS ,

Arch. Turonensis.

Turonibus, die 12 Octobris 1901.

## ERRATA

---

pages	au lieu de :	lisez :
68, n. 1	Saint-Laurent	saint Laurent
92, l. 4	1243-44	1243-54
120, n. 1, l. 7	cœpit	carpit
147, l. 17	1603	1303
183, l. 20	symbolisque	symbolisme
190, l. 6	instructions	intentions
223, l. 21	allusion à	image de
287, l. 4	1503-16	1503-13
303, n. 2, l. 2	<i>Exurge</i>	<i>Exsurge</i>
305, n. 3, l. 6	exultasse	exsultasse
423, 2 <sup>e</sup> manchette	pureté	fermeté
455, n. 3, l. 7	1709	1700
471, n. 2, l. 2	Saint-Jean et Saint-Paul	saint Jean et saint Paul
499, l. 9	Sainte Hildegarde	La sainte Abbesse
it. l. 12	Hildegade	Hildegarde
501, l. 3	aperçus	aperçu
539, l. 26	1801	1808
585, l. 4	Saint-Pierre	saint Pierre
671, l. 3	enseignement de la...	enseignement. Par la...
it. l. 4	foi;	foi,
703, l. 31	sur	par

---

## CHANGEMENTS

99, l. 10	encore	(à supprimer)
209, l. 12	Nous avons... semblables	(it.)
210, ll. 3-6	Les événements...	(it.)
231, n. 1	« Depuis le concile...	(à reporter p. 232)
462, l. 8	de la devise.	(à supprimer)



LETTRE ADRESSÉE PAR L'AUTEUR  
A SA SAINTÉTÉ LÉON XIII

Pour lui offrir en hommage son *Étude critique* sur la Prophétie des Papes <sup>1</sup>.

---

TRÈS SAINT PÈRE,

Un prêtre inconnu du diocèse de Dijon ose solliciter pour quelques instants la bienveillante attention de Votre Sainteté. Le livre qu'il se permet de déposer à Ses pieds lui fera pardonner, il l'espère, son importunité.

A la première page de ce livre, Votre Sainteté reconnaîtra Ses armoiries de famille, ainsi que la devise qui s'applique si justement à Son glorieux pontificat : **Lumen in cælo**.

Cette devise et ces armoiries sont l'explication de mon travail.

L'étoile qui brille dans le ciel de Votre écusson, Très Saint Père, avait paru à plusieurs, dès le début de Votre pontificat, comme une réalisation sensible de la fameuse Prophétie attribuée, à tort ou à raison, à saint Malachie, ami de saint Bernard. — Depuis le jour béni de Votre exaltation, de nombreuses années se sont écoulées, et chacune de ces années a été marquée par une série d'enseignements pontificaux, qui, dans les temps si troublés où nous vivons, portent dans les âmes une lumière céleste.

Ainsi, à côté du sens immédiat, il est permis d'admirer dans la belle devise **Lumen in cælo** un sens plus intime, une *signification morale* qui lui donne presque tout son prix.

Passant aux autres devises du célèbre document auquel est empruntée la légende **Lumen in cælo**, j'ai cru reconnaître que ces devises avaient également presque toutes une double signification : l'une, immédiate et sensible, se rapportant à quelque circonstance extérieure de la vie des Papes; l'autre, basée sur le symbolisme, — ou parfois sur un de ces jeux de mots si

---

<sup>1</sup> Le présent volume, ou *Étude historique* sur les réalisations des devises de la Prophétie, n'est pas, on le verra, l'ouvrage dont il est question dans cette lettre et dans la réponse dont S. E. le Cardinal Rampolla a daigné honorer l'auteur. Néanmoins, comme les deux ouvrages n'en font qu'un au fond, et que cette étude sur les réalisations des devises est la suite et le développement forcé de l'*Étude critique* sur la Prophétie, ces lettres semblent être ici bien à leur place.

fort en honneur au moyen âge, — qui est à proprement parler un *sens moral* ou *historique*.

Cette suite de devises m'a semblé caractériser parfaitement les événements saillants des divers Pontificats, à propos d'allusions à des circonstances assez peu importantes en elles-mêmes.

J'ai donc étudié en détail et avec soin ce document, que l'on trouve imprimé dès 1595 dans le *Lignum vitæ* du bénédictin Arnold Wion. Surpris des résultats auxquels j'étais amené, j'ai considéré comme un devoir de publier mon travail et d'en faire hommage à Votre Sainteté.

Aujourd'hui, Très Saint Père, je n'ai encore à Vous offrir qu'une sorte d'Introduction ou *Étude critique*.

J'y traite de l'*histoire* et de la *bibliographie* de la « Prophétie des Papes » ; j'en discute l'*autorité*, l'*authenticité*, l'*interprétation* et la *fin* ou la raison d'être.

Les nombreux écrits publiés à ce sujet depuis la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, les objections de toutes sortes accumulées contre la Prophétie, me donnent l'occasion d'aborder les questions les plus variées, en particulier l'interprétation de l'Apocalypse.

Quant à l'*Étude historique*<sup>1</sup> concernant les réalisations des devises, elle est sous presse. J'aime à croire que bientôt j'aurai le bonheur de la présenter à Votre Sainteté.

En attendant, Très Saint Père, c'est avec le respect le plus profond et la soumission la plus entière que j'ose Vous demander d'agréer le présent hommage, et d'accorder au plus humble de Vos prêtres la Bénédiction apostolique.

Mon livre Vous dira les sentiments de filiale vénération et d'absolu dévouement avec lesquels je suis heureux de me dire,

Très Saint Père,  
de Votre Sainteté,  
le très humble et très obéissant serviteur,  
J. MAITRE, prêtre.

Beaune, École Notre-Dame, 19 février 1901.

---

En réponse à cet hommage, l'auteur avait, peu après, la joie de recevoir la lettre suivante de S. E. le Cardinal Rampolla, Secrétaire d'État de Sa Sainteté.

<sup>1</sup> C'est ce volume que nous publions.

61771.

Illmo Signore,

Il libro testè pubblicato dalla S. S. è stato rimesso nelle auguste mani del Santo Padre. Benchè Sua Santità, per le sue gravi occupazioni, non abbia potuto leggerlo, - ha nondimeno graditi i sentimenti della devozione di lei, e la ha volentieri impartito la sua benedizione.

Del renderla di ciò informata, la ringrazio dell'esemplare del predetto libro a me diretto, e con senso di ben sincera stima passo a raffermarvi

Di P. S.

Roma, 23 febbraio 1901

A. de G. Spautin  
Beaune E.

Officio per servizio  
M. C. Rampolla

<sup>1</sup> Nous reproduisons cette lettre en la réduisant aux dimensions de notre livre.



## INTRODUCTION

---

En 1595 fut publié à Venise, sous le titre de **Lignum vitæ**, *Arbre de vie*, un ouvrage auquel étaient réservées de singulières destinées.

*Le Lignum vitæ*  
d'Arnold Wion.

Dès son apparition, malgré sa forme austère, il allait exciter l'attention générale, et jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle il devait être l'objet de plus d'une savante discussion. A notre époque encore, quoique inconnu du plus grand nombre, il est partout cité, et son autorité se trouve souvent défendue ou bien attaquée par ceux mêmes qui l'ignorent.

A quoi faut-il attribuer cette célébrité extraordinaire? Est-ce à l'importance du sujet? est-ce à la qualité de l'auteur? Comment expliquer enfin l'apparente contradiction entre l'obscurité du livre et la publicité des polémiques dont il est l'objet?

Le *sujet* se trouve indiqué par le titre.

Sujet.

L'*Arbre de vie*, d'après le long exposé qui se lit en tête du livre, suivant l'usage du temps, c'est l'Ordre de saint Benoît, qui étend au loin ses rameaux, et porte des fruits abondants de sainteté et de science.

Les saints, les savants, les dignitaires de l'Église et autres grands personnages, qui ont à un titre quelconque appartenu à la grande famille bénédictine, sont tour à tour signalés dans le *Lignum vitæ*. Leur vie s'y trouve esquissée à grands traits. Leurs écrits y sont mentionnés, et parfois analysés.

Auteur.

L'auteur, **Arnold Wion** (ou *de Wion*), était lui-même bénédictin.

Belge d'origine, il était né à Douai; mais il avait quitté sa patrie à la suite des troubles et des guerres qui désolèrent les Pays-Bas dans la seconde moitié du *xvii<sup>e</sup>* siècle.

S'étant réfugié en Italie, il y avait trouvé un asile dans l'abbaye de Sainte-Justine de Padoue. Là, dans le silence et le recueillement du cloître, il avait pu travailler en paix à réunir et à mettre en œuvre des documents sur les illustrations de son Ordre.

On a de lui plusieurs ouvrages, qui tous se rapportent à la glorification de la famille religieuse à laquelle il appartenait.

1<sup>o</sup> **Lignum vitæ, ornamentum et decus Ecclesiæ**<sup>1</sup>. Venetiis, 1595; 2 vol. in-4<sup>o</sup>.

2<sup>o</sup> *Breve dichiarazione dell' arbore monastico Benc-*

---

<sup>1</sup> Voici le titre complet du premier volume :

LIGNVM VITÆ

Ornamentum et decus Ecclesiæ

IN QVINQVE LIBROS DIVISVM

*in quibus*

1. Totius sanctiss. Religionis Divi Benedicti initia, Viri dignitate, doctrina, sanctitate et principatu clari describuntur : et Fructus qui per eos S. R. E. accesserunt fusissime explicantur

AVCTORE

D. ARNOLDO VVION, BELGA, DVACENSI

Monacho S. Benedicti de Mantua, Ord. Divi BENEDICTI Nigrorum, Congregationis Casinensis alias S. Justinae de Padua

Accessit dilucidatio, quomodo Principes AVSTRIACI Originem ducant ex ANICIA Romana Familia quæ erat DIVI BENEDICTI

AD PHILIPPVM II, HISPANIARVM REGEM POTENTISSIMVM

Cum duplici Indice

PARS PRIMA

CVM PRIVILEGIO

VENETHIS, APVD GEORGIVM ANGELERIVM

M. D. XCV.

*ditino, intitolato Legno della vita*. Venetis, 1594; in-8°. Cet ouvrage n'est que le plan du *Lignum vitæ*.

3<sup>o</sup> *Vita sancti Gerardi*.

4<sup>o</sup> *Martyrologium Ordinis S. Benedicti*. Ce martyrologe a été réédité par Dom H. Ménard en 1629.

L'ouvrage qui nous occupe mérite, on le voit, par son sujet et par le caractère de son auteur, une place d'honneur parmi les productions historiques et ascétiques du xv<sup>e</sup> siècle.

Ce n'est pourtant point en raison de la notoriété de Wion, ni pour l'intérêt que présenteraient en général ses recherches, que le *Lignum vitæ* acquit si promptement la faveur des savants et du public, au xvii<sup>e</sup> siècle et jusqu'à notre époque.

Un document ignoré jusqu'alors, la Prophétie des Papes, fut, pour la première fois, signalé par Arnold Wion dans le corps de l'ouvrage.

Publié, comme en passant, à propos de saint Malachie, évêque de Down en Irlande, il valut au *Lignum vitæ* presque tout son renom et sa popularité. De là aussi toutes les attaques qui furent dirigées contre lui. On en vint à s'attacher à la prophétie elle-même et à la défendre ou à la condamner, sans connaître même son origine ou le nom de Wion, l'auteur qui l'avait publiée pour la première fois.

Avant de rapporter, à la suite de Wion, ce document fameux, disons un mot du saint auquel il est attribué.

\* \* \*

Saint Malachie était né en 1094, dans la ville d'Armagh.

Pieusement élevé par sa mère, il manifesta dès ses plus tendres années un grand esprit de prière et de mortification. Jenne encore, il voulut se donner à la vie religieuse dans sa ville natale, sous la conduite d'un pieux ermite qui se nommait Ismar.

Celse, évêque d'Armagh, fut frappé de la sainteté de Malachie; il lui conféra le diaconat, et bientôt après la prêtrise.

Malachie avait alors vingt-cinq ans. Il se consacra tout entier aux fonctions du saint ministère. Mais, désireux de

La Prophétie  
des Papes.

Saint Malachie.  
Sa jeunesse.

s'affermir dans la connaissance des lois ecclésiastiques, il obtint de Celse la permission d'aller passer quelques années sous la direction de Malch, évêque de Limore, renommé pour sa science et pour sa vertu.

Malachie,  
abbé de *Banchor*.

Tandis que Malachie cherchait à recueillir les leçons du saint évêque, un événement imprévu amena un changement complet dans son existence.

Un de ses oncles possédait le titre et les revenus de l'ancienne abbaye de *Banchor*; malheureusement il avait laissé la discipline se relâcher dans ce monastère. Étant venu à se convertir, il songea à remettre à Malachie l'abbaye et ses biens, et le pria de rétablir à Banchor la vie religieuse.

Sur les conseils d'Ismar, qui était resté le directeur de son âme, le jeune saint accepta le titre d'abbé; mais il laissa à d'autres l'administration des biens temporels.

Banchor devint bientôt un foyer de vie monastique, et la réputation de sainteté de Malachie s'étendit au loin.

Malachie, évêque  
de *Connor*.

Les miracles accomplis par le serviteur de Dieu attirèrent sur lui l'attention publique.

A trente ans, il était nommé, malgré lui, évêque de *Connor* ou *Connerth*.

Mais il trouva moyen de concilier l'accomplissement des devoirs attachés à sa nouvelle charge avec les exercices de la vie du cloître. Ayant amené cent vingt religieux de Banchor, il construisit pour eux et pour lui le monastère d'*Ibrach*. Là il aimait à se reposer des fatigues et des préoccupations de l'apostolat extérieur par les pratiques d'humilité, de mortification et de prières qu'il avait toujours recherchées.

Malachie,  
évêque d'*Armagh*.

Cependant l'évêque d'Armagh voyait sa fin approcher, Par un étrange abus, l'illustre siège d'Armagh était devenu depuis de longues années comme une sorte de fief héréditaire dans la famille de Celse. Lorsqu'un prêtre manquait dans cette famille pour recueillir l'héritage à la mort du titulaire, un laïque s'appropriait les revenus et s'attribuait l'administration du malheureux diocèse.

Celse voulut mettre fin à cet abus. Il exprima le désir

d'avoir comme successeur Malachie, dont il connaissait la haute vertu.

À sa mort, ce fut à grand'peine que l'on put décider le saint à se rendre aux vœux de son ancien évêque. Il fallut un commandement de Malch et un ordre de Gilbert, premier légat du pape en Irlande.

Malachie dut tout d'abord se borner à évangéliser les campagnes : l'entrée de la ville lui était interdite par les parents de Celse. Mais, après deux ans d'apostolat, la Providence lui permit de rétablir la paix dans le diocèse et dans la ville d'Armagh.

Son rôle lui parut alors terminé.

Éloigné de toute pensée d'ambition, il réunit son clergé, donna sa démission, comme il s'en était réservé le droit, et choisit comme successeur un saint personnage nommé Gélase. Puis il retourna dans son ancien diocèse de Connor.

Sa soif d'humilité n'était pas encore satisfaite.

Pensant que ce diocèse de Connor était trop considérable pour lui, et qu'une fois sectionné il serait mieux administré, il y rétablit l'ancienne division en deux diocèses. Il garda pour lui la partie la moins importante, avec la petite ville de *Down*.

Malachie,  
évêque de *Down*.

À partir de ce moment, son influence en Irlande alla toujours en grandissant. Peu à peu il fut amené à étendre sa sollicitude à toutes les Églises de l'île. Il donna des règlements pour la réforme des abus et le rétablissement de la discipline ecclésiastique.

C'est pour obtenir la confirmation de ces règlements que Malachie entreprit en 1139 le voyage de Rome, sous le règne d'Innocent II.

En se rendant dans la Ville éternelle, le saint évêque s'arrêta à Clairvaux, où il se lia d'amitié avec saint Bernard.

À Rome, Malachie fut reçu comme un envoyé du ciel. Le pape lui accorda toutes ses demandes, et le retint un mois auprès de lui.

Voyage à Rome  
(1139).

Le saint ne put cependant obtenir d'Innocent II la permission qu'il sollicitait de finir ses jours à Clairvaux, sous

la direction de saint Bernard. Son apostolat était trop fructueux pour qu'il fût fait droit à sa prière.

Retour en Irlande.

Rentré en Irlande, Malachie travailla avec une nouvelle ardeur à la réforme de l'île.

Second voyage  
de saint Malachie.

En 1148, ayant appris que le pape Eugène III, troisième successeur d'Innocent II, devait faire un voyage en France, il voulut l'y rejoindre et lui présenter de nouvelles requêtes pour le bien des Églises d'Irlande.

Il meurt  
à Clairvaux.

La mort l'empêcha de réaliser ce vœu.

Mais du moins il eut la consolation de mourir, comme il le désirait, entre les mains de saint Bernard. S'étant rendu à Clairvaux, où il devait attendre le pape, ancien religieux de ce monastère, il y tomba malade et y rendit à Dieu sa belle âme, le 2 novembre 1148.

Saint Bernard écrivit sa vie pour l'édification de ses frères.

\* \* \*

Comment Wion  
parle  
de saint Malachie  
et de la Prophétie  
des Papes.

C'est en énumérant par ordre alphabétique les évêques bénédictins, que Wion est amené, lorsqu'il arrive à la lettre D, à parler de saint Malachie, évêque de *Down*.

Il donne du saint une courte biographie, et ajoute ces quelques lignes au sujet de ses écrits.

« Malachie écrivit, dit-on, quelques opuscules. Je n'en ai rien vu jusqu'à ce jour, si ce n'est une certaine prophétie sur les souverains Pontifes. Comme elle est courte, qu'elle n'a pas encore été imprimée, à ma connaissance, et que beaucoup désirent la posséder, j'en ai rapporté ici le texte. »

Suit la prophétie, qui consiste en une série de petites phrases ou sentences, composées chacune de deux ou trois mots. Ces sentences ont la forme de devises ou de légendes. Elles s'appliquent, d'une manière pour le moins curieuse, aux divers pontificats qui se suivent à partir de celui de Célestin II, successeur d'Innocent II.

Dans le texte publié par Wion, chaque devise est accompagnée d'un mot d'explication qui montre comment elle

s'est réalisée dans l'histoire des papes. C'est à un savant dominicain de son temps, *Ciaconius*, ou *Chacon*, que Wion emprunte ces courtes interprétations des légendes; il nous en avertit lui-même en ces termes :

« Les notes sur les Pontifes ne sont pas de Malachie lui-même, mais du R. P. Alphonse Chacon, de l'Ordre des Frères Prêcheurs, interprète de cette prophétie. »

Ces explications s'arrêtent d'ailleurs à la devise d'Urban VII (1590).

Pour les trois devises suivantes, les noms des papes correspondants, Grégoire XIV, Léon XI et Clément VIII, sont encore mis en regard du texte de la prophétie, mais sans commentaires. Sans doute, le manuscrit de *Ciaconius* avait été terminé en 1590. L'impression des deux forts volumes dont se compose le *Lignum vitæ* avait duré plusieurs années, et Wion, en éditant le tout, n'avait rien voulu y ajouter du sien; il s'était contenté d'inscrire les noms des papes ses contemporains, d'après leur ordre de succession.

Après la devise qui correspond à Clément VIII, le texte de la prophétie, tel que le publie Wion, ne contient naturellement plus autre chose que la série des devises des papes futurs.

\* \* \*

Voici, du reste, la reproduction complète du passage que Wion consacre à saint Malachie, et dans lequel se trouve enclavée la fameuse prédiction.

Nous donnons la Prophétie des Papes telle qu'elle a été publiée dans le *Lignum vitæ*, avec les commentaires de Ciaconius.

Désireux de laisser le lecteur juge en la question et de lui soumettre toutes les pièces du procès, nous respectons dans le texte de Wion jusqu'aux fautes typographiques. Ces fautes sont ici simplement mises en relief par un changement de caractère : il en est de même de l'orthographe ancienne de certains mots.

Nous nous permettons cependant d'ajouter, devant les différentes devises, des numéros d'ordre, pour faciliter leur classement et rendre plus claire l'étude de la prophétie.

EXTRAIT DU LIGNUM VITÆ  
D'ARNOLD WION

RELATIF A SAINT MALACHIE

*Lignum vitæ*, Venet., MDXCV. Pars I, lib. II, cap. XL, p. 307.

, Liste des évêques bénédictins, lettre D.

Biographie  
de saint Malachie.

**DUNENSIS**<sup>1</sup> (episcopus). Sanctus Malachias Hibernus, monachus Bencorensis, et archiepiscopus Ardinacensis, cum aliquot annis sedi illi præfuisset, humilitatis causa archiepiscopatu se abdicavit anno circiter Domini 1137, et Dunensi sede contentus, in ea ad finem usque vitæ permansit. Obiit anno 1148, die 2 novembris (S. B. in ejus vita).

Ad eum exstant Epistolæ sancti Bernardi tres, vide licet 315, 316 et 317.

Scripsisse fertur et ipse nonnulla opuscula, de quibus nihil vidi præter quamdam Prophetiam de summis Pontificibus; quæ, quia brevis est, et nondum quod sciam excusa, et a multis desiderata, hic a nobis apposita est.

---

<sup>1</sup> « DOWN (évêque de). Saint Malachie d'Irlande, moine de Bencor et archevêque d'Armagh (a), administra ce diocèse pendant quelques années; puis, par humilité, il donna sa démission d'archevêque vers l'an du Seigneur 1137, et, se contentant du siège de Down, il y demeura jusqu'à la fin de sa vie. Il mourut en 1148, le 2 novembre. (Saint Bernard, *Vie de saint Malachie*.)

« Il nous reste trois lettres de saint Bernard à son adresse, savoir les lettres 315, 316 et 317.

« Lui-même écrivit aussi, dit-on, quelques opuscules. Je n'en ai rien vu, si ce n'est une certaine prophétie sur les souverains Pontifes. Comme elle est courte, qu'elle n'a pas encore été imprimée, que je sache, et que beaucoup désirent la connaître, nous l'avons rapportée ici. »

(a) C'est à tort que Wion emploie cette expression d'*archevêque d'Armagh*. A l'époque de saint Malachie, Armagh n'était qu'un évêché. C'est le saint lui-même qui, lors de son voyage à Rome, en 1139, demanda à Innocent II le privilège du *pallium* pour l'ancien siège de saint Patrice.

PROPHETIA S. MALACHIE ARCHIEPISCOPI

*De Summis Pontificibus.*

- |                           |  |                          |
|---------------------------|--|--------------------------|
| 1. Ex castro Tiberis.     | CELESTINUS II<br>Typhernas.  | Les<br>devises des Papes |
| 2. Inimicus expulsus.     | LUCIUS II<br>De familia Caccianemica.  |                          |
| 3. Ex magnitudine montis. | EUGENIUS III<br>Patria Etruscus oppido Montis Magni.                             |                          |
| 4. Abbas Suburranus.      | ANASTASIUS IV<br>De familia Suburra.   |                          |
| 5. De rure albo.          | ADRIANUS IV<br>Vilis, natus in oppido Sancti Albani.                             |                          |
| 6. Ex tetro carcere.      | VICTOR IV<br>Fuit Cardinalis Sancti Nicolai in carcere Tulliano.                 |                          |
| 7. Via Transtiberina.     | CALIXTUS III<br>Guido Cremensis, Cardinalis S <sup>te</sup> Mariæ Transtiberinæ. |                          |
| 8. De Pannonia Tuscis.    | PASCALIS III<br>Hungarus natione, Episcopus Cardinalis Tusculanus.               |                          |
| 9. Ex anseris custode.    | ALEXANDER III<br>De familia Paparona.  |                          |
| 10. Lux in ostio.         | LUCIUS III<br>Lucensis, Card. Ostiensis.   |                          |
| 11. Sus in cribro.        | URBANUS III<br>Mediolanensis, familia Cribella, quæ suam pro armis gestat.       |                          |

12. **Ensis Laurentii.** GREGORIUS VIII  
Card. S. Laurentii in Lucina,  
cujus insignia enses falcati.
13. **De schola exiet.** CLEMENS III  
Romanus, domo Scholari.
14. **De rure bovensi.** CÆLESTINUS III  
Familia Bovensi.
15. **Comes signatus.** INNOCENTIUS III  
Familia Comitum Signie.
16. **Canonicus ex latere.** HONORIUS III  
Familia Sabella, canonicus S. Jo-  
annis Lateranensis.
17. **Avis Ostiensis.** GREGORIUS IX  
Familia Comitum Signiæ, Epi-  
scopus Cardinalis Ostiensis.
18. **Leo Sabinus.** CÆLESTINUS IV  
Mediolanensis, cujus insignia leo,  
Episcopus Cardinalis Sabinus.
19. **Comes Laurentius.** INNOCENTIUS IV  
Domo Flisca, Comes Lavanæ,  
Cardinalis S<sup>ci</sup> Laurentii in Lu-  
cina.
20. **Signum Ostiense.** ALEXANDER IV  
De comitibus Signiæ, Episcopus  
Card. Ostiensis.
21. **Jerusalem Campaniæ.** URBANUS IV  
Gallus, Trecensis in Campania,  
Patriarcha Hierusalem.
22. **Draco depressus.** CLEMENS IV  
Cujus insignia aquila unguibus  
draconem tenens.

23. **Anguinus vir.** GREGORIUS X  
Mediolanensis, familia Vicecomitum, quæ anguem pro insigni gerit.
24. **Concionator Gallus.** INNOCENTIUS V  
Gallus, Ordinis Prædicatorum.
25. **Bonus Comes.** ADRIANUS V  
Ottobonus, familia Fliscæ ex Comitibus Lavanæ.
26. **Piscator T/uscus.** JOANNES XXI  
Antea Joannes Petrus, Episcopus Card. Tusculanus.
27. **Rosa composita.** NICOLAUS III  
Familia Ursina, quæ rosam in insigni gerit, dictus compositus.
28. **Ex telonio Liliacæi Martini** MARTINUS IV  
Cujus Insignia lilia, canonicus et thesaurarius S<sup>i</sup> Martini Turenensis.
29. **Ex rosa leonina.** HONORIUS IV  
Familia Sabella; insignia rosa a leonibus gestata.
30. **Picus inter escas.** NICOLAUS IV  
Picenus, patria Esculanus.
31. **Ex eremo celsus.** CÆLESTINUS V  
Vocatus Petrus de Morrone Eremita.
32. **Ex undarum benedictione.** BONIFACIUS VIII  
Vocatus prius Benedictus Caetanus, cujus insignia undæ.
33. **Concionator pataræus.** BENEDICTUS XI  
Qui vocabatur frater Nicolaus, Ordinis Prædicatorum.

34. **De Fessis Aquitanicis.** CLEMENS V  
Natione Aquitanus, cujus insignia fessæ erant.
35. **De sutore osseo.** JOANNES XXII  
Gallus, familia Ossa, sutoris filius.
36. **Corvus schismaticus.** NICOLAUS V  
Qui vocabatur F. Petrus de Corbario, contra Joannem XXII antipapa Minorita.
37. **Frigidus Abbas.** BENEDICTUS XII  
Abbas monasterii Fontis frigidi.
38. **De rosa Athrebatensi.** CLEMENS VI  
Episcopus Athrebatensis, cujus insignia rosæ.
39. **De montibus Pammachii.** INNOCENTIUS VI  
Card. SS. Joannis et Pauli T. Pammachii, cujus insignia sex montes erant.
40. **Gallus Vicecomes.** URBANUS V  
Nuncius apostolicus ad Vicecomes Mediolanenses.
41. **Novus de virgine forti.** GREGORIUS XI  
Qui vocabatur Petrus Belfortis, Cardinalis Sanctæ Mariæ Novæ.
42. **De cruce apostolica.** CLEMENS VII  
Qui fuit Presbyter Cardinalis SS. XII Apostolorum, cujus insignia crux.
43. **Luna Cosmedina.** BENEDICTUS XIII  
Antea Petrus de Luna, Diaconus Card. Sanctæ Mariæ in Cosmedin.

44. **Schisma Barchinonium.** **CLEMENS VIII**  
Antipapa, qui fuit Canonicus Barchinonensis.
45. **De inferno prægnanti.** **URBANUS VI**  
Neapolitanus Pregnans, natus in loco qui dicitur Infernus.
46. **Cubus de mixtione.** **BONIFACIUS IX**  
Familia Tomacella, a Genua Liguriæ orta, cujus insignia cubi.
47. **De meliore sydere.** **INNOCENTIUS VII**  
Vocatus Cosmas de Melioratis Sulmonensis, cujus insignia Sy-  
dus.
48. **Nauta de ponte Nigro.** **GREGORIUS XII**  
Venetus, Commendatarius ecclesie Nigropontis.
49. **Flagellum solis.** **ALEXANDER V**  
Græcus, Archiepiscopus Mediolanensis, insignia sol.
50. **Cervus Sirenæ.** **JOANNES XXIII**  
Diaconus Cardinalis S<sup>ti</sup> Eustachii, qui cum cervo depingitur, Bononiæ legatus, Neapolitanus.
51. **Corona veli aurei.** **MARTINUS V**  
Familia Colonna, Diaconus Cardinalis S<sup>ti</sup> Georgii ad velum aureum.
52. **Lupa cœlestina.** **EUGENIUS IV**  
Venetus, Canonicus antea regularis Cœlestinus, et Episcopus Senensis.
53. **Amator crucis** **FELIX V**  
Qui vocabatur Amadeus, Dux Sabaudie, insignia crux.

- |     |                                |  |
|-----|--------------------------------|--|
| 54. | <b>De modicitate Lunæ.</b>     | <b>NICOLAUS V</b><br>Lunensis de Sarzana, humilibus parentibus natus.  |
| 55. | <b>Bos pascens.</b>            | <b>CALIXTUS III</b><br>Hispanus, cujus insignia bos pascens.   |
| 56. | <b>De capra et albergo.</b>    | <b>PIUS II</b><br>Senensis, qui fuit a secretis cardinalibus Capranico et Albergo.                                   |
| 57. | <b>De cervo et leone.</b>      | <b>PAULUS II</b><br>Venetus, qui fuit Commendatarius ecclesiæ Cerviensis, et Cardinalis tituli S <sup>i</sup> Marci. |
| 58. | <b>Piscator Minorita.</b>      | <b>SIXTUS IV</b><br>Piscatoris filius, Franciscanus.   |
| 59. | <b>Præcursor Siciliæ.</b>      | <b>INNOCENTIUS VIII</b><br>Qui vocabatur Joannes Baptista, et vixit in Curia Alphonsi regis Siciliæ.                 |
| 60. | <b>Bos Albanus in portu.</b>   | <b>ALEXANDER VI</b><br>Episc. Card. Albanus et Portuensis, cujus insignia bos.                                       |
| 61. | <b>De parvo homine.</b>        | <b>PIUS III</b><br>Senensis, familia Piccolominea.   |
| 62. | <b>Fructus Jovis juvabit.</b>  | <b>JULIUS II</b><br>Ligur, ejus insignia quercus. Jovis arbor.   |
| 63. | <b>De craticula Politiana.</b> | <b>LEO X</b><br>Filius Laurentii Medicæi, et Scholaris Angeli Politiani.   |
| 64. | <b>Leo Florentius.</b>         | <b>ADRIANUS VI</b><br>Florentii filius, ejus insignia leo.   |

65. **Flos pilæi ægri.** CLEMENS VII  
Florentinus, de domo Medicæa,  
ejus insignia pila et lilia.
66. **Hiacynthus Medicorum.** PAULUS III  
Farnesius, qui lilia pro insignibus  
gestat, et Card. fuit SS. Cos-  
mæ et Damiani.
67. **De corona montana.** JULIUS III  
Antea vocatus Joannes Maria de  
Monte.
68. **Fru mentum floccidum.** MARCELLUS II  
Cujus insignia cervus et frumen-  
tum, ideo floccidum quia pauco  
tempore vixit in papatu.
69. **De fide Petri.** PAULUS IV  
Antea vocatus Joannes Petrus  
Caraffa.
70. **Esculapii pharmacum.** PIUS IV  
Antea dictus Jo. Angelus Medices.
71. **Angelus nemorosus.** PIUS V  
Michael vocatus, natus in oppido  
Boschi.
72. **Medium corpus pilarum.** GREGORIUS XIII  
Cujus insignia medius Draco,  
Cardinalis creatus a Pio IV,  
qui pila in armis gestabat.
73. **Axis in medietate signi.** SIXTUS V  
qui axem in medio leonis in ar-  
mis gestat.
74. **De rore cœli.** URBANUS VII  
Qui fuit Archiepiscopus Rossa-  
nensis in Calabria, ubi manna  
colligitur.
75. **Ex antiquitate Urbis.** GREGORIUS XIII
76. **Pia civitas in bello.** INNOCENTIUS IX
77. **Crux Romulea.** CLEMENS VIII

- |                            |                             |
|----------------------------|-----------------------------|
| 78. Undosus vir.           | 95. Ursus velox.            |
| 79. Gens perversa.         | 96. Peregrinus apostolicus. |
| 80. In tribulatione pacis. | 97. Aquila rapax.           |
| 81. Liliū et rosa.         | 98. Canis et coluber.       |
| 82. Jucunditas crucis.     | 99. Vir religiosus.         |
| 83. Montium custos.        | 100. De balneis Etruriæ.    |
| 84. Sidusolorum.           | 101. Crux de Cruce.         |
| 85. De flumine magno.      | 102. Lumen in cœlo.         |
| 86. Bellua insatiabilis.   | 103. Ignis ardens.          |
| 87. Pœnitentia gloriosa.   | 104. Religio depopulata.    |
| 88. Rastrum in porta.      | 105. Fides intrepida.       |
| 89. Flores circumdati.     | 106. Pastor angelicus.      |
| 90. De bona religione.     | 107. Pastor et nauta.       |
| 91. Miles in bello.        | 108. Flos florum.           |
| 92. Columna excelsa.       | 109. De medietate lunæ.     |
| 93. Animal rurale.         | 110. De labore solis.       |
| 94. Rosa Umbriæ.           | 111. De gloria olivæ.       |

In persecutione extrema sacræ Romanæ Ecclesiæ sedebit Petrus Romanus, qui pascet oves in multis tribulationibus; quibus transactis, civitas septicollis diruetur; et Judex tremendus judicabit populum.

Quæ ad Pontifices adjecta, non sunt ipsius Malachiæ, sed R. P. Alphonsi Giaconis, Ordinis Prædicatorum, hujus prophetiæ interpretis<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Nous avons donné plus haut (p. 7) la traduction de cette remarque de Wien.

On remarquera l'orthographe donnée au nom du P. Chacon ou Giacconius : *Giaconis*. Le *C* a pu facilement se transformer en *G*, et nous

## REMARQUES

Pour nous faire une idée de la place que la Prophétie des Papes a occupée et des préoccupations qu'elle a fait naître dans les siècles passés, il faudrait passer en revue les auteurs qui l'ont étudiée, voir les témoignages de respect et les critiques dont elle a été l'objet.

Nous avons fait en détail cette revue bibliographique dans l'*Étude critique* que nous avons publiée sur le célèbre document.

Nous nous contenterons ici d'emprunter à cette étude quelques pages où nous résumons l'*Histoire de la Prophétie*. (Voir *La Prophétie des Papes*, pp. 47-140.)

« Après l'apparition des Légendes de saint Malachie dans l'ouvrage d'Arnold Wion, un vif mouvement de curiosité d'abord, d'étonnement ensuite et de surprise, se produit dans les milieux les plus divers.

« Dès 1601, le dominicain **Giannini** en publie deux commentaires, en latin et en italien. Les savants et les théologiens les plus illustres de l'époque, le bénédictin **Henriquez**, le jésuite **Cornelius a Lapide**, et d'autres, citent le précieux document, qu'ils considèrent déjà comme ayant une autorité indiscutable.

« Ce n'est qu'en 1642 que le cistercien **Manriquez** énonce timidement, et en passant, un doute sur son authenticité. Il fonde ce doute sur une opinion personnelle : le style et le caractère des devises lui semblent peu dignes de saint Malachie.

Place  
que la Prophétie  
des Papes  
a occupée dans  
l'histoire.

Manière  
dont elle a été  
accueillie.

Giannini,  
Henriquez,  
Cornelius a Lapide.

Manriquez.

---

savons que *Cia* et *Gia* ont en italien une prononciation analogue, que reproduit à peu près le son français *Cha*. Ainsi, soit pour l'œil, soit pour l'oreille, la confusion des deux orthographes a pu être facile.

Il n'y a d'ailleurs pas lieu de douter qu'il s'agisse ici du célèbre historien de l'Église **Chacon**. Ce point n'a jamais été mis en question par les commentateurs de la prophétie. **Cornelius a Lapide**, en particulier, écrivant vingt-huit ans plus tard, mentionne d'une manière explicite, dans son explication de l'Apocalypse, les doctes commentaires du **P. Ciaconius** (nom latin que prenait le **P. Chacon**; on rencontre aussi **Ciacconius**).

Il est à croire qu'on trouverait la même indication dans les études du dominicain **Girolamo Giannini**, publiées en 1601 et 1605; il ne nous a pas été donné de pouvoir les consulter. (Voir *La Prophétie des Papes*, pp. 159 et 160, en note.)

Vén. Holzhauser,  
D. Bucelin,  
P. Engelgrave,  
P. Gorgen.

« Cependant l'œuvre attribuée au saint évêque d'Irlande s'impose de plus en plus à la confiance publique, car la réalisation des devises devient de plus en plus frappante et palpable.

« À côté des savants, les plus pieux personnages saluent avec respect la mystérieuse prophétie. Le **Vénéralble Holzhauser** l'invoque comme un témoignage irrécusable dans son Commentaire sur l'Apocalypse; **Dom Bucelin**, bénédictin, le **P. Engelgrave**, jésuite, rendent de publics hommages à ce *monument mémorable, à ces symboles obscurs qui trouvent toujours leur application lumineuse*; le **P. Gorgeu**, de l'Ordre des Minimes, en donne un commentaire remarquable et fort étendu, avec la haute approbation et les encouragements de ses supérieurs.

Carrière.

« Pour trouver une réfutation systématique et un peu raisonnée, il faut aller jusqu'en 1663; c'est alors que **Carrière** publie ses réflexions sur la prophétie, à la suite de sa nouvelle édition de l'*Histoire chronologique des Pontifes romains*.

Papebroch.

« Quelques années plus tard, le **P. Papebroch**, jésuite, reproduit, en les résumant, quelques-uns de ses arguments dans le *Propylæum Maii*, des *Acta sanctorum*. Mais, comme s'il avait conscience d'avoir formulé son jugement d'une manière trop précipitée, il le rectifie en partie dans son ouvrage *Ad Paralip.*; il y témoigne de l'empressement avec lequel on accueille partout ces prophéties, *que lui-même n'a pas absolument méprisées dans son épître dédicatoire à Clément IX.*

Accueil  
fait à la prophétie.

« Et de fait, en Italie, à Rome, partout, la Prophétie des Papes est alors l'objet de recherches et d'études de la part des savants de tout ordre.

En France.

« En France, la célèbre *Histoire des Papes* de **Conlon** publie et commente les Légendes. — **Pierre Petit**, docteur en Sorbonne, en proclame bien haut le caractère surnaturel.

En Italie.

« En Italie, les différentes éditions de commentaires se succèdent presque sans interruption. — A Naples, **G. Germano** écrit la vie de saint Malachie, et l'accompagne de longues explications sur les devises. — A Venise paraît le petit volume, souvent réédité avec la permission des supérieurs ecclésiastiques, qui a pour titre *Profezia veridica di tutti i sommi Pontefici*.

A Rome.

« A Rome même, les plus hautes autorités religieuses témoignent un grand respect pour la fameuse révélation. — Lors de l'élection de Clément X, en 1670, des inscriptions triomphales saluent dans le nouveau Pontife celui qui réalise la légende **De flumine magno**. — Quand Alexandre VIII est nommé pape en 1689, on s'empresse de faire l'application de sa devise **Pœnitentia gloriosa** à saint Bruno, dont la fête

marque le jour de son élection, et cette application est perpétuée par plusieurs médailles, qui reproduisent l'image de saint Bruno. — A chaque élection pontificale, de nouvelles démonstrations attestent la faveur prolongée dont jouit la prophétie; et le savant protestant **Crüger**, en 1723, voit encore dans ce fait caractéristique une raison d'étudier de plus près un document qui excite à ce point la curiosité publique.

« C'est qu'en effet, les savants eux-mêmes en Allemagne, protestants autant que catholiques, s'intéressent aux mystérieuses légendes. — Le professeur **Graff** (protestant), en 1677, à Marpurg, publie une thèse fort remarquable en faveur de la prophétie. — D'autres suivent ses traces; ce sont : **Tenzel**, dans ses *Colloquia menstrua*; les *Acta eruditorum* de 1692; **Sartorius** (catholique), professeur de théologie à Prague, en 1700; **Daniel Moller** (protestant), à Altorf, en 1706; enfin le professeur de Wittemberg, **Théod. Crüger** (protestant), en 1721 et en 1723.

En Allemagne.

« Or, vers cette époque précisément (à partir de 1689), alors que la Prophétie des Papes semble s'imposer à la confiance et au respect universels<sup>1</sup>, surviennent les critiques les plus radicales et les plus absolues.

P. Menestrier.

« Le **P. Menestrier**, célèbre jésuite lyonnais, découvre après un siècle, par un effort d'imagination remarquable, que le tout a dû être fabriqué en 1590, au conclave où fut élu Grégoire XIV. — De témoignages historiques, il n'en apporte aucun; mais il met en avant des vraisemblances, des *suppositions* ingénieuses qui étonnent et séduisent. Et puis, il nie tout, il tourne tout en ridicule... La cause est jugée!

« Nous sommes bien près du xviii<sup>e</sup> siècle, et les procédés dont se sert le P. Menestrier contre la Prophétie des Papes seront bientôt appliqués aux choses les plus sacrées de la religion. — Cette tendance à la critique flatte et entraîne. On a tant d'esprit et de perspicacité quand on révoque en doute et qu'on nie ce que les autres ont cru! Et l'argument du ridicule a tant de puissance et d'attraits, surtout dans notre France!

« Quoi qu'il en soit, le P. Menestrier fait école. Le dictionnaire de **Moréri**, si souvent réimprimé; **Granet** (1737), **Vallemont** (1738), **Ducreux** (1775), en France. — **Gengell** (1724) et le *Journal des savants* (1745), en Allemagne, — **Feyjoo**

École  
du P. Menestrier.

<sup>1</sup> Le titre seul de la traduction qu'a faite Wagner, en 1691, de la critique du P. Menestrier, nous montre que la Prophétie des Papes était considérée presque par tout le monde, à son époque, comme l'œuvre de saint Malachie.

(1738), en Espagne, — Sandini (1739), Gastaldi (1784), en Italie, — les auteurs de dictionnaires, les encyclopédistes, perpétuent l'œuvre de démolition et de destruction du savant jésuite; ils cherchent à exciter la pitié à l'égard de ceux qui admettent la possibilité même d'une inspiration prophétique, ou d'un fondement sérieux pour les légendes des papes.

.....

« La Révolution fait son œuvre.

La Révolution,  
Pie VI et Pie VII.

« Le saint pape Pie VI meurt en exil. L'aigle triomphante de Napoléon enlève dans ses serres puissantes le malheureux Pie VII.

« Alors on se souvient qu'on a lu quelque part ces deux légendes si caractéristiques : **Peregrinus apostolicus, Aquila rapax...** On retrouve de l'intérêt à consulter le texte de la vieille prophétie à laquelle elles sont empruntées.

« Les pages longtemps délaissées sont peu à peu remises en honneur.

« Quelques encyclopédistes ou faiseurs de dictionnaires pourrout rééditer d'un ton dédaigneux, en la transformant en réalité, l'hypothèse du P. Menestrier. Mais l'idée de la réhabilitation fera son chemin.

« Dans le secret des familles, dans les cercles intimes, on parle de nouveau des étranges devises, qui ont trouvé dans les faits une confirmation inattendue. — Cependant l'esprit de rationalisme domine encore... On ose à peine admettre qu'il puisse y avoir une révélation annonçant depuis le XII<sup>e</sup> siècle les grands faits du XVIII<sup>e</sup> et du XIX<sup>e</sup>.

« Quelques années se passent.

Grégoire XVI.

« L'élection de Grégoire XVI amène sur le trône pontifical un illustre membre de l'Ordre des Camaldules, qui eurent leur berceau à *Bagni* ou *Balnes en Étrurie*. Ceux qui conservent encore le souvenir de la prophétie sont frappés de la concordance avec la légende si précise : **De Balneis Etruriæ**. — Le pontificat même de Grégoire XVI ne fait que les confirmer dans l'intérêt qu'ils prennent à suivre l'histoire des légendes à travers les siècles. En ce pontife, ils reconnaissent vraiment le *pape de l'Étrurie*, par l'ardeur qu'ils lui voient mettre à poursuivre les fouilles et les recherches archéologiques dans cette région si pleine de souvenirs.

« En tête de l'important *Musée étrusque* du Vatican, appelé aussi *Musée grégorien*, on pourrait inscrire à double titre sa légende.

« Mais c'est surtout le pontificat de Pie IX qui ramène l'attention publique sur le document publié par Wion.

Pie IX.

« La *persécution* odieuse dont le pape est victime de la part de la maison de Savoie est exprimée d'une manière saisissante par le jeu de mots **CruX de cruce**. La maison de Savoie, qui porte la *croix* dans ses armoiries, comme elle portait inscrite dans ses traditions de famille l'amour de cette croix, sert d'instrument à la révolution italienne et aux sociétés secrètes qui en sont l'âme et la raison d'être. La *croix* de la tribulation vient ainsi à la papauté de la *croix*, ou de la famille qui aurait dû rester fidèle à ses glorieux souvenirs et au symbole sacré de ses armoiries !

« Aussi, lors de l'élection du successeur de Pie IX, tous les esprits à Rome sont dans l'attente.

S. S. Léon XIII.

« La prophétie annonce pour ce Pontife une lumière dans le ciel... **Lumen in cœlo**.

« Quelle sera cette lumière ?

« Pendant les trois jours que dure le conclave de mars 1878, les opinions les plus diverses se font jour. On cherche quel est celui des membres du Sacré-Collège qui semble le mieux réaliser la devise. On consulte les noms, les titres cardinalices, les armoiries....

« Enfin on apprend que S. E. le cardinal Pecci est élu. O surprise ! Un *astre lumineux* resplendit dans le ciel de ses armoiries de famille !

« Depuis ce jour, plus de vingt années se sont écoulées, et les enseignements du Pontife vénéré n'ont pas cessé d'illuminer l'Église.

« En Léon XIII, enseignant le monde par ses Encycliques, nous pouvons saluer la lumière qui brille dans le ciel, et dissipe les ténèbres de l'ignorance et de la vaine science : **Lumen in cœlo!**

« Plusieurs écrits ont marqué depuis un demi-siècle le retour à des idées plus impartiales, relativement au fameux document.

Derniers  
commentaires.

« La *Nouvelle Revue de Bruxelles* en 1844, l'abbé de La Tour vers 1860, le chanoine Ginzcl en 1868, l'abbé Cucherat surtout en 1870 (*Revue du monde catholique*) et en 1871, ont remis en honneur l'étude de la Prophétie des Papes.

« Leurs commentaires cependant ne paraissent pas complets, ni dirigés par une idée maîtresse, qui mette suffisamment en relief l'unité du document. De plus, ces auteurs n'ont pu consulter à loisir les études publiées au xvii<sup>e</sup> et au xviii<sup>e</sup> siècle, ni

les dernières critiques formulées par Weingarten (1857), Harnack (1879), Bute (1885), Bellesheim (1890), Vacandard (1892). Il semble donc opportun de compléter leurs recherches.

« Nous suivrons la voie qu'ils nous ont ouverte. Mais une étude plus approfondie des commentaires précédents nous découvrira sans doute des horizons inexplorés. »

\* \* \*

Dans notre travail critique sur la Prophétie des Papes en général, nous nous sommes longuement étendu sur les questions d'autorité et d'authenticité de ce célèbre document.

*Autorité*  
de la prophétie.

Nous avons montré qu'un écrit qui se présente comme prophétie ne saurait être comparé à un écrit historique. Ce qui lui donne de l'*autorité* en tant que prophétie, ce n'est pas le fait de provenir de tel ou tel personnage illustre par sa sainteté même ou par son mérite personnel, c'est la *réalisation de ses prédictions*. A moins qu'il ne s'agisse de prophéties officiellement reconnues et présentées comme telles par l'Église à la foi des fidèles, c'est à cette réalisation, à ce contrôle de l'histoire que nous devons recourir pour accorder notre créance à un écrit prophétique.

Une condition doit être néanmoins observée avec le plus grand soin dans cette étude, c'est la date du document. Une prédiction n'a de portée, en effet, que pour des événements qui lui sont certainement postérieurs.

Or nous savons d'une manière indubitable que la Prophétie des Papes existait au moins en 1595, et même en 1590 selon toute vraisemblance. Pour plus de trois siècles donc, nous pouvons comparer les légendes aux événements de l'histoire.

Afin que cette comparaison se fasse, il faut connaître le langage de l'auteur. Les légendes des papes antérieurs à 1590 nous serviront en toute hypothèse à préciser ce langage et à le comprendre.

*Authenticité*  
de la prophétie.

Il existe d'ailleurs bien des raisons de croire à l'*authenticité* du document, au point de vue purement historique. Si la question d'*auteur* ne peut être tranchée d'une manière certaine, il n'en est pas de même de la question d'*ancienneté* de la prophétie. Cette remarque est d'autant plus importante, qu'au fond le point essentiel est d'établir que les légendes des papes ne sont pas l'œuvre d'un faussaire du XVI<sup>e</sup> siècle.

Nous n'avons pas à revenir dans ce volume sur cette double question d'*autorité* et d'*authenticité* de la prophétie, qui a été longuement traitée dans notre *Étude critique*.

Nous n'insisterons pas davantage sur la *fin* de la prophétie ou sur la raison d'être de cette révélation, s'il est vraiment prouvé qu'elle existe. Ce problème si intéressant a été discuté par nous sous toutes ses faces, et nous a entraîné à des développements considérables. (Voir *La Prophétie des Papes*, pp. 272-287 et 650-850.) Il touche, en effet, par bien des points aux questions les plus complexes et les plus difficiles concernant l'avenir de l'humanité, et nous ne saurions reproduire ici toutes les considérations que nous avons déjà exposées.

*Fin*  
de la prophétie.

Mais il est nécessaire, avant d'aborder l'étude détaillée des devises, que nous précisions les *règles d'interprétation* que nous aurons à appliquer.

Principes  
d'interprétation.

Comme nous l'avons fait remarquer plus haut, les devises des papes antérieurs à 1590 (n<sup>os</sup> 1-74) ont à ce point de vue la plus grande importance.

Si en effet on veut attribuer ces devises à un faussaire, du moins faudra-t-il admettre que cet auteur, quel qu'il soit, a cherché à mettre d'accord ses fausses prédictions avec les événements des siècles passés, pour donner de la créance aux prédictions de l'avenir. Si au contraire on fait remonter au XII<sup>e</sup> siècle le document tout entier, la réalisation des premières devises est de fait assez évidente pour permettre d'étudier le style et le langage du prophète à la lumière de l'histoire.

Or voici les conclusions auxquelles nous a amené la simple considération des soixante-quatorze premières légendes. (Voir *La Prophétie des Papes*, pp. 192-249.)

Les devises font en général allusion à quelques détails extérieurs de la vie des papes : armoiries, nom de famille, nom de baptême, pays d'origine, titres ou fonctions.

Mais ces détails, auxquels on s'est trop souvent arrêté, comme s'ils étaient visés en eux-mêmes par l'auteur de la prophétie, ne sont qu'un *prétexte*. Ils sont choisis de telle manière qu'ils servent, par des sortes de jeux de mots, selon le style de l'époque, à *exprimer un jugement* sur chaque pontificat.

De là deux principes généraux d'interprétation :

1<sup>er</sup> Principe. — Les circonstances extérieures signalées dans les devises des Papes sont essentiellement des symboles ou des notes caractéristiques.

2<sup>e</sup> Principe. — Les légendes ont une portée générale. C'est comme chefs de l'Église, et non comme particuliers, qu'elles désignent ces différents Papes. Elles se rapportent aux pontificats ou aux événements qui les caractérisent, plus qu'aux Pontifes eux-mêmes.

*Symbolisme et Portée générale* des devises, voilà donc en deux mots tout notre système d'interprétation.

Exemples.

Donnons quelques exemples.

Urbain VI est désigné par la devise **De inferno prægnanti**.

Les commentateurs ont vu dans ces mots de simples allusions à différentes circonstances de sa vie.

Ce pape est appelé **De inferno**, disent-ils, parce qu'il naquit à Naples, en un quartier appelé *Enfer* ou *Inferno*. D'autres ajoutent cette interprétation plus savante : il fut évêque d'Accerenza, en latin *Acheruntinus episcopus*, nom qui rappelle l'Achéron, ou l'enfer des anciens. Quant au mot **prægnanti**, il s'explique naturellement par le nom de famille d'Urbain VI : *Pregnani*.

Nous voyons au contraire, dans ces circonstances diverses, l'*occasion* surtout d'un jugement que formule l'auteur de la devise : sous ce pontificat, *l'enfer sera en travail pour enfanter son œuvre*, qui sera le grand schisme d'Occident.

Ce schisme lamentable est de même caractérisé dans les devises suivantes, à propos de circonstances assez insignifiantes en elles-mêmes. Nous indiquerons en peu de mots le *symbolisme*, et nous signalerons ensuite les circonstances extérieures qui ont pu être l'*occasion* de l'emploi ou du choix des symboles.

Boniface IX est désigné par **Cubus de mixtione**. Sous son pontificat en effet, un bloc, *une pierre de choix se détachera* de l'édifice de l'Église en la personne de Pierre de Lune, ou de l'antipape Benoît XIII. (*Occasion* : Sous le pontificat de Boniface IX, un tremblement de terre *fit tomber* de l'église de Saint-Jean de Latran, que ce pape faisait réparer, *un bloc énorme*, et produisit des dégâts considérables dans divers édifices de la ville de Rome.)

Innocent VII est appelé **De meliore sidere**. C'est que la *lumière véritable* se trouve du côté du successeur de Pierre. (*Occasion* : Le nom du pape était *Migliorati*, et ses armoiries représentaient un astre, tandis que celles de l'antipape Pierre de Lune figuraient un croissant renversé.)

Grégoire XII a pour devise **Nauta de ponto Nigro**. Ce pape eut vraiment à *conduire la barque* de Pierre dans une *mer agitée et ténébreuse*; car, sous son pontificat, le schisme ne fit que se compliquer; la situation de l'Église devint de plus en plus difficile, par suite du concile de Pise, qui sembla créer un troisième pape. (*Occasion* : Grégoire XII était né à Venise et avait été évêque commendataire de *Négrepont*.)

Son successeur au contraire, Martin V, est annoncé par la glorieuse devise **Corona veli aurei**. Il fut nommé au concile de Constance, qui mit fin au schisme, et rendit à l'Église sa beauté et sa *gloire extérieure* de reine et d'épouse du Christ. (*Occasion* : Martin V était de la famille Colonna, dont les armoiries figurent une colonne surmontée d'une *couronne*; il avait été cardinal de Saint-Georges *ad velum aureum*.)

Le *premier principe d'interprétation* que nous avons formulé plus haut, et qui est longuement établi dans notre *Étude critique*, donne ainsi un sens aux devises : il nous permet de comprendre les emblèmes et les juxtapositions d'emblèmes que nous rencontrons dans la prophétie. Au contraire, si nous nous bornons aux interprétations communément admises, les devises ne sont qu'un ensemble disparate d'allusions bizarres, et souvent rendues presque méconnaissables, à des détails insignifiants ou accessoires.

Le *second principe d'interprétation* explique comment des papes vertueux, ou tout au moins légitimes, ont pu être désignés par des emblèmes au premier abord repoussants ou inconvenants, tels que : **Inimicus, Sus, Draco, Infernus, Lupa, Gens perversa, Bellua, Animal, Ursus, Aquila rapax, Canis et Coluber**. — Ce n'est pas tant le Pontife qui est annoncé que l'événement marquant de chaque pontificat.

On voit combien l'horizon s'élargit avec cette manière d'envisager les légendes des papes.

Le présent ouvrage a pour but de montrer à la lumière de l'histoire comment se sont réalisées ces différentes légendes. — Pour chaque Pontife nous donnerons d'abord les applications communément admises, qui pour nous ne sont que l'occasion du *jugement* formulé par le prophète. Puis nous chercherons à préciser et à justifier ce jugement, en étudiant chaque pontificat en lui-même, dans ce qu'il a de particulier ou de caractéristique.

Nous aurons soin de rapporter et d'étudier en détail les *objections particulières* qui ont été formulées au sujet des différents pontificats.

Quant aux *objections d'ordre général*, nous les avons longuement examinées dans notre *Étude critique* sur la Prophétie des Papes. Disons seulement ici qu'elles trouvent presque toutes leur solution dans le double principe que nous avons formulé, et qui doit partout nous guider : Les devises sont, à propos d'allusions à des détails extérieurs, des *notes caractéristiques* des divers pontificats, dont elles annoncent le *trait saillant* ou l'événement le plus important.

Les devises ont un sens moral qui caractérise le pontificat en marquant l'événement principal.

Le présent ouvrage a pour but de montrer comment ces devises se sont réalisées.

Les objections.

L'étude historique  
doit s'arrêter  
à la devise du pape  
actuellement  
regnant.

Dans l'étude de la prophétie que nous entreprenons, nous nous arrêterons naturellement après la devise de S. S. Léon XIII : **Lumen in cœlo.**

Les devises suivantes ne trouveraient pas leur place dans une *Étude historique*, puisqu'elles concernent l'avenir.

Nous avons d'ailleurs, dans notre *Étude critique*, examiné ces devises de l'avenir en elles-mêmes et à la lumière des prophéties authentiques, contenues dans la Révélation. (Voir *La Prophétie des Papes*, pp. 444-461.)

Avertissement.

Ajoutons seulement que dans tout ce travail nous voulons demeurer soumis d'esprit et de cœur à la sainte Église. Son jugement doit être souverain lorsqu'il s'agit de matières aussi délicates et aussi importantes que celles que nous traitons.

---

LES PAPES  
ET LA PAPAUTÉ

D'APRÈS

LA PROPHÉTIE ATTRIBUÉE A S. MALACHIE

---

PREMIÈRE PARTIE

DE CÉLESTIN II A URBAIN VII

(1143-1590)



EX CASTRO TIBERIS<sup>1</sup>CÉLESTIN II<sup>2</sup> (Guy du Chastel).

1143-44.

Guy du Chastel<sup>3</sup> était originaire de Città di *Castello*, sur le Tibre<sup>4</sup>. — Quelques auteurs<sup>5</sup> précisent davantage, et le font naître au *château* de Sainte-Félicité, près de Città di Castello.

*Occasion  
de la devise.*

Dans les deux cas, nous retrouvons un *castrum* sur le Tibre. — Le château de Sainte-Félicité donna son surnom de *castrum*, ou *Castello*, à la ville près de laquelle il était situé.

\* \* \*

Le règne de Célestin II dura fort peu de temps (cinq mois et treize jours); il ne serait donc pas étonnant en soi que le prophète se fût arrêté à des circonstances toutes personnelles de la vie de ce pape.

*Symbolisme.*

Mais sans doute la devise cache un sens plus profond, comme les devises suivantes.

<sup>1</sup> D'un château sur le Tibre.

<sup>2</sup> « Typhernas. » (CIACONIUS.)

<sup>3</sup> Ce nom est donné au pape par saint Bernard, ep. 192.

<sup>4</sup> Città di Castello est construite sur l'emplacement de l'ancien *Tiphernum* de Tite-Live. — Ce détail explique le mot *Typhernas* de l'interprète des devises.

<sup>5</sup> Saint Antonin, Ciaconius, etc.

---

Ce château fort construit sur le Tibre, n'est-ce pas une allusion à la Papauté, dont le siège inexpugnable est à Rome, sur les bords du Tibre ?

Remarque.

Il est intéressant de rencontrer cette pensée en tête d'un document dont elle forme la trame et le sujet. Rome est au commencement et à la fin de cette histoire prophétique des papes. Le Pontife de Rome s'y trouve constamment représenté comme vainqueur de ses ennemis ; il brave tous leurs assauts, car il a pour lui les promesses éternelles.

---

INIMICUS EXPULSUS <sup>1</sup>LUCIUS II <sup>2</sup> (Gérard Caccianemici).

1144-45.

Le nom de ce pape; avant son exaltation, était Gérard *Caccianemici*. (*Cacciare*, chasser; *nemici*, ennemis.)

Occasion  
de la devise.

Le P. Menestrier <sup>3</sup>, dans sa critique de la prophétie, le dit fils d'un certain *Visco*, et cite à l'appui les registres du Vatican rapportés par Baronius dans la vie de ce pape. Il en conclut que la devise est fautive et renferme une erreur.

Objection.

Pour échapper au témoignage de Ciaconius, qui, il le reconnaît, « le fait *Caccianemici*, » il suppose que le savant dominicain a lu *Caccianemicorum* au lieu de *Canonicorum*; car Gérard était chanoine régulier : « *Ex ordine Canonicorum regularium*. »

Mais 1<sup>o</sup> Ciaconius n'est pas seul à donner au pape Lu-

Réponse.

<sup>1</sup> *L'ennemi chassé.*

<sup>2</sup> « *De familia Caccianemica.* » (CIACONIUS.)

<sup>3</sup> Nous avons dans cette objection un type des procédés d'argumentation du P. Menestrier. — Grâce à ses connaissances variées, il jette dans la discussion des affirmations qui, par la désinvolture qu'elles affectent et par l'érudition dont elles se parent, en imposent à ceux qui ne savent ou ne veulent pas en analyser la portée.

Si quelque raison gêne notre critique, il la dédaigne volontiers, ou bien il se sert de l'arme du ridicule, comme nous le verrons plus d'une fois dans le cours de cette étude. Ou encore, comme ici, il émet des *suppositions*, de pures *hypothèses* favorables à son sentiment, et remplace la discussion historique et documentée par la fantaisie.

Nous constatons cette manière de faire dans l'*origine* même qu'il attribue à la Prophétie des Papes, quand il prétend qu'elle fut l'œuvre d'un faussaire au conclave de 1590. (*La Prophétie des Papes*, pp. 573-598.)

cuis cette origine. Avant lui déjà, d'autres auteurs bien connus, ONUPHRE, en particulier, ont attribué ce nom de Caccianemici à Gérard. Il serait facile de rapporter beaucoup d'autres témoignages<sup>1</sup>. Celui de *Pagi*, cité en note par le grand Bullaire romain, est particulièrement intéressant à cause des rapports qu'eut l'auteur avec son oncle, le célèbre annotateur de Baronius.

2<sup>o</sup> Un même personnage peut porter plusieurs noms, prénoms ou surnoms; et d'ailleurs le texte de Baronius ne regarde que le nom du père de Gérard. — Pour ce qui concerne les *Caccianemici* en particulier, le P. Menestrier nous apprend lui-même que leur famille se confond avec la famille des *Orsini*. Ciaconius rapporte que Gérard était fils d'*Ursus* (patre Alberto ab Urso), ce qui ne l'empêche de le rattacher à la noble famille des Caccianemici<sup>2</sup>.

Quant à alléguer une erreur de lecture, celle que suppose le P. Menestrier manque absolument de probabilité, car elle ne s'appuie ni sur la ressemblance des lettres, ni sur la similitude des sons. — Il serait plus facile, si l'on veut supposer une erreur, d'admettre que les registres en question portent *Vrso*<sup>3</sup>, et que l'on a lu *Viso*, puis *Visco*; les lettres U et V se confondaient dans l'ancienne écriture.

\* \* \*

*Symbolisme.*

Comme pour Célestin II, il semble probable que le prophète voit dans la devise plus qu'une simple allusion personnelle, quoique le règne de Lucius II ait encore été de très courte durée.

*La lutte contre les ennemis de la papauté qui*

<sup>1</sup> Voir VICTORELLI dans ses additions à Ciaconius.

<sup>2</sup> « Gerardum Caccianemicum, patre Alberto ab *Urso*, patria Bononiensi, familia Caccianemicorum antiqua et haud ignobili ortum Pontificem creant. » (CIACONIUS.)

<sup>3</sup> Le radical d'*Ursus* est le même que celui d'*Orsini*. La famille Orsini portait d'ailleurs primitivement un ours dans ses armes. — Sur l'origine commune des Caccianemici et des Orsini, consulter : JO. BAPT. SIGNIUS BONON., dans son traité *De ortu et statu canonico*, cap. VI, et J. MABILLON, *Voyage d'Italie*, p. 199.

envahissaient Rome, semble avoir été le trait distinctif de ce pontificat.

Les partisans d'Arnaud de Brescia, dignes précurseurs des révolutionnaires italiens du XIX<sup>e</sup> siècle, prétendaient dépouiller le pape de tous ses droits de souverain temporel, disant qu'il avait assez des dîmes et des oblations. Ils voulaient avoir, outre le sénat, un patrice qui administrât la ville et les environs. Les factieux élevèrent à cette dignité de patrice le comte Jourdain, frère de l'antipape Anaclét. Ils s'emparèrent du Capitole, pour exercer de là leur domination à la façon des anciens Romains.

Le pape, au lieu de chercher un asile loin de Rome, en Italie ou en France, comme plusieurs de ses prédécesseurs ou successeurs, prit le parti de *résister ouvertement à l'ennemi*. Il mourut même des suites de coups de pierres qu'il reçut à la tête, victime de son zèle et de son héroïsme.

CARRIÈRE objecte qu'il ne réussit pas dans ses efforts pour chasser l'ennemi. Mais son nom justifie déjà la devise, et cela suffirait au besoin. De plus ces mots : **Inimicus expulsus**, peuvent s'entendre dans le sens d'un cri de guerre, d'un vœu, d'une tendance. Et qui nous dira si, par ses luttes et par sa mort même, Lucius II n'a pas puissamment contribué à délivrer Rome de ces révolutionnaires impies<sup>1</sup> ?

Histoire.

Objection.  
Réponse.

<sup>1</sup> CRÜGER applique la devise à la seconde croisade prêchée au nom du pape par saint Bernard contre les mahométans de Terre sainte. — Il y a dans cette application une erreur de fait : la croisade a été prêchée par saint Bernard à Vézelay sous le pontificat d'Engène III.

EX MAGNITUDINE MONTIS <sup>1</sup>EUGÈNE III <sup>2</sup> (Bernard de Pise).

1145-53.

Occasion  
de la devise.

Eugène III était né à *Montemagno*, ou Grandmont, petite ville du diocèse de Pise <sup>3</sup>.

Au rapport d'UGHELLI, l'annotateur de Ciaconius, les auteurs discutent sur la famille, sur la noblesse d'origine d'Eugène III; mais personne ne met en doute que le bourg de *Montemagno* soit sa patrie <sup>4</sup>.

Certains auteurs, relativement modernes, le font naître à Pise. Mais ce n'est pas pour nous une difficulté; il suffit de remarquer que *Montemagno* est sur le territoire de Pise.

\* \* \*

<sup>1</sup> *De la grandeur de la montagne (ou de la haute montagne).*

Le P. MÈNESTRIER croit trouver la prophétie en défaut parce qu'il a lu quelque part : *Ex magnitudine mentis*, et ailleurs *montis*...

Depuis quand l'authenticité d'un document peut-elle être mise en doute parce qu'on trouve quelques variantes dans le texte, tel que le rapportent des auteurs différents?

D'ailleurs, ici, la seule version intéressante pour nous est celle qu'a publiée Arnold de Wion, puisque les autres n'en sont que des copies ou des reproductions plus ou moins fidèles; et quoi de plus facile que de lire ou d'écrire *mentis* pour *montis*?

<sup>2</sup> « *Patria Ethruscus, oppido Montis Magni.* » (CIACONIUS.)

<sup>3</sup> PIERRE D'AVITY, *Cosmographie*, t. III, p. 254.

<sup>4</sup> UGHELLI invoque le témoignage de Raphaël Roncionus, qui, au livre V de son *Histoire de Pise*, étudie et cite tous les auteurs qui ont parlé de l'origine d'Eugène III, et des différents monuments de la ville qui s'y rapportent.

La forme même donnée à cette devise laisse deviner un sens plus profond, et une sorte de jeu de mots. C'est de la Bible sans doute que s'inspirait, pour le symbolisme, le pieux auteur de la légende. Dans la Bible aussi nous devons chercher le sens du mot *montis*.

*Symbolisme.*

Dans la sainte Écriture, dans les Psaumes en particulier, *mons* est souvent employé d'une manière absolue pour désigner le mont Sion, où Dieu voulait être honoré dans son temple, et d'où il répandait ses bienfaits sur les Juifs<sup>1</sup>.

Sens divers de  
*MONS*  
dans la Bible.

De là, *mons* a pris le sens plus général de résidence de Dieu ; il désigne ainsi le ciel<sup>2</sup>, dont Sion avec son temple et Jérusalem étaient la figure. Le ciel est en effet le temple de Dieu par excellence, il est aussi la cité sainte destinée au peuple fidèle.

*Mons* s'applique enfin, chez les prophètes, à l'Église<sup>3</sup>,

*Mons*, symbole  
de l'Église.

<sup>1</sup> Les textes où *mons* est employé dans ce sens sont trop nombreux et trop clairs par eux-mêmes pour qu'il soit utile de les citer.

2. *Ps.* 111, 5. « Voce mea ad Dominum clamavi, et exaudivit me de monte sancto suo. »

*Ps.* XXIII, 3. « Quis ascendet in montem Domini, aut quis stabit in loco sancto ejus? 4. Innocens manibus et mundo corde... »

*Ps.* XIV, 1. « Domine, quis habitabit in tabernaculo tuo, aut quis requiescet in monte sancto tuo? Qui ingreditur sine macula... »

*Ps.* CXX, 1. « Levavi oculos meos ad montes, unde veniet auxilium mihi. 2. Auxilium meum a Domino... »

<sup>3</sup> David dit en la personne du Messie :

*Ps.* 11, 6. « Ego autem constitutus sum Rex ab eo super Sion montem sanctum ejus. »

*Ps.* XLVII, 2. « Magnus Dominus et laudabilis nimis in civitate Dei nostri, in monte sancto ejus. 3. Fundatur exultatione universa terra mons Sion..., civitas regis magni... 13. Lætetur mons Sion... »

La vocation des *nations*, figurée par la joie de la terre entière, montre qu'il s'agit ici d'autre chose que du temple de Sion, qui n'intéressait que les Juifs.

*Ps.* LXXV, 5. « Illuminans tu mirabiliter a montibus aeternis..., etc. »

*Ps.* LXXII, 16. « Mons Dei, mons pinguis; mons coagulatus, mons pinguis. 17. Et quid suspicamini montes coagulatos? Mons in quo beneficium est Deo habitare in eo. »

Le lait et le miel étaient chez les Hébreux le symbole de la fécondité.

qui est comme la cité de Dieu sur terre. C'est une haute montagne qui se dresse devant les nations, et expose à tous les yeux la puissance et la bonté de Dieu. La grandeur même de l'Église rend inexensables les hommes qui détournent leurs regards de ces sommets divins.

C'est là cette montagne qui doit dominer toutes les autres, et qu'Isaïe célèbre dans son magnifique langage.

*Is. II, 2.* « Et erit in novissimis diebus preparatus *mons domus Domini in vertice montium*, et elevabitur super colles, et fluent ad eum omnes gentes. 3. Et ibunt populi multi, et dicent : Venite et ascendamus ad montem Domini, et ad domum Dei Jacob, ... quia de Sion exhibit lex, et verbum Domini de Jerusalem. »

Le prophète Michée (IV, 1-2) aperçoit de loin cette *montagne* qui porte la cité sainte et vers laquelle tous *les peuples* dirigent leurs pas. Il la décrit à peu près dans les mêmes termes qu'Isaïe.

Il s'agit dans ces textes, on le voit, d'une institution qui *n'existait pas encore* du temps d'Isaïe et de Michée, et à laquelle devaient être conviées *toutes les nations*.

*Dabo vobis terram fluentem lac et mel.* — Le mot *coagulatus*, dans le passage cité du Psaume LXXVII, semble faire allusion à ces images, pour mieux représenter la grâce comme inhérente et attachée à cette Église que dépeint tout le contexte. Les hommes, avec leurs vues étroites, cherchent ailleurs la richesse et le bonheur... Illusion ! *Ut quid suspicamini montes coagulatos ?* C'est ici, sur cette montagne, que nous trouverons le Seigneur, et avec Lui les trésors de sa grâce.

*Ps. LXXXVI, 1.* « Fundamenta ejus in *montibus* sanctis. Dificit Dominus portas Sion super omnia tabernacula Jacob. 2. Gloriosa dicta sunt de te, civitas Dei. 1. ... *Ecce alienigena*, etc. »

Le contexte et l'interprétation traditionnelle font ici encore reconnaître l'Église fondée par Jésus-Christ pour la sanctification, la gloire et le bonheur des nations.

*Ibid., 7.* « Sicut latantium *omnium* habitatio est in te. »

Ces deux caractères prouvent qu'il n'est pas question de la synagogue des Juifs <sup>1</sup>!

L'Église, c'est encore cette pierre dont parle le prophète Daniel, qui, se détachant d'une montagne, brise et détruit la statue mystérieuse représentant les royaumes des nations. Cette petite pierre grandit et devient une *montagne* immense qui remplit la terre.

*Dan. 11, 34.* « Videbas ita, donec abscissus est lapis de monte sine manibus; et percussit statuam in pedibus ejus ferreis et fictilibus, et comminuit eos. 35. Tunc contrita sunt pariter ferrum, testa, æs, argentum et aurum, et redacta quasi in favillam æstivæ aereæ quæ rapta sunt vento; nullusque locus inventus est eis; lapis autem qui percusserat statuam, factus est *mons magnus, et implevit universam terram...*

44. « In diebus autem regnorum illorum, *suscitabit Deus cæli regnum* quod in æternum non dissipabitur, et regnum ejus alteri populo non tradetur, comminuet autem, et consumet universa regna hæc; et ipsum *stabit in æternum*. 45. Secundum quod vidisti, quod de monte abscissus est lapis sine manibus, et comminuit testam, et ferrum, et æs, et argentum, et aurum, Deus magnus ostendit regi quæ ventura sunt postea; et verum est somnium, et fidelis interpretatio ejus. »

La devise qui s'applique à Eugène III, **Ex magnitudine montis**, semble donc, à l'occasion du nom de la petite ville de *Montemagno* qui le vit naître, prédire ses hautes destinées de chef suprême de l'Église, en représentant cette montagne sainte dont la Papauté est le sommet et le couronnement.

*Application générale à la Papauté.*

Mais il est permis de voir ici une allusion plus particulière au pontificat qui nous occupe.

*Application spéciale au pontificat d'Eugène III.*

<sup>1</sup> Isaïe écrit dans le même sens :

LI, 7. « Quam pulchri super montes pedes annuntiantis et prædicantis pacem, annuntiantis bonum, prædicantis salutem, dicentis Sion : Regnabit Deus tuus. 8. Vox speculatorum tuorum : levaverunt vocem, simul laudabunt : quia oculo ad oculum videbunt cum converterit Dominus Sion. 9. Gaudete, et laudate sicut deserta, quia consolatus est Dominus populum suum, redemit Jerusalem. 10. Paravit Dominus brachium sanctum suum in oculis omnium gentium : et videbunt omnes fines terræ salutare Dei nostri. »

L'Église *domine* vraiment le monde à cette époque.

La *seconde croisade* prêchée par saint Bernard des hauteurs de Vézelay, et accueillie avec un enthousiasme si merveilleux par les rois et les peuples de l'Europe, montre bien l'influence de l'idée chrétienne vers le milieu du XII<sup>e</sup> siècle.

La *vie monastique*, sous la puissante impulsion de saint Bernard<sup>1</sup>, de Pierre le Vénéral<sup>2</sup>, de saint Malachie, de sainte Hildegarde et de tant d'autres saints personnages, élève la vertu à des hauteurs inconnues.

Le pape Eugène III lui-même, l'ancien moine de Clairvaux, conserve sous la pompe due à son rang l'esprit et les pratiques du cloître. Par sa vie mortifiée et sa pieuse mort, il semble réaliser les avis et conseils que lui adresse saint Bernard dans son ouvrage *De Consideratione*, sur les grandeurs et les devoirs de la Papauté.

---

<sup>1</sup> Saint Bernard avait fondé ou agrégé à son Ordre soixante-dix-sept monastères (FLEURY, IV, l. LXVIII, 606). — Si on comprend dans le nombre des fondations de saint Bernard celles faites par les abbayes dépendantes de Clairvaux, on arrive au nombre de cent soixante monastères et plus (ARTAUD DE MONTON, *Hist. des SS. Pont. Rom.*, II, 291) dont la création peut se rapporter à son époque.

<sup>2</sup> Du temps de l'abbé Pierre, il y avait à Cluny environ quatre cents moines; l'observance de l'Ordre était établie en plus de trois cents maisons, et en avait environ deux mille sous sa dépendance (ROHRBACHER, éd. Gaume, VIII, 382).

ABBAS SUBURRANUS <sup>1</sup>ANASTASE IV <sup>2</sup> (Conrad de Suburra).

1153-54.

Anastase IV était né à Rome<sup>3</sup>, dans le quartier de *Suburra*<sup>4</sup>. Il avait été chanoine régulier, avant d'être nommé cardinal par son oncle Honorius II, en 1126.

*Occasion  
de la devise.*

L'interprète des devises rapporte celle d'Anastase à son nom de famille. Certains auteurs, en effet, donnent le nom de Suburra à Conrad. — Mais souvent, au moyen âge surtout, le nom ou le surnom se tire du lieu de naissance. On peut ainsi concilier les deux applications.

\* \* \*

La juxtaposition des deux mots *Abbas* et *Suburranus* a quelque chose d'étrange au premier abord<sup>5</sup>.

*Symbolisme.*

<sup>1</sup> *L'abbé de la Suburra.*

<sup>2</sup> « De familia Suburra. » (CIACONIUS.)

<sup>3</sup> Platina est peut-être le seul auteur qui ne le fasse pas naître à Rome. On voit par là ce que valent les affirmations de certains critiques, d'après lesquels la prophétie de saint Malachie ne serait en réalité qu'un plagiat de Platina, bien postérieur au temps de saint Malachie.

<sup>4</sup> ONUPIR. PANV., *Epit.* l. II. — CIACONIUS. — BINI, *Collect. Concil.*, t. III, l. II, p. 513. « Anastasius, civis Romanus, ex regione Suburra. » — *Propylæum Maii* (Acta Sanctorum). « Natione Romanus, de regione Suburrae. » — *Grand Bullaire romain*, etc.

<sup>5</sup> L'abbé CUCHEBAT explique le mot *Abbas* en présentant Anastase IV comme ayant été abbé de Saint-Ruf. Il cite à l'appui de son dire CLAUDE ROBERT, *Gallia Christiana*, p. 644. — « MABILLON, ajoute-t-il, *Annales*

Il semblerait plus naturel de voir Anastase IV désigné par le titre de son abbaye ou par le nom de son monastère, et un faussaire n'aurait sans doute pas manqué de le faire. Ceci nous laisse supposer, de la part de l'auteur, une intention cachée. — Que signifie donc ce titre d'abbé mis à côté du nom de la rue qui vit naître le futur pape ?

Peut-être la devise exprime-t-elle l'opposition entre l'existence mondaine et facile d'un quartier luxueux et mouvementé<sup>1</sup>, et la vie dure et silencieuse du cloître. Ces deux mots *Abbas* et *Suburranus* font ressortir la haute vertu de celui qui préféra aux séductions du monde les austérités de la vie religieuse, et mérita si bien son nom de Père commun des fidèles (*Abba, Pater*. Gal. iv, 6).

La raison d'être et le sens de ce mot *Suburranus* ressortent mieux par le contraste avec la devise suivante : **De rure albo**. — On peut comparer à l'une et à l'autre la devise de Célestin III : **De rure bovensi**.

---

*bénéd.*, t. IV, p. 688, nous apprend que c'est dans cette abbaye que s'implanta à son début, en 1138, la réforme des chanoines réguliers de Saint-Augustin. »

Sans doute Cucherat, en interprétant cette devise, a confondu Anastase IV avec son successeur Adrien IV, qui était certainement abbé de Saint-Ruf.

Pour Anastase IV, nous n'avons pu vérifier ce titre; mais il nous suffit que tous les historiens le représentent comme ayant été chanoine régulier.

La remarque de Mabillon jette d'ailleurs un certain jour sur la question.

<sup>1</sup> « *Suburra*, rue du second quartier de Rome, laquelle commençait à la grande place, et allait se rendre au grand chemin de Tivoli, tout le long des Esquilies. C'était l'endroit le plus fréquenté de la ville : la plupart des grands de Rome y demeuraient. » (BARRAL, *Dict. des Antiq. rom.*, t. II, p. 594.)

« *Ego vel Prochytam prepono Suburræ.* » (Juv., *Sat.* III, v. 5.) Pour moi, je préfère Procyda (ile très déserte) à la Suburra.

« *Et tota sonat ulmea cœna Suburra.* » (Juv., *Sat.* XI, v. 140.) Il y avait, dans le quartier de la Suburra, des maîtres qui enseignaient à découper à table. Le sens de ce vers est celui-ci : Et toute la Suburra retentit (des exploits des écuyers tranchants, exerçant leurs élèves sur des mets (*imités en bois*) d'ormes). » (UCHERAT.)



DE RURE ALBO <sup>1</sup>ADRIEN IV <sup>2</sup> (Nicolas Breakspeare).

1154-59.

C'est en Angleterre <sup>3</sup>, dans une ferme dépendant de l'abbaye de Saint-Alban, que naquit Nicolas Breakspeare, le futur pape Adrien IV.

Occasion  
de la devise.

Fils de paysan, nourri d'abord par charité à l'abbaye, où son père était entré comme religieux, il vient bientôt à Arles en Provence pour y étudier. Là il fait la connaissance de quelques chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Ruf, et par leur intermédiaire il est admis en qualité de valet.

Sa piété et son intelligence le font agréer dans les rangs des chanoines, et il revêt la robe blanche des religieux de saint Augustin. Il finit même par être abbé de Saint-Ruf, et supérieur général de la congrégation.

Nommé cardinal, il devient évêque d'Albano.

A la fin du pontificat d'Eugène III, il est envoyé comme légat en Danemark, en Suède et en Norvège <sup>4</sup>, et c'est à

<sup>1</sup> De la campagne blanche. (Albus entre comme radical dans Albion, Saint-Alban, Albano.) <sup>2</sup>

<sup>2</sup> « Vilis, natus in oppido Sancti Albani. » (CIACONIUS.)

<sup>3</sup> Le P. GORGEU, le protestant GRAFF et d'autres, voient dans l'ancien nom de l'Angleterre, Albion, une première réalisation du mot Albo. Graff fait venir ce nom, Albion, des blancs rochers qui bordent les rivages de l'Angleterre, et contre lesquels viennent se briser les flots de la mer. — L'étymologie de ce nom ne nous intéresse d'ailleurs que bien indirectement.

<sup>4</sup> Le P. GORGEU trouve encore là une réalisation de la devise : De rure albo : les campagnes de la Scandinavie sont souvent couvertes de neige.

son retour qu'il se voit élu pape à l'unanimité des votants, le lendemain même du décès d'Anastase.

\* \* \*

Symbolisme.  
De rure.

La devise de ce grand pape, et sa vie tout entière, semblent un commentaire de cette parole de saint Paul : « Dieu a choisi les faibles de ce monde pour confondre les forts <sup>1</sup>. »

« Non multi sapientes secundum carnem, non multi potentes, non multi nobiles. Quæ stulta sunt mundi elegit Deus ut confundat sapientes, et infirma mundi elegit Deus ut confundat fortia. » (I Cor. 1, 26-27.)

.Albo.

L'idée exprimée par le radical *Albus* (blanc) se trouve d'ailleurs parfaitement réalisée dans la vie sainte et détachée d'Adrien.

Ce qui nous autorise en quelque sorte à voir, dans l'épithète *albo*, l'image même de la simplicité et de la pureté d'intention d'Adrien IV, c'est le rapprochement que nous pouvons faire de sa devise avec la devise suivante : *De tetro carcere*. Le mot *teter* semble choisi pour symboliser le règne d'un antipape ; il met en relief le sens à attribuer à *albus* <sup>2</sup>.

Histoire.

Élevé par son seul mérite à la plus haute des dignités, Adrien IV sut garder intègre le caractère de représentant de Dieu sur terre. « C'était, dit le cardinal Boson, un homme d'une angélique bonté, d'une douceur et d'une patience exemplaires... Lent à se

<sup>1</sup> On peut rapprocher ce texte :

« Suscitans a terra inopem, et de stercore erigens pauperem, ut collocet eum cum principibus, cum principibus populi sui. » (Ps. cxii, 7. 8.)

<sup>2</sup> Dans le texte de la devise, l'adjectif *albo*, il est vrai, qualifie *rure*, et il peut sembler étrange à première vue de le rapporter au pape lui-même. — Mais nous verrons souvent, dans la suite, des noms qui ne désignent pas directement la personne du pape servir d'occasion à un jeu de mots exprimant le jugement du prophète sur le pontificat en question.

fâcher, il était prompt à pardonner. Il savait donner avec aénéité, et il prodiguait l'aumône aux malheureux ; toute sa tenue était pleine de dignité et de grâce. »

Il ne voulut pas profiter de son élévation pour soutenir les siens par des richesses qu'il considérait comme le patrimoine de l'Église.

Mais c'est surtout dans sa conduite si mesurée à l'égard des révolutionnaires de Rome, de l'orgueilleux empereur d'Allemagne Frédéric Barberousse, et de Guillaume le Mauvais, roi de Sicile, que ce pape sut faire admirer le travail de la grâce dans un fils de paysan : **De rure albo**.

Le contraste entre les origines si différentes des deux papes Anastase IV et Adrien IV, exprimé dans leurs devises par les mots *Suburranus* et *De rure*, a son éloquence. Il montre que l'homme n'est rien par lui-même et que Dieu sait choisir ses ministres aussi bien parmi les humbles de la terre que parmi les grands et les puissants du monde.

---

EX TETRO CARCERE<sup>1</sup>VICTOR IV<sup>2</sup>, antipape<sup>3</sup> (Octavien).

1159-64.

Occasion  
de la devise.

Le schisme qui désola l'Église, sous le pontificat d'Alexandre III, commença avec le cardinal Octavien. C'était un ancien cardinal diacre du titre de Saint-Nicolas *in Carcere*<sup>4</sup>.

Objection.

CARRIÈRE objecte que le cardinal Octavien avait le titre de *Sainte-Cécile*<sup>5</sup>, et non celui de *Saint-Nicolas in Carcere*<sup>6</sup>.

Réponse.

Il est vrai qu'Octavien avait le titre de *Sainte-Cécile* lorsqu'il usurpa le pouvoir pontifical. Mais il avait été auparavant cardinal diacre du titre de *Saint-Nicolas in Carcere*<sup>7</sup>.

\* \* \*

<sup>1</sup> *D'une noire prison.*

<sup>2</sup> « Fuit Cardinalis Sancti Nicolai in Carcere Tulliano. » (CIACONIUS.)

<sup>3</sup> On a fait une objection sérieuse de la présence des antipapes dans la prophétie de saint Malachie. On peut voir la discussion de cette objection dans notre étude générale sur *la Prophétie des Papes*, p. 513-526.

<sup>4</sup> « Très ancienne diaconie de Saint-Nicolas *in Carcere*, dans la rue de ce nom, au quartier de Ripa, au mont Aventin. Elle doit son nom à la tradition ancienne, mais contestée, qui attribue à Servius Tullius la construction des prisons antiques sur lesquelles elle fut édifiée; prison d'ailleurs différente de la prison Mamertine. » (MAS LATRIE, *Trésor de Chron.*, p. 1176.)

<sup>5</sup> « Antiquiores historici agnoscunt titulum Sancte Ceciliæ. »

<sup>6</sup> GRAFF se laisse arrêter par cette objection, et cherche une autre application de la devise : « Largior Octavianum... Cardinale Sancte Ceciliæ fuisse, ob testimonium. » (RADEVICI, l. II, c. XLIII et XLVII.)

<sup>7</sup> ONUPHR. PANV., *Epit.*, p. 116. — Parlant des cardinaux prêtres créés par le pape Eugène III, il dit, au sujet d'Octavien :

« Octavianus Romanus ex Diacono Card. S. Nicolai in Carcere Tul-

Pourquoi saint Malachie a-t-il choisi cette particularité ?

*Symbolism.*

Pourquoi fait-il allusion au premier titre cardinalice d'Octavien, au lieu de signaler le titre qu'il portait en dernier lieu, ou quelque circonstance plus importante de sa vie<sup>1</sup> ?

Sans doute le prophète veut indiquer, par ce symbole d'une *sombre prison, les horreurs du schisme.*

Le P. GORGEU fait remarquer l'opposition qui existe entre cette légende : **Ex tetro carcere**, et la précédente : **De rure albo**. — Le schisme est bien caractérisé par ces deux choses repoussantes : *obscurité et ténèbres, servitude et captivité.*

Pent-être aussi, comme le croit l'abbé CUCHERAT, l'allusion à cette noire prison doit-elle marquer les tristes débuts et le dénouement tragique de l'usurpation du faux Pontife.

Après trois jours de délibération, les cardinaux assemblés à Saint-Pierre avaient porté leurs suffrages sur le cardinal Roland, qui avait pris le nom d'Alexandre III. — *Trois cardinaux seulement*, Octavien, Jean Morson et Guy de Crème, n'avaient pas consenti à son élection.

*Histoire.*

Les deux derniers élurent alors Octavien, candidat

---

liano, presb. Card. in Titulo Sanctæ Cæciliæ, post Victor. III. » — D'après le comte de Mas Latrie, Octavien fut créé cardinal-diacre de *Saint-Nicolas* par Célestin II en 1138, quatrième promotion.

On conçoit que l'historien *allemand* Radevic ne parle que du dernier titre cardinalice, le seul sous lequel Octavien fût connu lorsque l'empereur Frédéric voulut l'opposer au pape Alexandre III.

<sup>1</sup> Cet exemple semble bien de nature à confirmer l'opinion qui attribue à chaque devise un sens symbolique. (Voir *la Pr. des P.*, pp. 224-229.) *Le choix de l'ancien titre* cardinalice serait difficile à expliquer si la légende ne devait avoir que le sens obvie et littéral; l'adjectif *teter* lui-même a sa raison d'être principalement avec le sens moral que nous reconnaissons à la devise. — L'emploi de *teter*, au point de vue du symbolisme, est ici analogue à l'emploi d'*albus* dans la devise d'Adrien IV.

de l'empereur. Ils firent appel à la force, et ouvrirent les portes de la basilique de Saint-Pierre pour faire intervenir une populace en armes qui se trouvait rassemblée sur la place.

Le pape Alexandre et les cardinaux qui l'avaient élu se retirèrent au château Saint-Ange, où ils demeurèrent enfermés comme *en une prison* pendant neuf jours; des gens armés les gardaient jour et nuit par ordre de quelques sénateurs, qu'avait gagnés l'argent d'Octavien.

Pressés par les clameurs du peuple, ils se virent obligés de laisser sortir le Pontife; mais ils le transférèrent dans une *prison* plus étroite au Transtévère, où il fut maintenu encore quelque temps<sup>1</sup>.

C'est ainsi que l'usurpateur se faisait de la *sombre prison*, dans laquelle il renfermait le pape, une sorte de piédestal pour s'élever à la dignité qu'il ambitionnait.

Le malheureux Octavien mourut à Lucques, d'un accès de frénésie, sans avoir pu se réconcilier avec l'Église. On rapporte même qu'on dut le séquestrer, l'enfermer, l'enchaîner. « C'est de cette prison morale, attristante, affreuse, qu'il va passer au jugement de Dieu. » (CÚCHERAT.)

---

<sup>1</sup> BARON. ann. 1159. — MURATORI, *Scriptores rerum Italie.*, t. III, p. 448.

## VII

### VIA TRANSTIBERINA <sup>1</sup>

**PASCAL III** <sup>2</sup>, antipape (Guy de Crème).

1164-70.

A l'antipape Victor IV succéda dans le schisme, sous le nom de Pascal III, le cardinal Guy de Crème. — Son titre cardinalice était Sainte-Marie au *Transtévère*<sup>3</sup> (trans Tiberim).

Occasion  
de la devise.

Pour cet *antipape*, comme pour le précédent et les antipapes à venir, la prophétie ne mentionne le titre cardinalice que d'une manière indirecte, et par des désigna-

Remarque.

---

<sup>1</sup> *La voie au delà du Tibre.*

<sup>2</sup> « Guido Cremensis, Cardinalis Sanctæ Mariæ Transtiberinæ. » (CIACONIUS.)

L'interprète met ici Calixte III au lieu de Pascal III. Mais il ne faut pas oublier que le seul texte qui ait une importance véritable est le texte attribué par A. Wion à saint Malachie. Le reste n'est qu'un commentaire, une application ou une interprétation faite par un historien, et ne vaut que par la concordance avec la devise d'une part et l'histoire d'autre part.

<sup>3</sup> « *Sancta Maria in Transtevere* ou *trans Tiberim*... au centre du Transtévère... Cette église passe pour la première qui ait été élevée à Rome en l'honneur de la Vierge; aussi a-t-elle le titre et le rang de basilique. On l'a nommée *Basilique Cornélienne*, parce que le pape saint Corneille y fit transférer un grand nombre de corps saints extraits des Catacombes, et qu'il y fut lui-même inhumé en 252; *Basilique de Saint-Calixte*, parce que le pape saint Calixte I<sup>er</sup> la consacra au III<sup>e</sup> siècle; *Basilique Julienne*, parce que Jules I<sup>er</sup> la restaura et y choisit sa sépulture en 352. On la nomme aussi *Sancta Maria ad Fontem Olei* ou *in Fontibus*...; *Sancta Maria de Monasterio*... Très ancien titre cardinalice. » (MAS LATRIE, *Tr. de Chron.*, p. 1172.)

tions d'où se trouve exclue toute allusion *religieuse* <sup>1</sup>.

Le représentant du parti de la révolte contre le pape légitime était indigne de paraître sous le couvert d'un titre de saint, surtout de Marie, Reine de tous les saints.

Le mot *Transtiberina* semble d'ailleurs renfermer en lui-même une allusion au schisme.

\* \* \*

*Symbolisme.*

Le parti de Guy de Crème est comme *exclu de la ville sainte* (l'Église), représentée par le Tibre (*trans*, au delà).

Le rapprochement de la devise *Via Transtiberina* avec la devise *Ex castro Tiberis* fait bien ressortir la différence que met le prophète entre un pape véritable, établi dans une citadelle sur le Tibre, et un antipape errant sur la *voie publique* loin des rives du grand fleuve <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> « La prophétie ne le renomme point de la sainte Vierge, mais du chemin seulement d'outre le Tybre. » (GORGEE.)

<sup>2</sup> L'abbé CUCHENAT (p. 71) voit à tort, semble-t-il, cette allusion au schisme dans la forme même de la devise :

« *Via Transtiberina* est une expression elliptique, jetée là comme un soupir inachevé. C'est bien le style propre des emblèmes et des inscriptions qui laissent toujours à deviner. — Déjà le titre cardinalice de Sainte-Cécile au Transtévère venait d'être déshonoré par Octavien. La pensée douloureuse du prophète ne serait-elle pas celle-ci : Pauvre Transtévère ! Encore une profanation d'un de tes titres les plus augustes ! *Les rues du Transtévère pleurent comme les rues de Sion : Vix Sion lugent !* »

## VIII

### DE PANNONIA TUSCLÆ<sup>1</sup>

CALIXTE III<sup>2</sup>, antipape (Jean Morson).

1170-77.

Jean Morson était *Pannonien* ou Hongrois; Alexandre III était *Toscan*.

*Occasion  
de la devise.*

L'antipape Jean Morson, abbé de Strume en Hongrie, était par le fait de *Pannonie*, puisque cette région était à cheval sur la Hongrie et l'Autriche actuelles.

Alexandre III, né à Sienne, était de Toscane (Tuscia).

\* \* \*

Le schisme pouvait encore être appelé *Allemand* ou *Pannonien* à cause de l'appui que lui donna l'empereur Frédéric Barberousse. Ce prince reconnut Octavien, que ses partisans avaient opposé par la force au pape Alexandre, et fit élire ses deux successeurs.

*Symbolisme.*

La devise semble se rapporter au triomphe pacifique

---

<sup>1</sup> *La Pannonie à la Toscane.*

<sup>2</sup> « Hungarus natione, Episc. Card. Tusculanus. » (GIACONIUS.)

L'interprète met ici par erreur Pascal III au lieu de Calixte III, comme il a été dit à propos de la devise précédente, p. 47, note 2.

L'explication *Episcopus Cardinalis Tusculanus* est d'ailleurs inadmissible, parce que 1° Jean Morson ne fut jamais cardinal, mais seulement abbé de Strume; 2° *Tuscia* signifie la *Tuscie* ou la Toscane, et non point *Tusculum* ou Frascati.

du Toscan<sup>1</sup> Alexandre III sur l'antipape allemand Calixte, originaire de Pannonie.

Le *trionphe* annoncé par la devise eut deux phases : A Venise l'empereur Frédéric Barberousse vint faire sa soumission dans un concile présidé par le pape. A Tusculum Calixte III lui-même demanda son pardon à Alexandre III<sup>2</sup>, et mit fin à la division dont gémissait l'Église depuis dix-huit ans<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> L'abbé CUCHERAT, à qui revient le mérite de cette interprétation, a le tort de discuter le texte même de la prophétie en comparant les différentes versions rapportées par les divers interprètes. Les commentateurs de la prophétie s'appuient tous en dernière analyse sur le *Lignum vite*, et les variantes que l'on observe ne peuvent provenir que d'erreurs de copistes ou de libertés fantaisistes.

Adoptant la version *De Pannonia Tuscia*, Cucherat sous-entend le mot *triumphans* (victorieux). — Avec la seule version authentique donnée par *Wion*, on peut sous-entendre *triumphus* ou un mot analogue; et encore ce mot est compris dans le datif *Tusciæ*.

<sup>2</sup> La victoire d'Alexandre III fut pleine de douceur pour le coupable et le vaincu. Le pape déclara à Jean de Struino que l'Église romaine le recevrait avec joie pour son fils, et lui rendrait le bien pour le mal. En effet, Alexandre le traita toujours depuis avec honneur dans sa cour, et le reçut même à sa table. (*Acta*, op. BARON.) (Cf. ROHRBACHER.)

<sup>3</sup> Sur la soumission de l'antipape, on peut lire ce qu'a écrit Romuald, archevêque de Salerne. (VICTORELLI, UGHELLI, *in Ciac.*, p. 1108.)

EX ANSERE CUSTODE <sup>1</sup>ALEXANDRE III <sup>2</sup> (Roland Paparo).

1159-81.

Le pontificat d'Alexandre III, auquel se rapportent déjà d'une manière indirecte les trois devises précédentes, est de nouveau caractérisé par la légende : **Ex anser custode**. — Le prophète prend occasion du nom patronymique du pontife et de ses armoiries, pour signifier les traits marquants de son règne.

*Occasion  
de la devise.*

Alexandre était né à Sienne, d'une illustre famille qui s'appelait primitivement Bandinelli, et changea son nom en celui de *Paparo* <sup>3</sup>, l'équivalent en italien du latin *anser* (oie).

<sup>1</sup> De *Voie gardienne*.

<sup>2</sup> « De familia Paparona. » (CIACONIUS.)

<sup>3</sup> ONUPHII. PANV., *Rom. Pont.* « Domnus Rolandus antea vocatus, Rainuccii filius, familia Paparona Senis nobili et honorata natus. » — CIAC. « Fuit natione Tuscus, patria Senensis, familia nobili Bendinella, quæ postea Paparona dicta est, patre Rainutio ortus. »

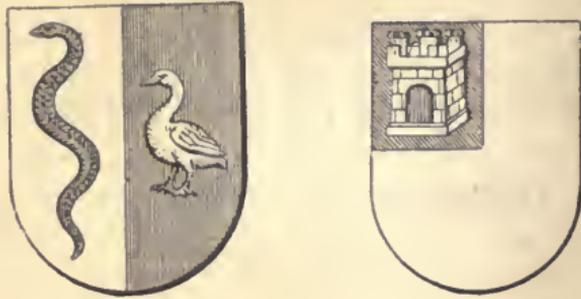
Ciaconius, énumérant les cardinaux nommés par *Eugène III* dans sa première création, signale ainsi, au n° 3, le futur pape Alexandre :

« Rolandus Bendinellus, Rainutii filius, Bendinelli nepos, nobilis Senensis... Diaconus Cardinalis SS. Cosmæ et Damiani, post presb. Card. tt. S. Marci et S. R. E. Cancellarius. »

A la première et unique création de cardinaux faite par Anastase IV, nous retrouvons encore, au n° 3, le même cardinal Roland avec le nom de *Paparo*. « Rolandus de Paparo presb. Card. tt. S. Marci, Senensis, S. R. E. Cancellarius. »

Ceci ferait supposer que le surnom de *Paparo* aurait été donné à la famille du cardinal dans l'intervalle des deux promotions.

Les historiens attribuent à Alexandre III deux sortes d'armoiries : dans les unes figure une *tour* ou garde (*custode*), dans les autres une *oie* (*ansere*)<sup>1</sup>.



Remarques  
1<sup>o</sup> Nom.

Il est étrange que l'abbé GUCHERAT consacre une page entière (p. 74) à combattre l'interprétation tirée du nom de famille d'Alexandre. Le nom de *Papuro* lui est cependant donné par les historiens les plus anciens et les plus sérieux, et l'auteur de l'étude que nous citons se borne à invoquer des témoignages tels que ceux de Henry, Sérieyès, Bouillet, Rohrbacher, qui n'ont fait que des ouvrages de seconde et troisième main.

C'est d'ailleurs ici le lieu de rappeler qu'une même famille a pu porter, simultanément ou successivement, différents noms ou surnoms; nous en avons vu un exemple à propos de Lucius II. (V. p. 32.)

2<sup>o</sup> Armoiries.

Alexandre III est le premier pape dans la devise duquel nous voyons une allusion aux *armoiries*. On sait ce qu'il faut penser de l'opinion du P. MENESTRIER sur l'usage relativement récent des armoiries chez les papes<sup>2</sup>. Mais lors

<sup>1</sup> Premières armoiries : un franc quartier chargé d'une tour ou garde. (V. ONUPHRE, *Epitome*.)

Deuxièmes armoiries : Parti : au 1. d'argent à une couleuvre ondoyante en pal de gueules, au 2. de gueules à une oie d'argent, becquée et membrée d'or. (BIETSTAP; PAILLOT, II; CIACONIUS, I, 1071.)

De même que le pape porta plusieurs noms, il se peut qu'il ait adopté successivement plusieurs armoiries, d'autant plus qu'au témoignage de Spener, les armes semblent avoir eu pendant quelque temps les mêmes destinées que les noms patronymiques.

<sup>2</sup> Voir dans notre étude sur *La Prophétie des Papes*, p. 498-511; la réfutation de cette opinion singulière du P. Menestrier.

même qu'un critique trop exigeant se rangerait à son avis, la prophétie **Ex ansere custode** trouverait une justification suffisante dans le *nom* de famille d'Alexandre, *Paparo*, et dans les *faits principaux de son pontificat*.

\*\*\*

On peut reconnaître dans la légende d'Alexandre la *vigilance* et le *courage* qu'il mit à *garder* l'Église contre les attaques des schismatiques.

*Symbolisme.*

La devise prédit ce pontificat sous le symbole de « l'oye laquelle, Brennus tâchant de surprendre le Capitole, jeta un cri si éclatant qu'elle éveilla les sentinelles endormies, et fut cause que cette forteresse ne vint entre les mains de ses ennemis, et que la ville de Rome qu'ils avaient prise en fut délivrée ». (GORGEU.)

Pendant toute la durée du schisme, en face de l'intrus Victor IV et de ses tristes successeurs, en face de l'empereur même, l'héritier de Pierre *pousse le cri d'alarme* et *défend le siège apostolique*. « Il lutte comme Pontife, comme roi de Rome, et comme protecteur de l'Italie. » (CHANTREL, *les Papes au moyen âge*, p. 116.)

Le cardinal Octavien venait d'être opposé à Alexandre III sous le nom de Victor IV. Frédéric Barberousse, voyant les difficultés d'un double pontificat, voulait faire proclamer Octavien pape dans une assemblée d'évêques qu'il réunit à Pavie, et qui se trouvait composée de prélats à sa dévotion.

*Histoire.*

L'empereur propose au pape de comparaître devant cette assemblée avec son concurrent, pour qu'elle puisse décider quel est celui des deux qui doit être reconnu. Voici la fière réponse d'Alexandre à ses envoyés :

« Nous sommes surpris de la manière dont nous traite l'empereur, contre la coutume de ses prédéces-

seurs, en convoquant un concile sans notre participation et nous ordonnant de nous trouver en sa présence, comme s'il avait puissance sur nous. Or Jésus-Christ a donné à saint Pierre, et par lui à l'Église romaine, ce privilège qui s'est conservé jusqu'à présent, qu'elle juge les causes de toutes les Églises, sans avoir jamais été soumise au jugement de personne... C'est pourquoi nous serions très coupable devant Dieu si, par notre ignorance ou notre faiblesse, nous laissons réduire l'Église en servitude. Nous sommes prêts à nous exposer plutôt aux derniers périls, à l'exemple de nos pères. » (BARONIUS, d'après DE BEAUFORT.)

Frédéric reconnaît Octavien, et fait publier en Allemagne et en Italie un édit par lequel il ordonne à tous les évêques de se soumettre au pape Victor sous peine de bannissement. Alexandre excommunie alors solennellement l'empereur, et lance ses anathèmes sur Octavien et ses complices. (RADEVIC., *Conc.*, t. X. — BARON.)

La suite de son pontificat ne fut qu'une continuation de cette attitude *vigilante et courageuse*<sup>1</sup>. — Rentré à Rome dès 1165, il eut à soutenir pendant une année l'attaque des Allemands qui enserraient la ville. Après une résistance héroïque, vaincu, dépouillé, il garda toute sa grandeur d'âme et sa fermeté. Frédéric et son antipape Pascal III le chassèrent de Rome et y prirent sa place ; mais la peste obligea bientôt l'armée de l'em-

<sup>1</sup> On connaît les belles paroles qu'il prononça au concile de Tours (1163). — Il exhortait les évêques à combattre courageusement pour l'unité de l'Église contre les schismatiques, et pour sa liberté contre les tyrans qui la pillaient et l'opprimaient.

« Quoique les premiers, dit-il, s'efforcent de la déchirer, elle n'en est pas moins *une*, puisqu'ils sortent de son sein et demeurent dehors : et quoique les autres viennent l'asservir, elle n'est pas moins *libre* en effet, puisqu'elle les punit par sa puissance. »

pereur à quitter la Ville sainte, et Dieu lui-même sembla prendre la défense de son Pontife.

Enfin, après avoir longtemps résisté aux menées des schismatiques, Alexandre vit l'empereur, vaincu par les efforts réunis des villes de la Haute-Italie à Legnano (1176), faire sa soumission à Venise en 1177; l'antipape se soumit de même à Tusculum en 1178<sup>1</sup>.

Le concile général de Latran fut le couronnement du grand et héroïque pontificat d'Alexandre III.

\* \* \*

La lutte du bien contre le mal, la résistance de l'Église<sup>2</sup> à la tyrannie, fut encore personnifiée sous le règne d'Alexandre par saint Thomas Becket. Le courageux archevêque de Cantorbéry s'exposa au ressentiment du roi d'Angleterre Henri II, et souffrit le martyre, plutôt que de trahir les droits de l'Église et de soumettre son clergé au jugement des puissances du siècle<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Après la soumission de Jean de Strume, quelques obstinés élurent un membre de la famille Frangipani, et le nommèrent Innocent III. Alexandre donna une nouvelle preuve de son *énergie vigilante* en se saisissant de ce perturbateur du repos public et en l'enfermant au monastère de l'Are, où il mourut en 1180.

<sup>2</sup> Saint Thomas de Cantorbéry, apprenant la retraite de Frédéric, écrivit au pape pour le féliciter et lui adressa au sujet de l'excommunication lancée contre l'empereur ces nobles paroles :

« Qui osera, tenant en terre la place de Jésus-Christ, se soumettre à la volonté des princes pour la confusion de l'Église, en ne punissant pas les coupables? L'ose qui voudra! Ce ne sera pas moi, pour ne pas m'attirer la peine du coupable en en dissimulant la juste punition. (L. II, ep. 22, d'après ROHRBACHER.)

<sup>3</sup> Cette lutte mémorable au sujet d'une si grande cause nous intéresse particulièrement pour la part qu'y prit le pape Alexandre III.

« C'est ce pape qui triompha dans Venise, par sa sagesse, de la violence de l'empereur Barberousse, et qui força Henri II, roi d'Angleterre, à demander pardon à Dieu et aux hommes du meurtre de Thomas Becket. » (VOLTAIRE, *Résumé de l'Histoire générale, œuvres complètes*, 12 vol. in-8°, Paris, 1817, t. X, p. 998.)

---

C'est encore sous le même pontificat que naquit en 1170 saint Dominique, l'illustre fondateur de l'Ordre des Frères Prêcheurs. — L'abbé CUCHERAT pense que la légende **Ex anseres custode** se rapporte à cette naissance : il croit reconnaître cet oiseau, gardien de l'Église, dans la famille dominicaine et dans son saint fondateur.

Mais l'application de la devise au pape Alexandre III et à son pontificat est plus naturelle.

---

LUX IN OSTIO <sup>1</sup>LUCIUS III <sup>2</sup> (Hubald Alluciengola).

1181-85.

Lucius III <sup>3</sup> était originaire de Lucques (en latin *Luca*).  
— Il prit comme pape le nom de *Lucius*.

Occasion  
de la devise.

Il était depuis quarante et un ans cardinal, et avait reçu en dernier lieu, en 1158, du pape Adrien IV, le titre d'évêque d'*Ostie* <sup>4</sup>.

Nous avons rencontré plus haut déjà des devises qui ne sont que la traduction de noms propres : **Inimicus expulsus**, de Caccianemici; **De magnitudine montis**, de Montemagno (comparer **Ex castro Tiberis**, p. 29). Pour d'autres devises, c'est un simple radical qui sert d'occasion au texte prophétique (**De rure albo**).

Rapprochemen

\* \* \*

<sup>1</sup> *La lumière dans la porte ou la lumière au seuil.*

<sup>2</sup> « Lucensis, Card. Ostiensis. » (CIACONIUS.)

<sup>3</sup> « Cardinales post biduum Hubaldum episcopum Ostiensem, virum ut aetate, sic prudentia gravem, Pontificem sublegerunt, qui ut erat patria Lucensi, sic se Lucium appellavit. » (GRAFF, Comment. de la devise.)

<sup>4</sup> « Ostie (un des six évêchés suburbicaires, au bord de la mer), dont le dignitaire est le doyen du Sacré-Collège. Il jouit du droit de *pallium*, et consacre les Pontifes romains. On le nomme le cardinal d'Ostie, et lui-même, comme ses cinq collègues, souscrit le plus souvent les grandes bulles du simple titre d'évêque de son siège : « Ostiensis episcopus » sans se qualifier cardinal, les évêchés suburbicaires emportant avec eux le rang et le titre cardinalice... » (MAS LATRIE, p. 1153.)

*Symbolisme.*

Dans toutes les devises précédentes, nous avons reconnu des allusions symboliques.

Pour la légende **Lux in ostio**, le symbole est plus transparent encore. Le rapprochement du nom de pays et du titre cardinalice aurait difficilement sa raison d'être au sens purement littéral. De plus, l'auteur de la devise a sans doute eu quelques motifs pour désigner par les deux *radicaux* : *Lux* et *ostium*, le double nom de *Lucques*<sup>1</sup> et d'*Ostie*.

En annonçant un pape, il ne veut pas satisfaire une vaine curiosité<sup>2</sup>, mais éclairer l'intelligence et édifier l'âme chrétienne.

1° *Lux.*

*Lux.* « Vos estis *lux mundi* » (*Matth.* v, 14), dit le Sauveur à ses Apôtres. — « Posui te in *lucem Gentium* » (*Act.* XIII, 47), dit-il à saint Paul.

Le Vicaire de Jésus-Christ sur terre représente Celui qui est la lumière éternelle.

« *Erat lux vera quæ illuminat omnem hominem...* » (*Joan.* I, 9.) — « Ego sum *lux mundi*. Qui sequitur me non ambulat in tenebris, sed habebit *lumen vite*. » (*Joan.* VIII, 12.) — « Ego *lux in mundum veni*. » (*Joan.* XII, 46, etc.)

Si le pape est la lumière du monde, à l'exemple du divin Maître, cette qualification paraît opportune surtout *après les ténèbres* du schisme amenées par Octavien, **De tetro carcere.**

---

<sup>1</sup> On trouve un jeu de mots analogue sur le nom de Lucques, ainsi que sur le nom même du pontife, dans l'épithaphe de Lucius III. Cette épithaphe a été gravée sur son tombeau dans l'église cathédrale de Vérone :

LVCIA DEDIT LVCEM TIBI, LVCI; PONTIFICATVM  
OSTIA: PAPTVM ROMA; VERONA MORI  
IMO VERONA DEDIT TIBI LVCIS GAVIDIA; ROMA  
ENHJVIV, CVHAS OSTIA; LVCIA MORI

<sup>2</sup> Voir la *Prophétie des Papes*, pp. 273-277.

*Ostium*. Pour comprendre la force de ce mot, il faut relire l'admirable parabole du Bon Pasteur :

« Amen, amen, dico vobis, qui non intrat per *ostium* in ovile ovium, sed ascendit aliunde, ille fur est et latro. Qui autem intrat per ostium, pastor est ovium... Amen, amen, dico vobis, quia ego sum *ostium* ovium. Omnes quotquot venerunt fures sunt et latrones, et non audierunt eos oves. Ego sum *ostium*... » (*Joan. x*, 1 sqq.)

Les voleurs et les mercenaires, c'étaient ces faux pasteurs qui avaient envahi la divine bergerie.

Le pape Lucius, qui avait assisté Alexandre III dans toutes ses luttes, était digne de lui succéder. Entré par *la porte*, qui est le Christ, introduit par Jésus, il devait recevoir de lui la charge pastorale.

*Lux in ostio*. Le rapprochement des deux mots est comme un tableau du spectacle magnifique que présente la société chrétienne.

La lumière resplendit maintenant dans l'Église, et semble inviter les brebis égarées et perdues dans les ténèbres<sup>1</sup> à rentrer au bercail, par Celui qui seul en ouvrira l'accès.

L'abbé CUCHERAT<sup>2</sup>, par une application plus ingénieuse que fondée, veut voir dans la légende *Lux in ostio* l'annonce du XIII<sup>e</sup> siècle, siècle resplendissant de lumière, le dernier et le plus beau de ce moyen âge si injustement calomnié.

<sup>1</sup> Rome comptait encore beaucoup de partisans des doctrines d'Arnaud de Brescia, et deux fois Lucius III dut quitter la Ville sainte. En France, les erreurs manichéennes faisaient de grands progrès avec les Vaudois et les Albigeois (Concile de Vérone).

<sup>2</sup> L'abbé CUCHERAT va jusqu'à reconnaître dans la légende *Lux in ostio* la naissance de saint François d'Assise. C'est sous Lucius III que ce grand saint vint au monde dans une *étable* comme le divin Sauveur, à la *porte* de la maison paternelle. — Cette interprétation paraît bien risquée : elle n'est d'ailleurs pas d'un intérêt assez général, et ne répond pas à l'ampleur de sens que présentent les devises précédentes.

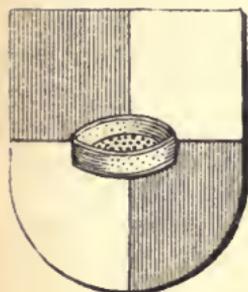
---

*Ostium* aurait alors le sens que lui donne Notre-Seigneur (*Apoc.* III, 20): « Ego sto *ad ostium* et pulso. » *La grande lumière du siècle de foi va paraître.* — Dans le texte « Scitote quia prope est *in januis* » (*Matth.* XXIV, 33), l'expression *in januis* a un sens analogue.

SUS IN CRIBRO <sup>1</sup>

URBAIN III <sup>2</sup> (Lambert Crivelli).

1185-87.



Urbain III appartenait à la noble famille *Crivelli* de Milan <sup>3</sup>. — Ses armes de famille portaient un crible d'or <sup>4</sup>.

*Occasion  
de la devise.*

<sup>1</sup> *Le pourceau dans le crible ou au crible.*

<sup>2</sup> « *Mediolanensis, familia Cribella, quæ suem pro armis gestat.* » (CIACONIUS.)

<sup>3</sup> Le P. GORGEU, p. 52 de son commentaire, trouve dans le nom même de *Milan* (*Mediolanum*), patrie et siège épiscopal de Lambert Crivelli, une justification du mot *Sus*. Ce curieux passage mérite ici rapporté :

« Milan, que l'on dit *Mediolanum* en latin, est selon quelques bons auteurs (Sidoine Apollinaire, etc.) ainsi nommée par une merveille de son païs : qui fut une truie, laquelle s'y rencontra autrefois naturellement couverte, moitié de laine comme une brebis, et moitié de soyes, comme les autres animaux de son espèce ; et on la nomma à la suite de ce prodige *mediolana* ; en suite de quoy, la ville de Milan ayant été bâtie au lieu de cette rencontre, elle fut appelée *Mediolanum*, c'est-à-dire *demi-laine*, et par abrégé Milan.

« D'où le pape de qui nous parlons étant natif, peut par conséquent recevoir le tiltre ou le nom de la truie, *Sus*, transportant ainsi le nom de la ville à son habitant ou à son citoyen.

« Or ce Milanez fut mis en la puissance du crible quand il naquit en la famille des Cribelli, et Milan pareillement en la puissance du crible. lorsque Lambert Cribelli (qui est ce Milanais, icy nommé Urbain III) en fut élu archevesque, et qu'il prit possession de cet insigne Diocèse. **Sus in cribro.** »

<sup>4</sup> « Il portait écartelé de gueules et d'argent à un crible d'or et à abîme. » (CIACONIUS.)

Objection.

La dernière partie de la devise, *cribro*, trouve sa justification complète dans le nom de famille et dans les armes du pape.

Il n'en est pas de même du premier mot *sus*, pourceau, qui peut au premier abord sembler déplacé dans une des légendes de la prophétie.

Le P. MENESTRIER triomphe : « *La maison Crivelli*, dit-il, avait pour armes un crible sans cochon. »

Réponse.

Il semble difficile, en effet, de retrouver les armoiries<sup>1</sup> telles que les décrit le premier interprète des devises. — On peut observer toutefois que les armes de la famille Crivelli ont subi des variations : le crible seul qui en est toujours la partie essentielle présente trois dispositions différentes dans les reproductions qui nous en sont parvenues. Peut-être le symbole en question, le porc, pour l'appeler par son nom, se trouvait-il dans les armoiries primitives, et a-t-il été effacé comme peu digne d'y être conservé. Nous verrons de même l'*ours* des Orsini remplacé par des *roses* sous Nicolas III.

Quoi qu'il en soit, ce symbole étrange du porc, qu'il figure ou non dans les armes, doit avoir sa raison d'être dans les événements du pontificat. Rien n'empêche, en effet, d'admettre que la devise ait sous ce rapport son appli-

D'après le *Grand Bullaire romain*, il portait parti de gueules et d'azur au crible d'or sur le tout, au centre de l'écu.



ONUPHRE PANV., *Epit.*, l. II, p. 135, et DE GLEN, *Hist. Pont.*, p. 762, ajoutent un aigle en chef.

De même RIETSTAP : *Crivelli*. Comtes. Milan. Coupé au 1<sup>er</sup> d'or à l'aigle de sable, couronnée du champ ; au 2<sup>e</sup> écartelé de gueules et d'argent à un crible d'or vu de profil, brochant sur les écartelures.

Comme on le voit, tous les auteurs mettent un *crible* ou un van dans les armoiries des Crivelli.

<sup>1</sup> Cependant le savant protestant CRÜGER signale un sanglier dans les armes des Crivelli : « Gentilitius Crivelli aprum erectum gemit. » (*Commentatio historica de successione continua Pontificum Romanorum...*)

cation immédiate dans l'histoire et dans les faits<sup>1</sup>, de même que d'autres devises, **Schisma Barcinonum**, par exemple.

\* \* \*

Or précisément l'événement capital du règne d'Urban III fut la prise de Jérusalem par les musulmans, sous la conduite de Saladin (2 octobre 1187), à la suite de la bataille de Hittin.

*Symbolisme.*

Le mot *Sus* peut être appliqué à l'*islamisme* qui vient souiller<sup>2</sup> par sa présence Jérusalem, la ville sainte : *épreuve terrible*<sup>3</sup> pour la chrétienté tout entière<sup>4</sup> et pour le pape Urban III en particulier.

<sup>1</sup> Voir la *Prophétie des Papes*, pp. 243 et suiv.

<sup>2</sup> Le porc a toujours été considéré comme le type de l'impureté. Dans la loi de Moïse il était désigné comme animal immonde, et sa chair était défendue aux Juifs; le saint vieillard Éléazar préféra mourir plutôt que de transgresser cette loi. (*II Mach.*, XI, 18, 19.)

Aussi le porc a servi de type ou de point de comparaison dans l'ancien et le nouveau Testament pour représenter la souillure morale.

*Prov.* XI, 22. « Circulus aureus in naribus suis mulier pulchra et fatua. »

*Math.* VII, 6. « Neque mittatis margaritas vestras ante porcos. »

*Marc.* V, 12, 13. « Et deprecabantur eum spiritus, dicentes : Mitte nos in porcos, ut in eos introeamus. Et concessit eis statim Jesus. Et exeuntes spiritus immundi introierunt in porcos... » (Cf. *Math.* VIII, 30-32; *Luc.* VIII, 32, 33.)

*Luc.* XV, 15, 16. « Misit illum in villam suam ut pasceret porcos. Et cupiebat implere ventrem suum de siliquis quas porci manducabant... »

*II Petr.* II, 22. « Contigit enim eis illud veri proverbii : *Canis reversus ad suum vomitum*; et, *Sus lota in volubro luti*. (Saint Pierre parle ici de ceux qui sont esclaves de la corruption, *servi corruptionis*, et qui retombent dans le désordre après avoir reçu la foi.)

<sup>3</sup> Le crible est employé dans les Livres saints pour représenter l'épreuve.

*Eccli.* XXVII, 4, 5. « Si non in timore Domini temeris te instanter, cito subvertetur domus tua, sicut in percussura cribri remanebit pulvis, sic aporia hominis in cogitatu illius. »

*Amos* IX, 9. « Ecce enim mandabo ego, et concutiam in omnibus gentibus domum Israel, sicut concutitur triticum in cribro... »

*Luc.* XXI, 31. « Ait autem Dominus : Simon, Simon, ecce Satanas expetivit vos ut cribraret sicut triticum... »

<sup>4</sup> « Saladin devait devenir la verge de la colère de Dieu. » (V. MICHAUD, *Hist. des Croisades*, 5<sup>e</sup> éd., t. II.)

Le pape Urban III fut si péniblement affecté de cet événement, qu'il mourut, dit-on, de saisissement à Ferrare en apprenant la triste nouvelle.

D'après l'abbé Cucherat, *Sus* ferait allusion à la dépravation morale et aux désordres dans lesquels étaient tombés les chrétiens de Palestine, et qui leur méritèrent ce grand châtement, cette *tribulation* représentée par le *crible*<sup>1</sup>. — Mais cette explication nous paraît moins satisfaisante que celle que nous avons proposée.

Remarque importante.  
L'objet  
du sens symbolique  
de cette légende  
n'est pas  
le pape Urbain III.

On pourra, somme toute, discuter et différer de sentiments sur la portée de la devise **Sus in cribro**. Mais en toute hypothèse il faut reconnaître que, dans sa première partie, elle ne saurait se rapporter directement au pape Urbain, et cela pour deux raisons :

1<sup>o</sup> Cette application serait en opposition avec l'esprit qui anime le prophète, toujours respectueux de la papauté dans chacun de ses représentants<sup>2</sup>.

2<sup>o</sup> La vie entière, le caractère même d'Urbain III, sont en contradiction formelle avec l'idée que suscite le symbole en question<sup>3</sup>.

Rapprochement.

Cette remarque a une grande importance pour l'interprétation des devises suivantes : le sens à donner aux devises postérieures à la publication de la prophétie par Arnold de Wion doit, en effet, s'appuyer sur la méthode d'interprétation suggérée par les premières

<sup>1</sup> Sur l'emploi de la préposition *in*, consulter *la Prophétie des Papes*, p. 228, note 1.

<sup>2</sup> On peut remarquer avec quelle discrétion et quelle délicatesse le prophète blâme les papes auxquels il croit devoir adresser quelques reproches. — Voir, outre les devises des papes d'Avignon, celle d'Alexandre VI : **Bos albanus in portu**; celle de Jules II : **Fructus jovis jubavit**; celle de Léon X : **De craticula politiana**.

<sup>3</sup> Le cardinal Hubert Crivelli jouissait à tel point de l'estime et de la confiance du Sacré-Colège, qu'il fut nommé pape à l'unanimité, le lendemain même de la mort de Lucius III.

Il était animé d'un grand zèle pour les droits de l'Église. Étant archidiacre de Bourges, il s'était mêlé à la lutte de saint Thomas Becket contre le roi d'Angleterre; pape, il sut résister avec fermeté aux nouvelles prétentions de l'empereur Frédéric.

devises. (Voir *La Prophétie des Papes*, p. 153 et p. 192-193.)

Nous reconnaitrons de même dans **Bellua insatiabilis**, **Animal rurale**, **Ursus velox**, **Aquila rapax**, non pas les personnes augustes d'Innocent XI, de Benoît XIV, de Clément XIV, de Pie VII, mais les erreurs et les excès du gallicanisme, du philosophisme, de la Révolution et du premier Empire.

ENSIS LAURENTII <sup>1</sup>GRÉGOIRE VIII <sup>2</sup> (Albert de Mora).

1187

Occasion  
de la devise.



Le cardinal Albert, qui fut nommé successeur d'Urbain, portait deux *épées* (ou deux *cimeterres*) dans ses armes <sup>3</sup>. — Il avait le titre de *Saint-Laurent in Lucina* <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> *L'épée de Laurent.*

<sup>2</sup> « Card. S. Laurentii in Lucina, cujus insignia enses falcati. » (CIACONIUS.)

<sup>3</sup> Il portait parti, au 1. d'argent à deux épées d'or, la garde en haut, posées en sautoir, cantonnées de 4 étoiles d'azur; au 2. d'azur à deux lions dressés en pal et affrontés d'or, soutenant de leurs pattes de devant un cœur de gueule. (CIACONIUS, *Grand Bullaire romain, Armorial de Saint-Jean d'Amiens.*)



ONUPHRE, dans son *Epitome*, lui donne les armoiries suivantes : d'argent à deux coutelas ou *cimeterres* d'or passés en sautoir, la garde en as, cantonnés de quatre étoiles d'azur. — Nous n'avons pu découvrir ailleurs ces armoiries.

<sup>4</sup> « Saint-Laurent in Lucina, près du Corso; église ainsi nommée de son voisinage d'un temple de Junon Lucina. On l'a nommée aussi *Sanctus*

Carrière croit attaquer sérieusement l'authenticité de la prophétie en faisant remarquer que, dans la devise, *ensis* est au singulier, tandis que dans les armoiries on trouve *deux épées*.

Objection.

Pour qui connaît le style des devises, l'objection n'a aucune valeur, et prouve simplement le parti pris ou la naïveté de celui qui emploie de tels arguments. — On pourrait faire des remarques analogues sur les devises de Clément VI, de Clément VII, de Jules III : **Ex rosa Atrebatensi, Flos pilæ ægræ, De corona montana**. On trouve dans les armes de ces papes *plusieurs roses, plusieurs boules ou tourteaux, plusieurs couronnes*, bien que les mots correspondants soient au singulier dans les devises.

Réponse.

Les deux derniers exemples en particulier sont concluants pour nous fixer sur le style des légendes; car dans l'hypothèse où la prophétie aurait été fabriquée au *xv<sup>e</sup>* siècle, l'auteur ne pouvait ignorer les armoiries de Clément VII et de Jules III, ses contemporains.

\* \* \*

Une question plus sérieuse est celle de la signification ou du symbolisme de la devise.

Symbolisme.

La défaite de l'armée chrétienne en Palestine et la prise de Jérusalem avaient jeté sur l'Europe catholique un deuil immense.

Dans son court pontificat, Grégoire VIII fut tout entier aux soins d'organiser une croisade contre les musulmans de Terre sainte.

Vingt-sept jours après la prise de Jérusalem, il ordonne un jeûne général à tous les peuples de l'Occident pour apaiser la colère de Dieu : il promet à ceux qui se croiseront de grands avantages spirituels.

---

*Laurentius ad craticulam*, à cause du très ancien grill qu'on y conservait. C'est l'un des premiers titres de cardinaux prêtres. » (MAS LATRIE, p. 1171.)

Dans une autre lettre de la même date, il prescrit les pénitences que l'on doit s'imposer.

Grégoire VIII veut exhorter de vive voix les peuples chrétiens à délivrer les lieux saints; il se rend à Pise pour réconcilier les Pisans et les Génois, et presser les deux peuples de tourner leurs forces réunies contre les infidèles.

C'est ainsi que, par son *zèle ardent*<sup>1</sup>, il met entre les mains des fidèles, autant qu'il dépend de lui, les *armes spirituelles* et matérielles contre le fléau qui est venu frapper la chrétienté.

Rapprochement.

Cette devise consolante et pleine d'espérance est bien à sa place après la triste légende : **Sus in cribro.**

---

<sup>1</sup> Il semble difficile de voir une autre allusion dans le nom de Saint-Laurent.

XIII  
DE SCHOLA EXIET <sup>1</sup>

CLÉMENT III <sup>2</sup> (Paul Scolari).

1187-91.

Clément III s'appelait *Scolari* <sup>3</sup> avant son élection <sup>4</sup>.

*Occasion*  
de la devise.

\* \* \*

CRÜGER voit dans le mot *Scolari* une allusion au couvent, *école* de science et de vertu qui avait abrité la vie religieuse de Clément III <sup>5</sup>.

*Symbolisme.*

Cette explication ne rend pas suffisamment la force du mot *exiet*.

Le nom de famille paraît être pour le prophète l'oc-

---

<sup>1</sup> *Il sortira de l'école.*

<sup>2</sup> « Romanus, domo Scholari. » (CIACONIUS.)

<sup>3</sup> « Familia regionis Pineæ, quæ Scholaris vocabatur. » (CIAC.) — « Paulus antea vocatus, Romæ ex familia mediocri quæ Scholaris dicebatur ortus. » (ON., *Pont. Maxim.*)

<sup>4</sup> L'abbé CUCHERAT émet la supposition que peut-être la famille Scolari habitait près de la *piazza delle Scuole*; la devise désignerait alors le quartier de Rome qui aurait donné naissance au pontife, comme la légende **Abbas Suburranus**.

Mais les auteurs nous apprennent simplement qu'il était de la région *Pinea*. — Quant à savoir si cette région correspondait à la *piazza delle Scuole*, c'est une question peu importante. Le symbolisme de la devise doit s'appliquer à un caractère du pontificat ou du moins de la papauté, et d'autre part le nom de famille suffit pour donner *occasion* à la légende.

<sup>5</sup> « Ipse etiam ex nobilissimo S. Bernardi cœnobio et schola prodierat. » (CRÜGER.)

casation d'affirmer que le pontife ne mérite plus ce titre de *scholaris*, de disciple; au lieu d'être *enseigné*, il doit désormais *enseigner les autres*.

Cet homme qui tout à l'heure devait se soumettre et recevoir les enseignements de ses maîtres, *le voilà sorti des rangs des disciples*. Il est devenu maître lui-même et docteur des nations<sup>1</sup>.

Rapprochements.

Dans les devises précédentes qui font allusion au nom de famille : **Inimicus expulsus**, **Ex ansero custode**, etc., nous avons trouvé des applications ou des comparaisons *positives*. Le nom ou le radical du nom suffisait pour que la devise eût un sens. — Ici, au contraire, il y a négation ou opposition; le mot *exiet* est donc nécessaire. Il acquiert toute sa force dans le sens où nous l'entendons<sup>2</sup>.

Clément III eut la gloire de rétablir, en 1188, les rapports si longtemps troublés entre la ville de Rome et la Papauté. Un traité fut conclu avec les représentants de la ville, qui garantit au pape tous ses droits de maître et de souverain.

La Papauté avait reconquis son indépendance et sa

<sup>1</sup> C'est en un sens analogue que Pierre de Blois dit dans un de ses sermons, en traçant le portrait de l'évêque : « D'inférieur tu es devenu supérieur, de fils tu es devenu père, d'écolier maître. »

<sup>2</sup> Le pape tient sur la terre la place du divin Maître :

« Vos vocatis me Magister et Domine, et bene dicitis, sum etenim. » (*Joan.* XIII, 13.)

Disciple du Maître, il doit enseigner à son tour :

« Pasce agnos meos, pasce oves meas. » (*Joan.* XXI, 15 à 17.)

« Ego autem rogavi pro te ut non deficiat fides tua, et tu aliquando conversus confirma fratres tuos. » (*Luc.* XXI, 32.)

« Et ego dico tibi quia tu es Petrus, et super hanc petram edificabo Ecclesiam meam, etc. » (*Matth.* XVI, 18.)

« Euntes ergo docete omnes gentes. » (*Matth.* XXVIII, 19.)

Le pape peut donc dire en vérité avec saint Paul :

« Positus sum ego prædicator, et apostolus, et magister gentium. » (*II Tim.* I, 11.)

liberté. Elle *sortait de la tutelle* que voulaient lui imposer les passions populaires unies aux ambitions des princes<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> REUMONT, *Geschichte der Stadt Rom.*, t. II, p. 461.

« Un traité avec la ville ramena Clément III au palais de Latran au printemps de 1188. L'accommodement qui avait eu lieu entre l'empereur Frédéric et Alexandre III n'avait conservé à l'empire qu'une autorité purement nominale dans la ville de Rome : il s'agissait alors, après une lutte prolongée et une suite de réconciliations imparfaites entre le gouvernement pontifical et la ville, de poser les bases d'un accord plus solide.

La ville reconnut le pape pour suzerain, le sénat accepta de lui ses pouvoirs et lui prêta le serment de fidélité. Le pape reçut le droit de battre monnaie : un tiers de la somme que produirait l'exercice de ce droit devait revenir à la ville; on garantissait encore au pape tous les droits régaliens et autres revenus attachés à sa dignité. Lui, de son côté, concéda aux sénateurs, fonctionnaires, juges, notaires, les dons en argent dont l'usage était reçu pour les grandes solennités, une subvention pour l'entretien des murs, le droit de tenir garnison dans la forteresse du pont de Lucques, près Tivoli, un dédommagement pour la milice municipale, dans le cas où elle serait appelée au service de l'Église; quant aux droits et aux possessions ecclésiastiques, la ville s'engageait à les défendre. »

DE RURE BOVENSI <sup>1</sup>CÉLESTIN III <sup>2</sup> (Hyacinthe de Bovis).

1191-98.

Occasion  
de la devise.

La famille de Célestin III était une noble et illustre famille; elle portait le nom de *Bovis*, ou Bobo <sup>3</sup>, et possédait dans la *Campagne* romaine de nombreuses *villas* et *propriétés* <sup>4</sup>.

BARONIUS <sup>5</sup> (Ann. 1191, n. 1) et UGHELLI (dans les notes

<sup>1</sup> *De la campagne des Bovis, ou de la campagne aux bœufs.*

<sup>2</sup> « Familia Bovensi. » (CIACONIUS.)

<sup>3</sup> « Roma ex familia nobili et honorata Bobona, quæ et de Boven-sibus dicebatur, ortus. » (ON. PANV., PP. MM.) — « Romæ, nobili familia, regione Arenulæ, Bubona alias de Bubonibus appellata, patre Petro ortus. » (CIAC.)

Les noms qui sont attribués à la famille de Célestin III ne diffèrent qu'en apparence. Il suffit de remarquer que le génitif singulier de *Bos* (bœuf) est *Bovis*, et le datif pluriel du même mot *Bobus*.

<sup>4</sup> « Gens Bubo ampla tunc in Campania Romæ possedit rura villasque. » (CRÜGEN.)

Peut-être même Célestin III avait-il vu le jour dans une de ces villas; le mot *Arenulæ* semble faire allusion à d'anciennes sablonnières, et cette région qui le vit naître était sans doute, par suite, une région un peu excentrique, comme celles où les familles princières aimaient à établir leurs villas. — Cependant les documents nous manquent pour trancher cette question, d'ailleurs fort peu importante.

<sup>5</sup> « Antiqua monumenta Ursinæ familiæ quæ in Archivo Brachiamensi et Vaticanæ Basilicæ in Innocentii III<sup>ii</sup> vita extant, Hyacinthum hunc Petri Bubonis de Ursinis filium fuisse ostendunt, idemque in Stemmate Ursino asserit Dominicus Fœdimus, Canonicus Sanctæ Mariæ Majoris doctissimus... »

de la dernière édition de Ciaconius) nous apprennent que la famille des *Bubo* ou *Bovis* se confondait avec celle des *Ursins*. — Cette famille étant alors une des plus importantes de Rome, nous comprenons mieux par là l'allusion à la fortune et à la noblesse de Célestin III, **De rure bovensi**.

Peut-être même le nom de *bovensis* tire-t-il son origine de ces *bœufs* superbes que l'on voit dans la campagne romaine, et qui en sont une des principales richesses<sup>1</sup>.

Mais pourquoi, dira-t-on, le prophète insiste-t-il sur des avantages purement extérieurs comme la fortune et la noblesse? — Les premiers apôtres n'étaient-ils pas de pauvres pêcheurs pour la plupart, et des hommes du peuple?

Objection.

Et saint Paul ne dit-il pas aux chrétiens de Corinthe : « Videte vocationem vestram, fratres; quia... non multi potentes, non multi nobiles;... infirma mundi elegit Deus;... contemptibilia elegit Deus... Qui gloriatur, in Deo gloriatur? » (*I Cor.* I, 26, 27, 28, 31.)

Saint Paul lui-même nous donne la réponse à cette question. Écrivant une seconde lettre aux Corinthiens pour confondre les fières prétentions et les ambitions méprisantes de plusieurs, il leur oppose ses propres titres de gloire au point de vue humain.

Réponse.

« Quoniam multi gloriantur secundum carnem, et ego gloriabor.. In quo quis audet (in insipientia dico), audeo et ego; Hebræi sunt, et ego; Israelitæ sunt, et ego; semen Abrahæ sunt, et ego... » (*II Cor.* XI, 18-22.)

Il semble dire à ces riches et à ces orgueilleux du monde : « Oh! vous qui méprisez la religion du Christ parce qu'elle glorifie l'humilité et la pauvreté, apprenez de nous à voir la noblesse et la richesse véritables là où elles sont. Moi qui vous parle, je pourrais m'enorgueillir de

<sup>1</sup> Certains interprètes ont vu, avec plus de subtilité sans doute que de raison, dans les mots *de rure*, une allusion au nom d'*Hyacinthe* (Jacinthe, fleur des champs) que devait porter le futur pape avant son élection.

ma naissance, qui est aussi relevée que la vôtre selon la chair; je pourrais me glorifier de beaucoup d'avantages et des mérites extérieurs. Mais ce serait folie et déraison, *in insipientia dico*; je mets toute ma gloire à faire régner Jésus en moi. »

Un tel langage venant d'un homme autrefois puissant et considéré, comme l'était Saul avant sa conversion, a bien son éloquence et sa grandeur.

Et lorsque nous entendons Jésus, *filis de David, de race royale* par conséquent, s'appeler simplement le *filis de l'homme* <sup>1</sup>, alors qu'autour de lui tous rappellent sa glorieuse descendance <sup>2</sup>, nous comprenons mieux, par son exemple sublime, l'excellence de la vie d'en haut, qui fait ainsi mépriser et dédaigner ce qui flatte le plus les âmes vulgaires et orgueilleuses.

\* \* \*

*Symbolisme.*

Il y a un enseignement et un sujet d'édification, jusque dans les titres et les avantages extérieurs, de la part de ceux qui savent les considérer avec le regard de la foi.

Dans la série glorieuse des Pontifes romains, le prophète semble se plaire à marquer Célestin III, qui, comblé des dons de la fortune, a su *quitter les biens temporels* pour marcher à la suite de Jésus et répondre à sa grâce.

C'est ainsi que nous aimons à reconnaître parmi les premiers chrétiens, auprès des pauvres et des humbles, des membres des premières familles de Rome <sup>3</sup>, et

1. *Matth.* VI, 20. — IX, 6. — X, 23. — XI, 19. — XII, 8, 32, 40. — XIII, 41. — XVI, 13, 27, 28. — XVII, 9, 12, 21, etc. etc.

2. *Matth.* IX, 27. — XII, 23. — XV, 22. — XX, 30, 31. — XXI, 9, 15. — XXII, 42, etc. etc.

3 M. de Rossi a bien mis en relief ce point intéressant dans son admirable ouvrage sur les Catacombes, *Roma sotterranea*. — On peut consulter le beau résumé qu'en donne P. Allard, *Rome souterraine*.

---

même des personnages de la maison de César <sup>1</sup>.

Rapprochement.

La devise **De rure albo** nous a fait admirer le pauvre paysan méritant par sa vertu une place d'honneur parmi les successeurs de Pierre. La devise **De rure bovensi** met en relief, par un intéressant contraste, le renoncement aux biens temporels et l'esprit de sacrifice qui doit animer le Vicaire de Jésus-Christ.

---

1. *Philipp.* IV. 22. « Salutant vos omnes sancti, maxime autem qui de Cæsaris domo sunt. »

COMES SIGNATUS <sup>1</sup>INNOCENT III <sup>2</sup> (Lothaire Conti Segni).

1198-1216.

*Occasion  
de la devise.*

L'illustre pape Innocent III, qui donna son nom à son siècle, appartenait à la noble famille des *Conti de Segni* <sup>3</sup> (Conti, en latin *Comes*, qui correspond au français *comte*).

Le sens direct de *Comes Signatus* est trop frappant pour réclamer un commentaire.

\* \* \*

*Symbolisme.*

Mais la forme même donnée à la devise indique ici encore qu'il faut chercher un second sens, dont le premier n'est que l'occasion. — Pourquoi, en effet, le prophète aurait-il fait de Segni un adjectif *Signatus*, si ce mot ne devait offrir à l'esprit aucune signification *morale* ?

---

<sup>1</sup> *Comes Signatus* renferme un jeu de mots intraduisible, qui peut se rendre à peu près par ces termes : *Un compagnon de marque, un compagnon illustre* ou *marqué du sceau divin*.

<sup>2</sup> « *Familia Comitum Signiæ.* » (CIACONIUS.)

<sup>3</sup> « La famille Conti s'était divisée en plusieurs branches, entre autres les Conti d'Agnani et les Conti de Segni. Segni est aujourd'hui encore une ville épiscopale des États romains, à 25 kilomètres au sud-est de Palestrina. » (CUCHERAT.)

CRÜGER<sup>1</sup> rapporte avec raison le mot *signatus* à la sainteté et au grand caractère du Pontife.

Il cite à ce sujet ce mot caractéristique de Platina :

« Sanctitate signatus, et dignus judicatus qui... inter sanctissimos Pontifices referatur<sup>2</sup>. »

*Comes* désignait autrefois les compagnons du prince, ceux qui devaient le suivre partout, l'assister dans les combats.

Le pape est bien à ce titre le *comes* de Notre-Seigneur, son lieutenant et son ami.

« Venite post me... » (*Matth.* IV, 19; *Marc.* I, 17.) — « Vos autem dixi amicos. » (*Joan.* III, 15.)

A ce double titre, le nom de *Comes* convient particulièrement au grand pape Innocent, dont le pontificat

<sup>1</sup> L'appréciation de Crüger sur la sainteté et le caractère d'Innocent est d'autant plus intéressante, que le savant professeur était protestant.

<sup>2</sup> Cette application au caractère général du règne d'Innocent semble bien être la plus naturelle et la plus vraie.

Cependant le P. GORGEU pense que le mot *signatus* fait allusion à trois particularités de la vie d'Innocent; rien n'empêche d'admettre aussi ces allusions, car elles ne sont qu'une confirmation du sens général que nous avons cru devoir reconnaître.

Voici ces particularités :

« 1° Révélations que les actes de sa vie, tirés de l'archive d'Avignon, assurent lui avoir été faites de sa papauté future, durant son repos de la nuit... »

« 2° Symbole ou sentence qu'il prit et fit graver selon la coutume à l'entour de son cachet pour donner sa voix au scrutin de l'élection du pape : *Fac mecum, Domine, signum in bonum...* »

« La 3° est le pigeon blanc qui, sitôt que Lothaire eut été nommé au souverain pontificat, quitta ses deux compagnons qui voltigeaient avec lui dans le conclave pendant l'élection..., et qui vint avec une innocence non pareille se reposer près de lui, à sa main droite, dont peut-être ce pontife prit occasion de s'appeler Innocent III du nom. » (*M. SPONDE*, t. I de la continuation des *Ann. eccles.*, l'an de Notre-Seigneur 1198, num. 3.)

« Le cardinal Lothaire semblait donc marqué par Dieu pour prendre la succession des Vicaires de Jésus-Christ. » (*GORGEU*.)

fut si fort, si fécond, et par suite si agréable à Celui dont il était le Vicaire et le représentant <sup>1</sup>.

Innocent III sembla faire revivre en sa personne le saint pontife Grégoire VII. « Comme lui il voua sa vie à trois idées : moraliser l'Église, la dégager de l'influence du pouvoir temporel, enfin porter la civilisation chrétienne en Orient par les croisades. Tous les actes du pontificat d'Innocent sont inspirés par cette triple pensée. » (BEAUFORT.)

Le règne de ce grand pape fut une des phases les plus importantes de l'histoire de l'Église <sup>2</sup>, parce qu'*il représenta d'une manière toute spéciale l'autorité et la providence de Dieu sur la terre. Voici à ce sujet les réflexions de son historien Hürter :*

« Un pouvoir basé sur des fondements moraux et sur la reconnaissance d'une influence divine et immédiate, s'exerçant sur les affaires humaines, pouvoir assez étendu et assez grand pour empêcher les luttes des rois et des États libres ou pour les concilier, ne

<sup>1</sup> Nous ne ferons que signaler, sans y attacher autrement d'importance, une autre allusion que croit reconnaître l'abbé Cucherat. — Ce *Comes Signatus*, ce serait Simon de Montfort qui fut l'âme de la croisade contre les Albigeois. — Innocent le nomma comte en récompense de ses services (*signatus*, enregistré, scellé, institué).

<sup>2</sup> Il faudrait écrire un volume pour mettre en évidence la grandeur de ce pontificat et les traces qu'il laissa dans l'histoire.

Le célèbre protestant Hürter, qui étudia pendant vingt ans (1818-38) et écrivit la vie d'Innocent III, a fait ressortir cette belle figure. — A mesure qu'il avançait dans son étude aussi loyale qu'approfondie, les accusations qu'avaient accumulées les protestants, les jansénistes, les gallicans, les parlementaires, les faux philosophes, se dissipaient aux regards de son âme droite et généreuse, et ne laissaient place qu'au respect et à l'admiration.

Président du consistoire de Schaffouse, il finit par abandonner sa haute position pour embrasser le catholicisme, qui seul avait pu produire un si admirable caractère.

Ajoutons que d'autres historiens ont travaillé à réhabiliter la mémoire d'Innocent. On peut citer Jean de Müller, Wilchen, Ranemer, Lingard, Chateaubriand, Montalembert...

pourrait-il pas être appelé bienfaisant ? Innocent essaya de réaliser cette mission ; et ce n'était pas chez lui une vaine parade de mots, quand il se qualifiait de *représentant du Conciliateur suprême des hommes*.

« Si le rêve d'une paix universelle pouvait s'exécuter, cela ne serait possible qu'à la condition qu'une *autorité spirituelle, haut placée et généralement reconnue*, examinerait et accorderait les différends entre rois et peuples, s'interposerait entre eux comme médiatrice et conciliatrice, et ferait marcher toutes les forces de la chrétienté contre celui qui, confiant dans sa propre puissance, ne voudrait pas respecter ses sentences, comme contre l'ennemi commun de la tranquillité. » (HÜRTER.)

---

CANONICUS EX LATERE <sup>1</sup>HONORIUS III <sup>2</sup> (Gencio Savelli).

1216-27.

*Occasion  
de la devise.*

Gencio Savelli, Romain, fut *chanoine*<sup>3</sup> de Saint-Jean de Latran<sup>4</sup>. Portant ce simple titre, il fut choisi par le pape

<sup>1</sup> *Chanoine ex latere ou intime.*

<sup>2</sup> « Familia Sabella, canonicus Sancti Joannis Lateranensis. » (CIACONIUS.)

<sup>3</sup> « A teneris annis monasterio Lateranensi oblatu, in eo Canonicorum regularium institutum professus est. » (ON. PANV., *Pont. Max.*)

« D'abord chanoine de Sainte-Marie Majeure, il était devenu chanoine régulier de Saint-Jean de Latran. » (ARTAUD DE MONTOR, *Histoire des Souverains Pontifes romains*, t. II, p. 405.) — Ainsi serait tranchée la difficulté soulevée par l'abbé Cucherat, qui ne sait comment concilier la qualité de chanoine de Saint-Jean de Latran avec celle de chanoine de Sainte-Marie Majeure, donnée à Honorius par certains auteurs.

<sup>4</sup> Voici, d'après le chanoine Bleser, quelques détails sur l'origine de la basilique de Latran.

Le nom de Latran vient de celui du consul Plautus Lateranus, qui fut mis à mort comme conspirateur, l'an 67, par ordre de Néron. Ses biens furent confisqués; son palais, qui garda son nom, vint plus tard en possession de Constantin par sa femme Fausta, qui l'avait reçu de son père Maximin, collègue de Dioclétien.

Après la défaite de Maxence au pont Milvius en 312, Constantin, reconnaissant qu'il devait sa victoire à la croix, se montra favorable aux chrétiens et assigna au pape Melchior le palais de Latran comme demeure.

Constantin s'oublia après l'édit de Sardique (323); un commencement de persécution força le pape saint Sylvestre à fuir de Rome. — Bientôt l'empereur se vit couvert d'une lèpre affreuse, et, sur une apparition des saints apôtres Pierre et Paul, il rappela le pape saint Sylvestre, reçut le baptême, fut guéri de sa lèpre, et répara sa faute en élevant partout

Clément III pour exercer à ses côtés la charge de camérier, fonction réservée jusqu'alors aux cardinaux.

\* \* \*

*Ex latere* fait sans doute allusion au nom de *Latran* (Lateranus). Mais la forme donnée à la devise laisse deviner une application d'ordre plus élevé.

*Symbolisme.*

Le titre de *Canonicus ex latere* paraît être une occasion d'exalter les mérites de ce chanoine, religieux de Saint-Augustin. Il signifie la préférence toute nouvelle dont Censio Savelli sera l'objet de la part du pape qui l'approchera de sa personne, sans qu'il soit membre du Sacré-Collège.

Ce poste de confiance, d'intimité (*ex latere*), ne présage-t-il pas à son tour les faveurs nouvelles que Jésus-Christ réserve à son futur représentant ?

« Non vos me elegistis, sed ego elégi vos, et posui vos ut eatis et fructum afferatis et fructus vester maneat. » (*Joan. xv, 16.*) — « Vos autem dixi amicos. » *Joan. xv, 15* (Cf. *Luc. xii, 4; Joan. xv, 13-14.*)

La devise *Canonicus ex latere* convient d'autant mieux au règne d'Honorius, que ce pontife institua régulièrement plusieurs grands ordres religieux : les Dominicains (1216), les chanoines réguliers hospita-

Application  
Indirecte.

dans sa capitale des basiliques au vrai Dieu, et d'abord dans son palais de Latran.

Saint Sylvestre investit cette basilique du titre d'église épiscopale des Pontifes romains, et c'est là que l'histoire nous les montre allant prendre possession de leur siège.

On lit sur le fronton qui domine le portique principal :

SACROSANCTA LATERANENSIS ECCLESIA

OMNIVM VRBIS ET ORBIS ECCLESIAEVM MATER ET CAPVT

Le monastère qui fut adjoint à la basilique fut réédifié par saint Grégoire II en 726. — Les religieux de ce monastère suivaient la règle de saint Augustin. (Voir MAS LATRIE, p. 1963.)

---

liers de Saint-Antoine (1218), les Franciscains (1223)<sup>1</sup>, les Carmes (1226), en approuvant leurs *règles* ou *canons*.

Les religieux sont bien les auxiliaires de la Papauté, et doivent, en vertu même de la vie parfaite dont ils font profession, rester aux côtés du Chef de l'Église.

---

<sup>1</sup> En cette même année 1223, saint Pierre Nolasque fonda en Espagne l'Ordre de Notre-Dame de la Merci pour la rédemption des captifs.

XVII

AVIS OSTIENSIS <sup>1</sup>

GRÉGOIRE IX <sup>2</sup> (Ugolini Conti Segni).

1227-41.



Les armoiries de la famille Conti Segni, à laquelle appartenait Grégoire IX, représentaient un oiseau (un aigle) aux ailes étendues <sup>3</sup>. — Lorsqu'il fut élu pape, le cardinal Hugolin était cardinal-évêque d'Ostie <sup>4</sup>.

Occasion  
de la devise.

\* \* \*

La devise fait allusion à l'aigle des armes par cette dénomination générique : *Avis*, comme pour nous faire entendre qu'en ce pieux pontife nous devons admirer, non pas la force brutale, la violence ou la rapacité de l'aigle <sup>5</sup>, mais la puissance de son *vol*, qui le fait

Symbolisme.

<sup>1</sup> *L'oiseau de la porte.*

<sup>2</sup> « Familia Comitum Signiæ, Episcopus Cardinalis Ostiensis. » (CIACONIUS.)

<sup>3</sup> Il portait de gueules, à l'aigle éployée, échiquetée d'or et de sable, becquée et membrée d'or et tenant de ses serres un billet d'argent pendant vers la pointe. (ONUPHR. — DE GLEN. — *Grand Bullaire romain*, etc.) — Un certain nombre d'auteurs ne signalent pas le billet.

<sup>4</sup> Voir *Lux in Ostio*, p. 59, note 4.

<sup>5</sup> Comparer la devise de Pie VII : *Aquila rapax*, où cette rapacité de l'aigle symbolise éloquemment les empiètements de Napoléon I<sup>er</sup> sur

planer au-dessus des agitations du monde. — *Ostiensis* semble rappeler le privilège qu'a reçu le pape, en la personne de Pierre, d'ouvrir la porte du royaume des cieux<sup>1</sup>.

le domaine spirituel et temporel de la Papauté, et ses attentats contre la personne même du pape.

Le protestant CRÜGER entend cependant le mot *Avis* dans ce sens et reproche à Grégoire IX d'avoir voulu profiter de l'absence de l'empereur pour s'emparer de la Sicile.

Le savant auteur aurait pu voir par l'ensemble de la prophétie combien cette interprétation est contraire au caractère du prophète, toujours profondément respectueux de la papauté. — *Au point de vue historique* d'ailleurs, il est facile de s'assurer que c'est bien plutôt Henri VI, fils de Frédéric Barberousse, qui avait mérité cette qualification par l'union violente de la Sicile à l'Allemagne.

Après cette union cependant, le pape, qui était alors Innocent III, avait soutenu Frédéric II, reconnu roi des Romains à Worms, en 1193, et l'avait protégé contre les seigneurs allemands et contre le Guelfe Othon. Il « le soutenait même au moment où un parti l'appelait au trône d'Allemagne, mais *non sans opposer à l'union du royaume de Naples avec l'Allemagne* les entraves nécessaires pour empêcher la domination des Hohenstauffen de détruire les libertés de l'Église, ainsi que l'indépendance de l'Italie ». (CHANTREL, t. V, p. 647.)

En ceignant le diadème, Frédéric avait promis à Innocent III d'abandonner, dès qu'il serait empereur, le royaume de Naples à son fils Henri, déjà couronné roi de Sicile. La situation de vassal du Saint-Siège, qui était attachée à la royauté de Naples, était en effet inconciliable avec le titre d'empereur.

Faut-il s'étonner, dans ces conditions, que le pape ait cherché un autre *protecteur des droits de l'Église*, lorsqu'il voyait Frédéric se rire de l'excommunication portée contre lui, entretenir des relations suivies avec le soudan d'Égypte Malek-Kamel et les Grecs schismatiques, au lieu de combattre les musulmans comme il s'y était engagé tant de fois?

Pour juger équitablement cette question, il faut se reporter aux usages du moyen âge : il est nécessaire de comprendre d'une part les obligations du vassal, et d'autre part les conséquences qu'entraînait, même au point de vue temporel, une excommunication pour un prince *appelé par son titre d'empereur à défendre l'Église* d'une manière spéciale.

<sup>1</sup> Nous avons vu plus haut déjà (p. 59), au sujet de la parabole du bon pasteur, le sens du mot *ostium*. — L'adjectif *ostiensis* semble rappeler ici le pouvoir des clefs, privilège du successeur de saint Pierre : « Et tibi dabo claves regni caelorum. » (*Matth.* XVI, 19.)

Il a reçu ce privilège de Jésus-Christ lui-même, qui seul a la puissance d'ouvrir ou de fermer le ciel : « Qui aperit et nemo claudit, ... claudit et nemo aperit. » (*Apoc.* III, 7.)

Grégoire eut à exercer ce pouvoir d'une manière effective contre Henri VI.

Grégoire IX fut bien ce fidèle portier des cieux qui, par sa sainteté et son zèle, apprit aux âmes confiées à ses soins à s'élever avec lui vers les régions supérieures.

L'oiseau en général, l'aigle en particulier, est dans la sainte Écriture le symbole et l'image de la *sainteté*<sup>1</sup> et du *zèle*<sup>2</sup>.

Voyons comment ces deux vertus ont rempli la vie de Grégoire IX.

*Sainteté.* Il est intéressant de recueillir sur le caractère du cardinal Hugolin le témoignage de l'empereur Frédéric II lui-même, qui l'avait eu comme légat, et qui, depuis, fut si souvent en lutte avec le même personnage, devenu pape.

« C'est un homme d'une réputation sans tache, écrivait-il à Honorius III, d'une conduite pure, remarquable par sa piété, son savoir et son éloquence. Sans

<sup>1</sup> La *sainteté* est symbolisée par le vol qui emporte l'oiseau, et l'aigle en particulier, à des hauteurs inconnues.

L'oiseau est fait pour voler : *Avis ad volatum.* (Job. v, 7.) — Jusqu'où l'aigle ne monte-t-il pas? « Tria sunt difficilia mihi, et quartum penitus ignoro : *viam aquilæ in celo.* » (Prov. xxx, 18, 19.)

Ce vol de l'aigle sert de terme de comparaison pour exprimer les envolées de l'espérance et de la vertu. « Qui autem sperant in Domino mutabunt fortitudinem, assument pennas ut aquilæ. » (Is. xl, 31.)

L'aigle dans son vol représente encore l'Apôtre bien-aimé, l'évangéliste saint Jean. Nous retrouvons le même symbole parmi les quatre animaux mystérieux de l'Apocalypse qui chantent incessamment les louanges du Très-Haut : « Et quartum animal simile aquilæ volanti. » (Apoc. iv, 7.)

<sup>2</sup> Le *zèle* et la *sollicitude* de Dieu pour les âmes sont aussi dépeints, dans la Bible, avec des traits qui se rapportent à l'oiseau en général, ou à l'aigle en particulier.

« Jerusalem, Jerusalem, quæ occidis prophetas et lapidas eos qui mittuntur ad te, quoties volui congregare filios tuos, quemadmodum avis nidum sub pennis, et noluit! » (Luc. xiii, 34.) — Cf. *Math.* xxiii, 37.

« Vos ipsi vidistis quomodo portaverim vos super alas aquilarum et assumpserim mihi. » (*Exod.* xix, 4.)

« Pars autem Domini populus ejus... sicut *aquila* provocans ad volandum pullos suos, et super eos voltans, expandit alas suas, et assumpsit eum atque portavit in humeris suis. Dominus solus dux ejus fuit. » (*Deut.* xxxii, 11.)

L'oiseau et l'aigle  
dans  
la sainte Écriture

Application.  
Vie sainte  
de Grégoire IX.

faire de tort aux autres prélats, il brilla parmi eux comme une étoile, et mieux que personne il viendra à bout d'une affaire que je désire plus ardemment que tout autre. » (REGEST. HONOR., LV, *epist.* 447.)

Cette piété s'alliait avec la force et la fermeté de caractère, et le vol de l'aigle est vraiment propre à marquer l'élévation des pensées qui faisaient de Grégoire une si haute personnalité dans l'Église et dans le monde<sup>1</sup>.

Le pape Honorius disait publiquement : « Hugolin est un homme selon mon cœur, sur lequel je puis m'appuyer et me fier en toutes choses. » (ROHRBACHER, IX, 437.)

Zèle  
de Grégoire IX.

*Zèle et sollicitude.* Le zèle de Grégoire se manifeste dans l'ardeur qu'il met dès les premiers temps de son pontificat à secourir la Terre sainte<sup>2</sup>. A peine monté sur le Saint-Siège, en 1227, il excommunie l'empereur Frédéric II, qui a manqué à ses engagements et à ses serments<sup>3</sup>.

Ferme et fort de son droit, après avoir montré toute

<sup>1</sup> C'est bien la grande figure que décrit Raynald, Ann. 1227. — Il dépeint Grégoire IX comme « un homme d'un esprit rempli de sagacité, doué de la plus heureuse mémoire, savant dans les arts libéraux, distingué par ses connaissances en jurisprudence et dans les lettres sacrées, fleur d'éloquence cicéronienne; aide toujours prêt des pauvres, défenseur zélé de la fol et de la liberté ecclésiastique, enfin modèle des plus éclatantes vertus ».

<sup>2</sup> « Elle étendit ses ailes (Sa Sainteté) par son zèle ardent, et pressa ses aiglons ou allerions de voler vers la Terre sainte et vers la contrée d'outre-mer, pour les défendre, et les chrétiens qui les habitaient, contre les infidèles. » (GORGEU.)

<sup>3</sup> Ce dernier diffère d'abord de prendre part à la guerre sainte; puis, dans un simulacre de croisade, sacrifie par un traité honteux les droits des chrétiens, n'exigeant des musulmans que certaines satisfactions réclamées par son orgueil.

A son retour en Europe, il excite les Romains à la révolte contre le pape, attaque les États de l'Église, attente même à la liberté des prélats étrangers de France et d'Angleterre qui se rendent au concile.

la condescendance possible en se réconciliant avec l'empereur qui semblait revenir à son devoir, il l'excommunie encore à la suite d'attentats nouveaux (1239). Il soutiendra jusqu'au bout la lutte contre les prétentions impériales.

En même temps il publie le recueil des *Décrétales*, qui suffirait à immortaliser son nom.

Les consolations et les secours que lui refuse la terre, il les demande au ciel en élevant sur les autels saint François d'Assise, saint Dominique, saint Antoine de Padoue.

Son regard d'aigle sait embrasser ainsi dans leur ensemble et dans leurs détails les événements et leurs causes.

Ce zèle de Grégoire IX paraît plus admirable encore quand on songe qu'il avait plus de quatre-vingts ans lorsqu'il fut élu pape, et qu'il mourut âgé de presque cent ans<sup>1</sup>.

C'est d'ailleurs sous ces traits de l'oiseau gardien et protecteur qu'il apparut dans une vision à saint François d'Assise, lorsqu'il n'était encore que le cardinal Hugolin.

Vision de saint  
François d'Assise.

« L'opposition que rencontrent tous les réformateurs, et qui n'avait pas manqué à l'œuvre de François, se remua vivement à Rome contre son Institut, et Dieu même daigna lui montrer dans un songe mystérieux le danger, en même temps que la manière de le conjurer.

« Une nuit il vit dans son sommeil une poule qui tâchait de rassembler ses poussins sous ses ailes pour les défendre du milan ; mais elle ne pouvait les couvrir,

1. « Renovabitur ut aquilæ juvenus tua. » (*Ps.* cxi, 5.)

et plusieurs restaient exposés, lorsqu'un autre *grand oiseau* parut, étendit ses ailes et les abrita.

« A son réveil, François pria Dieu de lui expliquer ce que cela signifiait, et il apprit que la poule le représentait lui-même, que l'oiseau à grandes ailes était l'image du cardinal qu'il devait demander pour protecteur.

« Il dit alors à ses frères : L'Église romaine est la mère de toutes les Églises, et la souveraine de tous les ordres religieux. C'est à elle que je m'adresserai pour lui recommander mes frères, afin qu'elle réprime par son autorité ceux qui lui veulent du mal, et qu'elle procure partout aux enfants de Dieu la liberté pleine et entière de *s'avancer tranquillement dans la voie du salut éternel.* » (ROHRBACHER, L, 72, *Vie d'Honorius III*, d'après *Wadding.*)

François résolut donc de retourner à Rome pour demander au pape de confier à un cardinal la défense et la protection de son ordre. — Ce cardinal protecteur était tout désigné d'avance : c'était son saint ami le cardinal Ugolini. — Honorius III lui accorda volontiers la faveur qu'il demandait.

L'abbé CUCHERAT voit dans l'oiseau, *Avis*, une allusion directe à l'ordre séraphique de saint François. — L'oiseau symbolise le détachement absolu, la pauvreté, l'abandon à la divine Providence <sup>1</sup>.

---

1. « *Respicite volatilia caeli, quoniam non serunt, neque nent, neque congregant in horrea, et Pater vester caelestis pascit illa. Nonne vos magis pluris estis filiis ?* » (*Math.* VI, 26.)

XVIII

LEO SABINUS <sup>1</sup>

CÉLESTIN IV <sup>2</sup> (Geoffroy Castiglioni).

1241.



Geoffroy Castiglioni avait dans ses armoiries de famille un lion <sup>3</sup>. — Il fut successivement cardinal-prêtre du titre de Saint-Marc <sup>4</sup>, dont l'insigne est encore le *lion*, et cardinal-évêque de la *Sabine* <sup>5</sup>.

Occasion  
de la devise.

<sup>1</sup> Le lion de la Sabine.

<sup>2</sup> « Mediolanensis, cujus insignia Leo, Episcopus Cardinalis Sabinus. » (CIACONIUS.)

<sup>3</sup> Il portait de gueules au lion d'argent, soutenant de sa patte dextre un château sommé de trois tourelles d'or. (CIACONIUS, RIETSTAP.)

<sup>4</sup> « Sanctus Marcus, sur la place de Saint-Marc, derrière la place de Venise. Église de saint Marc évangéliste, et conjointement de saint Marc pape, qui fit élever le premier temple. L'église a été anciennement désignée sous les dénominations diverses de *ad Palatinas...*, *ad Porticus Palatinas...*, du voisinage de grands bains à portiques. » (MAS LATRIE, p. 1171.)

<sup>5</sup> « Depuis le milieu du XI<sup>e</sup> siècle, le cardinal souscrit les bulles : *Sabinensis episcopus*. — La Sabine est la région montagneuse comprise entre le Tibre et l'Anio. Sur ce territoire se trouvaient plusieurs anciens évêchés : celui de *Fidenæ...*, celui de *Cori* (aujourd'hui Torre), celui de *Foronovo* et l'évêché de *Nomentum* ou *Mentana*. — Dès le VI<sup>e</sup> siècle, l'évêché de Torre fut uni à celui de Mentana. Vers l'an 984, Foronovo fut aussi annexé à Mentana, dont le titulaire prit dès lors le titre d'évêque de la *Sabine* : *Episcopus Sabinensis*.

« Le 1<sup>er</sup> octobre 1495, le chef-lieu du district et du diocèse fut transféré à Magliano... Depuis 1841, l'évêque réside à Poggio Mirteto.

« Il ne faut pas confondre le cardinalis *Sabinensis*, qui est évêque,

Objection.

Le P. MENESTRIER attaque l'interprétation qui se fonde sur les armes du cardinal Castiglioni : « Il n'eut, dit-il, jamais d'armoiries. »

Réponse.

Cette affirmation n'est appuyée sur aucune preuve; elle se rapporte à l'opinion du savant jésuite sur l'origine relativement récente des armoiries. Nous avons vu ce qu'il faut penser de cette opinion (Voir *La Prophétie des Papes*, pp. 498-511).

L'antiquité et la noblesse de la famille Castiglioni pourraient à elles seules nous faire supposer qu'elle possédait des armoiries. Les auteurs et les ouvrages les plus sérieux, Onuphre, de Glen, Ciaconius, le grand Bullaire romain, attribuent d'ailleurs à Célestin IV ce lion auquel fait allusion la devise.

A supposer encore que le P. Menestrier eût raison pour les armoiries, le titre de Saint-Marc suffirait pour justifier la légende **Leo Sabinus**, et, à défaut du titre, la dignité pontificale elle-même.

\* \* \*

Symbolisme.

Cette qualification de *Leo*, lion<sup>1</sup>, est en effet appliquée dans les saintes Écritures à Notre-Seigneur; elle convient par suite à ses Pontifes, qui sont ses vicaires et ses représentants.

Célestin IV mourut seize jours après son élection; il ne put même être consacré.

---

avec le cardinalis *Sanctæ Sabine*, prêtre cardinal du titre de l'église de Sainte-Sabine, au mont Aventin. » (MAS LATRIE, p. 1159.)

1. « Ecce vicit Leo de tribu Juda, radix David. » (*Apoc.* v, 5.)

Ce titre de lion avait déjà été appliqué à Juda dans la célèbre prophétie de Jacob :

« Catulus leonis Juda. » (*Gen.* XLIV, 9.)

Juda est appelé lion en signe de sa royauté future. Cette royauté deviendra éternelle en la personne du Messie :

« Catulus leonis Juda. Ad prædam, filii mi, ascendisti. Requiescens accubisti ut leo, et quasi leona. Quis suscitabit eum? Non auferetur sceptrum de Juda et dux de femore ejus, donec veniat qui mittendus est, et ipse erit expectatio gentium. » (*Gen.* XLIV, 9, 10.)

Peut-être est-ce pour cette raison que l'épithète *Sabinus* est jointe à *Leo*, comme pour nous faire entendre que ce pape ne put étendre à l'Église universelle les soins qu'il avait donnés à son évêché de la Sabine.

La mort de Célestin IV fut suivie d'un interrègne de près de vingt-deux mois. Le conclave ne put avoir lieu dans des conditions régulières : les cardinaux s'enfuirent et se dispersèrent. L'histoire ne nous en a pas appris la raison ; peut-être Frédéric était-il pour quelque chose dans cette dispersion. — Quoi qu'il en soit, l'empereur allemand s'accommodait fort bien de l'absence du pape. Mais la Chrétienté tout entière réclamait.

Voici en quels termes saint Louis, roi de France, termine une lettre qu'il écrit aux cardinaux à ce sujet :

« Songez que les regards du monde sont fixés sur vous. Aimez la fermeté, conservez la vérité... Élisez donc, pour la place de Pierre, un pontife digne d'être appelé le vicaire du Christ, un bon pasteur, conservateur de la fermeté ecclésiastique, dont la suréminente splendeur et doctrine éclaire le peuple chrétien. N'ayez pour cela ni longs discours, ni long conseil ; mais que, suscité par la grâce de l'Esprit-Saint, le *lion dormant* se relève de sa couche, et par son rugissement épouvante le prince de ce monde. » (PETR. DE VIN., *Epist.*, l. I, ep. XXXV.)

Il est intéressant de lire ces expressions du *lion dormant* dans un écrit du saint roi datant de l'interrègne qui suivit la mort de Célestin IV.

Lettre  
de saint Louis  
aux cardinaux  
réunis en conclave

COMES LAURENTIUS <sup>1</sup>INNOCENT IV <sup>2</sup> (Sinibald de Fiesque, comte de Lavagne).

1243-44.

Occasion  
de la devise.

Après le long interrègne qui suivit la mort de Célestin IV, les cardinaux élurent le Génois Sinibald de Fiesque, *comte* <sup>3</sup> de Lavagne. — Sinibald était cardinal-prêtre du titre *Saint-Laurent in Lucina*.

Objection.

Ici encore le P. MENESTRIER nous arrête : les registres de la ville de Gênes, nous dit-il, font Innocent IV frère de l'un des huit *Discrets* qui gouvernaient leur république. — Ce personnage se nommait Théodose, et le cardinal, Sinibald, sans que ni l'un ni l'autre eussent la qualité de comte, quoiqu'ils fussent, dit-on, de très noble et ancienne maison.

« Clarissima fuit familia et est, et in Italia antiquissima. In præsentî namque civitate auctoritatem habere cœpit anno 1249, et primus omnium fuit Theodosius Fliscus,

<sup>1</sup> *Le comte* (ou compagnon) *imitateur de saint Laurent*. (Jeu de mots intraduisible.)

<sup>2</sup> « Domo Flisca, Comes Lavanæ, cardinalis Sancti Laurentii in Lucina. » (GIACONIUS.)

<sup>3</sup> « Ex nobili familia Flisca et Lavanæ Comitibus ortus fuit. » (ONUPHRE PANV., *PP. MM.*) — « Romanum Pontificem crearunt IX Cardinales, Sinibaldum Fliscum ex Lavanæ Comitibus, Hugonis seu Obizzonis filium, ex Flisca familia nobili et antiqua. » (GIAC.) — « Antea Sinibaldus, card. presbyter Sancti Laurentii in Lucina, natione Januensi, de Comitibus Lavanæ. » (P. PAPEBROCHIUS, *Propyl. Mail.*)

Cf. MARTIN. POLON. — *Chr. RICHARDI DE S. GERMANO*. — *Chr. NICOL. DE CURBIS*. — *Vita Innoc.*, ap. BALUZ., t. VII. MISCELL., cap. VI, etc.

frater Innocentii IV, Pontificis Maximi, qui fuit unus ex octo nobilibus, et ex octo *discretis*. »

Ce fut, poursuit le P. Menestrier, le neveu de ce pape qui prit le premier le titre de comte. Mathieu Spinal de Giovanizzo, qui alla voir ce prince l'an 1243, dit dans un journal écrit de ce temps-là :

« Invenimus in Curia Pontificia D. Comitem Fliscum, nepotem Papæ. »

L'autorité du P. Menestrier en cette matière ne vaut que par les preuves qu'il apporte. Or nous allons voir que les témoignages mêmes invoqués par lui sont bien plutôt favorables au sentiment commun qui donne aux membres de la maison de Fiesque, et à Innocent IV en particulier, le titre de *comte* de Lavagne.

Réponse.

L'objection se fonde sur l'absence de ce titre dans les registres. — C'est là un *argument purement négatif*. Les registres de Gênes qui parlent de l'*administration* de la ville ne font allusion qu'au titre de *Discret* (*Discretus*, choisi) que portaient les huit édiles. Il n'est pas étonnant qu'ils passent sous silence un titre purement personnel ou familial.

Les mêmes registres nous renseignent d'ailleurs sur l'*ancienneté* et la *noblesse* de la maison de Fiesque, et rendent *probable* la marque de distinction que signale la devise.

Le second texte cité par le P. Menestrier paraît beaucoup plus explicite encore. L'un des neveux d'Innocent IV qui se trouvait à la cour pontificale dès la première année de son règne portait ce titre de comte, d'après le texte même du journal de Mathieu Spinal. Or il est peu vraisemblable que le neveu ait acquis ce titre sans qu'il appartint en même temps à Théodose et à Sinibald.

Ajoutons enfin que les devises peuvent parfaitement se rapporter à des circonstances postérieures à l'élection; et quand même, avec toute sa science et son érudition, le critique démontrerait qu'Innocent ne fût pas comte avant

d'être nommé pape, il n'aurait rien prouvé du tout contre la vérité de la devise.

Presque tous les auteurs, du reste, signalent le fait que cherche vainement à nier le P. Menestrier.

\* \* \*

*Symbolisme.*

Nous avons déjà trouvé ce mot *comes* dans la légende d'Innocent III<sup>1</sup> : **Comes signatus**.

Le pape mérite ce nom de *comes*, car il est le vicaire, le compagnon, l'ami du Christ.

L'épithète *Laurentius* s'est également déjà rencontrée dans la devise de Grégoire VIII<sup>2</sup> : **Ensis Laurentii**. — Le P. GORGEU voit dans l'allusion à saint Laurent plus qu'une simple mention du titre cardinalice de Sinibaldi.

« Son zèle et son ardeur<sup>3</sup> pour la foi catholique et pour la vraie religion contre Frédéric II, empereur, qui les persécutait, tenaient quelque chose de ceux de saint Laurent, martyr, contre Valérien. »

<sup>1</sup> Voir pp. 77 et 78. On peut rapprocher aussi la légende d'Honorius III : **Canonicus ex latere** (p. 81).

<sup>2</sup> Voir pp. 66 et 68.

<sup>3</sup> Ps. LXVIII, 10. « Quoniam zelus domus tue comedit me. » — (Cf. Joan. II, 17.)

Ce zèle est symbolisé par le feu ou la flamme. On connaît le genre de supplice de saint Laurent, et la généreuse conduite qui lui valut cet honneur du martyre.

Ps. LXXXII, 5. « Accendetur velut ignis zelus tuus. » — Soph. I, 18. « In igne zeli ejus devorabitur omnis terra. »

Dans ces deux textes, le mot *zelus* signifie la juste colère de Dieu. Ses représentants sur terre doivent s'inspirer de ce zèle ou de cette sévérité, comme le fit Innocent IV, lorsque les circonstances l'exigent. — Dans les textes suivants, le feu ou l'ardeur de la flamme représente plutôt le dévouement ou l'apostolat, la flamme de la charité.

Ps. CIII, 4. « Facis ministros tuos ignem urentem. » — Luc. XII, 49. « Ignem veni mittere in terram, et quid volo nisi ut accendatur? » — Matth. III, 11. « Ipse vos baptizabit in Spiritu Sancto et igni. » — Hebr. I, 7. « Qui facit... ministros suos flammam ignis. »

De plus, le chapeau rouge dont il accorda l'usage aux cardinaux signifiait *l'ardeur qui devait les consumer*. Ils devaient être prêts à soutenir la religion *jusqu'à l'effusion du sang*. C'est là le sens de cette couleur rouge qui les distingue.

Le grand caractère du pape Innocent IV ressort davantage encore lorsqu'on se rappelle les relations qui unissaient le cardinal Sinibald à l'empereur, avant son élévation.

C'est à cause de ces relations, comme en raison de ses qualités éminentes, qu'il avait été choisi par le Sacré-Collège. — Frédéric II, répondant à ses courtisans qui le félicitaient de cette élection, leur dit : « Je crains que je n'aie perdu un cardinal ami, et que je ne retrouve un pape ennemi ! Nul pape ne peut être Gibelin <sup>1</sup>. »

Et en effet le pape Innocent, après avoir essayé d'obtenir par la douceur et la persuasion la soumission de Frédéric et la réparation de tous ses attentats antérieurs, se montra contre ses prétentions orgueilleuses plein d'un *zèle apostolique*. Obligé de fuir en France pour échapper à la captivité que ce prince lui préparait, il convoqua à Lyon, ville qui était neutre alors, un concile général en 1245, excommunia publiquement l'empereur, et délia ses sujets du serment de fidélité.

On peut justement appeler Innocent : **Comes Laurentius**. — C'est le champion, le *compagnon* du Christ, *enflammé* du zèle que réclame sa charge auguste, et soutenant avant tout, à l'exemple de *saint Laurent*, la cause de Dieu et de l'Église.

---

<sup>1</sup> GALV. FLAMMA, c. 276. — DANDOLO, 354. — MALESP., 132. — VILLANI, I, VI, XXIII.

SIGNUM OSTIENSE <sup>1</sup>ALEXANDRE IV <sup>2</sup> (Renald Conti Segni).

1254-61.

*Occasion  
de la devise.*

Alexandre IV était fils de Philippe Conti, qui était frère du pape Grégoire IX. Il appartenait ainsi à la famille de Conti *Segni*. — Avant son élévation il était cardinal-évêque d'*Ostie*.

\* \* \*

*Symbolisme.*

La forme nouvelle *Signum* donnée au nom de famille *Segni*, le rapprochement autrement inexplicable qu'en fait le prophète avec le titre cardinalice, nous invitent à chercher un sens symbolique.

La papauté est comme un *étendard* <sup>3</sup> qui conduit le peuple chrétien jusqu'à la *porte* du ciel <sup>4</sup>, surtout

<sup>1</sup> *L'étendard du portier céleste.* (Jeu de mots intraduisible.)

<sup>2</sup> « De Comitibus Signiæ, Episcopus Card. Ostlensis. » (CIACONIUS.)

<sup>3</sup> La devise d'Alexandre IV est la seconde dans laquelle l'allusion au nom de famille Segni est donnée avec le radical de *Signum*. (Voir la devise d'Innocent III : *Comes signatus*, p. 76.)

On pourrait se demander si le radical de *Segni* est bien *Signum*. La question paraît oiseuse et inutile. Le prophète employait le style de son époque, et au XII<sup>e</sup> siècle on n'avait pas le droit de se piquer d'une grande précision dans la science des étymologies. Le jeu de mots se fonde d'ailleurs souvent dans la vie usuelle sur un simple rapprochement de consonances.

<sup>4</sup> Pour la troisième fois, l'évêché d'Ostie figure dans les devises des papes depuis un demi-siècle : *Lux in ostlo*, Lucius III, p. 57; *Avls ostiensis*, Grégoire IX, p. 83; *Signum ostiense*, Alexandre IV. — L'autorité du pape, symbolisée par le pouvoir des clefs, est une puissance sans égale dans toute cette période du moyen âge.

lorsque le dépositaire en est, comme Alexandre IV, un homme éminent et vertueux<sup>1</sup>.

Cette devise convient particulièrement à une époque de foi ravissante comme fut le XIII<sup>e</sup> siècle.

L'abbé CUCHERAT applique la devise à la protection donnée par ce pape aux ordres mendiants, qui étaient alors en butte à tant d'attaques !

Il exposa par là aux yeux de la catholicité l'étendard de la perfection évangélique.

« Dès le commencement de son pontificat, Alexandre IV se montra très favorable aux ordres mendiants. Il révoqua la bulle d'Innocent IV qui avait restreint leurs privilèges. Trois mois après, il en donna une autre pour terminer les différends des docteurs de Paris et des Frères Prêcheurs, et servir de règlement à l'Université<sup>2</sup>. »

---

<sup>1</sup> « Les excellentes qualités de doctrine et de sainteté qui se trouvaient en ce personnage dont nous parlons, étaient encore un autre étendard et un autre insigne. » (GORGEU.)

<sup>2</sup> « L'Université, dit Chantrel, n'avait pas de docteurs à opposer aux franciscains Roger Bacon, Alexandre de Halès, Duns Scot, saint Bonaventure, ni aux dominicains Vincent de Beauvais, Albert le Grand, saint Thomas d'Aquin. » (*Les Papes du moyen âge*, t. III, p. 366.)

JERUSALEM CAMPANIÆ <sup>1</sup>URBAIN IV <sup>2</sup> (Jacques Pantaléon).

1261 -64.

Occasion  
de la devise.

Urbain IV était originaire de Troyes en *Champagne*; il était patriarche de *Jérusalem* lorsqu'il fut élu souverain Pontife.

\* \* \*

Symbolisme :  
1° Jerusalem.

Jérusalem est dans la sainte Écriture le *type* de l'Église <sup>3</sup>. Cité choisie de Dieu, elle figure dans l'Ancien

<sup>1</sup> *Jérusalem à la Champagne (ou à la campagne).*

<sup>2</sup> « Gallus, Treccensis in Campania, Patriarcha Hierusalem. » (CICACONIUS.)

<sup>3</sup> *Gal. IV, 24-28.* « Quæ sunt per allegoriam dicta. Hæc enim sunt duo testamenta.

« Unum quidem in monte Sina, in servitutem generans... Sina enim mons est in Arabia, qui conjunctus est ei quæ nunc est Jerusalem, et servit cum filiis suis.

« *Illa autem, quæ sursum est Jerusalem*, libera est, quæ est mater nostra. Scriptum est enim : *Lætare sterilis, quæ non paris; erumpe, et clama, et clama, quæ non parturis. Quia multi filii desertæ, magis quam ejus quæ habet virum.*

« Nos autem, fratres, secundum Isaac *promissionis filii* sumus. »

*Hebr. XII, 22, 23.* « Accessistis ad *Sion* montem, et *civitatem Dei viventis, Jerusalem celestem*, et multorum millium angelorum frequentiam, et *Ecclesiam* primitivorum, qui conscripti sunt in caelis... »

C'est sous cette figure de Jérusalem que les prophètes décrivent la sainteté de l'Église :

*Is. IV, 2, 3.* « In die illa erit germen Domini in magnificentia et gloria, et fructus terræ sublimis, et exultatio his qui salvati fuerint de Israel; et erit : Omnis qui relictus fuerit in Sion et residuus in Jerusalem, sanctus vocabitur, omnis qui scriptus est in vita in Jerusalem. »

*Joël. II, 32.* « Et erit : Omnis qui invocaverit nomen Domini salvus erit; quia

Testament la société que doit fonder Jésus dans le Nouveau.

Mais tandis que dans la Jérusalem ancienne les Juifs prétendaient garder pour eux seuls les faveurs célestes dont ils étaient les simples dépositaires, dans la Jérusalem nouvelle la source des grâces est ouverte à toutes les nations.

L'institution de la fête du saint Sacrement<sup>1</sup> par Urbain IV rend le rapprochement particulièrement intéressant encore. L'Église mérite surtout d'être appelée la cité de Dieu, lorsque la présence réelle de Jésus s'y manifeste d'une manière plus spéciale.

Dans sa vie mortelle, Jésus *passa en faisant le bien* : il rendit la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds,

---

in monte Sion et in Jerusalem erit salvatio, sicut dicit Dominus, et in residuis quos Dominus vocaverit. »

Les textes suivants montrent plus explicitement encore cette Jérusalem nouvelle ouverte à toutes les nations :

*Ps. LXXXVI, 2, 4.* « Diligit Dominus portas Sion super omnia tabernacula Jacob. Gloriosa dicta sunt de te, *civitas Dei*. Memor ero Rahab et Babylonis scientium me. Ecce *alienigenæ, et Tyrus, et populus Æthiopum, hi fuerunt illic.* »

*Ps. L, 20.* « Benigne fac, Domine, in bona voluntate tua Sion, ut ædificentur muri Jerusalem. »

*Is. LX, 1.* « Surge, illuminare, Jerusalem; quia venit lumen tuum, et gloria Domini super te orta est... Et *ambulabunt gentes* in lumine tuo, et reges in splendore ortus tui. Leva in circuitu oculos tuos et vide: Omnes isti congregati sunt, venerunt tibi; filii tui de longe venient, et filia tuæ de latere surgent.

« Tunc videbis et afflues, et mirabitur et dilatabitur cor tuum, *quando conversa fuerit ad te multitudo maris, fortitudo gentium venerit tibi.* »

<sup>1</sup> La fête du saint Sacrement fut célébrée pour la première fois à Orvieto, en 1264. L'office en fut composé par saint Thomas d'Aquin sur la demande du pape Urbain.

On connaît le miracle de Bolsène, que représente la fresque du Vatican due au pinceau de Raphaël. Un prêtre allemand célébrait la sainte messe à Bolsène, lorsqu'il lui vint des doutes sur la présence réelle après la consécration. Soudain il vit du sang sortir de l'hostie consacrée et rougir le corporal. — Ce corporal fut apporté à Orvieto par ordre du pape et reçu solennellement par le clergé. Il est encore conservé à la cathédrale de cette ville.

Le miracle de Bolsène et un autre miracle analogue qui eut lieu en Espagne furent l'occasion qui détermina Urbain IV à ordonner pour toute l'Église la célébration de la fête du saint Sacrement.

la parole aux muets, le mouvement aux paralytiques : il chassa le démon du corps des possédés. — Aussi réellement présent dans le sacrement d'amour qu'il le fut autrefois sur la terre de Judée, Jésus Eucharistie est pour l'Église le centre de la vie et la source de toute force et de toute sainteté. Il guérit les différentes maladies de l'âme, comme il guérissait autrefois les maladies du corps.

A Jérusalem, dans les villes et bourgades de la Judée témoins de ses bienfaits, Jésus était *salué par les acclamations des Juifs*, et lorsque la malice des Pharisiens et des grands prêtres n'entravait pas ces manifestations populaires, la foule chantait : *Hosanna au fils de David!* — Sous Urbain IV, Jésus Eucharistie reçut publiquement les hommages et les acclamations des foules à Orvieto et dans l'univers catholique; et depuis ce temps, lorsque l'impiété et l'orgueil ne l'empêchent pas de se montrer, il continue sa marche triomphale à travers le peuple chrétien.

2<sup>o</sup> Campaniæ.

Le mot *Campaniæ* est d'une application plus difficile. Il désigne peut-être le monde même qui doit être le théâtre de l'action de Jésus toujours vivant et agissant dans son Église.

Cette explication peut sembler hasardée. Nous n'y attachons pas non plus une grande importance. — Pour la proposer, nous nous appuyons sur le sens étymologique de *Campania* (*campus*). Ce mot, rapproché de Jérusalem, ne désigne-t-il pas ce qui est en dehors de la ville sainte, du peuple choisi, c'est-à-dire *le monde entier*, suivant les opinions reçues chez les Juifs?

Ce que nous savons du latin en usage au XII<sup>e</sup> siècle, nous autorise à nous montrer peu délicats sur l'emploi des mots et sur la convenance extérieure de cette interprétation de *Campania*.

La loi de l'*analogie* nous porte d'ailleurs à chercher

---

un symbolisme, qui doit se trouver dans cette devise comme il existe dans toutes les autres. Or il semble difficile de le trouver dans une autre application.

Le sens de la devise serait donc celui-ci :

Sous le pape Urbain IV, l'Église, par l'institution de la Fête-Dieu<sup>1</sup>, paraît plus spécialement mériter le nom de la cité sainte, de la Jérusalem nouvelle, ouverte à toutes les nations.

---

1. *Ps.* LXIV, 2, 10, 12. « Te decet hymnus, Deus, in Sion, et tibi reddetur votum in *Jerusalem*... Visitasti terram et inebriasti eam, multiplicasti locupletare eam... *Campi* tui replebuntur ubertate. Pinguescent speciosa deserti... »

---

DRACO DEPRESSUS <sup>1</sup>CLÉMENT IV <sup>2</sup> (Guy le Gros).

1265-69.

Occasion  
de la devise.

Clément IV donna pour insignes aux Guelfes, qui soutenaient en Italie le parti de la Papauté, *un aigle étreignant un dragon* <sup>3</sup>. — Lui-même portait primitivement un aigle dans ses armoiries <sup>4</sup>, et certains auteurs lui attribuent les armes qu'il donna aux Guelfes <sup>5</sup>.

<sup>1</sup> *Le dragon vaincu.*

<sup>2</sup> « Cujus insignia Aquila unguibus draconem tenens. » (CIACONIUS.)

<sup>3</sup> « Exules Florentini Pontificem adeuntes..., ut illos Carolo regi commendaret rogarunt, strenuam ipsorum operam in bello contra Manfredum polliciti. — Pontifex eorum audaciam et excellentiam admiratus, insigne belli ministerium in eorum fiducia reponens, eorum oblationem grato animo suscepit, eosque *clypeos* quos acceperat ornatos bello ferendos dedit, ea est *imago rubentis Aquilæ caruleum draconem unguibus subjectum prementis*, quod insigne pars Guelpha quæ Ecclesiam et Pontificem sequebatur a Pontifice perceptum, exules Velsi eo bello habuerunt, quod Urbe restituti ferre continuarunt. » (CIAC., p. 168.)

<sup>4</sup> *Propyl. Mai.* — Cf. LUDOVICUS JACOB, *Bibliotheca Pontificia*, p. 49. — PIERRE FUIZON, *Gallia purpurata*.

<sup>5</sup> Il portait d'or à l'aigle éployée de sable, le bec contourné de même, sommé d'une fleur de lis et d'azur, et pressant de ses serres un dragon de gueule en pointe. (ONUPHRE, *Epit.*, l. II, p. 169. — DE GLEN, *Hist. Pont.*, p. 787. — DU CHESNE, etc.)

Les émaux sont différents d'après PETRA SANCTA : l'aigle est de gueule, le dragon d'azur, le champ d'argent.

Le P. MENESTRIER attaque en ces termes l'opinion communément reçue qui attribue les armoiries en question à Clément IV :

Objection.

« Le dragon renversé sous un aigle était la devise des Guelfes. Le tombeau de Clément IV subsiste à Viterbe, et il n'y a pour armoiries que des fleurs de lys, disposées comme celles des Farnèse. »

Un fait est donc acquis, c'est que le *dragon renversé* était la *devise* des *Guelfes*. Or nous apprenons de Ciaccinius que ce symbole leur fut donné par le pape. Ce fait suffit pour expliquer et justifier la devise.

Réponse.

Quant aux fleurs de lis représentées sur le tombeau de Clément IV à Viterbe, voici ce qu'en dit le P. GORGEU : « Il faut remarquer que ce sont les dernières armes qu'il a eues, et qu'il a prises en mémoire de saint Louis, roi de France, et des six années qu'il avait été son conseiller d'État, ainsi que FRIZON (*Gallia purpurata*) l'a observé<sup>1</sup>. »

\* \* \*

On comprend que le prophète ait choisi pour symboliser le règne de Clément IV l'insigne que les Guelfes reçurent de sa main, car cet aigle qui triomphe du dragon est une peinture saisissante de son pontificat.

Symbolisme.

Dans la devise **Draco depressus**<sup>2</sup>, nous pouvons recon-

<sup>1</sup> C'est aussi le sentiment du P. PAPEBR., *Acta Sanctorum*, *Prop. Mali*:

« (Tumulun)... Viterbii curavi excipiendum in charta... In cujus (operis) summitate, sub capite Sancti Petri, apparent sex lilia; quæ potius Francicæ originis indicium esse crediderim, quam scutum (ut vulgo putatur) gentilitium. »

Clément IV a changé plusieurs fois d'armoiries.

<sup>2</sup> D'autres appliquent le symbole **Draco depressus** à la vie sainte de Clément IV et à son détachement des intérêts terrestres.

« Il ne favorisa aucunement les membres de sa famille, pas même les trois filles qu'il avait eues avant d'entrer dans les ordres. » (GORGEU.)—

naître la lutte victorieuse soutenue contre les ennemis de l'Église, qui sont vraiment sur terre les suppôts de Satan, le *dragon* infernal<sup>1</sup>.

Ce pape « était d'une rare modestie, d'une prudence singulière et d'une sainteté de vie parfaite ». (CUCHERAT.)

Bien que nous n'adoptions pas l'interprétation de l'abbé Cucherat, nous voulons rendre hommage aux vertus éminentes de ce pape vraiment français.

Il faut lire la lettre vraiment apostolique écrite par Clément à Pierre son neveu dès les premiers jours de son pontificat :

« Plusieurs se réjouissent de notre promotion; mais nous n'y trouvons qu'un sujet de crainte et de larmes, parce que nous sentons le poids immense de notre charge. Afin donc que vous sachiez comment vous devez vous conduire en cette occasion, apprenez que vous en devez être plus humble. Nous ne voulons point que ni vous, ni votre frère, ni aucun de vos parents, veniez nous trouver sans notre ordre particulier; autrement ils s'en retourneraient confus et frustrés de leurs espérances.

« Ne cherchez pas à marier votre sœur plus avantageusement à cause de nous, car nous ne pourrions l'approuver, ni rien faire en sa faveur. Néanmoins, si elle épouse le fils d'un simple chevalier, nous lui donnerons trois cents livres tournois d'argent (environ deux cents francs de la monnaie actuelle); si vous voulez monter plus haut, n'espérez pas un denier de nous. Nous ne voulons pas que notre élévation porte aucun de nos parents à s'enfler d'orgueil.

« Que Mabille et Cécile prennent les maris qu'elles prendraient si nous étions dans la simple cléricature; voyez Égidie, et dites-lui qu'elle ne change point de place, mais qu'elle demeure à Suse, et qu'elle garde toute la gravité et la modestie possibles dans ses vêtements. Qu'elle ne se charge de recommandations pour personne; elles seraient inutiles à celui pour qui on les ferait, et nuisibles à elle-même. Si on lui offre des présents pour ce sujet, qu'elle les refuse, si elle veut avoir nos bonnes grâces.

« Saluez de ma part votre mère et vos frères.

« Nous ne vous écrivons point avec la Bulle, ni à ceux de votre famille, mais avec le sceau du pêcheur, dont les papes se servent dans leurs affaires secrètes. » (CHANTREL, *les Papes du moyen âge*, II, p. 369.)

<sup>1</sup> Le mot *draco* est toujours pris dans les saints Livres en un sens défavorable.

Souvent il désigne une sorte de serpent venimeux. Par exemple :

*De ut.* XXXII, 33. « Fel draconum vinum eorum, et venenum. »

*Sap.* XVI, 10. « Filios autem tuos nec draconum venenatorum vicerunt dentes. »

Souvent aussi *draco* est pris spécialement comme symbole du démon ou de ceux qui le représentent sur terre, comme les faux dieux, les mauvais princes :

*Apoc.* XII, 9. « Projectus est draco ille magnus, serpens antiquus. »

*Apoc.* XIII, 4. « Et adoraverunt draconem qui dedit potestatem bestiae. »

*Ezech.* XXIX, 3. « Ecce ego ad te, Pharao, rex Ægypti, draco magne. »

Le P. GORGEU<sup>1</sup> signale, à propos de cette interprétation, « le courage qu'il témoigna contre les Anglais, rebelles à leur roi et au Saint-Siège, en sa légation que son prédécesseur lui donna pour accorder leur différend et les ranger à la raison. »

L'expression *dragons d'enfer*, dont il se servit en les excommuniant, semble bien se rapporter à la légende *Draco depressus*.

Mais c'est surtout, comme l'observe le protestant CRÜGER, la famille impériale de Souabe qui semble ici visée. En la personne de Frédéric II, et, avant lui, de Henri IV, de Frédéric Barberousse et des autres, elle s'était signalée par ses attentats contre la Papauté, par sa déloyauté et ses parjures; mais elle fut singulièrement abaissée et réduite, sous Clément IV, par la mort de Manfred et de Conradin<sup>2</sup>.

Charles d'Anjou rendit sa victoire odieuse par les cruautés qu'il exerça envers le jeune Conradin. Mais le pape ne fut pour rien dans ces excès. Et si l'on doit regretter la conduite du nouveau roi de Naples, il est permis cependant de voir dans la *déchéance d'une illustre famille* un châtiment de la Providence, et d'y reconnaître l'événement le plus important du règne de Clément IV.

<sup>1</sup> « Il rappelle l'interdit et l'excommunication qu'il fulmina contre eux dans Bologne en la personne de plusieurs évêques qu'il y avait appelés d'Angleterre, leur enjoignant de les publier en leur pays contre ces gens qui, au lieu d'obéir comme des anges, s'élevaient et se raidissaient comme des *dragons d'enfer* contre les puissances souveraines ecclésiastiques et séculières, tant du Pontife suprême de l'Église que de leur propre roi, et contre le respect qu'ils devaient au roi de France, saint Louis, qu'ils avaient choisi pour arbitre de leurs démêlés. » (GORGEU.)

<sup>2</sup> « *Ite ipsa depressa maxime est, regnante ipso, gens Imperatoria Suevica, quam draconem venenatum virus ubivis spargentem criminari solebant Papæ, Manfredo Conradinoque sublatis, ultima Suevicæ illustris domus propagine, prout tragicum, præsertim ultimi exitum deplorat Crusius in Annalibus Suevicis, lib. II, cap. III.* » (CRÜGER.)

ANGUINEUS VIR <sup>1</sup>LE BIENHEUREUX GRÉGOIRE X <sup>2</sup> (Théobald Visconti).

1271 - 76.

Occasion  
de la devise.

Après quatorze mois de vacance du Saint-Siège, les cardinaux élurent pape Théobald Visconti, de Plaisance.



Les Visconti de Milan, dont descendaient ceux de Plaisance <sup>3</sup>, avaient une givre ou *un serpent* <sup>4</sup> dans leurs armes; les Visconti de Plaisance avaient, d'après certains auteurs, un *mur crénelé*, image de la force <sup>5</sup>.

<sup>1</sup> *L'homme serpent*. — Le texte donné par Wion porte *Anguinus vir*.

<sup>2</sup> « *Mediolanensis, Familia Vicecomitum, quæ anguem pro insigni gerit.* » (CIACONIUS.)

<sup>3</sup> « *Theobaldus antea vocatus, Placentiæ summo loco ex Vicecomitum gente Mediolano extorre natus est.* » (ONUPHR. PANV., *PP. MM.*) — « *Acclamarunt Theobaldum civem Placentinum, e Vicecomitum Familia, Mediolano olim pulsa, suum ducentem genus.* » (CIAC.) — Cf. JACOB. PHILIPP. BERGOMAS, in *Chron. Supplem.*

<sup>4</sup> Ils portaient d'argent à une couleuvre ondoyante en pal d'azur couronnée d'or engoutissant un enfant de carnation posé en fasce les bras étendus. (RIETSTAP.)

<sup>5</sup> Outre Ciaconius, le *Grand Bullaire romain* donne à Grégoire X comme armes un *mur crénelé*. Mais le *Grand Bullaire* est d'époque relativement bien récente, et la science des armoiries n'est pas son but principal.

D'après ces auteurs, Grégoire X portait coupé, crénelé, de gueules en chef et d'azur en pointe.

Parmi les historiens qui attribuent à Grégoire X le serpent des Visconti,

Pas plus que les précédentes, cette devise ne trouve grâce devant le P. MENESTRIER : Grégoire « n'était pas des Visconti de Milan, mais des Vicedomini de Plaisance. La dernière édition de Ciaconius lui donne d'autres armes ».

Objection.

Les relations d'origine et de parenté<sup>1</sup> avec les Visconti de Milan suffisent à justifier l'allusion à la *givre* ou au serpent traditionnel. — Rien n'empêche d'ailleurs que, pour se distinguer, les Visconti de Plaisance, ou même Grégoire X personnellement, n'aient changé leurs armes<sup>2</sup> en prenant le mur crénelé comme symbole. Mais, quoi qu'en dise le P. Menestrier, un grand nombre d'historiens conservent à Grégoire X le serpent des Visconti.

Réponse.

Les deux symboles se trouvent réunis en écartelé sur les armoiries du bienheureux Grégoire X, telles que les représente le marquis DE LA VILLESTREUX dans son grand et bel ouvrage intitulé : *Grand Armorial des papes*<sup>3</sup>. Ces armoiries répondraient bien à la devise *Anguineus vir*.

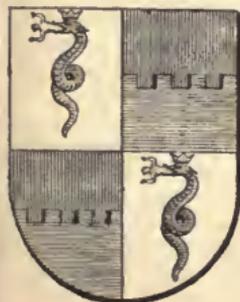
nous pouvons citer : ONUPHR., *Epit.*, l. II, p. 171. — J.-B. DE GLEN, *Hist. Pont.*, p. 789. — *L'Armorial manuscrit* de la bibliothèque de Saint-Jean d'Amiens (de l'ordre des Prémontrés), p. 178. — Le sieur DE LA COLOMBÈRE, *Science héroïque*, c. XXVIII, p. 296.

<sup>1</sup> OLDOÏN (dernière édition de Ciaconius), dont le P. Menestrier invoque le témoignage, s'appuie sur la différence des armes pour en conclure que les familles n'étaient pas les mêmes. — C'est renverser l'ordre.

Des témoignages positifs établissent la parenté des Visconti de Milan et de Plaisance; il faut donc que la différence des armes trouve ailleurs son explication.

Le même Oldoïn s'autorise aussi de la diversité d'emplois et de fonctions, pour affirmer la distinction des familles; — comme si les emplois et les fonctions ne changeaient pas avec les temps et avec les lieux!

<sup>2</sup> On peut rapprocher les changements d'armoiries de Clément IV, p. 103, et de Nicolas III, p. 119.



<sup>3</sup> Il est à regretter que l'auteur ne renseigne pas sur les sources de son travail. — Un ouvrage de cette importance aurait une valeur beaucoup plus grande si le lecteur était mis à même de discuter et de critiquer les raisons qui ont pu le porter à donner aux papes telles ou telles armoiries.

\* \* \*

*Symbolisme.*

L'opposition entre le serpent, *Anguis*<sup>1</sup>, et le dragon, *Draco*, le reptile venimeux de la devise précédente, a son éloquence : elle suffirait pour faire supposer un sens moral, lors même que ce sens ne serait pas réclamé par le caractère général des légendes des papes.

Le serpent est présenté par Notre-Seigneur lui-même comme le symbole de la *prudence* et de l'*habileté*. « Estote ergo prudentes sicut serpentes. » *Matth.* x, 16. — Cette dénomination, jointe au mot *vir* qui indique la force, résume admirablement le pontificat de Grégoire X<sup>2</sup>.

Ce pape, dans sa vie privée comme dans sa vie publique, posséda la *vraie sagesse* et la *vraie force*, qui n'excluaient ni la finesse de vues ni la souplesse de procédés.

*Histoire :  
Vie privée.*

Dès son enfance, Théobald Visconti fut dans sa conduite un modèle. Saint Louis découvrit de bonne heure, lorsqu'il n'était encore qu'étudiant à Paris, tout ce qu'il y avait de saint et d'élevé dans son âme, et l'honora d'une estime singulière.

Ses biographes signalent en particulier son amour des pauvres. Il leur distribua tout ce qu'il possédait

<sup>1</sup> *Anguis* signifie la couleuvre ou le serpent en général. Ce mot n'a donc par lui-même aucun sens odieux. — De plus la devise, on le voit, ne fait pas allusion à l'enfant qui est dévoré par la givre, dans les armes des Visconti. Cette omission montre l'esprit dans lequel le prophète adopte le symbole du serpent dans la devise de Grégoire X.

<sup>2</sup> Les Grecs eux-mêmes, dans le concile tenu à Constantinople après sa mort, le proclament un homme bienheureux et très saint ; si toutefois, ajoutent-ils, on doit l'appeler un homme et non pas un ange. (RAYNALD, ann. 1276, n. 2.) — « Ce fut un glorieux pontificat, dit Sismondi, que celui de Grégoire X, et il aurait laissé sans doute des traces plus profondes dans la mémoire des hommes s'il avait duré plus longtemps. » (SISMONDI, *Histoire des Républiques ital.*, t. III, p. 422.)

en biens temporels, faisant ainsi, selon la parole de l'Évangile<sup>1</sup>, le placement le plus *sage* et le plus *prudent*.

Dans sa vie publique, il se fit remarquer par les efforts qu'il déploya pour la réconciliation des factions ennemies des Guelfes et des Gibelins. — Les Guelfes avaient profité de leur triomphe pour traiter fort durement les Gibelins. A Florence, Grégoire X prêcha avec force, en présence de l'empereur Baudouin II et du roi de Naples Charles d'Anjou, la paix et la charité<sup>2</sup>.

*Vie publique.*

Toujours animé de la grande pensée qui avait dominé la politique pontificale aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, il voulait réconcilier les princes chrétiens, et faire cesser toutes les divisions, pour tourner les forces réunies des chrétiens contre les ennemis communs de la Catholicité, les musulmans. La lutte en Terre sainte fut l'un des objets principaux du second concile de Lyon, convoqué et assemblé par ses soins<sup>3</sup>. — Le pape sut aussi, au

1. *Math.* VI, 19 à 21. « Nolite thesaurizare vobis thesauros in terra, ubi ærugo et tinea demolitur, et ubi fures effodiunt et furantur. Thesaurizate autem vobis thesauros in celo, ubi neque ærugo neque tinea demolitur, et ubi fures non effodiunt nec furantur. Ubi enim est thesaurus tuus, ibi est et cor tuum. »

*Luc.* XII, 33. « Vendite quæ possidetis et date eleemosynam. Facite vobis sacculos qui non veterascunt, thesaurum non deficientem in cælis, quo fur non appropriat, neque tinea corrumpit. »

<sup>2</sup> Voici un passage de cette harangue apostolique :

« Il est Gibelin, oui ; mais il est chrétien et il est citoyen, il est votre prochain. Quoi ! tant de titres propres à déterminer l'union resteront sans effet ! Ce nom seul de Gibelin vaudra plus pour la haine que tant de raisons claires et solides pour la charité !

« Vous assurez que vous êtes entré dans cet esprit de parti en faveur des Pontifes romains, contre leurs ennemis : eh bien, nous, Pontife romain, nous avons reçu dans notre sein, quoiqu'ils nous aient offensé jusqu'ici, ces hommes, vos concitoyens, qui sont revenus à nous ; nous leur avons remis leurs injures, et nous les regardons comme nos enfants. Désobéirez-vous à votre chef, en sa présence ? » (ARTAUD DE MONTOR, t. III, p. 41.)

A la suite d'une nouvelle rupture et de nouvelles divisions, le pape mit la ville en interdit.

<sup>3</sup> « On ne doit pas ambitionner des royaumes, des provinces de l'Asie.

même concile, provoquer et amener l'union au moins momentanée des Grecs et des Latins.

La sagesse et la prudence de Grégoire X se manifestèrent dans la grande question de l'élection de l'empereur. Cette question, qui agitait l'Europe depuis la mort de Manfred et de Conradin, trouva une heureuse solution à la mort de Richard de Cornouailles : Grégoire obtint d'Alphonse de Castille qu'il se désistât, et les électeurs nommèrent Rodolphe de Habsbourg.

Ce saint pape fit aussi une réglementation pour l'élection des papes, afin d'éviter les retards dans les conclaves.

Enfin la plus belle justification de notre devise se trouve dans la sanction officielle donnée par l'Église aux vertus de Grégoire X. Il fut béatifié par Clément XI en 1713<sup>1</sup>.

---

disait le pontife aux prélats assemblés, il faut de nouveau aller à Jérusalem et délivrer le Saint-Sépulcre. »

En poussant à la croisade, le pape accomplissait le premier vœu que forma son âme lorsqu'il apprit son élection. — Il était alors à Saint-Jean-d'Acre, et avant de quitter la Terre sainte, il répétait ces paroles : « Si jamais je t'oublie, Jérusalem, que ma main droite soit livrée à l'oubli ! Que ma langue s'attache à mon palais si je ne te garde en mon souvenir, si je ne mets pas Jérusalem au commencement de toutes mes joies ! » (*Ps.* cxxxvi, 5. 6.)

<sup>1</sup> La fête de Grégoire X est marquée au 16 février dans le Martyrologe romain de Benoît XIV.

---

CONCIONATOR GALLUS <sup>1</sup>INNOCENT V <sup>2</sup> (Pierre de Tarentaise).

1276.

Pierre de Tarentaise était religieux de l'Ordre des Frères *Prêcheurs*. — Le titre de *Français* lui revient de droit, car toutes les phases diverses de son ministère eurent la France pour théâtre.

*Occasion*  
de la devise.

Innocent V mérita d'une façon particulière par son *talent oratoire* ce surnom de *Concionator*, qui trouve déjà sa justification dans son titre de Frère *Prêcheur*. — Au concile de Lyon il prononça l'oraison funèbre de saint Bonaventure, et tous les Pères du concile applaudirent à son éloquence.

*Concionator.*

Quant à la dénomination de *Gallus*, on a objecté que la Tarentaise ne faisait point partie de la France au moment de la naissance de Pierre.

*Gallus.* Objection

Aussi ne rapportons-nous pas la devise à la patrie même <sup>3</sup> d'Innocent V; le rapprochement des mots *Concionator* et *Gallus* semble indiquer d'ailleurs que ce titre de Français appartient à Innocent en vertu même de son ministère.

Réponse.

<sup>1</sup> *Le prêcheur de France.*

<sup>2</sup> « Gallus, Ordinis Prædicatorum. » (CIACONIUS.)

<sup>3</sup> Le P. GORGEU donne pourtant cette explication : « Le duché de Bourgogne ne s'étendait pas seulement à ce qui est de la Bourgogne, mais encore en Savoie et en Dauphiné, entre lesquels la Tarentaise est placée. Naissance dans les appartenances du duc de Bourgogne. »

Le français fut sa langue maternelle. — Docteur de Paris, professeur de théologie et *Provincial de la province de France*, il fut nommé par Grégoire X archevêque de *Lyon* à la prière du Chapitre.

On peut dire enfin que la Tarentaise (ainsi d'ailleurs que *Lyon*, ville libre à cette époque) faisait partie de l'ancienne *Gaule*. De même, dans le diocèse de l'antipape Calixte III, **De Pannonia Tusciae**, il est fait mention de l'ancienne Pannonie, sa patrie.

\* \* \*

*Symbolisme.*

Dans le mot *Concionator*, on peut reconnaître un des plus beaux attributs de la Papauté : l'*apostolat* et la *prédication*<sup>1</sup>.

Il est plus difficile d'expliquer *Gallus* au sens moral. On peut sans doute rapprocher sous ce rapport la devise d'Innocent V : **Concionator Gallus**, de celle de Célestin IV : **Leo Sabinus**.

De même que Célestin IV, Innocent V, par suite de la brièveté de son pontificat<sup>2</sup>, ne put faire bénéficier l'Église universelle de ses talents et de son apostolat.

L'un et l'autre pape garde pour cette raison le nom de la terre qui fut témoin de son zèle.

1. *Marc.* XVI, 15. « Eunt in mundum universum, *praedicate Evangelium* omni creaturae. »

*Math.* XXVIII, 19, 20. « Eunt ergo, *docete* omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, *docentes* eos servare omnia quaecumque mandavi vobis. »

*Luc.* XXII, 32. « Ego autem rogavi pro te (Simon) ut non deficiat fides tua : et tu aliquando conversus, *confirma fratres tuos*. »

<sup>2</sup> A peine élu, Innocent tomba malade. Il mourut au bout de cinq mois de pontificat.

BONUS COMES <sup>1</sup>ADRIEN V <sup>2</sup> (Othobon de Fiesque).

1276.

Âdrien, neveu d'Innocent IV par Théodose, frère de ce dernier, s'appelait avant son élection Othobon de Fiesque, et il portait le titre de *comte* de Lavagne.

*Occasion  
de la devise*

L'allusion *bonus* à la dernière partie <sup>3</sup> du prénom *Othobon* pourrait sembler bizarre, si l'on voyait dans ce nom autre chose qu'un simple prétexte ou une occasion au titre qui doit caractériser le pontife. Ici comme ailleurs, l'idée, le symbole, domine et commande l'interprétation littérale.

Le mot *Comes* s'est déjà présenté deux fois <sup>4</sup> à nous dans cette étude. — Pour Innocent III, l'épithète *Signatus* annonçait un pontificat important, qui devait marquer dans l'histoire de l'Église; pour Innocent IV, la comparaison avec saint Laurent, *Laurentius*, laissait deviner les ardeurs de son zèle dans la lutte qu'il aurait à soutenir contre

<sup>1</sup> *Le bon comte* (compagnon).

<sup>2</sup> « *Ottobonus, Familia Flisca ex Comitibus Lavaniae.* » (CIACONIUS.)

<sup>3</sup> De même, nous le verrons, il est fait allusion à une partie seulement du nom dans la devise de Grégoire XI, qui s'appelait *Belfort* : *Novus de virgine forti.* — L'importance donnée à l'idée et au sens moral apparaîtra ici plus clairement encore.

<sup>4</sup> *Comes Signatus* (Innocent III, p. 76); *Comes Laurentius* (Innocent IV, p. 92).

l'impiété. Ici, au contraire, il semble que le prophète n'envisage que le caractère particulier d'Adrien V.

\* \* \*

*Symbolisme.*

Une qualité purement personnelle est adjointe à ce titre de *compagnon, ami et représentant* de Notre-Seigneur : **Bonus Comes**. Comme si le prophète avait voulu marquer par là, en même temps que le mérite de l'élu, la brièveté du pontificat<sup>1</sup>, qui ne permit pas aux vertus de l'homme public de se manifester.

Adrien V ne put même être sacré évêque ni ordonné prêtre. Il ne régna que trente-huit jours.

Il méritait bien par son caractère le beau surnom que lui donne sa devise : « Ses inclinations, dit Vallemont, répondaient à la splendeur de sa naissance. »

Et pourtant son humilité lui inspirait une sainte terreur<sup>2</sup> pour la charge de Pasteur suprême, que lui avait prédite son ami saint Philippe Benizzi.

---

<sup>1</sup> On peut rapprocher de cette devise, à ce point de vue, les autres devises qui désignent des pontificats également courts : **Leo Sabinus** (Célestin IV); **Concionator Gallus** (Innocent V); **Piscator Tuscus** (Jean XXI); **Ex eremo celsus** (saint Célestin V); **De parvo homine** (Pie III); **Fruentum floccidum** (Marcel II); **De rore cæli** (Urbain VII); et après la publication de la prophétie : **Undosus vir** (Léon XI). Dans ces légendes, l'allusion porte plus spécialement sur une circonstance de la vie privée, ou bien sur une qualité marquant par elle-même la courte durée du règne.

<sup>2</sup> « Un certain Polycrates, son intime ami, raconte lui avoir entendu dire souvent que, pour punir son ennemi, quel qu'il fût, il ne lui souhaiterait pas d'autre supplice sinon qu'il parvint au souverain Pontificat.

« En quoi il témoignait deux choses excellentes : la première, qu'il ne voulait pas de mal à ses plus grands ennemis, au contraire, qu'il leur désirait le plus grand bien du monde en certaine façon; la seconde, qu'il estimait si peu les plus grands biens de la terre..., qu'il ne les comptait que pour autant de gibets dressés à dessein de crucifier les hommes. » (GORGEU.)

PISCATOR TUSCUS <sup>1</sup>JEAN XXI <sup>2</sup> (Pierre-Julien).

1276-77.

Ce pape était né à Lisbonne, en Portugal : son nom seul de Pierre rappelle le souvenir du *pêcheur* de Galilée dont il devait un jour occuper la place. — C'est en *Toscane* (Tuscus), à Viterbe <sup>3</sup>, qu'il fut élu pape; en Toscane encore qu'il mourut et reçut la sépulture.

*Occasion*  
de la devise.

\* \* \*

*Piscator* fait évidemment allusion au mot de Notre-Seigneur : Je vous ferai *pêcheurs d'hommes* <sup>4</sup>.

*Symbolisme.*

L'application est d'autant plus naturelle qu'elle est

<sup>1</sup> *Le pêcheur de Tuscie, ou de Toscane. — Piscator Thuscus, pour Piscator Tuscus.*

<sup>2</sup> « Antea Joannes Petrus, Episcopus Card. Tusculanus. » (CIACONIUS.)  
C'est par erreur que le commentateur de la devise donne à Jean XXI les deux prénoms *Joannes* et *Petrus*. Il s'appelait Pierre-Julien. — Nous verrons ce qu'il faut penser de l'interprétation qu'il donne du mot *Tuscus*.

<sup>3</sup> Viterbe fut fondée au VII<sup>e</sup> siècle, sur le territoire de l'ancienne *Tuscia*.

<sup>4</sup> *Math.* 1V, 18-20. « Ambulans autem Jesus juxta mare Galilee, vidit duos fratres, Simonem qui vocatur Petrus et Andream fratrem ejus, mittentes rete in mare (erant enim piscatores). Et ait illis : Venite post me, et faciam vos fieri piscatores hominum. At illi continuo, relictis retibus secuti, sunt eum. »

*Luc.* V, 10. « Ex hoc jam homines eris capiens... »

amenée par le nom de *Pierre*, à qui fut confiée la direction du vaisseau de l'Église<sup>1</sup>.

*Tuscus*<sup>2</sup> semble marquer indirectement que le pontificat sera de courte durée (sept mois).

Qu'une même ville de Toscane (ou de *Tuscie*) ait été le théâtre de son élection, de sa mort et de sa sépulture, c'est là une circonstance qui n'a point d'importance. — Il faut donc chercher une raison de ce signalement, et la raison est suggérée par le rapprochement avec les devises précédentes : **Leo Sabinus**, p. 89, **Concionator Gallus**, p. 111, où les mots *Sabinus*, *Gallus*, semblent mis en opposition avec l'Église universelle au point de vue de l'apostolat que purent exercer les nouveaux Pontifes<sup>3</sup>.

Le pape Jean XXI, le pêcheur<sup>4</sup>, n'a pu tendre son filet dans les parages assignés au successeur de Pierre par le divin Maître. Il fut bien peu à même de remplir sa mission, qui pourtant s'annonçait fructueuse<sup>5</sup>. Il

<sup>1</sup> Pour expliquer le mot *Piscator*, l'abbé Cucherat émet l'hypothèse que peut-être le père de Jean XXI était pêcheur, Lisbonne étant située sur le Tage. — Cette explication a le double défaut d'être inutile et purement hypothétique. Le prénom de Pierre suffit à justifier le titre donné à ce pape.

<sup>2</sup> L'abbé Cucherat a raison lorsqu'il fait remarquer que *Tusculum* n'appartient pas à la *Tuscie*, et que par conséquent l'interprétation commune est inexacte. — Il y a cependant une similitude de radical qui peut l'expliquer, sinon la justifier : « *Tusculanus*, dit le P. Gorgeu, peut être *Agger Tuscus* par une espèce d'anagramme, » disons plutôt par un rapprochement artificiel des consonances. Mais cette explication n'est nullement nécessaire.

<sup>3</sup> Il est à remarquer que ces devises s'appliquent toutes les trois à des pontificats de courte durée.

<sup>4</sup> L'Église a si particulièrement attribué à saint Pierre et à ses successeurs le nom de *pêcheur*, « que toutes les lettres privées des papes adressées à qui que ce soit, et les grâces concédées en forme de bref qui portent pour scel l'image du même saint Pierre jetant de sa nacelle son rets en la mer, s'appellent expédiées ou expéditions *sub annulo Piscatoris*. » (GORGEU.)

<sup>5</sup> Jean XXI ne put que commencer son apostolat; mais si la brièveté de son pontificat empêcha cette pêche d'être fructueuse, le mot *piscator*

---

resta comme enfermé dans les limites si restreintes de la Toscane.

---

n'en convient pas moins d'une manière spéciale à ce pape, qui tendit et lança au loin son filet.

« Le court pontificat de Jean XXI ne fut pas sans gloire. Ce pape s'occupa de l'organisation de l'Église grecque revenue à l'unité; il fit passer aux chrétiens de Terre sainte des secours en argent pour les mettre en état de résister au soudan d'Égypte; il condamna les doctrines erronées de quelques membres de l'Université de Paris; il envoya des députés au grand khan des Tartares pour fortifier les Chinois soumis à son autorité; il écrivit au roi d'Angleterre pour l'exhorter à traiter les Irlandais avec moins de rigueur; il travailla à réconcilier les rois de France et de Castille; enfin il excommunia le roi Alphonse III de Portugal, qui s'opiniâtrait à repousser les réclamations des évêques contre ses empiètements. » (CHANTREL, t. III, p. 401.)

ROSA COMPOSITA <sup>1</sup>NICOLAS III <sup>2</sup> (Jean Orsini).

1277-80.

Occasion  
de la devise.

Nicolas III, de la famille des Orsini, portait dans ses armoiries une *rose* <sup>3</sup>. — A cause de sa gravité, de sa tenue toujours parfaitement correcte et édifiante, il reçut de ses contemporains le surnom de *Compositus* <sup>4</sup>.

Objection.

« Ce pape, dit le P. MENESTRIER, n'eut jamais d'armoiries, et celles des Ursins étaient anciennement des ours. »

Réponse.

Le P. Menestrier, qui fait dater du XIV<sup>e</sup> siècle les armoiries chez les papes, est conséquent avec lui-même en affirmant que Nicolas n'eut jamais d'armoiries à lui. — Mais nous savons (voir *La Prophétie des Papes*, pp. 498-510) ce qu'il faut penser de cette opinion singulière. La devise

<sup>1</sup> *La rose composée.*

<sup>2</sup> « Familia Ursina, quæ rosam in insigni gerit, dictus Compositus. » (CIACONIUS.)

<sup>3</sup> « Il portait bandé de gueules et d'argent de six pièces au chef du second, chargé d'une rose de gueules, soutenu d'une divise d'or chargée d'une anguille ou d'un filet d'azur en fasce ondée. » (BIETSTAP.)

<sup>4</sup> « Fuit autem Nicolaus Pontifex (ut auctores scribunt), vir magni animi atque consilii, adeoque moribus et vita integer ut vermacula lingua *Compositus* vulgo diceretur. » (PLATINA, *De Vitis SS. PP.*, p. 519.)

d'ailleurs serait justifiée d'une certaine manière par le fait seul qu'à un moment donné l'écusson des Orsini porta une rose.

Nous pouvons répondre plus directement à l'objection en nous appuyant sur la grave autorité de SPONDE, qui fait dater précisément de Nicolas III le changement des armes de sa famille. Dans sa *Vie de Nicolas III*, le savant continuateur de BARONIUS raconte les circonstances curieuses qui amenèrent ce pape à *quitter le symbole de l'ours* qui se trouvait primitivement dans les armes des Ursins.

La rose adoptée  
par  
Nicolas III.

Quelle est la raison qui fit adopter la rose par Nicolas III ?

Raisons  
de ce choix

Ce fut peut-être sa *dévotion à l'égard de saint François d'Assise*<sup>1</sup>, l'affection particulière qu'il porta à la grande famille franciscaine<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> « Étant encore enfant, il fut présenté à saint François par son père, qui était du tiers ordre, et le saint prédit que, encore qu'il ne portât point son habit, il serait le défenseur de son Ordre, et enfin maître du monde. » (ROHRBACHER, éd. Gaume, t. X, p. 68.)

<sup>2</sup> CARRIÈRE reconnaît que le pape Nicolas III portait à l'Ordre des Frères Mineurs une affection toute particulière.

Cette prédilection est mise en relief par le *Summarium Pontificale*, qui fut édité du temps de Jules II, et qui énumère les privilèges et statuts concernant les Frères Mineurs.

Avant son élection, Nicolas était, comme Honorius III, le protecteur de l'Ordre; une fois pape, il aimait à répéter que jamais, pour ce qui le concernait, il ne pourrait se laisser indisposer contre les Frères : « Quod Fratres eum offendere poterant, sed ipse offendi non poterat contra Fratres. »

Voici une marque significative de l'affection de Nicolas pour les religieux de saint François. Pour élucider certains points douteux de leur règle, il laissa de côté toute autre affaire, et se consacra pendant presque deux mois à un travail qui eut pour résultat la sage et lumineuse Constitution : *Excit qui seminat seminare semen suum*.

Cette Constitution se lit dans les Décrétales, *De verb. signif.* in 6.

Quelques auteurs ont attribué cette Décrétale à Nicolas IV; seul un ancien Franciscain pouvait, d'après eux, connaître aussi parfaitement la règle de l'Ordre.

Mais plusieurs raisons nous empêchent de nous ranger à cette opinion : 1° Cette constitution est datée du *château de Soriano*, près de Viterbe, où Nicolas III s'était rendu pour raison de santé, tandis que jamais Nicolas IV ne séjourna dans ce château. 2° Le pape proclame dans la Constitution qu'il a puisé la connaissance des règles de saint

Les mérites et les vertus de saint François étaient bien symbolisés par le *rosier* miraculeux de Notre-Dame des Anges à Assise, qui rappelle une des scènes les plus touchantes de la vie du saint patriarche.

« On montre à Notre-Dame des Anges un jardinet rempli de rosiers que la piété cultive comme de saintes reliques. En voici l'origine :

« Un mois de janvier, saint François d'Assise, poursuivi par des fantômes abhorrés, se roula sur les épines pour triompher de la tentation. Le sang du saint, coulant en abondance, changea à l'instant ces buissons épineux en beaux rosiers chargés de fleurs, qui se sont reproduits jusqu'à nos jours <sup>1</sup>. » (Voir CUCHERAT, qui rapporte cette gra-

---

François dans ses rapports avec les compagnons du bienheureux patriarche. Or saint François mourut en 1226, et Nicolas IV ne fut élu qu'en 1288. 3° Enfin, Nicolas IV lui-même, dans une Bulle datée de Rome le 30 avril 1288, confirme les privilèges accordés par Nicolas III dans la Bulle *Excit qui seminat*.

Nicolas III donna en 1279 un autre témoignage de sa sollicitude envers les Frères Mineurs en nommant à sa place, protecteur de leur Ordre, son propre neveu. Il eut soin de faire comprendre à ce dernier qu'il lui accordait par là la plus grande faveur qu'il pût attendre de lui.

Enfin, dans ses Bulles, il confirma les Constitutions d'Honorius III et de Grégoire IX sur la règle de saint François et sur les stigmates dont il fut marqué.

Ces réflexions nous sont suggérées par le protestant GRAFF, dans son commentaire sur la prophétie.

<sup>1</sup> Un miracle semblable eut lieu à Subiaco, dans un pèlerinage qu'y fit saint François à la grotte de saint Benoit. — Il baisait avec respect un buisson hérissé d'épines où saint Benoit avait eu le courage de se jeter pour se mortifier; aussitôt ce buisson devint un beau rosier dont les fleurs opéraient des miracles. (CHALIPPE, *Vie de saint François*, t. II, p. 33.)

VALDING cite, au sujet de ce miracle, les vers suivants :

Virgineum cœpit florem Benedictus acutis  
Vepribus, et proprii rore cruoris alit.  
Hinc dumeta novas, tanto fecunda liquore,  
Franciscique manu culta tulere rosas.

(*Annales de l'Ordre de Saint-François*, ann. 1222.)

« Ce miracle a été peint à fresque sous Sixte-Quint dans le cloître de Saint-Pierre *in Montorio*, et sous le portique du couvent d'*Ara cæli*. » (CUCHERAT, p. 222.)

cieuse légende à propos de la devise de Clément XIII<sup>1</sup>:  
*Rosa Umbriæ*.)

En souvenir de cette tradition, la *rose* symbolise depuis longtemps l'Ordre des Franciscains. Cet Ordre ne fait-il pas d'ailleurs fleurir dans le jardin de l'Église les vertus dont François donna l'exemple?

Quelle que soit la raison qui dicta le choix de Nicolas III, le fait est là : ce pape eut une *rose* dans ses armes, et cette rose fut même adoptée par la famille des Orsini ou des Ursins.

Quant au surnom *Compositus*, si caractéristique et si conforme à ce que nous savons de la vie de Nicolas III, il fut attribué au Pontife par ses contemporains mêmes, comme le rapportent ses divers historiens<sup>2</sup>.

\* \* \*

Le choix des termes de la devise, et le rapprochement des mots *Rosa* et *composita*, prouvent une fois de plus que la prophétie cache un sens profond sous l'écorce des mots. Historiquement parlant, ces mots ont une origine bien différente, et pourtant ils semblent faits pour être associés et désigner la reine des fleurs.

*Symbolisme.*

La *rose à la multiple corolle* convient par sa beauté et son parfum à symboliser les prérogatives de la Papauté en général, et les vertus de Nicolas III en particulier.

L'Église nous apparaît dans les saintes Écritures

<sup>1</sup> Clément XIII fut encore un grand dévot de saint François d'Assise. — Voir l'explication de sa devise : *Rosa Umbriæ*.

<sup>2</sup> Cf. JORDANUS, Mss. de la Bibliothèque vaticane, cités par Raynald, § 53; BERN. GUIDO, *Chr. Rom. Pontif.*; PTOLEMÆUS LACCENSIS, WADING, *Ann. Minor.*, ann. 1222, n° 3; VOLATERR., *Anthropol.*, l. XXIII. — VICTORRELLI (p. 218 de la 3<sup>e</sup> éd. de Ciaconius) cite de plus ÆGIDIUS, card. de Viterbe, dans son histoire manuscrite, p. 173; GENEBRARD, l. IV; PLATINA, etc.

comme un jardin magnifique<sup>1</sup>, rempli de fleurs odoriférantes<sup>2</sup>.

1. *Cant.* IV, 12. « *Hortus conclusus soror mea sponsa.* »

*Cant.* IV, 16. « Surge, aquilo, et veni, anster, perfla *hortum* meum, et fluant aromata illius. »

*Cant.* V, 11. « *Sponsa.* Veniat dilectus meus in *hortum* suum. »

*Eccli.* XXIV, 40, 42. « Ego sapientia effudi flumina... Dixi : Rigabo *hortum* meum plantationum... »

*Is.* LI, 3. « Consolabitur ergo Dominus Sion... et ponet desertum ejus quasi delicias, et solitudinem ejus quasi *hortum* Domini. »

*Is.* LVIII, 11. « Et erit quasi *hortus* irriguus. »

*Ezech.* XXXVI, 35. « Terra illa inculta facta est ut *hortus voluptatis.* »

2. *Cant.* II, 12. « *Flores* apparuerunt in terra nostra. »

*Eccli.* XXIV, 18. « (Sapientia)... quasi plantatio *rosæ* in Jericho. »

*Eccli.* XXXIX, 1, 17. « Sapientiam omnium antiquorum exquiret sapiens, et in prophetis vacabit... In voce dicit : Obaudite me... et quasi *rosa* plantata super rivos aquarum fructificate. »

*Eccli.* I, 1, 8. « Simon, Oniæ filius, *sacerdos magnus*, qui in vita sua suffulsit domum et in diebus suis corroboravit templum... quasi *flor rosarum* in diebus vernis... »

II *Cor.* II, 14, 15. « Deo autem gratias, qui semper triumphat nos in Christo Jesu, et odorem notitiæ suæ manifestat per nos in omni loco; quia Christi *bonus odor* sumus Deo... Non enim sumus sicut plurimi adulterantes verbum Dei, sed ex sinceritate, sed sicut ex Deo coram Deo in Christo loquimur. »

EX TELONIO LILIACEI MARTINI <sup>1</sup>MARTIN IV <sup>2</sup> (Simon de Brie).

1281-85.

Simon de Brie avait été *trésorier de l'Église Saint-Martin* de Tours avant d'être cardinal. — Les lis, qui étaient les *armes de France*, marquent qu'il ne s'agit point de Saint-Martin de Rome, de Naples ou de quelque autre pays en dehors de la France, mais de Saint-Martin de Tours.

*Occasion*  
de la devise.

Certains auteurs attribuent d'ailleurs à Martin IV des armoiries où figurent des *lis* <sup>3</sup>.

\* \* \*

Si l'on s'en tient au sens littéral et immédiat, l'allusion, toute précise qu'elle soit, à des *fonctions déjà anciennes*, et, ce semble, peu importantes en elles-

*Symbolisme.*

<sup>1</sup> *Du comptoir (ou du trésor) de Martin des lis.*

<sup>2</sup> « Cujus insignia lilia, canonicus et thesaurarius S. Martini Turonensis. » (CIACONIUS.)



<sup>3</sup> Il portait, d'après ces auteurs, parti, au 1. d'azur semé de fleurs de lys d'or; au 2. de... (?) (ONUPHR., *Ep.*, I, p. 180. — DE GLEN, *Hist. Pont.*, p. 797).

Le grand *Bullaire romain* et CIACONIUS au contraire donnent à Martin IV d'autres armoiries, figurant un *dextrochère*. Le P. GORGEI affirme que ces dernières armoiries sont celles des Montpincé et des nobles de Villers, seigneurs de l'Isle-Adam, en Brie. Elles sont cependant bien généralement attribuées à Martin IV.

mêmes, peut s'expliquer, mais ne se justifie que difficilement.

Avec le sens moral au contraire, la devise est pleine d'intérêt : chaque mot renferme un mystère et un enseignement.

Le mot *telonio* nous laisse deviner le trésor des grâces célestes dont le pape est le dispensateur.

Après avoir été l'administrateur temporel d'une Église, Martin devient le trésorier évangélique<sup>1</sup>.

Le nom même de Martin, qu'il a du reste choisi pour marquer son pontificat, et qui figure dans sa légende, évoque le souvenir du grand trésorier des pauvres, saint Martin, qui se privait même du nécessaire et partageait son manteau pour secourir ses frères.

De même Martin IV, reconnaissant Jésus-Christ dans chacun des fidèles confiés à ses soins, n'eut de faveurs pour personne que pour ceux qui faisaient appel à sa charité, et qui réclamaient ses soins. « Il avait déjà mis son trésor en paradis<sup>2</sup> » (GORGEU), suivant la belle devise dont il avait fait choix : « Portio mea, Domine, sit in terra viventium. » (Ps. CXVIII, 57.)

« Martin était magnifique, de grand courage (*di gran petto*, dit Novaës) dans les affaires de l'Église, savant, prudent, orné d'éclatantes vertus, détaché de ses parents. Un d'eux étant venu le trouver, il lui

1. *Math.* XIII, 52. « Omnis scriba doctus in regno cælorum similis est homini patrifamilias qui profert de thesauro suo nova et vetera. »

*Luc.* XII, 42-44. « Quis, putas, est fidelis dispensator et prudens, quem constituit Dominus supra familiam suam, ut det illis in tempore tritici mensuram? Beatus ille servus quem, cum venerit Dominus, invenerit ita facientem. Vere dico vobis, quoniam supra omnia que possidet constituet eum. »

*I Cor.* IV, 1. « Sic nos existimet homo ut ministros Christi et dispensatores mysteriorum Dei. »

*I Petr.* IV, 10. « Sicut boni dispensatores multiformis gratiæ Dei. »

2. *Matth.* VI, 20. « Thesaurizate autem vobis thesauros in caelo. »

*Luc.* XII, 33, 34. « Facite vobis thesaurum non deficientem in calis... Ubi enim thesaurus vester est, ibi et cor vestrum erit. »

donna une faible somme pour son voyage, et lui dit : *Les biens que nous avons sont à l'Église, et non à nous. Nous ne pouvons en disposer.* » (ARTAUD DE MONTOR, t. III, p. 65.)

Les *lis* blancs dont il est question dans la devise, *liliacei*, ne sont-ils pas aussi une image, comme la *rose composée* de la légende précédente ?

L'Église est un parterre <sup>1</sup> orné de fleurs.

Martin IV, *fidèle administrateur* de la grâce, occupe dans le jardin céleste une place de choix ; il est comparable au *lis* par sa vertu <sup>2</sup>.

L'allusion aux *lis* peut indiquer encore les rapports étroits qu'eut Martin IV avec Charles d'Anjou, frère de saint Louis, qui occupait le trône de Sicile.

Le pape soutint alors Charles, dont les armes portaient les *lis* de la maison de France, contre Pierre III d'Aragon, qui prétendait avoir des droits à la couronne de Sicile par sa femme Constance, fille de Mainfroi.

Dans sa bulle d'excommunication contre Pierre III, le pape rappelle que la maison de Souabe a été déposée au concile de Lyon. Lui-même déclare Pierre déchu du trône, et offre la couronne d'Aragon à Charles de Valois, second fils du roi de France, Philippe le Hardi.

1. *Cant.* II, 1, 2, 16 : « Ego flos campi et *lilium* convallium... Sicut *lilium* inter spicas... Et ego illi qui pascitur Inter *lilia*. »

*Cant.* VI, 1. « Pascatur in hortis et *lilia* colligat. »

*Ecl.* XXXIX, 19. « Florete, flores, quasi *lilium*, et date odorem. »

*Ecl.* L, 8. « Et quasi *lilia* quæ sunt in transitu aque... »

*Os.* XIV, 6. « Israel germinabit sicut *lilium*... »

<sup>2</sup> Suivant le témoignage d'un auteur du temps, des miracles eurent lieu au tombeau de Martin IV, des malades furent guéris. (Cf. RAYNALD, an. 1285, n° 12, etc...) — Quoi qu'il faille penser de ces miracles, ce pape, qui eut à gémir de tant de tristesses, en particulier du massacre des Vèpres siciliennes, se montra toujours l'homme de Dieu, l'apôtre de la charité et le dispensateur des faveurs célestes.

EX ROSA LEONINA <sup>1</sup>HONORIUS IV <sup>2</sup> (Jacques Savelli).

1285 - 87.



Occasion  
de la devise.

La famille Savelli, à laquelle appartenait Honorius IV, avait des armoiries qui représentaient une *rose* portée par deux *lions* <sup>3</sup>.

Objection.

« Ce ne sont pas les anciennes armoiries des Savelli, objecte le P. MENESTRIER; elles étaient des bandes. Les lions et la rose étaient d'une branche des Frangipanes. »

Réponse.

Les simples affirmations du P. Menestrier sont contredites par les nombreux témoignages qui attribuent à

<sup>1</sup> De la rose aux lions.

<sup>2</sup> « Familia Sabella; insignia rosa a leonibus gestata. » (CIACONIUS.)

<sup>3</sup> Il portait bandé d'or et de gueules de six pièces, au chef d'argent chargé de deux lions de gueule affrontés, soutenant des pattes de devant une rose sommée d'une colombe de même, et soutenu de sinople, chargé d'un filet ondé de sable. (CIACONIUS, p. 216; *Grand Bullaire romain*; ONUPHR., *Ep.*, l. II, p. 183. — J.-B. DE GLEN, *Hist. Pont.*, p. 799; RIETSTAP et PAILLOT donnent à peu près les mêmes armoiries.)

PETRA SANCTA décrit ainsi les armes des Savelli : « Leunculi duo ex ostro qui rosam attinent et aviculam concolorem in apice scutario argenteo cum subjecta eis instita smaragdini coloris et ima scuti regionis senis balteis aureis et puniceis exarata. »

Honorius IV les armoiries en question. Ces armoiries se trouvent d'ailleurs reproduites sur le mausolée même d'Honorius IV (à l'église de *Sainte-Marie in Ara cæli*), l'un des plus intéressants monuments de l'époque.

\* \* \*

L'emblème est par lui-même expressif.

Pour la troisième fois depuis dix ans nous trouvons, dans les devises des papes qui se succèdent, des allusions aux fleurs.

Le jardin de l'Église était, au XIII<sup>e</sup> siècle, bien riche et bien fécond en fleurs de sainteté<sup>1</sup>.

La grâce et la beauté de ceux qui occupaient le premier rang dans cette Église provenaient d'un principe de force et de générosité, figuré par les lions<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> « Honorius était, disent les historiens, sobre, pacifique, discret; sage, ne cherchant que le bien et se faisant tout à tous. » (CHANTREL, l. III, p. 115.)

<sup>2</sup> Le P. GORGEU rappelle à ce sujet le zèle d'Honorius IV contre Pierre d'Aragon et Jacques son fils, et contre Guy de Montefeltro, capitaine de la faction gibeline; — comme aussi l'ardeur avec laquelle le pape soutint les Augustins et les Carmes contre les résistances que ces religieux rencontraient à Paris.

PICUS INTER ESCAS <sup>1</sup>NICOLAS IV <sup>2</sup> (Jérôme d'Ascoli).

1288-92.

*Occasion  
de la devise.*

Nicolas IV, appelé avant son élection frère Jérôme, était né à *Ascoli*, dans le *Picenum*.

Le radical d'Ascoli <sup>3</sup> est *esca*; celui de Picenum <sup>4</sup>, *picus*.

\* \* \*

*Symbolisme.*

La devise de Nicolas IV est un des exemples les plus caractéristiques de l'obscurité mystérieuse qui enveloppe ces légendes des papes. — Du double radical des noms propres désignant sa patrie, elle forme, par un rapprochement bien intentionnel, semble-t-il, mais

<sup>1</sup> *Le pic entre les aliments.*

<sup>2</sup> « *Picenus, patria Esculanus.* » (CIACONIUS.)

<sup>3</sup> *Ascoli*, synonyme de *Escula*, racine *esca*.

« Il y a deux Ascoli en Italie : l'un dans le Picenum, aujourd'hui la marche d'Ancône; l'autre dans la Capitanate, au royaume de Naples. » (CUCHERAT.)

<sup>4</sup> Le Picenum a pour armes parlantes un pivert, ainsi qu'on le voit « de plusieurs monuments de Lorette ». (CUCHERAT.)

GORGEU explique en ces termes, d'après STRABON (I. V de son *Histoire*), l'origine du mot « Picenum » : « Quand leurs ancêtres (ceux des habitants de Picenum) passèrent des Sabins dans ce pays-là, un pyvert, petit oiseau dit en latin *picus Martius*, se percha sur leurs étendards par un présage favorable... »

BARRAL (*Dictionnaire des antiquités romaines*, t. II, p. 300) invoque le témoignage de FESTUS : « *Picena regio in qua est Asculum, dicta quod Sabini cum Asculum proficiscerentur, in vexillo eorum picus conserdit.* »

assez énigmatique, un assemblage qui doit avoir sa signification.

Un auteur contemporain <sup>1</sup> voit dans le pivert, *pirus*, une allusion à l'origine franciscaine de Nicolas IV. Ce pic qui cherche partout sa nourriture évoque le souvenir de la mendicité dont se font gloire les fils de saint François.

Mais la devise a sans doute une portée plus haute et plus directement en rapport avec le caractère de Pontife suprême, représentant de Jésus-Christ.

Cette nourriture dont parle la légende, *esca*, c'est, pour le disciple et le ministre de Jésus-Christ, comme pour le divin Maître, la volonté divine, la mission qui lui est confiée <sup>2</sup>. Le pape surtout doit redire cette parole de Notre-Seigneur :

« *Meus cibus est ut faciam voluntatem ejus qui misit me* » (Joan. IV, 34). Ma nourriture est de faire la volonté de Celui qui m'a envoyé.

Or Nicolas IV, au moment de son élection, était

<sup>1</sup> *Prophétie de saint Malachie..., ou Nomenclature prophétique des papes*, publiée à la suite de la prophétie d'Orval dans le livre qui porte ce titre : *La Prophétie d'Orval, d'après les copies prises sur le texte original...* Lausanne, 1870 :

P. 79. « De même que le pic cherche les insectes dont il se nourrit dessous l'écorce des arbres, pareillement les religieux du séraphique patriarche doivent conquérir leur nourriture de chaque jour au nom de Jésus-Christ, en frappant à la porte des cœurs endurcis et des âmes généreuses. Saint François d'Assise nous a montré comment cette nourriture obtenue par la mendicité, cette fille bien-aimée de la pauvreté évangélique, lui était chère. »

<sup>2</sup> Joan. IV, 31-34. « Rogabant eum discipuli, dicentes : Rabbi, manduca. Ille autem dicit eis : Ego cibum habeo manducare, quem vos nescitis. Dicebant ergo discipuli ad invicem : Numquid aliquis attulit ei manducare? Dicit eis Jesus : *Meus cibus est ut faciam voluntatem ejus qui misit me, ut perficiam opus ejus.* »

Joan. VI, 27. « Operamini non cibum qui perit, sed qui permanet in vitam aeternam, quem Filius hominis dabit vobis. »

I Cor. X, 3. « *Escam spiritalem manducaverunt.* »

Hebr. V, 14. « *Perfectorum autem est solidus cibus, eorum qui consuetudine exercitatos habent sensus ad discretionem boni ac mali.* »

*général des Franciscains et évêque de Palestrine.* Lorsque la papauté lui fut offerte, et comme imposée par les circonstances, il hésita longtemps.

L'image du pic, en quête de la nourriture qui lui convient, symbolise sans doute le désir qu'avait le saint religieux, frère Jérôme, d'accomplir en tout la volonté de Dieu<sup>1</sup>.

Avant  
le pontificat.

Nicolas IV, entré dans l'ordre des Frères Mineurs, avait nourri son âme de la science sacrée. Docteur en théologie, il fut fait provincial de Dalmatie par saint Bonaventure, alors général de l'Ordre.

Le pape Grégoire X l'envoya comme nonce à Constantinople en 1272. Avant qu'il fût revenu de cette nonciature, il était nommé général des Franciscains en 1274; trois ans après, il voulut renoncer à cette haute dignité, mais on n'accepta point sa démission. En 1278, Nicolas III l'éleva au cardinalat; en 1284, Martin IV le fit évêque de Palestrine.

L'humble frère Jérôme disait, étant cardinal : « Nous aimerions mieux être cuisinier de nos frères que cardinal; nous n'avons accepté la pourpre que parce que nous avons peur d'offenser notre Ordre. »

Cette parole et la vie tout entière de Nicolas ne sont-elles pas l'expression la plus parfaite de l'humilité? — Le *pic*, cet oiseau ignoré qui recherche une nourriture vile et vulgaire, se trouve dans sa pauvreté comme en un festin royal : **Picus inter escas.**

Déjà, dans cette partie de sa vie, nous le voyons désirent avant tout la volonté de Dieu, et hésitant

---

<sup>1</sup> Jésus-Christ ne laisse d'ailleurs pas dans le besoin son Vicaire, au milieu des luttes de la vie : il le soutient, et par le mystère ineffable de la sainte Eucharistie, il se fait lui-même sa nourriture.

*Joan.* vi, 54, 56, 57. « Nisi manducaveritis carnem Filii hominis et biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis. Qui manducat meam carnem, et bibit meum sanguinem, habet vitam æternam : et ego resuscitabo eum in novissimo die. Caro mea vere est cibus, et sanguis meus vere est potus; qui manducat meam carnem et bibit meum sanguinem, in me manet, et ego in illo. »

devant les dignités dans lesquelles il ne veut voir que la charge et le ministère apostolique.

« Une fois élu souverain Pontife, dit l'abbé de La Tour, il se trouva bien *Picus* ou *Picenus*, entre trois nourritures : la première, son généralat des Frères Mineurs ; la deuxième, son évêché de Palestrine, et enfin la troisième, sa Papauté. — Car il renonça deux fois à son élection, et il n'y consentit qu'avec beaucoup de peine, et seulement pour obéir à la volonté de Dieu, ce qui est encore une nourriture. »

Élection  
au pontificat

EX EREMO CELSUS <sup>1</sup>S. CÉLESTIN V <sup>2</sup> (Pierre Mouron).

1294.

Occasion  
de la devise.

Pierre Mouron fut tiré de la *solitude* où il vivait en *ermite* pour être élevé à la dignité pontificale.

Le mot *celsus*, opposé à *ex eremo*, exprime naturellement au sens direct la *dignité* pontificale venant trouver dans le *désert* celui qui fuyait les honneurs.

L'abbé CUCHERAT voit dans *celsus* une allusion au nom de *Célestin* que prit le saint pape. Il cite à l'appui le témoignage de GÉRARD JEAN VASIUŠ (*Etymologicon linguae latinae*, p. 121, au mot *Celsus*). « A caelo dicitur *celsus*, quasi *caelestis*, ut Isidorus (*Origines*, l. X) tradit. »

\* \* \*

Symbolisme.

On peut, au sens spirituel, reconnaître dans la devise la *sainteté* de Célestin, basée sur la vie humble et mortifiée de l'*ermite* ou du religieux.

Histoire.

Voici, d'après les *Petits Bollandistes* de M<sup>sr</sup> GUÉRIN (7<sup>e</sup> édition, t. VI, 19 mai, p. 21), quelques traits de la vie de saint Pierre Célestin qui répondent à notre sujet :

1<sup>o</sup> Avant  
le Pontificat,  
ennemie du saint.

« Il était du bourg d'Isernie, sur les confins de

---

<sup>1</sup> *De l'ermitage*, élevé aux grandeurs.

<sup>2</sup> « Vocatus Petrus de Morrone, Eremita. » (GIACONIUS.)

l'Abruzze et de la Pouille, en Italie. Son père, qui était laboureur, avait douze enfants : Pierre était le onzième.

« Il grandit dans la piété d'une manière admirable ; dès son jeune âge il fut favorisé de visions des anges, de Marie et de saint Jean l'Évangéliste.

« Jeune homme, il résolut de renoncer au monde et de mener une vie pénitente et solitaire. Il se retira donc dans une forêt, où il demeura six jours dans un jeûne et une prière continuel. Ensuite il gravit une montagne affreuse, et se logea dans une caverne qui ressemblait à un tombeau, sans avoir d'autre lit que la terre ni d'autre vêtement que le cilice. Il observa en ce lieu un jeûne perpétuel durant trois ans, et y soutint des tentations terribles dont le démon le tourmenta sans relâche. — C'est alors qu'il se rendit à Rome pour y recevoir les ordres sacrés, espérant trouver dans l'exercice des fonctions sacerdotales une plus grande force contre les tentations.

Débuts dans la vie de solitude.

« A son retour, il passa par Faifola, où il prit l'habit de saint Benoît dans le monastère de Notre-Dame ; mais son abbé, ayant remarqué en lui un attrait à une vie plus austère, lui permit de se retirer sur le mont Mouron, près de Sulnone, d'où d'abord il chassa un effroyable serpent. Il demeura cinq ans en ce désert, y souffrant la faim, la soif, le froid, le chaud et toutes les autres austérités corporelles. Il disait aussi tous les jours la messe avec une pureté de cœur et une ferveur incroyables.

Faifola.

Mont Mouron.

« Pierre se retira en 1251 sur le mont Majella, avec deux disciples ; mais ce nombre s'augmenta promptement : telle fut l'origine de l'Ordre des *Célestins*. Ces religieux logeaient sous des huttes faites avec des épines et des branches. Leur solitude était si affreuse, qu'on leur conseillait de changer ; mais Dieu la leur rendit

Mont Majella.  
Les Célestins.

chère par des grâces extraordinaires, par des signes sensibles de sa présence.

« Pierre leur donna la règle de saint Benoît, avec quelques constitutions particulières. Quant à lui, il n'est pas croyable avec quelle sévérité il traitait son corps : il ne mangeait que du pain de son, très noir et très dur, et il jeûnait quatre carêmes par an, pendant lesquels à peine prenait-il de la nourriture une fois en trois jours, et il y en avait trois où il ne mangeait point de pain, mais seulement des herbes crues. Il portait sur sa chair nue un cilice de crins de cheval tout semé de nœuds, et une chaîne de fer, quelquefois un cercle de fer. Il prenait en cet état son court repos, couchant pour ainsi dire sur le fer, comme si la terre n'était pas assez dure ; il n'avait pour chevet qu'un morceau de bois ou une pierre. »

En 1274, le saint fondateur obtint du Concile de Lyon la confirmation de son Ordre. — En très peu de temps la nouvelle congrégation bénédictine compta trente-six monastères et plus de six cents religieux. L'influence du saint s'exerçait même au dehors sur les populations voisines.

« Mais, redoutant le trouble et la dissipation, il résolut de se cacher dans une solitude. Il se retira d'abord dans un désert appelé Saint-Barthélemy-en-Loge, où il changea de l'eau en vin pour la célébration des mystères ; ensuite, il s'enfuit avec deux disciples dans une caverne de la vallée d'Orfente, qui était de si difficile accès, qu'il n'y put descendre qu'en s'attachant aux rochers avec des crochets. »

Les foules vinrent le chercher jusque-là. Pierre, comprenant que Dieu s'opposait à son désir d'une solitude aussi austère, retourna à son monastère du mont Mouron.

C'est alors que commença en 1292 la longue vacance du Saint-Siège, qui suivit la mort de Nicolas IV.

2<sup>o</sup> Pontificat.

« Pierre de Mouron eut révélation que, si l'on n'éli-  
sait pas un pape bientôt, la colère de Dieu éclaterait.  
Il en écrivit à un cardinal, qui fit part de cette nou-  
velle aux autres cardinaux.

Élection de Pierre.

« Ils s'entretenirent de ce saint homme; l'un relevait  
l'austérité de sa vie, l'autre ses vertus, l'autre ses  
miracles.

« Quelqu'un proposa de l'élire pape; on délibéra,  
on recueillit les suffrages, qui furent unanimes : car  
tous se sentirent comme inspirés d'élire Pierre de  
Mouron. Cinq députés furent chargés de lui notifier  
son élection. »

L'abbé ROHRBACHER rapporte en ces termes la ma-  
nière dont le saint ermite reçut la nouvelle de cette  
élection (*Histoire universelle de l'Église catholique*,  
éd. 1888, t. X, p. 223) :

« Les cinq députés arrivèrent à la ville de Sulmone,  
près de laquelle était Mouron, sur une montagne haute  
et escarpée; c'était là que demeurait le pape élu, dans  
une petite cellule, comme un reclus. Ils lui firent  
demander audience par l'abbé du Saint-Esprit de  
Magelle, chef de son nouvel Ordre, et le lendemain  
ils montèrent la montagne par un chemin très rude,  
où ils fondaient en sueur et à peine pouvaient passer  
deux de front... Enfin ils arrivèrent à la cellule du  
saint reclus, qui ne parlait que par une fenêtre grillée.  
Ce fut ainsi qu'il leur donna audience.

Le saint solitaire  
accepte la charge  
de  
Souverain Pontife.

« A travers cette grille ils virent un vieillard d'en-  
viron soixante-douze ans, pâle, exténué de jeûnes, la  
barbe hérissée, les yeux enflés des larmes qu'il avait  
répandues à cette surprenante nouvelle, dont il était  
encore tout effrayé. Les députés se découvrirent, s'age-

nouillèrent et se prosternèrent sur le visage. Pierre se prosterna de son côté. Alors l'archevêque de Lyon commença à parler et lui déclara comment il avait été élu pape par acclamation, tout d'une voix et contre toute espérance, le conjurant d'accepter et de faire cesser les troubles dont l'Église était agitée.

« Pierre répondit : « Une si surprenante nouvelle me  
« jette dans une grande incertitude ; il faut consulter  
« Dieu ; priez-le aussi de votre côté. » Alors il prit par  
la fenêtre le décret d'élection, et, s'étant encore prosterné, il pria quelque temps. Puis il dit : « Il ne faut  
« pas de grands discours pour des personnes telles  
« que vous êtes. J'accepte le pontificat, et je consens  
« à l'élection ; je me sou mets, et je crains de résister à  
« la volonté de Dieu et de manquer à l'Église dans son  
« besoin. » Aussitôt les députés lui baisèrent les pieds,  
mais il les baisa à la bouche ; ils louèrent Dieu et  
sourirèrent de joie... »

Son sacre.

Le nouveau pape fut sacré dans la petite ville d'Aquila, où il avait fait son entrée, monté sur un âne dont les brides étaient tenues à droite et à gauche par les deux rois de Sicile et de Hongrie.

L'ermite du mont Mourou était devenu le Vicaire de Jésus-Christ.

. . . . .

Épreuves  
de son pontificat.

Cependant Célestin gémissait de ne plus avoir la liberté de vaquer en silence à ses pénitences et à ses oraisons. Il s'était fait faire dans son palais une pauvre cellule ; mais les affaires de l'Église réclamaient ses soins, et il ne pouvait s'en rapporter aux cardinaux, que son défaut d'expérience et son âge avancé avaient rendus presque insolents à son égard : « On dit que j'ai tout pouvoir en ce monde sur les âmes, disait-il en pleurant ; pourquoi ne puis-je donc pas assurer le

salut de la mienne et me décharger de tous ces soins, pour procurer mon repos aussi bien que celui des autres? Dieu me demande-t-il l'impossible et *ne m'a-t-il élevé* que pour me précipiter? Je vois les cardinaux divisés, et j'entends des plaintes contre moi de toute part. Ne vaut-il pas mieux rompre mes liens et laisser le Saint-Siège à quelqu'un qui sache gouverner l'Église en paix, si toutefois il m'est permis de quitter cette place et de retourner à ma *solitude*? »

Après avoir consulté les hommes de droit, le pauvre pape prit enfin la décision d'abdiquer la dignité suprême. — Il réunit le 13 décembre 1294 les cardinaux en consistoire, et lut la déclaration suivante :

Abdication.

« Moi, Célestin, pape, cinquième du nom, mû par des causes légitimes d'humilité et par le désir d'une meilleure vie; ne voulant point blesser ma conscience, justement effrayé de la faiblesse de mon corps, de mon défaut de science et de la malignité du peuple; pour trouver le repos et la consolation de ma vie passée, je quitte volontairement et librement la Papauté, je renonce expressément à cette charge et à cette dignité; donnant, dès à présent, au Sacré-Collège des cardinaux la pleine et libre faculté d'élire canoniquement un pasteur de l'Église universelle. »

Sur la demande des cardinaux, et pour enlever toute espèce de doute sur la validité de sa renonciation, il fit une constitution qui consacrait le droit pour un pape de quitter sa dignité.

\* \* \*

Nous allons voir comment la devise de saint Célestin continue à trouver sa justification jusque dans son abdication, et dans les événements qui suivirent.

3<sup>o</sup> *Après  
le pontificat.*

Boniface VIII fut élu pour succéder à saint Célestin.

La crainte  
d'un schisme  
inspire  
à Boniface VIII  
des mesures  
de rigueur à l'égard  
de son vénérable  
prédécesseur.

Le nouveau pape craignit qu'on n'abusât de la simplicité de Pierre, pour lui faire reprendre la dignité qu'il avait quittée, ou même pour le reconnaître malgré lui, sous prétexte qu'il n'avait pu abdiquer, comme en effet quelques-uns le prétendaient. Il résolut donc de le garder près de lui pour mieux le surveiller. Mais le saint, qui soupirait après la liberté de sa solitude, s'enfuit secrètement. En route il apprit que Boniface faisait courir après lui; il résolut alors de passer la mer, et vint dans cette intention au monastère de Saint-Jean-du-Plan. Un vent contraire l'y retint : il fut arrêté et conduit à Boniface, qui le reçut avec égards<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> M<sup>r</sup> J. HÉFÉLÉ (*Histoire des Conciles*, d'après les documents originaux, traduction de l'abbé Delarc, Paris, 1873) expose en ces termes les rapports de Boniface VIII avec le saint (t. IX, p. 173) :

« Célestin V désirait revenir dans un de ses couvents; mais Boniface ordonna à l'abbé du Mont-Cassin de l'amener à Rome (du château de Castel-Nuovo à Naples, où il s'était retiré), tout en lui rendant les honneurs dus à son rang; il voulait l'avoir près de lui et sous ses yeux, afin que ses adversaires ne pussent abuser de la faiblesse et des hésitations du pauvre ermite, en lui répétant qu'un pape ne peut abdiquer. Mais, chemin faisant, lorsqu'on fut arrivé à San Germano, au-dessous du couvent du Mont-Cassin, et pendant que l'on campait en cet endroit, Célestin parvint à prendre la fuite avec le secours d'un prêtre de ses amis, et il regagna le couvent de Magella. Il y fut reçu avec de grands sentiments de joie, et il guérit miraculeusement plusieurs malades.

« A cette nouvelle, Boniface ordonna à un camérier de s'emparer de lui; mais il parvint de nouveau à s'échapper et se tint durant plusieurs mois dans diverses retraites, en dernier lieu dans une forêt, jusqu'à ce que de nouveaux miracles fissent connaître son refuge. Il voulut alors gagner la Grèce par mer; mais un vent contraire rejeta la petite barque sur le rivage, et il fut fait prisonnier à Vieste, au pied du mont Gargano, par le capitaine de cette ville, vers la mi-juin 1295.

« On conduisit Célestin à Boniface VIII avec toutes sortes d'honneurs. et celui-ci lui fit construire dans le château de Fumone, près d'Agnani, une cellule tout à fait semblable à celle qu'il avait au mont Murrone.

« Célestin s'y enferma vers la mi-août 1295, et on ne lui entendit jamais proférer une plainte sur cette espèce d'emprisonnement ou sur la conduite de ses gardiens, qui ne laissaient pénétrer jusqu'à lui que quelques-uns des frères de son Ordre. Il vécut là neuf mois dans des jeûnes sévères et dans la prière, et le dimanche de la Pentecôte 1296, après avoir dit la messe, il tomba malade d'une douleur au côté droit. Les

« Plusieurs conseillaient au pape de le mettre en liberté et de le renvoyer dans son monastère. Mais Boniface, qui craignait toujours un schisme, fit garder étroitement notre saint par six chevaliers et trente soldats, dans la citadelle de Fumone, à neuf milles d'Anagni. » (M<sup>sr</sup> P. GUÉRIN.)

Nouvelle  
solitude du saint.

Le saint répétait souvent ces paroles : « Je ne souhaitais rien au monde qu'une cellule, et cette cellule, on me l'a donnée. »

La cellule du château de Fumone, autant sans doute et plus encore que les déserts qui avaient été témoins de sa vie de religieux et d'ermite, lui mérita un surcroît de gloire et de grandeur dans le ciel : *Ex eremo celsus*.

---

médecins que l'on fit venir déclarèrent que le cas était très grave, et il mourut le samedi suivant vers le soir en chantant des psaumes, 19 mai 1296...

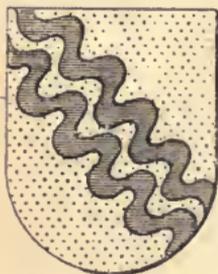
« Boniface fit enterrer très solennellement le défunt dans l'église de Saint-Antoine à Ferentino, et elle devint aussitôt un lieu de pèlerinage très vénéré du peuple, et où s'opérèrent un très grand nombre de miracles.

« Par haine contre Boniface, Philippe le Bel, roi de France, décida Clément V à canoniser Pierre Célestin (1313). En 1327, on porta le corps du saint de Ferentino dans l'église des Célestins à Aquilée, et c'est là qu'il repose encore. »

## 'EX UNRARUM BENEDICTIONE :

BONIFACE VIII<sup>2</sup> (Benoît Gaëtan).

1294-1303.

Occasion  
de la devise.

Boniface VIII s'appelait, (avant son élection, Benoît Gaëtan (*Benedictus*). — Il portait dans ses armes des bandes ondées<sup>3</sup>.

emarque.

« Un faussaire, dit l'abbé CUCHERAT, aurait facilement trouvé dans le pontificat si agité de Boniface VIII une légende moins nébuleuse et plus retentissante que celle qu'on vient de lire. On sait la fermeté de ce pape contre la faction des Gibelins, ses efforts laborieux pour établir la paix entre les princes chrétiens, et ses longs démêlés avec le roi de France Philippe le Bel. — La légende fait modestement allusion au nom et à la famille du successeur de Célestin V. »

<sup>1</sup> De la bénédiction des ondes.

<sup>2</sup> « Vocatus prius Benedictus Gaetanus, cujus insignia undæ. » (CICCONIUS.)

<sup>3</sup> Ses armoiries étaient d'or à une jumelle ondée d'azur, ou bien d'or à deux bandes ondées d'azur.

BIETSTAP donne aux Gaëtani de Rome les armoiries suivantes :

Écartelé au un et quatre d'or à deux bandes ondées ou cotices entées d'azur, au deux et trois d'azur, à l'aigle d'or couronnée d'or.

Sans vouloir diminuer la portée de cette observation et des conséquences qui en découlent, nous croyons qu'ici comme ailleurs le prophète a des vues supérieures; il prend occasion de circonstances insignifiantes pour caractériser la papauté en général, ou un pontificat en particulier.

Nous dirons donc avec l'abbé CUCHERAT, mais dans un sens un peu différent: « Cette devise ne doit pas être d'un faussaire; un faux prophète aurait annoncé les grands événements du pontificat d'une manière plus ouverte; voulant être compris pour arriver à ses fins, il aurait été plus clair. » (Voir *La Prophétie des Papes*, pp. 185 et 186.)

\* \* \*

Dans la première partie de la légende: *undarum*, il est permis de voir les agitations du monde, selon le symbolisme biblique, et d'y reconnaître les épreuves et les luttes<sup>1</sup>, qui sont comme des flots envahissants.

*Symbolisme.*  
Les eaux,  
symbole  
de l'épreuve  
et de  
la tribulation.

<sup>1</sup> Les épreuves et les tribulations sont souvent représentées dans la Sainte Écriture sous le symbole des eaux:

*Job* XXI, 11. « Et putabas te... impetu aquarum non oppressum iri. »

*Ps.* XVII, 5. « ... *Torrentes iniquitatis* conturbaverunt me... »

*Ps.* XLV, 2-5. « Deus refugium nostrum et virtus: adjutor in tribulationibus que invenerunt nos nimis... Sonuerunt et turbatae sunt aquae eorum... *fluminis impetus* letificat civitatem Dei: sanctificavit tabernaculum suum Altissimus. Deus in medio ejus, non commovebitur. »

*Ps.* LIV, 23. « Jacta super Dominum curam tuam, et ipse te enutriet; non dabit in æternum fluctuationem justo. »

*Ps.* LXV, 10-12. « Quoniam probasti nos, Deus... posuisti tribulationes in dorso nostro;... transivimus per ignem et aquam. »

*Ps.* LXVIII, 2, 3, 15, 16. « Salvum me fac, Deus; quoniam intraverunt aquae usque ad animam meam. Infixus sum in limbo profundi, et non est substantia: veni in altitudinem maris, et tempestas demersit me... Eripe me de luto, ut non infingar; libera me ab iis qui oderunt me, et de profundis aquarum. Non me demergat tempestas aquae neque absorbeat me profundum, neque urgeat super me puteus os suum. »

*Ps.* LXXXVII, 16-18. « Pauper sum ego et in laboribus a juventute mea; exaltatus autem, humiliatus sum et conturbatus. In me transierunt irae tuae, et terrores tui conturbaverunt me, circumdederunt me sicut aqua tota die, circumdederunt me simul. »

*Ps.* CXXIII, 1-5. « Nisi quia Dominus erat in nobis, dicat nunc Israel, nisi quia Dominus erat in nobis, cum erigerent homines in nos, forte vivos deglutissent

Sur ces flots en fureur, l'Église, dont le pape est le chef, vogue tranquillement, semblable à l'arche sainte sur les eaux du déluge : elle est marquée par Dieu du signe de *bénédition* et de salut.

C'est la pensée même que Boniface VIII expose en un langage magnifique, dans la lettre adressée après son élection à l'archevêque de Sens :

« L'Église... c'est l'arche que soulèvent l'affluence et le débordement des grandes eaux, et qui, dominant

nos. *Cum irasceretur furor eorum in nos, forsitan aqua absorbuisset nos. Torrentem pertransivit anima nostra; forsitan pertransisset aquam intolerabilem.* »

*Ps. CXLIII, 7.* « Emitte manum tuam de alto, eripe me et libera me de aquis multis, de manu filiorum alienorum. »

*Cant. VIII, 7.* « Aque multæ non potuerunt extinguere charitatem, nec flumina obruent illam. »

*Is. VIII, 6, 7.* « Pro eo quod abiecit populus iste aquas Siloe quæ vadunt cum silentio, et assumpsit magis Rasin et filium Romeliæ, propter hoc ecce Dominus adducet super eos aquas fluminis fortes et multas, regem Assyriorum et omnem gloriam ejus, et ascendet super omnes rivos ejus, et fluet super universas ripas ejus, et ibit per Judam inundans... »

*Is. XVII, 12, 13.* « Væ multitudini populorum multorum, ut multitudo maris sonantis; et tumultus turbarum, sicut sonitus aquarum multarum. Sonabunt populi sicut sonitus aquarum inundantium, et increpabit eum, et fugiet procul. »

*Is. XXVIII, 2.* « Væ coronæ superbiam... Ecce validus et fortis Dominus sicut impetus grandinis; turbo confringens sicut impetus aquarum multarum inundantium, et emissarum super terram spatiosam. »

*Jer. XLVII, 2.* « Ecce aque ascendunt ab Aquilone, et erunt quasi torrens inundans, et operient terram et plenitudinem ejus, urbem et habitatores ejus; clamabunt homines, et ululabunt omnes habitatores terræ... »

*Jer. Thren. II, 13.* « Magna est enim velut mare contritio tua; quis medebitur tui? »

*Jer. Thren. III, 54.* « Inundaverunt aque super caput meum; dixi: Perii. »

*Ez. XXVI, 19.* « Cum dederò te (Tyre) urbem desolatam, sicut civitates quæ non habitantur, et adduxero super te abyssum, et operuerint te aque multe... »

*Os. V, 10.* « Super eos effundam quasi aquam iram meam. »

*Apoc. XII, 15.* « Misit serpens ex ore suo post mulierem aquam tanquam flumen, ut eam faceret trahi a flumine. »

On pourrait citer encore dans le même sens beaucoup d'autres passages, en particulier ceux dans lesquels les eaux du déluge, les flots de la mer Rouge, sont pris dans un sens symbolique.

Le calme et la tranquillité rétablis par un mot de Jésus, dans la mer en fureur, sont une image de la bénédiction qu'apporte avec lui son Vicaire au milieu des temps les plus troublés.

*Math. VIII, 26.* « Tunc surgens imperavit ventis et mari, et facta est tranquillitas magna. »

1° Le pape,  
signe de salut  
par  
sa mission divine.

Lettre  
de Boniface VIII  
à l'archevêque  
de Sens.

les plus hautes montagnes, va sillonnant librement et sans danger les ondes d'une mer sans limites et sans port.

« Elle est encore ce navire qui, surpris par des vents contraires et ballotté par les flots en courroux, oppose aux vagues émues et à l'engloutissante rapidité des courants ses flancs robustes, surmonte la tempête, aplanit les flots superbes et écumants, et poursuit sa course en triomphe.

« C'est le navire qui, ayant les voiles de la droite intention pendues et déployées à son grand mât, c'est-à-dire à l'arbre vital de la croix du salut, et tenant sa proue constamment tournée vers le ciel, parcourt intrépidement l'orageux océan de ce monde, parce qu'il porte avec lui le secours infailible du pilote, maître tout-puissant des mers.

« Sous sa forte et salutaire direction, poussé par le souffle du Saint-Esprit, il voit se dissiper les nuages de l'adversité, et s'avance hardiment et victorieusement vers le port de la céleste patrie, où il est heureusement conduit par la main d'en haut. » (CHANTREL, *les Papes des temps modernes*, t. III, p. 443.)

Peut-on trouver un commentaire plus autorisé de la devise : **Ex undarum benedictione** ?

\* \* \*

Non seulement le pape, représentant du Sauveur, porte avec lui le signe du salut au milieu des tribulations qui l'assaillent, mais il passe en bénissant. Aux injures il répond par l'indulgence.

Tout en soutenant toujours haut et ferme les droits de l'Église dont il a la garde, Boniface parle en père : *il bénit*, il pardonne; alors même qu'il sévit, c'est pour le bien du coupable.

20 Le pape Boniface VIII, dans des temps bien troubles, apporte la benediction et le pardon.

Premiers efforts  
pour la pacification  
de l'Europe.

Le but que se proposait Boniface VIII, au début de son pontificat, était la pacification générale de l'Europe. Il était dans son rôle de pontife. Les rigueurs apparentes elles-mêmes dont il crut devoir user vis-à-vis de son saint prédécesseur étaient inspirées par ce désir de la paix de l'Église, et par la crainte du schisme ou de la division.

Grâce à son habile intervention, des traités de paix furent conclus entre le roi de Naples et le roi d'Aragon, entre le roi d'Angleterre et l'empereur d'Allemagne, entre la république de Gènes et celle de Venise. — Il avait même tenté de réconcilier les rois de France et d'Angleterre.

Résistance  
des princes.

Mais bientôt eut lieu, dans cette Europe qu'il voulait pacifier, le débordement des passions humaines un instant contenues.

Les efforts du pape échouèrent en Sicile. Frédéric II fut proclamé roi, malgré les anathèmes dont il était frappé. En Italie, les Colonna excitèrent contre Boniface de terribles émeutes. Albert, fils de Rodolphe, troubla l'Allemagne par ses prétentions. Surtout Philippe le Bel, en France, éleva bien haut ses prétentions contre la Papauté.

Philippe le Bel  
se révolte  
contre l'autorité  
du Pape.

Dès le début de son pontificat, Boniface avait écrit à Philippe pour lui recommander la justice et lui promettre sa *paternelle bienveillance*.

Mais l'orgueil du roi de France s'accommodait mal de cette bienveillante paternité qu'on lui promettait. Il voulait être absolu<sup>1</sup> et indépendant. Cet esprit d'or-

<sup>1</sup> L'indépendance du clergé, même au point de vue temporel, était une garantie contre l'absolutisme des rois, et il est remarquable de voir comment se contredisent ceux qui soutiennent Philippe le Bel contre Boniface VIII, tout en se déclarant en général les adversaires du pouvoir absolu.

« Chose singulière, ... Philippe le Bel reçoit invariablement les éloges

gueil amena Philippe le Bel à se révolter contre l'autorité du pape.

On peut distinguer deux phases dans la lutte de Philippe contre Boniface.

*Première phase.* — Le pape, usant de son droit de chef de l'Église universelle, avait érigé l'église de Pamiers en cathédrale sans le consentement du roi, et il en avait reconnu évêque Bernard de Saisset. Philippe en fut irrité, d'autant plus que Bernard s'était opposé jadis à ses empiétements sur les droits de son église.

1<sup>re</sup> phase.  
Occasion  
de la lutte.  
Bernard de Saisset.

L'intervention même de Boniface pour amener les souverains d'Angleterre, d'Allemagne et de France à faire la paix, déplut à Philippe. — Et cependant de son côté il *intervenait*, à l'exemple du roi Édouard d'Angleterre, dans les affaires du clergé, pour imposer aux églises des charges qu'elles ne devaient pas supporter.

Exactions  
de Philippe le Bel.

La Bulle *Clericis laicos*<sup>1</sup> défendit les biens des églises contre les exactions de Philippe.

Bulle  
*Clericis laicos*.

de tous ceux qui se posent en amis des peuples et de la liberté, tandis que ces mêmes amis des peuples et de la liberté n'ont pas assez d'anathèmes pour le courageux Pontife qui s'opposa constamment à ce despotisme royal, qui défendit les libertés de l'Église catholique, alors, comme toujours, la meilleure garantie des peuples contre la tyrannie, et des rois contre la révolte. Ils absolvèrent Philippe le Bel, et ils accusent tous Boniface VIII, cet intrépide vieillard luttant pour le droit contre la force. » (GUANTREL, t. III, p. 155.)

« Philippe, homme d'une ambition démesurée et d'une cupidité insatiable, est, par ses actes comme par ses lois, le créateur de l'absolutisme monarchique. De Charlemagne à saint Louis, la royauté avait eu pour limite la féodalité, et pour règle la morale de l'Évangile. La féodalité, qui reposait tout entière sur l'aristocratie civile et le clergé, était un obstacle au despotisme. Philippe résolut de la renverser et de réunir, au détriment des droits d'autrui, tout pouvoir public. » (M<sup>r</sup> FÉVRE. *Hist. apol. de la Papauté*, t. V.)

<sup>1</sup> LÉON GAUTHIER (journal *le Monde*, 2 décembre 1861) fait remarquer qu'il n'y a pas dans la Bulle une seule clause, un seul mot qui s'applique aux biens formant le *patrimoine* des ecclésiastiques, ni aux *redevances*

Édit royal.

A cette Bulle fut opposé un édit royal qui, sous le prétexte de protection nationale, portait une grave et habile atteinte aux droits du Saint-Siège.

Le pape, tout en maintenant les principes, se déclare prêt à accorder au roi les subventions que réclament les besoins du royaume.

Quelle est la réponse du pape ?

Il soutient d'abord la question de droit. Il déclare qu'il n'a pas défendu au clergé de donner au roi quelques secours d'argent pour les nécessités de l'État<sup>1</sup>, mais seulement de le faire sans la permission du Saint-Siège. Puis il s'adresse à la loyauté de Philippe en un langage qui, suivant le mot d'Henri Martin, rappelle la vieille affection de la cour de Rome pour les Capétiens :

« Citez, dit Boniface dans son bref *Ineffabilis*, citez une occasion où vous ou vos ancêtres, pressés par la nécessité, ayez inutilement demandé au Saint-Siège de Rome la faculté de lever ces subsides. Le cas échéant d'une nécessité grave (que Dieu vous en préserve!), non seulement le Saint-Siège vous secourrait et vous

---

des églises qui tenaient *directement* leur temporel du roi ou des seigneurs laïques. — Boniface VIII écrit lui-même dans la Bulle *Romana mater Ecclesia* : « Il est bien entendu que notre Bulle ne s'applique pas aux fiefs que les évêques et personnes ecclésiastiques tiennent de vous. »

<sup>1</sup> L'État, en cas de nécessité publique, prélevait sur les biens de l'Église des contributions, dîmes, vingtièmes, centièmes. Cet impôt était non seulement toléré, mais approuvé par l'Église; il représentait la quote-part du clergé pour les frais d'entretien de l'ordre social.

« L'impôt des dixièmes et vingtièmes avait été réglé pour la chrétienté par le concile de Latran en 1215, et particulièrement pour la France par le premier concile de Lyon en 1245, par les conciles provinciaux d'Avignon, de Narbonne et de Toulouse.

« En dehors des cas prévus par les conciles, les biens d'Église étaient francs d'impôt. » (M<sup>re</sup> FÈVRE, t. V, p. 414.)

La Bulle *Clericis laicos* n'innove rien. Le dix-neuvième canon du troisième concile de Latran, le quarante-quatrième canon du quatrième concile de Latran, une ordonnance d'Alexandre IV, spéciale pour la France, frappent d'excommunication les laïques qui imposent d'eux-mêmes des taxes sur les biens des églises. — Boniface ne fait que sévir contre les clercs qui contreviennent aux lois ecclésiastiques en cédant aux fantaisies royales.

ferait secourir par le clergé, mais nous, Pape, nous aliénerions, s'il le fallait, jusqu'aux calices, aux croix et aux vases sacrés, pour sauver un royaume qui est cher, très cher, et dévoué depuis si longtemps au Saint-Siège. Nous sommes sans peur devant la persécution, devant l'exil, devant la mort, que nous sommes prêt à subir pour la liberté de l'Église<sup>1</sup>. »

Cette France qu'il aime tant, le Pontife la bénit encore en canonisant son saint roi, Louis IX (1297).

« Réjouis-toi, dit-il dans sa Bulle de canonisation, haute maison de France, qui as enfanté ce prince dont les mérites t'honorent. »

En 1298, Boniface, que les rois d'Angleterre et de France ont enfin pris pour arbitre de leurs différends, rend solennellement un jugement d'une impartialité remarquable : ce jugement servira plus tard de base au traité qu'ils concluront en 1603.

En 1300, le pape choisit Charles de Valois, frère de Philippe le Bel, pour son vicaire temporel, et le nomme pacificateur de la Toscane. Il songe même, après la mort tragique d'Adolphe de Nassau, à l'élever à l'empire.

Tant de démarches conciliantes, et une nouvelle Bulle : *Noveritis vos*, calmèrent enfin le ressentiment de Philippe.

\* \* \*

*Deuxième phase.* — Cependant le pape avait été obligé d'agir sévèrement à l'égard des Colonna, qui

Canonisation  
de saint Louis.

Arbitrage  
entre les rois  
de France  
et d'Angleterre.

Attentions  
de Boniface  
pour la famille  
de Philippe.

2<sup>e</sup> phase.  
Occasion nouvelle  
de la lutte.  
Les Colonna  
et leurs rapports  
avec Philippe.

<sup>1</sup> Boniface VIII, même après la Bulle *Clericis laicos*, se montra d'une indulgence extrême en matière de finances; il était aussi doux, aussi bienveillant dans la pratique, qu'inflexible sur le point de droit. — Michelet a pu dire dans son *Histoire de France* : « Aucun Pontife n'avait été jusque-là plus partial pour nos rois que Boniface. »

attaquaient la validité de son élection et fomentaient le schisme.

Quelques membres de cette famille, étant arrivés en France, y furent reçus avec beaucoup d'égards par Philippe, qui en fit ses conseillers.

Nouveaux  
empléments  
du rol.

Le roi finit par ne plus tenir compte dans la pratique des prescriptions de la Bulle *Clericis laicos*. Il dépouillait l'église de Laon pendant l'absence de l'évêque, il confisquait à son profit plusieurs legs pieux, il empêchait l'installation de l'archevêque de Reims pour jouir plus longtemps des revenus de cette église.

Philippe ne tient  
aucun compte  
de  
l'excommunication  
prononcée  
contre Albert  
d'Autriche.

Mais ce qui fit éclater de nouveau l'orage, c'est que Philippe le Bel s'allia avec Albert d'Autriche dans le temps que ce dernier était excommunié.

Le traité était une insulte pour le pape; Guillaume de Nogaret, député à Rome avec mission d'en informer Boniface, répondit avec insolence à ses justes récriminations.

Injure  
faite au pape  
en la personne  
de  
Bernard de Saisset.

Peu après, l'évêque de Pamiers, Bernard de Saisset, était envoyé par le pape à Philippe le Bel pour continuer les négociations, et réclamer contre la violation des immunités ecclésiastiques et l'ingérence du pouvoir civil dans la collation des bénéfices; il fut arrêté par ordre du roi.

Deux bulles  
pontificales :  
Bulle  
*Salvator mundi*.

Poussé à bout par cette violation du droit des gens, le pape publie alors deux Bulles. — Dans la première, qui commence par ces mots : *Salvator mundi*, il suspend les faveurs accordées à Philippe, en particulier le prélèvement de la dîme sur les revenus du clergé, dont il accuse le roi d'avoir abusé.

Bulle  
*Ausculta*,  
*fili carissime*.

Dans la seconde : *Ausculta, fili carissime*, il rappelle à Philippe que, par la constitution de l'Église, les rois sont soumis au pape en tant que chrétiens.

« Dieu nous a chargé, comme pasteur du troupeau du Seigneur, de soutenir les faibles, de guérir les malades, de ramener dans la voie ceux qui sont égarés, et de verser sur les plaies des blessés le vin et l'huile mystiques. Ne vous laissez donc point persuader que vous n'avez pas de supérieur, et que vous n'êtes pas soumis au chef de la hiérarchie ecclésiastique; qui pense ainsi est un insensé, et qui le soutient est un infidèle, séparé du troupeau du bon Pasteur. Nous pourrions aujourd'hui prendre en main le glaive du châtiment; nous nous abstenons de le faire, espérant que vous prendrez de meilleurs sentiments. »

Désireux de porter remède à tant de maux, le pape termine en convoquant en concile les prélats et les docteurs français; il prie Philippe d'envoyer à cette réunion des personnes de son choix, afin de défendre ses intérêts.

Le 11 février 1302, le roi fait publiquement brûler la Bulle par le comte d'Artois. Il convoque les trois ordres du royaume à Paris pour le 10 avril.

A cette réunion, les évêques de France n'osèrent se montrer indépendants, et, dans une lettre collective au pape, ils s'excusèrent de ne pouvoir se rendre à Rome.

Il est juste de dire que, pour les tromper, Philippe leur avait présenté une falsification de la Bulle *Ausculta fili*. Pierre Flotte, digne ministre d'un roi faux monnayeur, avait substitué à la lettre du pape un écrit qui le présentait comme empiétant sur le pouvoir temporel des rois (BEAUFORT, t. III, 352).

Le concile de Rome s'ouvrit cependant le 1<sup>er</sup> novembre. Il s'y trouva quelques prélats fidèles à leur devoir.

Boniface montra la plus grande modération. Il ne fulmina dans le concile aucune censure, et Philippe ne fut même pas nommé dans la fameuse constitution

Philippe méprise  
les  
graves et paternels  
avertissements  
de Boniface.

Les évêques  
de France  
n'osent obéir  
au pape.

Falsification  
de la  
Bulle du pape.

Concile de Rome.

Modération  
du pape.

Constitution  
*Unam sanctam.*

*Unam sanctam*, qui fut publiée aussitôt après le départ des évêques, 18 novembre 1302.

Cette constitution établit que toute créature est soumise à Dieu et à Jésus-Christ ; donc, à son Église qui est une, et au pape, chef de l'Église. — La doctrine catholique admet la *distinction* des pouvoirs ; elle défend l'ingérence de l'Église dans les choses d'ordre purement temporel<sup>1</sup>. Mais là où la conscience est en jeu, *les pouvoirs séculiers ne peuvent se dire indépendants*<sup>2</sup>.

Le jour où parut la Bulle *Unam sanctam*, une sentence d'excommunication fut publiée contre quiconque

<sup>1</sup> La distinction entre la puissance temporelle et la spirituelle avait été énergiquement affirmée par saint Grégoire VII et Innocent III, les dignes précurseurs de Boniface VIII.

Cf. GREG. VII, *Ep.*, l. VIII, 21 *ad Herm.*, ap. LABBE, *Conc.*, t. X. (Dans cette lettre, le saint pape cite le texte si formel du pape Gélase.) — INN. III, *Décret.*, lib. II, tit. 1, *de Jud.*, c. XIII. — *It.*, l. IV, tit. XVII, ch. XVII.

<sup>2</sup> « Il y a quarante ans, dit Boniface au concile de Rome, que nous sommes expert en la science du droit, et nous savons qu'il y a deux puissances ordonnées de Dieu. Qui donc osera ou pourra croire qu'une telle fatuité, une telle ignorance (de confondre les deux pouvoirs) nous ait pu entrer dans l'esprit ?

« Nous affirmons qu'en aucun cas, en aucune manière, nous ne voulons usurper la juridiction du roi... Mais le roi ne peut nier qu'il ne nous soit soumis *pour raison de péché*. » (BEAUFORT, t. III, 355.)

Tout le contexte des différentes bulles de Boniface, les explications qu'il en a données lui-même, prouvent qu'il parle de supériorité comme *juge spirituel*, et non comme seigneur par rapport à un vassal. C'est, comme il le dit : *subjectio ratione peccati*, et non *ratione feudi*.

En 1204, Innocent III avait posé les mêmes principes. Il protestait qu'il n'entendait en aucune sorte affaiblir la juridiction du roi de France sur ses vassaux, et qu'il ne voulait pas juger *de feudo* (c'est-à-dire de ce qui concernait les fiefs), mais bien *de peccato* (de ce qui faisait matière de péché).

En 1216, Innocent IV avait dit dans le même sens que l'Église avait incontestablement le droit de juger *spiritualiter de temporalibus*. (*Hist. des Conciles*, par M<sup>r</sup> HÉFÉLÉ, trad. Delare, IX, p. 224.)

Boniface distingue encore la juridiction temporelle qui, en ce qui concerne le péché (*ratione peccati*), appartient de droit (*de jure*) au pape, et quant à son exercice (*quantum ad usum et executionem*) au prince.

oserait molester, empêcher, emprisonner ceux qui allaient à Rome ou en revenaient.

Philippe, qui se sentait atteint, convoqua une seconde réunion des États généraux. Cette réunion se tint le 24 juin 1303 au Louvre; Guillaume du Plessis y accusa Boniface de tous les crimes les plus odieux. On en appela du pape au futur concile.

Nouvelles  
imputations calou-  
nieuses  
contre Boniface.

Boniface alors crut devoir se justifier en plein Consistoire; c'est ce qu'il fit le 15 août. — Le 1<sup>er</sup> septembre, il publiait la Bulle *Nuper ad audientiam*, dans laquelle il déplorait la nécessité dans laquelle il se voyait de punir un fils ingrat.

Cependant, le 7 septembre, la ville d'Anagni où se tient le pape est envahie par les troupes de Philippe le Bel. Le palais pontifical est investi aux cris de : *Mort au pape!* — Boniface, qui s'est fait revêtir de ses habits pontificaux, attend les traîtres avec deux cardinaux.

Odieux attentat  
contre le pape.

Nogaret se présente avec Sciarra Colonna, après avoir enfoncé les portes. Il arrache Boniface de son trône.

« Voici ma tête, voici mon cou, dit l'intrépide Pontife. Catholique, pape légitime, vicaire de Jésus-Christ, je me verrai avec joie déposer et condamner par des Patarins; j'ai soif de la mort pour la foi de Jésus-Christ et pour la liberté de l'Église. »

Ces mots sont comme un coup de foudre pour Nogaret : ils lui rappellent que son grand-père a été condamné comme Patarin ou Albigeois.

Il s'arrête...

Sciarra s'avance alors brutalement, et frappe le Pontife au visage de son gantelet de fer. — A ce signal

sacrilège les soldats se précipitent sur Boniface, le traînent hors du palais et le promènent par la ville, monté sur un mauvais cheval sans selle et sans brides; ils l'exposent aux plus sanglants outrages.

Puis ils le jettent dans une affreuse prison, où ils le laissent sous la garde d'un capitaine florentin. — Là, privé de tout, le Pontife serait mort de faim si une pauvre femme du peuple ne lui avait apporté un peu de pain et quatre œufs.

Enfin les habitants d'Anagni le délivrent, et il peut retourner à Rome. Mais il y succombe peu après, « exténué de fatigue à force d'avoir lutté pour la foi véritable. » (MURATORI, t. III, p. 668.)

Les premières paroles du pape *persécuté* pour la justice, après sa délivrance, avaient été des paroles de paix et de *pardon*<sup>1</sup>. Il bénissait ses persécuteurs : **Ex undarum benedictione.**

Voilà le pape dont la vie a été si généralement méconnue et si odieusement calomniée.

\* \* \*

Dieu lui-même se chargea, semble-t-il, de le justifier. En 1605, sous le pontificat de Paul V, on dut transporter le cercueil de Boniface dans un nouveau caveau. On ouvrit le cercueil, et, après trois cents ans, le corps du pape fut retrouvé intact, sans corruption, sans lésion.

On peut voir par là, dit HENRI DE SPONDE, qu'il ne s'était pas rongé les bras et les mains de désespoir, comme l'ont avancé ses détracteurs.

Boniface, dont on a travesti jusqu'aux dernières

<sup>1</sup> Cf. J. VILLANI, *Chr.*, c. LXIII et sqq. — FÉLIX OBSIUS, p. 160 et sqq. — ANT. SANDINI, *Vite Pont.*, t. II. — TOM. WALSINGHAM, *Hist.*, p. 87. — JOVANN., *Chr.*, t. III. — RAYN., ann. 1303. — MURATORI, etc.

paroles et jusqu'à la mort elle-même, nous apparaît comme un grand Pontife.

Il reste le défenseur intrépide des droits de l'Église contre les flots envahissants de l'impiété, mais répondant toujours aux attentats dont il est l'objet par des paroles de *bénédition* et de salut.

\* \* \*

On peut voir dans le jubilé séculaire, institué par le pape d'une manière authentique et définitive, une sorte de réalisation de la devise. L'année 1300 nous montre tout particulièrement Boniface dans son rôle de Pontife, attirant les *bénédictions* du ciel sur la terre.

Institution  
du jubilé séculaire

Une *foule* innombrable de pèlerins accourut à Rome pour profiter de l'année de grâces.

## APPENDICE

Le protestant CRÜGER donne de la devise une explication originale. Il voit dans les mots **Ex undarum benedictione** l'institution de l'usage public de *l'eau bénite* dans les églises.

Explication  
de Crüger.

« Publice introduxit usum aquæ lustralis in templis. Ipsius Bulla in Concilio deinceps Viennensi ann. 1311 confirmata fuit. HOTTINGERUS, *H. S.*, c. XIII, et HEBENSTREITUS in dissert. *De aquæ lustralis virtute locustas abigente.* » (CRÜGER.)

Cette application de la légende n'a qu'un défaut : c'est qu'elle donne à l'usage de l'eau bénite une origine absolument fantaisiste.

Cette explication  
pèche par la base.

Que Boniface VIII ait fait ou renouvelé quelques règlements concernant l'usage de l'eau bénite, nous ne voulons pas le

nier. Mais le rôle qu'il a eu dans le maintien de ce rite est trop peu caractéristique pour expliquer la devise<sup>1</sup>.

Il ne sera pas inutile de dire un mot<sup>2</sup> de cette importante question de l'eau bénite, au sujet de l'opinion qu'émet CRUGER. On verra, par cet exemple, quelles étranges idées ont souvent les protestants sur l'histoire de l'Église romaine et sur l'ancienneté de ses rites ou institutions.

Si nous remontons dans le cours des siècles, nous verrons que l'eau bénite était en honneur et en usage bien avant Boniface VIII.

Dans la Vie de saint Malachie écrite par saint Bernard au XII<sup>e</sup> siècle, plusieurs miracles du saint évêque sont attribués à la vertu de l'eau bénite.

En 1062, un concile de Rouen (can. 6) ordonne de renouveler l'eau bénite tous les huit jours. (Cf. HÉFÉLÉ, *Hist. des Conciles*, VI, p. 452.)

En l'an 900, un concile de Nantes (can. 7), cité par REGINALD, commande de faire l'aspersion de l'eau bénite le dimanche avant la messe solennelle. — Dans la visite des malades, le curé doit jeter de l'eau bénite en disant : *Asperges me...*

Dès le commencement du IX<sup>e</sup> siècle, on trouve ces usages prescrits dans une ordonnance de Charlemagne : *Capitulaires*, l. V, ch. CCXX.

Le même rite était pratiqué parmi les Arméniens, Syriens, Éthiopiens, au rapport de COCCIUS en son *Trésor*.

Nous pouvons remonter bien plus haut encore.

<sup>1</sup> A moins donc que le prophète n'ait voulu annoncer indirectement la venue d'une ère nouvelle, celle des temps modernes, où le démon devait exercer ses ravages d'une manière lamentable.

Les puissances séculières vont en effet s'isoler de l'Église et chercher loin d'elle une funeste indépendance; bientôt éclatera le grand Schisme d'Occident; la voie est ouverte au protestantisme.

Ce serait le cas d'emprunter à l'Église les belles prières qu'elle consacre à la bénédiction de l'eau qui doit se faire chaque dimanche : « Elemento huic (aquæ) multimodis purificationibus preparato virtutem tuæ benedictionis infunde : ut creatura tua, mysteriis tuis serviens, ad abigendos demones, morbosque pellendos, divinæ gratiæ sumat effectum. »

Mais il est permis de douter que le savant protestant ait eu cette intention dans l'interprétation qu'il a donnée.

<sup>2</sup> GILBERT GRIMAUD, dans sa *Liturgie sacrée*, ouvrage très rare du XVII<sup>e</sup> siècle, a fait une intéressante étude sur l'origine de l'eau bénite. (Cf. *Rational ou Manuel des divins offices*, de GUILLAUME DURAND, évêque de Mende au XIII<sup>e</sup> siècle, traduit par Barthélemy; Paris, éd. Vivès, 1854.)

VALFRIDUS STRABO (*Tract. de reb. eccl.*, c. XXIX) écrivait en 830 ce qui suit :

« Aquam aspersionis cum sale benédici et in habitantibus (habitationibus) fidelium spargi Alexander papa constituit. »

Il s'agit ici du pape saint Alexandre I<sup>er</sup>, qui vivait vers l'an 120 sous l'empereur Adrien; en effet, Alexandre II régna de 1061 à 1073.

Avant même le pape Alexandre, nous trouvons une constitution de saint Clément (*Constit. apost.*, lib. VIII, xxix, 35) où il parle de la bénédiction de l'eau et de l'huile, et en prescrit les formes, qu'il dit avoir été données par saint Matthieu.

Nous sommes donc en présence d'une *tradition apostolique*<sup>1</sup> qui mérite toute notre vénération.

Dès le temps des persécutions, l'usage de l'eau bénite était très répandu.

MARTIGNY, dans son ouvrage sur les *Antiquités chrétiennes*, cite cette particularité :

Inscription  
d'Autun.

« On a trouvé récemment à Autun une inscription ayant fait partie, selon toute apparence, d'un antique bénitier, ou d'un de ces vases à ablutions qui figurent à l'entrée des premières basiliques.

« Elle paraît être du même âge que celle de Pectorius.

« ΝΙΦΟΝ ΑΝΟΜΗΜΑΤΑ ΜΗ ΜΟΝΑΝ ΟΦΙΝ »

<sup>1</sup> Aussi saint Basile, vers l'an 370, range-t-il l'usage de l'eau bénite parmi les traditions venues des apôtres.

Il en décrit ainsi les effets :

« Nous bénissons, dit-il, l'eau mêlée au sel en faveur des peuples, afin que tous ceux qui en seront aspergés soient sanctifiés, ce que nous recommandons de faire à tous les prêtres. » (*Lib. de Spir. Sancto*, c. XXVII.)

Et ailleurs :

« Cette eau, dit-il, ôte la stérilité des choses humaines; elle sanctifie et purifie celles qui sont souillées; elle détourne les embûches du démon, et défend les hommes de ses trompeurs artifices. » (*Ep. ad Orth.*)

Sur les effets surnaturels de l'eau bénite, on peut lire les *Constitutions apostoliques*, VIII, 29 (Ad fugandos daemones, morbos expellendos, insidias profligandas); S. EPIPH., *Lib. contra Hier.*, c. XXX; THÉODORET, *Hist. eccl.*, lib. V, c. II; et *in Philoth.*, c. VIII; NICEPH., *Hist. eccl.* (à propos de Marcel, évêque); PALLADIUS, *Hist.*, c. XIX; MÉTAPHR., *Vit. S. J. Chrysost.*, etc. etc.

Elle peut se traduire : « Lava iniquitates, non solum faciem. »  
(Lave tes iniquités et non seulement ta face.)

L'inscription offre cette singularité qu'elle est la même si on la lit en sens rétrograde.

C'était sans doute une formule consacrée dans l'Église grecque, car elle s'était déjà trouvée sur un vase découvert à Constantinople au siècle dernier, dans les propylées de l'église de Saint-Dionède. (Voir RESWEID, not. ad S. Paulin., éd. Migne, p. 850.) Mais l'inscription est plus correcte, elle porte : ΝΙΨΟΝ, ΟΨΙΝ.

CONCIONATOR PATAREUS <sup>1</sup>S. BENOIT XI <sup>2</sup> (Frère Nicolas Bocasini).

1303-04.

Benoît XI était religieux de l'Ordre des Frères *Prêcheurs*.  
— Il avait pris en religion le nom de *Nicolas* <sup>3</sup>, en l'honneur du saint évêque qui vit le jour dans la ville de *Patave*, en Lycie.

Occasion  
de la devise.

Chose digne de remarque, le mot *Concionator* s'est déjà rencontré pour un pape de l'Ordre de saint Dominique, Innocent V, dans la légende *Concionator Gallus*.

\* \* \*

Nous avons vu à cette occasion combien ce titre de *Concionator*, qui rappelle la grande mission de la prédication, convient au successeur de Pierre.

Symbolisme.  
Concionator.

Comme le saint Apôtre, le pape a pour mission de prêcher et de confirmer ses frères, surtout à une époque aussi troublée que le commencement du XIV<sup>e</sup> siècle.

La devise contient ensuite dans le mot *Patareus* une allusion au nom du saint religieux. Cette allusion

Patareus.

---

<sup>1</sup> *Le prêcheur de Patave.*

<sup>2</sup> « Qui vocabatur Frater Nicolaus, Ordinis Prædicatorum. » (CIA-CONIUS.)

<sup>3</sup> « Il fut appelé Boniface en son baptême, et il reçut le nom de Nicolas en la profession qu'il fit de l'Ordre de saint Dominique. » (GORGEL.)

s'explique d'autant plus facilement que ce nom de Nicolas fut *choisi par lui*; elle témoigne sans doute d'une dévotion particulière envers le grand évêque.

Mais pourquoi se cache-t-elle sous le nom bien ancien et bien indifférent pour nous de *Patarc*<sup>1</sup>, patrie de saint Nicolas?

Peut-être pour faire entendre que le lecteur doit chercher dans la devise non pas un jeu de mots portant sur le *nom* de Nicolas, mais une allusion d'ordre supérieur.

Le prophète veut sans doute marquer par là qu'il fait un rapprochement entre Benoît XI et la personne même du saint évêque<sup>2</sup>.

Saineté de Benoît.

Benoît XI naquit en 1240, d'une famille pauvre et obscure. Dès l'âge de quatorze ans, il chercha à pra-

<sup>1</sup> Ce surnom de *Patareus* fait-il allusion à des rapports qu'aurait eus Benoît XI, avant son élévation, avec les Patarins (Albigeois), ou leurs descendants?

On connaît le mot de Boniface VIII (voir p. 151) lorsque Nogaret l'arracha de son trône en présence de deux cardinaux, dont était le cardinal Nicolas Bocasini : « Voici ma tête, voici mon cou. Catholique, pape légitime, Vicaire de Jésus-Christ, je me verrai avec joie déposé et condamné par des *Patarins*; j'ai soif de la mort pour la foi de Jésus-Christ et pour la liberté de l'Église. » Le grand-père de Nogaret avait été condamné comme Albigeois.

Peut-être Benoît XI, qui fut général des Dominicains, eut-il l'occasion d'exercer son zèle vis-à-vis de Nogaret en cette circonstance mémorable, comme il est probable qu'il l'avait fait auparavant déjà à l'égard des restes des Albigeois.

Nous ne sommes ici que dans le domaine des hypothèses. Mais la seule possibilité de ce rapprochement montre qu'il ne faut pas se hâter de critiquer une expression qui, tout extraordinaire qu'elle paraisse, peut avoir dans l'histoire son entière justification.

<sup>2</sup> L'abbé CUCHERAT, comme le P. GORGEU avant lui, donne du mot *Patareus* une autre signification. Il y voit une allusion possible à Apollon, dieu de l'inspiration, ainsi surnommé à cause d'un temple fameux qu'il avait à Patarc.

Mais il semble étrange de chercher pour un saint pontife cette allusion païenne à un culte abominable, surtout lorsque le nom de *Patareus* désigne bien plus naturellement la sainteté de Nicolas, source de la véritable inspiration et de la vraie grandeur chrétienne.

tiquer d'une manière plus parfaite la pauvreté et l'humilité, en entrant dans l'Ordre de Saint-Dominique.

Pendant quatorze ans il travailla, dans le silence du cloître, à acquérir la science et la vertu.

Devenu maître à son tour, il enseigna pendant quatorze ans encore les sciences sacrées à ses frères, et laissa même des commentaires aussi pieux que savants sur la Sainte Écriture.

Il était si universellement estimé, qu'au Chapitre général de Colmar, où l'on compta jusqu'à neuf cents religieux, il fut élu à l'unanimité pour gouverner son Ordre. Sa voix seule lui manqua.

La même unanimité se retrouva au Conclave, qui le choisit pour la dignité pontificale.

Il avait été chargé par son prédécesseur Boniface VIII de plusieurs missions importantes, en particulier de la réconciliation des rois de France et d'Angleterre. Il demeura fidèle au grand Pontife jusqu'au milieu du danger, et, seul avec le cardinal Pierre, resta à ses côtés lors du sacrilège attentat d'Anagni. — Benoît fut le digne successeur de Boniface<sup>1</sup>; et si, par son indulgence, il tempéra un peu la sévérité des sentences prononcées par ce pape, c'est que, comme il le disait lui-même, les circonstances et les temps nouveaux réclamaient certains ménagements<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Les historiens célèbrent à l'envi son humilité, sa gravité, sa piété et sa mansuétude, qui n'excluaient pas la sévérité et les vertus héroïques.

On cite de lui un trait caractéristique. Sa mère, ayant appris qu'il venait d'être élu pape, vint le trouver, et se para de son mieux pour cacher sa pauvreté. Le saint Pontife ne voulut point la recevoir, disant que sa mère était une femme pauvre et simple, qui ne portait point d'habillements recherchés. Mais lorsqu'elle revint dans son costume ordinaire : « Ah! voici ma mère! » s'écria-t-il, et il s'empessa d'aller à sa rencontre, la comblant de témoignages d'affection et de respect.

<sup>2</sup> Le gouvernement de Benoît ne fut pas *opposé* à celui de Boniface, quoiqu'il fut de genre *différent*. On peut considérer sa politique comme le complément et le couronnement de celle de son prédécesseur.

Le règne de la justice et de l'énergie dans le maintien des droits de

Benoît XI mourut entouré de l'amour et du respect universels ; ses vertus lui valurent les regrets de tous. — Plusieurs miracles opérés à son tombeau le firent canoniser en 1734 par Clément XII.

Son nom est inscrit au Martyrologe romain à la date du 7 juillet, jour de sa mort.

C'est ainsi que la *force de son éloquence* et la *sainteté de sa vie*, jointes au don des miracles, lui ont mérité d'être annoncé dans la série des papes comme un digne imitateur du grand évêque de Myre : **Concionator Patareus**.

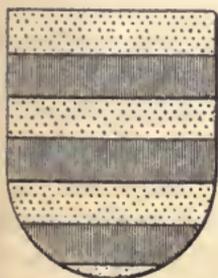
l'Église avait préparé et rendu possible le règne de l'indulgence et du pardon.

Les deux grands papes Boniface VIII et Benoît XI, avec des caractères différents et par des moyens variés, *force* ou *douceur*, poursuivent un même but, l'effusion des bénédictions d'en haut et la sanctification des âmes. Nous aimons à reconnaître dans leur succession la sagesse divine qui, d'après les saints Livres, sait allier ensemble ces deux vertus :

« Sapientiam non vincit malitia. Attingit ergo a fine usque ad finem *fortiter*, et disponit omnia *suaviter*. » (*Sap.*, VII, 30 et VIII, 1.)

DE FASCIIS AQUITANICIS <sup>1</sup>CLÉMENT V <sup>2</sup> (Bertrand de Goth).

1305-14.



Bertrand de Goth portait trois *fasces*<sup>3</sup> dans ses armes. Il était né à Villandrant, au diocèse de Bordeaux en *Aquitaine*. Il fut archevêque de Bordeaux.

*Occasion  
de la devise*

CARRIÈRE objecte à l'explication tirée de la patrie de ce pape que certains auteurs rattachent Bordeaux à la *Gascogne*<sup>4</sup>.

Objection.

Mais la Gascogne ou Wasconie correspond elle-même à l'ancienne *Aquitaine*. L'*Aquitaine* était primitivement une des quatre divisions de la Gaule, et était comprise entre la Garonne, les Pyrénées et la mer. Plus tard ce nom s'éten-

Réponse.

<sup>1</sup> *Des fasces d'Aquitaine*. — Le texte de Wion porte *fessis*. Ce mot, dérivé de l'italien, se retrouve dans le commentaire de Ciaconius. Il faut peut-être attribuer à un copiste italien la forme qui lui est donnée.

<sup>2</sup> « Natione Aquitanus, cujus insignia fessæ erant. » (CIACONIUS.)

<sup>3</sup> Les armoiries des Goth étaient d'or à trois fasces de gueules.

<sup>4</sup> « Vanam faciunt prædictionem qui Burdegatum, cujus erat Clemens, Vasconie recensent. »

dit à toute la partie occidentale de la France actuelle, jusqu'à la Loire et à l'Allier.

\* \* \*

*Symbolisme.*

La juxtaposition de *fasciis* ou *fessis* et du nom d'origine *Aquitanicis* ne s'expliquerait pas, si la légende ne s'appliquait qu'au sens immédiat. — Au contraire, au sens symbolique, elle revêt une grande énergie et une haute signification.

L'abbé CUCHERAT fait avec raison un rapprochement entre cette devise et un proverbe latin qui se trouve cité dans PÉTRONE, *Satyricon*, n. 46 : *Non es nostræ fasciæ*<sup>1</sup>, « Tu n'es pas de notre bande, de notre société. »

*De fasciis* ou *fessis Aquitanicis* ferait donc allusion à la série de papes d'Aquitaine qui, malgré de grandes et sérieuses qualités, méritèrent le reproche de favoriser d'une manière excessive leurs parents et amis.

*Tous originaires d'Aquitaine*, ils songèrent trop à favoriser leurs familles et à satisfaire leurs convenances personnelles, oubliant que le pape appartient avant tout à Rome et au monde catholique.

Clément V eut le triste privilège d'inaugurer cette série de papes d'Aquitaine qui, par l'abandon de la ville sainte et par le séjour prolongé à Avignon, devaient préparer les voies au grand Schisme d'Occident.

<sup>1</sup> Voici l'explication que donne de ce terme l'érudite annotateur de Pétrone, MICH. HADRIANIS (édit. d'Amsterdam, MDCLXIX) :

« Sic proverbiali genere vocat eum qui est alienus ab ipsorum consortio. — *Unius fasciæ* dicuntur *generis unius, unius societatis*, forsitan quod in militia signum militare esset *fascia*, quam deinde *bandum* appellarunt, sociique forent ac conjuncti inter se qui sub eodem militabant signo. »

Nous trouvons, dans la même note, une autre explication de cette expression proverbiale :

« *Non est nostræ fasciæ*. i. e. nostræ sortis, genituræ et educationis, tractum a more infantis *fasciis* involvendi, vel appensis crepentiis insingniendi. »

Les papes d'Avignon se sont attiré bien des critiques pour avoir abandonné la résidence de Rome. — Clément V, qui cependant sut, aussi bien qu'un pape italien, maintenir les prérogatives de l'Église romaine, a sa part toute spéciale de responsabilité dans ce fait d'avoir transporté au loin le siège de la Papauté.

« C'était le *début* de cet exil d'Avignon, aussi appelé exil de Babylone, qui dura soixante-dix ans, et pendant lequel, hélas! la tiare pontificale perdit en grandeur et en liberté plus d'une pierre précieuse. » (M<sup>sr</sup> HÉFÉLÉ, *Hist. des Conciles*, t. IX, p. 303.)

Cependant, comme l'observe le même historien<sup>1</sup>, le séjour de Rome était devenu depuis longtemps presque impossible aux souverains Pontifes, à cause des révoltes incessantes et des divisions toujours renaissantes.

Aussi, sans vouloir justifier complètement le pape Clément V d'avoir abandonné son siège, pouvons-nous voir avant tout dans sa devise une critique des faveurs qu'il accorda aux siens. Il chercha ainsi à créer une sorte de parti. En élevant aux dignités *ses compatriotes d'Aquitaine*, Clément établissait sur le siège de Pierre comme une dynastie nationale, peu conforme au caractère d'universalité de l'Église.

Clément V  
tente de créer  
une sorte  
de  
dynastie nationale  
sur le  
siège de Pierre.

Dans sa *première* promotion de cardinaux (14 décembre 1305), Clément V nomma neuf Français et

<sup>1</sup> « On sait toutes les accusations et même les malédictions qui ont été portées et proférées à ce sujet contre la mémoire de Clément V.

« Il ne faut cependant pas oublier que, depuis bien des années, Rome n'était plus un séjour tranquille pour la Papauté; aussi les quinze papes qui ont vécu entre Innocent IV et Clément V ont-ils presque constamment résidé à Lyon, à Orvieto, à Viterbe, à Anagni ou à Pérouse.

« Clément V avait aussi ses raisons pour éviter de devenir à Rome le jouet des partis, et de se trouver paralysé par eux comme l'avaient été ses prédécesseurs; tandis qu'en France il pouvait espérer toute sécurité personnelle et la liberté.

« Mais... il fut en France plus faible et moins libre qu'il n'aurait jamais été en Italie. » (HÉFÉLÉ, pp. 303 et 304.)

un Anglais, et encore sur les neuf Français on comptait un de ses neveux et deux de ses parents; dans la *deuxième* (1310), cinq Français, dont un neveu et un parent<sup>1</sup>; dans la *troisième* (1312), huit Français et un Hollandais (qui n'accepta point le cardinalat). On cite encore les noms de trois ou quatre autres Français, dont la date de promotion est incertaine.

*Un seul Italien*, Gabriel Capilistro, de Padoue, fut associé au Sacré-Collège sous ce pontificat<sup>2</sup>.

Presque tous les Français nommés par Clément V étaient de la province d'Aquitaine : **De fasciis Aquitanicis**<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> De même, dans les nominations d'évêques, Clément V favorisa d'une manière bien regrettable ses parents et amis. Il donna l'évêché de Langres à son oncle; celui d'Agen, puis l'archevêché de Rouen, à son neveu Bernard de Frangis; l'évêché de Clermont, au neveu d'un de ses amis.

<sup>2</sup> MAS LATRIE, *Trésor de chronologie*, p. 1195.

<sup>3</sup> L'abbé CUCHERAT suppose que *fascia* peut être la marque de l'épiscopat, et désigner les bandelettes ou fanons de la mitre. — Il traduit ainsi la devise : « Un évêque d'Aquitaine. »

On pourrait plus justement dire dans ce sens : *Des évêques et des prélats d'Aquitaine*, pour conserver l'allusion à une succession si anormale de pontifes aquitains ou limousins.

---

DE SUTORE OSSEO <sup>1</sup>JEAN XXII <sup>2</sup> (Jacques d'Ossa).

1316-24.

Jean XXII était fils d'Arnaud d'Ossa, simple *savetier* ou *tailleur* de Cahors.

Occasion  
de la devise.

Le P. MENESTRIER attaque au nom de l'histoire cette interprétation :

Objection.

« Par les registres de la ville de Cahors qui subsistent encore, dit-il, son père se nommait Arnaud *Duessa* ou *Deusse*, et non pas *Ossa*, et était un honneste bourgeois marqué le troisième sur la liste des taxes, sans avoir aucune marque de cordonnier ni de savetier, comme d'autres qui sont qualifiés de savetiers. »

Les témoignages historiques abondent pour attribuer à la famille de Jean XXII le nom d'Ossa.

Reponse.  
1<sup>o</sup> Nom.

Est-il besoin de faire remarquer la similitude de consonance qui existe entre *de Ossa* et *Deusse*? — GIACONIUS réunit de fait dans le même passage deux dénominations semblables; il appelle la seconde un surnom :

« Romanum Pontificem renunciarunt Jacobum Ossam, Gallum Caturicensem in Aquitania, patre Arnaldo, ex humili genere ortum, cognomine *Deyssa*, quippe cujus pater *sutor* veteramentarius esse dicebatur. » (GIAC.)

Quant à la profession du père de Jean XXII, les registres

2<sup>o</sup> Profession.

<sup>1</sup> *Du raccommodeur d'Ossa.* (Jeu de mots intraduisible.)

<sup>2</sup> « Gallus, familia Ossa, sutoris filius. » (GIACONIUS.)

de Cahors établiraient tout au plus qu'à l'époque où ils furent rédigés Arnaud n'était plus cordonnier. Mais on n'en peut tirer aucune conséquence pour les temps antérieurs, et les témoignages historiques<sup>1</sup> les plus nombreux donnent raison à la devise.

CARRIÈRE lui-même, qui combat en général la prophétie, dit à propos de notre légende :

« Patria Cadurensis, familia de Ossa vel Deussa, patre sutore veteramentario. »

\* \* \*

*Symbolisme.*

Mais pourquoi désigner ce pape par des allusions aussi humbles et, ce semble, aussi insignifiantes ?

*Interprétation  
doutense.*

On pourrait au premier abord y voir une *louange* et un *blâme*.

Une *louange* pour la personne de ce pape pieux et savant, qui paraît d'autant plus grand qu'il est sorti d'une condition plus basse<sup>2</sup>.

Un *blâme*, dans les expressions, qui semblent empreintes de mépris : *Sutor osseus* ; l'abbé CUCHERAT<sup>3</sup> soutient que ces allusions à des circonstances humiliantes aux yeux du monde sont la condamnation implicite de Jean XXII pour la persistance qu'il mit à maintenir loin de Rome le siège de la Papauté.

Ce mélange de louange et de blâme dans une même devise serait dans le style du document, dont l'interprétation se fonde continuellement sur des mots à double entente.

<sup>1</sup> Le sentiment le plus commun est que Jean XXII était fils d'un savetier de Cahors, comme l'affirme saint Antonin. — On peut consulter à ce sujet l'*Histoire des Papes depuis saint Pierre jusqu'à Benoît XIII*, La Haye, 1733, t. III, p. 428.

<sup>2</sup> ON. PANV., *Epit.*, p. 205. « Infimo ac sordido genere ortus, ... verum prudentia, doctrina et morum gravitate insignis. »

<sup>3</sup> « On peut se demander pourquoi le prophète, parlant d'un pontificat long et réellement remarquable, s'attache à cette circonstance humiliante, même aujourd'hui, selon le monde. Un faussaire eût-il eu la pensée de le faire ? Pour moi, je vois encore là la réprobation de l'abandon de Rome pour Avignon. » (CUCHERAT, p. 110.)

Mais il est difficile d'admettre que le prophète ait voulu stigmatiser la conduite d'un pieux Pontife par des allusions à l'humilité d'une profession d'ailleurs fort honorable au point de vue chrétien. Saint Paul ne se faisait-il pas gloire de gagner sa vie en exerçant lui-même un métier analogue<sup>1</sup> ?

Il faut donc chercher ailleurs le symbolisme de la légende.

*Sutor* (de *suo*, *suere*, coudre) renferme essentiellement l'idée de *refaire*, de *réparer*, et c'était là, au commencement du XIV<sup>e</sup> siècle, le grand devoir de la Papauté vis-à-vis de l'Église, *divisée*, *déchirée* par les partis<sup>2</sup>.

Sous Jean XXII en particulier eut lieu un *schisme*, et l'étymologie même de ce mot rappelle une *déchirure*, qui nécessite l'intervention d'un *réparateur* tout-puissant.

Jean XXII eut à *réparer* les dommages causés à l'Église par le schisme de l'antipape Nicolas V, et par les divisions et les ambitions des puissances séculières.

La France était encore sous le coup du lamentable

Interprétation probable.  
1<sup>o</sup> *Sutor*.

Histoire.

1. Act. XVIII, 2, 3. « Et inveniens quemdam Judæum, nomine Aquilam... et Priscillam uxorem ejus..., accessit ad eos; et quia ejusdem erat artis, manebat apud eos, et operabatur (erant autem scenofactoriæ artis). »

2 On peut bien appliquer à la société chrétienne de cette époque cette peinture saisissante d'Isaïe représentant l'état dans lequel était tombé le peuple de Juda :

Is. I, 2-6. « Audite, caeli, et auribus percipe, terra, quoniam Dominus locutus est :

« Filios enutrivit et exaltavit; ipsi autem spreverunt me. Cognovit bos possessorem suum et asinus præsepe domini sui; Israel autem me non cognovit, et populus meus non intellexit.

« Væ genti peccatrici, populo gravi iniquitate, semini nequam, filiis sceleratis; dereliquerunt Dominum, blasphemaverunt Sanctum Israel, abalienati sunt retrorsum.

« Super quo percutiam vos ultra, addentes prævaricationem? Omne caput languidum, et omne cor mœrens. A planta pedis usque ad verticem, non est in eo sanitas; *vulnus*, et livor, et plaga tumens, non est *circumligata*, nec curata medicamine, neque fota oleo. »

procès des Templiers, qui avait dévoilé dans les défenseurs nés de l'Église tant de hontes et de sujets de tristesse.

L'Italie était en effervescence par suite de l'absence du Pontife romain.

En Allemagne, Louis de Bavière et Frédéric d'Autriche, tous deux élus empereurs par des partis opposés, en appelaient aux armes.

Vainqueur de son compétiteur, mais ne voulant pas tenir sa couronne du Saint-Siège, Louis de Bavière profitait des troubles de Rome pour y créer un *anti-pape* et se faire couronner par lui.

Il gagnait même à sa cause le roi d'Angleterre Édouard III, et formait avec lui une coalition.

Jean XXII, par sa vie sainte et mortifiée et par son zèle apostolique<sup>1</sup>, travailla à panser les blessures de l'Église.

<sup>1</sup> « Il avait des mœurs simples, dit l'abbé CHRISTOPHE (*la Papauté au XIV<sup>e</sup> siècle*), il aimait la retraite et fuyait la représentation. Quoiqu'il n'eût jamais été moine, ses habitudes ne différaient guère de celles d'un moine. Sa vie était frugale; on ne servait sur sa table que des mets peu délicats, et il ne faisait qu'y passer. Sa dépense journalière mérite à peine d'être citée.

« Voici quelle était sa manière de vivre. Chaque nuit il se levait pour réciter l'office, selon l'usage des religieux; puis il se livrait à l'étude. De grand matin il célébrait la messe. Le temps qui suivait était consacré à donner des audiences, pour lesquelles il se montrait d'une extrême facilité.

« Il mettait une rare exactitude dans l'expédition des affaires.

« Quoiqu'il eût le teint pâle, une voix grêle, une taille exigüe, tous les caractères d'une complexion faible et délicate, sa santé était forte et ne se démenit jamais. A un âge très avancé, il travaillait des journées entières sans se fatiguer. — D'un tempérament bilieux, il en éprouvait quelquefois les fâcheuses influences; mais le plus souvent, par l'empire que la vertu lui avait fait prendre sur lui-même et par la vigueur de son caractère, il savait maîtriser ces mouvements de vivacité. Du reste, il y avait en lui une sévérité inflexible, une volonté absolue, et qui brisait tous les obstacles. »

Dans ce tableau on trouve deux traits de caractère auxquels pourraient s'appliquer les symboles de la devise : un travail patient et incessant, *de sutore*, et une énergie indomptable, une sorte de rigidité qui rappelle la forme, la raideur des os, *osseo*.

Il cherchait à *réparer* les ravages de la maladie, en faisant circuler dans le corps de l'Église le sang du Christ : « *Instaurare omnia in Christo.* » (EPI. I, 10.) — Les blessures, les plaies spirituelles se réparent en effet par un *travail intérieur et vital.*

Pour rendre ce travail plus efficace, Jean XXII songeait même à transporter de nouveau en Italie, à Bologne, sinon à Rome, le siège de la Papauté.

Mais soit que son grand âge l'en empêchât, soit qu'il fût retenu en France par des considérations trop humaines, la vie de l'Église eut à souffrir encore de l'éloignement du pape.

Ce grand corps paraissait atteint d'une maladie de langueur.

Semblable à l'édifice merveilleux des *os*, la Papauté en était toujours la *force* et le *soutien*. Mais il manquait la chaleur, la vie, l'activité et la santé, qui supposent les organes essentiels en place et remplissant leurs fonctions.

La Papauté était restée la *charpente* de l'organisme malade, mais elle n'en était plus assez la tête et le cœur<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> On doit reprocher à Jean XXII avant tout de n'avoir en général ouvert les portes du Sacré-Collège qu'à ses compatriotes. Il faisait ainsi de la dignité cardinalice une sorte de fief, en opposition avec le caractère d'universalité de l'Église.

Dans la première promotion de cardinaux en 1316, il créa sept Français et un Italien; dans la deuxième, en 1317, un Français; dans la troisième, en 1320, sept Français; dans la quatrième, en 1322, six Français, trois Italiens et un Espagnol; dans la cinquième, en 1331, un Français; dans la sixième, en 1331, un Français.

On cite encore quatre ou cinq cardinaux français et un espagnol, dont la date de promotion est incertaine. (MAS LATRUE, *Trésor de chronologie.*)

CORVUS SCHISMATICUS <sup>1</sup>NICOLAS V <sup>2</sup>, antipape (Pierre Rainalucci).

1328-30.

*Occasion  
de la devise.*

L'*antipape* que Louis de Bavière opposa à Jean XXII était originaire de *Corbière* <sup>3</sup>, dans le diocèse de Riéti <sup>4</sup>.

Il est remarquable de voir dans cette devise le *schisme* explicitement signalé <sup>5</sup>.

\* \* \*

*Symbolisme.*

Le mot *Corvus* accentue l'allusion.

L'abbé CUCHERAT y reconnaît la *voracité* ambitieuse de l'antipape. L'image est d'autant plus intéressante, que le corbeau s'abat en général sur des corps en décomposition. Or la société chrétienne, nous l'avons vu à

<sup>1</sup> *Le corbeau schismatique.*

<sup>2</sup> « Qui vocabatur F. Petrus de Corbario, contra Joannem XXII, antipapa Minorita. » (CIACONIUS.)

<sup>3</sup> Il est facile de reconnaître le radical de *corvus* dans *Corbière* ou *Corbara*. La prophétie n'est d'ailleurs pas un traité d'étymologie, et une similitude de sons peut suffire à expliquer la présence d'un symbole.

<sup>4</sup> Pierre Rainalucci avait été marié avec une femme de *Corbara*. Entré en religion, il porta l'habit *noir* des Frères Mineurs.

<sup>5</sup> Le schisme est également annoncé d'une manière expresse dans la devise de l'antipape Clément VIII, *Schisma Barcinonum*. — Pour les autres antipapes, il y a toujours une allusion au schisme dans le sens symbolique que renferment leurs légendes et celles des papes auxquels ils sont opposés. (Voir *la Prophétie des Papes*, pp. 513-526.)

propos de Jean XXII, ressemblait à un corps languissant et malade.

La devise annonce les tristesses du *schisme*, qui livre une partie de l'Église aux ambitions et aux *convoitises* de ses ennemis.

L'esprit d'indépendance, de critique et de révolte, a provoqué ce schisme de Nicolas V ; bientôt s'accroîtra le travail de désagrégation qui amènera le grand Schisme d'Occident, et plus tard le protestantisme.

L'Église, en triomphant de tant d'épreuves, dans des conditions humainement si défavorables, si contraires même à son existence, donnera une preuve irrécusable de vitalité, dont seul l'Esprit divin pourra être l'auteur.

Remarque.

FRIGIDUS ABBAS <sup>1</sup>BENOIT XII <sup>2</sup> (Jacques Fournier).

1334-42.

Occasion  
de la devise.

Benoît XII avait été *abbé* du monastère de *Fontfroide* <sup>3</sup>, au diocèse de Narbonne.

Le mot *Abbas* convient particulièrement à Benoît XII ; on l'appelait le *Cardinal abbé* ou le *Cardinal blanc*, de la couleur de son habit. (ONUPIR. PANV., *Epit.*, l. III, p. 214.)

\* \* \*

Symbolisme.  
Abbas.

Au sens moral ou symbolique, *Abbas*, père, est vraiment le titre qui convient au pape, comme nous l'avons vu déjà à propos de la devise d'Anastase IV, **Abbas Suburranus** (voir p. 40).

Le pape est le *père* des fidèles : la piété se plaît à le saluer du nom de *Saint-Père*.

<sup>1</sup> *L'Abbé froid.*

<sup>2</sup> « Abbas monasterii Fontis frigidi. » (GIACONIUS.)

<sup>3</sup> Quelques auteurs le font abbé du monastère de *Montfroid* (Montefrigido). D'autres parlent au contraire de *Fontfroide*.

La dernière version paraît être la vraie. Le monastère de Fontfroide était dans le diocèse de Narbonne (MAS LATRIE, *Trés. de chron.*, p. 1892), tandis que celui de *Montefrigido* était dans le diocèse de Pampelune. Or Benoît était du diocèse de Narbonne.

D'ailleurs, la dernière partie seule du nom, *frigidus*, nous intéresse.

On peut consulter HENRIQUEZ, *Fascic. Sanctorum Ord. Cist.*, part. II, dist. IV, p. 50.

*Frigidus* semble faire allusion au caractère de ce bon pape.

Il se montra *froid*, insensible, supérieur aux ambitions et aux affections de la terre.

Benoît était connu pour l'austérité de ses mœurs et la rigidité de ses principes.

Il ne s'émut aucunement de sa nomination de pape.

Sur le trône pontifical, il resta ce qu'il avait été dans le cloître. — Sévère à lui-même, il le fut aussi aux autres, et réforma beaucoup d'abus à la Cour pontificale ou dans les Ordres religieux. — Étranger aux faiblesses de la chair et du sang, il ne voulait rien accorder à la parenté : « Un pape, disait-il, doit ressembler à Melchisédech, qui était sans père, sans mère, sans généalogie. » (CHANTREL, t. III, p. 546.)

Sans doute aussi *frigidus* se rapporte à l'état maladif de l'Église à cette époque.

Sous les papes d'Avignon, la *chaleur et la vie semblent se retirer* de la société chrétienne. Malgré ses vertus, Benoît XII<sup>1</sup> paraît oublier que sa place est à Rome, centre et cœur de l'Église, et mérite à ce point de vue le reproche de froideur et d'insensibilité.

---

<sup>1</sup> Benoît XII contribua à fixer la Papauté à Avignon en faisant construire sur le rocher de Notre-Dame des Doms le palais actuel, dont il acheva toute la partie septentrionale.

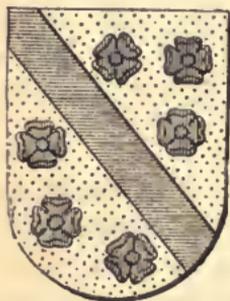
Il aurait désiré cependant rentrer à Rome, mais les cardinaux s'y opposèrent.

Il eut la faiblesse de rendre plus important encore le parti des cardinaux français en créant six cardinaux de sa nationalité sur sept (un seul Italien), dans l'unique promotion qu'il fit en 1338.

---

DE ROSA ATREBATENSI <sup>1</sup>CLÉMENT VI <sup>2</sup> (Pierre Roger).

1342-52.

Occasion  
de la devise.

Clément VI avait des roses dans ses armes <sup>3</sup>. — Il fut évêque d'Arras (*Atrebatæ*).

Les roses qui figurent dans l'écusson de Clément sont peut-être une allusion au nom même du village des *Roziers* <sup>4</sup>, dont son père était seigneur. — Quelle que soit au reste

<sup>1</sup> *De la rose d'Arras*. — Le texte rapporté par Wion présente l'orthographe : *Athrebatensis*.

<sup>2</sup> « *Episcopus Athrebatensis, cujus insignia rosæ.* » (CIACONIUS.)

<sup>3</sup> Il portait d'or à une bande d'azur accompagnée de six roses de gueules en orle.

<sup>4</sup> D'après DU CHESNE, « il fut baptisé dans l'église Sainte-Croix en la paroisse des Roziers, d'où il prit depuis occasion de porter des roses pour ses armoiries. » — Le P. PAPEBROCHUS, S. J., dans le *Propylæum Maii*, attribue, d'après Albert de Strasbourg, ces armoiries à la famille elle-même du pape. Cette hypothèse s'accorderait avec l'opinion de Ciacוניus, qui, sur l'autorité de Bernard, historien de l'ordre des Dominicains (ad ann. 1342), fait de Guillaume, père de Clément VI, le maître et seigneur du village des Roziers (*Rosæi vici*).

l'origine de ces roses, le fait seul de leur présence dans les armoiries de Pierre Roger nous touche<sup>1</sup>.

La question du titre épiscopal est un peu plus délicate. — ONUPHR. PANV. et GIACONIUS attribuent à Clément VI l'évêché d'Arles.

Objection.

Mais le P. GORGEU fait remarquer avec raison qu'il avait été évêque d'Arras et non pas d'Arles. — Nous pouvons en apporter plusieurs preuves. La principale, c'est que, d'après le savant ouvrage de MAS LATRIE, *Trésor de chronologie*, p. 1377, Pierre IV Roger figure à la date de 1328 dans la liste des évêques d'Arras; de ce siège il est transféré à Sens en 1329, et nous savons que Clément VI fut archevêque de Sens, puis archevêque de Rouen avant son élection au souverain pontificat. — On ne voit d'ailleurs pas figurer son nom dans la liste des évêques d'Arles donnée par le même auteur.

Réponse.

GIACONIUS s'est corrigé lui-même dans le commentaire qu'il a fait de la prophétie, si ce commentaire est bien son œuvre (Voir *la Prophétie des Papes*, pp. 171-175<sup>2</sup>).

On conçoit que le mot *Atrebatensis* ait pu facilement être confondu avec *Arelatensis*; par l'omission du *t* et la confusion des lettres *b* et *l*.

\* \* \*

Mais ici se pose une question. — Clément VI fut abbé de Fécamp, devint évêque d'Arras, puis archevêque de Sens, enfin archevêque de Rouen. — Pourquoi le prophète a-t-il choisi pour signaler ce pape le titre d'Arras, le moins marquant de tous, semble-t-il ?

Symbolisme.

<sup>1</sup> Ce pape, contre l'usage de ses prédécesseurs, fit représenter les roses de ses armes dans ses bulles. (ALBERT DE STRASBOURG.)

<sup>2</sup> Des auteurs, qui ne se sont absolument pas occupés de mettre d'accord le texte de notre légende avec l'histoire, donnent le même titre à Clément. « Jean XXII lui donna l'évêché d'Arras, » dit du Chesne. — L'auteur d'une *Histoire des Papes*, publiée à La Haye, ajoute cette particularité : « C'est pendant qu'il administrait l'évêché d'Arras que le roi Philippe de Valois l'admit en son conseil et au Parlement, et le fit garder des sceaux. »

Pierre Roger ne fut évêque de cette ville que fort peu de temps, et surtout l'évêché d'Arras est beaucoup moins important que les archevêchés de Sens ou de Rouen. — Il paraîtrait d'ailleurs bien naturel que Clément VI fût désigné par son dernier titre épiscopal, ou mieux encore par le titre cardinalice qu'il portait lors de son éléction.

Si l'on s'arrêtait au sens littéral et immédiat, la réponse serait difficile. Tout s'explique au contraire si l'on admet le sens moral ou symbolique : l'auteur des légendes choisit des circonstances souvent peu considérables, pour symboliser le caractère principal du pontificat qu'il veut mettre en relief. — Cette même raison, nous l'avons vu, explique la variété et l'irrégularité dans le choix des circonstances que signalent les devises (Voir *la Prophétie des Papes*, pp. 223-243).

Dans cette légende, comme dans celles en général qui concernent les papes d'Avignon, à côté de l'éloge nous trouvons la critique.

Les vertus privées de Clément VI le font comparer par saint Malachie à une fleur, à une *rose*.

Mais en même temps le prophète semble stigmatiser l'oubli des intérêts majeurs de l'Église, qui fut la conséquence des tendances nationales de ce pape.

Le radical *ater*<sup>1</sup>, que rappelle la consonance du mot *Atrebatensis*, marque les progrès de la maladie de langueur dont se trouve atteinte la société religieuse.

---

<sup>1</sup> Le mot *Atrebas* a sans doute une origine celtique. Mais les jeux de mots ne sont pas des études didactiques sur l'étymologie. Ils se fondent souvent sur de simples consonances.

L'épithète *ater* rappelle la qualification *teter*, qui figure dans la devise de l'antipape Victor IV : *Ex tetro carcere*. Nous trouvons là déjà une allusion aux ténèbres que cherchent à répandre sur la terre les puissances de l'enfer. (Voir p. 45.)

Les couleurs de santé et de vie intense commencent à disparaître de la face tout à l'heure encore si radieuse de l'Église<sup>1</sup>.

L'emblème de la *rose* est bien propre à caractériser un pape dont les qualités brillantes et les royales prodigalités font contraste avec la sévérité et la froide rigidité de son prédécesseur Benoît XII.

« Une foule d'historiens, dit FELLER (II, 281), lui accordent une érudition et des lumières supérieures, une extrême bienfaisance, un fond d'humanité, de bonté, de douceur, qui a fait dire à Pétrarque lui-même que jamais personne n'avait porté à plus juste titre le nom de Clément. »

NOVAËS écrit à son tour (IV, 147) :

« Clément était doux, poli, avenant, d'un abord agréable. Personne ne le voyait sans l'aimer... Il était magnifique et splendide dans toutes ses actions. »

La grâce et la magnificence, ne sont-ce pas les qualités de la *rose* ?

Mais tandis que, pour Nicolas III (p. 118) et Honorius IV (p. 126), le symbole de la rose nous a paru

<sup>1</sup> Toujours l'Église gardera le caractère fondamental de *sainteté* qui en fait la *cause active* et le *canal* de toute sanctification; toujours aussi elle comptera parmi ses membres de *saints personnages*. Par les dons surnaturels dont elle sera ornée, par les miracles qui s'opèreront dans son sein, par son admirable fécondité, elle paraîtra à toutes les âmes sincères comme la société essentiellement surnaturelle et divine (Cf. Card. MAZZELLA, de *Relig. et Eccl.*, p. 526). Toujours elle méritera d'être assimilée au flambeau qui brille au milieu des ténèbres.

Mais le flambeau peut, sinon s'éteindre, du moins s'obscurcir par le travail des puissances du mal. Dieu n'a point garanti l'Église des attaques de son ennemi séculaire. Il l'a seulement armée de son secours souverain pour la lutte. L'épreuve du séjour de la Papauté à Avignon, suivie du grand Schisme d'Occident, fut peut-être la plus terrible des tribulations réservées à la société chrétienne. Elle atteignit en effet sa vie intime, tandis que les persécutions et les hérésies elles-mêmes ne l'attaquaient qu'à la surface et au dehors.

signifier les vertus surnaturelles, ici l'histoire nous force à y reconnaître plutôt les qualités humaines, la bienveillance naturelle et même un amour exagéré du luxe et de la dépense.

Ce sens de *rosa* est d'ailleurs réclamé par le contexte : il se rapporte aux sombres visions évoquées par le mot *Atrebatensis* qui s'y trouve adjoint.

Le règne de Clément VI fut brillant et plein d'éclat ; mais sous de pompeux dehors, se masquait le *noir* travail de l'esprit d'indépendance et de révolte contre l'Église.

Ce pape, en effet, comme ses prédécesseurs et successeurs, eut sa lourde part de responsabilité dans les maux qui désolèrent l'Église et préparèrent le grand Schisme d'Occident. — Il montra une persistance souverainement regrettable à faire entrer ses compatriotes dans le Sacré-Collège, et à en exclure presque complètement les Italiens.

Clément fit quatre promotions de cardinaux :

Dans la première (1342), il créa dix Français et un Italien ; dans la deuxième (1343), deux Français ; dans la troisième (1348), un Français ; dans la quatrième (1350), dix Français, deux Italiens, un Espagnol, un Allemand. (VOIR MAS LATRIE.)

Portrait  
de Clément VI  
par Pastor.

Voici le portrait que trace de ce pape un savant historien : *Histoire des Papes depuis la fin du moyen âge*, par le docteur LOUIS PASTOR, professeur à l'université d'Innsbrück, trad. de l'allemand par Furey Raynaud, t. I, p. 102 et suiv.

« Clément VI était, à beaucoup de points de vue, un homme éminent. On admirait chez lui de vastes connaissances en théologie, une mémoire merveilleuse, et surtout une éloquence peu commune. Mais bien

plus encore que la science et que l'éloquence, il possédait à un degré rare deux qualités attachantes : la bonté et l'aménité. Les pauvres et les malheureux ne s'adressaient jamais en vain à lui ; jamais il ne manqua d'élever courageusement la voix en faveur des persécutés et des opprimés.

« Cependant tout n'était pas également lumineux dans le caractère de Clément VI : il avait ses ombres, qu'il n'est pas permis de dissimuler. En achetant Avignon à deniers comptants, en donnant la pourpre à un grand nombre de Français, il resserra les liens qui retenaient l'Église romaine dans la dépendance de la France. En prodiguant à ses parents les richesses et les faveurs, en tolérant à sa cour un luxe princier, il introduisit des abus funestes aux véritables intérêts de l'Église. Sous son pontificat, le luxe et l'amour des jouissances matérielles firent à Avignon des progrès effrayants. Assurément il y avait une certaine grandeur d'âme dans le sentiment qui lui faisait dire qu'il n'était pape que pour faire le bonheur de ses sujets ; mais avec cela le trésor amassé par ses deux prédécesseurs ne tarda pas à être à sec. Pour donner un aliment à ses générosités, disons le mot, à ses prodigalités, il fut contraint de chercher de nouveaux expédients. Il en trouva, mais au détriment des intérêts de l'Église, et en aggravant les procédés financiers de Clément V et de Jean XXII. Le mécontentement provoqué par les demandes incessantes d'argent venant de la cour d'Avignon prit de jour en jour, surtout en Allemagne, des proportions plus inquiétantes.

« Malheureusement Clément VI ne comprit pas le tort qu'il faisait à l'Église par ses demandes exorbitantes d'argent. Son aveuglement était même si complet qu'un jour, comme on lui faisait des remontrances au sujet des abus qu'elles engendraient, et comme on lui exposait que ses prédécesseurs ne se seraient jamais

permis d'aller aussi loin, il répondit : « Mes prédé-  
« cesseurs ne comprenaient pas le rôle du pape. » Cette  
réponse donne une idée exacte du caractère de l'homme  
en qui se résume le type le plus complet des papes  
d'Avignon. »

Remarque.

*Aler* fait peut-être allusion à la *peste noire*<sup>1</sup>, qui

<sup>1</sup> Voici le tableau que dresse de ce fléau le baron HENRION, *Hist. eccl.*, t. XXIII, pp. 1657 et suiv. :

« Le fléau appelé la peste noire éclata en Chine en 1346; il changea en désert cet empire du Ciel où la barbarie mongole et la corruption chinoise s'étaient fusionnées dans une hideuse idolâtrie...

« Le fléau gagna, en 1347, l'Inde, la Perse, l'Égypte. . . . .

« Jusque-là l'Europe avait été préservée; et cette immense calamité, qui avait détruit en deux ans une moitié du genre humain, pouvait paraître un bonheur pour elle, car elle la sauvait d'une invasion imminente à l'est et au midi.

« Mais l'Europe ne mit pas à profit le délai qui lui fut donné : le fléau vengeur parut en 1348 à l'embouchure du Tanaïs et dans les îles de l'Archipel. Les vaisseaux italiens qui se trouvaient dans les ports du Levant mirent à la voile pour se dérober à ses atteintes; mais ils n'avaient pas fait la moitié du trajet, que déjà la plus grande partie de leurs équipages avait succombé. Ils relâchèrent en Sicile pour y déposer leurs malades, et la mortalité commença incontinent dans cette île.

« Lorsque ces vaisseaux arrivèrent dans les ports de Pise et de Gènes, ils n'étaient plus montés que par quelques hommes; encore ces hommes moururent-ils presque subitement en descendant à terre. La contagion se manifesta aussitôt à Pise et à Gènes. De là elle s'étendit avec une effrayante rapidité dans la Toscane, la Romagne, le royaume de Naples, les Marches, la Lombardie...

« Presque tous les auteurs contemporains ont parlé de cette épidémie, et les récits qu'ils nous en ont laissés sont profondément empreints de l'effroi dont les peuples étaient saisis... Par l'étendue des régions infestées, la durée du fléau, la violence du mal, le nombre des victimes, la promptitude de la mort, aucune des épidémies antécédentes, aucune de celles qui l'ont suivie, ne peuvent lui être comparées.

« En Allemagne et dans les États du Nord on lui donna le nom de mort noire, *schwarzer Tod*; en Italie, de grande mortalité, *mortaleya grande*; selon les climats, selon les époques, la maladie variait ses symptômes. En Orient, elle se déclarait par des tumeurs aux jointures des bras et des jambes, et une décomposition subite de la masse du sang; en Italie et en France, par un crachement de sang, par des taches noires ou livides et des tumeurs gangreneuses qui s'étendaient à tout le corps. Chacun de ces symptômes était un signe infallible de mort...

« Le fléau emportait pêle-mêle le riche et le pauvre, le grand et le petit... La consternation où jetait l'impuissance de lutter contre le mal

désolé le monde à partir de 1346. La comparaison avec les progrès de l'irréligion en France, en Allemagne, en Italie, fondée sur ce terme, n'en aurait que plus d'énergie et de vérité.

s'accrut encore par la facilité avec laquelle on le contractait. Une simple conversation avec un pestiféré, le contact de ses vêtements ou des objets qu'il avait touchés, suffisaient pour communiquer l'épidémie. Alors la société se démoralisa, les liens de parenté et d'amitié se brisèrent, la crainte étouffait tout autre sentiment... Le soin des morts comme celui des malades fut abandonné... Un grand nombre de cadavres restèrent sans sépulture, et, par leur putréfaction, augmentèrent la mortalité...

« La peste passa d'Italie dans le midi de la France et de l'Espagne à la fin de 1348... En France, ... elle enleva comme partout ailleurs une multitude infinie de personnes illustres : la reine Jeanne, la reine de Navarre, la duchesse de Normandie, épouse du prince Jean, l'évêque de Paris, le patriarche d'Antioche. A l'Hôtel-Dieu de Paris, il mourait chaque jour plus de cinq cents pestiférés. On les conduisait en monceaux au cimetière des Saints-Innocents...

« Dès la fin de 1349, le terrible messenger du Ciel avait franchi la Manche... Son passage en Angleterre fut marqué par une destruction presque totale de la population...

« Le fléau ravagea en 1350 l'Allemagne, la Frise, la Hongrie; il s'avança jusque dans les régions glacées du Nord, le Danemark, la Suède, la Norvège, la Russie; l'Islande même en fut presque dépeuplée. En Pologne, il ne resta qu'un quart des habitants.

« On évalue à plus de deux cent mille le nombre des villages et des bourgs qui demeurèrent complètement abandonnés. Des villes même comme Marseille et Trepani restèrent entièrement désertes. On trouva sur l'Océan des vaisseaux errant çà et là, dont les équipages avaient péri jusqu'au dernier homme... »

DE MONTIBUS PAMMACHII <sup>1</sup>INNOCENT VI <sup>2</sup> (Étienne Aubert).

1352-62.

Occasion  
de la devise.

Étienne Aubert était né dans le petit village de *Mont* <sup>3</sup>, en Limousin.

Après avoir été évêque de Noyon, il devint évêque de *Clermont* en 1340. Il fut créé par Clément VI cardinal de l'église des Saints-Jean-et-Paul, au *mont Cœlius*, à laquelle est attaché le titre de *Pammaque* <sup>4</sup>.

Objection.

Le P. MENESTRIER attaque l'interprétation donnée par

<sup>1</sup> *Des monts de Pammaque.*

<sup>2</sup> « Card. SS. Joannis et Pauli, T. Pammachii, cujus insignia sex montes erant. » (CIACONIUS.)

<sup>3</sup> « Ce pape énergique était né, non pas à Mammont, comme on l'a dit fréquemment, mais au village de Mont, près Beyssac, sis dans les environs du château de Pompadour. (Voyez CHRISTOPHE, t. II, p. 170, et WARUNSKY, p. 61, n. 5.) » PASTOR, trad. fr., t. I, p. 106, n. 4.

<sup>4</sup> « Sancti Johannes et Paulus, tituli Bizantii, seu tituli Pammachii. » — « S. Jean, S. Paul au mont Cœlius, à l'est du Colysée, très ancien titre cardinalice.

« Pammachius, fils de Bizantius, est le nom du citoyen romain, depuis canonisé, qui donna, au IV<sup>e</sup> siècle, le terrain et les fonds nécessaires pour la construction de la première église qu'on dédia à Rome aux deux frères martyrs, saint Jean et saint Paul, sur le mont Cœlius, près du temple de Claude. » (MAS LATRIE, *Trésor de chron.*, p. 4171.)

« Pammachius, gendre de sainte Paule parce qu'il avait épousé Pauline, fille de cette grande dame romaine, très illustre dévote de saint Hiérosime; après la mort de son époux, érigea un filtre mémorable aux bienheureux martyrs saint Jean et saint Paul, dont leur église à Rome est encore honorée. » (GORGEL.)

Ciaconius et fondée sur la présence de six *montagnes*<sup>1</sup> dans les armoiries du pape. Il en conclut que la devise est fausse.

« Ce pape, dit-il, a fondé la Chartreuse de Villeneuve auprès d'Avignon, où sont ses armoiries sur la porte en divers endroits. C'est un lion avec une bande qui broche sur le lion, et trois coquilles. »

Le savant jésuite a tort de rendre solidaires l'un de l'autre l'interprète et le prophète. — Nous avons à dessein omis l'explication de Ciaconius, tirée des armoiries qu'il prête à Innocent.

Le mot *mons* trouve d'ailleurs suffisamment son explication dans des circonstances multiples de la vie d'Innocent, pour que nous puissions nous dispenser d'examiner plus à fond l'objection.

\* \* \*

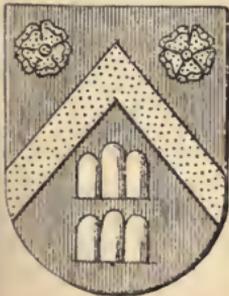
Quelle est au sens moral ou symbolique l'application de la légende ?

*Symbolisme.*  
1<sup>o</sup> De montibus.

*Mons*, nous l'avons établi à propos de la légende d'Eugène IV : **Ex magnitudine montis**, convient, d'après le symbolisme biblique, à désigner l'Église et son chef. (Voir pp. 35-37.)

L'explication de l'allusion à *saint Pammaque* offre plus de difficulté. — Cependant un trait caractéris-

2<sup>o</sup> Pammachii.



<sup>1</sup> D'après certains auteurs, et en particulier Onuphre, il portait de gueules au chevron d'or et deux roses ou deux étoiles à huit rays de même en chef, et six montagnes d'argent, trois sur trois, en pointe.

tique de la vie du saint, qui nous est rapporté par Baronius, semble nous indiquer la voie que nous devons suivre.

Saint Pammaque avait fondé un *hospice* au Port romain <sup>1</sup> (en face d'Ostie).

1<sup>re</sup> application.

L'Église et son chef, voilà la ressource suprême des âmes malades. Au pape il appartient d'appliquer les remèdes aux maux qui affligent la chrétienté. Comme ce saint Pammaque, qui s'appliqua à servir Jésus-Christ dans ses pauvres et ses infirmes et se donna tout à Dieu <sup>2</sup>, comme le Sauveur lui-même qui chassait toute langueur et toute infirmité du corps et de l'âme, le pape doit guérir les cœurs et soulager les misères morales <sup>3</sup>, sans s'arrêter aux considérations personnelles et égoïstes. S'il ômet de le faire, il manque à sa mission.

Bien que loin de son siège, la papauté est le *sommet* élevé où se trouvent *la vie et le salut*. Là où est le pape, là est le centre de l'Église.

Caractère  
d'Innocent VI.

Innocent VI fut un pape très zélé. Il restreignit le luxe de la cour pontificale, travailla constamment à la restauration et au maintien de la discipline ecclésiastique. — Par l'habileté et l'énergie du cardinal Ægidius Albornoz, il rétablit l'autorité pontificale dans les

<sup>1</sup> « Xenodochium construxit in Portu Romano. » (Notes du card. BARONIUS au Martyrologe romain, XXX août.)

<sup>2</sup> Saint Jérôme, dans une épître à Julien, cite l'exemple admirable de charité chrétienne de saint Pammaque :

« Respice sanctum virum Pammachium... qui non solum divitias, sed seipsum Deo obtulit. » (HIERONYM. *Epist.*, lib. II, ep. XXI.)

<sup>3</sup> *Is.* LIII, 4, 5. « Vere languores nostros ipse tulit, et dolores nostros ipse portavit; et nos putavimus eum quasi leprosum et percussum a Deo et humiliatum. »

« Ipse autem vulneratus est propter iniquitates nostras, attritus est propter scelera nostra; disciplina pacis nostre super eum, et livore ejus sanati sumus. » (Cf. *I Petr.* II, 24.)

*Luc.* IV, 18. « Spiritus Domini super me, propter quod unxit me; evangelizare pauperibus misit me, sanare contritos corde. » (Cf. *Is.* LXI, 1.)

États de l'Église, et prépara ainsi le retour des papes dans la ville de Rome<sup>1</sup>.

Il avait rappelé aux évêques l'obligation de résider dans leur siège épiscopal. La mort ne lui laissa pas le temps de leur donner l'exemple sous ce rapport. — Le cardinal Albornoz avait terminé la pacification des États de l'Église par une série de traités de soumission et de paix en 1361. Innocent mourut en 1362.

On peut aussi comprendre la légende comme un reproche indirect adressé aux tendances trop exclusi-

2<sup>e</sup> application.

<sup>1</sup> Innocent VI songea à se rendre à Rome, comme on peut le voir par sa lettre à Charles IV, datée du 28 avril 1361, dans MARTÈNE, *Thesaur.*, t. II, pp. 946-947.

« Son caractère, dit Pastor, se résume en deux mots : rigidité et équité ; il semblait prendre pour modèle Benoît XII. Aussitôt après son couronnement, il se hâta d'abolir la constitution de Clément VI qui attribuait aux dignitaires ecclésiastiques et aux cardinaux des bénéfices dans certaines églises cathédrales et collégiales ; il prononça la suspension d'une quantité de réservations et de commendes, annonça son intention de supprimer le cumul des bénéfices, et ordonna aux bénéficiaires la résidence personnelle, sous peine d'excommunication. Cette mesure débarrassa sa cour d'une foule de personnages inutiles, uniquement occupés à nouer des intrigues et à quémander de l'argent.

« Par nature très économe de son propre bien et convaincu que sa charge lui imposait l'obligation de l'être encore plus de celui de l'Église, Innocent VI réforma le faste à sa cour, supprima toutes les dépenses inutiles et congédia les serviteurs superflus. Un grand nombre de cardinaux adonnés au luxe et au bien-être avaient amassé des fortunes colossales ; il les obligea tous à se conformer à son exemple ; il ne se gênait pas pour blâmer ouvertement les passions et les défauts de certains membres du Sacré-Collège.

« Sous son pontificat, les bénéfices ne furent plus accordés que comme récompenses des mérites. « Les dignités ecclésiastiques, disait-il, doivent être le prix de la vertu et non de la naissance. » Il nourrissait le projet d'entreprendre une réforme complète du haut en bas de l'administration de l'Église ; aussi ne bornait-il pas au cercle étroit de son entourage ses efforts pour mettre un frein à la corruption dont ses membres étaient infestés. En 1357, par exemple, il envoya en Allemagne l'évêque Philippe de Labassole, avec mission d'y travailler à la réforme du clergé.

« Presque tous les historiens s'accordent à le dépeindre comme un souverain austère dans ses mœurs, grave dans son maintien, et versé dans la science du droit... » (PASTOR, *Hist. des Papes*, tr. fr., t. I, pp. 106, 107.)

vement françaises d'Innocent VI. Ce pape suivit sous ce rapport les errements de ses prédécesseurs. Les maux innombrables qui affligeaient l'Église réclamaient de la part du vicaire de Jésus-Christ le retour à une politique plus conforme aux intérêts généraux du catholicisme.

*De montibus Pammachii* semble l'expression des désirs et des aspirations de la société chrétienne, qui se sent malade et réclame du Pontife universel les *moyens de guérison et de salut*.

Innocent VI eut la faiblesse commune à tous les papes d'Avignon de donner une place beaucoup trop importante à ses compatriotes dans le Sacré-Collège<sup>1</sup>. Il favorisa trop aussi ses parents et amis.

La devise paraît donc exprimer dans ce sens un besoin, un vœu, plus qu'une réalité<sup>2</sup>. — Le prophète adresse au pape ce langage : « Vous qui êtes le médecin des âmes, vous qui, *dans l'Église, avez le pouvoir de guérir*, et qui avez tant fait déjà pour régénérer le troupeau qui vous est confié, mettez la dernière main à votre œuvre ! Imitiez le saint généreux qui vous donna l'exemple du renoncement et du dévouement, et dont vous avez porté le titre ! »

<sup>1</sup> Innocent fit trois promotions de cardinaux. Dans la première (1353), il nomma un Français; dans la deuxième (1356), quatre Français, un Italien, un Espagnol; dans la troisième (1361), huit Français. On cite de plus un Espagnol dont la date de promotion est incertaine.

<sup>2</sup> Nous avons déjà rencontré une devise qui exprime un mot d'ordre plus qu'un fait : c'est la devise de Lucius II, *Inimicus expulsus*, p. 33.

GALLUS VICECOMES <sup>1</sup>LE B. URBAIN V <sup>2</sup> (Guillaume Grimoard).

1362-70.

Urbain V était *Français* <sup>3</sup> comme ses prédécesseurs. — Il se trouvait en légation chez les *Visconti* de Milan lorsqu'il fut élu par le Sacré-Collège pour succéder à Innocent VI.

*Occasion  
de la devise.*

La forme elliptique de la devise *Gallus Vicecomes*, Français à la cour des *Visconti* <sup>4</sup>, n'exclut peut-être pas

<sup>1</sup> *Français-Visconti*.

<sup>2</sup> « Nuncius Apostolicus ad Vicecomites Mediolanenses. » (CIACONIUS.)

<sup>3</sup> Certains auteurs ont fait d'Urbain V un Anglais, d'autres un Italien. — Mais l'opinion générale des historiens est qu'il naquit à Grisac, dans le diocèse de Mende.

BALUZE le dit originaire de Limoges, et il cite cinquante auteurs à l'appui de son sentiment. Il rapporte aussi cette ancienne inscription du cloître des Augustins à Toulouse :

VRBANVS PAPA QVINTVS  
LEMOVICENSIS  
SANCTÆ MEMORIÆ

On peut concilier cette opinion avec la précédente, en supposant, par exemple, qu'Urbain naquit à Grisac d'une famille originaire de Limoges.

Il semble en tout cas démontré, et c'est le point essentiel pour nous, qu'il était *Français* par sa famille et par le lieu de sa naissance : *Gallus*.

<sup>4</sup> La famille *Visconti* de Milan (en latin *Vicecomes*) était à cette époque une véritable puissance. — Cette manière de désigner un légat par le nom de la cour avec laquelle il doit traiter a son analogue dans certaines locutions, qui s'emploient encore de nos jours dans le langage usuel :

une autre interprétation, plus littérale encore, qui supposerait au pape le titre de *vicomte*<sup>1</sup>. — Lui-même, dans une lettre à Charles V<sup>2</sup>, nous apprend qu'il était de *noble* famille.

\* \* \*

*Symbolisme.*

Pourquoi la qualité de Français est-elle ici signalée ?

*Gallus* semble être dans la bouche du prophète comme une exclamation, justifiée par la prédominance exagérée du parti français<sup>3</sup> dans la cour d'Avignon.

Mais ce reproche indirect est bien atténué et comme détruit pour ce qui concerne ce saint pape par l'appel-

---

la fonction et le théâtre où s'exerce cette fonction servent à désigner la personne qui en est revêtue.

Dans le mot *Vicecomes*, on peut à la rigueur voir le synonyme de nonce ou de légat. — Trois fois déjà nous avons rencontré l'emploi de *comes* pour signifier la personne même du pape (*Comes signatus*, Innocent III; *Comes Laurentius*, Innocent IV; *Bonus comes*, Adrien V). *Vicecomes* convient à marquer celui qui le représente, son légat. — Ce mot désignerait donc au sens direct, par un double jeu de mots, en même temps la fonction elle-même et la puissance à la cour de laquelle elle doit s'exercer.

<sup>1</sup> Nous nous abstenons de proposer cette explication à côté de celle qui est communément admise, parce que les documents qu'il nous a été donné de consulter n'établissent pas d'une manière suffisante le titre qu'elle suppose. — Il s'agit ici d'une hypothèse satisfaisante si elle répond à la réalité, mais nullement nécessaire pour justifier la devise.

<sup>2</sup> « Cum dilectus nobilis vir Armandus Vicecomes Polignani, miles Mimatensis diocesis, vassallus tuus (a quo dilectus filius *nobilis* vir Gulielmus de Grisaco miles, genitor noster, pro majore parte terram suam tenet), pro certis suis negotiis ad tuam praesentiam dirigat personaliter gressus suos, serenitatem tuam affectuose rogamus..., etc. » (DU CHESNE, p. 263.)

Ce *Vicecomes* dont parle le pape n'avait-il pas transmis *avec ses terres* à Guillaume de Grisac son titre de vicomte ?

<sup>3</sup> Urbain V se montra lui-même trop français sans doute dans ses choix de cardinaux.

Il fit quatre promotions. — Dans la première (1362), il créa deux Français et deux Italiens; dans la deuxième (1367), un Français; dans la troisième (1368), six Français, un Italien et un Anglais; dans la quatrième (1370), un Français et un Italien.

lation de *Vicecomes*, synonyme de *représentant* et de *vicaire*, au sens symbolique. Nous avons reconnu de même un éloge dans le mot *comes* attribué à Innocent III, Innocent IV et Adrien V.

Par sa piété et son zèle, Urbain V mérita vraiment d'être appelé le *vicaire* de Jésus-Christ et son représentant ou son ami sur la terre.

Cet hommage est dû au pape Urbain V, non seulement pour sa vie sainte et son administration apostolique, mais surtout pour la résolution qu'il prit dès le début de son pontificat de ramener la Papauté à Rome.

Malgré les représentations du roi de France, Charles V le Sage, et les obstacles de toutes sortes que suscitèrent les cardinaux français, il annonça son dessein au monde en 1366, et le mit à exécution en 1367. — Évêque de Rome, en retournant à son siège il se montra vraiment le *successeur* de l'apôtre saint Pierre qui avait établi son siège dans cette ville : *Vicecomes*.

Mais trop *Français* encore, du moins par son entourage qui lui imposait ses volontés, il quitta l'Italie après un séjour de trois ans, donnant pour raison qu'il voulait réconcilier l'Angleterre avec la France<sup>1</sup>.

Vainement sainte Brigitte de Suède, qui se trouvait alors à Rome, menaçait le pape d'une mort prochaine

<sup>1</sup> « On ne peut guère nier, dit M<sup>re</sup> HÉFÉLÉ, que le triste état des choses en Italie, l'inconstance des Romains, l'attitude menaçante de Barnabo (Visconti), et le peu de sûreté dont jouissaient le pape et la Curie romaine, n'aient fait regarder comme nécessaire et comme tout à fait favorable aux intérêts de l'Église ce retour à Avignon. »

Aussi croyons-nous que le reproche contenu dans le mot *Gallus* concerne surtout le choix de cardinaux français, qui ne fit qu'aggraver la situation si périlleuse de l'Église. — Mais si la conduite du saint pape nous paraît regrettable en ce point, nous devons nous garder de juger ses intentions, alors que l'Église le propose à notre vénération. La proportion des cardinaux français par rapport aux cardinaux étrangers fut d'ailleurs moins forte sous son pontificat que sous les pontificats précédents.

---

s'il retournait en France. — Urbain V s'embarqua le 5 septembre 1370 à Corneto, et arriva à Avignon le 24 du même mois.

Il y mourut le 19 décembre.

L'Église a pourtant rendu hommage à la droiture de ses instructions et à la sainteté de sa vie en le déclarant Bienheureux.

---

NOVUS DE VIRGINE FORTI <sup>1</sup>GRÉGOIRE XI <sup>2</sup> (Pierre de Beaufort).

1370-78.

Grégoire XI, qui, de son nom de famille, s'appelait Pierre de *Beaufort*, fut créé par son oncle paternel Clément VI cardinal au titre de *Sainte-Marie-la-Neuve* <sup>3</sup>.

Occasion  
de la devise.

La devise **Novus de Virgine forti** est un des exemples les plus frappants que nous puissions citer à l'appui de notre thèse sur la portée morale ou symbolique des légendes des papes.

Remarque.

Avec le sens immédiat, on ne voit qu'une allusion bizarre au nom de famille et au titre cardinalice. Dans le nom de famille, le prophète ne prend même que la dernière partie : *fortis*... Pour quelle raison? — Quant au titre cardinalice, au lieu du nom reçu de *Santa Maria Nova*, Sainte-Marie-la-Neuve, le prophète parle de la *Vierge, de Virgine*... Dans quel but? — Enfin, il y a intervention dans l'application même des épithètes *novus, forti: novus* s'applique à Grégoire au lieu de se rapporter à *Virgine*, comme le demanderait le titre même de *Sainte-*

<sup>1</sup> *Renouvelé par une vierge forte.*

<sup>2</sup> « Qui vocabatur Petrus Belfortis, cardinalis Sanctæ Mariæ Novæ. » (CUCONIUS.)

<sup>3</sup> « *Sancta Maria Nova*, Sainte-Marie-Nouvelle, au Forum. — D'abord diaconie, fut quelque temps, sous Alexandre VI (1492-1502), et peut-être encore postérieurement, titre presbytéral. » (MAS LATRIE, *Trésor de chronol.*)

Ce titre est actuellement Sainte-Françoise-Romaine. — Grégoire XI y avait choisi sa sépulture; il y a son tombeau.

*Marie-la-Neuve; forti*, qui représente en partie le nom de Beaufort, qualifie au contraire *Virgine*<sup>1</sup>... Encore une fois, pourquoi ?

Tout devient clair et lumineux si nous admettons que les mots pour le prophète ne sont rien en eux-mêmes, et qu'il ne s'attache aux circonstances de noms, prénoms, armes, titres, que pour en tirer un enseignement. Dans un mot il prend un radical, dans un titre une image, un synonyme, une épithète, pour suggérer une pensée profonde et caractéristique.

\* \* \*

*Symbolisme.*

Or le fait capital du règne de Grégoire XI fut le retour définitif du pape à Rome.

A la voix de sainte Catherine de Sienne, qui par son caractère et son énergie mérita vraiment le nom de *vierge forte*, le pontife sentit *se renouveler*<sup>2</sup> en lui l'esprit apostolique.

Par cette vierge sainte, Grégoire fut confirmé dans la pensée qu'il avait eue de ramener à Rome le siège de la Papauté.

<sup>1</sup> L'abbé CUCHERAT propose une leçon différente : « Nova de virgine fortis, » concurremment avec la leçon reçue. — Sous cette forme, la devise répondrait mieux aux *allusions directes* suggérées par les circonstances qui lui ont donné naissance ; elle pourrait aussi à la rigueur s'appliquer à la mission de sainte Catherine de Sienne, bien que *novus* exprime plus parfaitement le *changement opéré* dans les dispositions de Grégoire XI que le *caractère nouveau* d'une vierge.

D'ailleurs, la version donnée par Cucherat a le grand tort de ne s'appuyer sur aucune autorité. — C'est à Arnold de Wion, en dernière analyse, que tous les auteurs ont emprunté le texte de la prophétie. Si donc ils en donnent des variantes, c'est qu'il y a eu de leur part erreur ou faute de lecture, ou bien encore que l'imagination est intervenue, comme c'est peut-être ici le cas, pour changer le texte et le rendre plus conforme aux événements qui semblaient en être la réalisation.

<sup>2</sup> *Eph.* IV, 23, 24. « *Renovamini* autem spiritu mentis vestræ, et induite *novum* hominem qui secundum Deum creatus est in justitia et sanctitate veritatis. »

*Col.* III, 9-11. « *Expoliantes* vos veterem hominem cum actibus suis, et induentes *novum*, eum qui *renovatur* in agnitionem, secundum imaginem ejus qui creavit illum, ubi non est Gentilis et Judæus..., sed omnia et in omnibus Christus. »

L'abbé CUCHERAT a de lui-même appliqué la légende **Novus de virgine forti** au changement opéré dans le pape par les exhortations de sainte Catherine de Sienne. — Ayant découvert que le P. GORGEU avait eu la même pensée, il crut que cet auteur avait été seul à proposer cette interprétation, parmi les commentateurs de la prophétie.

Cependant CARRIÈRE et GRAFF ont signalé aussi le rapprochement.

Pour comprendre la justesse de la devise **Novus de virgine forti**, il est bon de nous mettre en face des événements du pontificat de Grégoire XI.

Nommé cardinal à l'âge de dix-huit ans par son oncle Clément VI, il justifia par un mérite supérieur et de grandes vertus les faveurs dont il avait été l'objet.

Néanmoins, une fois monté sur le siège de Pierre, il eut, comme ses prédécesseurs, la faiblesse de favoriser à l'excès le parti français au Sacré-Collège.

Il commettait ainsi la grande faute de perpétuer l'état maladif de la société chrétienne.

Il fit deux promotions de cardinaux : dans la première (1371), il créa dix Français, un Italien et un Espagnol ; dans la deuxième (1375), sept Français, deux Italiens et un Espagnol. — De la première promotion était le futur antipape Clément VII ; de la deuxième le futur successeur de Clément VII, Benoît XIII. Tous deux devaient être pour l'Église une cause de désolation.

D'ailleurs, selon l'expression de sainte Brigitte de Suède, « la cour romaine, en prolongeant son séjour à Avignon, ressemblait à un paralytique <sup>1</sup>. » Les papes

Remarque.

Pontificat  
de Grégoire XI

Sa politique  
trop française  
et trop peu  
catholique.

<sup>1</sup> Le Sauveur apparut à la sainte pendant qu'elle priait pour le pape Grégoire XI et lui dit :

« Faites bien attention à mes paroles. Sachez que ce pape Grégoire est semblable à un paralytique qui ne remue ni les mains pour travailler,

français d'Avignon, malgré tous leurs mérites, avaient les mains liées; leur influence sur le monde était comme annihilée par leurs tendances nationales et particularistes.

Changement  
dans  
ses dispositions.

Grégoire XI, comme son prédécesseur, sentait la nécessité d'un *changement*. La voix de sa conscience, les avertissements que lui adressait sainte Brigitte, comme aussi les menaces que lui faisaient les Romains de créer un antipape italien, lui faisaient comprendre son devoir. Mais il remettait toujours l'exécution de son désir.

Il était réservé à une jeune *vierge* de Sienne, nommée Catherine, de le décider à ce grand acte.

Douée d'une rare *énergie*<sup>1</sup>, elle avait acquis par sa sainteté et ses miracles une influence considérable en Italie.

Elle venait de pacifier la Toscane, et Florence l'avait députée à Avignon pour obtenir que les censures dont le pape avait frappé la ville fussent levées. — Catherine profita de cette *force*, que lui donnaient sa vie sainte et la confiance des peuples, pour travailler au retour du Pontife suprême dans la Ville éternelle.

---

ni les pieds pour marcher;.... le froid de son amour envers moi tient ce pape comme empêché. Mais par l'oraison de la *Vierge Marie*, ma mère, il commencera de mouvoir les mains et les pieds, c'est-à-dire de faire ma volonté et de travailler, à Rome. C'est pourquoi, sachez très certainement qu'il viendra à Rome; là il commencera la voie de quelques biens futurs, mais il n'achèvera pas. » (ROHRBACHER.)

Ainsi, suivant cette vision, *De Virgine forti* pourrait se rapporter à Marie elle-même, la *Vierge puissante*. — Mais l'*Instrument* de ses miséricordes fut en définitive la *vierge* de Sienne.

<sup>1</sup> Grégoire XI lui-même a rendu hommage à la force d'âme de Catherine.

Étant arrivé à Rome, il fit venir un jour frère Raymond de Capoue et lui dit : « L'on me mande que si Catherine de Sienne allait à Florence, j'aurais la paix. — Non seulement Catherine, dit aussitôt Raymond, mais nous tous, tant que nous sommes, pour obéir à Votre Sainteté, nous sommes prêts à aller jusqu'au martyre. — Je ne veux pas, reprit le pape, que vous y alliez de votre personne; ils vous maltraiteraient. Mais pour elle, comme elle est *ferme* et qu'ils la respectent, je crois qu'ils ne lui feront point de mal. »

Rôle  
de  
sainte Catherine  
de Sienne.

« Un jour de l'année 1376, poussée par une inspiration divine, elle alla trouver le Saint-Père et lui découvrit ainsi le vœu qu'il avait fait lui-même de se transporter à Rome : « Très saint Père, en témoignage  
« du conseil que je vous donne, Dieu me révèle à l'in-  
« stant le vœu que vous avez fait en secret, sans en  
« parler à personne, de retourner à Rome. Je lis cette  
« pensée au fond de votre cœur avec plus d'évidence  
« que mes yeux ne voient votre corps. Accomplissez  
« la promesse que vous avez faite à Dieu. Il vous  
« le demande par ma bouche. » (ALLIBERT, *Vie de sainte Catherine de Sienne*, p. 128.)

Les lettres de sainte Catherine à Grégoire XI revêtent le même caractère de force et de courageuse insistance.

« Je vous prie de la part du Christ crucifié qu'il plaise à Votre Sainteté de se hâter. Plus tôt vous partirez, plus tôt vous sortirez des inquiétudes d'esprit qui vous torturent. — Les bêtes sauvages vous donnent l'exemple : quand une fois elles sont tombées dans un piège, elles n'y retournent plus. Vous qui êtes tombé dans le piège de leurs conseils (des cardinaux), qui, en suivant leur avis, retardez votre départ, c'est le démon qui vous a tendu ce piège, sans vous en laisser entrevoir les tristes résultats. Mais sage, inspiré de l'Esprit-Saint, vous n'y retombez plus.

« Partons donc, mon Père bien-aimé, sans aucune crainte. Si Dieu est avec vous, personne ne sera contre vous ; c'est Dieu qui vous pousse. Il est donc avec vous. — Allez donc bientôt auprès de votre Épouse, et consolez-la. Pardonnez à la présomption de votre servante et bénissez-moi <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> *Lettres de sainte Catherine de Sienne. — Vie de la Sainte*, par ÉM. CHAVIN DE MALAN, ch. XII.

Sur le rôle de sainte Catherine de Sienne dans la question du retour de Grégoire XI à Rome, on peut consulter BZOVIVS, ann. 1370, n° 20, § 26; le bienheureux RAYMOND DE CAPOUE, O. P.; saint ANTONIN, 3<sup>e</sup> part., t. II, ch. XIV; SURIUS, t. II, etc.

Dieu avait parlé par la bouche de Catherine de Sienne<sup>1</sup>. Grégoire XI n'hésita plus.

Le mardi 13 septembre 1376, il quittait pour toujours Avignon. Le samedi 17 janvier 1377, il faisait son entrée solennelle à Rome.

---

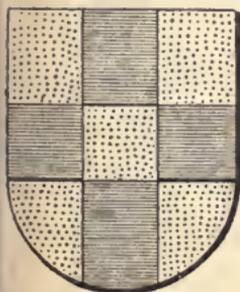
<sup>1</sup> Après le soulèvement de Bologne, la sainte avait déjà fait parvenir au pape ses énergiques supplications :

« Faites preuve de virilité et laissez toute crainte; répondez à l'appel de Dieu, qui vous fait signe de venir prendre et défendre la place du glorieux pasteur Pierre, dont vous êtes le successeur. Déployez l'étendard de la sainte croix; car, de même que nous avons été délivrés par la croix, suivant la parole de l'apôtre saint Paul, de même, par cet étendard qui m'apparaît comme la consolation de l'humanité, nous serons délivrés de la discorde, de la guerre et de beaucoup d'iniquités, et le peuple infidèle sera délivré de son infidélité. Venez ainsi, et vous obtiendrez la réforme des pasteurs de la sainte Église. Faites rentrer en elle le cœur de la charité brûlante qu'elle a perdu; des vampires insatiables lui ont sucé tant de sang qu'elle en est devenue toute pâle. Mais prenez courage et venez, ô Père; ne laissez pas plus longtemps dans l'attente les serviteurs de Dieu qui languissent d'impatience. » (TOMMASEO, t. III, p. 162; REUMONT, *Briefe*, pp. 25-26; PASTOR, trad. fr., t. I, p. 118.)

---

DE CRUCE APOSTOLICA <sup>1</sup>CLÉMENT VII <sup>2</sup>, antipape (Robert de Genève).

1378-94.



Les armes de famille de Robert de Genève figuraient une *croix* <sup>3</sup>. — Robert avait été créé par Grégoire XI cardinal-prêtre du titre de la basilique des *Douze-Apôtres* <sup>4</sup>.

*Occasion*  
de la devise.

Nous sommes tout d'abord arrêtés par une objection du P. MENESTRIER :

Objection.

« Ses armoiries n'étaient pas une croix, mais *cinq points*

<sup>1</sup> *De la croix apostollque.*

<sup>2</sup> « Qui fuit presbyter Cardinalis SS. XII Apostolorum, cujus insignia crux. » (GIACONIUS.)

<sup>3</sup> La famille de Genève portait quatre points d'azur équipollés à cinq points d'or.

<sup>4</sup> « *Basilica duodecim Apostolorum*, les Saints-Apôtres, sur la place et près du palais Colonna. Très ancien titre cardinalice, décoré du nom de Basilique, parce que l'on croit que ce fut une des églises dont Constantin lui-même ordonna la construction. — C'est même le premier des *Tituli* dans l'ordre honorifique; et, en raison de cette prééminence, il était de règle à la chancellerie de ne point qualifier le cardinal comme les autres prêtres cardinaux par ces mots : *Presbyter Cardinalis Tituli illius ecclesie*, mais de *Presbyter Cardinalis Basilicæ duodecim Apostolorum*, en supprimant le mot *Tituli*. » (MAS LATRIE, *Trésor de chronologie*, p. 1169.)

*d'or équipollés à quatre d'azur, armoiries de la maison de Genève dont il était. »*

Répons.

La réponse est aisée. Les quatre points d'azur sont disposés en *forme de croix*, comme le montre la reproduction des armoiries de Clément VII. — Le prophète ne se pique pas de parler le langage héraldique; il saisit, où il la trouve, l'image qui rendra sa pensée, et la traduit en des termes capables d'exprimer l'allusion.

\* \* \*

Symbolisme.

Dans cette devise et dans les deux devises suivantes, nous devons nous attendre à trouver des allusions au grand Schisme d'Occident qui commence avec Clément VII.

Et de fait, nous reconnaitrons ces allusions, non seulement dans les légendes des trois antipapes, mais aussi dans celles des papes légitimes qui gouvernent l'Église pendant le schisme<sup>1</sup>. Un fait aussi capital que la séparation de l'Église en deux, et bientôt en trois obédiences, méritait bien d'être signalé dans ces légendes, qui sont l'histoire de l'Église en raccourci.

Pour juger la devise, voyons d'abord les faits :

Grégoire XI était mort le 27 mars 1378. Le 7 avril, les cardinaux qui se trouvaient à Rome se réunirent en conclave, selon la constitution de Grégoire XI, et élurent unanimement Barthélemy Pregnani, archevêque de Bari, qui prit le nom d'Urbain VI.

Ce pape, grand homme de bien d'ailleurs, très sévère pour lui-même, était malheureusement trop

<sup>1</sup> Nous avons déjà relevé des allusions aux schismes précédents non seulement dans les devises des antipapes : *Ex tetro carcere* (p. 45), *Via Trastiberina* (p. 48), *De Pannonia Tusciæ* (p. 49), *Corvus schismaticus* (p. 170), mais aussi dans les légendes des papes véritables auxquels ils sont opposés : *Ex ansere custode* (p. 53), *De sutore osseo* (p. 167).

entier dans ses volontés. Il se montra précipité dans ses vues de réformes, principalement vis-à-vis du Sacré-Collège.

Les cardinaux français et l'Aragonais Pierre de Lune, mécontents, se retirèrent les uns après les autres à Anagni, et finirent par se trouver réunis au nombre de treize.

Six mois s'étaient écoulés déjà depuis qu'ils avaient nommé et reconnu pape Urbain VI. Mais sous prétexte que l'élection n'avait pas été libre, à cause de la pression exercée par les Romains, ils déclarèrent qu'Urbain n'était pas valablement nommé.

S'étant rendus à Fundi dans le royaume de Naples, ils élurent le cardinal Robert de Genève, qui prit le nom de Clément VII, et se fixa au palais d'Avignon.

Le schisme qu'inaugure Clément VII est vraiment pour l'Église une épreuve terrible, la plus forte peut-être qui ait jamais atteint son existence à travers les siècles. — Pendant de longues années cette épreuve se continuera. La chrétienté sera divisée, et beaucoup d'âmes de bonne foi ne sauront même reconnaître quel est le véritable pape<sup>1</sup>.

Deux pontifes prétendront avoir l'autorité suprême.

---

<sup>1</sup> La France, la Castille, l'Aragon, le Portugal, la Savoie, l'Écosse, la Lorraine et le royaume de Naples se déclarèrent pour Clément VII; les autres nations, l'Angleterre, l'Allemagne, la Hongrie, la Pologne, les États scandinaves, l'Italie (à l'exception du royaume de Naples), restèrent fidèles à Urbain VI.

On compte des saints dans les deux obédiences : sainte Catherine de Siègne, sainte Catherine de Suède, fille de sainte Brigitte d'un côté; sainte Colette, saint Vincent Ferrier, le bienheureux Pierre de Luxembourg de l'autre. — Extérieurement il y avait schisme dans l'Église, mais l'âme de l'Église restait une. On pouvait se tromper sur la personne qui détenait en réalité l'autorité pontificale, mais ceux que divisait une question de fait n'en reconnaissaient pas moins l'unité de l'Église et la primauté de Pierre. Ils honoraient le caractère de Pontife souverain dans celui qu'ils croyaient être le successeur du prince des Apôtres, et leur dissentiment même était une reconnaissance indirecte du caractère sacré de la Papauté.

Le Concile de Pise semblera en ajouter un troisième. C'est seulement en 1417 que le Concile de Constance fera disparaître les incertitudes, et rendra la paix à l'Église, en permettant à la chrétienté entière de reconnaître un seul Pontife et un seul Pasteur.

Cette situation si dure et si pénible faite à l'Église pendant plus d'un demi-siècle est bien justement appelée du nom de *croix*. Le mot *crux*, en effet, est employé dans la sainte Écriture pour désigner la peine, la tribulation, *l'épreuve*<sup>1</sup>.

Ce sens ne paraît même pas dériver du supplice de la croix auquel se soumit Jésus, puisque l'expression se rencontre dans la prédication ordinaire du Sauveur, bien longtemps avant le crucifiement<sup>2</sup>.

*Matth. x, 38.* « Qui non accipit *crucem* suam et sequitur me, non est me dignus. »

*Matth. xvi, 24.* « Si quis vult post me venire, abneget semetipsum, et tollat *crucem* suam, et sequatur me. » (Cf. *Marc. viii, 34; Luc. ix, 23.*)

(Le mot *quotidie*, qui se trouve ajouté dans le passage de saint *Luc. ix, 23*, détermine encore davantage le sens de *crucem*.)

*Luc. xiv, 27.* « Et qui non bajulat *crucem* suam, et venit post me, non potest meus esse discipulus. »

*Apostolica.*

Et d'où vient à l'Église cette *croix* ?

De l'un des membres du Sacré-Collège, de celui qui par son caractère, par le titre des *douze Apôtres* qu'il

<sup>1</sup> Avant sa révolte, le cardinal de Genève avait déjà été pour l'Église une cause de désolation en ordonnant l'horrible massacre de Césène (février 1377).

<sup>2</sup> Il est probable que ce mot *crux* était passé dans l'usage pour désigner une grande douleur ou une grande tribulation, à l'occasion du supplice de la croix; ce supplice était réservé chez les Romains à ceux à qui l'on voulait faire subir les plus grandes tortures.

Le même radical *crux* se retrouve dans des expressions analogues :

*Gal. v, 24.* « Carnem suam crucifixerunt cum vitis. »

*Gal. vi, 14.* « Per quem mihi mundus crucifixus est. »

portait, semblait destiné à mener une vie toute sainte, à soutenir en apôtre le bon combat.

La devise peut donc se traduire comme il suit :

Voici venir de grandes *tribulations* pour l'Église. Les auteurs de ces épreuves seront des évêques, des pontifes, des cardinaux infidèles à leur mission *apostolique*.

Il y a dans cette opposition : la *croix* (ou l'épreuve) *apostolique* (qui vient d'un successeur ou d'un représentant des apôtres, en sa qualité d'évêque et de dignitaire de la sainte Église) une marque de tristesse intense et profonde.

On remarque une expression semblable de tristesse et de reproche à l'adresse des persécuteurs de l'Église, dans la belle légende de Pie IX : **Crux de Cruce**. — Une nouvelle *croix* attend un saint Pontife à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, et cette croix lui viendra de la maison de Savoie, symbolisée par la croix de ses armoiries. Cette illustre famille, qui a compté dans son sein tant de grands et vertueux personnages, disciples de la *croix* de Jésus-Christ, ne craindra point de se faire l'instrument de la révolution athée et antichrétienne, et de *crucifier* la Papauté!

Rapprochement.

Dans cette antithèse **Crux de Cruce**, on trouve une énergie plus grande encore que dans la légende **De Cruce apostolica**; mais on ne peut s'empêcher de reconnaître entre les deux une grande analogie. Les devises s'éclairent et se confirment mutuellement.

Dans l'une et l'autre d'ailleurs ce mot abstrait *crux*, pris au sens d'épreuve, désigne non la personne du Pontife auquel elle se rapporte, mais l'événement principal du pontificat.

C'est ainsi que le règne d'un antipape et celui d'un grand pape sont tous les deux annoncés sous le même

symbole : la *croix*. L'Église en effet aura bien à souffrir, et par le fait de l'un de ses princes appelé par sa dignité à se montrer un apôtre, l'antipape Clément VII, — et par le fait de la croix de Savoie représentée par Victor-Emmanuel et ceux qui le soutiendront.

Deux autres  
explications.

Citons encore deux explications, se rapportant toutes deux au schisme :

P. Gorgeu.

Le P. GORGEU voit une allusion aux divisions de l'Église dans la manière même dont les armoiries de la maison de Genève figurent la croix. Le *centre* est vide... Il y a une simple juxtaposition des carrés ou des *points* d'azur qui par leur réunion forment la croix.

L'explication est très forcée ; rien du reste ne la justifie dans les termes de la devise. De plus elle est inexacte, prise dans le sens rigoureux : pendant le schisme même il y avait au centre de l'Église un pontife en qui résidait pleine et entière l'autorité de Pierre.

L'abbé Cucherat.

L'abbé CUCHERAT insiste sur la préposition *de*, et traduit : un sarment détaché de la vigne<sup>1</sup>, signifiée par la croix apostolique.

Cette explication ingénieuse pourrait s'admettre à la rigueur. Mais la comparaison de la croix avec la vigne évangélique n'a d'autre fondement que la facilité de l'interprétation, tandis que le sens d'épreuve attribué à *crux* s'appuie sur l'Évangile.

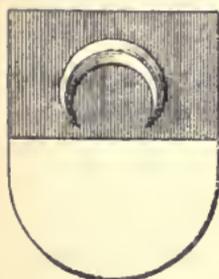
Outre la devise de Pie IX : **Crux de Cruce**, nous retrouverons le même mot *crux* avec le même sens, croyons-nous, d'épreuves et de tribulations, dans la devise de l'antipape Félix V, opposé à Eugène IV : **Amator Crucis**.

1. Cf. *Joan.* XV, 56. « Ego sum vitis, vos palmites... Si quis in me non manserit, mittetur foras sicut palmas, et arescet... »

LUNA COSMEDINA <sup>1</sup>

BENOIT XIII <sup>2</sup>, antipape (Pierre de Lune).

1394-1424.



L'antipape Benoit XIII s'appelait Pierre de *Lune*, et avait un quartier de *lune* dans ses armoiries <sup>3</sup>. — Il était cardinal du titre de Sainte-Marie in *Cosmedin* <sup>4</sup>.

*Occasion  
de la devise.*

\* \* \*

Par la manière seule dont elle est conçue, l'allusion au titre cardinalice paraît indiquer que nous sommes

*Symbolisme.  
Cosmedina.*

<sup>1</sup> *La lune de Cosmedin.*

<sup>2</sup> « Antea Petrus de Luna, diaconus card. Sanctæ Mariæ in Cosmedin. » (CIACONIUS.)

<sup>3</sup> Il portait coupé, d'argent en pointe, et de gueules en chef chargé d'un croissant renversé d'argent.

<sup>4</sup> « *Sancta Maria in Cosmedin.* Basilique de Sainte-Marie-en-Cosmedin, très ancienne diaconie près du temple de Vesta, dite aussi Bocca della Verità, ou Santa Maria del Sole. — On ignore le sens de Cosmedin. L'église a été nommée aussi Sancta Maria, Schola Græcorum ad Sanctos Martyres (saint Denys et ses compagnons), et ses cardinaux se sont intitulés souvent Diac. Card. in Schola Græca. » (MAS LATRIE, *Tre-sor de chronologie.*)

Le mot *Cosmedina* s'explique peut-être dans la devise par l'allusion au soleil, *del sole*, d'où la lune tire toute sa splendeur.

Certains auteurs voient en effet dans *Cosmedina* le sens de parure.

en présence d'un antipape. Le nom de Marie ne figure pas plus dans cette devise **Luna Cosmedina** que dans celle de Calixte II, **Via Transtiberina**, qui se rapporte aussi à une période de schisme.

On dirait que le prophète veut marquer la répulsion que lui inspire la vue d'un pape schismatique, en excluant de sa légende les noms propres de Marie et des saints. Sans doute il craindrait de profaner ces noms vénérés. Pour les papes véritables, au contraire, ces noms de saints servent à symboliser leurs vertus <sup>1</sup>.

Luna..

Le P. GORGEU fait un rapprochement entre le mot *Luna* et l'instabilité d'esprit, la versatilité <sup>2</sup> de Pierre de Lune.

Mais il y a dans ce mot, sans doute, une allusion plus directe au schisme : la Lune reçoit du Soleil tout

ornement, et ce surnom serait venu au sanctuaire dédié à Marie, de ce que la piété des fidèles l'avait paré ou décoré d'une manière spéciale. — En se fondant sur ce sens originel de parure, on arriverait à une signification morale analogue à celle que nous avons attribuée à la devise du faux pape Benoît XIII.

<sup>1</sup> Cf. **Ensis Laurentii** (Grégoire VIII), **Comes Laurentius** (Innocent IV), **Ex telonio liliacei Martini** (Martin IV), **De montibus Pammachii** (Innocent VI), **De fide Petri** (Paul IV).

<sup>2</sup> *Eccli.* XXVII, 12. « Stultus sicut luna mutatur. »

L'historien HENRI DE SPONDE rapporte le mot suivant de Grégoire XI, créant Pierre de Lune cardinal : « Prenez garde que votre lune ne subisse d'éclipse. »

« Audierat enim multiplicia esse diversoria et semitas animi dicti Petri. sophismatibus verbisque fallacibus imbuti. »

De fait, à la mort de l'antipape Clément VII, Pierre de Lune fut choisi par les cardinaux de son parti, parce qu'il avait promis d'employer tous les moyens pour faire cesser le schisme, spécialement de donner sa démission. — Mais une fois élu, il n'y eut sorte d'échappatoire, de prétexte qu'il ne saisit, pour se maintenir au pouvoir.

La lune, avec sa lumière d'emprunt, est bien le symbole de la disposition d'esprit de cet antipape, car ses promesses et ses velléités de cession ne furent qu'un masque; elles cachaient en réalité une volonté persistante et obstinée de rester pape, et cette volonté ne put même être brisée ni par le concile de Pise, ni par le concile de Constance.

son éclat, et par elle-même elle n'est qu'obscurité et ténèbres<sup>1</sup>.

La lumière qui paraîtra attachée à Benoît XIII ne sera qu'une *lumière empruntée*. L'autorité et l'influence dont jouira ce personnage ne seront qu'un *reflet*<sup>2</sup> de celles de la Papauté.

Belle et consolante doctrine ! Si des peuples entiers, si des saints comme Vincent Ferrier<sup>3</sup> s'inclinent devant ce faux pape, c'est qu'ils croient trouver en lui la lumière qui doit les éclairer. Ils se trompent sans doute ; ce n'est pas l'enseignement de ce faux pontife qui pourra les guider dans les ténèbres de la vie. Mais la lumière éternelle du Christ rejaillit et se reflète jusqu'à eux ; elle supplée à l'erreur et aux défauts purement matériels. Les âmes de bonne volonté recevront encore par Pierre de Lune les illuminations de la foi qui vient d'en haut !

Cette image de la *lumière* figure souvent dans les symboles des devises : **Lux in ostio** (Lucius III), **De meliore sidere** (Innocent VII), **Flagellum solis** (Alexandre V), **De modicitate lunæ** (Nicolas V), **Sidus olorum** (Clément IX), **Lumen in cælo** (Léon XIII).

Rapprochements.

Dans les devises de l'avenir citons de même : **Ignis ardens**, **De medietate lunæ**, **De labore solis**.

Nous verrons, à propos de la devise de Nicolas V : **De modicitate lunæ**, que là encore *Luna* peut désigner un antipape, et que le sens de la légende

<sup>1</sup> A cette interprétation pourrait se rattacher le mot suivant du chancelier Gerson : « Il n'y a qu'une éclipse de lune qui puisse rendre la paix à l'Église. »

<sup>2</sup> *I Cor.* xv, 41. « *Alia claritas solis, alia claritas lunæ.* »

<sup>3</sup> Il est bon de noter que saint Vincent Ferrier se détacha de l'antipape Benoît XIII lorsqu'il eut reconnu qu'il n'était pas le pontife véritable, successeur de saint Pierre et lumière du monde.

peut être : l'antipape Félix V, opposé à Nicolas, *s'humiliera* et fera sa soumission complète au vrai pape (voir l'explication de cette légende).

Peut-être aussi faut-il faire un rapprochement avec la devise **De medietate lunæ**, qui se lit vers la fin de la prophétie. — L'*Antéchrist*, d'après le Vénérable HOLZHAUSER, doit être un fils de Mahomet. — **De medietate lunæ** annoncerait ainsi le règne abhorré du *Croissant*<sup>1</sup>, et pourrait en même temps faire allusion à cet *antipape* abominable que le même Holzhauser prédit devoir être le bras droit de l'Antéchrist<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> L'abbé DE LA TOUR semble avoir eu le premier l'idée de rapporter le mot *Luna* au *Croissant*, symbole du mahométisme, dans la devise **De medietate lunæ**.

<sup>2</sup> Vénérable B. HOLZHAUSER, *Interprétation de l'Apocalypse*, t. II, p. 60, traduite par le chanoine de Wuilleret (1856), l. VI, section I, § 3. *De l'antipape abominable et scélérat, idolâtre, qui déchirera l'Église d'Occident et fera adorer la première bête*. — D'après les prédictions du vénérable commentateur de l'Apocalypse, l'empire de Mahomet servira au démon d'instrument, pour les dernières persécutions auxquelles sera soumise la sainte Église.

Il faudrait cependant prouver que les commentaires en question sont bien l'œuvre de ce saint prêtre. Et même si cette preuve était faite, on ne pourrait en conclure nécessairement que les vues qu'il émet dans ses commentaires de l'Apocalypse sont autant de prédictions véritables.

---

SCHISMA BARCINONUM <sup>1</sup>CLÉMENT VIII <sup>2</sup>, antipape (Gilles Mugnos).

1424-54.

Gilles Mugnos était chanoine de *Barcelone* lorsqu'il fut élu par deux cardinaux *schismatiques* pour succéder à Pierre de Lune.

*Occasion*  
de la devise.

Gilles était né à *Barcelone*, où il devint plus tard chanoine.

\* \* \*

Antipape, il ne fut guère reconnu que dans la province de *Barcelone*.

*Symbolisme.*

La devise de Clément VIII est ainsi un hommage indirect rendu à *l'universalité de l'Église*. — Le schisme <sup>3</sup> ne saurait prétendre à la catholicité.

<sup>1</sup> *Le schisme des Barcelonais*. — Le texte rapporté par Wion renferme la version *Barchinonium*. Il faut lire évidemment *Barcinonum*, génitif pluriel de *Barcinones*, Barcelonais.

<sup>2</sup> « Antipapa, qui fuit Canonicus Barchinonensis. » (CIACONIUS.)

<sup>3</sup> Dans cette légende, comme dans celle de l'antipape Nicolas V: **Corvus schismaticus**, on remarque une allusion directe au schisme. L'expression *schisma* est une reconnaissance implicite des droits et de l'autorité de l'Église. Indépendamment de la preuve que nous tirons du sens symbolique, dans les devises qui correspondent aux époques de schismes, nous avons ici un indice précieux de l'esprit qui anime l'auteur, lorsqu'il fait figurer des antipapes dans la série de ses légendes. (Voir *La Prophétie des Papes*, pp. 513-526.)

DE INFERNO PRÆGNANTI <sup>1</sup>URBAIN VI <sup>2</sup> (Barthélemy Pregnani).

1378-80.

Occasion  
de la devise.

Barthélemy *Pregnani* <sup>3</sup> était né dans un faubourg de Naples, au lieu surnommé *Inferno*, à cause du voisinage d'une taverne qui portait ce nom <sup>4</sup>.

Il fut évêque d'Accerenza <sup>5</sup> (*Acheruntinus episcopus*) avant d'être archevêque de Bari.

<sup>1</sup> *De l'enfer en travail*. — La devise porte dans le texte de Wion *prægnanti* et non *Pregnani*, comme l'écrivit l'abbé Cucherat. — Ici, comme ailleurs, c'est le texte seul du *Lignum vite* qui doit faire loi.

Mais la similitude des deux mots permet le rapprochement dans l'interprétation.

<sup>2</sup> « *Nepolitanus Pregnanus, natus in loco qui dicitur Infernus.* » (CIACONIUS.)

<sup>3</sup> D'après CRÜGER, la famille d'Urbain VI tirerait son nom d'une ville située au pied du mont Vésuve : « *E Pregna Urbe sita in radicibus ignivomi montis Vesuvii oriundus.* »

Urbain était plus probablement originaire de cette ville par sa famille; lui-même était né à Naples, comme nous l'apprennent les auteurs les plus sérieux. Peut-être encore l'appelle-t-on Napolitain comme né dans le voisinage de la ville.

<sup>4</sup> GORGEI et GIOV. GERMANO donnent cette explication.

Nous lisons en effet dans ONAPHRE, *PP. MM.* : « *Bartholomæus Butillus antea vocatus, Neapoli in platea viridi (ou viridi ?), in loco qui vulgo Infernus appellatur, familia Prægnana... ortus est.* » — Et dans CIACONIUS, *Vite Pontific.* : « *Is natus erat Neapoli in vico Pandini, prope tabernam meritoriam quæ Infernus dicebatur.* »

<sup>5</sup> « Archevêque de Cirenza, autrement dit *Achérontin*, en la Pouille. »

Au sens direct, le lieu de naissance à lui seul suffirait à justifier la première partie de la devise, **De inferno**.

Sens direct.

Cependant ce mot *inferno* peut renfermer de plus une allusion au premier titre épiscopal d'Urbain. Ce titre rappelle le nom d'*Achéron* donné au fleuve des enfers, et par extension aux enfers chez les anciens.

Mais pourquoi le prophète fait-il mention du premier titre épiscopal, Accerenza, au lieu du titre archiépiscopal de Bari, qui est plus important, et sous lequel Barthélemy était connu au moment de son élection? Il semble que ce soit pour laisser entrevoir une allusion d'ordre plus élevé<sup>1</sup>. Nous avons déjà fait souvent des observations semblables.

Quant au mot *prægnans*, il rappelle le nom de famille *Pregnani*, qui paraît avoir le même radical (*præ*, *geno* ou *gigno*, enfanter). — Quoi qu'il en soit de la question d'étymologie, sur laquelle le prophète n'a pas à faire une étude scientifique, la similitude de sons suffit à expliquer le rapprochement. Dans ce mot, le nom de famille du pape prend la *forme d'un verbe*; nous devons y rechercher la représentation d'une idée caractéristique.

La légende d'Urbain VI offre un grand intérêt par le jour qu'elle jette sur le style du prophète, et sur la manière dont il a conçu ses devises. — Comme nous allons le voir, **De inferno prægnanti** nous montre distinctement un sens supérieur venant se greffer sur le sens direct, que sug-

Remarque.

(GORGEU.) — « Vescovo Acherontino e Materano, detto volgarmente dell' Accerenza, nel regno di Napoli. » (GERMANO.)

L'Achéron, nom d'un endroit de la Campanie rempli de sources chaudes et sulfureuses, a été employé dans le langage mythologique pour désigner le fleuve des enfers :

Hinc via Tartarei quæ fert Acherontis ad undas. (VIRG.)

At hinc tumultu rapitur ingenti ferox,

Et saxa fluctu volvit Acheron invius. (SEN.)

et par suite l'enfer même :

Flectere si nequeo Superos, Acheronta movebo. (VIRG.)

<sup>1</sup> Nous avons constaté déjà plus d'une fois ces choix significatifs parmi les titres d'un même personnage.

gèrent les circonstances extérieures de nom, de pays ou de condition.

\* \* \*

*Symbolisme.*

Les événements qui marquent le pontificat d'Urbain VI sont une justification frappante du sens moral ou symbolique, dont nous avons dû soupçonner l'existence.

*L'enfer* est en travail : il va *enfanter* son œuvre, le schisme avec toutes ses tristes conséquences<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Ces considérations se rapporteraient tout aussi bien au faux pontificat de Clément VII. Il peut sembler étrange tout d'abord de voir de telles allusions tomber sur un pape légitime.

Mais nous devons nous rappeler deux choses : 1° Les devises n'ont point pour but de *caractériser* d'une manière *exclusive* les personnages auxquels elles se rapportent; elles ne sont pas destinées à nous les *faire distinguer* les uns des autres, pas plus les papes véritables entre eux que les antipapes par rapport aux papes légitimes. On peut relire à ce sujet ce que nous avons dit de la *fin* ou du *but* de la prophétie. (Voir la *Prophétie des Papes*, pp. 272-287.)

2° Les différentes légendes se rapportent aux événements des divers pontificats beaucoup plus qu'aux papes eux-mêmes, dans le sens symbolique (*Ibid.*, pp. 243-249). Dès lors il est naturel que la devise d'Urbain VI mentionne la naissance d'un schisme qui eut des conséquences tellement graves pour la vie de l'Église. Toute l'attention du prophète, comme de l'historien, se porte naturellement sur les causes qui ont occasionné ce schisme, ou qui le perpétueront.

C'est ainsi que nous avons rencontré déjà, et que nous rencontrerons encore dans la suite, des allusions aux différents schismes, non seulement dans les légendes des antipapes, mais aussi dans celles des papes légitimes auxquels ils ont été opposés (*Ibid.*, pp. 243-249). — Mais les termes qui composent toutes ces devises renferment toujours, au sens symbolique, sinon au sens littéral, la condamnation de ce schisme. De plus, l'ordre dans lequel sont données régulièrement par le prophète les devises des antipapes et celles des papes véritables est par lui-même une indication.

On peut consulter à ce sujet, avec les commentaires que nous leur avons consacrés, les devises suivantes : **Ex tetro carcere** (antipape Victor IV), **Via Transtiberina** (antipape Pascal III), **De Pannonia Tusciæ** (antipape Calixte III), **Ex ansere custode** (Alexandre III), **De sutore osseo** (Jean XXII), **Corvus schismaticus** (antipape Nicolas V), **De Cruce apostolica** (antipape Clément VII), **Luna Cosmedina** (antipape Benoît XIII), **Schisma Barcinonum** (antipape Clément VIII), **De inferno prægnanti** (Urbain VI), **Cubus de mixtione** (Boniface IX), **De mellore sidere** (Innocent VII), **Nauta de Ponto Nigro** (Grégoire XII), **Flagellum solis** (Alexandre V), **Cervus Siren** (Jean XXIII), **Lupa cælestina** (Eugène IV), **Amator Crucis** (antipape Félix V).

Les circonstances qui donnèrent naissance à la division au sein même de l'Église sont bien de nature à dévoiler ce *travail infernal*, qui donne à la vérité les apparences de l'erreur, et à l'erreur le reflet et les couleurs de la vérité.

Le grand Schisme d'Occident va commencer, et l'enfer se servira pour le mettre au jour de ceux mêmes qui sont les gardiens-nés de l'unité de l'Église.

Grégoire XI était mort le 27 mars 1378.

Le 8 avril, les seize cardinaux présents à Rome, parmi lesquels se trouvaient Robert de Genève et Pierre de Lune, les deux futurs antipapes, choisirent pour lui succéder Barthélemy, archevêque de Bari.

Le nouveau pape prit le nom d'Urbain VI.

Le 19, ces mêmes cardinaux écrivirent aux six cardinaux restés à Avignon la lettre suivante :

« Afin que vous sachiez la vérité de ce qui s'est passé ici et n'ajoutiez pas foi à ceux qui vous l'ont autrement rapporté, sachez qu'après la mort de notre seigneur et père le pape Grégoire XI, de sainte et heureuse mémoire, nous sommes entrés en conclave le 7 de ce mois, et le lendemain matin, vers l'heure de tierce, nous avons élu librement et unanimement pour pape le seigneur Barthélemy, archevêque de Bari, homme distingué par l'éclat de grands mérites et de beaucoup de vertus; nous avons déclaré cette élection en présence d'une très grande multitude de peuple. Le 9 de ce mois, l'élu, intronisé publiquement, a pris le nom d'Urbain, et le jour de Pâques il a été couronné solennellement dans la basilique du prince des Apôtres, aux acclamations d'un peuple innombrable <sup>1</sup>. »

Élection  
d'Urbain VI.

<sup>1</sup> RAYNALD, ann. 1378, n. 49. — D'ACHERY, *Spicilegium*. t. I, p. 763 (édition in-folio). — PALATIUS, *Gesta Pontificum Romanorum*, Venet., 1688, t. III, p. 356.

Le cardinal Robert de Genève, en particulier, notifia l'élection à l'empereur Charles IV, au roi de France Charles V, au roi d'Angleterre Richard II. D'autres cardinaux écrivirent dans le même sens à divers personnalités.

Les six cardinaux qui se trouvaient à Avignon répondirent à la communication des cardinaux de Rome par une lettre où ils reconnurent Urbain VI pour pape. Ils lui écrivirent plusieurs fois en cette qualité. — Le cardinal d'Amiens, en légation en Toscane, le salua à Rome le 24 avril.

Les royaumes chrétiens, la France notamment, le reconnurent à la suite des vingt-trois cardinaux qui composaient alors le Sacré-Collège.

La validité de l'élection d'Urbain paraissait donc indiscutable, et de fait elle ne fut aucunement mise en doute pendant trois mois entiers.

Or le 20 septembre 1378 on apprit que ces mêmes cardinaux qui l'avaient élu, reconnu et proclamé pape, venaient de déclarer nulle son élection; on sut en même temps que Robert de Genève, choisi par eux pour le remplacer, avait pris le nom de Clément VII.

C'est ici qu'il faut examiner de plus près les circonstances qui occasionnèrent le schisme.

*Occasions du schisme.* Les cardinaux qui avaient élu Barthélemy Pregnani étaient en grande majorité Français et prétendaient retourner à Avignon. Urbain déclara qu'il était de son devoir de rester à Rome, où ses prédécesseurs Urbain V et Grégoire XI avaient voulu ramener la cour pontificale.

Une autre circonstance jeta le trouble dans le Sacré-Collège: ce furent les changements que le pape chercha à introduire dans les habitudes et dans le genre de vie

Election  
de l'antipape  
Robert de Genève.

Raisons  
du  
mécontentement  
des cardinaux  
schismatiques.

des cardinaux et des prélats. — Il avait raison de réprimer les abus dont gémissait alors l'Église ; mais il manqua peut-être de tact et de ménagements dans sa manière d'agir. Entier dans ses volontés, peu liant de caractère, précipité dans ses vues de réformes<sup>1</sup>, il souleva peu à peu contre lui tous ces prélats, qui oublièrent leurs devoirs d'évêques et d'apôtres, pour ne consulter que leurs susceptibilités et leurs intérêts personnels.

Voulant fuir les chaleurs de l'été, les cardinaux français et l'Espagnol Pierre de Lune se retirèrent successivement à Anagni, où ils mirent en commun leurs griefs et leur mécontentement.

La conjuration de l'erreur et de la révolte contre la vérité et le devoir prenait corps, et devait bientôt se manifester de la manière la plus menaçante pour l'avenir.

Le 20 juillet, les cardinaux d'Anagni écrivirent aux cardinaux italiens une lettre dans laquelle ils représentaient l'élection d'Urbain comme nulle, parce qu'elle avait été faite par crainte et par violence.

Les cardinaux italiens refusèrent de faire cause commune avec leurs collègues. Ils firent plusieurs démarches infructueuses auprès d'eux pour ramener l'unité. — Le pape Urbain lui-même ayant proposé de soumettre le différend à un concile œcuménique, les cardinaux dissidents n'y voulurent point consentir, et se constituèrent eux-mêmes juges de leur seigneur et maître.

Ils appelèrent à leur aide la force matérielle, et man-

*De inferno  
prægnanti.*

<sup>1</sup> Sainte Catherine de Sienne, écrivant à Urbain VI, lui adresse ces paroles :

« Réprimez, je vous en prie, pour l'amour de Jésus-Christ crucifié, les impétueuses saillies d'un caractère ardent ; que la grâce corrige les défauts de la nature. »

dèrent de Viterbe une troupe de Gascons et de Bretons que le cardinal Robert de Genève avait fait venir contre les Florentins. Le château Saint-Ange à Rome fut occupé militairement.

Ainsi appuyés sur la force armée, soutenus par le comte de Fundi, rebelle au pape, ces treize cardinaux, oublieux de tous leurs devoirs, déclarent Urbain VI un intrus, et le citent, ainsi que les cardinaux italiens, à leur tribunal. — Ils finissent même par gagner trois de ces cardinaux, en flattant leur ambition.

Urbain VI crée alors (18 septembre 1378) vingt-six cardinaux, dont deux Français.

Deux jours après, les cardinaux réfractaires, réunis à Fundi, nommaient l'antipape Robert de Genève.

Pour mieux comprendre le caractère<sup>1</sup> de toutes ces menées, il est important d'apprécier à leur juste valeur les allégations des cardinaux schismatiques. Ils fondent sur la crainte et le défaut de liberté des électeurs la nullité prétendue de l'élection d'Urbain VI.

### Quels sont les faits ?

<sup>1</sup> Il est curieux de constater l'accord entre les expressions de la devise d'Urbain VI et les sentiments des contemporains du schisme.

« J'ai appris, écrivait sainte Catherine de Sienne à Urbain VI, que ces diables à figure humaine ont procédé à une élection. Mais ce n'est point un vicair de Jésus-Christ qu'ils ont élu, c'est un antéchrist; jamais je ne cesserai de voir en vous, mon bien-aimé Père, le vicair de Jésus-Christ sur la terre. Courage donc, saint Père; acceptez la lutte sans crainte, car pour lutter il faut être revêtu de l'armure de l'amour divin, qui est une arme solide. »

Le savant historien des papes, PASTOR, qui cite ce passage (trad. fr., t. 1, p. 142), fait la remarque suivante (n. 3) au sujet de l'expression caractéristique *ces diables à figure humaine* :

« Cette expression est fréquemment employée dans les documents et chroniques du temps pour désigner les cardinaux rebelles; on la retrouve encore plus tard : voyez, par exemple, la *Chronique de Broglio* (iné.), (TONINI, t. V, p. 2). *Biblioth. Gambalunga*, à Rimini, cod. D, III, 48, f° 31<sup>b</sup>. »

Les Romains en effervescence ont entouré le conclave et ont réclamé à grands cris un pape Romain. — Mais ils n'ont pas précisé le choix à faire par le Sacré-Collège <sup>1</sup>.

Les Romains demandaient un pape *Romain* : les cardinaux ont élu un *Napolitain*. — Là seulement où la peur a joué son rôle, c'est lorsqu'ils ont habillé le cardinal de Saint-Pierre en pape pour calmer momentanément la fureur populaire, en faisant croire à la foule qu'ils ont répondu à son désir.

Ce détail même montre que dans l'élection, loin de

<sup>1</sup> Voici les raisons qu'apportent les Anglais pour prouver la liberté de l'élection, dans la lettre adressée par eux aux cardinaux français (WALSINGHAM RICHARD, ann. 1378) :

« 1° Les instances des Romains se rapportaient à la *nationalité* du pape, et les événements passés les justifiaient; quant à la personne même à élire, il n'y avait aucune pression, et les Romains n'avaient point demandé l'archevêque de Bari.

« 2° L'élu n'accepta la Papauté que malgré lui, sur les instances très vives des cardinaux.

« 3° Même *avant d'entrer au conclave*, les cardinaux s'étaient accordés pour le nommer, ne pouvant s'entendre sur aucun membre du Sacré-Collège.

« 4° *Au conclave* on fit sur l'archevêque de Bari une triple élection, afin qu'elle fût sans contestation.

« 5° Les cardinaux ont *librement couronné* Urbain VI.

« 6° Ils sont restés avec lui plusieurs mois, lui demandant des grâces et le reconnaissant pape.

« 7° *D'eux-mêmes* et sans être poussés par les Romains, les cardinaux ont fait part de l'élection aux rois et aux princes.

« 8° De deux choses l'une : ou les cardinaux ont cru que Barthélemy était pape, ou ils ne l'ont pas cru. La première hypothèse les condamne; dans la seconde hypothèse, ils ne méritent plus notre créance ou notre foi, puisqu'ils nous ont trompés.

« 9° Le grand pénitencier a scellé les lettres de son tribunal avec le sceau d'Urbain. . . . .

« 12° Il est dit dans un canon concernant l'élection des papes : Si le consentement est unanime, l'élection est valide, quoiqu'il y ait eu tumulte militaire ou populaire. »

céder à la crainte, ils avaient été contre les vœux du peuple romain.

L'unique base de la défense des cardinaux schismatiques, c'est leur propre témoignage : ils ont fait l'élection, disent-ils, sous l'empire de la crainte. — Mais ces mêmes cardinaux ont auparavant déclaré publiquement qu'ils ont élu librement Urbain VI. Pendant plusieurs mois ils l'ont reconnu et fait reconnaître pour pape légitime.

Enfin, quelle créance méritent des hommes qui doivent être indépendants par leur âge, par leur caractère, par leur nombre même, lorsqu'ils prétendent après trois ou quatre mois qu'ils ont cédé à la peur, et lorsque cette déclaration se trouve amenée par le mécontentement qu'avaient provoqué les tentatives de réformes d'un pape zélé pour le bien ?

\* \* \*

Dans les causes et occasions du schisme, comme dans les événements qui en ont marqué les origines et les débuts, on reconnaît bien le *travail de l'enfer*.

Mais ces efforts seront vains :

« Super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam, et portæ inferi non prævalebunt adversus eam. » (*Matth.* xvi, 18.)

L'Église est bâtie sur le roc, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.

CUBUS DE MIXTIONE <sup>1</sup>BONIFACE IX <sup>2</sup> (Pierre Tomacelli).

1389-1404.

Sous le règne de Boniface, la ville de Rome fut éprouvée par des phénomènes extraordinaires : tempêtes, vents furieux, grêles, tonnerre, tremblements de terre. — *Un bloc de pierre* énorme, qui avait été installé par les ordres du Pontife au portique de la basilique de Latran, et d'où le pape devait bénir le peuple, fut arraché, *désagrégé de la construction* dont il faisait partie. Des accidents semblables eurent lieu au môle d'Adrien, que Boniface faisait réparer <sup>3</sup>.

*Occasion  
de la devise.*

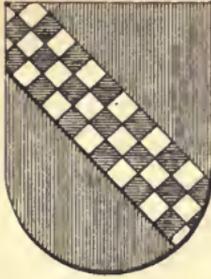
Plusieurs auteurs donnent, à la suite de CIACONIUS, l'explication suivante :

---

<sup>1</sup> *Le bloc détaché de l'ensemble.*

<sup>2</sup> « Familia Tomacella a Genua Liguriæ orta, cujus insignia cubi. » (CIACONIUS.)

<sup>3</sup> CIAC., in Bonif. IX. « Ante mortem ejus stella erinata per 40 dies apparuit, horribiles tempestates, venti validi, grandines, tonitrua et terræmotus qui in Urbe fuerunt eam præsignasse visa sunt, quodque *mœnium quadrato lapide firmissimum* ab eodem Bonifacio ad Lateranum ad populum benedicendum exstructum subito cecidit, postes et pinnæ arcis Hadriani corruerunt. »



La famille Tomacelli, à laquelle appartenait Boniface, avait, dit-on, la même origine que la famille des *Cybi*, que nous retrouverons avec Innocent VIII<sup>1</sup>. — Les deux familles portaient dans leurs armes des bandes échiquetées<sup>2</sup> qui représentent de petits *cubes*<sup>3</sup> juxtaposés.

Objection.

Le P. MENESTRIER attaque cette explication en ces termes :  
« La maison Thomacelli a pour armes une bande échiquetée. Un carré d'échiquier n'est pas un cube. »

Réponse.

L'interprétation de la légende attribuée à Ciaconius par Arnold de Wion parle, en effet, de *cubes* au sujet des armes des Tomacelli. — Mais nous ne devons pas confondre le commentateur avec le prophète.

Nous avons tenu cependant à signaler les rapports de famille qui existaient, d'après BONNANI, entre les *Tomacelli* et les *Cybi*, rapports que la similitude de leurs armes laissait déjà soupçonner.

Le rapprochement du nom propre *Cybi* et du mot grec

<sup>1</sup> Boniface IX portait de gueule, à la bande échiquetée d'argent et d'azur, de trois traits. (CIACONIUS, RIETSTAP.) — D'après PAILLOT, la bande est échiquetée d'or et d'azur.

<sup>2</sup> BONANNI. « Nobilissime Cyborum familiæ nomen inditum esse ab ipsis insignibus docet Franciscus Sansovinus, *De illustribus familiis Italiæ*. t. I, p. 94. Transversam enim zonam in campo aureo ostentant quam *cubi* cyanei et albi alternatim dispositi interstinguunt, κύβοις dixerunt Græci, a qua dictione heroes ejus stirpis *Cybi* sunt appellati. »

Les couleurs ou les émaux ne sont pas les mêmes dans les armoiries des Tomacelli et dans celles des Cybi. Peut-être les figures ont-elles la même origine, et la diversité des émaux est-elle destinée à caractériser deux branches d'une seule famille.

<sup>3</sup> BONANNI, in Inn. VIII. « Græcia oriundam Cyborum familiam aliqui voluit Neapoli et Genuæ consedisce, ex quibus prodiit Bonifacius IX. Pontifex Maximus... E Græcia in Italiam translata Cyborum stirps Genuæ primum floruit... deinde pluribus in locis tum armis, tum doctrina feliciter germinavit, de qua scriptores rerum Januensium, etc... » (*Numismata Rom. Pont.*, t. I, p. 107.)

CIACONIUS écrit de son côté, au sujet d'Innocent VIII : « Duo fratres erant : major consedit Genuæ, minor autem Neapoli, qui nomen Cybo permutavit in Thomacellum. »

αὐτοῦ; semblerait d'ailleurs indiquer par lui-même, indépendamment de toute question de parenté, que les petits carrés de la bande échiquetée peuvent être désignés par le mot *cubus*. N'emploie-t-on pas, dans le langage usuel, même en français, *carré* pour *cube* ou *cubique*? Le texte cité de Ciaconius fournit un exemple de cette confusion de deux expressions similaires.

Ajoutons enfin, puisqu'il faut répondre à cette objection vraiment étrange, que plusieurs cubes juxtaposés ne laissent paraître que leurs faces supérieures et figurent dans l'ensemble une sorte d'échiquier.

L'addition des mots *de mixtione* prouve assez d'ailleurs qu'il y a ici plus qu'une simple allusion aux armoiries.

Aussi bien le sens direct de la devise semble se rapporter principalement à ces phénomènes insolites que nous avons signalés à la suite des historiens (p. 217), et qui symbolisent si bien et si clairement les troubles, les divisions, les ruines et les désastres du schisme.

\* \* \*

L'Église est un *édifice*<sup>1</sup> : « Tu es Petrus, et super hanc petram *ædificabo* Ecclesiam meam. » (*Matth.* XVI, 18.)

*Symbolisme.*

Sous Boniface IX, un *bloc de pierre* (*cubus*) se détache de cet édifice, de l'ensemble dont il faisait

1. *Ps.* L, 20. « *Ædificentur muri Jerusalem.* »

*Ps.* CXVII, 22. « *Lapidem quem reprobaverunt ædificantes, hic factus est in caput anguli.* » (Cf. *Matth.* XXI, 42; *Marc.* XII, 10; *Luc.* XX, 17; *Act.* IV, 11; *I Petr.* II, 7.)

*Ps.* CXXI, 3. « *Jerusalem quæ ædificatur ut civitas, cujus participatio ejus in idipsum.* »

*Prov.* IX, 1. « *Sapientia ædificavit sibi domum, excidit columnas septem.* »

*Is.* XXVIII, 16. « *Ecce ego mittam in fundamentis Sion lapidem, lapidem probatum, angularem, pretiosum, in fundamento fundatum; qui crediderit, non festinet.* »

(Un passage semblable de l'Épître de saint Paul aux Romains se termine par ces mots : « Et omnis qui credit in eum non confundetur. »)

*Rom.* XV, 20. « *Sic autem prædicavi Evangelium hoc, non ubi nominatus est Christus, ne super alienum fundamentum ædificarem, sed...* »

partie (*de mixtione*) : c'est l'antipape Benoît XIII et son parti<sup>1</sup>.

Pierre de Lune, qui succéda à l'antipape Clément VII, eut le triste privilège de perpétuer le schisme pendant quinze ans.

Il avait été dans l'édifice de l'Église une pierre de choix : à titre de cardinal (*cardo, cardinis*), il devait contribuer pour une noble part à soutenir cet édifice. Sa défection fut une grande ruine.

Mais la construction est solide. C'est le Christ qui en est la pierre angulaire ; un mortier divin, un ciment indestructible en relie tous les éléments essentiels.

Le schisme, ce n'est pas la destruction de l'Église, mais la chute et la ruine de *la pierre de choix qui se détache de l'ensemble* : **Cubus de mixtione**<sup>2</sup>.

C'est sous le pontificat de Boniface IX qu'eut lieu

Obstacles apportés  
à la cessation  
du schisme  
par l'obstination  
de Pierre de Lune.

<sup>1</sup> La devise de Boniface IX, comme celle d'Urbain VI, pourrait s'appliquer directement à un antipape. — A cette difficulté, nous répondrons comme précédemment à celle que faisait naître la légende *De inferno prægnanti* : les légendes ne sont point des désignations personnelles de tels ou tels pontifes ou antipapes ; elles se rapportent aux événements considérables du pontificat (Voir *la Prophétie des Papes*, pp. 243 et suiv.). — La condamnation du schisme se trouve dans les termes mêmes qui figurent dans la devise, comme aussi dans la place qu'elle occupe par rapport aux devises des antipapes (*Ibid.*, pp. 513-526).

<sup>2</sup> Le P. GORGEU ne rend pas suffisamment le sens de la devise dans toutes ses parties, en l'appliquant simplement à la constance de caractère et de conduite du pontife, qui « demeure ferme comme un cube ».

L'abbé CUCHERAT paraît aussi incomplet quand il voit dans la légende une simple allusion aux goûts du pape pour l'architecture et la reconstruction des monuments de Rome. *Mixtio* est pour lui le ciment qui relie les pierres entrant dans ses édifices. — La relation exprimée par la préposition *de* n'est pas mise en relief dans cette explication, et pourtant les prépositions enclavées dans les devises ne semblent pas devoir être négligées par l'interprète, au même titre que celles qui se trouvent en tête des légendes, et qui peuvent simplement indiquer la relation existant entre le pontife et la devise. L'allusion aux goûts personnels de Boniface IX ne paraît pas non plus répondre à l'importance de la prophétie. Enfin il serait étonnant que la légende **Cubus de mixtione** ne renfermât aucune allusion au schisme, l'événement de beaucoup le plus important du pontificat de Boniface.

l'élection du successeur de Clément VII, Pierre de Lune, connu sous le nom de Benoît XIII. — Ce personnage mérita mieux que tout autre le reproche de fauteur de schisme et de *divisions*.

Cardinal, il avait par tous les subterfuges empêché d'aboutir les moyens de conciliation. — Au faux conclave qui suivit la mort de Clément VII, il avait juré avant son élection de donner la paix à l'Église par voie de renonciation ; cette promesse aveugla ceux qui lui accordèrent leurs voix. Mais jamais il ne voulut la mettre à exécution.

Le roi de France, qui considérait le pape d'Avignon comme le pape véritable, essaya vainement d'obtenir de Benoît XIII la cessation du schisme.

En 1395, Charles VI envoya à Avignon une ambassade spéciale chargée d'obtenir la démission de Benoît. — En 1398, la France, ainsi que la Castille et Naples, suspendirent l'obéissance. On essaya de la force matérielle : pendant cinq ans l'antipape fut tenu prisonnier au château d'Avignon. L'Université de Paris tenta de son côté, par tous les moyens, d'obtenir le même résultat.

Rien ne put vaincre *l'obstination* de celui qui, plus tard, devait braver la déposition prononcée contre lui par le concile de Pise et par celui de Constance : **Cubus de mixtione**.

---

DE MELIORE SIDERE <sup>1</sup>INNOCENT VII <sup>2</sup> (Côme Migliorati).

1404-06.

Occasion  
de la devise.



Innocent appartenait à la famille *Migliorati* (melior), qui avait une étoile dans ses armes.

On attribue à Innocent VII différentes armoiries. Mais dans toutes on trouve une étoile ou une comète, un astre, dans le sens général du mot *sidus* <sup>3</sup>.

\* \* \*

<sup>1</sup> *D'un astre meilleur.* — Le texte de Wion porte *sydere*.

<sup>2</sup> « Vocatus Cosmas de Melioratis Sulmonensis, cujus insignia sydus. » (CIACONIUS.)

<sup>3</sup> Le *Grand Bullaire romain* donne cet écusson : de gueule à deux bandes d'argent, bordées de sinople, brochant sur le tout, et une comète à queue tirée en bande onnée, aussi d'argent, entre deux.

D'après RIETSTAP, les Migliorati portaient : d'azur à une comète d'or ; — d'après PAILLOT : d'azur à une étoile caudée d'or.



On trouve encore cet autre écusson :

De gueule à une étoile d'argent de huit rays, au milieu ou au cœur de l'écusson. (ONIPHRE, *Ep.*, l. III ; *Armorial universel de saint Jean d'Amiens.*)

L'étoile à huit rays n'est guère signalée que par ces deux auteurs.

Mais partout on voit un *astre* dans les armoiries des Migliorati.

L'allusion au schisme est manifeste :

Deux astres sont en présence. L'un, Pierre de *Lune*, ne brille que d'un éclat trompeur et emprunté ; l'autre, Innocent, porte en lui-même une lumière *meilleure*, celle qui est réclamée par tous en un siècle de ténèbres.

En deux mots, la devise exprime, sous ces symboles tirés des armoiries et du nom d'Innocent, qu'il est le pape, et le vrai pape.

Avec le prophète nous reconnaissons en Innocent VII l'une des plus magnifiques prérogatives de la Papauté, et nous saluons en ce Pontife la lumière du monde<sup>1</sup>, qui brille d'un éclat vraiment *meilleur* et plus réel que l'astre par lui-même ténébreux de Benoît XIII.

Le P. GORGEU veut voir exprimées dans la légende les qualités particulières d'Innocent, « ses rares perfections spirituelles<sup>2</sup>. » — Ce sens personnel est un peu étroit. Il peut être admis cependant, pourvu qu'on n'exclue pas une allusion, plus générale et plus intéressante, à l'histoire de son pontificat.

C'est ainsi qu'on peut voir dans l'étoile ou dans l'astre de sa devise une allusion à la sollicitude que montra ce pape pour la science au milieu même des difficultés qui de tous les côtés assaillaient l'Église<sup>3</sup>.

*Symbolisme.*

Application particulière.

1. *Matth.* v, 14. « Vos estis *lux mundi*. »

*Act.* XIII, 47. « Posui te in *lucem gentium*, ut sis in salutem usque ad extremum terræ. »

<sup>2</sup> Voici en effet le portrait qu'en trace VALLEMONT :

« C'était un homme affable, pieux ; grand défenseur de la liberté de l'Église, et qui aimait extrêmement la conversation des savants. »

<sup>3</sup> Pour lui rendre toute la justice qu'il mérite, il faut se remémorer les troubles de la ville de Rome, les embarras causés à ce pape pacifique par la politique de Ladislas, roi de Naples, et par les intrigues de l'anti-pape. Au milieu de ces difficultés, Innocent VII conçut le projet de sauver l'Université romaine, fondée par Boniface VIII, de l'état de ruine dans lequel elle était tombée à la suite des désordres des derniers temps.

« Par une bulle du 1<sup>er</sup> septembre 1406, il fit connaître sa volonté de restaurer à Rome les études des sciences et des arts libéraux, attendu,

disait-il, que, même abstraction faite de leur utilité, elles sont le plus bel ornement d'une grande ville. En conséquence, il faisait savoir qu'il s'occupait d'appeler à l'Université romaine les maîtres les plus habiles dans toutes les branches des connaissances humaines, et que l'enseignement y comprendrait non seulement la théologie, le droit canon et le droit civil, mais aussi la médecine, la philosophie, la logique et la rhétorique. « Enfin, ajoutait-il, pour que rien ne manque à notre institut, il y aura aussi un maître qui fera un cours complet de langue et de littérature grecques. » (PASTOR, *Histoire des Papes*, trad. fr., t. I, pp. 176-177.)

C'est ainsi que les papes de Rome savaient concilier, même avant la Renaissance, l'amour des lettres et des sciences profanes avec le culte des vérités révélées. Ils comprenaient que la lumière ne saurait être opposée à la lumière, que les rayonnements des sciences divines et humaines viennent d'une même source. La vérité éternelle suppose l'intelligence une et infinie. Dieu, créateur et législateur suprême du monde visible, est aussi Dieu auteur de la révélation.

Le pontife de Rome nous apparaît entouré de la double auréole d'ami de la science et de docteur de la foi.

XLVIII

NAUTA DE PONTO NIGRO <sup>1</sup>

GRÉGOIRE XII <sup>2</sup> (Angelo Corario).

1406-17.

Angelo Corario, *Vénitien*, fut commandeur de l'Église de Chalcis ou *Négrepont* <sup>3</sup>, tout en ayant le titre de patriarche de Constantinople.

Occasion  
de la devise.

\* \* \*

L'intention allégorique ou symbolique du prophète est ici bien évidente.

*Symbolisme.*

Le choix fait entre les divers titres de Grégoire XII doit avoir son explication dans la signification de la légende. Ange Corario avait été évêque de Castello, patriarche latin de Constantinople, cardinal du titre de Saint-Marc et gouverneur d'une province dépendante du Saint-Siège <sup>4</sup>. Pourquoi signaler l'un des titres les moins importants, sinon pour en tirer un enseignement ?

<sup>1</sup> *Le nautonier de la mer ténébreuse.* — Le texte donné par Wion porte *Ponte*.

<sup>2</sup> « Venetus, commendatarius Ecclesiae Nigropontis. » (CIACONIUS.)

<sup>3</sup> L'île de *Négrepont*, autrement Chalcis ou Chalcide, était le siège d'un des évêchés suffragants de la province d'Athènes, dans le patriarcat de Constantinople (rit latin). (Cf. MAS LATRIE, *Trésor de chronologie*, col. 1861. — LE QUIEN, *Oriens christianus*, col. 837.)

<sup>4</sup> Le P. MENESTRIER, qui énumère lui-même ces divers titres, y trouve une objection contre la prophétie. — Il ignore ou il oublie, ce que nous apprennent tous les auteurs : c'est que Grégoire, étant patriarche de Constantinople, eut l'église de Négrepont en commende.

La forme donnée à la devise est d'ailleurs significative par elle-même. *Nauta*, au sens direct, ne pourrait faire allusion qu'à la patrie de Grégoire XII, et le caractère un peu forcé de cette désignation montre que le prophète a en vue quelque sens plus élevé. De fait, le nom de *pilote* ou *nautonier* convient vraiment à caractériser le successeur de Pierre, placé au timon de l'Église.

Pour ce qui est de la manière dont est présentée cette allusion, le texte publié par Wion offre la version de **Ponte Nigro**. — Mais il nous semble que, par suite d'une faute de copie ou d'impression, **Ponte** est mis ici pour **Ponto** (de *pontus*, mer).

Nous avons pour nous autoriser à faire cette hypothèse des raisons sérieuses : 1<sup>o</sup> le *contexte prochain* : l'expression *nauta*<sup>1</sup> se comprend mieux alors : les deux images de la mer et du nautonier ou du pilote s'appellent et se complètent l'une l'autre ; 2<sup>o</sup> le *contexte éloigné* : les devises précédentes ont fait allusion au grand Schisme d'Occident ; il en est sans doute de même de celle-ci. L'allusion aux temps difficiles que traverse l'Église est beaucoup plus intéressante avec la version *ponto*.

Grégoire est le *pilote* appelé à diriger le vaisseau de l'Église sur une *mer orageuse et sombre*.

Remarque.

Lors même que nous lirions *ponte*, les deux mots *nauta* et *nigro* suffiraient à la rigueur à caractériser

<sup>1</sup> Le P. GORGEU explique *nauta* par la situation même de Venise au milieu de la mer. — C'est là sans doute l'occasion qui a suggéré au prophète l'allusion en question. Mais, en dernière analyse, il faut y voir un souvenir de la vie de bateliers que l'Évangile attribue aux premiers apôtres : la piété se plaît à reconnaître dans cette fonction ou condition une image de leur mission future : *Duc in altum*. (Luc. V, 4.)

Nous trouvons pour les légendes d'Adrien V et de Sixte IV; **Piscator Tuscus** et **Piscator Minorita**, une explication analogue du mot *Piscator*.

le grand Schisme d'Occident. *Ponte* serait alors explétif au sens moral. Dans l'allusion au siège épiscopal de Négrepont, l'attention devrait se porter exclusivement sur la première partie du mot *niger*; de même dans la devise de Clément VI, **De rosa Atrebatensi**, la dernière partie du titre épiscopal n'a pas trouvé jusqu'ici d'explication au sens moral (voir p. 176).

Enfin plus d'une fois, dans cette suite de légendes, nous avons vu le prophète faire des rapprochements qui n'ont d'autre fondement que la communauté de radical ou la similitude de sons.

Un court exposé des événements qui marquèrent le pontificat de Grégoire XII, montrera que le monde chrétien est alors bien justement comparé à une mer sombre, agitée et grosse d'orages.

Difficultés  
du pontificat  
de Grégoire XII.

Au conclave qui avait élu Ange Corario, chacun des cardinaux s'était engagé par écrit, s'il était nommé, à favoriser de tout son pouvoir la cessation du schisme. La voie de renonciation paraissait la plus convenable et la plus efficace.

Grégoire XII fut choisi comme un homme d'une vie sainte et austère. On comptait sur sa vertu pour faciliter le rapprochement tant désiré entre les deux partis qui divisaient l'Église.

Le nouveau pape confirma, en effet, l'engagement solennel qu'il avait souscrit comme cardinal. Il écrivit à l'antipape Benoît pour convenir d'un lieu où ils pourraient avoir une entrevue, et où, démissionnant ensemble, ils remettraient aux cardinaux des deux obédiences le soin d'élire un pontife que tous reconnaîtraient.

La ville de Savone fut choisie d'un commun accord comme lieu de réunion.

Benoît s'y rendit avec ses cardinaux au temps marqué.

Mais Grégoire, qui s'était laissé séduire par sa dignité et son titre de pape, fit paraître beaucoup de répugnance à s'exécuter. Il s'avança pourtant jusqu'à Lucques, et Benoît vint jusqu'à Porto Venere. Mais on ne put obtenir ni de l'un ni de l'autre qu'ils voulussent se rejoindre. — Pendant plusieurs mois ils restèrent dans cette situation ; et cependant ils faisaient semblant de négocier par leurs envoyés un arrangement qui ne pouvait aboutir.

Bien plus, Grégoire XII, contre les engagements qu'il avait pris, rendit plus difficiles encore les accommodements en faisant une création de quatre cardinaux, parmi lesquels deux de ses neveux.

La conduite des deux prétendants faisait voir quelles étaient leurs dispositions véritables. — A partir de ce moment, la France prit le parti de la neutralité. Le roi Charles VI, qui était jusqu'alors resté attaché à Benoît XIII, reconnut son erreur, et donna l'ordre de le poursuivre et de le faire prisonnier. Pour échapper à ces poursuites, Benoît passa en Espagne.

Cependant les cardinaux des deux obédiences, ne voyant pas d'autre moyen de faire cesser le schisme, prirent le dangereux parti de convoquer un concile à Pise.

Pour répondre à cette démarche, Benoît indique un concile à Perpignan, et crée seize cardinaux à cette occasion. Grégoire XII veut aussi opposer un concile aux efforts des cardinaux, et il fixe la ville d'Udine pour cette assemblée ; il crée peu après neuf ou dix cardinaux.

Ces mesures diverses étaient bien faites pour rendre la situation de l'Église de plus en plus inextricable.

25 mars 1409. La convocation qui en avait été faite par les cardinaux des deux obédiences soulevait des difficultés de la plus haute gravité.

Laissons parler l'historien Rohrbacher en matière aussi délicate :

« Plusieurs grands personnages étaient d'avis qu'on ne pouvait point tenir de concile général sans l'autorité du Pontife romain.

« Mais les cardinaux réunis prétendirent que, sans donner aucune atteinte aux droits, on le pouvait dans le cas présent : 1<sup>o</sup> parce qu'il n'y avait point de pape certain ; 2<sup>o</sup> parce que ni l'un ni l'autre des prétendants ne pouvait convoquer une assemblée qui fût générale, n'étant ni l'un ni l'autre reconnu généralement pour pape ; 3<sup>o</sup> parce que le Saint-Siège étant vacant, comme il était censé l'être dans le doute où l'on se trouvait relativement au vrai Pontife, il appartient aux cardinaux d'en élire un qui soit certain ; 4<sup>o</sup> parce qu'il n'était pas question de rien décider touchant la foi, mais seulement de détruire un schisme, auquel les deux prétendants mêmes avaient consenti qu'on mit fin, avec promesse et serment qu'à cet effet ils se démettraient de la dignité douteuse dont ils étaient revêtus.

« La plus grande partie des évêques et des princes chrétiens approuvèrent ces raisons, et le concile commença dans l'église cathédrale de Pise au jour déterminé par les cardinaux réunis.

« Il s'y trouva d'abord quinze cardinaux ; leur nombre s'accrut dans la suite jusqu'à vingt-deux, et même jusqu'à vingt-quatre selon quelques auteurs. Les patriarches titulaires d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem, et celui de Grade ou d'Aquilée y assistèrent, avec cent quatre-vingts archevêques et évêques, environ trois cents abbés, et presque autant de doc-

teurs en théologie. Les rois des Romains, de France, d'Angleterre, de Sicile et plusieurs autres princes souverains y avaient leurs ambassadeurs.» (ROHRBACHER, *Histoire universelle de l'Église catholique*, édition 1888, t. XI, p. 77-78.)

Le savant cardinal HERGENRÖTHER fait à ce sujet cette juste remarque :

« Personne n'avait le droit de déposer le pape; si Grégoire avait commis un parjure, il pouvait être coupable, mais sa faute ne lui faisait pas perdre la dignité pontificale. Si l'on n'avait pas le droit de déposer le pape, on n'avait pas davantage celui d'en mettre un nouveau à sa place. »

Les raisons mises en avant par le concile de Pise ont le grand tort de confondre le côté *objectif* de la question avec le côté *subjectif*. — Il y avait, chez beaucoup, *doute* ou *incertitude* sur la personne qui détenait de fait la puissance pontificale, soit; cette incertitude était purement subjective. De fait l'un des deux prétendants était pape, et aucun concile général ne peut exister sans le pape, à plus forte raison contre le pape.

Le doute qui plane dans les esprits sur la personne du pape ne saurait lui enlever sa dignité réelle et son autorité souveraine.

Mais, dit-on, il fallait un remède. — Un remède qui s'attaque à la constitution divine de l'Église n'en est pas un, et par le fait le concile de Pise, loin de remédier aux difficultés, ne fit que les empirer.

La Providence soumet parfois les sociétés humaines et l'Église elle-même à de violents orages, à de fortes tourmentes. A chacun alors de faire son devoir selon sa conscience, mais les principes constitutifs de la société humaine ou divine doivent rester intacts.

Après avoir rempli un certain nombre de formalités, et cité inutilement les deux prétendants au souverain Pontificat, le concile instruisit le procès. Le jugement fut prononcé le 5 juin par le patriarche d'Alexandrie, dans l'église cathédrale, dont on avait laissé les portes ouvertes. Une grande multitude de peuple y assistait. D'après ce jugement, Pierre de Lune, dit Benoît XIII, et Ange Corario, dit Grégoire XII, s'étaient rendus indignes de toute suprématie, et s'en étaient privés et dépouillés eux-mêmes; le saint concile les rejetait aussi et les en privait, déclarant le Saint-Siège vacant<sup>1</sup>.

On prit ensuite des mesures pour procéder à l'élection d'un nouveau pape, et le concile en donna le pouvoir aux cardinaux des deux obédiences. Ces cardinaux, étant entrés en conclave, élurent le cardinal Pierre de Candie, qui prit le nom d'Alexandre V.

Au lieu de deux papes, il semblait donc qu'il y en eût trois. Un seul des trois, sans doute, était en réalité successeur légitime de saint Pierre; mais pour déterminer lequel détenait de fait l'autorité pontificale, il y avait, à cette époque de trouble et de division, les plus grandes difficultés.

La chrétienté  
est divisée  
en trois obédiences.

<sup>1</sup> « Depuis le concile de Pise, la chrétienté était partagée en trois obédiences : celle de Jean XXIII (successeur d'Alexandre V), qui comprenait la France, l'Angleterre, la Pologne, la Hongrie, le Portugal, les royaumes du Nord avec une partie de l'Allemagne et de l'Italie; celle de Benoît XIII ou Pierre de Lune, qui était composée des royaumes de Castille, d'Aragon, de Navarre, d'Écosse, des îles de Corse et de Sardaigne, des comtés de Foix et d'Armagnac; celle de Grégoire XII ou Ange Corario, qui conservait en Italie plusieurs villes du royaume de Naples et toute la Romagne, c'est-à-dire tout le canton soumis aux seigneurs Malatesta; en Allemagne, la Bavière, le Palatinat du Rhin, les duchés de Brunswick et de Lunebourg, le landgraviat de Hesse, l'électorat de Trèves, une partie des électors de Mayence et de Cologne, les évêchés de Worms, de Spire et de Werden, sans compter un grand nombre de particuliers, *Gens*, au rapport de saint Antonin, *éclairés et craignant Dieu* (saint ANTONIN, titre XXII, ch. VI, § 2), qui regardaient toujours Grégoire comme le vrai pape. » (ROHRBACHER.)

La  
barque de Pierre  
est sauvée  
du naufrage.

Aussi Jean XXIII, successeur d'Alexandre V, crut-il nécessaire de convoquer un nouveau concile général à Constance, pour rendre définitivement la paix à l'Église. Ce concile s'ouvrit le 16 novembre 1414. — Sans entrer dans le détail des incidents divers qui vinrent compliquer ce concile, nous dirons que Jean XXIII<sup>1</sup> et Grégoire XII<sup>2</sup>, les seuls pontifes pour lesquels il pût y avoir un doute sérieux, finirent par abdiquer la dignité suprême. Quant à l'antipape Benoit, il resta obstinément dans son schisme, et, après avoir fait toutes les démarches possibles pour obtenir de lui une renonciation en forme, le concile prononça contre lui une sentence de déposition (26 juillet).

On régla ensuite les conditions dans lesquelles devait se réunir le conclave pour l'élection du futur pape. Enfin, le 11 novembre, toutes les voix des électeurs se trouvèrent réunies en faveur d'Othon Colonna, qui prit le nom de Martin V.

Les splendeurs du couronnement, la joie qui rem-

<sup>1</sup> Il est regrettable que le concile ne se soit pas contenté de l'abdication de Jean XXIII, et qu'il ait cru devoir recourir à la rigueur inutile, et d'ailleurs peu canonique, de la déposition. Les Pères du concile auraient dû, ce semble, tenir compte de la prière du malheureux pontife, qui leur demandait en grâce de ménager son honneur.

<sup>2</sup> Grégoire XII avait envoyé dès le 15 juin à Constance Charles de Malatesta, seigneur de Rimini, avec plein pouvoir d'abdiquer en son nom la Papauté. Mais Grégoire, ne reconnaissant pas l'autorité du concile de Constance, qui avait été convoqué seulement par Jean XXIII, se réserva de le convoquer et de l'approuver de nouveau en son nom.

Toutes les conditions imposées par Grégoire XII furent observées. Le cardinal de Raguse, qui était le bienheureux Jean-Dominique, des Frères Prêcheurs, convoqua de nouveau le concile général, l'autorisa et le confirma au nom de Grégoire. Puis Charles de Malatesta prononça, comme il en avait reçu le pouvoir du pape, la formule de renonciation au souverain pontificat.

Grégoire XII, justifiant enfin les espérances qui avaient dicté à ses électeurs le choix de sa personne, confirma cette démission aussitôt qu'il en eut reçu la nouvelle.

L'orage était conjuré, de terribles écueils étaient évités. Le vaisseau de l'Église allait de nouveau voguer en pleine mer sous le souffle de l'Esprit-Saint.

plissait tous les cœurs, les actions de grâces rendues à Dieu par plus de quatre-vingt mille personnes accourues aux portes du conclave, firent oublier les tristesses du grand Schisme d'Occident.

Mais l'histoire gardera toujours le souvenir des épreuves et des difficultés que traversa l'Église, en particulier sous le pontificat de Grégoire XII, épreuves si justement annoncées par la légende **Nauta de Ponto Nigro**.

---

FLAGELLUM SOLIS <sup>1</sup>

ALEXANDRE V <sup>2</sup>, antipape (Pierre Philargi).

1409-10.

Occasion  
de la devise.



Les armoiries d'Alexandre V représentent un *soleil* <sup>3</sup>. — Ce soleil avait été choisi par Alexandre pour signifier que les ténèbres du schisme allaient être dissipées, et les fauteurs de la division comme *flagellés* <sup>4</sup>.

Objection.

Le P. MENESTRIER trouve dans l'explication proposée nouvelle matière à objection. « Alexandre V prit ses armes comme un emblème, parce qu'il avait été substitué à

<sup>1</sup> *Le fléau du soleil.*

<sup>2</sup> « Græcus, archiepiscopus Mediolanensis, insignia sol. » (CIACONIUS.)

<sup>3</sup> Elles étaient d'azur au soleil rayonné de sept rayons d'or, accompagné de sept étoiles de même.

Ces armoiries se voient encore sur le tombeau de marbre qui se trouve dans l'église des Frères Mineurs à Bologne.

<sup>4</sup> Le P. GORGEU ne se place pas au véritable point de vue, lorsqu'il fait du concile de Pise un concile légitime.

« Grégoire XII et Benoît XIII seront flagellés par le concile de Pise et Alexandre V, qui confirmera les décisions de ce concile jusqu'à la mort. » (GORGEU.)

Toutefois Grégoire XII, quoique seul pape véritable, manqua, nous l'avons vu, de zèle et de désintéressement pour faciliter la cessation du schisme.

Benoît XII et à Grégoire XII. Ainsi il aurait plutôt fallu dire : *Flagellum lunæ* que *Flagellum solis*. »

L'objection n'en est pas une si l'on prend le génitif *solis* dans le *sens actif*<sup>1</sup>.

Réponse.

\* \* \*

L'élu du concile paraissait à la chrétienté divisée, comme un *soleil* qui devait dissiper les ténèbres du schisme ; mais sa nomination fut en réalité un *fléau*, car elle augmenta l'incertitude sur la personne du pape véritable.

*Sens moral.*

Alexandre V était un pontife vertueux. Sa bonté et sa charité étaient devenues proverbiales. Dans les embarras financiers qu'occasionnèrent ses largesses, il aimait à répéter : « Je fus jadis un évêque riche ; j'ai été depuis un cardinal pauvre, et maintenant je suis un pape mendiant. » — Au point de vue du gouvernement général de l'Église, on ne saurait, semble-t-il, rien lui reprocher.

Qualités  
personnelles  
d'Alexandre.

Mais son élection malencontreuse augmenta les maux de l'Église, en la divisant en trois obédiences, lorsque déjà elle avait tant souffert des schismes précédents.

Malgré la droiture de ses intentions, Alexandre ne fit que rendre plus difficile la situation de l'Église, le concile de Pise n'ayant pas été approuvé par le pape légitime Grégoire XII.

Sa situation  
pénible et fautive.

On peut aussi appliquer la légende **Flagellum**

Autre application.

<sup>1</sup> C'est encore dans le sens actif qu'on doit entendre la devise si l'on admet l'interprétation de MORÉRI et de VALLEMONT : « Avait été archevêque de Milan, où saint Ambroise est représenté un *fouet* à la main ; » et celle d'ENGELGRAVE : « *Illius insignia sol*, qui, ut in nummis antiquis videre est, cum *flagello* representatur. »

Ces deux explications, peu intéressantes par elles-mêmes, ne sauraient d'ailleurs exclure le sens moral, qui est ici, comme partout, le sens principal.

---

**solis** aux fléaux de famine et de peste qui vinrent affliger l'Europe en 1410, à la suite d'un été brûlant et d'une sécheresse prolongée (CUCHERAT<sup>1</sup>), et voir dans ces fléaux eux-mêmes une image du grand schisme qui désolait l'Église alors plus que jamais.

---

<sup>1</sup> L'abbé CUCHERAT donne de la devise cette autre interprétation, moins naturelle, où *solis* serait pris passivement : « Il condamne le faste et l'orgueil par sa vertu et l'humilité de sa condition. »

Grégoire XII, comme l'antipape Benoît XIII, fut puni de ses vices, peut-être trop personnelles, en voyant s'éloigner de lui tous les prélats et tous les fidèles qui reconnaissaient auparavant son autorité.

---

## L

CERVUS SIREN<sup>1</sup>JEAN XXIII<sup>2</sup>, antipape (Baltassar Cossa).

1410-17.

Baltassar Cossa, élu pour succéder à Alexandre V, était cardinal-diacre de Saint-Eustache<sup>3</sup>. — On le désignait couramment sous ce titre : le cardinal de Saint-Eustache. Le nom de ce saint rappelle le *cerf* qui lui apparut à la chasse avec une croix lumineuse entre les cornes.

*Occasion  
de la devise.*

Jean XXIII était originaire de Naples. Naples (nouvelle ville, comme l'indique son nom, Νέα πόλις), remplaça l'ancienne Parthénope, ainsi appelée du nom d'une célèbre *Sirène*<sup>4</sup> de l'antiquité païenne.

<sup>1</sup> *Le cerf sirène.* — Le texte de Wion porte *Sirenæ*.

<sup>2</sup> « *Diaconus cardinalis Sancti Eustachii, qui cum cervo depingitur, Bononiæ legatus, Neapolitanus.* » (CIACONIUS.)

Il est difficile de saisir l'allusion que veut découvrir l'interprète de la devise dans le titre *Bononiæ legatus*.

<sup>3</sup> « Très ancienne diaconie, désignée quelquefois sous le nom de *Sancti Eustachii juxta templum Agrippæ*, ou de *Sancti Eustachii de Pantheon*, en raison de son voisinage du Panthéon. » (MAS LATRIE.)

<sup>4</sup> Voici quelques détails empruntés à la Fable :

Les sirènes étaient des divinités d'ordre secondaire, dont le corps figurait une femme dans sa partie supérieure et un poisson dans sa partie inférieure. Par la douceur de leurs chants, les sirènes attiraient les navigateurs contre des écueils où ils trouvaient la mort.

Ulysse et ses compagnons purent passer à côté de l'île des Sirènes sans se laisser arrêter. — Lorsque leur navire fut en vue des sinistres parages, Ulysse remplit de cire molle les oreilles de ses compagnons, et se fit attacher avec des cordes au grand mât du vaisseau, selon les indications qu'il avait reçues de l'enchanteresse Circé. Se défiant de lui-même, il avait fait une sage recommandation à ceux qui l'entou-

## Remarque.

L'abbé CUCHERAT fait au sujet du texte de la légende la remarque suivante : « Le texte manuscrit de la légende a été mal lu, ou bien il s'y est introduit une faute d'impression. *Sirenæ* n'est pas latin. Sirène se dit *Siren*, *Sirenis*; et au pluriel *Sirenes*, *Sirenium*... Qu'on lise *Siren* uni par opposition à *Cervus*, ou *Sirenis* au génitif, cela ne change rien à l'explication de Moréri et de Vallemont, selon lesquels *Siren* annonce la patrie de Jean XXIII. » (Page 128.)

Pour le prophète, c'est l'idée qui domine : la pureté de la forme, l'indication des cas, les prépositions même qui marquent les rapports des mots entre eux, tout cela ne paraît être à ses yeux qu'un accessoire. C'est au lecteur à dégager le lien existant entre les mots qui se trouvent juxtaposés. Ainsi, qu'on lise **Cervus Sirenæ** ou **Sirenis**, ou bien encore **Cervus Siren**, comme le suppose l'abbé Cucherat, la chose est au fond peu importante. — Le génitif

raient : s'il venait à faire signe qu'on lui rendit la liberté, on devait l'attacher plus fortement encore.

Cette précaution fut bien justifiée par l'événement. Le chant des sirènes se fit entendre, et déjà Ulysse, charmé par leurs accents, demandait à quitter ses liens pour s'approcher des divinités de malheur. — Ses compagnons, sourds aux accents qui le séduisaient, exécutèrent les ordres qu'il leur avait donnés tout d'abord, et le lièrent plus fortement.

Ainsi échappés au danger, les guerriers grecs continuèrent leur route, tandis que la sirène Parthénope, désespérée d'avoir été méprisée, se jeta dans la mer. Les flots amenèrent son corps sur les côtes d'Italie. Un tombeau lui fut élevé, et ce tombeau fut le centre d'une ville qui prit le nom de la sirène (Cf. HOMÈRE, *Odyssée*, ch. XII, 39-258).

Les anciennes armoiries de la ville de Naples représentaient une sirène.

SILIUS ITALICUS (*Punicorum*, l. XII, 33-36) fait allusion à l'origine de ce nom de Parthénope donné à l'ancienne Naples :

Sirenium dedit una suum memorabile nomen  
Parthenope muris Acheloniis; aequore cujus  
Regnavere diu cantus, cum dulce per undas  
Exitium miseris caneret non prospera nautis.

« L'une des sirènes, fille d'Achéloïas, donna son nom célèbre à la ville de Parthénope. Longtemps elle avait régné par ses chants sur la mer; divinité de malheur, elle causait la perte des infortunés navigateurs qu'elle séduisait par ses accents. »

de *Siren* trouve d'ailleurs son explication suffisante dans le sens direct, qui fait allusion à la patrie de Jean XXIII.

\* \* \*

En toute hypothèse, la devise est au sens moral difficile d'interprétation; et nous laissons à de plus habiles le soin d'en faire ressortir la signification précise. Mais nous nous garderons de faire de notre ignorance un argument contre l'autorité de la prophétie. Les saintes Écritures elles-mêmes ne renferment-elles pas bien des passages plus ou moins énigmatiques ?

*Symbolisme*

Ce qui paraît indiscutable, c'est que le *rapprochement* de deux circonstances aussi *disparates* que le titre cardinalice et la patrie, ainsi que le *choix des symboles* qui les désignent l'un et l'autre très indirectement, doivent recouvrir un sens caché et mystérieux.

D'autre part, l'allusion païenne renfermée dans la devise semble bien convenir à ce faux Pontife, qui avait pour mission de chercher à éteindre le schisme, et qui pourtant le prolongeait par ses tergiversations et son attachement à la couronne pontificale.

Le P. GORGEU donne de la légende une explication<sup>1</sup>, qui, pour être un peu forcée, n'en est pas moins conforme aux événements de l'histoire. — Après avoir

<sup>1</sup> L'abbé CUCHERAT attribue à la légende un autre sens. — Il rappelle la vision qu'eut saint Eustache, chassant dans la forêt: un cerf lui apparut ayant la tête surmontée d'une croix: « Qui ne verrait... », dit-il, dans ce récit, une signification de la légende *Cervus Siren*, le cerf devenu sirène, c'est-à-dire *le cerf* dont Dieu se sert pour attirer à la foi Eustache et les siens par un *attrait secret et victorieux* sortant de la croix miraculeuse qui apparaît au front du cerf? »

Cette interprétation ne paraît pas acceptable. 1° Il répugne de prendre dans un sens favorable l'allusion à la sirène; 2° surtout, l'explication donnée a le tort de ne pas se rapporter au caractère de Jean XXIII, et de le représenter sous des couleurs malheureusement peu conformes à la vérité.

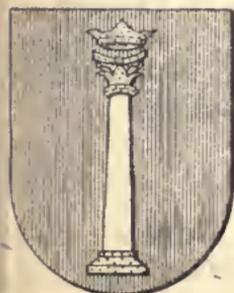
---

vanté l'habileté de Jean XXIII dans les affaires temporelles, il continue en ces termes :

« Pour celle de l'Église, divisée en plusieurs schismes, il chantait bien comme une *sirène* en ses promesses ; mais il fuyait, à guise d'un *cerf* lancé de son front, quand il fallait venir à l'effet et à l'entier accomplissement. »

CORONA VELI AUREI <sup>1</sup>MARTIN V <sup>2</sup> (Othon Colonna).

1417-31.



La famille des Colonna, à laquelle appartenait Martin V, avait dans ses armoiries une colonne d'argent surmontée d'une *couronne d'or* <sup>3</sup>.

*Occasion*  
de la devise.

Le titre du cardinal Colonna était Saint-Georges in Velabro, en latin *S. Georg. ad velum aureum* <sup>4</sup>.

Le P. MENESTRIER rejette au nom de l'histoire, disons plutôt de sa propre imagination, la dénomination *veli*

Objection.

<sup>1</sup> La couronne du voile d'or.

<sup>2</sup> « Familla Colonna, Diaconus Cardinalis S. Georgii ad velum aureum. » (CIACONIUS.)

<sup>3</sup> Les armoiries des Colonna étaient de gueules à une colonne d'argent, sommée sur son chapiteau d'une couronne d'or, la base et le chapiteau de même. (CIACONIUS, PETRASANCTA, RIETSTAP.) — La couronne d'or qui surmonte la colonne d'argent fut ajoutée aux premières armoiries des Colonna en 1328 par Louis de Bavière, en souvenir de son couronnement par Sciarra Colonna (BONANNI, t. IV, p. 58).

<sup>4</sup> « Saint-Georges in Velabro, et par corruption Saint-Georges au Voile d'or. Très ancienne église, fondée sur l'emplacement d'une basilique Sempronienne, près de l'arc de Janus Quadrifons et de la Cloaca Maxima. » (MAS LATRIE, *Trésor de chronologie*.)

*aurei*, qui marque le titre cardinalice de Martin V avant son élection. — D'après lui, S. Georges in Velabro tire son surnom d'une « halle tendue de voiles pour vendre de l'huile et choses semblables. Ces voiles n'étaient pas d'or ».

Reponse.

Nous ne nous arrêterons pas à discuter l'opinion du P. MENESTRIER, et les sources peut-être très sûres où il a puisé son érudition. Pour notre interprétation il suffit que l'église Saint-Georges ait porté *de fait*, à tort ou à raison, le titre de *Velum aureum*. — Or les monuments du temps en font foi. Le cardinal Colonna est toujours appelé, dans la session 41 du concile de Constance, le cardinal de Saint-Georges au voile d'or, *cardinalis S. Georgii ad velum aureum* <sup>1</sup>.

Remarque.

MORÉRI lit *Columna* au lieu de *Corona*. — Le texte de Wion porte *Corona*; la version de Moréri a dû être suggérée par le rapprochement avec le nom de famille du pape, mais elle n'a en elle-même aucune autorité.

\* \* \*

Symbolisme.

Le sens symbolique de *Corona* est d'ailleurs celui qui paraît convenir le mieux à ce pontificat, qui termine si heureusement le Schisme d'Occident.

L'abbé CUCHERAT compare la colonne qui figure dans les armes de Martin V avec l'Église, qui est la force parce qu'elle est la vérité; la couronne d'or qui surmonte cette colonne, c'est la Papauté <sup>2</sup>.

Avant lui, le P. GORGEU avait peut-être interprété *Corona veli aurei* d'une manière plus littérale, en ne

<sup>1</sup> On retrouve la même désignation dans *Bzovius*, dans le *Propylæum Maii* (créations de cardinaux par Innocent VII, p. 106), etc.

<sup>2</sup> « Qui ne reconnaîtrait dans cette couronne d'or posée sur une colonne triomphale d'argent le grand triomphe de l'unité et de la paix qui furent inaugurées en la personne de Martin V au concile de Constance? L'Église est la colonne et le fondement de la vérité. Le souverain pontifical, avec ses divines prérogatives, en est le couronnement. Il y a donc dans notre légende une allusion directe à l'élection glorieuse et au règne pacificateur de Martin V. » (CUCHERAT, p. 130.)

faisant aucune allusion à la colonne, dont il n'est pas question dans la légende. — L'Église lui apparaît sous la figure d'une reine ; mais cette reine était comme découronnée avant le concile de Constance, par suite des compétitions opposées de ses trois prétendants<sup>1</sup>. Un seul des trois était le pape véritable sans aucun doute ; mais les plus saints personnages hésitaient, surtout depuis le concile de Pise, quand il s'agissait de déterminer celui qui de fait était le dépositaire de la papauté.

Martin V rendit à l'Église sa *couronne*<sup>2</sup>, en paraissant dans le plein exercice des prérogatives réservées au souverain pontificat. Le *voile d'or* qui recouvre cette reine, c'est le mystère de sainteté et de gloire qui prépare pour elle les triomphes d'en haut<sup>3</sup>.

Le *couronnement* même de Martin V eut une splendeur extraordinaire. — Le concile de Constance consacra sa quarante et unième session à régler cette cérémonie. Martin reçut les insignes du couronnement à l'entrée de la basilique cathédrale de Constance, en présence de tout le concile assemblé et d'une foule considérable composée d'Allemands, d'Italiens, de Français, d'Espagnols et d'Anglais.

Après la cérémonie, le pape avec sa couronne monta à cheval. A droite le roi des Romains Sigismond, à

Couronnement  
glorieux  
de Martin V.

<sup>1</sup> « L'Église assemblée au concile de Constance était bien l'épouse de Jésus-Christ, quoique destituée de ses trois prétendants au souverain pontificat, Jean XXIII, Grégoire XII et Benoît XIII. Mais elle ne paraissait pas comme une reine ayant la couronne de gloire et le diadème royal en tête... » (GORGEU.)

<sup>2</sup> *Is. LXII, 2, sqq.* « Et vocabitur tibi nomen novum quod os Domini nominabit. Et eris *corona* gloriæ in manu Domini, et diadema regni in manu Dei tui. Non vocaberis ultra derelicta... »

<sup>3</sup> « L'Église militante, dont Martin V a été la couronne, est, par la sainte foi qu'elle professe et par la sainteté fidèle qu'elle garde à son Époux sacré Jésus et à son Dieu, un voile tout d'or de l'Église triomphante et de ce qui s'y passe à notre égard. » — La signification donnée ici au voile d'or paraît forcée.

gauche Frédéric, archichancelier et électeur de l'Empire, tenaient les rênes du cheval; une immense procession, formant un cortège triomphal, accompagna Martin V de la cathédrale au couvent de Saint-Augustin, et le ramena de là à la basilique.

La splendeur de ces fêtes convenait à célébrer le grand événement qui mettait fin au Schisme d'Occident, et rendait plus manifestement à l'Église son voile d'or et sa couronne<sup>1</sup> d'épouse du Christ.

Pontificat.

Le pontificat tout entier de Martin V fut la justification de sa glorieuse devise : **Corona veli aurei**. Son œuvre principale fut d'effacer jusqu'aux dernières traces du schisme. Le successeur de Benoît XIII, l'antipape Clément VIII, finit lui-même par faire sa soumission à Martin V.

A Rome on ne voyait que des églises et des monuments en ruines : triste conséquence de l'état d'abandon dans lequel était restée pendant trop longtemps la ville des papes. Martin s'appliqua à tout restaurer. Saint-Pierre, Saint-Jean de Latran en particulier, revêtirent par ses soins une splendeur nouvelle, image de la restauration spirituelle qui se manifestait dans l'Église. — Son activité s'étendait à tout : les murs du Capitole, le palais des Conservateurs, les portes de la ville, les ponts du Tibre sont autant de témoins de son zèle à rendre à Rome sa beauté passée.

Goût  
de Martin V  
pour la pompe  
extérieure.

Le sens pratique qui se manifestait chez Martin V n'excluait pas le goût de la représentation<sup>2</sup>, principalement en ce qui touchait au culte. Et il semble qu'ici

<sup>1</sup> Dans cette devise nous avons un exemple de l'emploi peu précis que fait le prophète du génitif, comme d'ailleurs des diverses prépositions. Comparer ce que nous avons dit de cet emploi dans les devises 49, 50, etc. (Voir aussi *La Prophétie des Papes*, pp. 228 et 229.)

<sup>2</sup> Cet amour raisonné et constant de la pompe extérieure donnait un essor nouveau aux arts et à l'industrie : aux princes ou aux grands sei-

encore, la légende prophétique lui convienne tout spécialement :

« Économe pour ce qui le touchait personnellement, au point qu'on pouvait l'accuser d'avarice, il tenait à se montrer dans les cérémonies religieuses revêtu des ornements les plus magnifiques. Étant encore à Florence, il fit la commande d'une chape richement brodée et d'une tiare d'or d'une si grande beauté, qu'on en parlait encore cent cinquante ans plus tard. Lorenzo Ghiberti modela de ses propres mains, pour cette tiare, huit charmantes figurines d'or, montées entre des feuilles de même métal; la précieuse agrafe destinée à retenir la chape sur la poitrine, et sur laquelle avait été représenté un Christ bénissant le peuple, avait également été exécutée par lui. » (PASTOR, *Histoire des Papes*, tr. fr., t. I, p. 231.)

Martin V eut la gloire et le mérite de n'admettre autour de lui<sup>1</sup> que des personnages éminents, en

Choix excellents  
de cardinaux.

gneurs, le pape faisait cadeau régulièrement à l'occasion du nouvel an de chapeaux ou d'épées d'honneur; aux nouveaux cardinaux, d'un anneau. Ce fut Martin V encore qui institua l'usage de bénir solennellement chaque année, le dimanche de *Lætare*, une rose d'or qu'il envoyait à titre de graciuseté à quelque souverain ou grand personnage.

<sup>1</sup> On a reproché à Martin V son népotisme et le soin qu'il mit à faire grandir les siens. — Ses faveurs pour ceux de sa famille furent sans doute bien exagérées; mais elles trouvent leur excuse, jusqu'à un certain point, dans le besoin qu'avait ce pape de s'entourer de personnages en qui il put avoir pleine confiance.

« On ne peut nier, dit PASTOR (p. 236), que, dans les témoignages d'affection qu'il donna à sa famille, il n'ait dépassé les bornes; mais s'il fit tout ce qu'il put pour accroître la puissance des Colonna, il était moins poussé par l'esprit de famille que par la nécessité de garantir sa propre sécurité (a). Entouré d'une noblesse querelleuse et puissante, placé à la tête d'un État profondément désorganisé, habitant une ville toujours disposée à l'émeute ou à la révolte, sentant toujours le terrain prêt à se dérober sous ses pieds, il était vraiment tout naturel qu'il agit comme il le fit. »

(a) GREGOROVIVS lui-même le reconnaît (t. VII, 3<sup>e</sup> édit., p. 11). Cf. A. COPPI, pp. 167 et suiv., et l'article intitulé : *Riflessioni sopra il nepotismo*, dans la *Civiltà catt.*, 1868, t. II, pp. 395 et suiv. (Note de Pastor.) — Cf. VILLARI, t. I, p. 54.

---

revêtant de la pourpre des hommes tels que Capranica, Cesarini, Correr, Albergati.

C'était là véritablement la glorieuse couronne dont devait s'entourer un pape ami de la réforme.

---

LUPA CÆLESTINA <sup>1</sup>EUGÈNE IV <sup>2</sup> (Gabriel Condulmaro).

1431-47.

Étant encore jeune homme, Gabriel Condulmaro ou Condolmieri fonda à Venise un Ordre de chanoines réguliers *Célestins* <sup>3</sup>, à Saint-Georges in Alga. — Il devint plus tard évêque de Sienne, ville qui a pour armoiries ou pour insignes une *louve*.

*Occasion  
de la devise.*

« Il était, dit le P. MENESTRIER, chanoine régulier et non pas célestin, Vénitien et non pas Siennois. — Il fut fait évêque de Sienne par Grégoire XII son oncle <sup>4</sup>. Mais il était trop jeune. Les Siennois n'en voulurent pas; il ne le fut qu'un an. »

*Objection.*

Les deux qualités de chanoine régulier et de célestin ne

*Réponse.*

<sup>1</sup> *La louve céleste.*

<sup>2</sup> « Venetus, canonicus antea regularis Cælestinus, et episcopus Senensis. » (GIACONIUS.)

<sup>3</sup> ONUPIR. PANV. parle en ces termes du futur pape Eugène IV :

« Fuerat autem ante dignitates ecclesiasticas canonicus (ut vocant) sæcularis Cælestini habitus. » (*Pontifices Maximi.*) — Et ailleurs : « Canonicus Cælestini coloris Ordinis Sancti Georgii in Alga Venetiarum. » (*Chron.*)

<sup>4</sup> Un détail qui montre que le P. MENESTRIER n'a pas le droit de se piquer d'une grande précision historique, c'est qu'il fait d'Eugène IV le neveu de Grégoire XII. C'était Antoine Corario, avec lequel il s'était associé pour fonder l'Ordre des Chanoines de Saint-Georges, qui était le neveu du Pontife. — Grégoire ayant appelé ce dernier auprès de lui, et l'ayant nommé archevêque de Bologne, ne voulut point séparer les deux amis, et nomma Condolmieri évêque de Sienne.

s'excluent pas. Les chanoines réguliers de Saint-Jean de Latran ne sont-ils pas en même temps augustiniens ?

De même encore Condolmieri était Vénitien de naissance et Siennois par la charge ou le titre d'évêque. Giacomini nous apprend qu'on le désignait communément par la dénomination de Siennois. Le P. MENESTRIER donne d'ailleurs lui-même la réponse à cet argument lorsqu'il reconnaît que Grégoire XII nomma Gabriel évêque de Sienne.

\* \* \*

*Symbolisme.*

Quant à ce qu'il ajoute sur le caractère et la durée de cet épiscopat, on en peut simplement conclure que l'auteur de la devise n'a pas choisi ce titre pour lui-même. Il y voyait, ce semble, un symbole annonçant le fait le plus important du pontificat d'Eugène IV.

*Lupa.*

L'emblème de la *louve* est assez expressif, étant donné l'emploi qu'en fait l'Évangile. Il ne saurait s'appliquer au sens figuré à un pape légitime, à un pieux pontife comme Eugène IV.

Pour plusieurs autres devises, nous avons été amenés déjà à rejeter *a priori* l'application directe de l'emblème au pape qu'il désigne. On peut consulter les devises **Sus in cribo** (Urbain III). — **Draco depressus** (Clément IV). — **De inferno prægnante** (Urbain VI).

Nous ferons la même remarque sur les devises **Gens perversa** (Paul V). — **Bellua insatiabilis** (Innocent XI). — **Animal rurale** (Benoît XIV). — **Ursus velox** (Clément XIV). — **Aquila rapax** (Pie VII).

La révolte du concile de Bâle et l'intrusion de l'antipape Félix V ne sont-elles pas une justification de symbole : *lupa* ?

L'histoire nous apprend les sentiments qui inspiraient les prélats réunis à Bâle. Ils voulaient en somme la substitution des conciles aux papes, et par suite la

destruction de l'autorité pontificale<sup>1</sup>. C'était un changement complet dans la constitution de la société chrétienne, un attentat contre l'Église et contre son divin fondateur. L'obstination que mettaient ces prélats schismatiques dans leurs revendications et leurs prétentions subversives ne justifie que trop l'allusion odieuse que renferme la devise d'Eugène IV.

Mais, comme nous le verrons à propos de la devise suivante, Amédée de Savoie, qui fut opposé par le concile de Bâle<sup>2</sup> à Eugène IV, était un pieux personnage; s'il accepta le pontificat auquel il était appelé par les évêques réfractaires réunis à Bâle, c'est qu'il croyait ce concile légitime. Il considérait comme un devoir la soumission à son autorité. — Les souvenirs récents de ce qui s'était passé aux conciles de Pise et de Constance, pour obtenir la renonciation ou la déposition de pontifes qu'on avait considérés comme légitimes, étaient bien de nature à favoriser l'erreur qui devint la source d'un nouveau schisme.

Cælestina.

L'opposition exprimée par les deux mots de la devise semble marquer le caractère tout particulier de ce schisme.

Félix V fut un intrus et, à ce titre, mérite d'être comparé à un *loup* qui envahit la bergerie; mais, grâce

<sup>1</sup> « L'âme de ce parti (celui de la majorité du concile) était le cardinal Louis d'Aleman, archevêque d'Arles; son but était de transformer le concile en une sorte d'administration universelle, permanente, réunissant tous les attributs de la souveraineté, concentrant entre ses mains les pouvoirs judiciaire et administratif, législatif et exécutif; en un mot, organisée de telle sorte que le pape n'y figurât plus que comme un rouage plus ou moins superflu. Sous l'empire de cette préoccupation, le synode oubliait la réforme des maux de l'Église, qui, dans bien des pays, avaient fait des progrès effrayants, et prenait uniquement à tâche de combattre le pape, de le dégrader, de détruire le caractère monarchique de la constitution de l'Église. » (PASTOR, *Histoire des Papes*, trad. fr., t. I, p. 314-315.) Consulter HERGENRÖTHER, t. II, 1<sup>re</sup> partie, p. 106 et suiv. — HÉFÉLÉ, t. VII, p. 583 et suiv.

<sup>2</sup> Eugène IV avait prononcé, en 1437, la dissolution du concile de Bâle.

---

à la bonne foi dont il était animé, il resta le pieux personnage auquel peut s'appliquer l'allusion contenue dans le nom de *célestin* ou *célesté*.

Objection.

On objectera sans doute que la devise appartient à Eugène IV, et que nous n'avons pas le droit de l'appliquer à Félix V.

Réponse.

Notre réponse est la même que pour beaucoup d'autres devises semblables : 1° les symboles ou les mots de la devise sont empruntés à des circonstances de la vie d'Eugène IV, et cela nous suffit ; 2° l'événement qu'ils figurent ou symbolisent se rapporte au fait principal du pontificat d'Eugène IV. — Si, au sens moral, la devise fait directement allusion à Félix V, c'est parce que l'annonce de son schisme intéresse particulièrement *l'histoire de l'Église sous Eugène IV*.

---

AMATOR CRUCIS <sup>1</sup>FÉLIX V, antipape <sup>2</sup> (Amédée de Savoie).

1439-49.



*Amédée* avait été premier duc de Savoie <sup>3</sup> : ses armoiries représentaient une croix <sup>4</sup>.

*Occasion  
de la devise.*

*Amator* ne fait allusion qu'à une partie du nom d'Amédée. Nous avons trouvé ailleurs déjà des particularités analogues. (Voir nn. xxv, xxxviii, xli, et plus loin lxix, lxxiv.)

*Remarque.*

\* \* \*

Cette devise complète la précédente, en désignant Félix V d'une manière qui caractérise sa personne et son époque.

*Symbolisme.*

<sup>1</sup> *L'amant de la Croix.*

<sup>2</sup> « Qui vocabatur Amadæus, dux Sabaudiaë, insignia Crux. » (CIA-CONIUS.)

<sup>3</sup> Le père d'Amédée avait le titre de comte de Savoie. — Amédée fit ériger le comté en duché. (Voir CHAZOT DE NANTIGNY, *Tabl. d'hist.*, t. II, p. 192.)

<sup>4</sup> Cette croix figure encore aujourd'hui dans les armes de la maison de Savoie.

En même temps qu'elle rend hommage à ses vertus en le qualifiant d'*amant de la Croix*, elle signale le *schisme* auquel il doit servir d'instrument.

La croix, ce n'est pas seulement dans la sainte Écriture le signe de la rédemption, c'est aussi l'emblème de l'épreuve et de la tribulation. (Voir p. 200.)

Rapprochements.

Nous avons déjà rencontré ce mot *Cruce* pour désigner la calamité d'un schisme dans la devise de l'antipape Clément VII, **De Cruce apostolica**. — La même expression se présentera de nouveau pour stigmatiser les atteintes portées au pouvoir temporel et à la liberté des papes dans la personne de Pie IX, **Cruce de Cruce** : la croix venant de la croix. Cette Croix qui impose la croix ou la tribulation, c'est *la Croix de la maison de Savoie*.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, elle sera représentée par Victor-Emmanuel ; ici, au XV<sup>e</sup>, par le premier duc de Savoie, Amédée.

Remarque.

Il est étonnant, au premier abord, de voir un antipape désigné par cette belle légende **Amator Crucis**. — Mais, outre l'allusion au schisme que nous y avons reconnue, nous trouvons facilement l'explication de cette anomalie apparente dans la vie sainte et mortifiée du pauvre prince, qui fut trompé par son désir même de rendre la paix à l'Église <sup>1</sup>.

Vie sainte  
et mortifiée  
d'Amédée  
de Savoie.

Tout enfant, Amédée fut élevé dans l'habitude de la piété et de la vertu. Il fut toujours très fidèle observateur de la justice.

A la mort de son épouse, qui appartenait à la maison

<sup>1</sup> Certains auteurs représentent cependant l'antipape Félix V comme dur et avare. Dans cette hypothèse, nous pouvons nous en tenir à notre première explication concernant le schisme. Le mot *Amator* revêt alors un sens conforme au symbolisme de *Cruce* : le prophète semble gémir de la persistance que mettent Amédée et ses partisans à soutenir ce schisme, qui éprouve si douloureusement l'Église.

de Bourgogne, il quitta la dignité de duc et toutes les grandeurs du siècle pour s'adonner aux pratiques de religion et de renoncement d'une vie retirée. Avec six compagnons, il se fixa dans un lieu solitaire, sur les rives du lac de Genève <sup>1</sup>. — De toutes les marques extérieures de leur grandeur passée, les pieux ermites ne gardèrent rien que la *croix* d'or qu'ils portaient continuellement sur la poitrine <sup>2</sup>.

L'esprit de mortification d'Amédée se manifesta jusque dans l'acceptation du pontificat. Il lui était imposé, croyait-il, par le concile de Bâle <sup>3</sup>, dans lequel il lui semblait reconnaître l'organe de l'Esprit-Saint. Le renoncement avec lequel Félix V, plus sage que plusieurs de ses prédécesseurs dans le schisme, fit sa soumission entre les mains de Nicolas V, successeur d'Eugène IV, fut le fruit et la manifestation de cet *amour de la Croix* <sup>4</sup> que signale la légende **Amator Crucis**.

Nicolas, reconnaissant le mérite d'Amédée, lui laissa la dignité et les honneurs du cardinalat jusqu'à sa

Bonne foi  
et soumission.

<sup>1</sup> Il s'agit du désert de Ripailles. — C'est bien à tort que notre langue française, se faisant l'écho des sarcasmes de Voltaire, admet l'expression *faire ripaille* comme synonyme d'une vie opulente ou même débauchée. (Voir M<sup>sr</sup> FÈVRE.)

<sup>2</sup> « *Crucem auream eremitæ in pectore gestarunt. Id tantum nobilitatis signum retinuerunt; cætera contemptum sæculi præ se ferebant.* » (OLDOÏN, *in Ciac.*)

<sup>3</sup> « Ce pauvre prince, persuadé par l'ambassade que le concile lui envoya qu'il était nécessaire au bien public, obéit à l'élection; il le fit avec humilité, l'acceptant les genoux en terre et les larmes aux yeux. » (GORGEU.)

<sup>4</sup> La vie tout entière d'Amédée fut traversée de nombreuses calamités; mais il retrouva la paix de la sainte Croix en abdiquant entre les mains de Nicolas V cette dignité pontificale qui ne lui appartenait pas.

Voici ce que dit à ce sujet le savant protestant CRÜGER :

« Non propterea solum quod solitum Sabaudia ducum insigne Crucem gesserit, sed multis etiam per totam vitam calamitatibus conflictatus, deposito diademate quietem et dulcedinem sanctæ Crucis amplexus sit. »

---

mort. — Les œuvres de piété remplirent sa vieillesse, et il mourut d'une manière édifiante <sup>1</sup>.

La soumission complète d'Amédée au pape Nicolas V peut suffire à expliquer les louanges que semblent contenir à son adresse les deux devises **Lupa cælestina** et **Amator Crucis**, lors même que l'on devrait accepter les critiques et les reproches de certains historiens au sujet de sa vie antérieure.

---

<sup>1</sup> « De quo Bergomensis hæc habet : Deficiens demum in senectute bona, post obitum etiam miraculis clarus effulsit. » (OLDOÏN, S. J., in *Ciac.*)

DE MODICITATE LUNÆ <sup>1</sup>NICOLAS V <sup>2</sup> (Thomas Parentucelli).

1447-55.

Nicolas appartenait à une famille *modeste* de Sarzana, dans l'ancien diocèse de *Luna* (Lunégiane).

*Occasion  
de la devise.*

Les auteurs anciens <sup>3</sup> insistent pour la plupart sur l'humble origine de Nicolas V. Quelques-uns seulement le font naître d'une famille relativement riche, et ils ajoutent que son père était médecin <sup>4</sup>. — Les armes adoptées par

<sup>1</sup> *De la petitesse de la lune.*

<sup>2</sup> « Lunensis de Sarzana, humilibus parentibus natus. » (CIACONIUS.)

<sup>3</sup> Saint ANTONIN, *Hist.*, 3<sup>e</sup> partie, titre XXII, c. XII. — ON. PANVINIUS, *Chron.* — SIGONIUS, *De episcopis Bonon.*, lib. IV, etc.

PLATINA, *De Vit. SS. PP.*, p. 702. « Thomas Sarzanus antea vocatus... Vir quidem *modicis* parentibus natus... »

Le card. ÆGIDIUS rend de son côté ce témoignage à Nicolas :

« Quanto *aliis sobole inferiore*, tanto philosophiæ et theologiæ cognitione, virtuteque majorem habitum. »

<sup>4</sup> V. OLDOÏN, in *Ciac.*, p. 961.

« Thomas Parentucelli était le fils d'un médecin, honnête homme et habile dans son art, mais peu favorisé des dons de la fortune, établi à Sarzane, petit hameau situé sur la côte de la Ligurie. » (PASTOR, trad. fr., t. II, p. 44.)

« Jusqu'à ce jour les opinions étaient très partagées au sujet de la famille et du lieu de naissance de Nicolas V. Avec tout le zèle d'un patriotisme de clocher, M. FREDIANI (p. 207 et suiv., 253 et suiv.) s'est efforcé de démontrer qu'il était natif de Pise. Il s'est principalement attaché à réfuter (p. 267 et suiv.) DE ROSSI, qui tenait, avec raison, pour Sarzana. La question a été finalement tranchée à la suite des recherches de M. SFORZA, qui a établi, en particulier, l'importance des renseignements fournis par les actes de l'*Archivio notarile* di Sarzana; il en ressort que

le Pontife <sup>1</sup> prouvent d'ailleurs qu'il mettait toute sa noblesse dans son apostolat. Il n'avait point de blason lui venant de ses ancêtres, mais il se faisait gloire d'être le disciple du Christ et le successeur de Pierre.

Objection.

Le P. MENESTRIER croit trouver une fausseté dans la seconde partie de la devise. Nicolas était de Sarzane et non de Luna.

Réponse.

Mais Sarzane faisait partie, nous l'avons dit, de l'ancien diocèse de Luna dans la Lunégiane <sup>2</sup>. — Le P. GORGEU ajoute que Sarzane fut bâtie avec les pierres qui restaient de l'ancienne ville de Lune.

\* \* \*

Symbolisme.

I.  
Application  
directe.

La légende paraît signaler la douce lumière répandue par la Papauté sur le monde, dans ces temps de schisme et de division, qui plongeaient la chrétienté comme en une profonde nuit.

Elle renferme sans doute aussi une allusion à la modestie et à l'humilité <sup>3</sup> de Nicolas V.

la famille de Nicolas V était certainement originaire de Sarzana, et que probablement Thomas lui-même naquit dans cette localité (SFORZA, p. 21, 48, 68-87, 224). SANCEDO (p. 1124) donne au père de Thomas le nom de maestro Bartholomeo *Cirusico*. VOIGT (*Enea Silvio*, t. 1, p. 403) trouve cette qualification tout à fait extraordinaire : je crois que c'est simplement, sous une autre forme, le même terme que *chirurgico*. » (PASTOR, *Hist. des Papes*, trad. fr., t. II, p. 11, n. 2.)

<sup>1</sup> Le P. Cl. DU MOULINET explique ainsi les deux clefs pontificales en croix qui figurent dans ses armes :

« Quod nullum aliud stemma gentilitium nactus fuerit, humilis fortunæ et obscuros parentes sortitus. »

Le P. BONANNI (*Num. Pont. Rom.*, t. I, p. 49) ajoute cette réflexion :

« Sciens Nicolaus nihil aut parum referre quibus homo sit parentibus genitus, sed quibus moribus, quo ingenio, quo eruditione sit ornatus; quid avaro, ambitioso; ignavo, voluptatum sectatori illustris familia, avorum nobilitas, idcirco sapienter docuit non majorum stemmate sed animorum institutione veram nobilitatem contineri. — Docuit insuper nihil nobilius in stemmate ostentari posse a Pontifice quam claves... »

<sup>2</sup> « Luna, l'ancien chef-lieu de la Lunégiane, était un siège épiscopal, aujourd'hui uni à ceux de Sarzane et de Bruniato (CANON., *Rome*, etc., 1869, p. 165. — BOUILLET, etc.). » (CUCHERAT.)

<sup>3</sup> « Virtute; doctrina, comitate, gratia, liberalitate; magnificencia tanto

Cette modestie et cette simplicité du pape se manifestèrent d'une manière bien sensible dans les instances qu'il fit aux cardinaux pour qu'on ne lui imposât point la dignité pontificale. Simplicité du pape.

On eut une autre occasion de les apprécier, lorsque Félix V fit sa soumission. Nicolas l'accueillit avec une bonté extrême, et sa prévenance alla jusqu'à lui assurer le titre de cardinal. Il voulut faire garder à Amédée toutes les prérogatives dont il avait joui, et qui restaient conciliables avec les exigences de sa propre dignité et de son autorité suprême.

La légende de Nicolas V doit surtout être appliquée directement aux *deux faits principaux* qui marquent son pontificat : 1<sup>o</sup> la fin du schisme ; 2<sup>o</sup> la prise de Constantinople par les Turcs.

II.

Application indirecte.

1<sup>o</sup> Nous avons vu plus haut déjà, au sujet de la devise de Benoît XIII, *Luna cosmedina*, que ce mot *Luna* convient à désigner un antipape<sup>1</sup> ; de même que la lune ne respandit que parce qu'elle reflète les rayons du soleil, de même un faux pontife emprunte au pape légitime tout son éclat. Le sens de la devise est alors le suivant, *Luna* se rapportant à Félix V :

1<sup>o</sup> Soumission de l'antipape.

Le pontificat de Nicolas sera marqué par l'*humilité*

---

Pontificatu dignus, licet ipse adeo modestus erat, ut tanto magistratu se indignum arbitraretur, rogaveritque Cardinales omnes supplex etiam ut Ecclesie Dei maturius consularent. » (PLATINA, p. 793.)

Nicolas était véritablement humble de cœur, et cette qualité fait de lui l'un des types les plus purs de la Renaissance chrétienne. Tous les contemporains rendent ce témoignage que la modestie, le plus bel ornement des savants, était l'une des vertus les plus éminentes de ce pape, et faisait pendant à sa touchante affabilité. L'auteur d'une chronique des papes composée au xv<sup>e</sup> siècle, et encore inédite, écrivait à ce sujet « Nicolas V était un homme bon et pacifique. Je n'ai jamais entendu citer de lui aucun défaut ; il s'est montré, dans beaucoup de cas, bon et humble, et, bien qu'il fût très sage, très savant et très puissant, il n'en a pas tiré vanité. » (*Chronik der Päpste*, seit Beginn des Dominicanerordens...) PASTON, *Hist. des Papes*, t. II, p. 21.

<sup>1</sup> Voir pp. 204 et 205.

avec laquelle l'antipape Félix V renoncera à son titre de pontife, et se soumettra au pape légitime.

2<sup>o</sup> Mahomet II s'empara de Constantinople en 1453. Il commençait ainsi à étendre son empire sur le monde.

On peut voir dans la légende une image du *Croissant*, qui symbolise la puissance *naissante*<sup>1</sup> des Turcs, les ennemis nés du christianisme et de la Papauté.

Remarque.

Ces deux applications sont peut-être plus conformes au caractère général de la prophétie et plus satisfaisantes en elles-mêmes que l'application directe.

---

<sup>1</sup> Cette puissance des Turcs trouve des adversaires redoutables dans les héros chrétiens Hunyade, Scander beg, saint Jean de Capistran. Elle en est à sa naissance, et ses progrès sont encore contenus. **De modicitate Lunæ.**

Mais c'est le monde entier que Mahomet II veut conquérir, selon la devise qu'il a placée au-dessous du Croissant : *Donec totum impleat orbem*; ce Croissant, il veut qu'il devienne la *pleine lune*.

Cependant la Croix ne perd pas ses droits. Et lorsque ce Croissant aura grandi et qu'il tendra à réaliser les vues ambitieuses de Mahomet II et de ses successeurs, il finira par rentrer dans l'ombre pour toujours.

Ce serait ici le cas de citer l'opinion, peut-être devons-nous dire la prédiction du V. Holzhauser, d'après lequel la puissance qui livrera à l'Église les derniers combats, et de laquelle naîtra l'Antéchrist, sera précisément le mahométisme. — Il est remarquable que l'une des dernières devises de la prophétie de saint Malachie renferme encore une allusion à la lune. **De medietate Lunæ** n'indique-t-il pas que, sous le troisième prédécesseur de *Pierre Romain*, l'empire du mal, personnifié par le *Croissant*, aura pris un développement menaçant? Ce n'est plus ici la lune naissante, la première apparition de la puissance du mal en Europe; c'est la lune qui grandit, selon la devise adoptée par Mahomet II : *Donec totum impleat orbem*. Déjà le disque blafard de l'astre des nuits en est à la seconde phase : *De medietate lune*. Mais alors a lieu le grand combat final, la persécution dernière, et bientôt paraîtra le Juge terrible qui doit juger son peuple : **Et Judex tremendus judicabit populum**.

Voir, dans notre étude critique sur la prophétie des Papes (pp. 450-454), des rapprochements avec l'Apocalypse qui semblent autoriser notre manière de voir.

---

LV

## BOS PASCENS <sup>1</sup>

CALIXTE III <sup>2</sup> (Alphonse Borgia).

1455-58.



Alphonse Borgia avait dans ses armes un bœuf paissant <sup>3</sup>.

*Occasion*  
de la devise.

\* \* \*

« Le bœuf, dit l'abbé CUCHERAT, est l'emblème du travail soutenu et opiniâtre. Les condisciples de saint Thomas d'Aquin à l'université de Paris l'appelaient : le Bœuf <sup>4</sup>. »

*Symbolisme.*

---

<sup>1</sup> *Le bœuf paissant.*

<sup>2</sup> « Hispanus, cujus insignia bos pascens. » (CIACONIUS.)

<sup>3</sup> Il portait d'or à un bœuf paissant de gueule, accorné d'azur, posé et paissant sur une terrasse de sinople, à la bordure de sinople, chargée de huit flammes d'or. (C'est par erreur que les *flammes* sont ici remplacées par des *fleurs de lis*.)

<sup>4</sup> On peut se rappeler aussi le jeu de mots dont Bossuet, jeune étudiant, était l'objet de la part de ses condisciples. On l'appelait *Bos suetus aratro*.

C'est donc avec raison qu'on peut voir dans la devise une allusion à la constance d'Alphonse Borgia <sup>1</sup>.

L'épithète *pascens*, qui représente le travail de nourriture et par suite d'assimilation, convient à préciser dans ce sens le symbole que renferme *Bos*.

Ce pape se fera remarquer par son amour de la science et par sa connaissance complète du droit ecclésiastique <sup>2</sup>, ainsi que par la recherche du bien <sup>3</sup> des âmes et des sociétés chrétiennes.

L'énergie de volonté et la force de caractère de Calixte III se firent jour, surtout dans la persévérance qu'il mit à montrer le péril turc en cherchant à le conjurer. Il poursuivit jusqu'à sa mort, avec une *constance* admirable, ses projets de croisade contre les mahométans.

Il pouvait dire avec Notre-Seigneur : « Meus cibus est ut faciam voluntatem ejus qui misit me. » (*Joan.* iv, 34.)

Opposition  
possible.

Peut-être *Bos pascens* renferme-t-il une sorte de jeu de mots. Le bœuf que l'on voit ordinairement paissant dans la prairie, le voilà constitué pour paître à son tour les agneaux et les brebis. Le mot *pascens* serait pris alors dans un sens actif <sup>4</sup>, après avoir été suggéré par les armoiries dans un autre sens. Il y aurait dans cette opposition une antithèse qui semblerait en

<sup>1</sup> « Callistus hic ingenium sublime erectumque, ac majoribus rebus aptum in minori ætate litteris dederat, et consequentibus annis per omnes honorum gradus decurrerat. » (OLD., p. 985.)

<sup>2</sup> « Fuit ille omnium jurisconsultorum temporis sui doctissimus. » (BONANNI, *Numismata Pontificum Romanorum*.)

<sup>3</sup> On peut rapprocher de cette devise celle de Nicolas IV : *Picus inter escas*, avec les commentaires que nous avons eus devoir y consacrer. (Voir p. 429.)

4. *Joan.* XXI, 15-17. « Pasce agnos meos, pasce oves meas. »

rapport avec les tendances littéraires plus ou moins délicates du moyen âge.

Quoi qu'il en soit de ce jeu de mots sur lequel nous ne voulons pas insister, Calixte III fut tout entier à ses sublimes fonctions<sup>1</sup>. Éloigné de toute pensée d'avarice et d'ambition, il ne voulut jamais accepter, comme évêque et comme cardinal, aucun bénéfice à titre de *commende*. Évêque, il chercha uniquement à bien administrer son diocèse de Valence. Pape, il mit au service de l'Église sa science et son dévouement<sup>2</sup>.

« Abstraction faite de son népotisme, Calixte III mérite de conserver un renom glorieux. Placé en présence de la question la plus grave de son siècle, la défense de la civilisation occidentale menacée par les progrès de la puissance turque, il travailla à la résoudre avec une persévérance et une activité qui eussent pu servir de modèle à toute la chrétienté ; ce fut son grand mérite. On doit aussi lui tenir largement compte de ce que jamais les travaux et les soucis de la guerre et

Application  
de Calixte III  
à ses fonctions.

<sup>1</sup> Il faut cependant reprocher à Calixte III d'avoir favorisé à l'excès les membres de sa famille. Sans doute il voulut, en s'entourant de ses parents, étrangers aux luttes de parti, contre-balancer l'influence et les prétentions menaçantes des seigneurs romains. On avait vu d'un mauvais œil un Espagnol monter sur le trône pontifical. Tous les actes de Calixte, même ses projets de croisade, étaient censurés. En face de ses ennemis ou adversaires, il avait senti le besoin, comme Martin V, de s'entourer des siens.

Mais si cette raison peut expliquer certaines faveurs, du moins ne saurait-elle justifier des choix indignes tels que celui du cardinal Rodéric Lénzuoli ou Lenzuola, plus tard Alexandre VI. Sans doute le vieux pontife s'illusionna sur le mérite de son neveu, et ne vit en lui que les qualités brillantes et l'énergie de caractère qui devaient plus tard le faire monter jusque sur la chaire de saint Pierre.

<sup>2</sup> L'abbé CUCHERAT est mal inspiré, ce semble, lorsqu'il voit dans *Bos pascens* une allusion à l'indifférence avec laquelle les princes chrétiens restèrent attachés à leurs petites affaires et à leurs plaisirs, au lieu de s'unir contre le Turc, comme les y conviait Calixte III. Bien que cette explication puisse être admise à la rigueur, on ne voit pas de raison pour prendre *Bos pascens* dans un sens défavorable et pour l'appliquer à d'autres qu'au pape Calixte III.

de la politique ne lui firent négliger les affaires intérieures de l'Église et ne l'empêchèrent de s'appliquer avec énergie à la destruction des hérésies. » (PASTOR, *Histoire des Papes*, t. II, p. 446.)

On peut appliquer à Calixte III ce mot de nos saints Livres :

« Ubi plurimæ segetes, manifesta est fortitudo bovis. » (*Prov.* XIV, 4.)

---

DE CAPRA ET ALBERGO <sup>1</sup>PIE II <sup>2</sup> (Ænéas Sylvius).

1458-64.

Ænéas Sylvius <sup>3</sup> fut successivement secrétaire des cardinaux *Capranica* et *Albergati*.

Occasion  
de la devise

Le P. MENESTRIER s'étonne que le prophète n'ait pas trouvé dans la vie si agitée et si remplie d'Ænéas Sylvius quelques circonstances plus intéressantes à signaler que ce rapprochement avec « la chèvre et l'auberge <sup>4</sup> ».

Objection.

Un faussaire, en effet, aurait sans doute insisté sur un fait marquant de sa vie. — Mais pourquoi ne pas voir dans

Réponse.

<sup>1</sup> *De la chèvre et de l'hôtellerie.*

<sup>2</sup> « Senensis, qui fuit a secretis Cardinalibus *Capranico* et *Albergato*. » (CIACONIUS.)

<sup>3</sup> CRUGER rapporte la devise aux circonstances qui accompagnèrent la naissance d'Ænéas Sylvius. — Son père, qui appartenait à la famille des Piccolomini, ayant été chassé de Sienne, se retira dans une vallée près de Corsini, au milieu des bois. C'est là que naquit Ænéas, *parmi les chèvres*, dit Crüger. Le savant auteur oublie sans doute de compléter son interprétation un peu fantaisiste en ajoutant qu'il vit le jour *dans une choumière. De capra et albergo.* — L'allusion aux noms des cardinaux dont Ænéas fut secrétaire est certainement plus naturelle.

CRÜGER nous apprend que c'est de ces bois de Corsini que Pie II tira son surnom de *Sylvius*, sous lequel il était universellement connu avant son pontificat.

<sup>4</sup> « Ænéas Sylvius fut secrétaire de l'empereur Frédéric III, fait par le pape Nicolas V évêque de Trieste et de Sienne, chanoine de Trente, abrégiateur et sous-diacre apostolique. Calixte III le fit cardinal-diacre de Saint-Eustache, puis prêtre du titre de Sainte-Sabine, et après tant de titres, pourquoi aller chercher la chèvre et l'auberge? » (P. MENESTRIER.)

le choix même des mots de la devise une preuve que les expressions ont une portée plus haute que leur sens immédiat, et cachent un sens moral en rapport avec le caractère du pontificat?

\* \* \*

*Symbolisme.*

Ici encore l'abbé CUCHERAT paraît entrer dans les vues du prophète, lorsqu'il reconnaît dans la devise une allusion à la vie mouvementée de Pie II, avant comme après son pontificat.

Ænéas Sylvius, Pie II, nous rappelle l'activité de la chèvre<sup>1</sup>. — Dans ses courses et ses missions multipliées à travers l'Europe entière, ce pape demanda souvent l'antique hospitalité du château, de l'abbaye, de la chaumière<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Le P. GORGEU avait dit, avant l'abbé CUCHERAT :

« Silvius a fait des bonds et des saillies considérables en son temps, selon les différentes affections de son esprit et les diverses occasions qui s'en sont présentées, et qui peuvent se voir dans M. DE SPONDE aux tomes I et II de la continuation de ses *Annales ecclésiastiques*. Mais les derniers bondissements ont été les meilleurs; car il y a imité la religion, la piété, l'intégrité de vie et les autres vertus de Nicolas Albergati. »

<sup>2</sup> « Comme tous les hommes d'esprit, il avait horreur de l'affectation; sans tenir à un état de maison brillant, il savait, au besoin, déployer un faste digne de sa situation. Sa simplicité en toutes choses était un objet d'étonnement, surtout en comparaison du luxe et du faste de certains cardinaux, tels que d'Estouteville et Borgia, par exemple.

« Au cours de ses fréquents voyages, il lui arriva maintes fois de mettre les personnages de sa suite au désespoir, en les obligeant à séjourner dans de misérables hameaux ou dans des monastères en ruine, où l'on avait toutes les peines du monde à se procurer le strict nécessaire pour ne pas souffrir de la faim. Dans ces occasions il était content de tout pour sa personne : il ne faisait aucune difficulté pour boire dans les vases les plus communs ou pour coucher dans des monastères qui offraient à peine un abri contre le vent et la pluie. On ne servait sur sa table que les mets les plus ordinaires, et il buvait peu de vin : il était rare qu'il indiquât une préférence pour un plat quelconque.

« On retrouve une preuve documentaire de cette simplicité, déjà mentionnée par les biographes du pape Pie II, dans ses livres de comptes. Un savant qui les a parcourus d'un bout à l'autre aboutit à une conclusion fort honorable pour les papes de la première période de la Renaissance, et en particulier pour Pie II. « En somme, dit-il, l'état de la mai-

Voici en abrégé les travaux divers qui remplirent la vie de Pie II <sup>1</sup>.

Vie mouvementée  
de Pie II.

Il assiste au concile de Bâle en qualité de secrétaire du cardinal Capranica; il en est référendaire, abrégiateur, chancelier, agent général. — Le concile l'envoie à Strasbourg, à Francfort, à Constance, en Savoie, dans les Grisons, et lui confère la prévôté de Milan.

Avant  
le pontificat.

Il devient secrétaire de l'antipape Félix V, lorsque celui-ci a accepté d'un concile qu'il croyait légitime une charge qu'il considérait comme un devoir. — Secrétaire ensuite de l'empereur Frédéric IV, il s'acquitte de diverses ambassades à Rome, à Milan, à Naples, en Bohême, etc.

Nicolas V lui donne l'évêché de Trieste, qu'il quitte pour celui de Sienne. — Nonce en Autriche, en Hongrie, en Moravie, en Bohême, en Silésie, il assemble des diètes à Ratisbonne et à Francfort, pour former une ligue contre les Turcs.

Nommé cardinal par Calixte III, il lui succède en 1458.

Comme chef de l'Église, il déploie la même activité. Il travaille de tout son pouvoir à arrêter les progrès des musulmans. — Il meurt à Ancône au moment où

Pontificat.

« son des papes est un sujet d'étonnement par la simplicité et la parcimonie qu'il révèle; on peut dire qu'il est modelé sur la règle d'un réfectoire de moines. Entre toutes, les dépenses de ménage de Pie II sont les plus faibles. Elles ne dépassent généralement pas six, sept ou huit ducats par jour. » Assurément il faut tenir compte du bon marché extraordinaire de la vie à cette époque; mais si l'on songe que cette petite somme suffisait à l'entretien de deux cent soixante à deux cents quatre-vingts personnes, on avouera qu'à l'égard de Pie II les déclamations contre la prodigalité et le luxe de la table des papes sont absolument déplacées. » (PASTOR, *Hist. des Papes*, trad. fr., t. III, p. 28-29.)

<sup>1</sup> On peut rapprocher de la devise les textes suivants :

*Cant.* II, 8-9. « Sponsa. Vox dilecti mei, ecce iste venit saliens in montibus, transiliens colles. Similis est dilectus meus capreae, hinnuloque cervorum... »

*Hebr.* XIII, 14. « Non enim habemus hic manentem civitatem... »

il allait s'embarquer pour soutenir par sa présence les efforts de la chrétienté.

Le savant professeur d'Innsprück, PASTOR, parle en ces termes du goût de ce pape pour les déplacements et les voyages :

« Si Pie II n'a pas fait d'aussi grands voyages que certains papes, il en est cependant peu qui aient été autant sur les routes que lui. La prophétie de Malachie attribuée à Pie VI le surnom de « voyageur apostolique » ; il conviendrait également à Pie II<sup>1</sup>. Des motifs politiques et des raisons de santé, un désir d'apprendre insatiable, le bonheur d'échapper à la représentation et de jouir d'un petit cercle d'intimes, enfin une admiration passionnée pour les beautés de la nature l'excitaient sans cesse à ces changements fréquents de résidence tout à fait contraires aux coutumes de l'époque. Malgré cette passion des voyages, il ne laissait jamais les affaires en souffrance. Partout où il séjournait, il restait fidèle à la règle qu'il s'était posée, de ne pas remettre au lendemain l'accomplissement d'un des devoirs de sa charge. « Il lui arrivait souvent de tenir « un consistoire, de donner sa signature ou de recevoir des ambassadeurs, assis sous quelque châtaignier « géant, sous un olivier, sur l'herbe d'une prairie, ou « auprès d'une source bouillonnante. » (BURCKHARDT, *Cultur*, t. II, 3<sup>e</sup> édition, p. 21.) PASTOR, *Hist. des Papes*, trad. fr., t. III, p. 32-33.

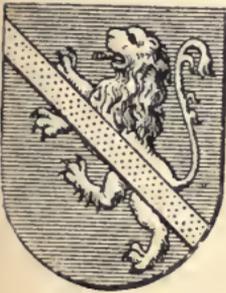
---

<sup>1</sup> Il est permis de différer un peu de sentiment avec l'auteur sur ce point. Le mot *peregrinus*, qui signifie avant tout *étranger*, et seulement indirectement *voyageur*, s'applique à Pie VI, qui mourut prisonnier à Valence, comme un étranger, beaucoup plus exactement qu'à Pie II, qui ne sortit pas d'Italie et fut toujours entouré des égards dus à sa dignité suprême. — Son caractère primesautier et remuant dans sa simplicité est d'ailleurs bien rendu par les symboles de sa devise.

## DE CERVO ET LEONE :

PAUL II<sup>2</sup> (Pierre Barbo).

1464-71.



Pierre Barbo fut évêque commendataire de l'Église de *Cervie*. — Il portait un *lion* dans ses armes<sup>3</sup>, et fut cardinal au titre de Saint-Marc<sup>4</sup>, dont le symbole est le *lion*<sup>5</sup>.

*Occasion  
de la devise*

Le P. MENESTRIER se demande pourquoi le prophète fait allusion à un titre épiscopal que Pierre ne possédait qu'à titre de *commendataire*.

*Objection*

Il aurait pu signaler encore une autre anomalie apparente.

<sup>1</sup> *Du cerf et du lion.*

<sup>2</sup> « Venetus qui fuit commendatarius Ecclesiae Cerviensis, et cardinalis tituli Sancti Marci. » (CIACONIUS.)

<sup>3</sup> Ses armoiries étaient d'azur au lion d'or armé, lampassé de même, à la bande d'or sur le tout. (CIACONIUS, RIETSTAP.)

La famille Barbo s'appelait primitivement Barbalano, et portait dans ses armes des poissons de gueule, avec une fasce sur champ d'argent, selon le témoignage de CASIMIR FRESCO, *Tract. de familiis Venetis*, p. 239. — En 1205, cette illustre famille changea son nom avec ses armoiries. (BONANNI, *Numismata Pontificum Romanorum*, t. I, p. 72.)

<sup>4</sup> De plus, Paul II restaura la basilique de Saint-Marc et éleva un palais dans le voisinage à grands frais. (BONANNI, p. 86.)

<sup>5</sup> Le lion est aussi connu comme insigne de la ville de Venise, patrie du pape; cette cité est célèbre par la basilique de Saint-Marc.

Pierre Barbo fut évêque de Vicence après n'avoir été que peu de temps évêque de Cervie. Comment le prophète n'a-t-il pas annoncé le dernier évêché, le plus important? — Le savant critique aurait aussi pu trouver à redire à la juxtaposition peu naturelle de deux appellations empruntées l'une au titre épiscopal, l'autre aux armoiries de famille. — Pourquoi encore désigner d'une manière si indirecte le titre cardinalice de Saint-Marc par le lion, symbole de l'Évangéliste?

Réponse.

Comme précédemment, nous trouvons dans le symbolisme la réponse à toutes ces difficultés, et la raison d'être d'allusions qui peuvent au premier abord sembler bizarres en elles-mêmes ou dans leur juxtaposition.

\* \* \*

Symbolisme.

Nous avons rencontré déjà une allusion au cerf dans la devise de Jean XXIII : **Cervus Siren**. Le contexte formé par le mot *Siren* d'une part, et par les événements historiques d'autre part, nous a amené à reconnaître dans cette appellation le symbole de la fuite rapide et prudente, inspirée par le désir de la conservation. — Ici l'opposition entre les mots *cervus* et *leo* nous porte à voir dans ces deux noms, avec l'abbé CUCHERAT, des allusions au caractère du Pontife.

Le *cerf* paraît être le symbole de la sensibilité<sup>1</sup> extrême de Paul II; le *lion*, celui de sa magnificence<sup>2</sup> et de sa force<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> « Quelques auteurs disent que le cardinal Barbo pleurait facilement, et qu'il n'y manquait jamais quand il n'avait plus de bonnes raisons pour persuader ce qu'il voulait. C'est pour cela que Pie II le nommait Notre-Dame de Pitié. » (SÉRIEVES, *Épitome*, p. 138.) — Cf. ROHRBACHER, 2<sup>e</sup> éd., t. XXII, p. 331.

<sup>2</sup> « Paul était bien fait et magnifique; il faisait toutes choses avec éclat, augmentant la pompe de la cour de Rome, en donnant aux mules des cardinaux la housse d'écarlate. » (*Item*, p. 138.)

Le pape, pendant tout son pontificat, s'appliqua à édifier des monuments en nombre considérable.

<sup>3</sup> Paul II était parvenu à réunir contre les Turcs une armée de cent mille hommes lorsqu'il mourut.

Voici la peinture qu'en fait PASTOR (*Hist. des Papes*, tr. fr., t. IV, p. 13) :

« Le charme qu'exerçait autour de lui le cardinal Barbo était encore augmenté par son extérieur imposant, sa belle prestance, la noblesse de ses manières, qualités auxquelles les Italiens ont de tout temps attaché un grand prix. Depuis un demi-siècle, dit à ce propos un chroniqueur, on n'avait plus vu un si bel homme dans le sénat de l'Eglise (NICCOLA DELLA TERZIA). »

Devenu pape, le cardinal Barbo chercha à entourer la dignité pontificale d'un grand déploiement de pompe et de magnificence.

« Dans un temps comme celui de la Renaissance, écrit encore PASTOR (t. IV, p. 99), où l'on donnait tout à l'éclat extérieur, la Papauté ne pouvait pas se présenter au monde dans toute la simplicité apostolique sans s'exposer à perdre à peu près tout prestige. Pour son compte, Paul II avait la conviction que le pape ne doit se montrer que dans un appareil correspondant à sa dignité, la plus élevée qui soit sur terre : autant il aimait la simplicité dans sa vie privée, autant il déployait de faste en public. Il ne se rendait pas du Vatican au palais de Saint-Marc sans se faire escorter par un brillant cortège, et, sur tout le chemin, il faisait jeter de l'argent à la foule, mise en joie par sa libéralité ; mais il s'attachait surtout à donner un éclat incomparable aux cérémonies religieuses dans lesquelles il officiait en personne. »

Le point de vue auquel se plaçait Paul II pourrait être discuté ; en tout cas, sa manière de faire formait un contraste frappant avec celle de Pie II.

Mais ici nous constatons simplement les faits, et ils semblent donner raison aux allusions de la devise.

PISCATOR MINORITA <sup>1</sup>SIXTE IV <sup>2</sup> (François de la Rovère).

1471-84.

*Occasion*  
de la devise.

Francesco d'Albesola della Rovere naquit d'une famille de pêcheurs à Celles, petit village au bord de la mer, près de Savone, dont les habitants vivent de la pêche <sup>3</sup>. — Lui-même fut aussi pêcheur avant d'entrer dans l'Ordre des Frères Mineurs.

*Piscator.*

La pauvreté d'origine et la première profession de Sixte IV ont été l'objet de discussions assez vives.

*Objection.*

Le P. OLDOÏN, S. J., dans ses notes à CIACONIUS (t. III, p. 16), est opposé à l'opinion qui attribue à ce pape une naissance obscure. — Il soutient que les Rovère, noble famille originaire de Turin, font remonter leur généalogie jusqu'aux Lombards, et qu'ils vinrent de Turin se fixer à Savone <sup>4</sup>. OLDOÏN prouve par le

<sup>1</sup> *Le pêcheur Mineur.*

<sup>2</sup> « Piscatoris filius, Franciscanus. » (CIACONIUS.)

<sup>3</sup> ONUPHRE PANVINIUS, *Chron.* « Natus est Cellis, qui est pagus maritimus, ab urbe Savona quinque millia passuum distans, in quo indigenæ non aliunde fere quam ex piscatu victum parant. »

Et ailleurs, *Pont. Max.* « Natione Ligur, ex villa Albizzola (Celles) diœcesis Savonensis, humili ac sordido genere ortus, patrem enim habuit piscatorem, ab ineunte ætate Savonæ Ordinem Fratrum Minorum professus est. »

<sup>4</sup> BONANNI, S. J., t. I, p. 91, rapporte le témoignage d'OLDOÏN, qui explique l'origine des Rovère :

« Gens enim Roborea Augustæ Prætoris Taurinorum orta inter Subalpinas nobilis, a Longobardis originem ducere multorum consensu traditur,

témoignage de Sixte lui-même que Savone est sa patrie <sup>1</sup>.

Les témoignages qui font de Sixte IV le fils de pêcheurs de Celles sont cependant trop nombreux et trop explicites pour nous permettre d'accepter sans examen l'opinion du savant commentateur de CIACONIUS.

ONUPHRE PANVINIUS rapporte en particulier les paroles d'un contemporain du pape, JACQUES MAGNIER, s'adressant à Sixte, et prenant occasion de la pauvreté et de l'obscurité de son origine pour faire son éloge <sup>2</sup>. — BERNARD JUSTINIANI, envoyé par les Vénitiens pour lui rendre hommage, fait de lui un éloge semblable. — OLDOÏN cite lui-même, comme lui donnant pour père un pêcheur, l'évêque des Gallois (*Gallensium*) JÉRÔME GARIMBERTI. — ÉRASME <sup>3</sup> et ADRIEN JUNIUS <sup>4</sup> assurent que Sixte IV fut batelier; LE BANDEL <sup>5</sup>, que ce Pontife se vantait d'avoir conduit un petit bateau. GHILINI <sup>6</sup> le fait naître à Celles.

L'auteur de l'*Histoire des Papes*, publiée à La Haye <sup>7</sup>,

---

cujus familiæ auctorem fuisse Hermundum, qui Ragunberti ducis Taurinensium (Pauli Diaconi historiæ Longobardicæ testimonio clari) tempore, circa annum Domini 700 vixit, antiquis annalibus relatum est.

« Simon Ruverus, ob pinguedinem cognomento Crassus, multos annos ex Taurinis in Ligures concedens ad vada Sabatia, quam nunc Savonam vocamus substitit, a quo gens de Ruvere manavit, inter civitatis familias non postrema. »

<sup>1</sup> « Amor noster erga patriam magis in dies confirmatur... » (*Ep. ad Savonenses.*)

2. Non aurum, non nobilitas, sed vivida virtus  
Sixte, tibi imperium Pontificale dedit.  
Discite ab exemplo quantum valet ardua virtus  
Hac meruit Sixtus Pontificale decus.

<sup>3</sup> *Adag.*, Chil. III, Cent. IV, n° 86, p. 725.

<sup>4</sup> *Adag.*, Cent. VI, n° 43.

<sup>5</sup> 1<sup>re</sup> partie, Nouvelle XXXI, f. 219 au verso.

<sup>6</sup> *Teatro*, part. II, p. 93.

<sup>7</sup> Tome IV, p. 239. — « La famille n'était pas illustre, puisque la plupart des auteurs le font fils d'un Léonard della Rovere (le nom de Rovère a été sans doute ajouté plus tard, et il semble probable qu'il n'a été porté que par Francesco), pêcheur de sa profession, et disent qu'il avait été lui-même pêcheur ou marinier; quoique Onuphre (l'auteur écrit Onuphre par erreur; sans doute il veut dire Oldoïn) le fasse issu d'une maison noble, contre le sentiment de Bernard Justiniani, envoyé par les

qui cite ces derniers noms, suppose avec le continuateur de FLEURY, pour expliquer le nom de *Rovère*, que Sixte IV fut adopté par cette noble famille. — MORÉRI, dans son *Dictionnaire*, est plus affirmatif lorsqu'il dit que ce pape se fit agréger à la maison de la Rovère, fort illustre dans le Piémont. — Le P. GORGEU, suivant en cela ONUPHRE, explique comment eut lieu cette adoption, lorsque Sixte IV était encore religieux Mineur <sup>1</sup>.

Les lignes suivantes de l'illustre professeur de l'Université d'Innsprück tranchent la question :

« Il descendait d'une ancienne famille de la Ligurie, apparentée à la maison piémontaise des de la Rovère, seigneurs de Minovo <sup>2</sup>, mais ruinée. Son père, Léonard,

Vénitiens pour lui rendre obéissance, qui le loue seulement d'être noble par sa vertu et son érudition, et non par ses ancêtres.

« Le continuateur de FLEURY conjecture avec assez de vraisemblance qu'il est peut-être arrivé que la noble famille des Rovère, voyant un pape de son nom, a voulu se faire honneur en l'adoptant pour ainsi dire. » (Cont. de FLEURY, t. XXIII, p. 323.)

<sup>1</sup> « Il emprunte le nom de Rovère (Ruverez Savoyarts) dans la suite. (ONUPHRE, *Ep.*, p. 331.) Ce RR. Cordelier avait logé plusieurs fois chez eux et prêché dans leurs églises Advents et Carêmes, et en passant; durant lesquels il les avait tellement charmés de ses agréables entretiens et ravis de ses prédications excellentes, qu'ils lui donnèrent permission de prendre le nom et de porter les armes de leur famille, dite en latin *Roborea* par M. de Sponde, *Ruverea* par Onuphre, et en français Rovère, par M. du Chesne. » (GORGEU.)

<sup>2</sup> « REUMONT (*Lorenzo*, t. I, 2<sup>e</sup> édit., p. 243) croit que l'on ne se souvint de cette parenté que postérieurement à l'élévation de Sixte IV; le contraire est démontré par la lettre de François, écrite en 1468, et qu'a publiée M. DE VILLENEUVE, p. 31. » (Note de PASTOR.)

Le fait de cette parenté jette un jour nouveau sur les relations qui existèrent entre l'humble religieux de saint François et la noble famille de la Rovère, d'après ONUPHRE.

« Sanctiss. D. N. Nystus IIII. Pont. Max. Ligur Magister Frater Franciscus de Ruvère, ex villa Albizzola, Diocesis Savonensis Ligur., humili et pene sordido genere ortus, pater ut ferunt piscatore, qui quotidianum sibi victum ex piscationis labore querebat, natus. Is ab incunte ætate Savonæ Ordinem Minorum ingressus, in brevi adeo in omni disciplinarum genere profecit, ut inter Philosophos, Theologos et concionatores sui temporis primum locum obtinuerit, a quibusdam Domicellis seu Regulis Allobrogibus de Familia Ruverea, apud quos aliquando diversatus fuerat, et familiæ nomine et gentilitiis insignibus donatus. » (ONUPHRE. PANY. <sup>2</sup> *Ep.*, p. 331.)

habitait, non loin de Savone, la petite localité d'Albizzola, où il vivait dans les conditions les plus modestes. En 1414, chassé par une épidémie, il était allé avec son épouse, Luchina Monleone, se réfugier au bord de la mer, dans le petit village de Celles; ce fut là que François vit le jour. » (PASTOR, *Hist. des Papes*, trad. fr., t. IV, p. 188.)

Les deux opinions qui affirment d'une part la condition modeste de Sixte IV, et d'autre part la noblesse des Rovère, ne sont donc pas inconciliables.

Quant à la lettre de Sixte aux habitants de Savone, elle s'explique facilement, soit que le Pontife se dise de Savone, parce qu'il est né à cinq milles de cette ville, *sur le territoire de Savone*, soit qu'il la considère comme sa patrie d'adoption. — On pourrait même supposer à la rigueur qu'il vit le jour dans cette ville, bien que ses parents exerçassent la profession de pêcheurs à Celles.

La seconde partie de la devise n'offre aucune difficulté d'application. — Avant la naissance de Francesco, sa mère avait eu un songe lui annonçant qu'il serait Frère Mineur. Elle le revêtit tout petit de la robe de l'Ordre. Dès l'âge de neuf ans, le futur pape entra au couvent, et se confiait à la direction de Jean Pinarol pour se pénétrer de l'esprit de saint François.

*Minorita.*



Lorsqu'il fut élu pour succéder à Nicolas V, il fit frapper une médaille rappelant le souvenir des saints protecteurs de l'Ordre franciscain, saint François d'Assise et saint Antoine de Padoue <sup>1</sup>.

\* \* \*

Le mot *Piscator* s'est déjà rencontré dans la légende de Jean XXI : *Piscator Tuscus*, et nous avons vu

*Symbolisme.*

<sup>1</sup> BONANNI, t. I, p. 91. Med. III : HÆC DAMVS IN TERRIS, ÆTERNA DABVNTVR OLIMPO.

au sujet de cette devise combien cette appellation convient au successeur de Pierre (p. 115).

Le pape a été constitué par le Sauveur *pêcheur d'hommes*.

Le zèle apporté par Sixte IV à l'exercice de ses fonctions semble exprimé par l'allusion à l'Ordre des *Frères Mineurs*, dont il adopta l'esprit et la règle.

Par sa prédication apostolique et ses pieux enseignements, Sixte IV mérita d'une façon particulière ce surnom de *pêcheur*<sup>1</sup>.

*Minorita*, appliqué au pontificat de Sixte IV, annonce peut-être aussi les privilèges que ce pape concéda aux Ordres mendiants. Il accorda aux religieux de ces Ordres de pouvoir être chargés de l'administration des évêchés et des cures<sup>2</sup>.

Sens possible  
de *Minorita*.

Sixte IV, pour ce qui le concernait personnellement, avait gardé la piété et l'austérité de son ancienne vie de moine; mais il fut malheureusement trop faible pour ses neveux.

« Un des défauts qui font tache dans la vie de ce pape, si digne d'éloges sous tant de rapports, est sa malheureuse affection pour ses neveux; elle lui fit souvent commettre des fautes compromettantes et l'en-

<sup>1</sup> Le P. GORGEU et l'abbé CUCHERAT adaptent la devise à deux circonstances particulières du pontificat de Sixte IV.

« C'est lui qui a rempli la nacelle de saint Pierre d'un nouveau poisson..., saint François de Paule et ses enfants (Minimes). » GORGEU.

« C'est Sixte IV qui a, le premier, établi la fête de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge, devenue si grande de nos jours, et considérée par Pie IX comme si pleine de salut pour le monde contemporain. Assurément, avant et depuis l'an 1476, on fut donnée la Bulle de Sixte IV, il n'a guère été offert aux hommes d'appâts plus capables de les attirer à la vertu et à Jésus-Christ, que la dévotion à Marie Immaculée. » CUCHERAT, p. 140.

Sixte IV confiait ainsi sa pêche apostolique à Marie, l'étoile des mers.

<sup>2</sup> Sur les marques de faveur accordées par Sixte IV aux Franciscains, on peut consulter PASTOR, *Hist. des Papes*; trad. fr., t. IV; p. 361-364.

gagea dans un dédale d'intrigues politiques, qui finit par se trouver à peu près sans issue. » (PASTOR, t. IV, p. 389.)

Il suffit de citer ici les deux frères Riario, Pierre d'abord et Jérôme ensuite; leurs noms seuls rappellent les funestes résultats d'un népotisme dont Sixte fut la première victime.

Ce manque d'énergie, qui mit le pape dans une sorte de *tutelle* vis-à-vis de ses parents, et dans une dépendance lamentable par rapport à leurs ambitions mondaines et politiques, ne serait-il pas caractérisé par ce mot *Minorita* ?

Les raisons qui nous portent à proposer, sous toutes réserves d'ailleurs, cette explication, sont : d'une part, la facilité avec laquelle le prophète se fonde sur un simple *radical* pour en tirer un symbolisme qui mette en relief la figure d'un pontificat; d'autre part, la convenance particulière de cette interprétation avec le caractère de Sixte IV.

La dignité et la puissance de Pierre (*Piscator*) furent singulièrement *amoindries* en Sixte IV par sa faiblesse, qui l'entraîna à subordonner plus d'une fois les intérêts de l'Église à ceux de la politique humaine.

---

<sup>1</sup> De même à propos de la devise d'Innocent VII, *De meliore sidere*, nous avons vu dans l'allusion à son nom de famille *Migliorati*, et dans l'astre de ses armoiries, une image de la papauté légitime : cette papauté, dans le grand schisme d'Occident, était la vraie lumière, bien *préférable* à l'éclat emprunté de Pierre de Lune, l'antipape Benoît XIII. (Voir p. 223.)

La devise de Nicolas V, *De modicitate Lunæ*, contient une allusion analogue, basée sur l'humilité de la condition de Nicolas avant son exaltation; mais ici l'amoindrissement se rapporterait à l'antipape Félix V, qui fit sa soumission au pape et qui méritait dans le schisme, comme Benoît XIII, la dénomination de *luna*. (Voir p. 257.)

Si le mot *Minorita* figure en toutes lettres dans la devise de Sixte IV, nous ne croyons pas qu'il nous soit interdit par là de n'y considérer que le radical *minor*. Voir, à ce sujet, les devises de Clément VI, *De rosa Atrebatensi* (p. 176); d'Adrien VI, *Leo Florentinus* (n° LXIV); etc.

« Grandi dans le cloître, ignorant du monde, François de la Rovère ne fut que trop souvent victime des intrigues de son neveu (Jérôme Riario). Il n'eut point l'énergie de secouer des influences qui ne s'exerçaient qu'aux dépens de son honneur ; rien, on peut le dire, n'a plus contribué à projeter une ombre sur ses bonnes et même brillantes qualités.

« On se demandera sans doute comment il est possible de concilier cette faiblesse avec la vigueur dont il donna de temps à autre des preuves éclatantes. A cela nous répondrons, avec le biographe de Melozzo, que Sixte IV fut une de ces natures particulières « qui déve-  
« loppent, par accès, une énergie de volonté et une  
« activité au-dessus de la moyenne, accès séparés par  
« des périodes d'affaissement, de faiblesse et de laisser-  
« aller, dont elles ont besoin pour faire provision de  
« force en vue de nouveaux efforts ». (SCHMARSOW, p. 260.) Ces périodes, le rusé Jérôme savait les exploiter à outrance.

« L'historien impartial rejettera sans en rien garder la plupart des accusations monstrueuses d'un partisan des Colonna tel qu'Infessura ; mais il n'aura garde de dépeindre Sixte IV comme un type idéal. François de la Rovère était un admirable général d'Ordre ; comme pape, on ne peut se prononcer sur son rôle avec cette netteté.

« Il est un fait malheureusement incontestable, c'est qu'en lui le Père des fidèles s'effaça trop souvent derrière le souverain italien, que sa sollicitude pour la fortune des siens dépassa toute mesure et l'engagea maintes fois dans des voies par trop temporelles, enfin que son pontificat fut signalé à la fois par une décadence accentuée de la discipline ecclésiastique, par des abus de toute sorte, et aussi, il faut le reconnaître, par un certain nombre de réformes.

« Gilles de Viterbe exagérait peut-être par la suite,

---

lorsqu'il faisait dater de ce pape l'ère de la décadence ; mais il est cependant indubitable que, bien qu'ayant grandi dans le cloître, François de la Rovère conduisit la barque de saint Pierre dans des eaux dangereuses et semées d'écueils. » (PASTOR, *Histoire des Papes*, tr. fr., t. IV, p. 398-399.)

---

PRÆCURSOR SICILIÆ <sup>1</sup>INNOCENT VIII <sup>2</sup> (Jean-Baptiste Cibo).

1484-92.

Occasion  
de la devise.

Innocent portait avant son exaltation le nom du saint *Précurseur* <sup>3</sup>, Jean-Baptiste. Il fut longtemps à la cour du roi de Sicile.

Remarque.

L'abbé CUCHERAT voudrait lire *Procurator* au lieu de *Præcursor*, parce que le père d'Innocent, Aaron Cibo, fut établi vice-roi ou *procurateur de Sicile* par René d'Anjou, et plus tard maintenu dans ces fonctions par Alphonse.

Mais le changement de texte serait complètement arbitraire, et ne s'appuierait sur aucune autorité. — Avec la leçon *Præcursor*, la légende s'applique d'ailleurs plus directement à *Innocent* et à son époque, et renferme un symbole plus éloquent des fonctions et du caractère du Pontife romain.

\* \* \*

Symbolisme.

Si le prénom de Jean-Baptiste est remplacé d'une

<sup>1</sup> *Le précurseur de Sicile.*

<sup>2</sup> « Qui vocabatur Joannes Baptista, et vixit in Curia Alfonsi regis Siciliæ. » (CIACONIUS.)

<sup>3</sup> Le P. GORGEU fait un rapprochement, peut-être plus ingénieux que fondé en raison, entre le passage du prophète Malachie (III, 1), où est annoncée l'innocence future du saint Précurseur, et le nom même du pontife, *Innocent*, ainsi que la devise qu'il adopta : « Ego autem in *innocentia mea* ingressus sum. » (Ps. XXV, 11.)

manière assez indirecte par un synonyme, nous sommes invités par là même à nous attacher au symbolisme.

*Præcursor* considéré isolément serait d'application facile.

*Præcursor*

Le pape est comme un nouveau précurseur du Sauveur ; en sanctifiant les âmes, il doit préparer lui aussi l'avènement de Jésus.

Mais la juxtaposition des deux mots *Præcursor*, *Siciliæ*, montre que *Præcursor* doit être pris simplement dans son sens général de *précurseur*, celui qui prépare et annonce un événement important.

Le mot *Siciliæ* est plus difficile à comprendre au sens moral.

*Sicilie.*

- Peut-être, joint au mot *Præcursor*, l'emblème de la Sicile est-il une *annonce* de ce *XVI<sup>e</sup> siècle*, si tristement rempli par la recherche du beau purement humain, tel que l'avait conçu le paganisme, ainsi que par les divisions et les luttes religieuses.

La Sicile, dont l'histoire n'est qu'une série de révolutions, caractérise bien le siècle du protestantisme.

Par son doux climat et la vie facile de ses habitants, la Sicile est peut-être aussi, dans les vues du prophète, l'image d'une époque qui, en ressuscitant les arts de l'antiquité, flatte l'amour du luxe et la recherche des satisfactions sensibles <sup>1</sup>.

Le contraste entre la grande figure du précurseur et la physionomie d'un siècle de *renaissance* païenne rend la devise plus parlante et plus expressive. *Præ-*

Remarque.

<sup>1</sup> Les antécédents fâcheux de la vie de Jean-Baptiste Cibo, les conditions dans lesquelles se passa son élection, la faiblesse dont il fit preuve pendant son pontificat vis-à-vis des mœurs trop mondaines qui envahissaient la cour pontificale, semblent une justification de notre manière d'entendre l'obscur légende *Præcursor Siciliæ*.

cursor Siciliæ convient à marquer *l'attente* d'événements qui amèneront de grands bouleversements dans la société chrétienne.

Quelle que soit la valeur de ces applications, on doit reconnaître que les *guerres de Sicile*, auxquelles Innocent VIII fut mêlé d'une manière si directe, justifient amplement le second terme de la légende. Mais avec cette allusion, et dans ce sens, il serait difficile d'établir le lien qui existe dans la pensée du prophète entre *Præcursor* et *Siciliæ*<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> CRÜGER voit dans la légende un présage du rôle que joua Innocent VIII dans la guerre des deux Siciles, lorsqu'il transporta aux Français les droits sur la couronne de Naples, en haine du roi Ferdinand, dit cet écrivain protestant. Il fut, d'après lui, comme le précurseur et l'auteur de cette guerre.

Mais il suffit de lire l'histoire pour se convaincre que ce fut le roi de Naples Ferdinand qui fut cause de la guerre, en se refusant à remplir les conditions auxquelles l'engageaient les traités précédents avec le pape. Le recours aux Français fut bien postérieur aux débuts de la lutte.

L'interprétation citée plus haut est d'ailleurs forcée, et n'a rien qui se rapporte au but surnaturel *que se propose partout* l'auteur des devises.

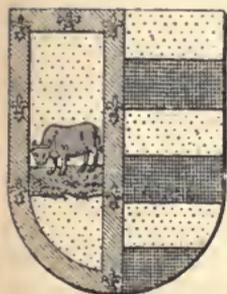
CRÜGER manifeste davantage encore ses tendances protestantes, surtout dans le ton qu'il affecte d'employer, lorsqu'il appelle Innocent le précurseur du népotisme. — Le népotisme, ou la faveur accordée à ceux qu'unissaient aux papes les liens du sang, avait été malheureusement depuis longtemps déjà inauguré, quoique beaucoup de saints pontifes eussent protesté contre cet abus.

Le titre injurieux que CRÜGER donne à Innocent convient d'autant moins à marquer la réalisation de la devise, que Sixte IV, son prédécesseur immédiat, avait eu, malgré ses éminentes qualités, cette faiblesse à un degré plus élevé, et d'une manière, ce semble, plus répréhensible. S'il était entré dans les vues du prophète d'introduire dans les devises ce reproche du népotisme, c'est à Sixte IV plutôt qu'à Innocent VIII qu'il eût dû s'adresser.

---

BOS ALBANUS IN PORTU <sup>1</sup>ALEXANDRE VI <sup>2</sup> (Roderic Borgia).

1492-1503.



Alexandre VI avait dans ses armes le *taureau* des Borgia <sup>3</sup>. — Il avait été cardinal-évêque d'Albano <sup>4</sup>, et peu après de *Porto* <sup>5</sup>.

*Occasion*  
de la devise.

<sup>1</sup> *Le bœuf ou le taureau d'Albano au port.*

<sup>2</sup> « Episc. Card. Albanus et Portuensis, cujus insignia Bos. » (CIA-CONIUS.)

<sup>3</sup> Il portait parti, au 1. de Borgia, qui est d'or à un bœuf paissant de gueule, accorné d'azur, posé et paissant sur une terrasse de sinople, à la bordure de sinople chargée de huit flammes d'or; au 2. de Lenzuola, qui est d'or à trois fascés de sable. (Les flammes sont ici, par erreur, remplacées par des fleurs de lis.)

PETRASANCTA décrit ainsi les armoiries d'Alexandre VI :

« Secta in semisses parmula directe, aureaque a dextris cum bove puniceo gradiente ac limbo prasino flammulis aureis inusto, a sinistris autem sexies auro et sabulo fasciata. »

<sup>4</sup> L'un des évêchés suburbicaires, sur le lac du même nom. Le premier évêque cardinal d'Albano vivait en 1049.

<sup>5</sup> « *Porto*, aujourd'hui petit hameau sur la rive droite du Tibre, vis-à-vis d'Ostie, à l'endroit où le fleuve se bifurque, et au lieu même où Auguste fit creuser un port et construire des magasins pour recevoir les blés africains destinés à l'approvisionnement de Rome. » (MAS LATRIE. *Treasure of Chronology*, col. 4156.)

Porto est l'un des sept évêchés suburbicaires. Son titulaire est ordinairement sous-doyen du Sacré-Collège.

Remarque.

Par son père, Alexandre appartenait à la famille Lenzuoli; par sa mère, il descendait des Borgia. — Le pape Calixte III, son oncle maternel, lui donna le droit de prendre le nom et les armoiries des Borgia, et il garda ces armoiries jusqu'à sa mort.

Nous avons déjà vu une allusion *au bœuf* des Borgia dans la devise de Calixte III, **Bos pascens** (p. 259).

\* \* \*

Symbolisme.

1<sup>re</sup> Interprétation.

Le nom d'Alexandre VI évoque des pensées pénibles et douloureuses.

Aussi le P. GORGEU a-t-il vu dans la devise **Bos Albanus in portu** une condamnation de la vie et de la conduite privée <sup>1</sup> de ce pape.

Il semble que l'on voie dans l'Église, qui est comme un *port* du salut, l'un de ces grands *bœufs* des environs d'*Albano*, qui symbolisent la vie et la force purement matérielle.

Difficulté.

Le texte de la devise présente une difficulté avec cette explication : c'est l'incohérence des deux images juxtaposées *bos* et *portus* <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Le P. GORGEU rapproche de la devise le texte *I Paral.*, XIII, 9. « *Bos quippe lasciviens paululum inclinaverat eam (arcam).* »

L'abbé CUCHERAT écrit dans le même sens :

« *Bos albanus* peut signifier le buffle, cette espèce de bœuf sauvage qu'on a acclimaté dans la campagne de Rome. La comparaison stigmatise les vices indomptés du malheureux Alexandre, cause de tant de désolation et de ravages au cœur même de la sainte Église, laquelle est appelée dans la liturgie le port de vie et de salut. »

<sup>2</sup> On pourrait à la rigueur supposer que la lettre *u* a remplacé un *a* par une erreur de copiste facilement explicable, et qu'il faut lire *porta* au lieu de *portu*. L'un et l'autre de ces mots auraient sa raison d'être dans le radical de *Porto*.

Le sens symbolique de *porta* serait alors analogue à celui que nous reconnaitrons au même mot dans la devise d'Innocent XII, **Rastrum in porta**, et à celui que l'abbé CUCHERAT voit dans *ostium* de la légende de Lucius III, **Lux in ostio** : ce serait le commencement, le début de ce XVI<sup>e</sup> siècle, qui marqua d'une manière trop tristement mémorable dans l'histoire de l'Église.

Il serait permis d'y voir aussi une allusion à l'usage qu'adoptèrent les

Mais cette difficulté est peut-être plus apparente que réelle, si l'on songe qu'au temps de saint Bernard, les écrivains ne se piquaient pas, comme aujourd'hui, de délicatesse au point de vue de l'exactitude et de l'esprit de suite dans les images ou comparaisons.

Il existe d'ailleurs dans l'Apocalypse, qui semble avoir plus d'un rapport avec notre prophétie, des incohérences apparentes de langage ou de figures, auxquelles on pourrait, au nom de l'esthétique et de la littérature modernes, adresser de semblables reproches<sup>1</sup>.

Dans la devise d'Alexandre VI, comme dans beaucoup d'autres, l'idée domine la forme et prime l'expression. — La transformation de *porto* en *portu*, la

pontifes romains d'ouvrir et de fermer solennellement une porte de la basilique vaticane appelée *porte sainte*, au début et à la fin de chaque année jubilaire. Cette cérémonie devait signifier que la porte des trésors célestes demeure toute grande ouverte pendant cette année de pardon. — Le sens symbolique de la devise serait alors que l'indignité du ministre n'enlevait rien à son pouvoir de dispensateur des trésors célestes.

BONANNI attribue à Alexandre VI l'institution de cette cérémonie symbolique de l'ouverture de la porte sainte. Pour le jubilé de l'an 1500, on frappa, au début de l'année, une médaille représentant le pontife dans l'exercice de cette fonction, avec l'exergue : CITA APERITIO BREVES AETERNAT DIES. Pour la fermeture du même jubilé, une autre médaille le montre fermant cette porte symbolique; exergue : RESERAVIT ET CLAVSIT ANN. JVB. MD. (BONANNI, t. I, p. 30.) — Mais le symbole de la porte sainte était déjà en usage dès l'année 1450. Des médailles semblables furent frappées sous les pontificats de Nicolas V et de Sixte IV.

*In porta* pourrait être encore une allusion directe au pouvoir des clefs qui a été donné à saint Pierre et à ses successeurs : *Tibi dabo claves regni cœlorum.* (Matth. XVI, 19.) On aurait à rapprocher de cette devise les légendes *Lux in ostio*, *Avis Ostiensis*, *Rastrum in porta*.

Mais ces applications ont le tort de supposer un changement dans la devise d'Alexandre VI; si ce changement est satisfaisant au point de vue de l'interprétation, et facilement explicable par la confusion des lettres *u* et *a*, il n'en reste pas moins fort hypothétique.

Le sens symbolique donné à *portu* par l'abbé CUCHERAT peut nous satisfaire et nous suffire.

<sup>1</sup> Voir *La Prophétie des Papes*, pp. 474-496, spécialement pp. 485-487.

présence même de la préposition *in*, nous donnent le droit de soupçonner une allusion symbolique.

2<sup>e</sup> interprétation.

L'abbé CUCHERAT est l'auteur d'une autre interprétation de la devise. — D'après lui, **Bos Albanus in portu** ferait allusion à la réhabilitation de la mémoire d'Alexandre VI<sup>1</sup>.

### Malheureusement les études les plus récentes et les

<sup>1</sup> En toute hypothèse, on doit admettre la fin chrétienne d'Alexandre. Burchard lui-même, dont l'autorité est principalement invoquée pour incriminer la mémoire de ce malheureux pape, nous raconte en détail dans son *Diarium*, III, 238, comment il se confessa, communia, puis reçut l'Extrême-Onction.

Cependant, on a travesti jusqu'aux derniers moments d'Alexandre VI. On a dit qu'il avait invité à dîner des cardinaux dont il voulait se défaire; qu'il avait pris par mégarde, dans ce dîner, du vin empoisonné destiné à ces cardinaux, et qu'il était mort sans avoir pu reprendre connaissance.

Voici ce que pense de cette question VOLTAIRE, qui pourtant recueille avidement tout ce qui peut servir d'aliment à sa haine de sectaire :

« Tous les ennemis du Saint-Siège ont accueilli cette horrible anecdote; pour moi, je n'en crois rien, et ma grande raison, c'est qu'elle n'est pas du tout vraisemblable. Il est évident que l'empoisonnement d'une douzaine de cardinaux à souper eût rendu Alexandre et César si exécrationnels, que rien n'aurait pu les sauver de la fureur du peuple romain et de l'Italie entière. Un tel crime n'aurait jamais pu être caché. Quand il n'aurait pas été puni par l'Italie conjurée, il était directement contraire aux intérêts de César Borgia... » (*Œuvres complètes*, éd. 1801, t. XXIV, p. 91.)

Et ailleurs, il écrit encore :

« J'ose dire à Guichardin : L'Europe est trompée par vous, et vous l'avez été par votre passion. Vous étiez l'ennemi du pape, vous avez cru votre haine... Ne dois-je pas croire le journal de la maladie du pape plutôt qu'un bruit populaire? Ce journal le fait mourir d'une fièvre double-tierce; il n'y a pas le moindre vestige de preuve en faveur de cette accusation intentée contre sa mémoire. » (*Dissertation sur la mort d'Henri IV.*)

Comment accorder d'ailleurs les effets foudroyants de ce poison sur Alexandre avec ce que PAUL JOVE, et les autres pamphlétaires qui ont pris à tâche de déconsidérer tous les actes de ce pape, racontent du poison des Borgia? Ce poison, qui n'a sans doute existé que dans leur imagination, est décrit par eux comme agissant lentement et progressivement.

PASTOR, *Geschichte der Papste*, III, p. 470 et suivantes, raconte d'après les sources les plus authentiques les derniers moments d'Alexandre VI.

Cette interprétation ne semble pas admissible.

plus documentées ne sauraient autoriser la justification d'Alexandre VI.

Sans doute les ennemis personnels de ce malheureux pontife ont exagéré les reproches qu'ils étaient en droit de lui adresser. Les protestants, heureux de trouver un prétexte pour autoriser leur révolte, ont accueilli avec trop d'empressement certaines attaques inspirées par la passion et l'esprit de parti. — Sans doute aussi, pour juger équitablement ce pape, soldat espagnol, lancé par les événements dans une voie qui n'était pas la sienne, il faut se reporter par la pensée dans le triste milieu qui l'entourait.

Mais nous ne pouvons, hélas ! que reconnaître l'indignité d'Alexandre VI, comme celle de Rodrigue Borgia.

Toutefois les crimes attribués au pape Alexandre ne retombent pas sur l'Église et sur la Papauté : il faut distinguer, dans le chef de l'Église, *l'homme* et le *Vicaire de Jésus-Christ*. — On peut même reconnaître la divinité de l'Église d'une manière d'autant plus sensible, qu'elle a continué sa vie et son action dans le monde, sans jamais manquer à sa mission, malgré l'indignité de quelques-uns de ses ministres.

Les attaques dirigées contre la mémoire d'Alexandre VI ne sauraient en toute hypothèse atteindre l'Église.

Nous l'avons dit au commencement de notre *étude critique* sur la *Prophétie des Papes*, la permanence de l'Église et de la Papauté après dix-huit siècles d'existence, malgré les obstacles de toutes sortes qui semblaient devoir la faire disparaître, est bien la preuve la plus frappante de son caractère surnaturel, à ne considérer cette existence qu'au regard de la simple raison.

---

De tout son récit on peut conclure que la maladie qui emporta ce pape fut une fièvre intense due à la *mal'aria*, par suite purement accidentelle.

La mort chrétienne et consolante d'Alexandre VI est à elle seule une justification de la devise : **Bos Albanus in portu.**

DE PARVO HOMINE <sup>1</sup>PIE III <sup>2</sup> (François Piccolomini).

1503.

*Occasion  
de la devise.*

Pie III portait, avant son élévation au pontificat, le nom de Francesco *Piccolomini* (*Piccolo*, petit, *parvus*; *uomini*, pluriel de *uomo*, homme, *homo*).

Par sa mère Déodomie, Francesco était neveu de Pie II; c'est de ce pape qu'il reçut le droit de porter son nom de Piccolomini.

\* \* \*

*Symbolisme.*

Ce nom ne symbolise-t-il pas la *brièveté* d'un pontificat qui ne dura que quelques mois, et ne laissa que des regrets <sup>3</sup>?

La brièveté <sup>4</sup> même du pontificat semble ici comparée aux espérances qu'avaient fait concevoir les vertus de François Piccolomini.

<sup>1</sup> *Du petit homme.*

<sup>2</sup> « Senensis, familia Piccolominea. » (CIACONIUS.)

<sup>3</sup> « Brevis Pontificatus, gloria insignis. » (ON., *Epit.*, p. 363.)

<sup>4</sup> *Sap.* IV, 13. « Consummatus in brevi, explevit tempora multa. »

FRUCTUS JOVIS JUVABIT<sup>1</sup>JULES II<sup>2</sup> (Julien de la Rovère).

1503-16.



La famille des Rovère<sup>3</sup>, à laquelle appartenait Jules II, avait dans ses armoiries un chêne<sup>4</sup> (*robur*), arbre consacré à *Jupiter* dans la mythologie.

Le P. GORGEU rapporte, à propos de cette interprétation, les deux vers suivants de Virgile :

Sicubi magna Jovis antiquo robore quercus  
Ingentes tendit ramos...

Occasion  
de la devise.

Pour expliquer l'expression *Fructus*, il rappelle que le fruit se prend quelquefois pour l'arbre qui le porte.

*Fructus* trouve mieux son application au sens moral, et signifie alors ce dont on peut jouir ou profiter (de *frui*),

Remarque.

<sup>1</sup> Le fruit de Jupiter plaira, ou sera en honneur.

<sup>2</sup> « Ligur, ejus insignia quercus, Jovis arbor. » (GIACONIUS.)

<sup>3</sup> Rovère vient sans doute de *robur*, tronc de chêne (d'où l'idée de force).

<sup>4</sup> Ses armoiries portaient : d'azur au chêne fourchu d'or, ou, selon RIETSTAP, d'azur à un chêne englanté d'or à quatre branches passées en double sautoir.

et par suite l'œuvre, le produit. — Le mot *juvabit* (plaira) s'explique de même tout naturellement au sens symbolique, tandis qu'il n'a guère sa raison d'être, appliqué au chêne des armoiries des Rovère.

\* \* \*

*Symbolisme..*

Ici comme ailleurs, nous sommes donc amenés à voir dans la légende une allusion d'ordre supérieur.

## I

Force de caractère  
de Jules II.

L'idée de *force*, exprimée par l'emblème du chêne et par le souvenir de Jupiter, est bien la caractéristique de Jules II et de ses entreprises gigantesques. Elle se manifeste aussi bien dans les luttes incessantes qui remplissent son pontificat que dans l'énergique direction donnée aux arts par ce pape.

1°  
Son esprit guerrier.

1° On peut voir d'abord dans la devise une allusion à l'esprit guerrier et belliqueux de Jules II.

Le chêne symbolise la puissance matérielle. — De plus, *Fructus Jovis* peut rappeler à la rigueur la fable d'après laquelle Pallas, déesse de la guerre, sortit armée de pied en cap du cerveau de Jupiter. L'abbé CUCHERAT, qui adopte cette explication, signale encore, à propos de la devise, la foudre dont est armé le bras du dieu de l'Olympe.

D'où cette interprétation :

Le recours à la force des armes sera dans les goûts et dans les tendances du pape Jules II (*juvabit*).

L'allusion *Fructus Jovis* est dès lors suffisamment justifiée par le jeu de mots qui en fait le synonyme de guerre et de force armée.

Il ne paraît pas nécessaire d'y voir avec CUCHERAT

un blâme indirect de la politique de Jules II, à cause du symbole païen *Jovis*. De même, dans la légende de Pie IV, le symbole *Æsculapii pharmacum* signifiera pour nous le divin remède apporté au monde chrétien en souffrance par le concile de Trente ; l'allusion à Esculape, dieu de la médecine, est expliquée par le nom de famille du pape, *Médecis*, sans qu'elle soit l'expression d'un blâme quelconque.

Les guerres qu'entreprit Jules II eurent d'ailleurs toutes une fin supérieure<sup>1</sup> : l'indépendance du Saint-

Remarque.

<sup>1</sup> A l'avènement de Jules II, la situation de la Papauté au point de vue temporel était des plus précaires. La faiblesse et le népotisme odieux d'Alexandre VI avaient laissé tomber la Romagne sous la domination de César Borgia : ce pape avait transformé en fief familial la propriété sacrée du Saint-Siège. — De plus, les Vénitiens avaient profité des difficultés auxquelles se trouvait exposée la Papauté pour s'agrandir le long des côtes de l'Adriatique, aux dépens du pouvoir pontifical. Certaines villes, comme Pérouse et Bologne, étaient tombées sous la domination tyrannique de familles qui abusaient de leur influence pour se soustraire à l'autorité légitime. Rome même était en ébullition.

Le pape commença par user de tous les moyens en son pouvoir pour obtenir une solution pacifique de ces difficultés. — La fausseté des procédés de César Borgia le contraignit à le faire arrêter et enfermer ; quelque temps après, ce prince, qui avait fait trembler l'Italie et l'Europe, était emmené en Espagne, sa patrie. Son règne était fini.

Cependant les Vénitiens ne voulaient pas céder les territoires qu'ils avaient envahis. Ils soutenaient même les tyrans de Pérouse et de Bologne révoltés contre le pape. Ce dernier tourna d'abord ses efforts contre les tyrans qui opprimaient son peuple. La gravité des circonstances et l'ardeur de son caractère le placèrent à la tête de son armée. Il chassa Baglioni de Pérouse, Bentivoglio de Bologne.

Les Vénitiens refusant toujours de lui rendre les villes de Rimini et de Faenza et les places qu'ils occupaient sur la côte, Jules II sut habilement provoquer contre eux la *Ligue de Cambrai* ; dans cette ligue entrèrent avec lui l'empereur d'Allemagne Maximilien, le roi de France Louis XII, et le roi d'Espagne Ferdinand. — Venise finit par se soumettre. Le pape leva les censures dont il l'avait frappée.

C'est alors que le roi de France voulut abuser de la situation et continuer la lutte contre Venise, même après sa soumission. Voyant le pape embarrassé dans des luttes intérieures, il conçut le projet de le combattre à son tour. Il soutint le duc de Ferrare, qui ne consentait pas à reconnaître les droits du Saint-Siège ; lui-même entra en Italie et envahit bientôt les États de l'Église. — Peut-on s'étonner que Jules II ait considéré comme un devoir de garder intact le domaine temporel sur lequel

Siège et l'intégrité du domaine pontifical. Il fut obligé par les événements d'employer la force matérielle pour faire rentrer dans l'ordre des sujets révoltés et délivrer l'Italie d'un joug étranger.

En réclamant l'indépendance de la Papauté et le maintien de ses droits sur les possessions qui devaient en être la garantie, Jules II comprenait les véritables intérêts de l'Italie<sup>1</sup> et de la chrétienté tout entière. Et

---

la Papauté avait des droits séculaires et indiscutables, et qui était la garantie de son indépendance ?

Les efforts du pape furent couronnés de succès. — Il avait failli être surpris à Bologne et au siège de La Mirandole, mais il échappa à ce double danger et réduisit La Mirandole à capituler.

En 1511, fut conclue contre Louis XII une *Sainte-Ligue* ou *Sainte-Union* entre Ferdinand d'Espagne, Henri VIII d'Angleterre, les Suisses, le sénat de Venise et le pape Jules II.

Louis XII, qui avait cherché à dépouiller le pontife de ses États, qui même avait fait ses efforts pour détacher de Jules la chrétienté, en provoquant à Pise la réunion d'un concile schismatique, se vit enfin contraint de renoncer à ses prétentions inqualifiables et de rentrer en France.

Grâce à l'énergique résistance de Jules II, l'Italie était rendue à elle-même; le pape désormais pouvait s'imposer aux factions qui n'avaient cessé depuis longtemps de battre en brèche la puissance pontificale.

<sup>1</sup> « Les intérêts de la Papauté et de l'Italie sont intimement liés; ce qui fait la grandeur de l'une fait aussi la grandeur de l'autre. En choisissant Rome pour le lieu où serait posée la pierre fondamentale de son Église, Dieu a donné à l'Italie une mission qu'elle ne peut oublier sans déchoir. L'Italie est chargée de la garde du souverain pontificat; c'est à elle qu'est confiée la défense des États de l'Église. Si elle manque à ce devoir, elle en est aussitôt punie par l'anarchie et par l'invasion étrangère.

« La Papauté a été le salut de l'Italie, elle seule est la raison d'être de l'indépendance de cette contrée qui a toujours excité les convoitises des conquérants étrangers, depuis que ce n'est plus elle qui tient le monde sous son empire; et, grâce à la Papauté, au lieu de la domination matérielle qu'elle exerçait autrefois, elle exerce une domination morale bien plus glorieuse et plus profitable pour elle...

« L'Italie a l'unité de la religion, de la langue, des habitudes, des intérêts de la politique même; en aspirant à une unité plus complète encore, elle se trouve obligée de combattre l'indépendance du Saint-Siège, cause et gardien de l'indépendance nationale, et d'opprimer les nationalités secondaires qui résistent à la fusion; elle tourne donc ainsi ses armes contre ses propres intérêts, elle provoque de nouvelles invasions, elle s'affaiblit et manque à sa mission. » (CHANTREL, *Les Papes des temps modernes*, t. IV, pp. 245-246.)

si nous trouvons insolite et étrange qu'un pape ait conduit lui-même ses armées, nous ne devons pas oublier pour autant *le fond même du débat*, qui était la liberté de l'Église.

Quant à la *question de forme*, il ne faut pas juger avec nos idées modernes de l'intervention directe du pape dans la lutte : autre temps, autres mœurs. Trahi par les uns, soutenu lâchement par les autres, Jules II se rendit compte qu'il n'aboutirait à aucun résultat s'il ne se mettait lui-même à la tête de ses troupes. — Il alla trop loin sans doute, en particulier lorsqu'il parut armé de pied en cap au siège de La Mirandole. Mais il serait injuste de généraliser le reproche qu'il a pu s'attirer par sa conduite en certains cas particuliers<sup>1</sup>.

Le jugement suivant, par lequel le savant professeur PASTOR conclut son admirable étude sur le règne de Jules II, fera mieux ressortir le sens véritable de sa devise.

« Jules II se présente donc à nous comme un des papes les plus puissants qui aient régné depuis Innocent III, bien qu'il ne soit pas un pontife idéal. La critique impartiale ne saurait en effet se refuser à le reconnaître, l'ardeur excessive et démesurée avec laquelle Jules II poursuivit toutes ses entreprises ne convenait pas à un pape. Avec son tempérament de

---

<sup>1</sup> C'est pourtant la tendance de beaucoup d'historiens qui oublient leur premier devoir : la vérité et l'impartialité. Citons comme exemple le passage suivant de JEAN LE MAIRE, historiographe de Louis XII (*Histoire des Papes*, publiée à La Haye, t. IV, p. 330). Aussi bien, sa qualité de partisan et de serviteur de Louis XII suffit à rendre ses intentions plus que suspectes :

« Le pape moderne... tout martial et tout rébarbatif en son barnois, comme s'il deust faire parler de ses armes terribles et belliqueuses,... veult toujours persévérer à la guerre, laquelle luy est aussi bien séante, comme à un moyne houzé de danser... »

Méridional et sa personnalité absolument extraordinaire, il se mit à la tâche d'une manière fougueuse, violente, avec une force herculéenne.

« Mais peut-être était-il besoin précisément d'une telle personnalité pour devenir, dans un temps de violence comme était le commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, le « Sauveur de la Papauté ». Ce titre glorieux a été décerné à Jules II par un critique étranger au catholicisme (BURCKHARDT); personne ne saurait en dépouiller le pape Rovère.

« Il ne rend pourtant pas encore dans toute sa force le rôle qu'a joué cet homme puissant dans l'histoire du monde : Jules II n'est pas seulement un nouveau fondateur de la puissance temporelle de l'Église, il est aussi le restaurateur de la principauté pontificale dans le domaine des arts. » (PASTOR, *Geschichte der Päpste*, t. III, p. 696-697.)

2<sup>o</sup> La puissance de l'impulsion que sut donner aux arts, avec l'aide des Bramante, des Michel-Ange et des Raphaël, le génie colossal de Jules II, est une manifestation nouvelle de la vérité de sa devise.

« A quel point cet esprit savait tout embrasser, combien puissante était l'énergie de l'homme extraordinaire qui occupait le siège de Pierre depuis 1503, la meilleure preuve en est dans ce fait que Jules II, au milieu de tous les troubles politiques et religieux, et dans les situations les plus critiques, même sous les armes, provoquait de la manière la plus grandiose un mouvement artistique, qui semblait conciliable seulement avec la paix. » (PASTOR, p. 698.)

Il serait facile de montrer la part considérable qui revient à Jules II dans ce grand mouvement dont nous admirons encore les résultats et les chefs-d'œuvre.

Mais il semble que les tendances artistiques auxquelles

Impulsion  
puissante donnée  
aux arts  
par Jules II.

céda ce grand pape revêtent en elles-mêmes un caractère en conformité plus directe avec la devise **Fructus Jovis juvabit**.

## II

C'est la Renaissance, avec son *retour vers les idées païennes*, qui semble surtout symbolisée par la légende de Jules II.

Renaissance  
païenne.  
Le pontificat  
de Jules II

Sous ce grand pape, ce mouvement se manifeste et s'accroît d'une manière très sensible dans le domaine des arts. La Renaissance, qui eut une influence si considérable sur la vie civile et religieuse des peuples au xvi<sup>e</sup> siècle et dans les siècles suivants, demandait à être signalée dans la série des légendes qui caractérisent les divers pontificats. Pouvait-elle l'être d'une manière plus discrète et plus vraie que par notre devise ?

Le prophète se borne à constater la tendance de l'époque qu'il décrit, sans blâmer les *intentions* de Jules II, qui favorisa cette révolution des idées, parce qu'il était ami du progrès. — Mais d'un mot il donne à entendre que ces *produits du paganisme* (**Fructus Jovis**), qu'on laisse sortir de leur poussière, *feront oublier les austères réalités de la religion* (*juvabit*).

Jupiter, le dieu de l'Olympe, résume et personnifie ce monde de divinités païennes qui, depuis trop longtemps déjà, inspirent le génie des savants et des artistes. Et cependant les *charmes* de la forme, et d'un art trop humain cachent, hélas ! les dangers de ce retour aux symboles mythologiques : **Fructus Jovis juvabit !**

L'idée chrétienne  
en souffre,  
malgré la pureté  
d'intention  
chez  
les promoteurs  
de ce retour  
à l'art ancien.

Ce n'est pas que, dans les intentions de Jules II et des artistes sublimes qui illustrèrent son pontificat, la religion eût rien perdu de ses droits. — La basilique nouvelle de Saint-Pierre, œuvre grandiose de Bramante, dans son plan primitif, était un monument destiné par son immensité même à affirmer la grandeur et la divinité de l'Église. Le génie créateur de Michel-Ange exprimait, dans les fresques de la Sixtine comme dans le Moïse du tombeau de Jules II, la force surhumaine des conceptions de la foi. Raphaël, dans son immortelle *Dispute du saint Sacrement*, présentait dans un ensemble saisissant le tableau de l'Église du ciel et de l'Église de la terre, unies dans un même sentiment de vénération et d'amour envers le sacrement de l'Eucharistie, source de lumière et de vie; plus tard encore il célébrait par les fresques du *Miracle de Bolsène*, de *Saint Léon et Attila*, de *Saint Pierre délivré de sa prison*, et d'*Héliodore chassé du temple*, les triomphes de la Papauté, dans la lutte entreprise pour l'indépendance du Saint-Siège (PASTOR, p. 758-805).

Mais à côté de ces pensées supérieures si admirablement rendues, on voit l'influence grandissante de l'art ancien et du culte de la forme, aux dépens quelquefois de l'idée chrétienne. — Bramante, pour élever son temple magnifique, n'hésite pas à détruire de fond en comble l'ancienne basilique de Saint-Pierre, témoin vénérable de tant de manifestations chrétiennes depuis le IV<sup>e</sup> siècle, reliquaire sacré tout plein des restes et des monuments de la piété séculaire<sup>1</sup>. Michel-Ange ne

<sup>1</sup> Le pape lui-même eut sa part de responsabilité dans l'acte de vandalisme qui anéantit le monument le plus vénérable du christianisme et qui sacrifia les trésors artistiques et religieux de l'antique basilique pour laisser aux tendances nouvelles liberté de se produire. — Voici en quels termes le protestant RANKE (I, p. 104) apprécie cette conduite de Jules II :

« N'était-ce pas un symptôme significatif de voir même un pape entre-

craint pas de mêler aux scènes bibliques, dont son génie embellit les voûtes de la chapelle Sixtine, des nudités qui eussent mieux convenu à un temple d'Athènes et de Rome païenne qu'à un sanctuaire chrétien. Raphaël se plaît à représenter avec toutes les séductions de son style et de son art l'École des philosophes d'Athènes et la cour d'Apollon au Parnasse; et d'ailleurs par la perfection même et la finesse du dessin, par le jeu enchanteur des ombres et des couleurs, par l'expression vivante des figures, par la disposition merveilleuse de l'ensemble et de tous les détails, il fait oublier le mysticisme sévère du moyen âge. On peut déjà prévoir ce que deviendra l'art chrétien lorsqu'il ne sera plus mis au service de la foi et des sublimes pensées.

L'enthousiasme que provoqua sous le règne de

prendre de démolir l'antique basilique de Saint-Pierre, la métropole de la chrétienté, dont toutes les parties étaient sanctifiées, dans laquelle étaient réunis les monuments de la vénération de tant de siècles, et vouloir élever à sa place un temple dans le style de l'antiquité? — C'était là une pensée exclusivement artistique..

« Plusieurs cardinaux protestèrent. FEA (*Notizie intorno Rafaele*. p. 41) communique le passage suivant des œuvres non imprimées de PANVINIUS, *De rebus antiquis memorabilibus et de præstantia Basilicæ Sancti Petri, apostolorum principis*, etc:

« Qua in re (il s'agissait du projet d'une construction nouvelle) adversos  
« penè habuit cunctorum ordinum homines, et præsertim Cardinales,  
« non quod novam non euperent Basilicam magnificentissimam exstrui,  
« sed quia antiquam toto terrarum orbe venerabilem, tot sanctorum  
« sepulchris augustissimam, tot celeberrimis in ea gestis insignem fun-  
« ditus deleri ingemiscant. »

Il faut dire cependant, pour excuser la destruction de l'ancien sanctuaire, qu'il menaçait ruine; et déjà pour cette raison Nicolas V avait conçu le projet de le remplacer par une nouvelle basilique. — Mais comment expliquer que la démolition de Saint-Pierre ait eu lieu sans aucune précaution, sans aucun égard pour les souvenirs ou monuments qu'il renfermait? De toutes ces reliques de l'antiquité chrétienne, rien n'a été conservé, tandis que les antiquités païennes trouvaient une place d'honneur dans les musées pontificaux. Bramante voulait même déplacer le tombeau des Apôtres. En cette question du moins Jules II se montra animé du respect qu'il devait aux souvenirs sur lesquels était fondée sa puissance et sa dignité suprême. Il s'opposa avec énergie aux exigences indiscrettes de l'art moderne.

Intérêt  
extraordinaire  
que prend  
le pape Jules II  
à la découverte  
des statues  
antiques.

Jules II la découverte d'un certain nombre de statues anciennes, semble être la traduction même de la devise **Fructus Jovis juvabit**. — Voici quelques détails sur les collections de Jules II :

« Le cardinal Julien de la Rovère était aussi un ardent collectionneur. Au temps d'Innocent VIII probablement, il fit l'acquisition d'une statue d'Apollon nouvellement découverte. Cette statue, qui représentait d'une manière si puissante la divinité païenne, fut dressée dans le jardin attenant à Saint-Pierre *in Vincoli*; elle excita un véritable enthousiasme dans les milieux artistiques, et acquit bientôt une célébrité universelle.

« Après son élévation sur le siège de Pierre, l'heureux possesseur de cette splendide œuvre d'art la fit apporter au Vatican, où se trouvait réunie dans la cour du Belvédère une collection de chefs-d'œuvre de l'antiquité. Cette cour, qui représente un carré d'environ trente-deux mètres de côté, fut transformée en un jardin : là, au milieu d'orangers et de fontaines murmurantes, trouvèrent leur place dans les niches semi-circulaires disposées par Bramante, non seulement l'Apollon, mais encore les restes d'un groupe de lutteurs (ce groupe représentait Hercule soulevant Antée), et la Vénus *felix*.

« A ces trois sculptures de marbre vint s'en joindre une quatrième de première importance, tout nouvellement découverte : ce chef-d'œuvre, aux yeux des contemporains, reléguait dans l'ombre tout ce qu'on avait connu jusqu'alors. Le 14 janvier 1506, dans la vigne du Romain Félix de Freddi, non loin du château d'eau de *Sette Sale*, dans les ruines des Thermes de Titus, qui dans la suite devinrent un véritable trésor d'antiquités, on trouva le groupe de Laocoon. Le pape, avec ses goûts d'artiste, ambitionna de suite le chef-

d'œuvre : il envoya sur les lieux de la découverte Julien de Sangallo, auquel s'adjoignirent Michel-Ange et le fils de Julien, Francesco, âgé de neuf ans. « Nous  
 « nous mêmes tous les trois en route, raconte ce der-  
 « nier ; j'étais perché sur le dos de mon père. Lorsque  
 « nous descendîmes vers le lieu où était enfouie la  
 « statue, mon père dit aussitôt : C'est le Laocoon dont  
 « parle Pline. On élargit alors l'ouverture, de manière  
 « à pouvoir retirer le groupe. »

« Les amateurs ne manquaient pas ; le pape l'em-  
 porta. Le 23 mars 1506, — peu de semaines avant la  
 pose de la première pierre de la nouvelle basilique de  
 Saint-Pierre, — il fit l'acquisition du chef-d'œuvre.  
 Celui qui avait découvert ce trésor et son fils Federigo  
 reçurent comme dédommagement, pour leur vie durant,  
 le privilège de percevoir les droits de douane de la  
 porte San Giovanni, ce qui pouvait représenter un  
 revenu annuel de six cents ducats d'or.

« Au Laocoon fut réservé une place d'honneur dans  
 une niche du Belvédère ; il excita dans tous les esprits  
 élevés de Rome un mouvement extraordinaire. Le  
 groupe apparut « comme une nouvelle incarnation et  
 « comme l'échantillon le plus inappréciable de la vie  
 « du monde ancien. Apollon et Laocoon devinrent dès-  
 « lors les chefs-d'œuvre les plus admirés et les plus  
 « populaires. » (GRÉGOROVIVS, VIII, 136 ; cf. LUZIOS,  
 F. GONZAGA, 21.)

« L'attention publique fut de nouveau vivement  
 excitée par la découverte d'un autre groupe antique  
 faite en mai 1507 au Campo di Fiore : ce groupe repré-  
 sentait Hercule avec le petit Télèphe sur le bras.  
 A peine ce groupe était-il retiré de terre, que le pape  
 en faisait aussi l'acquisition : il le fit dresser à l'entrée  
 de son musée de statues, et y ajouta une inscription  
 par laquelle il défendait l'accès de ce musée à quiconque

n'avait point le sentiment de l'art antique (*Procul esto profani*).

« Dans la suite, la collection du Belvédère fut encore enrichie de la statue appelée *Tigresse*, et de celle qui représente Ariane couchée : cette dernière statue fut prise pour une Cléopâtre, et comme telle célébrée par les poésies de Capodiferro et Castiglione. Enfin prit place dans la même collection la grande et célèbre statue du Tibre, découverte en janvier 1512 près de la Minerve. Il est probable qu'on trouvait là aussi la statue d'Hermès, qui se voit aujourd'hui à la galerie des Uffizzi à Florence, et un sarcophage avec la statue de Méléagre qui avait été retirée de terre derrière l'église de Saint-Pierre. »

Le savant professeur PASTOR, auquel nous empruntons cet intéressant passage (*Geschichte der Päpste*, III, 720-723), fait ressortir l'ardeur avec laquelle on poursuivit sous Jules II les fouilles et la recherche des antiquités romaines. Ce pape proposa comme modèles aux sculpteurs de son époque, Christophore Romano, André Sansovino et Michel-Ange, les statues qui remplissaient ses musées ; comme s'il eût voulu donner raison une fois de plus à la légende qui le désignait dans la prophétie de saint Malachie : *Fructus Jovis juvabit*.

Remarque.

La devise de Jules II, si elle fait allusion à la Renaissance, ne se rapporte qu'à l'architecture, à la sculpture et à la peinture. Jules II en effet n'était pas littérateur, et il ne favorisa pas d'une manière appréciable le mouvement commencé dès le siècle précédent avec les humanistes, et si activement soutenu par Nicolas V et Sixte IV. Il est remarquable que le symbole *Fructus Jovis* exclue par lui-même la littérature, qu'elle s'appelle poésie, éloquence ou musique.

La Renaissance, envisagée à ce point de vue, le plus important sans aucun doute pour le mouvement des idées, va faire l'objet de la devise suivante. A Jules II, le pape violent, belliqueux et artiste, va succéder Léon X, le pape policé et littéraire.

DE CRATICULA POLITIANA <sup>1</sup>LÉON X <sup>2</sup> (Jean de Médicis).

1513-21.

*Occasion  
de la devise.*

Le père de Léon X s'appelait Laurent <sup>3</sup> : le nom de saint Laurent évoque le souvenir du *gril* <sup>4</sup> qui servit d'instrument à son supplice.

L'éducation du futur pape fut confiée à Ange *Politien* <sup>5</sup>, célèbre littérateur de l'époque.

\* \* \*

*Symbolisme.*

L'allusion au prénom du père de Léon X est bien lointaine. D'ailleurs l'expression *craticula*, suggérée sans doute par le gril de saint Laurent, pourrait sembler assez bizarre pour remplacer un nom propre ; la juxtaposition elle-même des mots *craticula* et *Poli-*

<sup>1</sup> *Du gril ou de la claie de Politien.*

<sup>2</sup> « *Filius Laurentii Medicei, et scholaris Angéli Politiani.* » (CIACONIUS.)

<sup>3</sup> « Ce nom de Laurent, dit l'abbé CUCHERAT (p. 145), était si particulièrement cher à Léon X, qu'il voulut le donner à la riche bibliothèque qu'il fonda à Florence, sa patrie. — Le nom de Saint-Laurent est encore attaché à la merveilleuse église où sont les tombeaux des grands-ducs de Toscane. »

<sup>4</sup> Le gril sert d'insigne iconographique au saint martyr.

<sup>5</sup> CIACONIUS (t. III, p. 140) cite la lettre d'Ange Politien à Innocent VIII, dans laquelle l'illustre maître remercie le pape d'avoir élevé au cardinalat son élève : « *Adolescentem nostrum Joannem, Laurentii filium.* »

*tiana* s'expliquerait difficilement, si l'on s'arrêtait au sens direct.

Les difficultés d'interprétation sont donc pour nous une raison de chercher un symbolisme dans la légende de Léon X : il nous faut trouver la raison du choix des termes de la devise et des rapprochements étranges dont ils sont l'objet.

L'abbé CUCHERAT voit dans *Politien*, qui était le prince des littérateurs de l'époque, la personnification des idées et tendances nouvelles amenées par la Renaissance. Le nom même de *Politien* (πόλις, ville; πολιτεία, administration, civilisation) est bien propre à symboliser cette restauration des lettres et des arts, qui doit amener comme une civilisation nouvelle.

1<sup>re</sup> interprétation  
Politiani.

Quant au mot *craticula*, il est plus obscur. — Il doit cependant renfermer quelque allusion symbolique.

Craticula.

Peut-être se rapporte-t-il à l'éducation, aux tendances intellectuelles et morales du pape. Le rapprochement seul de ce mot avec *Politiana* autorise à le penser.

Quelle que soit son explication et sa raison d'être<sup>1</sup>, il est permis de voir dans la devise une image de la formation que subit le jeune Jean de Médicis de la part de son illustre maître.

La devise aurait alors la signification suivante :

Le pape Léon X aura les principes des nouvelles écoles personnifiées par Politien. — Il favorisera les

<sup>1</sup> Pour le P. GORGEU, *craticula* représente les bancs et les barreaux du collège, de l'école. — Son explication est hasardée.

Peut-être serait-il plus juste, si l'on cherche dans *craticula* une allusion à l'éducation de Léon X, de se rappeler que *crates* en latin est employé par Virgile et Pline dans le sens de herse de labour. — Le travail de l'éducateur est comparable au travail de l'agriculteur qui, après avoir retourné la terre, cherche constamment à enlever et faire disparaître les herbes mauvaises et nuisibles au développement du bon grain.

lettres et les arts, et s'efforcera de promouvoir la culture des esprits et la civilisation moderne<sup>1</sup>.

Défaut  
de cette  
interprétation.

Cette interprétation répond bien au nom de Politien, *Politiana*. Mais elle a le défaut de laisser dans l'ombre et dans l'incertitude ou dans l'arbitraire le sens à donner au mot *craticula*.

2<sup>e</sup> interprétation  
plus probable.

Il nous semble plus probable que la légende de Léon X cache une allusion à la terrible épreuve du protestantisme qui va naître sous son pontificat, et qui se trouve comme préparée par les idées de la Renaissance païenne<sup>2</sup>.

*Craticula* serait alors le synonyme de *cribrum*<sup>3</sup>,

<sup>1</sup> « On rivalisa avec les anciens dans la langue des anciens. Le pape Léon X était un protecteur particulier de ces tentatives. Il lut lui-même à ses amis l'introduction de l'histoire de Jovius. Il pensait que depuis Livius on n'avait rien écrit de pareil.

« Quand il favorisait même des improvisateurs en latin, on peut juger combien il était ravi du talent de Vida, qui savait peindre en harmonieux hexamètres latins, tombant avec bonheur en accords pleins, des choses comme le jeu d'échec.

« Il appela près de lui, du Portugal, un mathématicien qui était renommé pour enseigner sa science dans un latin élégant. » (RANKE, t. I, p. 98.)

Le même historien protestant parle ailleurs (p. 106) de son amour pour les arts :

« Léon X remplissait ses appartements, ses galeries et ses chapelles de l'idéal de la beauté humaine. Il aimait passionnément la musique, dont une habile exécution se propageait alors en Italie. On entendait tous les jours le palais retentir d'accords mélodieux. »

<sup>2</sup> « Entraîné par les traditions de sa famille dans le mouvement de renaissance païenne qui éclatait autour de lui, il ne songea pas assez à diriger ce mouvement pour le faire rentrer dans les voies chrétiennes. On était épris de la perfection des formes de l'art et de la littérature antiques; ce qu'il y avait à faire, c'était de s'assimiler ces beautés réelles, mais pour les faire servir au triomphe de l'idée chrétienne, au lieu de les prendre pour l'idéal même que l'artiste et le poète devaient se proposer d'atteindre. L'art et la poésie doivent élever les âmes, non flatter les sens à leur détriment. » (CHANTREL, *Les Papes des temps modernes*, t. IV, p. 315.)

<sup>3</sup> *Ecclesi. XXVII, 5.* « Sicut in percussura cribri remanebit pulvis. »

*Amos IX, 9.* « Sicut concutitur triticum in cribro. »

*Luc. XXII, 31.* « Ecce Satanas expetivit vos ut cribraret sicut triticum. »

crible, que nous avons déjà rencontré dans la devise d'Urbain III, pour signifier la détresse de l'Église au moment de la prise de Jérusalem par les Turcs : **Sus in cribro**.

Le développement de la littérature et de la philosophie nouvelles, que n'inspire plus l'idée chrétienne, amènera des tribulations et des épreuves menaçantes<sup>1</sup> pour l'Église : le protestantisme<sup>2</sup> se prépare, et avec lui la civilisation antichrétienne, cause de tant de bouleversements dans les temps futurs.

L'abbé CUCHERAT trouve encore une autre explication, très incomplète et peu satisfaisante, de la devise de Léon X. — Il traduit *craticula* par *claire*, qui est en effet le sens propre du mot latin ; il en fait une allusion aux casiers où sont déposés et rangés, à l'usage des compositeurs, les caractères et autres signes d'imprimerie.

Léon X, en effet, favorisa de tout son pouvoir l'imprimerie, qui fut l'instrument le plus puissant de la Renaissance.

Grâce à cette dernière remarque, nous pouvons rattacher cette explication aux deux précédentes, en faisant toutes nos réserves sur le sens attribué par l'abbé Cucherat au mot *craticula*.

Application  
faite par  
l'abbé Cucherat.

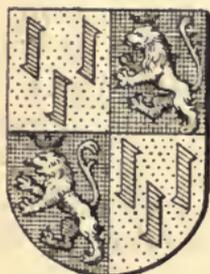
<sup>1</sup> *Crates*, dont *craticula* est le diminutif, ne signifie d'ailleurs pas seulement claire ou treillis, mais désigne aussi un *instrument de supplice*, comme il ressort de l'emploi qu'en font Tite-Live et Tacite. — On conçoit donc que ce mot soit ici pris pour signifier la souffrance terrible que fit endurer à l'Église la révolte et l'hérésie de ses fils.

L'emploi de *craticula* pour désigner cette épreuve au lieu de *crates*, qui serait le mot propre pour le symbolisme, a sa raison d'être dans l'origine de la devise, et dans la circonstance de la vie de saint Laurent qui a servi de prétexte au terme *craticula*.

<sup>2</sup> Léon X condamna le premier l'hérésie protestante par sa bulle du 15 juin 1520 : *Exurge, Domine*.

LEO FLORENTIUS <sup>1</sup>ADRIEN VI <sup>2</sup> (Adrien Boyens).

1522-23.

Occasion  
de la devise.

Adrien, né à Utrecht, eut un *lion* <sup>3</sup> dans ses armes. — Son père s'appelait *Florent*.

Remarque.

CRÜGER a interverti l'ordre de cette devise et de la précédente. Il a appliqué **Leo Florentius** à *Léon*, originaire de *Florence*.

Outre que cette application suppose à tort un changement dans l'ordre des Légendes, elle ne convient pas à caractériser le pontificat de Léon X au sens symbolique.

\* \* \*

Symbolisme.

Au contraire, *Leo Florentius* exprime bien les grandes qualités d'Adrien VI, et ses tentatives de

<sup>1</sup> *Le lion de Florent*.

<sup>2</sup> « Florentii filius, ejus insignia leo. » (GIACONIUS.)

<sup>3</sup> Il portait d'or à trois pals cramponnés de sinople, deux en chef, un en pointe, écartelé de sable, au lion d'argent, onglé, lampassé et couronné de même.

réforme<sup>1</sup> qui enlevèrent tout prétexte à la Réforme protestante.

Ce pape saura, par ses vertus<sup>2</sup> privées et publiques, unir le charme et les attraits de la *fleur* à la force du *lion*<sup>3</sup>.

Les deux images de la fleur et du lion ne semblent pas faites pour s'unir dans une même devise ; mais c'est ici le cas de se souvenir que la *forme* ou l'expression disparaît devant l'*idée* à exprimer. Nous avons vu déjà bien des exemples de cette tendance chez le prophète.

On peut en particulier comparer à la devise d'Adrien VI celle d'Honorius IV, *Ex rosa leonina*, dont elle est presque la reproduction littérale.

« Adrien VI, dit le comte DE BEAUFORT (*Histoire des Papes*, t. IV, p. 165), nous semble avoir été

Objection.  
Réponse.

Caractère  
d'Adrien VI.

<sup>1</sup> Au témoignage de RANKE lui-même (I, p. 133 et suiv.), il désapprouvait la direction presque païenne qu'on suivait alors... Il promit des réformes... Il voulait abolir les abus. — Cf. *Instructio pro te, Francisco Cheregato*... Le personnage auquel le pape donne ses instructions était évêque de Teramo, et fut envoyé comme nonce à la diète de Nuremberg, en novembre 1522. — Ce document intéressant est rapporté par RAYNALD, t. XI, p. 363.

De même l'auteur de l'*Histoire des Papes*, qui a été publiée à *La Haye*, et qui ne peut certes pas être soupçonnée de partialité à l'égard des pontifes romains, rend à Adrien VI ce témoignage :

« Ce pape fut remarquable par la force de caractère, il travailla à la réforme de la cour de Rome... »

<sup>2</sup> L'auteur de l'*Itinerarium Adriani*, qui accompagna le pape dans ses voyages, et qui le connaissait intimement, assure n'avoir jamais remarqué en lui quelque chose de blâmable. Il le représente comme un modèle de toutes les vertus. (*Collection* de BURMANN, p. 223.)

<sup>3</sup> Voici en quels termes Adrien VI est dépeint dans les *Litteræ directivæ ad cardinalem de Flisco* (SANUTO, 33<sup>e</sup> volume) :

« Vir est sui tenax, in concedendo parcissimus, in recipiendo nullus aut parcissimus. In sacrificio quotidianus et matutinus est. Quem amet aut si quem amet nulli exploratum. — Ira non agitur, jocus non ducitur. Neque ob Pontificatum visus est exultasse, quia constat illum ad ejus famiam huntii ingenuisse. »

---

donné au monde pour ôter à la révolte réformatrice tous les prétextes dont Luther cherchait à la couvrir.

« Frappé des maux que la publication des indulgences avait enfantés, il s'attachait à en arrêter l'abus. Il défendit qu'on vendit les charges et les offices de la Cour romaine, il modéra les taxes de la daterie, abolit les coadjutoreries, et n'épargna rien pour que les emplois fussent donnés aux plus dignes.

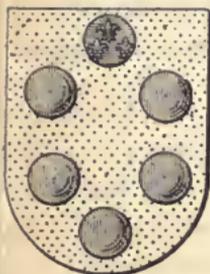
« Il disait qu'il fallait donner *les hommes aux bénéfices*, et non pas *les bénéfices aux hommes*<sup>1</sup>. »

---

<sup>1</sup> « Je veux orner les églises de prêtres, disait-il encore, et non les prêtres d'églises. »

FLOS PILÆ ÆGRÆ <sup>1</sup>CLÉMENT VII <sup>2</sup> (Jules de Médicis).

1523-34.



Clément VII était originaire de Florence (*Flos, floris*). — Ses armes <sup>3</sup>, qui étaient celles des Médicis, portaient des tourteaux (*boules, en latin pila*). Le tourteau supérieur était chargé de *trois fleurs de lis* <sup>4</sup>.

Occasion  
de la devise

<sup>1</sup> *La fleur du monde malade*. — Le texte donné par WION : *Flos pilæi ægri*, contient une faute évidente. *Pilæi* est un barbarisme; mais on s'explique facilement qu'un copiste maladroit ait pris un trait de plume à la suite de *pilæ* pour la lettre *i*, et se soit cru ensuite obligé de faire accorder l'adjectif *æger* avec le mot de sa fabrication. — Les boules ou tourteaux des armes des Médicis (*pilæ*) ne laissent aucun doute sur le texte voulu par l'auteur. (Nous avons pris sur nous de rétablir le texte *Pilæ ægræ*.)

<sup>2</sup> « Florentinus, de domo Medicea, ejus insignia pila et lilia. » (CIACONIUS.)

<sup>3</sup> Ses armoiries portaient d'or à cinq gires ou tourteaux de gueules posés en orle, accompagnés en chef d'un tourteau d'azur chargé de trois fleurs de lis d'or posées 1, 2. (CIACONIUS, RIETSTAP, PAILLOT.)

« Punicei globuli quinque, sextus autem et supernus cyaneus ternis auratis liliis impressus in valvulo scuti anreo. » (PETRASANCTA.)

<sup>4</sup> « On dit que les fleurs de lys de France s'étaient ajoutées aux tourteaux des Médicis par concession du roi Charles VIII, lorsqu'il allait à la conquête du royaume de Naples. D'autres ont cru que ce fut le roi

D'après le P. GORGEU, le mot *ægræ* renfermerait une allusion au nom même des *Médicis* : l'idée de malade appelle celle de médecin.

Remarque.

Pour cette devise, plus que pour toute autre, l'interprétation laisse beaucoup à désirer si l'on s'en tient au sens direct. On ne comprend que difficilement dans cette hypothèse la portée de l'adjectif *æger*.

\* \* \*

Symbolisme.

Au sens moral, par contre, *æger* trouve une application saisissante.

Sous le pontificat de Clément VII, la société chrétienne est vraiment dans un état de *souffrance* et de *maladie* qui marque une crise dans la vie de l'Église.

*Ægræ.*  
État maladif  
du monde.

*Allemagne.* — Les *Luthériens* font en Allemagne des progrès effrayants. Chaque année Luther, le moine apostat, marié en 1525 avec une religieuse, Catherine de Bore, lance dans la chrétienté des libelles injurieux contre la Papauté ou les théologiens catholiques<sup>1</sup>.

La *Réforme*, qui ne mérite plus ce nom, puisqu'elle

Louis XI qui accorda ce privilège à la maison de Médicis. » (CUCHERAT, p. 149.)

« La nièce de Clément VII, Catherine de Médicis, épousa le 4 octobre 1533 le duc d'Orléans, fils aîné de François I<sup>er</sup>, qui fut plus tard le roi Henri II. » (*Id.*, p. 150.)

La circonstance du mariage de Catherine de Médicis avec l'héritier de France expliquerait au sens direct la juxtaposition *Flos pilæ*, si déjà nous n'avions une autre raison de ce rapprochement dans les armes mêmes des Médicis.

<sup>1</sup> L'entente était loin cependant de rester parfaite entre les docteurs de la Réforme. « Luther, dit CHANTREL, voyait se tourner contre lui l'esprit de révolte qu'il avait suscité. » Mais tous s'accordaient à unir leurs efforts contre la Papauté et l'Église catholique.

Les doctrines subversives qui se faisaient jour au point de vue du dogme devaient porter leurs fruits dans la *vie religieuse et sociale* du monde. — Le fanatisme des anabaptistes, et les répressions sanglantes dont il fut l'objet, suffiraient à condamner le protestantisme, cause première de tant de maux.

ne cherche que la satisfaction de l'ambition, de l'orgueil et de toutes les passions, finit par gagner le Wurtemberg, les provinces allemandes du Danemark, la Poméranie, la marche de Brandebourg, la seconde ligue de Saxe, une ligue de Brunswick, le Palatinat.

En vain les princes catholiques se sont unis à Ratisbonne en 1524; à cette ligue les princes luthériens ont répondu par celle de Torgau.

Aux avances de Charles-Quint, qui propose à la diète de Spire (1529) le *statu quo*, c'est-à-dire la liberté de conscience dans les provinces où règne la Réforme, avec engagement de ne pas faire de prosélytisme au dehors, les Luthériens répondent par des *protestations* menaçantes, d'où le nom de protestants.

La *Confession d'Augsbourg* (1530), rédigée par Mélancton, fait connaître clairement tout ce qu'a de subversif la nouvelle hérésie.

En 1531, Luther organise contre Charles-Quint la *ligue de Smalkalde*, qui donne aux Luthériens une force nouvelle, et constitue une *menace perpétuelle pour la vie* de l'Église.

*Angleterre.* — Henri VIII, n'ayant pu obtenir du pape le divorce qu'il sollicitait, met en pratique les leçons d'indépendance qui lui viennent de l'Allemagne, et se détache<sup>1</sup> avec éclat de l'Église romaine (1533).

---

<sup>1</sup> Henri VIII avait épousé Catherine d'Aragon, tante de Charles-Quint. Comme elle était veuve d'Arthur son frère, il avait obtenu pour son mariage les dispenses canoniques de Jules II.

C'est seulement vingt-huit ans après ce mariage qu'il demanda au Saint-Siège de le déclarer nul, sous prétexte que la dispense d'affinité n'avait pu être valide. — Il voulait épouser Anne de Boleyn.

Le pape resta ferme. — Crammer, archevêque de Cantorbéry, prononça le divorce, et Anne prit la place de Catherine sur le trône d'Angleterre (1533). — Clément VII lança une bulle d'excommunication (1534).

C'est alors qu'Henri se fit proclamer le chef spirituel et temporel de l'Église d'Angleterre.

Nous ne pouvons que renvoyer à l'histoire du règne d'Henri VIII pour

Il est ainsi la cause de cette séparation lamentable qui arrête la sève chrétienne depuis des siècles dans un grand et puissant royaume.

*France.* — Le roi François I<sup>er</sup> oublie les graves devoirs que lui impose la royauté chrétienne. Son ambition l'amène à chercher en Italie une vaine gloire et des conquêtes éphémères. Il va jusqu'à unir ses armes avec celles des Turcs.

Le royaume de saint Louis, où ne domine plus suffisamment l'esprit de foi, est en proie aux divisions politiques et religieuses.

*Italie.* — Le pontificat de Clément VII est marqué par une succession de revers et de tribulations.

Le pape cherche tour à tour un appui dans François I<sup>er</sup> et dans Charles-Quint. Il est trompé dans ses espérances. — Les malheurs des temps se font sentir à Rome spécialement, où l'armée luthérienne du connétable de Bourbon fait invasion (1527), et commet des violences inouïes.

« Jamais peut-être dans l'histoire du monde, dit l'historien protestant SISMONDI, une plus grande capitale n'avait été abandonnée à un abus plus atroce de la victoire. Jamais une puissante armée n'avait été formée de soldats plus féroces et n'avait plus effroyablement secoué le joug de toute discipline. »

Clément VII chercha un refuge dans le château Saint-Ange, et il y demeura prisonnier du 6 mars au 9 décembre<sup>1</sup>.

---

toutes les tristesses qui marquèrent les débuts du schisme d'Angleterre; qu'il nous suffise de constater qu'il fut inauguré par un roi que dominaient l'orgueil, la cruauté et les plus odieuses passions.

Comment un grand peuple a-t-il pu se laisser imposer une religion dont les origines sont entachées de tant de hontes et de crimes?

<sup>1</sup> Le cardinal Pompée Colonna, qui avait embrassé le parti de l'empereur avec une ardeur sacrilège, entra lui-même à Rome, accompagné d'une troupe de paysans armés. — Il recula devant l'horreur du pillage.

Cependant les Allemands luthériens, les Espagnols catholiques, se réunissaient au Vatican, déposaient Clément, et, contrefaisant les cérémonies des conclaves, proclamaient pape Luther, le patriarche de la révolte!

La peste mit le comble à tous ces désastres : de Rimini elle gagna Rome et le château Saint-Ange.



Le pape finit par s'échapper de cette prison sous le déguisement d'un marchand. — Une médaille célèbre cette délivrance, et la rapproche de celle de saint Pierre : MISIT D. ANGELVM SVVM ET LIBERAVIT ME.

Clément VII souffrit jusque dans sa famille des malheurs des temps. — Les ennemis des Médicis, voyant le duc de Bourbon jeter à Rome le trouble et la désolation, profitèrent de la circonstance et expulsèrent la famille du pape.

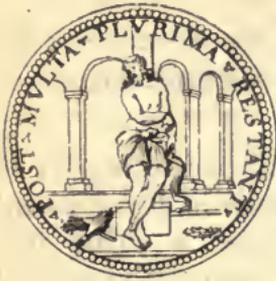
Pour rétablir la paix dans sa ville natale, Clément employa tous les moyens; mais il eut encore la douleur de voir ses deux neveux se diviser au sujet de leur domination en cette ville, et devenir ennemis acharnés.

*Mahométisme.* — Si durement éprouvé par l'hérésie et les discordes de toutes sortes, le malheureux Pontife eut encore à redouter toutes les horreurs de l'invasion musulmane.

Les Turcs, ayant à leur tête Soliman, menaçaient la Hongrie et l'Europe par de nouvelles victoires. A la suite de la bataille de Mohacz, où périt Louis II de Bavière, ils s'avancèrent jusqu'à Vienne.

Le pontificat de Clément VII mérite en vérité d'être

qualifié de ce mot *æger*, qui laisse deviner l'état lamentable de la société et de l'Église dans cette période du xvi<sup>e</sup> siècle.



De quelque côté qu'on se tourne, on voit les plus terribles épreuves qui viennent l'assailir, comme l'exprime une médaille du temps : **POST MVLTA PLVRIMA RESTANT.**

Il nous faut maintenant chercher le sens et la raison d'être des deux autres mots qui figurent dans la légende, **Flos** et **pilæ**.

*Pilæ.*

*Pila* peut désigner symboliquement le monde, le globe terrestre<sup>1</sup>, à l'occasion des boules ou tourteaux des Médicis.

L'Église étant catholique par l'institution divine, l'univers chrétien souffre de l'épreuve de l'Église romaine.

Le mal qui atteint le chef atteint le corps tout entier.

*Flos*

*Flos*<sup>2</sup> trouve alors son explication toute naturelle, soit qu'on envisage la personne même du pape, si digne, si grand et si beau dans le malheur, soit que l'on considère l'efflorescence de vie religieuse qui se

<sup>1</sup> *Pila* paraît pris en un sens analogue dans la devise de Grégoire XIII : **Medium corpus pilarum**. Voir les explications que nous donnons de cette obscure devise.

<sup>2</sup> La sainte Écriture emploie bien souvent le symbole de la fleur en général, du *lis*, de la *rose* et d'autres fleurs en particulier, pour symboliser la vertu et la sainteté.

On peut consulter à ce sujet notre commentaire des devises : **Rosa composita** (Nicolas III), **Ex telonio liliacei Martini** (Martin IV), **Ex rosa leonina** (Honorius IV), etc.

produit au sein d'une *société* atteinte, croirait-on, d'une *maladie mortelle*.

Les trois devises qui se succèdent : **Leo Florentius** (Adrien VI), **Flos pilæ ægræ** (Clément VII), **Hiacynthus medicorum** (Paul III), renferment des allusions aux *fleurs*. C'est sans doute que les pontifes qu'elles annoncent méritèrent une place d'honneur dans le jardin de l'Église.

Nous avons déjà vu avec quelle justesse la comparaison s'applique à Adrien VI. — Quant à Clément VII, la fleur est aussi le symbole de ses vertus.

Au jugement de VITTORI, rapporté par RANKE (t. I, p. 141), « depuis deux cents ans, aucun homme aussi bon <sup>1</sup> n'avait été pape. » — Les épreuves terribles de son pontificat n'avaient pu porter atteinte à la sérénité de sa foi. Pure comme le cristal, son âme laissait passer, sans en être altérée, le feu des tribulations qui la traversait et qui détruisait tout autour d'elle. Cette grandeur d'âme du Pontife est rendue d'une manière délicate dans la médaille **CANDOR ILLÆSVS**, où le tourteau même des Médicis est figuré sous la forme d'un



crystal, se laissant traverser par les rayons d'un soleil ardent.

La floraison de vie religieuse paraît au milieu des épreuves de l'Église, plus belle et plus brillante que jamais.

En 1524, saint Gaétan fonde les *Théatins*. — En 1525, Jérôme Braschi obtient l'approbation pontificale

Vertus  
de Clément VII.

Efflorescence  
de vie religieuse.

<sup>1</sup> « Non superbo, non simoniaco, non avaro, non libidinoso, sobrio nel vitto, parco nel vestire, religioso, devoto. »

pour les *Capucins*, réforme de l'Ordre de Saint-François. — Les *Récollets*, fondés en 1500, sont de même approuvés par Clément VII. — En 1530, saint Jérôme-Émilien fonde les *Somasques*. — En 1533, les *Barnabites* prennent naissance à Milan. — En 1534, le 15 août, saint Ignace jette à Montmartre les fondements de la *Société de Jésus*, qui semble suscitée par Dieu pour combattre le protestantisme et les erreurs qui en dériveront dans l'avenir : gallicanisme et jansénisme.

Toujours jeune et toujours pleine de la vie divine, l'Église produit sous l'influence de la grâce, dans les périodes les plus troublées de l'histoire du monde, des fleurs qui embaument de leur parfum les parterres célestes.

Telle est la grande leçon qui semble exprimée dans la devise de Clément VII, et pleinement justifiée par les événements de son pontificat : **Flos pilæ ægræ.**

Sens général  
de la devise.

HYACINTHUS MEDICORUM <sup>1</sup>PAUL III <sup>2</sup> (Alexandre Farnèse).

1534-49.



Paul III Farnèse avait dans ses armes <sup>3</sup> des lis bleus ou *hyacinthes* <sup>4</sup>. — Il avait été créé par Alexandre VI cardinal du titre des saints Côme et Damien <sup>5</sup>, frères *médecins*.

Occasion  
de la devise.

<sup>1</sup> *L'hyacinthe* ou *la jacinthe des médecins*.

<sup>2</sup> « Farnesius, qui lilia pro insignibus gestat, et card. fuit SS. Cosmæ et Damiani. » (CIACONIUS.)

<sup>3</sup> Il portait d'or à six fleurs de lis d'azur posées, 3, 2, 1. (CIACONIUS, RIETSTAP, PAILLOT.)

<sup>4</sup> La ressemblance des fleurs représentées dans les armes avec les fleurs de lis ne doit pas nous arrêter. La couleur d'azur prouve qu'il ne s'agit pas de fleurs de lis ordinaires.

COLUMELLE, livre X, en ce vers emprunté de Dioscoride, parle ainsi des hyacinthes :

Necnon vel niveos, vel caruleos hyacinthos.

La jacinthe dont il s'agit ici porte en botanique le nom de *Hyacinthus orientalis*, L. Elle est de la famille des Liliacées.

Elle ne semble pas avoir été jamais employée en médecine. CARIO, qui est bien complet sur l'histoire des plantes au point de vue médical, ne dit rien de la jacinthe. Le rapprochement *Hyacinthus medicorum* a été suggéré sans doute au prophète par l'usage que faisaient les anciens, à titre de remède, de la pierre précieuse qu'ils appelaient du même nom *hyacinthus*.

Voici quelques renseignements qui nous sont fournis, comme ceux qui

Remarque.

Ses relations très particulières avec les Médicis expliqueraient d'ailleurs à elles seules le mot *medicorum*.

Élevé à la cour de Lorenzo de Médicis, Alexandre Farnèse devenu cardinal couronna le pape Léon X (Jean de Médicis); ce dernier le nomma cardinal-évêque de Frascati. — Le cardinal Farnèse fut l'objet de nouvelles faveurs de la part de Clément VII (Jules de Médicis), qui lui donna le titre de cardinal-évêque de Porto et d'Ostie.

Clément le tenait en haute estime. Sur son lit de mort, il affirmait qu'il choisirait Alexandre Farnèse pour son successeur, si la Papauté pouvait se transmettre par voie de testament.

Paul III avait été vraiment le privilégié des papes *Médicis*.

\* \* \*

précédent, par M. l'abbé GÉRARD, licencié ès sciences naturelles, professeur à l'école Saint-François-de-Sales de Dijon.

Ces détails, en même temps qu'ils nous édifieront sur la science médicale au moyen âge, nous apprendront en quel sens doit être pris ici le mot *hyacinthus*.

« En pharmacie on appelle *confection d'hyacinthe* une confection où il entre des hyacinthes, des saphirs, émeraudes, topazes, perles, coraux, feuilles d'or, *des os de cœurs de cerf* (?) (*sic*), de l'ambre, du musc, etc... — *Hyacinthina compositio*. Elle est propre pour récréer les esprits, pour fortifier le cœur, pour résister à la corruption des humeurs, et pour arrêter le cours du ventre et le vomissement. » (TRÉVOUX, *Dictionnaire*, t. III, éd. 1730, p. 734.)

BESCHERELLE, éd. de 1849, t. II, p. 172, dit de son côté, au mot *Hyacinthus* :

« *Mythologie*. Pierre précieuse que l'on pendait au cou pour se défendre de la peste. De plus elle fortifiait le cœur, garantissait de la foudre et augmentait les richesses, l'honneur, la prudence et la sagesse. — *Pharmacie*. *Confection d'hyacinthe*, sorte d'électuaire dans la composition duquel il entre des pierres d'hyacinthe, avec beaucoup d'autres ingrédients. Aujourd'hui, hors d'usage. »

Nous avons tenu à rapporter ces textes bizarres pour expliquer comment le mot *hyacinthe* a pu historiquement, à tort ou à raison, devenir synonyme de *remède*.

Le nom de la fleur, *hyacinthus*, évoquait naturellement le souvenir de cette mixture si connue chez les anciens.

L'adjonction de *medicorum* à côté de *hyacinthus* suffit d'ailleurs à préciser le sens voulu par l'auteur, et à montrer que dans la légende de Paul III il voit avant tout l'idée de remède à apporter à une maladie qu'il vient de signaler dans la légende précédente.

§ « *Sancti Cosmas et Damianus*, Saints-Côme-et-Damien, au Forum, ancienne diaconie. » (MAS LATRIE, p. 1175.)

C'est encore une *fleur* qui sert à désigner le nouveau Pontife. Ses vertus<sup>1</sup> semblent justifier cette appellation.

Mais l'adjonction du mot *medicorum* nous indique qu'il faut chercher une interprétation nouvelle : les circonstances qui ont occasionné le choix de ce mot sont trop éloignées, les allusions trop indirectes, pour que le prophète ait pu s'arrêter aux détails indiqués ci-dessus.

Il s'agit de simples *relations* avec la famille Médicis. Quant au titre cardinalice des saints Côme et Damien, ce ne fut que le *premier* et le moins important des titres que posséda le cardinal Farnèse; encore est-il désigné par un signalement étrange, celui de la profession médicale des deux frères qui lui donnent leur nom.

Cherchons donc la raison de ces étrangetés. Elle existe dans le symbolisme. Une fois de plus nous verrons, dans la devise de Paul III, une confirmation de notre premier principe d'interprétation : les circonstances extérieures, signalées directement par la légende, ne sont qu'un *prétexte*; c'est le sens symbolique ou le sens moral, voulu par le prophète, qui lui dicte le choix de ses expressions et la manière de présenter les faits secondaires dont il veut tirer un enseignement.

La devise précédente nous a montré la société chrétienne comme *malade* et *souffrante*.

<sup>1</sup> Paul III fut admirable dans la plupart des actes de son pontificat; on peut lui reprocher cependant trop de faiblesse pour les siens.

On rapporte de lui cette parole du Psalmiste qu'il prononça au moment d'expirer, et qui était dans sa bouche l'expression d'un amer regret :

« Si mei non fuerint dominati, tunc immaculatus ero. » (*Ps.* XLIII, 14.)

(Il est presque inutile de faire remarquer que *mei*, qui, dans le texte des psaumes, est le génitif du pronom personnel, se trouve employé ici par une accommodation pieuse comme le nominatif pluriel masculin de l'adjectif possessif.)

**Hyacinthus medicorum** signifie sans doute les remèdes apportés par le pontificat de Paul III aux maux qui affligent alors l'Église.

Rapprochement.

C'est une chose remarquable de trouver après la devise de Clément VII, **Flos pilæ ægræ**, deux légendes dans lesquelles il est fait explicitement allusion à la *guérison* ou au *remède*.

Nous étudierons bientôt la devise de Pie IV, qui publia les décrets du concile de Trente : **Æsculapii pharmacum**. — Voyons ici comment la légende **Hyacinthus medicorum** est justifiée par l'histoire.

Remèdes aux maux de l'Église.

Paul III signale tout d'abord son avènement au trône pontifical, en appelant au collège des cardinaux des hommes remarquables par leurs vertus et par leur mérite, et capables de le seconder dans l'œuvre de réforme qu'il se propose d'accomplir : Contarini, Caraffa, Sadolet, Poole, Giberto, Frederigo Fregose<sup>1</sup>. Ces cardinaux s'adjoignent d'autres prélats<sup>2</sup> pour chercher les moyens d'accomplir leur mission.

Le *concile de Trente* nous apparaît ici comme le *remède* souverain à tous les maux de l'Église. C'est Paul III qui eut la gloire de le convoquer<sup>3</sup>. On com-

<sup>1</sup> On peut consulter RANKE, t. I, p. 199.

CHANTREL signale le même fait, t. IV, p. 381 :

« Ainsi furent nommés : Réginald Poole, qui eut la gloire de rétablir un moment le catholicisme en Angleterre; Sadolet, l'habile et aimable secrétaire de Léon X; le dataire Giberti, l'un des plus fins politiques du temps; Frédéric Fregose, le modèle de la ferveur religieuse; Gaspard Contarini, dont la nomination fit dire aux sénateurs vénitiens, ses collègues : « La République perd son meilleur citoyen. » Entouré de ces hommes illustres, Paul III mit fermement la main à la réforme des abus. »

<sup>2</sup> Cette commission de cardinaux et de prélats publia en 1538 un mémoire remarquable, souvent réimprimé depuis, sous ce titre : *Consilium delectorum Cardinalium et aliorum prelatorum de emendanda Ecclesia, Sanctissimo Domino Paulo III ipso jubente conscriptum anno 1538.*

<sup>3</sup> Dès 1536, Paul III lança la Bulle de convocation : on devait se réunir

mença par le dogme, *base* et *principe* de toute sainteté. — On examina les sources de la révélation, Écriture sainte et Tradition. Puis on aborda les questions si discutées du *péché originel*, de la *justification* et des *sacrements*. — Le protestantisme fut condamné.

Pour compléter son œuvre, le grand pape, qui voulait attaquer le mal dans sa racine, rétablit par une Bulle du 21 juillet 1542 le tribunal de l'Inquisition<sup>1</sup>. — En 1543, il formula la défense d'imprimer aucun livre sans la permission des inquisiteurs.

Enfin il publia la Bulle *In Coena Domini*, ainsi appelée parce qu'elle devait se lire le Jeudi saint de chaque année<sup>2</sup>. Cette Bulle prononce des excommunications contre les hérétiques et ceux qui troublent la juridiction ecclésiastique.

à Mantoue. Le concile n'ayant pu se tenir alors, une nouvelle Bulle de convocation parut en 1542. Le 22 mai de cette année, les légats étaient assemblés à Trente. Mais le nombre d'évêques étant trop restreint, l'ouverture du concile dut être remise encore. Ce n'est qu'en décembre 1545 que l'on put commencer les premières sessions. — En 1549, le concile fut transféré à Bologne à cause d'une maladie contagieuse.

Nous verrons, à propos de la devise de Jules III, *De corona montana*, les péripéties nouvelles qui vinrent entraver et suspendre les travaux de ces grandes assises de la chrétienté, travaux enfin repris et glorieusement terminés sous le pontificat de Pie IV.

<sup>1</sup> Le cardinal *Caraffa*, plus tard Paul IV, et *Alvarès* de Tolède, cardinal de Burgos, donnèrent à Paul III le conseil de rétablir l'Inquisition, pour faire cesser les disputes sur le sacrement d'Eucharistie, sur le Purgatoire, et sur d'autres points attaqués par les protestants.

On ne doit pas confondre ce tribunal de l'Inquisition romaine avec les tribunaux espagnols qui poursuivirent l'hérésie en Espagne sous Philippe II. On reproche à ces derniers d'avoir exercé des mesures cruelles contre les coupables; mais des mesures de ce genre n'eurent aucune place dans l'Inquisition romaine du XVII<sup>e</sup> siècle, rétablie pour le maintien de l'ordre et la sanctification de l'Église. En Espagne, il s'agissait d'une institution où les intérêts politiques eurent une grande part; ici, au contraire, nous devons reconnaître une institution d'ordre essentiellement religieux, et dans son principe et dans les moyens employés.

<sup>2</sup> Clément XIV a suspendu l'obligation de la lecture de cette Bulle en 1773.

Ce n'était pas trop de ces remèdes<sup>1</sup> énergiques pour garder l'Église de tous les faux réformateurs qui voulaient tarir en elle la source de la vie et de la foi véritable.

Mentionnons encore, parmi les moyens de salut et de guérison réservés à l'Église par la divine Providence à ces temps si troublés, l'influence bienfaisante et les exemples de sainteté qui lui vinrent des Ordres religieux.

En 1540, le pape Paul III approuva la Compagnie de Jésus, dont les premiers fondements avaient été jetés par saint Ignace sur la colline de Montmartre, sous le pontificat précédent. Le projet d'association, accepté d'abord sous conditions en 1540, fut ensuite confirmé d'une manière absolue en 1543.

L'année suivante, 1544, le pape confirma aussi l'Ordre des Ursulines, fondé par sainte Angèle de Mérici.

---

<sup>1</sup> On peut signaler encore beaucoup d'autres tentatives que fit Paul III pour guérir les maux qui, à d'autres points de vue, troublaient alors l'Église.

Il forma avec l'Empereur et les Vénitiens une ligue pour arrêter les fureurs des Turcs, entreprise qui échoua par la faute de l'amiral Doria. — Il négocia une trêve de dix ans entre Charles-Quint et François I<sup>er</sup>, trêve que ce dernier rompit bientôt après.

Partout on retrouve des essais et des démarches pour le bien, qui rappellent la légende *Hyacinthus medicorum*.

---

LXVII  
DE CORONA MONTANA <sup>1</sup>

JULES III <sup>2</sup> (Jean-Marie Ciocchi del Monte).

1550-55.

Les parents de Jules III étaient nés dans un bourg des environs d'Arezzo, appelé *Monte San-Savino* ; ils avaient obtenu depuis peu de joindre le nom de *del Monte* à celui de Ciocchi qu'ils portaient primitivement.

*Occasion  
de la devise.*



Les armes de Jules III représentent  
des *couronnes et des montagnes* <sup>3</sup>.

\* \* \*

Au sens littéral ou direct, l'application est facile et suffirait au besoin à justifier la légende. — Mais les richesses cachées que nous a fait découvrir dans les autres légendes le symbolisme, nous laissent supposer

*Symbolisme.*

---

<sup>1</sup> *De la couronne du mont.*

<sup>2</sup> « *Anlea vocatus Joannes Maria de Monte.* » (CIACONIUS.)

<sup>3</sup> Jules III portait d'azur à la bande de gueules bordée d'or, chargée de trois monts du même, mouv. du bord inférieur de la bande, celle-ci accompagnée de deux couronnes de laurier d'or. (CIACONIUS, RIETS-TAP.)

que nous trouverons sans doute ici encore quelque grande pensée sous le voile des emblèmes.

Application générale au pape, chef de l'Église.

Peut-être la devise de Jules III exprime-t-elle que la couronne qu'il a reçue domine tout autre couronne ; elle marque alors l'empire suprême sur l'Église universelle.

Rapprochements.

On peut se rappeler en effet que *mons* est souvent pris dans la sainte Écriture pour figurer l'Église, comme nous l'avons démontré à propos de la devise d'Eugène III, **De magnitudine montis** (voir p. 35). — *Corona* a déjà été employé dans la prophétie pour représenter la gloire et la puissance décernées aux successeurs de Pierre. On peut voir à ce sujet notre commentaire de la devise de Martin V, **Corona veli aurei** (voir p. 243).

Cette affirmation du pouvoir pontifical est opportune pour une époque où le protestantisme bat en brèche l'autorité du pape.

Application spéciale et personnelle à Jules III.

Mais, à côté de ce sens un peu général, il y a sans doute une allusion plus personnelle au pontificat de Jules III, et comme un blâme discret de la *pompe* dont il s'entoura sur la fin de sa vie, dans sa magnifique villa du *Monte Mario*. — Le pape est un roi armé pour la lutte, et sa dignité ne doit pas lui faire oublier qu'il n'est pas appelé au repos dans cette vie.

Jules III, dans sa retraite sur les *hauteurs* où il établit son palais et laisse reposer sa *couronne*, semble avoir négligé quelque peu les devoirs de sa charge.

Jules débute saintement.

Cardinal, Jean-Marie del Monte avait fait concevoir les plus belles espérances.

Pape, il commença saintement son règne. Après avoir célébré le jubilé qui coïncida avec l'année de son élection, il prit des mesures pour travailler à la réforme de l'Église entreprise déjà par ses prédécesseurs. Par

ses soins, le concile recommença ses travaux au printemps de 1551; six sessions furent tenues sous son pontificat.

Mais les Luthériens ayant suscité des difficultés, ce concile, tant de fois entravé déjà, fut suspendu en 1552. — Les hérétiques relevaient la tête; Henri II, qui était venu soutenir Ottavio Farnèse en Italie et qui s'était allié aux protestants, avait vaincu Charles-Quint, allié du pape, en avril 1552.

C'est à la suite de cet échec que le pape Jules est accusé de s'être trop désintéressé des affaires de l'Église, et d'avoir tourné son activité vers des occupations frivoles et indignes de son haut caractère. — Il mit tous ses soins à construire le palais et à décorer les jardins de la villa qui porta son nom, *Villa di Papa Giulio*, au Monte Mario<sup>1</sup>, hors la porte *del Popolo*.

Il semble à la vérité qu'on ait exagéré, dans cette question comme dans beaucoup d'autres, les reproches adressés à la Papauté. Cette retraite était jusqu'à un

Il se retire  
de la lutte sur la fin  
de son pontificat  
Ses occupations.

<sup>1</sup> Voici comment l'historien protestant RANKE décrit les occupations de Jules III dans les dernières années de son pontificat :

« Il (le pape) trace lui-même le premier plan (du jardin). Mais on n'en finissait jamais. Il avait tous les jours de nouvelles idées et de nouveaux désirs que les architectes se hâtaient de mettre à exécution (VASARI). C'est là que le pape passa sa vie et oublia le reste du monde.

« Boissard décrit l'étendue qu'avait alors ce palais et ce jardin : « Occupat fere omnes colles qui ab Urbe ad pontem Milvium protenduntur. » — Il décrit leur magnificence, et rapporte quelques inscriptions... »

Plus loin, parlant des détails de la vie de Jules III, RANKE poursuit en ces termes :

« La vie tranquille et frugale dans sa villa lui suffisait... D'autre part, pour les grandes affaires de l'Église, il ne s'occupa que de celles qu'il ne pouvait absolument pas éviter. — Les affaires ne pouvaient pas prospérer dans cet abandon... Les protestants allemands, puissamment relevés de leur défaite de l'année 1547, étaient plus forts que jamais. » (RANKE, II, 54.)

---

certain point un délasserement permis, et les réunions intimes de cardinaux que Jules aimait à y convoquer permettaient de parler des affaires de l'Église, librement et simplement.

Mais comment excuser complètement Jules III d'avoir comme déposé sa couronne et laissé reposer ses armes, tandis que la lutte existait si ardente et si menaçante pour la chrétienté confiée à ses soins ?

---

FRUMENTUM FLOCCIDUM <sup>1</sup>MARCEL II <sup>2</sup> (Marcel Cervini).

1555.



L'écusson de Marcel II représentait des épis de froment <sup>3</sup>.

Occasion  
de la devise.

\* \* \*

Le P. GORGEU traduit ainsi l'adjectif *floccidum* :  
« *Floccidum*, prêt à tomber, à être emporté comme un *flocon* de neige. »

Symbolisme.

G. JOANNES VOSSIUS (*Etymologicon linguæ latinæ*, Lugduni, 1664, p. 216) explique d'une manière analogue le sens de *floccus* :

« *Floccus* pro re nihili sumitur, ut cum dicimus

<sup>1</sup> Les froment prêt à tomber.

<sup>2</sup> « Cujus insignia cervus et frumentum, ideo floccidum quia paucō tempore vixit in Papatu. » (CIACONIUS.)

<sup>3</sup> Il portait d'azur à trois épis d'or, naissant d'un terrain de sinople, et un cerf d'or gisant au pied des épis, à la ramure du même.

CIACONIUS et PAILLOT indiquent quatre épis de froment d'or.

*floccifacere*. Sed proprie, juxta Petronium, ita dicuntur lanarum particulae divisae a velleribus, inutiliter evolantes. Unde colligo censuisse floccos dici quod de lana per aera volitent. »

L'allusion à un flocon de neige ou à un flocon de laine<sup>1</sup> indique bien quelque chose de transitoire, de fugitif et de passager. — Il est remarquable que l'on trouve cette épithète dans la devise d'un pape qui ne régna que vingt-deux jours.

Désigné par ses vertus pour succéder au pape Jules, Marcel fut par sa sainte vie<sup>2</sup> ce *froment* pur, tout prêt à être moissonné pour les greniers éternels.

Remarque.

Le concile de Trente, dans sa treizième session, qui fut précisément présidée par le cardinal Cervini, au nom de Jules III, compare l'Église à un champ de froment. Ce détail est intéressant lorsqu'on le rapproche de la devise de Marcel II.

Explication  
de l'abbé Cucherat.

La devise contient-elle des allusions à l'état général de l'Église, ou aux événements de l'histoire ecclésiastique sous Marcel II? — La brièveté de son pontificat nous dispenserait, ce semble, de chercher autre chose dans cette légende que des allusions purement personnelles.

Toutefois les jeux de mots et doubles sens que l'on trouve presque partout dans la prophétie de saint Malachie donnent peut-être raison à l'abbé CUCHERAT, qui

<sup>1</sup> Cette comparaison répond mieux à l'étymologie, et donne un sens moral ou symbolique bien plus satisfaisant que les épithètes *fletri* (COULON, 1703) ou *niellé* (CUCHERAT).

<sup>2</sup> RANKE, II, 57, signale son « activité et ses vertus irréprochables ». Il l'appelle « une image vivante de la réforme de l'Église... ». Il parle « de la bonté et de la sagesse de ce pape ».

Ses contemporains lui appliquent les paroles de Virgile au sujet d'un autre Marcel : « Le destin voulait seulement le montrer à la terre. »

---

voit dans la devise une allusion à l'hérésie luthérienne sur la présence réelle dans la sainte Eucharistie.

Le concile de Trente, présidé par Marcel, stigmatisa cette hérésie.

LXIX  
DE FIDE PETRI <sup>1</sup>

PAUL IV <sup>2</sup> (Jean-Pierre Caraffa).

1555-59.

Paul IV appartenait à la famille Caraffa (ou Carafa), dont le nom est une contraction de *cara fede* ou *fè* <sup>3</sup>. — Le prénom de *Pierre* complète la Légende.

Occasion  
de la devise.

\* \* \*

A l'occasion des prénom et nom de Paul IV, le prophète a rapproché deux mots qui s'appellent l'un l'autre, lorsqu'on a présent à l'esprit le dialogue sublime entre le Christ et Simon-Pierre.

Symbolisme.

« Venit autem Jesus in partes Cæsareæ Philippi : et interrogabat discipulos suos dicens : Quem dicunt homines esse Filium hominis ?

« At illi dixerunt : Alii Joannem Baptistam, alii autem Eliam, alii vero Jeremiam aut unum ex prophetis.

« Dicit illis Jesus : Vos autem, quem me esse dicitis ?

---

<sup>1</sup> *De la foi de Pierre.*

<sup>2</sup> « Antea vocatus Joannes Petrus Caraffa. » (CIACONIUS.)

<sup>3</sup> On rapporte à ce sujet un mot prononcé par un des ancêtres de Paul IV et qui aurait donné à sa famille le nom de *Caraffa* : « Cara fè m'è la vostra. »

Le P. MENESTRIEN traite de fable cette tradition; mais il ne donne aucune raison de son affirmation.

L'application de la devise est d'ailleurs assez remarquable au sens moral pour que nous n'ayons pas à discuter sur un détail insignifiant en lui-même.

« Respondens Simon Petrus dixit : Tu es Christus, Filius Dei vivi.

« Respondens autem Jesus dixit ei : Beatus es, Simon Barjona, quia caro et sanguis non revelavit tibi, sed Pater meus qui in cælis est. Et ego dico tibi quia tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam, et portæ inferi non prævalebunt adversus eam. Et tibi dabo claves regni cælorum. Et quodcumque ligaveris super terram erit ligatum et in cælis, et quodcumque solveris super terram erit solutum et in cælis. » (*Matth.* xvi, 13-19<sup>1</sup>.)

Cette profession de foi, qui a attiré à saint Pierre le titre de pierre fondamentale de l'Église<sup>2</sup> et lui a valu son nom, est aussi la règle de vie de Paul IV.

Tout son pontificat<sup>3</sup> semble inspiré par cette croyance

<sup>1</sup> Cf. *Marc.* viii, 27-29; *Luc.* ix, 18-20. — On peut rapprocher de la devise cet autre épisode de la vie de saint Pierre :

*Joan.* vi, 68-70. « Dixit ergo Jesus ad duodecim : Numquid et vos vultis abire ? Respondit ergo ei Simon Petrus : Domine, ad quem ibimus ? Verba vitæ æternæ habes. Et nos credidimus et cognovimus quia tu es Christus Filius Dei. »

<sup>2</sup> Paul IV établit la fête de la Chaire de saint Pierre à Rome, qu'il fixa au 18 janvier.

<sup>3</sup> Paul IV, au début de son règne, eut la faiblesse de favoriser ses neveux. Son désir d'abaisser les Espagnols l'avait porté à donner aux siens une trop grande influence dans le gouvernement de l'Église, parce qu'il avait cru reconnaître en eux les qualités nécessaires pour affranchir l'Italie de la domination espagnole. Mais les *Caraffa* élevés aux honneurs se firent détester.

Cette faiblesse qu'avait eue le pape pour les membres de sa famille fut l'occasion qui mit en relief son amour du bien et l'énergie de sa foi, aussitôt qu'il eut reconnu l'indignité de ses neveux. Écoutons l'historien de saint Pie V, M. DE FALLOUX :

« Paul IV, dans une angoisse qui n'admettait plus ni faiblesse ni délai, ne goûta pas de repos avant d'avoir réparé les iniquités qu'on avait osé couvrir de son nom. Il condamna à la réclusion les membres les plus coupables de sa famille, il abolit les impôts prélevés par ses neveux, et enleva ses emplois à quiconque en avait été pourvu par leurs mains. Il convoqua un consistoire extraordinaire afin d'y prononcer lui-même le décret de bannissement fulminé contre les *Caraffa*, et d'y dérouler sans déguisement le tableau de leurs désordres : la honte et la colère, confondant ses pensées, se peignaient sur son visage et lui coupaient la voix.

« Le cardinal Farnèse essaya de représenter que Sa Sainteté ne trouverait peut-être pas ses parents si coupables si elle daignait les admettre à plaider leur cause... Le pape se retira sans laisser fléchir cette magnanime fermeté. »

Si Paul IV fut coupable (plus encore par ignorance que par faiblesse),

à la divine origine du Christ, et par suite à sa souveraineté sur le monde.

Hommage  
que lui rend  
saint Pie V.

Cardinal, il porte Paul III à établir l'inquisition pour réprimer l'hérésie. Devenu pape, il étend les pouvoirs de cette institution, à la tête de laquelle il place Michel Ghislieri, le futur pape saint Pie V. Le premier, il fait dresser et publier par l'Inquisition un catalogue des livres défendus, et ordonne de les détruire et de les brûler.



Une médaille, frappée sous son règne, représente le pape et les évêques, devant lesquels les hérétiques s'humilient en brûlant leurs livres. — Exergue : HÆRESI RESTINCTA.

Il devine le péril juif; son zèle et sa foi lui font

prendre des mesures énergiques contre les disciples du Talmud.

Une médaille doit rappeler à la postérité cette politique qui s'inspire de l'Évangile. A l'exemple du divin Maître, il chasse les vendeurs du temple. Exergue : DOMVS MEA, DOMVS ORATIONIS<sup>1</sup>.



son repentir et la réparation solennelle qu'il fit de sa faute, sous l'empire de la foi qui l'anima, fut un trait de ressemblance de plus entre le grand pontife et saint Pierre, le prince des Apôtres.

<sup>1</sup> « Fuit Paulus, ut omnes narrant, religiosissimus... multos sacros ritus vetustate corruptos reformavit.

« Judæorum synagogas, quæ plurimæ Romæ erant, præter unam excindi jussit, et glauci coloris pilco eos uti, septisque includi, et eorum usuras coerceri, ne Urbs Romana, quam domum orationis esse decet, domus negotiationis diceretur. » (BONANNI, S. J., *Numismata Pont. Rom.*, I, p. 267.)

Saint Pie V, le second successeur de Paul IV, fit transférer solennellement le corps du pieux pontife, de Saint-Pierre à Notre-Dame de la Minerve. Sur son tombeau on grava l'inscription suivante<sup>1</sup>, qui est la meilleure justification de la légende : *De fide Petri*, d'autant plus qu'elle est l'œuvre d'un saint.

Caractere  
apostolique  
de Paul IV.

IESV CHRISTO, SPEI ET VITÆ FIDELIUM,  
PAVLO QVARTO CARAFÆ PONTIFICI MAXIMO,  
ELOQVENTIA, DOCTRINA, SAPIENTIASINGVLARI  
·INNOCENTIA, LIBERALITATE ANIMI,  
MAGNITVDINE PRÆSTANTI,  
SCELERVM VINDICI INTEGERRIMO,  
CATHOLICÆ FIDEI ACERRIMO PROPVGNATORI  
PIVS V PONT. MAX.  
GRATI ET PII ANIMI MONUMENTVM POSVIT.  
VIXIT ANNOS LXXXIII, MENS. I, D, XX.  
OBIIT MDLIL QVINTODECIMO KAL. SEPT.  
PONT. SVI ANNO V.

<sup>1</sup> Cette inscription est citée par BONANNI, à propos de la seconde médaille se rapportant à Pie V.

Le tombeau de Paul IV a été relevé par Clément XI en 1708.

L'épithaphe est reproduite par AMAT DE GRAVESON, *Hist. Cult.*, t. VII, p. 139, un peu moins complètement que par BONANNI; mais on y retrouve les dénominations *scelerum vindici integerrimo, catholicæ fidei acerrimo propugnatori*, qui sont comme une traduction de la devise *De fide Petri*. C'est vraiment la foi de Pierre qui dirige Paul IV dans sa conduite au milieu des luttes religieuses du XVI<sup>e</sup> siècle.

ÆSCULAPII PHARMACUM <sup>1</sup>PIE IV <sup>2</sup> (Jean-Ange de Médicis).

1559-65.

Occasion  
de la devise.

Pie IV appartenait la famille des *Médicis* <sup>3</sup>; il avait étudié la *médecine* à Bologne.

Son nom et sa vie antérieure répondent ainsi à la devise qui évoque l'idée de *remède* et le souvenir d'*Esculape* <sup>4</sup>, dieu de la *médecine*.

<sup>1</sup> *Le remède d'Esculape.*

<sup>2</sup> « Antea dictus Jo. Angelus Medices. » (CIACONIUS.)

<sup>3</sup> « On doute que Pie IV appartint à la maison des Médicis de Florence, et l'on pense que ce fut la splendeur du pontificat qui engagea Côme, grand-duc de Toscane, à le reconnaître pour parent. Son père s'appelait Medichino; sa mère était une Serbelloni, et sa sœur Marguerite, qui avait épousé un Borromée, devint mère du grand saint Charles Borromée, que Pie IV éleva au cardinalat. » (CHANTEL, t. IV, p. 104.)

Beaucoup d'auteurs du XVI<sup>e</sup> siècle, entre autres CIACONIUS, font pourtant de Pie IV un Médicis. — Mais que ce nom lui appartienne par droit de naissance ou d'adoption, la légende est également justifiée. On retrouve d'ailleurs le même radical dans *Medichino* que dans Médicis.

<sup>4</sup> Il peut sembler étrange au premier abord de voir le nom d'Esculape, un demi-dieu du paganisme, figurer dans la légende d'un saint pape, si vraiment notre document a un caractère surnaturel et prophétique.

Mais cette anomalie apparente est facile à expliquer. — Il est naturel que les prophètes s'accoutument au caractère et aux usages de ceux qui sont l'objet de leurs visions; or tous connaissent le goût du XVI<sup>e</sup> siècle pour les réminiscences de l'antiquité païenne. — On peut remarquer d'ailleurs que le nom d'Esculape ne rappelle aucun souvenir indigne de figurer dans les symboles allégués par l'auteur des devises; il nous est présenté par la mythologie seulement comme protecteur de la médecine.

Enfin il est permis de comparer cette allusion à celles que faisaient, dès le second siècle de notre ère, les premiers chrétiens dans les cata-

Nous avons déjà vu dans les devises de Clément VII et de Paul III : **Flos pilæ ægræ**, et **Hyacinthus medicorum**, des allusions à la maladie terrible dont souffre le monde chrétien au xv<sup>e</sup> siècle.

Rapprochement.

*Au dedans*, c'est un besoin de réformes qui se fait sentir avant tout à ceux qui ont la garde de l'Église. Des abus se sont introduits dans son sein, comme il s'en trouve dans toute société et dans toute administration humaine. Mais la Papauté s'efforce de rétablir la vie et la santé dans ce grand corps de l'Église : l'élément divin va triompher des faiblesses de l'élément humain.

*Au dehors*, ce sont des révoltes et des défections, qui, sous le couvert d'un faux zèle pour la réforme, cachent l'orgueil, l'amour de la jouissance et le désir d'une indépendance sans limite et sans frein, le désordre des esprits et des cœurs. — Pour ceux qui se sont détachés de son unité, l'Église a des sentiments de compassion et de miséricorde ; mais leur mal ne saurait l'atteindre ni porter préjudice à sa sainteté. S'ils s'opposent au libre épanouissement et à l'action salutaire de la grâce dans les âmes, elle les rejette de son sein et les déclare exclus et séparés de sa vie divine.

\* \* \*

La devise de Pie IV signale manifestement les maux dont souffre l'Église, mais elle annonce en même temps que la guérison approche.

Symbolisme.

Comme un *dieu* bienfaisant<sup>1</sup>, ce grand Pontife,

---

combes de Rome. Un des plus anciens *cubiculi* du cimetière de Saint-Prétextat nous en offre un exemple frappant : la voûte, peinte dans un style remarquable de finesse et d'élégance, représente Notre-Seigneur *Jésus-Christ lui-même* attirant tout à lui, *sous les traits d'Orphée* qui charme jusqu'aux bêtes féroces aux accents harmonieux de sa lyre.

<sup>1</sup> « Remède d'Esculape dil toute l'étendue du mal, et annonce que les médecins les plus habiles n'y pouvant rien, il a fallu que le dieu lui-même vint offrir le remède à la terre. » (CUCHERAT.)

L'explication de l'abbé CUCHERAT, qu'on l'admette ou non, n'a rien

suscité par l'Esprit-Saint, apportera un remède à la maladie.

Concile de Trente.

Ce remède, ce fut le Concile de Trente, heureusement terminé sous Pie IV<sup>1</sup>, et dont nous avons déjà salué les débuts dans la devise de Paul III : **Hyacinthus medicorum**.

En montant sur le trône pontifical, le pape conçut de suite le désir de convoquer de nouveau le Concile<sup>2</sup>, interrompu sous le pontificat de Jules III.

qui puisse choquer. Le pape est le *représentant de Dieu* sur la terre; Dieu se sert d'ailleurs des hommes pour accomplir ses desseins.

Et puis ne lisons-nous pas dans les Psaumes cette dénomination de *dieu*, appliquée aux hommes? Notre-Seigneur invoque leur témoignage pour répondre aux Juifs, qui l'accusaient de se dire Fils de Dieu.

*Joan. x, 33-36.* « Responderunt ei Judæi : De bono opere non lapidamus te, sed de blasphemia, et quia tu, homo cum sis, facis teipsum Deum.

« Respondit eis Jesus : Nonne scriptum est in lege vestra quia : Ego dixi : Dii estis? Si illos dixit deos ad quos sermo Dei factus est, et non potest solvi Scriptura, quem Pater sanctificavit et misit in mundum, vos dicitis : Quia blasphemias : quia dixi, Filius Dei sum? »

Voici le passage des Psaumes auquel Jésus renvoie ses calomniateurs :

*Ps. lxxxI, 6.* « Ego dixi : Dii estis, et filii Excelsi omnes. »

Dès le premier verset nous trouvons ce nom de dieux appliqué à ceux qui exercent la justice comme représentants du Seigneur, bien que destinés eux-mêmes à être jugés plus tard :

*Ps. lxxxI, 1.* « Deus stetit in synagoga eorum; in medio autem deos djudicat. »

<sup>1</sup> Le P. GONGEU avait donné cette explication avant l'abbé CUCHERAT.

CRÜGER, en sa qualité de protestant, ne pouvait saluer dans le concile de Trente un remède divin au mal dont il souffrait lui-même. — Il applique la devise au rétablissement de la sécurité publique, dont ~~N~~ attribue avec raison l'honneur à Pie IV. « *Securitatem publicam velut populo pharmacum obtulit, quem in finem numisma cudi jussit, id significans, quod vide apud LAURENT. BERGERUM in Numismatibus Pont. Rom. colon. 1074, p. 19, p. 41.* » — Cette explication manque d'ampleur, et ne répond ni à l'événement caractéristique du pontificat, qui est la terminaison du concile, ni aux termes et au symbolisme des devises précédentes : **Flos pilæ agræ** (Clément VII), **Hyacinthus medicorum** (Paul III), auxquelles on peut ajouter **De fide Petri** (Paul IV) et jusqu'à un certain point **De corona montana** (Jules III). Ces légendes sont comme le contexte de celle qui nous occupe : **Æsculapil pharmacum**.

<sup>2</sup> « Aussitôt que Nous avons été appelé au gouvernement de l'Église par la pure miséricorde de Dieu, quoique avec des forces peu propor-

La Bulle de convocation fut publiée le 29 novembre 1560, et la XVII<sup>e</sup> session se tint le 18 janvier 1562. — La XXV<sup>e</sup> et dernière session s'ouvrit le 3 décembre 1563, et une Bulle du 26 janvier 1564 confirma et publia le résultat des glorieux travaux du Concile de Trente<sup>1</sup>.

Pour mieux apprécier le caractère éminemment *salutaire* et *bienfaisant* de ce grand acte de son pontificat, il est utile de jeter un coup d'œil en arrière, et d'étudier rapidement l'histoire de ces grandes assises de l'Église.

Actes  
du  
Concile de Trente.

Le saint Concile commence par établir la *règle de foi*, et par consacrer une traduction des Livres saints, où l'on pourra trouver la Révélation.

Dogme.

Le *dogme* est ensuite examiné en détail, à la lumière de l'Écriture sainte et de la Tradition. — Le *péché originel* et la *justification*, les *sept Sacrements*, les *indulgences* et le *Purgatoire*, — le *culte*, l'*invocation*, les *images* et les *reliques des saints*, deviennent tour à tour l'objet de décisions authentiques.

---

tionnées à un si pesant fardeau, portant d'abord les yeux sur toutes les parties de la république chrétienne, et voyant avec une horreur extrême combien la contagion du schisme et des hérésies s'était répandue de tous côtés, et combien les mœurs des chrétiens avaient besoin de correction, Nous avons d'abord commencé, selon l'engagement et l'obligation de notre ministère, à appliquer nos soins et nos pensées aux moyens d'extirper ces hérésies, d'éteindre un schisme si pernicieux et si étendu, et de remédier à une si grande corruption et dépravation de mœurs. Et, comme nous avons connu que *le remède le plus convenable pour guérir tous les maux*, et dont le Saint-Siège s'était déjà souvent servi, était l'assemblée d'un concile œcuménique et général, Nous avons pris la résolution de le convoquer et de le célébrer avec le secours de Dieu. » (*Bulle de convocation du concile*: traduction DE BEAUFORT, *Histoire des Papes*, t. IV, p. 206.)

<sup>1</sup> Par la Bulle *Benedictus Deus*, le pape institua une Congrégation composée de huit cardinaux, qui auraient droit d'inspection sur l'exécution des canons du concile; mais il se réservait à lui l'interprétation des décrets.

C'est ainsi que l'Église est d'abord étudiée dans son essence et dans sa vie surnaturelle.

Réformes.

Mais le Concile s'occupe ensuite des réformes nécessaires qui doivent s'accomplir dans son sein. Voici comment en parle, dans la XXV<sup>e</sup> et dernière session, l'évêque de Nazianze, JÉRÔME RAGAZZONI, officiellement chargé de résumer les travaux du Concile.

« Quant à l'autre partie, dans laquelle nous avons à traiter du raffermissement de la discipline ecclésiastique déjà chancelante et presque tombée, vous l'avez terminée et complétée avec une égale exactitude. Désormais les honneurs ecclésiastiques seront l'apanage de la vertu et non de l'ambition des hommes; on y cherchera moins ses propres intérêts que ceux du peuple, et on sera plus flatté de l'honneur de leur être utile que de celui de leur commander. On annoncera, on appliquera plus souvent et avec plus de soin la parole de Dieu, plus pénétrante que le glaive à double tranchant!

« Les évêques, et tous ceux à qui le soin des âmes a été confié, seront avec leurs troupeaux et veilleront sur eux; on ne les verra point errer loin du dépôt commis à leur garde. Les privilèges ne serviront à personne pour mener une vie impure et scandaleuse, ou pour enseigner des doctrines mauvaises et dangereuses. Nulle erreur ne sera sans châtement, nulle vertu sans récompense. Vous avez sagement pourvu à la multitude des prêtres pauvres et indigents. Chacun d'eux sera maintenant attaché à une église, et on lui affectera un service qui puisse fournir à ses besoins.

« L'avarice, de tous les vices le plus affreux, surtout dans la maison du Seigneur, en sera bannie à jamais, et tous les sacrements seront, comme il convient, administrés gratuitement. D'une seule église on en formera plusieurs, et de plusieurs une seule, selon

que l'intérêt du peuple et la raison le demanderont. Par un bonheur très grand pour nous, les quêteurs d'aumônes, comme on les appelle, qui, plus occupés de leurs amis que de ceux de Jésus-Christ, étaient pour notre religion un sujet de perte et de honte, seront bannis pour toujours du souvenir des hommes. C'est là l'origine du mal qui nous afflige ; de cette source un mal infini se répandait insensiblement parmi nous, et chaque jour étendait au loin ses ravages : toute la prudence, toutes les précautions d'une foule de conciles n'ont pu réussir à y remédier. Aussi, qui n'avouera qu'une haute sagesse ordonnait de retrancher un membre dont on avait essayé la guérison si souvent et avec si peu de succès, dans la crainte qu'il ne nuisit au reste du corps ?

« On rendra à Dieu un culte plus saint et plus parfait ; ainsi ceux qui portent les vases du Seigneur seront purs, afin que leur exemple porte les autres à les imiter. Par une mesure d'une admirable prévoyance, vous avez établi que ceux qui doivent être initiés aux fonctions saintes seraient, dans chaque église et dès le premier âge, formés aux bonnes mœurs et aux belles-lettres, afin d'y établir comme une pépinière de toutes les vertus. Ajoutez encore les synodes provinciaux établis, les visites remises en usage pour l'utilité et non le malheur et la ruine des peuples ; la faculté procurée aux pasteurs de gouverner et paître leurs troupeaux plus commodément ; la pénitence publique remise en vigueur ; l'hospitalité ordonnée et aux hommes d'église et dans les lieux pieux ; une conduite mémorable et presque divine établie pour conférer les cures ; la pluralité des bénéfices, pour employer l'expression vulgaire, détruite ; la possession héréditaire du sanctuaire interdite ; une règle imposée et déterminée aux excommunications ; les premiers jugements assignés dans les lieux où s'élèvent les dif-

férends; les combats singuliers défendus; une espèce de frein invincible imposé à la luxure, à la cupidité et à la haine de tous ces hommes et surtout des hommes d'Église; les rois et les princes avertis avec soin de leurs devoirs; les autres questions de cette nature traitées avec une extrême sagesse<sup>1</sup>. » (ROURBACHER, *Histoire de l'Église*, t. LXXXV.)

Mauvaise foi  
des protestants.

Il semble qu'un concile aussi visiblement inspiré de l'amour de la vérité et de la justice eût dû rallier tous les cœurs et faire cesser toutes les oppositions.

Au début, Luther en appelait au concile; mais l'esprit du mal qui le poussait à la révolte était un esprit d'orgueil et de mensonge<sup>2</sup>.

La religion prétendue réformée, le protestantisme, est condamnée à l'avance, car non seulement elle substitue la raison et l'action de l'homme à l'enseignement et à l'influence de Dieu, mais ses débuts sont marqués par la mauvaise foi et la déloyauté. — Ses fondateurs ont refusé d'accepter de l'autorité légitime cette réforme qu'ils appelaient à grands cris.

<sup>1</sup> Le même orateur conclut en ces termes ses observations sur l'état de souffrance de l'Église et la nécessité du remède :

« Ici toutes les blessures ont été mises à nu, les mœurs exposées au grand jour; on n'a rien caché. On a mis une telle impartialité à peser les arguments et les raisons de nos adversaires, qu'il semblait que ce fût leur cause et non la nôtre que l'on défendit... »

« Mais voici, Révérends Pères, le vrai moyen de ramener les esprits des dissidents, de retenir les fidèles dans la foi et dans le devoir : c'est de pratiquer dans nos églises les règles que nous avons établies dans cette assemblée par nos paroles... »

<sup>2</sup> « Les prétendus réformateurs, dit CHANTREL, montrèrent bien qu'ils poursuivaient un tout autre but que la réforme des abus. Le concile de Trente devait les satisfaire; mais ils n'opposèrent que des injures aux décrets de cette immortelle assemblée. Ces hommes qui ne pouvaient s'accorder entre eux, même sur les points les plus importants, continuèrent d'afficher l'absurde prétention de mieux connaître la doctrine et d'apprécier plus sagement les règles de la discipline les plus opportunes, que ce grand nombre d'évêques, réunis de tous les points de la chrétienté, et plus vénérables encore par leurs vertus et leurs lumières que par l'âge et l'expérience. » (*Les Papes modernes*, t. IV, p. 125.)

Pendant si le malade ne veut point accepter la guérison, si son mal fait des progrès alarmants, c'est à lui seul désormais qu'il devra s'en prendre. — La Papauté a fait son devoir : le remède est là, proposé à tous, *remède efficace et divin*<sup>1</sup>, *Æsculapii pharmacum*.

Le  
remède infallible  
est offert  
aux malades.



<sup>1</sup> BONANNI rapporte au même événement du Concile de Trente, heureusement terminé par Pie IV, une médaille frappée sous son pontificat, avec l'exergue : AN-TIDOTVM VITÆ.

Ce remède qui rend la vie, c'est la Croix présentée par la Religion, et le joug imposé à un bœuf indompté.

« Crucem a Religione sub typo mulieris complexam cernimus in numismate, in quo ante bovem jugum addidere, cum lemmate ANTIDOTVM VITÆ.

« Legem divinam in Cruce et jugo significari neminem latet, ac de illa loquens dixit divina Sapientia : *Jugum enim meum suave est, et onus meum leve*. Sicuti autem boves etiam refractarios coercet jugum, sic efferatæ hominum mentes Cruce subjiciuntur, legibusque Divinis per vias rectas eductæ antidotum Vitæ (etsi aliquantulum amarum) in Cruce excipiunt.

« Qua occasione Numisma hoc percussum fuerit ignoro; si tamen conjectari liceat, illud post Concilii Tridentini celebrationem publicari potuisse existimo, quo absoluto Pius IV Kal. Februarii anni 1564 (referente Panvinio) in Consistorio secreto cuncta Concilii acta, tam ea quæ sacra Dogmata, quam quæ Reformationem Ecclesiasticam respicerent, comprobavit, amplissimumque more Majorum confirmationis diploma plumbo obsignatum publicavit... atque in his legibus *Antidotum vite* omnibus Christifidelibus subministravit. » (BONANNI, S. J., *Numismata Pontificum Romanorum*, t. 1, p. 288.)

ANGELUS NEMOROSUS <sup>1</sup>SAINT PIE V <sup>2</sup> (Michel Ghislieri).-

1566-72.

*Occasion  
de la devise.*

Saint Pie V était né à *Bosco* (bois, *nemus*, non loin d'Alexandrie). — Entré dans l'Ordre des Dominicains, il porta en religion le nom de l'*Archange* saint Michel.

Le nom de *Michel* était particulièrement cher à Pie V <sup>3</sup> : lui-même le choisit lorsqu'il fut entré dans l'Ordre des Frères Prêcheurs. On comprend donc que la Légende y fasse allusion. — On peut comparer sous ce rapport la légende de Benoît XI : **Concionator Patareus**.

\* \* \*

*Symbolisme.*

Cependant cette circonstance est trop accessoire pour faire l'objet d'une importante prophétie. — Pourquoi d'ailleurs désigner ce nom de Michel par une périphrase ou un synonyme : *Angelus* ?

Ces considérations nous amènent à chercher un sens symbolique dans la devise.

<sup>1</sup> *L'ange des bois.*

<sup>2</sup> « Michael vocatus, natus in oppido Boschi. » (GIACONIUS.)

<sup>3</sup> Au baptême il avait été appelé Antoine, d'après un certain nombre d'historiens. — Devenu dominicain, il se mit sous le patronage de saint Michel, et il eût voulu même conserver ce dernier nom comme Souverain Pontife si quelqu'un de ses prédécesseurs l'eût déjà porté.

*Angelus* convient à caractériser un *saint* pape, qui mena sur terre une vie vraiment *angélique*.

*Angelus.*

Ce grand pape vint au monde le 17 janvier 1504. Ses parents, pauvres mais vertueux, eurent soin de l'élever dans la crainte du Seigneur, persuadés que la vertu et la piété valent mieux que tous les trésors du monde.

Enfance.

A l'âge de douze ans, ils eurent la consolation de le voir faire choix d'une vie plus parfaite.

Vie religieuse.

Il entra avec leur agrément au couvent des Dominicains de Voghera, où il se livra aux exercices de la piété la plus vraie et de l'étude la plus intelligente.

Il passa ensuite au couvent de Vigevano, où il fit son noviciat, puis sa profession en 1519.

« A peine eut-il appris la philosophie et la théologie, qu'on le jugea capable de les enseigner. Ses études néanmoins ne l'empêchaient pas d'assister assidûment au chœur et à l'oraison, ni de satisfaire à ses autres exercices de piété. Sa grande capacité, jointe à une solide vertu, fit jeter les yeux sur lui pour l'élever aux charges de son Ordre ; il gouverna ses frères avec tant de prudence, de douceur et de charité, que chacun s'estimait heureux de vivre sous sa conduite. »  
(*Les Petits Bollandistes*, t. V, p. 345.)

La vie du saint religieux se passait ainsi dans la pratique des plus humbles vertus ; mais Dieu l'appela à jouer un rôle plus important encore dans son Église.

« Paul IV, dont il était très estimé à cause de ses rares vertus, l'éleva au siège de Nepi et de Sutri (1555), et deux ans après il fut admis parmi les cardinaux-prêtres de l'Église romaine. Pie IV le transféra à

Épiscopat  
et cardinalat.

l'église de Montréal (Mondovi), dans le Piémont; ayant remarqué plusieurs abus qui s'étaient introduits dans ce diocèse, il en fit la visite complète, et, tout étant réglé, il revint à Rome, où il fut chargé des plus graves affaires, dans l'expédition desquelles il prit toujours le parti de la justice, et déploya une constance et une vertu apostoliques. » (*Bréviaire romain*, trad. de CHANTREL.)

Dans les plus hautes dignités, Michel Ghislieri continua de se montrer aussi sévère pour lui-même, aussi pauvre, aussi modeste.

Le Conclave dans lequel il fut nommé pape mit encore davantage en relief son éminente sainteté.

Voici le témoignage que rend de lui saint Charles Borromée, qui prit part à son élection : c'est un saint qui parle d'un saint.

« Je résolus de n'avoir égard pour le choix à faire qu'à la religion et à la foi. Lorsque la piété, la vie irréprochable et les sentiments de sainteté du cardinal d'Alexandrie me furent connus, je pensai que la république chrétienne ne pouvait être mieux gouvernée que par lui. » (Card. BORR., *Henrico Cardinali Infanti Portugallix*, Romæ, d. 26 Febr. 1566.)

Pontificat.

Élu pape, « Pie V vécut avec la rigidité d'un moine; il observait le jeûne dans toute son étendue, sans interruption. Il portait des vêtements rudes; sa fervente dévotion se traduisait souvent par des larmes abondantes. D'une grande bonté, d'une affabilité et d'une charité sans bornes envers les indigents, il était d'une grande rigueur dans l'exercice des fonctions.

« Son zèle ainsi que son exemple furent infiniment efficaces.

« On vit la réforme de la cour, dont on s'était tant

occupé, enfin réalisée. Les dépenses furent extraordinairement restreintes. Il défendit toutes inféodations des possessions de l'Église romaine. Il ne favorisa point ses parents.

« Il procéda contre les archevêques et évêques qui n'observaient pas la résidence, et ordonna aux curés de ne pas abandonner leurs paroisses. — Il rétablit des règles rigoureuses pour les couvents d'hommes et de femmes. — Il était scrupuleux pour rendre une forte et impartiale justice.

« Au point de vue extérieur, il soutint les catholiques de France et d'Angleterre; il provoqua l'alliance des princes chrétiens contre les Turcs, après la prise de Chypre. — Son zèle fut couronné par l'importante victoire de Lépante. » (7 octobre 1571.)

C'est un protestant, le savant historien RANKE, qui rend au saint pape ce magnifique témoignage.

Pie V fut canonisé par Clément XI en 1712.

Canonisation.

\* \* \*

Si le premier mot de la légende est facile à expliquer au sens moral ou symbolique, il n'en est pas de même de la qualification *nemorosus*.

*Nemorosus.*

L'abbé CUCHERAT y voit l'annonce de la vie monastique<sup>1</sup> du saint Pontife.

1<sup>re</sup> interprétation.

Peut-être l'épithète *nemorosus* sert-elle simplement à marquer l'opposition entre la lumière de la vie surnaturelle qui resplendit en saint Pie V, et les ombres

2<sup>e</sup> interprétation.

<sup>1</sup> CUCHERAT rappelle à ce sujet cette strophe des anciens bréviaires :

Felices *nemorum* pascimus incolas,  
Certo consilio quos Deus abdidit,  
Ne contagio sæculi  
Mores læderet integros.

ou les ténèbres<sup>1</sup> du siècle qui fut témoin de son zèle et de sa foi.

Remarque.

Si les explications données ne paraissent pas complètement satisfaisantes, ce n'est pas une raison pour en tirer un argument contre la prophétie. Nous devons être disposés à accuser notre ignorance plutôt que celle de l'auteur de tant de prédictions lumineuses.



<sup>1</sup> Une médaille remarquable fut frappée sous le règne de Pie V, avec l'exergue : E TENEBRIS DIES, E LVCO LVX LV CET.

L'Esprit-Saint illumine un bois sacré (allusion à *Bosco*, patrie de saint Pie V) et un petit temple, d'où découle un fleuve qui se divise en trois branches.

Cette médaille est comme la traduction symbolique de la devise **Angelus nemo-rosus**.

Voici le commentaire dont BONANNI l'accompagne :

« *Luci nomine Pii V Pontificis patria significatur, quæ Italica voce Bosco dicitur. Ex luco igitur licet tenebricoso, lux prodigiosa refulsit, ut e nocturnis tenebris dies, cum Pius in eo oppido anno 1504, die divo Antonio Abbati sacro, vitam sortitus est.* » (BONANNI, S. J., *Numismata Pont. Rom.*, t. I, p. 304.)

## MEDIUM CORPUS PILARUM

GRÉGOIRE XIII<sup>2</sup> (Hugues Buoncompagni).

1572-85.



La famille Buoncompagni<sup>3</sup>, à laquelle appartenait ce pape, avait dans ses armes un dragon naissant<sup>4</sup>, une *moitié de corps* sans pattes.

*Occasion  
de la devise.*

<sup>1</sup> *Le corps au centre des globes.*

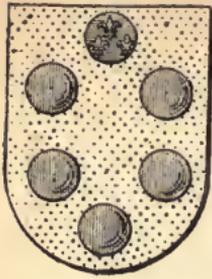
<sup>2</sup> « Cujus insignia medius Draco, Cardinalis creatus a Pio IV, qui pila in armis gestabat. » (GIACONIUS.)

<sup>3</sup> BONANNI (Grégoire XIII, méd. 66) fait descendre les Buoncompagni de Bologne d'une noble famille d'Assise qui portait le nom de *Draco* ou *a Draconibus*.

D'après cet auteur, un certain baron allemand appelé Rodolphe fut préposé vers 963 par l'empereur Othon au gouvernement de la ville d'Assise; ses étendards représentaient trois dragons d'or sur fond rouge, ce qui lui fit donner ce nom de *Draco*. — L'un des principaux descendants de ce Rodolphe, s'étant emparé de la ville de Macerata et de la région voisine dans les Apennins, changea son nom contre celui de Buoncompagno, mais il retint le dragon dans ses insignes ou armoiries, en en coupant la partie inférieure, sans doute pour distinguer sa famille des branches collatérales.

<sup>4</sup> L'écusson de Grégoire XIII portait de gueules au dragon d'or sans queue ni pattes.

« Draco aureus dimidius in conchylia scuti alveolo. » (PETRASANCTA.)



Grégoire XIII avait été créé cardinal par Pie IV, qui portait dans ses armoiries les tourteaux ou boules (*pila*) des Médicis.

\* \* \*

Symbolisme.  
Son existence.

Pourquoi désigner ce dragon des armes de Grégoire XIII par le mot *corpus*? Pourquoi mentionner cette particularité insignifiante que ce corps est représenté sans pattes? — Dans quel but surtout rappeler cette circonstance bien indifférente, semble-t-il, de l'origine du cardinalat d'Hugues Buoncompagni? Enfin pourquoi ce souvenir des armoiries de Pie IV, juxtaposées d'une façon si étrange à ce *medium corpus* de Grégoire XIII?

Ces questions sont autant de problèmes insolubles si l'on s'arrête au sens immédiat ou littéral.

D'après CRÜGER<sup>1</sup>, plusieurs interprètes ont appliqué

Le symbolisme  
s'applique  
sur un jeu de mots,  
ou sur  
une interprétation  
nouvelle  
de la devise.

<sup>1</sup> « Alii legunt : **Medium corpus stellarum**, ob siderum cursum ab hoc Papa cognitum, rectius restitutum, quam ob rem etiam monetam eudi jussit, quam vide apud LAURENT. BERGERUM in *Numismatibus Pont. Rom.*, p. 41. »

Nous trouvons la même interprétation chez l'abbé CUCHERAT, qui pourtant n'a point connu le commentaire de CRÜGER :

« En étudiant attentivement la chose, je me suis convaincu que le prophète fait plutôt une allusion très directe à l'un des événements les plus remarquables du règne de Grégoire XIII. « Son Pontificat, dit FELLER, « sera éternellement célèbre par la réformation du calendrier... »

« Si maintenant je me reporte à la légende de Grégoire XIII : **Medium corpus pilarum**, et la traduis mot à mot, je trouve *corps mitoyen* ou *corps qui est au milieu des globes*. Car *pila* signifie aussi bien globe que boule ou tourteau. Selon Noël, le vieil Ennius emploie ce mot pour le « globe de la terre », et le savant Vossius, la première autorité en matière étymologique, dit que *pila* signifie aussi les globes célestes...

« La pensée renfermée dans ces mots énigmatiques est donc celle-ci : Sous ce pape, les rapports qui existent entre les corps célestes, les

la devise à la connaissance plus parfaite qu'eut Grégoire XIII du cours des astres.

Pour justifier cette explication, le savant protestant suppose la leçon *stellarum* au lieu de *pilarum*. — Nous devons remarquer que *pila* (boule, sphère) peut lui-même désigner les *globes*, les *sphères* célestes, les planètes.

*Medium corpus* représenterait alors le soleil, ou *corps* céleste qui sert de centre à notre système astronomique. — L'expression *medium corpus*, qui veut dire en latin moitié de corps, peut aussi se traduire *corps qui se trouve au milieu...* Il y aurait donc dans l'expression *medium* elle-même un jeu de mots, comme aussi dans *corpus* et dans *pilarum*.

Nous sommes amenés par ces considérations à la traduction suivante de la devise :

**Medium corpus pilarum**<sup>1</sup>, c'est le corps céleste qui se trouve au centre de notre système planétaire, le soleil.

Cette interprétation convient non seulement à caractériser le règne de Grégoire XIII, dont le nom est attaché à la réforme du calendrier<sup>2</sup>, mais aussi elle se

Nature  
du symbolisme.

globes et les planètes de l'univers, seront mieux connus, rectifiés et scientifiquement fixés pour le reste de la durée du monde. »

Il semble que l'abbé CUCHERAT aurait dû chercher le symbolisme de cette allusion.

<sup>1</sup> Régulièrement, dans cette acception de *medium corpus*, *corps qui se trouve au milieu de*; il faudrait *inter pilas*. Mais alors le sens direct, ou l'occasion qui a dicté la devise à l'auteur, ne s'expliquerait plus. — Nous avons déjà trouvé assez d'exemples d'incorrections de langage dans les devises précédentes pour ne pas nous arrêter à cette difficulté.

<sup>2</sup> « La grande œuvre qui a rendu immortel le nom de Grégoire XIII est la réforme du calendrier.

« La réforme opérée par les soins de Jules César avait fixé la longueur de l'année à 365 jours, auxquels on ajoutait tous les 4 ans un jour : l'année était dite alors *bissextile*.

« Mais, comme l'année solaire n'a pas tout à fait 365 jours et 6 heures,

prête à un symbolisme aussi élevé que satisfaisant au point de vue de l'histoire et de la foi.

Le monde extérieur est une image de ce qui se passe dans le monde des âmes et dans le monde surnaturel.

La Papauté est le centre de toutes choses sur terre. Comme les corps célestes gravitent autour de leur

il s'ensuivait, au bout de quelques siècles, plusieurs jours ajoutés en trop, ce qui empêchait les mêmes jours de l'année de coïncider avec les équinoxes. Il se trouvait environ trois jours de trop d'ajoutés tous les quatre siècles.

« Grégoire XIII chargea une commission des hommes les plus célèbres dans les sciences astronomiques, et particulièrement le médecin italien *Lilio*, de mener à bonne fin la réforme du calendrier. L'année réelle étant de 365 jours, 5 heures et 49 minutes, il fut convenu que les 5 heures et 49 minutes seraient remplacées par un jour de plus tous les quatre ans, ce qui conservait l'année bissextile du calendrier julien; mais les 11 minutes ajoutées en trop formant un jour tous les cent trente-quatre ans, on décida que l'année bissextile qui arrivait chaque siècle serait supprimée, à l'exception de celle qui arrive tous les quatre siècles. Ainsi l'année bissextile a été conservée en 1600, mais elle a été supprimée en 1700 et en 1800; elle le sera encore en 1900, et sera conservée en 2000.

« Cette suppression de trois années bissextiles tous les quatre siècles, qui n'amène pas encore une coïncidence rigoureuse, ne devant causer qu'un jour d'erreur en 26800 ans, on a pensé avec raison qu'à cette époque à venir, si le monde existe encore, il serait facile de corriger l'erreur.

« Quant au passé, comme il se trouvait dix jours d'erreur, il fut convenu que, en 1582, le 11 mars, date où arrivait en effet l'équinoxe du printemps, quoiqu'on le fixât toujours au 21, serait compté comme 21 mars; ce fut une année qui eut dix jours de moins.

« Tous les pays catholiques adoptèrent le calendrier *grégorien*; les pays protestants hésitèrent quelque temps, et se rendirent enfin; les schismatiques grecs et les Russes ont continué de suivre le calendrier non réformé, ce qui donne aujourd'hui douze jours de différence dans les dates. L'ancienne et la nouvelle manière de compter s'appellent *vieux style* et *nouveau style*. » (CHANTREL, *les Papes modernes*, pp. 460-461.)

« Sur le tombeau de Grégoire XIII est représentée en bas-relief, comme l'événement le plus remarquable de son pontificat, la réformation du calendrier, qui fut faite au Vatican, dans la tour qu'occupe le gardien des archives secrètes. A cette occasion fut frappée une médaille avec cette légende : ANNO RESTITVTO MDLXXXII. Il y est également fait allusion dans les peintures de son appartement, qui forme actuellement la salle des parements. » (Note fournie à l'abbé CUCHERAT par M<sup>re</sup> X. B. DE MONTAULT.)

soleil, ainsi les puissances du monde s'agitent en tous sens; mais, quoique à leur insu, tous leurs mouvements divers tournent toujours au bien général, à la gloire de Dieu et de son représentant sur terre<sup>1</sup>.

Cette doctrine est particulièrement à sa place au moment où le protestantisme cherche à désagrégier la société chrétienne, et à la séparer de son chef et de son *centre*.

Remarque.

---

<sup>1</sup> Nous ne pouvons montrer en détail l'influence considérable qu'eut ce pape dans les affaires de France, d'Allemagne, d'Angleterre, d'Espagne et du monde entier. On a dit de lui qu'il aurait porté le surnom de *Grand*, si un autre pape du même nom, saint Grégoire I<sup>er</sup>, ne l'avait reçu avant lui.

Pour montrer que la religion romaine était toujours, malgré le protestantisme, *le centre* de toute vie morale et religieuse, il nous suffira de rappeler les progrès merveilleux du catholicisme dans l'Extrême-Orient sous le pontificat de Grégoire XIII. — Le Japon, évangélisé par saint François-Xavier et par les Jésuites qui lui succédèrent dans l'apostolat des missions orientales, comptait dès 1582 plus de deux cent mille chrétiens. Trois rois qui s'y firent baptiser envoyèrent en 1585 au pape une ambassade qui remplit de consolation le cœur du pontife. Embrassant les ambassadeurs, Grégoire s'écriait : *Nunc dimittis servum tuum, Domine!*

Ce fait n'est-il pas une justification touchante et sublime de la devise : **Medium corpus pilarum**, et une preuve vivante de la catholicité de l'Église et de sa puissance divine d'expansion?

## AXIS IN MEDIETATE SIGNI <sup>1</sup>

SIXTE V <sup>2</sup> (Félix Perretti).

1585-90.



Occasion  
de la devise.

Les armes de Sixte-Quint portaient une bande (*axis*) au milieu de l'écusson <sup>3</sup> (*signum*).

D'autres, avec GIACONIUS, disent que cette bande traverse un lion, l'un des signes du zodiaque.

Objection.

Une bande brochante sur un lion, dit le P. MENESTRIER, n'est pas **Axis in medietate signi**.

Cette objection se rapporte à l'explication de GIACONIUS.

éponse.

Cependant le sens de bande est donné à *axis* par un contemporain de Sixte-Quint, l'auteur des Commentaires sur la Prophétie.

La critique du P. MENESTRIER au sujet du mot *signum*,

<sup>1</sup> *L'axe au milieu du signe.*

<sup>2</sup> « Qui axem in medio Leonis in armis gestat. » (GIACONIUS.)

<sup>3</sup> Ses armoiries étaient d'azur au lion d'or, tenant une branche de poirier fruitée de trois poires mal ordonnées au naturel, à une bande de gueules, brochante, chargée en chef d'une étoile d'or, et en pointe d'une montagne de trois coupeaux d'argent posée dans le sens de la bande.

perd sa force si l'on y voit le signe même, le sceau, les armes ou l'*écusson* du pape<sup>1</sup>.

Du reste, nous ne devons pas oublier que les jeux de mots<sup>2</sup> sont employés systématiquement par l'auteur des Légendes. — Rien ne s'oppose donc, à la rigueur, à ce que nous admettions l'explication commune, pourvu que nous y reconnaissons un prétexte au symbolisme.

Nous sommes en effet d'accord avec le savant Jésuite du XVII<sup>e</sup> siècle : l'interprétation que donne CIACONIUS, et qui se trouve rapportée par ARNOLD DE WION, ne saurait nous satisfaire par elle-même.

Conséquences  
à tirer  
de la difficulté  
d'interprétation  
de la devise.

Mais, au lieu d'y voir un argument contre la prophétie<sup>3</sup>, nous en tirons deux conséquences :

1<sup>o</sup> Les Légendes ne sauraient être l'œuvre d'un faussaire, désireux de faire élire au conclave de 1590 le candidat de son choix, et d'abuser, dans ce but, de l'impression que pouvait produire sur le Sacré-Collège la prophétie qu'il attribuait à saint Malachie : il eût été vraiment trop maladroit, pour atteindre ce but, de donner au grand pape Sixte-Quint, qui venait seulement de disparaître, une devise aussi obscure et d'application aussi difficile. La même remarque pourrait être faite pour plusieurs des devises précédentes, et spécialement pour la devise de Grégoire XIII. — Tout au moins, si ce faussaire, que l'on suppose être l'auteur des devises, avait voulu envelopper ses inventions d'une obscurité mystérieuse, devait-il, pour produire son effet, donner quelque moyen de découvrir ses intentions secrètes.

1<sup>o</sup> La prophétie  
n'a pas été  
fabriquée  
à l'occasion  
du  
conclave de 1590,  
comme le prétend  
le P. Menestrier.

<sup>1</sup> L'explication est alors plus naturelle. Cependant ce n'est pas le sens donné à *signum* par les contemporains de Sixte-Quint.

<sup>2</sup> C'est ainsi que le symbole héraldique de la *bande* dans les armoiries semble avoir été l'occasion du mot *axis*; mais le *but*, la *raison d'être* de cet emploi d'*axis* est sans doute dans l'acception plus générale d'*axe* ou d'*essieu*, que nous reconnaitrons en donnant le symbolisme de la devise.

<sup>3</sup> Les difficultés d'interprétation ne doivent d'ailleurs jamais étonner dans les prophéties, qui semblent dans le plan divin destinées à garder une certaine obscurité, même après l'événement, pour laisser à la volonté humaine tout son mérite et toute sa liberté.

2° Le sens littéral cache un sens symbolique.

2° De l'imperfection même que nous constatons dans l'application directe de cette devise à Sixte-Quint, nous concluons qu'elle renferme un autre sens, celui que nous avons rencontré dans toutes les devises précédentes, et qui, sous l'emblème des figures, nous a ouvert des horizons magnifiques sur le caractère de la Papauté et sur son rôle dans le monde.

\* \* \*

*Symbolisme.*

Or *Sixte-Quint* mit toute son énergie à rétablir dans le monde l'autorité pontificale, et par là même le règne de la Croix.

La devise répond à ce caractère de son pontificat. — La Papauté est comme l'axe du monde, et c'est Jésus-Christ, la pierre angulaire, qui lui sert de base et de pivot. Dans l'action permanente de la Papauté à travers les siècles, ce qu'il faut admirer, c'est la puissance du Christ, vivant et agissant dans ceux qu'il a établis ses vicaires. Toute leur force vient de sa croix.

Sur ce *signe*<sup>1</sup> divin s'appuie la puissance du pape, qui est comme *l'axe*<sup>2</sup> autour duquel se meuvent les mondes<sup>3</sup>, sans jamais pouvoir l'ébranler.

Politique chrétienne de Sixte-Quint.

L'histoire du pontificat de Sixte-Quint fait bien ressortir ce double trait de son caractère et de son gouvernement : *retour aux idées chrétiennes* après les tendances païennes du XVI<sup>e</sup> siècle, et *esprit d'autorité*, cherchant à ramener dans leur orbite les peuples et les hommes qui s'agitent autour de lui.

<sup>1</sup> La croix est le signe et l'étendard du chrétien. — C'est ainsi que la croix apparut à Constantin : *In hoc signo vinces*.

<sup>2</sup> « *Axis*, dit le P. GORGEU, désigne l'étoile polaire, mais aussi les cieux, la ligne invisible, imaginaire, qui paraît servir d'axe au monde. » — Sixte-Quint « était comme un essieu qui mouvait tout le monde chrétien, et qui pourtant ne s'émuovait de chose quelconque ».

<sup>3</sup> La devise de Grégoire XIII contenait déjà des allusions à l'astronomie. Il n'y a rien d'étonnant si la devise de Sixte-Quint poursuit la même image. Le contexte est une raison de plus en faveur de notre explication.

Grâce à sa fermeté, les États de l'Église sont en peu de temps purgés des brigands qui les infestaient. Les finances du Saint-Siège sont rétablies. Rome est agrandie, embellie, dotée d'aqueducs superbes qui amènent l'eau en abondance dans ses murs.

Italie.

Tout change de face dans la Ville éternelle; et cependant le pape porte en même temps ses regards et exerce son action puissante dans les régions les plus lointaines.

Il console Marie Stuart dans sa captivité; il excommunie l'impie Élisabeth d'Angleterre, et appelle sur cette reine criminelle la vengeance des princes chrétiens.

Protestantisme.

Il déjoue la politique perfide des princes protestants de cette époque. Par son zèle et son intelligence de la situation, il empêche le protestantisme de devenir la religion de la France.

Le seul fait de son attitude dans les affaires de France, suffit à faire apprécier le rôle que joua ce pape si énergique dans les événements de son temps.

Henri III, par sa mollesse et son indolence, avait laissé tomber son royaume dans un abîme de maux. Les Calvinistes avaient obtenu une foule de privilèges, et leur influence grandissait sans cesse.

Affaires de France.

Les catholiques, voyant qu'ils ne pouvaient compter sur leur souverain, s'unirent entre eux pour défendre leur foi. Ce fut l'origine de la Sainte Ligue.

Sainte Ligue.

Le but était grand et légitime : il s'agissait de soustraire la direction, les intérêts de la France catholique à la politique incertaine et équivoque du gouvernement. — Mais les Guises, qui eurent la direction de la Ligue, y mêlèrent quelques vues ambitieuses, parce que l'hérésie du roi de Navarre, légitime héritier de Henri III, leur ouvrait l'accès au trône. Philippe II d'Espagne espérait d'ailleurs profiter de la situation pour s'emparer de la couronne de France.

C'est ainsi qu'une question essentiellement religieuse se compliquait de difficultés politiques de la plus haute importance.

Ligne de conduite  
du pape.

Quelle sera la conduite de Sixte-Quint dans une affaire aussi délicate? — Avant tout, il *maintiendra les droits du catholicisme*. Sa politique sera suivie avec une grande constance par ses successeurs, et finira par faire triompher l'idée chrétienne.

La Ligue force Henri III à déclarer la guerre au roi de Navarre et au prince de Condé, qui protègent ouvertement le protestantisme.

Sixte-Quint intervient par la Bulle *Ab immenso*. Cette Bulle répond bien à notre légende.

« L'autorité accordée au bienheureux Pierre et à ses successeurs par l'immense puissance du Roi éternel surpasse tous les pouvoirs des rois et des princes de la terre. *Appuyée sur la pierre immobile*, ne s'écartant jamais de ce qui est droit, ni dans l'adversité ni dans la prospérité, elle *étend sur tous* ses jugements inébranlables. Elle veille avec un soin particulier à ce que les lois divines ne soient pas violées, et, si elle rencontre des hommes qui résistent à l'ordre de Dieu, elle déploie sur eux une vindicte sévère; si puissants qu'ils soient, elle les jette à bas du trône, comme des ministres de l'orgueilleux Lucifer, et les renverse dans la poussière. »

Le Pontife rappelle les faits : des princes sont en révolte contre leur roi légitime et appellent des armées d'hérétiques à leur secours. Le pape les excommunie et les déclare privés de leurs royaumes et principautés.

Cependant bientôt Henri III, ce roi sans caractère et sans loyauté, fait assassiner le duc Henri de Guise et le cardinal de Guise, et s'unit au roi de Navarre,

avec lequel il vient faire le siège de Paris. — Sixte-Quint l'excommunie à son tour.

Ce malheureux prince périt assassiné par un fanatique, Jacques Clément.

Henri de Navarre, que sa naissance appelait au trône de France, comprit que le pape était l'arbitre de sa couronne. Il fit auprès de lui des démarches pour obtenir sa réconciliation avec l'Église. Mais Sixte-Quint exigea des garanties que le prince hésita à lui donner.

Ce ne fut que plus tard, sous Clément VIII, qu'Henri de Navarre put être réconcilié et absous de son excommunication.

La grande et énergique intervention de Sixte-Quint n'en avait pas moins sauvé la France du *protestantisme* au point de vue religieux, par le soutien qu'il accorda à la sainte Ligue, et de l'*envahissement de l'élément étranger* au point de vue politique, par les obstacles qu'il mit aux projets de Philippe II d'Espagne<sup>1</sup>.

Sixte-Quint  
et  
Henri de Navarre.

<sup>1</sup> « La Ligue, dit Chantrel, atteignit son but : Henri IV ne put monter sur le trône qu'en abjurant l'hérésie, et le protestantisme ne put devenir la religion de la France. »

La politique de Sixte-Quint sauvegardait du même coup les principes religieux et les intérêts nationaux en France.

« C'est principalement à Sixte-Quint que la France doit de n'avoir pas été à cette époque absorbée par l'Espagne. Ce grand pape comprenait tout ce qu'il y avait de noble et de légitime dans la Ligue, mais il en voyait aussi les dangers possibles et les excès. Par une conduite d'une merveilleuse sagesse, il la soutint assez pour empêcher un prince hérétique de monter sur le trône de saint Louis, tout en faisant obstacle aux projets de Philippe II, dont l'influence prépondérante aurait pour longtemps annulé l'action de la France.

« Beaucoup d'historiens français n'ont blâmé Sixte-Quint que parce qu'ils n'ont pas compris sa profonde et chrétienne politique. Lorsque le pape excommunia Henri de Navarre et prononça sa déchéance, il ne faisait qu'appliquer le droit public européen, et que défendre en particulier la constitution française qui interdisait le trône à un prince hérétique; il soutenait donc les droits de la nation, mais en même temps il laissait au prince une voie pour revenir sur ses pas, et il sauvegardait du même coup le principe de l'hérédité monarchique...

« Quand on considère quelle était la situation des catholiques à cette

La croix,  
principe de force  
pour la politique  
du pape.

Retour  
aux tendances  
chrétiennes  
dans les arts.

Le secret de sa force, c'est qu'il appuyait sa politique sur la religion, sur le signe de salut.

Nous retrouvons, dans les restaurations de monuments et dans les encouragements aux arts qui illustrèrent son règne à Rome, une image de cette tendance franchement chrétienne, qui contrastait avec la manière de faire de plusieurs de ses prédécesseurs du commencement du XVI<sup>e</sup> siècle.

« Tout en faisant Rome grande et splendide, écrit CHANTREL, Sixte-Quint voulait imprimer à tous les monuments le cachet du christianisme. Il compléta cette transformation, à laquelle presque tous ses prédécesseurs avaient déjà travaillé, et Rome devint comme un immense trophée, symbole du triomphe de Jésus-Christ et de ses saints sur la superstition de Rome païenne. »

Sixte-Quint dressa sur la place Saint-Pierre, sur la place du Peuple, près de Saint-Jean de Latran et près de Sainte-Marie-Majeure, quatre obélisques gigantesques, débris magnifiques de l'ancienne Rome, et les couronna de la *Croix*<sup>1</sup>. Cette entreprise présenta des

époque sous le gouvernement des rois protestants, on ne saurait contester que c'était là aussi le seul moyen d'assurer aux fidèles enfants de l'Église la liberté de leur conscience et de leur culte. » (CHANTREL, *Les Papes des temps modernes*, t. IV, p. 495.)

<sup>1</sup> L'abbé CUCHERAT voit même dans l'obélisque surmonté de sa croix une réalisation directe de la devise *Axis in medietate signi*. A supposer que ce sens d'*axis*, aiguille, obélisque, soit admis, l'application ne saurait être restreinte et bornée à ce fait particulier.

La devise, dit l'abbé CUCHERAT, symbolise la renaissance catholique du XVII<sup>e</sup> siècle. — Pourquoi pas le pontificat même de Sixte-Quint ?

La prédominance de l'idée religieuse, qui est comme le trait saillant de la politique pontificale de Sixte-Quint, et qui lui a valu les haines et les critiques les plus acerbes des protestants, est encore symbolisée par cette croix dont le pontife décore des statues de l'antiquité, après avoir fait enlever du Capitole celles qui avaient un caractère trop païen.

En remplaçant la lance de la déesse Minerve par une croix gigantesque, Sixte-Quint ne faisait peut-être pas œuvre d'artiste : l'expression de la

difficultés énormes; mais Sixte-Quint tenait à *symboliser le triomphe de l'idée chrétienne sur l'idée païenne* dans toute sa grandeur, et il perpétua cette pensée par les inscriptions qui ornèrent les nouveaux monuments.

Voici celles qui se lisent à la base de l'obélisque de la place Saint-Pierre :

Du côté -  
qui regarde la ville.

ECCE CRVX DOMINI  
FVGITE  
PARTES ADVERSÆ  
VICIT LEO  
DE TRIBV JVDA

Du côté  
qui regarde la basilique de Saint-Pierre.

CHRISTVS VINCIT  
CHRISTVS REGNAT  
CHRISTVS IMPERAT  
CHRISTVS AB OMNI MALO  
PLEBEM SVAM  
DEFENDAT

physionomie de cette Minerve s'accommode mal de cet emblème nouveau qu'on lui attribuait. Mais, au point de vue historique, nous avons là un témoignage frappant de l'esprit qui dirigea la politique et la manière de faire de Sixte-Quint. — L'art d'ailleurs, s'il n'est pas chrétien, peut souvent détourner du bien et du vrai, inséparables du beau véritable.

La devise *Axis in medietate signi* n'est-elle pas le symbole du XVI<sup>e</sup> siècle, commençant par l'idée païenne et finissant par le triomphe de la vérité chrétienne?

DE RORE CÆLI <sup>1</sup>URBAIN VII <sup>2</sup> (Jean-Baptiste Castagna).

1590.

Occasion  
de la devise.Le cardinal Castagna avait été archevêque de *Rossano*.

Objection.

Le P. MENESTRIER, qui ne veut jamais voir un sens élevé dans les devises, émet ce jugement :

« De rore cæli est tout à fait extravagant pour l'archevêque de Rossano, en Calabre, où se recueille la manne. »

Réponse.

Ici encore nous sommes de l'avis du savant critique. Si les vœux du prophète se bornaient à annoncer le radical *ros* du nom de son archevêché, si surtout le mot *cælum* faisait allusion à cette manne <sup>3</sup> dont il veut bien nous entre-<sup>1</sup> *De la rosée du ciel.*<sup>2</sup> « Qui fuit archiepiscopus Rossanensis in Calabria, ubi manna colligitur. » (CIACONIUS.)<sup>3</sup> Il est fait mention de cette manne dans l'interprétation de CIACONIUS, qui vivait encore à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, et écrivait ses commentaires probablement vers 1590. — Que veut-il entendre par là ?HENNION, dans son *Histoire des Papes*, t. III, citant la légende d'Urbain VII, donne une explication, qui trouvera sans doute plus d'un sceptique : cette manne est une rosée qui tombe du ciel avant le jour, et qui se congèle incontinent sur les branches et sur les feuilles des arbres.En réalité, la *manne* est un suc concrétisé, soluble dans l'eau, de couleur blanche variant jusqu'au jaune, d'une odeur analogue à celle du miel, d'une saveur douce et sucrée, légèrement nauséabonde.Elle est fournie surtout par deux espèces de plantes du genre *Orne* (et non pas Orme), détachées par certains botanistes du genre *Frêne*.Les deux principales espèces qui produisent la manne sont : 1<sup>o</sup> le *Fraxinus Ornus*, Linné (*Ornus Europæa*, Persoon), appelé aussi frêne à fleurs, est cultivé dans les bosquets; 2<sup>o</sup> le *Fraxinus rotundifolia*. Lamarck, ou *Fraxinus Mannifera Hortulanorum* (*Ornus rotundi-*

tenir, la légende, nous l'avouons, serait indigne de venir d'une inspiration divine.

\* \* \*

Mais pourquoi restreindre ainsi la portée des emblèmes qui se succèdent dans la prophétie? Au sens moral ou symbolique<sup>1</sup>, **De rore cæli** trouve une appli-

*Symbolisme.*

*folia*), arbre de la Calabre qui n'est qu'une sous-espèce du précédent. En Calabre, c'est surtout de ce dernier que l'on retire la manne, et en Sicile c'est le premier qui en fournit la plus grande partie.

La manne découle de ces deux arbres soit naturellement, soit par suite d'incisions pratiquées artificiellement. Elle est sécrétée par le tronc, les branches, les rameaux et les feuilles de ces ornes, depuis midi jusqu'au soir, pendant les mois de juin et de juillet; aux mois d'août et de septembre, on ne peut se la procurer que par incision.

Quand elle est fraîche, elle n'a point de propriétés spéciales; pour les Calabrais et les Siciliens, elle remplace le miel et le sucre. — Elle ne devient médicament qu'en vieillissant; c'est alors un purgatif très employé en médecine, surtout pour les enfants et les personnes d'une constitution délicate.

(Nous devons ces renseignements à notre dévoué et savant collègue, M. l'abbé GÉRARD, dont nous avons déjà cité le nom à propos de la devise de Paul III, *Hyacinthus medicorum*.)

On ne voit pas quel rapport la manne peut avoir avec cette sorte de *rosée du ciel* que supposent les anciens auteurs. — Il faut chercher ailleurs l'origine et la raison d'être de *cæli*, c'est-à-dire dans le *symbolisme*.

Nous avouons cependant que ce mot est comme appelé par l'allusion à la rosée.

Le refroidissement que subit la terre par suite du rayonnement nocturne produit, avant l'aube, la condensation de la vapeur d'eau atmosphérique dans les couches d'air qui se trouvent en rapport avec la surface terrestre. Ces gouttelettes d'eau qui se déposent sur le brin d'herbe, sur la corolle des fleurs et sur la pierre du chemin, semblent être une pluie bienfaisante tombée du ciel.



<sup>1</sup> Le sens profond, caché sous cet emblème, ne pouvait passer inaperçu dans les siècles suivants; il est intéressant de retrouver la même devise, **De rore cæli**, appliquée au XVIII<sup>e</sup> siècle au saint pape Benoît XIII dans une médaille frappée sous son pontificat, comme le plus bel éloge qui pût lui être décerné. — Cette adaptation de la devise d'Urbain VII est accompagnée d'un symbole emprunté aux armes de la famille Orsini: la médaille représente une rose qui s'épanouit sous l'action de la rosée.

cation aussi charmante qu'elle est conforme aux événements de l'histoire.

Le pontificat d'Urbain fut bienfaisant<sup>1</sup> et de courte durée<sup>2</sup>, comme la rosée.

Cette devise, désignant un *saint* pape dont le règne ne dura que douze jours à peine, renferme une image pleine de grâce et de fraîcheur. — Elle représente en même temps le *rôle de la Papauté*, par laquelle la grâce se répand sur la terre comme la rosée du ciel<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> « Urbain était, dit VALLEMONT, un homme incomparable par sa probité, par sa modération, par sa libéralité, par sa doctrine et par sa grande expérience dans les affaires.

« Ce pape était tellement aimé de tous, il laissa tant de regrets, qu'après sa mort on frappa une médaille en souvenir de lui, avec cet exergue : OMNIBVS GRATVS. »

<sup>2</sup> Urbain VII fut élu le 15 septembre 1590, et mourut le 27 du même mois.

<sup>3</sup> Dans la Sainte Écriture, *ros* est toujours pris pour signifier quelque chose de bienfaisant ou quelque chose de passager :

*Gen.* XXVII, 28, « Det tibi Deus de rore cæli et de pinguedine terræ. » (Paroles d'Isaac à Jacob, lorsqu'il le bénit.)

*Il.* XXVII, 39, 40. « Motus Isaac dixit ad eum (Esau) : In pinguedine terræ, et in rore cæli desuper erit benedictio tua. »

*Deut.* XXXII, 2. « Fluat ut ros eloquium meum, quasi imber super herbam, et quasi stillæ super gramina. » (Cantique de Moïse.)

*II Reg.* I, 21. « Montes Gelboë, nec ros nec pluvia veniant super vos. » (David pleurant la mort de Saül.)

*Prov.* XIX, 12. « Sicut fremitus leonis, ita et regis ira ; et sicut ros super herbam, ita et hilaritas ejus. »

*Eceli.* XVIII, 16. « Nonne ardorem refrigerabit ros ? »

*Dan.* III, 50. « Et fecit medium fornacis quasi ventum roris flantem, et non tetigit eos omnino ignis, neque contristavit, nec quidquam molestiæ intulit. » (Les trois enfants dans la fournaise.)

*Os.* XIV, 6. « Ero quasi ros, Israel germinabit sicut lilium. »

*Agg.* I, 10. « Prohibiti sunt cæli ne darent rorem. »

*Zach.* VIII, 12. « Semen pacis erit ; vinea dabit fructum suum, et terra dabit germen suum, et cæli dabunt rorem suum. »

---

De rore cæli semble inspiré par cette belle prière :

« *Rorate, cæli*, desuper, et nubes pluant justum. » (*Isaïe*, XLV, 8.)

---

*Os. VI, 4.* « Quid faciam tibi, Ephraïm? Quid faciam tibi, Juda? Misericordia vestra quasi nubes matutina, et quasi *ros mane pertransiens.* »

*Os. XIII, 3.* « Erunt quasi nubes matutina, et sicut *ros matulinus præteriens* sicut pulvis turbine raptus ex area, et sicut fumus de fumario. »

---



## AVERTISSEMENT

Avec la légende d'Urbain VII finit la série des devises que l'on a voulu attribuer à un faussaire de la fin du xvi<sup>e</sup> siècle.

A partir de la légende de Léon XI (1605), on ne peut plus supposer l'intervention d'un mauvais plaisant, fabriquant ses prédictions après coup. Le livre d'Arnold Wion qui publie la Prophétie porte, en effet, la date de 1595. — Pour les légendes des trois papes même qui se sont succédé depuis la mort d'Urbain VII jusqu'à l'avènement de Léon XI, nous avons donné les raisons qui autorisent à les considérer comme antérieures aux événements qu'elles annoncent (voir *La Prophétie des Papes*, pp. 160 et 167, en note, et plus loin, p. 369.)

La dernière partie de la Prophétie qu'il nous reste à étudier offre donc un intérêt tout spécial au point de vue des réalisations des devises et, par suite, de l'autorité qu'il faut attribuer au document tout entier.

On pourrait même se poser cette question : L'étude des premières devises est-elle utile ? tout l'intérêt ne doit-il pas se concentrer sur les devises certainement authentiques, sur celles concernant les Papes à partir de 1590 ?

Néanmoins, pour plusieurs raisons, nous avons tenu à analyser en détail les légendes des papes antérieurs à la *publication* de la Prophétie.

Ces raisons, les voici telles que nous les avons exposées dans notre *Étude critique* sur *La Prophétie des Papes*, pp. 152-154 :

1<sup>o</sup> Les objections du P. Menestrier et des autres critiques de la Prophétie s'adressent aussi bien aux premières devises qu'aux dernières. Par exemple, on trouve à leur reprocher l'inconvenance ou la grossièreté du style, des erreurs de chronologie, des allusions aux armoiries des papes avant qu'elles fussent en usage, la mention qui est faite des antipapes, de nombreuses inexactitudes au point de vue historique.

Sous peine d'être accusé d'éviter les difficultés et les objections, ou de fuir la critique, il nous faut suivre le P. Menestrier et ses imitateurs sur le terrain où ils nous entraînent. Et, disons-le, ils ont raison de soumettre au contrôle de l'histoire et de la théologie les premières devises comme les dernières.

2<sup>o</sup> Nous avons la prétention de viser plus haut qu'à défendre la Prophétie des attaques, plus ou moins fondées en raison, dont elle est l'objet. — On ne nous apporte, comme nous le

prouvons, aucun argument sérieux pour révoquer en doute son autorité surnaturelle, ou pour battre en brèche le témoignage des savants du xv<sup>e</sup> siècle en faveur de l'authenticité du document.

C'est donc un *Commentaire*, plus qu'une défense, que nous avons à présenter aux lecteurs, et le commentaire doit être complet.

3<sup>e</sup> L'étude des devises antérieures à l'époque de la publication de la Prophétie nous apporte une preuve de plus en faveur de son authenticité.

Un faussaire n'aurait pu annoncer en si peu de mots, d'une manière si complète, si précise, et avec un sens chrétien si parfait, les gloires et les tristesses, les triomphes et les épreuves de toutes sortes, schismes ou hérésies, qui ont marqué la vie de l'Église au moyen âge et au temps de la Renaissance.

Pour apprécier la portée de cette remarque, il faut étudier en détail chacune des devises.

4<sup>e</sup> L'examen des prophéties du premier groupe doit nous guider dans l'interprétation à donner à celles du second groupe.

Que l'auteur, en effet, soit un prophète véritable ou un faussaire, il doit y avoir unité dans le document<sup>1</sup>. — Les principes d'interprétation des légendes nous sont donc suggérés par ce premier travail, et d'une manière d'autant plus complète que l'intervalle de temps qui s'écoule de 1143 à 1590 est plus considérable.

Une fois au courant du *langage* de l'auteur, nous pouvons juger en connaissance de cause si les événements ont donné raison à ses dernières prédictions.

\* \* \*

Notre travail concernant le premier groupe de devises est terminé.

Il est temps d'aborder l'étude du second groupe, qui pour nous est d'un intérêt si immédiat et si réel.

---

<sup>1</sup> Certains adversaires de la Prophétie font une objection du manque d'unité qu'ils prétendent constater entre les deux groupes de légendes.

Nous ne pouvons que renvoyer le lecteur, pour l'étude de cette question, à l'examen spécial que nous en avons fait dans notre *Étude critique* (voir *La Prophétie des Papes*, pp. 627-647).

Aussi bien, dans cette seconde partie de notre *Étude historique*, comme dans la première, nous aurons lieu d'appliquer constamment nos deux grands principes d'interprétation : *Symbolisme* et *Portée générale* des devises.

**LES PAPES  
ET LA PAPAUTÉ**

D'APRÈS

LA PROPHÉTIE ATTRIBUÉE A S. MALACHIE

---

**DEUXIÈME PARTIE**

**DE GRÉGOIRE XIV A S. S. LÉON XIII**

(1590 à 19\*\*.)



EX ANTIQUITATE URBIS <sup>1</sup>

GRÉGOIRE XIV (Nicolas Sfondrate).

1590-91.

La famille des Sfondrate était illustre par son *ancienneté*<sup>2</sup>.*Occasion  
de la devise.*<sup>1</sup> *De l'ancienneté de la ville.*<sup>2</sup> C'est l'explication donnée par le P. ENGELGRAVE, S. J., et par D. BUCELIN, O. B. : « Utroque parente antiquissimæ familiæ. » — Elle est proposée aussi par le protestant GRAFF.

La famille Sfondrate descendait d'un seigneur allemand nommé Conrad, qui, au temps d'Othon IV, était venu s'établir en Italie. La mère de Nicolas appartenait à la noble famille des Visconti.

Voici en quels termes BONANNI, S. J. (*Num. Pont. Rom.*, t. I, p. 441), vante l'antiquité et la noblesse de la famille de Grégoire XIV, à laquelle il donne le nom de Sfondrate :

« Sfrondatorum gemus antiquum, nobile, perillustre, notissimum, claret ubique.

« Germaniam quippe ortu conspicuo, sobole generosa, Cremonam equestri ordine, et senatoria dignitate Mediolanum, bellicorum consiliorum prudentia et rebus præclare et insigniter gestis Belgium, sacra Purpura et Pontificia dignitate Romam, Hispanios, Galliam innumerarum Legationum muneribus, Orbemque propemodum claritatis suæ illustravit. Arbor satis superque revera nobilis fronde, flore, et germine, ortum a Germania duxit. Conradus Archigenes fuit, primusque Sfrondatus agnomine insignitus hic est; fracto enim in pugna ense, ulmum vicinam arripuit, illoque stipesculo frondibus exuto perversos hostes coegit in fugam, unde tum factum est reportata victoria a trunco sfrondato, sfrondatus evaserit, laurumque pro insigni gestare cœpit, ut refert Raphael Fagnanus Doctor I. C. Coll.

« Henricus III, cum in Italiam Procerum magna comitante caterva venisset, inter illos duxit etiam Petrum Sfrondatum, qui primus Cremonæ pedem fixit an. 1301. »

C'est à tort que l'abbé CUCHERAT rejette comme contraire à l'histoire l'explication tirée de l'ancienneté de la famille de Grégoire XIV.

Le père de Grégoire XIV avait été *sénateur*<sup>1</sup> (senex) de Milan. Le pape lui-même fut élevé à cette dignité de *sénateur* dans sa ville<sup>2</sup>.

On trouve ainsi, dans les antécédents du cardinal Sfondrate, bien des raisons<sup>3</sup> qui justifient la devise **Ex antiquitate urbis**<sup>4</sup>.

C'est pourtant au conclave qui suivit la mort d'Urbain VII, et où fut élu Grégoire XIV, que l'on veut faire remonter la prétendue fabrication de la prophétie. — Le faussaire aurait eu la prétention d'imposer par là au Sacré-Collège la

<sup>1</sup> François Sfondrate, père de Grégoire XIV, étant devenu veuf d'Anne Visconti, entra dans l'état ecclésiastique, devint évêque de Sarno, puis archevêque d'Amalfi, cardinal en 1544 et légat apostolique auprès de Charles-Quint. (Cf. MORÉRI.)

<sup>2</sup> « Senator Mediolanensis creatus, mutata postea voluntate, ad res ecclesiasticas animum adjecit... ut... inter Cardinales Presbyteros purpuram induerit. » (GIACONUS.)

<sup>3</sup> Certains auteurs signalent encore les circonstances suivantes qui sont, il faut le reconnaître, beaucoup moins caractéristiques.

Une fois entré dans les Ordres, Nicolas Sfondrate fut l'un des *Pères* du Concile de Trente, où il resta présent sous Pie IV, en qualité de nonce apostolique, jusqu'à sa conclusion.

Lorsqu'il fut élu Souverain Pontife, il était *évêque* de Crémone et cardinal *prêtre* (πρεσβύτερος, ancien).

<sup>4</sup> Trois autres explications ont été données de la devise **Ex antiquitate Urbis**.

L'une est de VALLEMONT, un des adversaires de l'authenticité de la Prophétie : « Grégoire XIV était, dit-il, de Milan, qu'on dit avoir été fondée près de quatre cents ans avant la naissance de Notre-Seigneur. » — La seconde est de GIOVANNI GERMANO (t. II, p. 348) : « Grégoire XIV, cardinal de Sainte-Cécile, très ancienne église. Sainte Cécile fut martyrisée la cinquième année de saint Urbain I<sup>er</sup>, qui consacra sa maison en église (an. IX de Septime Sévère, 232). » — Enfin GRAFF, après ENGELGRAVE et D. BUCELIN, parle encore des *antiquités* restaurées à Rome sous le pontificat de Grégoire XIV.

L'explication tirée de l'*ancienneté* de la famille, du titre de *sénateur*, du rang occupé dans l'Église par le cardinal Sfondrate, est plus satisfaisante.

Quant à ce qui est des *antiquités* de la ville de Rome, le pontificat de Grégoire fut trop court pour lui permettre de pousser activement ses projets de restauration.

nomination du cardinal Simoncelli, originaire d'Orviété<sup>1</sup> (*Urbs vetus*).

La légende aurait sans doute aussi trouvé pour ce dernier cardinal une application satisfaisante, quoique d'un ordre moins élevé. Mais rien ne s'oppose à ce que la même légende puisse convenir à plusieurs personnages, à des points de vue différents.

Le but de la prophétie n'est pas de satisfaire la curiosité en faisant prévoir quel sera l'élu de chaque conclave. — C'est, nous l'avons vu, de marquer par une série d'échelons ou d'étapes l'approche de la fin des temps; elle signale, dans ce but, pour chaque pape, à propos de circonstances souvent fort accessoires, un des attributs de la Papauté, ou un fait marquant de son action sur la terre.

Il suffit donc que nous trouvions dans l'histoire une application de la devise à Grégoire XIV; il n'est pas nécessaire que cette application soit absolument personnelle, et exclusive de toute autre application. (Voir *La Prophétie des Papes*, ch. VIII, Fin de la Prophétie.)

La réalisation des devises devient, à partir de Grégoire XIV, d'un intérêt d'autant plus saisissant, qu'il est impossible de révoquer en doute la date de publication d'un document imprimé dans un ouvrage de l'époque.

Le *Lignum vitæ* d'ARNOLD WION, dans lequel se trouve signalée pour la première fois *La Prophétie des Papes*, porte la date de 1595. On peut voir dans notre ouvrage, *La Prophétie des Papes*, pourquoi nous la supposons connue dès 1590. — En tous cas, si pour les trois devises de Grégoire XIV, Innocent IX et Clément VIII, qui furent élus avant 1595, il subsiste encore quelque doute dans certains esprits, toute hésitation doit disparaître à partir de Léon XI, élu en 1605. Pour Clément VIII même, qui régna de 1592 à 1605, les applications aux événements du Pontificat postérieurs à 1595 conservent en toute hypothèse leur importance pleine et entière.

\* \* \*

<sup>1</sup> Pour la réfutation de cette opinion sur l'origine des devises, voir *La Prophétie des Papes*, ch. VII, Authenticité de la Prophétie.

Le but  
des prédictions  
de saint Malachie  
n'est pas  
d'annoncer  
d'une manière  
exclusive  
et personnelle  
les  
divers pontificats  
pour faire prévoir  
à l'avance l'élu  
de chaque conclave.

Importance  
de l'étude  
des Légendes  
à partir de 1590

*Symbolisme.*

Le P. GORGEU, qui voit dans le titre de *sénateur* qu'avait eu Nicolas Sfondrate l'occasion de la devise, l'applique au *sens moral* à la vie sainte de Grégoire<sup>1</sup>, et cite à l'appui ce beau texte : *Plus senectutis vita immaculata* (Sap. IV, 9).

Il semble plus naturel de chercher dans la légende, suivant l'habitude du prophète, une allusion directe à la Papauté ou au pontificat.

Le pape mérite bien ce titre d'*Ancien de la ville*. — Depuis saint Pierre, il est toujours là, à Rome, dans la Ville éternelle, dirigeant ses frères dans les voies du salut.

Pour s'imposer au respect et à l'obéissance des peuples, l'*Évêque de Rome* peut invoquer une tradition *seize fois séculaire*<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Grégoire XIV était un modèle de vertu et de sainteté, au témoignage même du protestant RANKE.

Le cardinal qui lui annonça son élection le trouva prosterné devant le crucifix dans sa cellule. Quand le Sacré-Collège vint le saluer du nom de Saint-Père : « Dieu vous le pardonne ! dit-il ; qu'avez-vous fait ! » Il accepta la charge avec une humilité qui n'avait d'égale que son zèle pour le bien.

Grégoire XIV jeûnait deux fois par semaine : il récitait toujours ses *Heures* à genoux, et consacrait ensuite un temps considérable à la lecture de saint Bernard, son auteur favori. Il était tellement élevé au-dessus des vaines satisfactions de la terre, qu'on disait de lui qu'il possédait trop peu d'éléments terrestres. — Il ne signala son trop court pontificat (dix mois) que par des bienfaits.

<sup>2</sup> Le caractère d'*apostolicité* de l'Église, dont le protestantisme est la négation vivante, semble ici mis en relief par la devise.

Ces mots *Ex antiquitate Urbis* répondent à l'enseignement de l'Évangile :

*Math.* XXVIII, 18-20. « Et accedens Jesus, locutus est eis, dicens : Data est mihi omnis potestas in cælo et in terra. *Euntes ergo, docete* omnes gentes, baptizantes eos in nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti, docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis. Et ecce ego *robiscum* sum *omnibus diebus*, usque ad consummationem sæculi. »

*Eph.* IV, 11-13. « Et *ipse dedit* quosdam quidem *Apostolos*, quosdam autem *Prophetas*, alios vero *Evangelistas*, alios autem *Pastores et Doctores*, ad *consummationem Sanctærum*, in opus ministerii, in ædificationem corporis Christi : donec

Cette allusion au caractère apostolique et *traditionnel* de l'Église catholique est d'autant plus opportune à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, que les *protestants* prétendent imposer à l'Europe chrétienne leur doctrine fondamentale<sup>1</sup> : la négation du pouvoir de Pierre et de ses successeurs.

Opportunité  
de  
l'allusion  
à l'apostolicité  
et à l'antiquité  
de l'Église  
en face  
du protestantisme.

C'est que les protestants d'Allemagne, d'Angleterre ou de France ne peuvent invoquer la tradition des siècles.

Ils sont des *novateurs*, ils datent d'hier, et leurs apôtres n'ont reçu aucune mission pour prêcher l'Évangile. Au pape seul appartient le privilège traditionnel : **Ex antiquitate urbis.**

---

occurramus omnes in unitatem fidei et agnitionis Filii Dei, in virum perfectum, in mensuram ætatis plenitudinis Christi. »

Ce serait ici le cas de rappeler les raisons qui montrent que l'évêque de Rome, successeur de saint Pierre, est de droit le pape ou le chef de l'Église universelle. On peut consulter à ce sujet la belle dissertation du cardinal S. F. MAZZELLA, *De Religione et Ecclesia*, pp. 715-739.

<sup>1</sup> Grégoire XIV soutint énergiquement la politique de Sixte-Quint vis-à-vis de Henri IV en France. Rien ne fut épargné contre les protestants. — Dès ce moment, il se forma autour de Henri IV un parti de catholiques royalistes qui le pressaient d'abjurer.

---

PIA CIVITAS IN BELLO <sup>1</sup>

INNOCENT IX (Jean-Antoine Facchinetti).

1591.

Occasion  
de la devise.

Innocent IX était de Bologne <sup>2</sup>. — Cette  *cité*  se signala toujours par sa  *piété* , qui la porta à mettre ses  *armes*  au service des Papes.

Remarque.

Le mot  *civitas*  de la légende nous invite à en chercher la réalisation dans la patrie du pape.

Rôle joué  
dans les guerres  
saintes  
et dans la défense  
de la papauté  
par la ville  
de Bologne.

L'abbé CUCHERAT emprunte aux  *Trois Romes* , de M<sup>gr</sup> GAUME (3<sup>e</sup> édit., t. I, p. 113), des détails intéressants sur le rôle que jouèrent presque en tout temps les habitants de la  *pieuse ville*  de Bologne dans les  *guerres*  qui intéressaient la Papauté.

Citons en particulier les faits suivants :

Bologne était engagée parmi les soldats de la croisade des Guelfes contre les Gibelins, partisans de l'empereur. — Ses soldats portaient pour insigne distinctif les deux clefs pontificales brodées sur l'épaule.

En 1278, Bologne se soumit d'elle-même à l'autorité du souverain Pontife. En 1512, suivant le désir qu'elle en avait exprimé, elle était définitivement annexée aux États pontificaux, et elle en faisait partie au moment de la naissance d'Innocent IX, en 1519.

<sup>1</sup>  *La cité sainte en guerre.*

<sup>2</sup> Il paraît excessif de chercher à reconnaître avec le P. GORGEU dans  *Pia civitas*  le nom même de Bologne :  *Bononia, Bona Colonia.*

Le caractère religieux de la ville de Bologne se manifeste d'ailleurs par les vénérables monuments qu'elle renferme : *Saint-Pétrone*, *Saint-Dominique*, avec le corps et le tombeau du saint fondateur de l'Ordre des Frères Prêcheurs ; l'église et le couvent *del Sacro*, avec le corps admirablement conservé de sainte Catherine de Bologne.

Monuments  
religieux  
de Bologne.

Enfin, comme le fait remarquer l'abbé DE LA TOUR : « A quelques kilomètres de ses murs s'élève l'église de Saint-Luc, dans laquelle se trouve une image de la Madone, peinte, dit-on, par le peintre évangéliste lui-même. C'est un lieu de pèlerinage où tous les habitants se rendent dévotement en temps de guerre et de calamités. »  
**Pia civitas in bello.**

\*\*\*

La devise convient à désigner symboliquement le pontificat d'Innocent IX. — La forme même qui lui est donnée, **Pia civitas**, prouve bien d'ailleurs qu'elle se rapporte aux événements plus qu'à la personne même du Pontife.

*Symbolisme.*

Par les soins d'Innocent, Rome ou l'Église, la *cité sainte*, soutint de toute sa puissance la *lutte* contre les protestants en France <sup>1</sup>.

C'est la pensée du P. GORGEU et la seule explication rapportée par CARRIÈRE <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Ajoutons ce fait signalé par REUMONT, III, p. 591 :

« Facchinetti, étant nonce à Venise, avait conclu l'alliance qui eut Lépante comme résultat. »

<sup>2</sup> « Rome et l'Église étaient engagées dans la Ligue française, et dans les intrigues espagnoles contre Henri IV. » (P. GORGEU.)

« Alludit symbolum ad tempus electionis. Roma enim partiaria Hispanie, Ligæ adversus Galliam et Regem Navarræ Henricum IV<sup>um</sup> copias militares suppeditabat, quia de pietate et religione prætexebatur bellum. » (CARRIÈRE.)

Nous avons vu plus haut, à propos de la légende de Sixte-Quint, quel était le caractère de la Ligue, et quelles vues supérieures dirigeaient la politique des papes à l'égard de la France.

Il s'agissait d'arracher ce grand royaume à l'hérésie, et l'exemple de

Luttes religieuses  
en France.  
Intervention  
du pape.

Voici ce que dit RANKE de cette intervention d'Innocent IX dans les luttes religieuses de France.

« Il envoya de l'argent à la Ligue, et il nous reste la lettre dans laquelle il excite Alexandre Farnèse à hâter ses préparatifs, à entrer en France et à débloquer Rouen, ce que ce général exécuta avec autant de bonheur que d'habileté.

« Du lit de mort d'un vieillard qui ne pouvait plus remuer, partaient les ordres et les conseils pour une guerre qui mettait en mouvement la France et l'Europe. »

Les événements de France étaient alors d'un intérêt si vital pour l'Église, que lors des nombreux conclaves qui se succédèrent à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, ils firent l'objet principal des préoccupations de tous, des représentants des puissances aussi bien que des membres du Sacré-Collège.

l'Allemagne était là pour apprendre aux papes de quelle importance il était pour l'Église de sauvegarder la foi dans les autres régions de la chrétienté.

Le P. GORGEU a donc tort de parler d'*intrigues espagnoles* dans lesquelles se serait engagée l'Église; le P. CARRIÈRE calomnie Innocent IX quand il le représente fournissant des secours *contre la France*, et quand il emploie des expressions telles que : « Roma partiaria Hispaniæ... De pietate et religione *prætexebatur bellum.* »

*Rome* restait fidèle à elle-même et à la *religion*, *Pia civitas*, quand elle combattait l'hérésie.

Elle ne faisait pas œuvre de parti en soutenant la politique de Sixte-Quint, et en prenant les seuls moyens de maintenir en France les droits du Christ et l'influence du bien.

En luttant *contre les protestants*, la Papauté n'agissait pas *contre la France*, mais contre une faction turbulente qui n'en représentait qu'une infime minorité.

En assurant enfin par une politique ferme et suivie la conversion d'Henri IV, elle gardait à la France ce caractère de grandeur morale, ce tempérament chrétien, dont notre pauvre nation n'a pu déchoir que pour son plus grand malheur.

Elle la garantissait en même temps contre l'invasion étrangère qui la menaçait. Au lieu de servir les intérêts de Philippe II d'Espagne, Sixte-Quint, Grégoire XIV, Innocent IX et Clément VIII l'éloignèrent à jamais du trône de France, en rendant Henri IV digne de l'occuper.

---

On comprend que la devise y fasse allusion.

Ces *lutttes*, auxquelles prend part la *sainte Église* de Dieu, ne sont d'ailleurs qu'un épisode de la lutte incessante du bien contre le mal, dont le pape est le champion et le chef.

Remarque.

« Nolite arbitrari quia pacem venerim mittere; non veni pacem mittere, sed gladium. » (*Matth.* x, 34.)

---

CRUX ROMULEA <sup>1</sup>

CLÉMENT VIII (Hippolyte Aldobrandini).

1592-1605.

*Occasion  
de la devise.*

Clément VIII appartenait à la très ancienne famille Aldobrandini, qu'on dit descendre du premier *Romain* converti à la *foi chrétienne* <sup>2</sup>.



Les armoiries de cette famille <sup>3</sup> figurent de loin la *Croix papale* à plusieurs croisillons.

<sup>1</sup> *La Croix romaine.*

<sup>2</sup> « La famille des Aldobrandini, dit COULON (édit. de 1672), descend du premier chrestien romain, comme celle des Montmorency, en France, du premier chrestien français. » — MORÉRI donne la même explication.

Cette application rend bien compte des deux termes de la légende ; en particulier, la forme de l'adjectif *Romulea* contient alors une allusion naturelle aux origines de Rome ancienne. — Mais il est difficile de vérifier le bien fondé de la tradition dont on honore la famille Aldobrandini.

Il faut remarquer toutefois que le seul fait de l'existence de *cette tradition*, qu'elle fût fondée ou non, a pu donner *occasion* à la devise, qui se rapporte avant tout aux événements du pontificat.

<sup>3</sup> Cette dernière explication est du P. ENGELGRAVE : « Cujus insigne trabs argentea tribus segmentis interstincta, ad modum Crucis Pontificis romani. »

« Les Aldobrandini portaient : d'azur à la bande bretessée d'or, accompagnée de six étoiles du même posées en orle. » (RIETSTAP, PAILLOT.)

Nous serions tenté d'objecter, avec le P. MENESTRIER, qu'une *bande bretessée* n'est pas une croix pontificale. La critique du savant Jésuite est ici mieux fondée qu'une critique analogue qu'il formule à propos de la devise **De Cruce apostolica** de l'antipape Clément VII (p. 196).

Remarque.

On peut dire cependant que les étoiles, qui figurent au nombre de trois de chaque côté, corrigent quelque peu ce qu'a d'irrégulier cette bande des Aldobrandini, pour représenter la Croix papale.

\* \* \*

N'oublions pas surtout que les vues du prophète se portent toujours sur le caractère de la Papauté ou sur les événements du pontificat, et que les circonstances extérieures où l'on a vu trop longtemps l'objet principal, sinon unique, de chaque légende, n'en sont que l'occasion et le prétexte.

Symbolisme.

La Renaissance catholique, qui se manifeste partout avec tant d'éclat sous le règne de Clément VIII, marque le triomphe de la *religion romaine*<sup>1</sup>, symbolisée par la *Croix*.

Ce triomphe de la foi romaine, après les scissions douloureuses causées par l'hérésie, est l'événement capital du règne de Clément VIII, et il est superflu de rechercher un autre sens à la devise.

La puissance de la Croix, étendard sacré de l'Église de Rome, se manifeste partout : en *France*, par la conversion d'Henri IV ; en *Allemagne*, en *Suisse*, en *Pologne*, par le mouvement catholique qui vient consoler l'Église des tristesses de l'hérésie ; dans *l'Orient*

Le règne  
de Clément VIII  
est marqué  
par le triomphe  
de  
l'unité catholique  
et de  
l'Église romaine.

<sup>1</sup> L'allusion à l'Église *Romaine* est très opportune pour caractériser les progrès de la foi chrétienne en face de l'hérésie, qui prétend faire de Rome le siège de l'erreur.

Quant au mot *Cruce*, il convient à désigner la foi et la religion dont la Croix est le symbole et le signe.

et en *Russie*, par le retour à la foi des partisans du schisme ; en *Hongrie*, par la défaite éclatante des Turcs. Elle paraît jusqu'au *Japon*, dans la sanglante persécution qui sévit sur la chrétienté naissante : le martyr est encore un triomphe, et il a pour instrument la *Croix*.

Chose remarquable, ce culte et ce triomphe de la Croix trouvent leur expression et leur représentation dans presque toutes les médailles frappées sous ce pontificat.

Un symbole éloquent représente d'une manière générale ce retour à l'unité catholique dont Dieu est le principe.

Une médaille portant comme exergue : VNVS DEVS, VNA FIDES, montre la Foi portant d'une main la croix, de l'autre le calice surmonté de l'hostie sainte : allusions à la Passion et à la sainte Eucharistie, qui sont les sources de l'unité chrétienne. Quant au centre de cette unité chrétienne, il est à *Rome*. Tandis que l'hérésie protestante se combat et se détruit elle-même par ses divisions, la religion romaine



reste toujours immuable, fidèle aux enseignements du divin Maître, et c'est là le principe de sa force.

*France.*

*France.* — C'est surtout en France que s'affirma le retour à la foi.

Tous les regards étaient fixés sur Clément VIII, lors de son élection. L'Europe attendait avec anxiété la détermination qu'il prendrait vis-à-vis d'Henri de Navarre. Elle fut celle qu'on devait espérer du Vicaire de Jésus-Christ.

« Le pape, suivant la politique ferme et bienveillante de Sixte-Quint, engagea le duc de Mayenne, alors chef de la Ligue, à convoquer les États généraux pour leur soumettre la question de la transmission de la couronne, en même temps que son légat, le cardinal de Plaisance, lançait un manifeste, dans lequel il indiquait nettement le but de la politique pontificale, qui était de chasser l'hérésie de la France, tout en maintenant l'intégrité du royaume. »

« La réunion des États généraux fit sentir à Henri IV le danger de ses longues temporisations. » (CHAN-TREL.)

La question était nettement posée sur le terrain de l'orthodoxie romaine. — Elle fut résolue dans un sens complètement satisfaisant pour les catholiques.

Henri de Navarre avait obtenu d'abord, comme par surprise, l'absolution (25 juillet 1593), de la faiblesse de l'archevêque de Bourges.

Le pape ayant déclaré nulle cette absolution, qu'il s'était réservée à lui-même, Henri finit par se soumettre, et par envoyer à Rome deux représentants, les cardinaux d'Ossat et Duperron<sup>1</sup>.

Toutes les conditions imposées par le pape furent

Conversion  
de Henri IV

<sup>1</sup> Le roi avait une grande affection pour le cardinal Davy Duperron (Cf. Comte DE BEAUFORT, *Histoire des Papes*, IV, 246), qui lui-même avait été calviniste. Ce dernier entreprit l'instruction du prince, d'abord par de simples conversations, puis par des conférences réglées, auxquelles prirent part les prélats et les docteurs qui avaient le plus de réputation parmi les royalistes et parmi les ligueurs.

Henri assistait à ces conférences avec cette bonne foi et cette loyauté qui furent le trait distinctif de son caractère.

Un jour que Duperron avait obtenu de ses adversaires cet aveu qu'on pouvait se sauver dans l'Église Romaine : « Quoi ! s'écria Henri, vous tombez d'accord que l'on peut faire son salut dans la religion des catholiques, et ceux-ci, au contraire, soutiennent qu'on se damne infailliblement dans la vôtre ! Certes, il vaut bien ici la peine de prendre le parti le plus sûr, et la prudence ne permet pas de balancer un seul instant. »

Et la conversion du roi fut résolue.

acceptées. La cérémonie de l'absolution eut lieu avec la plus grande solennité (17 septembre 1595).

Pour perpétuer la mémoire de la conversion d'Henri, Clément VIII fit ériger une colonne de granit avec cette inscription :

D. O. M.  
 CLEMÈNTE OCTAVO PONT. MAX.  
 AD MEMORIAM  
 ABSOLVTIONIS HENRICI QVARTI  
 FRANCÆ ET NAVARRÆ  
 REGIS CHRISTIANISSIMI  
 Q. F. A. D. XV KAL. OCTOBR. MDXCV



De plus, le pape fit frapper, en souvenir d'un événement aussi heureux pour la France et pour l'Église, une médaille avec son portrait d'un côté et celui de Henri IV de l'autre, et cet exergue : HENRICVS IIII. D. G. FRANC. NAV. REX CHRISTIANISSIMVS.

Dès 1594, une médaille avait paru avec l'exergue : ET NON PŒNITEBIT EVM, à l'occasion de la venue du duc de Nevers, ambassadeur de Henri IV. — Le Pontife, figuré sous les traits et les vêtements de Melchisédech, présente le pain et le vin. André de Nevers est à genoux. Le pain et le calice signifient ici le grand sacrement de l'Eucharistie, combattu par Calvin, dont Henri avait



suivi les doctrines. Entre le grand prêtre et l'ambassadeur, on voit un autel antique sur lequel brillent de vives flammes. — C'est le triomphe de la foi romaine<sup>1</sup>.

*Allemagne.* — Le retour à la foi fut d'autant plus remarquable en Allemagne, que ce grand pays avait été le berceau et pendant trop longtemps le centre du protestantisme.

*Allemagne.*  
Retours nombreux  
au catholicisme.

Sous Clément VIII s'opéra un changement remarquable. « Les princes ecclésiastiques, dit RANKE, se regardèrent comme spécialement obligés de ramener leurs sujets au catholicisme. Bamberg et Paderborn furent transformées. »

En 1597, Ferdinand, passant par Lorette pour aller à Rome se jeter aux pieds du pape Clément VIII, fit le vœu de rétablir la religion catholique dans ses États héréditaires, même au prix de sa vie.

Il s'était trouvé seul, dit-on, en 1596, à communier selon le rite catholique, le jour de Pâques, dans Graetz sa capitale, centre de l'enseignement protestant. En 1603, on comptait dans cette ville au moins quatre mille communiants.

Les conséquences de cet immense succès se firent bientôt sentir par toute l'Autriche. L'empereur Rodolphe avait d'abord blâmé son cher cousin ; mais voyant qu'il

<sup>1</sup> On a beaucoup discuté sur la réalité et la sincérité de la conversion d'Henri IV. — Ce qui intéresse l'historien, ce sont moins les dispositions intimes qui animaient ce prince, que le fait public et indéniable de sa soumission extérieure à l'Église Romaine. Cette conversion fut le coup qui abattit en France la puissance du protestantisme, en l'atteignant au cœur.

Sans entrer dans des discussions inutiles en ce qui concerne les sentiments personnels et particuliers de Henri IV, nous citerons seulement le fait suivant rapporté par RANKE, p. 71 :

« Henri IV, après sa conversion, travailla loyalement à tenir ses engagements. En 1598, il déclarait au clergé que son intention était de rendre l'Église catholique aussi florissante qu'elle avait été un siècle auparavant. Il lui demandait seulement de la patience et de la confiance : « Paris, »  
« disait-il, n'a pas été bâti en un seul jour. »

avait réussi, il l'imita. Une commission de réforme fut en pleine activité dans la Haute-Autriche de 1599 à 1601, et dans la Basse-Autriche de 1602 à 1603. En Hongrie également, l'empereur travailla à favoriser les progrès de la religion.

Le protestant RANKE, à qui nous empruntons ces détails, constate en ces termes le caractère général du retour au catholicisme. « Tous les princes catholiques suivaient la même politique. — Entraîné par l'impulsion de la foi ravivée et la faveur de la force temporelle, le torrent des *opinions romaines* se répandit partout où s'étendait le pouvoir de ces princes. »

*Suisse.*  
Conversions.

*Suisse.* — Grâce au zèle des Jésuites et des Capucins, des conversions nombreuses eurent lieu en Suisse; le roi d'Espagne s'y était fait un parti, qui favorisait de tout son pouvoir les progrès de la religion.

*Pologne et Russie.*  
Mesures prises  
par  
le gouvernement  
en faveur  
du catholicisme.  
Conversions  
solennelles.

*Pologne.* — Le roi Sigismond III prit des mesures énergiques pour détruire l'hérésie. Il posa en principe que les catholiques seuls devaient occuper les charges ecclésiastiques et temporelles.

En 1598, un nonce du pape pouvait rendre ce témoignage : « Il y a peu de temps, on aurait cru que l'hérésie achèverait de détruire le catholicisme en Pologne; aujourd'hui, le catholicisme enterre l'hérésie. »

*Russie et Pologne.* — Le 12 janvier 1596, l'archevêque Michel, métropolitain de Kiew, et sept évêques qui suivaient le rite russe, désireux de rentrer en paix avec la vraie Église, écrivirent de Pologne et du grand-duché de Lithuanie à Clément VIII. — Ils étaient vivement encouragés à cette démarche par Sigismond III, roi de Pologne et de Suède.

Leurs délégués vinrent en novembre demander l'absolution à Rome.



Une médaille représente ces délégués aux pieds du Pontife qui les bénit. Exergue: RVTHE-NIS RECEP.TIS.

*Égypte.* — En 1594, deux moines, députés par le patriarche cophte d'Alexandrie, vinrent demander pour l'Égypte entière l'union avec le Saint-Siège. La réponse suivante, qui leur fut donnée par ordre de Clément VIII, met en relief l'influence renaissante de l'Église Romaine sous Clément VIII.

*Égypte.*  
Démarches  
pour le retour  
à l'unité.

« Venistis in recta via quæ ducit ad veritatem et vitam ; ad Ecclesiam sanctam catholicam Apostolicam Romanam, Ecclesiarum omnium caput, matrem et magistram missi estis. »

*Les Turcs repoussés.* — Les Turcs menaçaient toujours la chrétienté au dehors.

Victoire  
sur les Turcs.

Rodolphe, engagé dans une nouvelle croisade, cherche à les arrêter. Une médaille représente le pape assis sur son trône, et donnant à Jean-François Aldobrandini, qui part pour secourir l'empereur, l'étendard de l'Église, sur lequel est représentée une *croix*. Cette médaille porte l'exergue suivant : EXVR-GAT DEVS ET DISSIP. INIM. EIVS (*dissipentur inimici*



*ejus*). — La figure de la Croix se trouve reproduite plusieurs fois dans une vision lointaine.



Une autre médaille, ayant pour exergue : CONFREGISTI DRACONVM CAPITA, célèbre la prise de Bude et la défaite des Turcs par les armées pontificales jointes aux impériaux. — C'est bien la Croix romaine qui domine le Croissant.

\*\*\*

Culte  
de Clément VIII  
pour la Croix.

La Croix, qui symbolise si éloquemment les triomphes de la foi chrétienne sous Clément VIII, semble d'ailleurs avoir été l'objet d'un culte spécial de la part du Pontife.

« Lorsque le cardinal Aldobrandini entendit prononcer son nom au conclave, il se prosterna à terre, et conjura Dieu avec larmes de l'enlever de ce monde, si son élection ne devait pas être avantageuse à l'Église. »  
(CHANTREL.)



Une médaille frappée par son ordre le représente à genoux devant un *crucifix*, au pied duquel est déposée la tiare; c'est comme un symbole de l'hommage qu'il fait à la Croix de la dignité et du pouvoir dont il vient d'être revêtu. En exergue se lisent ces paroles : FORTITVDO MEA ET

REFVG. MEVM (*refugium meum*).



Aussitôt nommé pape, Clément, dans une nouvelle médaille, figure l'Église sous la forme d'une femme qui tient *une croix* à la main, en guise de sceptre. Exergue : FVNDA. TA EST SVpra FIRMA M. PETRAM.



Lui-même a entendu la parole du Sauveur, qui invite ses fidèles disciples à porter leur croix après lui. Il se fait représenter à cette école du Sauveur, suivant humblement les apôtres, et écoutant les paroles du divin Maître : SEQVERE ME.

Il attribue au Seigneur et à la Croix les succès qu'il a pu remporter par son intervention ou par son action.

La réunion du duché de Ferrare aux États de l'Église lui donne l'occasion de saluer cette Croix, dont le symbole marque tous les traits de son pontificat.

Il attribue  
à la croix  
du Sauveur  
les succès obtenus.



Une médaille fut frappée à cette occasion : elle représente une croix au pied de laquelle on voit une branche d'olivier et une palme. On y lit l'inscription suivante : HINC PAX, HINC VICTORIA.

Clément rapporte encore à la Croix du Sauveur toute la gloire de son intervention au sujet du marquisat de Saluces : choisi comme arbitre entre le roi très chrétien et le duc de Savoie en 1601, il a pu procurer la paix entre les deux princes.



Cette paix est figurée par une femme qui brûle les boucliers et les armes de la guerre, et tient à la main une grande croix. Exergue : PAX ET SALVS A DOMINO.

\*\*\*

La croix, symbole  
de la  
terrible persécution  
qui suscite  
à la sainte Église  
Romaine  
tant de martyrs  
au Japon.

Le triomphe de la Croix est souvent accompagné de l'épreuve et du sacrifice.

Dans ce sens encore, la Croix convient à caractériser le règne de Clément VIII.

Au Japon, la chrétienté, fondée depuis un demi-siècle à peine, rappelait déjà, par le nombre et la ferveur des fidèles, les chrétientés des premiers siècles de l'Église. Dès 1579, on comptait au Japon jusqu'à trois cent mille chrétiens.

Sous le pontificat de Clément VIII, une persécution cruelle vint éprouver cette Église si florissante. C'est en 1597 que furent mis à mort, pour leur attachement à la foi romaine, les vingt-six martyrs japonais canonisés par Pie IX en 1867.



Une médaille, frappée à l'occasion de cette solennelle cérémonie de la canonisation, rappelle les instruments et les circonstances de ce martyre, qui est à lui seul une réalisation sanglante, mais accompagnée de consolations et de gloire, de la devise **Crux Romulea**.

UNDOSUS VIR <sup>1</sup>

LÉON XI (Alexandre Octavien de Médicis).

1605.

Léon XI mourut quelques jours seulement après son élection, des suites d'une *transpiration* <sup>2</sup> abondante, suivie d'un brusque refroidissement.

*Occasion  
de la devise.*

Cette circonstance insignifiante en elle-même est à tort considérée par l'abbé CUCHERAT comme l'objet principal de la devise <sup>3</sup> **Undosus vir**. Disons plutôt qu'elle est tout au plus l'occasion qui en dicte les *termes*.

*Remarque.*

\* \* \*

Comme pour les autres légendes, sur le sens direct, qui est souvent sans intérêt, vient se greffer un sens plus élevé.

*Symbolisme.*

Le pontificat de Léon XI coula rapidement comme l'eau qui court.

---

<sup>1</sup> *L'homme aux ondes.*

<sup>2</sup> « Cum ad S. Joannem Lateran. possessionis capiendæ causa, de more, celeberrimo comitatu, se contulisset, a maximis sudoribus subito refrigeratus, in morbum gravissimum incidit, ex quo 27 aprilis ejusdem anni, postquam 27 dies Ecclesie præfuisset, in humanis esse desiit. » (BINI, *Concil. Gen. Coll.*, t. IV, part. II, p. 590.)

<sup>3</sup> De même, par une interprétation peu relevée, l'abbé CUCHERAT voit dans *vir* l'expression de la santé et de la force.

*Undosus*<sup>1</sup> convient à désigner la *brièveté* même d'un pontificat<sup>2</sup> qui était plein de promesses. — Les *qualités* du Pontife et les espérances qu'elles faisaient concevoir à l'Église sont exprimées par le mot *vir*<sup>3</sup>.

Rapprochements,  
De rore cæli.

On peut comparer la devise de Léon XI à celle d'Urbain VII : **De rore cæli.**

L'un et l'autre de ces pontificats fut tellement court, qu'il ne put être marqué par des événements importants. — On conçoit que le prophète se soit arrêté aux qualités personnelles de ces papes, et se soit contenté de laisser entrevoir qu'ils ne feraient que passer. *La rosée du ciel*, qui disparaît si vite, *l'eau qui se presse et qui fuit* sans laisser de trace, sont des symboles éloquents pour marquer deux pontificats bienfaisants, mais trop peu durables.

Ex undarum  
benedictione.

On pourrait aussi rapprocher la devise **Undosus vir** de celle de Boniface VIII : **Ex undarum benedictione**<sup>4</sup>,

<sup>1</sup> L'eau qui s'écoule est souvent prise dans la Sainte Écriture comme le symbole de ce qui est passager.

*Job*, XI, 16. « Miseriæ quoque oblivisceris, et quasi aquarum quæ præterierunt recordaberis. »

*Psa.* LVII, 8. « Ad nihilum devenient (peccatores) tanquam aqua decurrens. »

*Eccl.* XI, 1. « Mitte panem tuum super transeuntes aquas, quia post tempora multa invenies illum. » (Ceux qui sont l'objet de l'aumône *passent*, mais le prix de cette aumône est durable.)

*Sap.* V, 9, 10. « Transierunt omnia illa tanquam umbra, et tanquam nuntius percurrens; et tanquam navis quæ pertransit fluctuantem aquam; cujus, cum præterierit, non est vestigium invenire, neque semitam carinæ illius in fluctibus. »

<sup>2</sup> « Le temps de son pontificat passa promptement comme une onde, ou comme les flots de la mer qui se poussent les uns les autres. »

VALLEMONT, MORÉRT, HENRIOT, donnent cette explication.

<sup>3</sup> Saint Philippe de Néri et sainte Madeleine de Pazzi, qui l'estimaient beaucoup, lui prédirent qu'il serait pape, mais pour peu de temps. (QUANTREL, t. IV, p. 547.)

<sup>4</sup> Pour la devise de Boniface VIII : **Ex undarum benedictione**, nous avons reconnu dans ces flots, auxquels il est fait allusion, les épreuves, les tribulations que l'impiété a suscitées, et auxquelles le grand pontife n'a opposé que des paroles de bénédiction et de salut.

Ici, les *eaux* ont pour nous un autre sens.

Nous sommes autorisés à l'adopter par les textes que nous avons cités.

---

et voir alors dans ces ondes, dans ces flots agités, l'image des temps si troublés que traverse l'Église au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle. Les luttes religieuses qui se préparent ne donneraient que trop raison à cette application. — Mais d'après la manière dont est formulée la devise, la comparaison qu'elle renferme s'applique plutôt à la personne du pape et à son pontificat.

---

ainsi que par l'usage fondé sur la nature des choses, qui fait des flots le symbole de ce qui passe; le fait historique de la brièveté du pontificat de Léon XI est la raison qui nous détermine à nous en tenir à la signification commune de ce symbole. — De plus, la forme d'adjectif sous laquelle il se présente à nous, appliqué à la personne même du pape, nous empêche de lui attribuer un sens impersonnel et général comme dans la devise de Boniface VIII.

---

GENS PERVERSA<sup>1</sup>

PAUL V (Camille Borghèse).

1605-21.

Occasion  
de la devise.

L'occasion qui a suggéré les termes de cette devise est peut-être l'écuson même de Borghèse, qui représente un aigle et un dragon<sup>2</sup>.

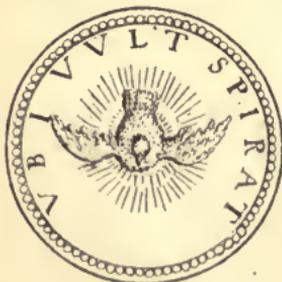
<sup>1</sup> *La gent perverse.*

<sup>2</sup> Ils portaient d'azur à un dragon ailé d'or, au chef du même chargé d'une aigle de sable, becquée, membrée et couronnée d'or.

Les deux animaux qui figurent dans les armes des Borghèse jouèrent, dit-on, un certain rôle dans l'élection de Paul V.

Voici comment BONANNI raconte le fait (*Num. Font. Rom.*, t. II, p. 505, M. II) :

« Cum Purpurati, Leone XI demortuo, in medium consilia conferrent, aquila ex Palatio Altempiano volatu in sublime elata, postquam diutius aerem pererrasset, tandem ad fortalitium Molis Adriane Draconi insculpto, insigni Gregorii XIII pontificis gentilitio, insedit, et *ex se atque Dracone subjecto*, insigne Card. Burghesii pro insigni Pontificis expressit, illustri indicio, ut omnes ominantes interpretabantur, Pontificatus futuri, ad quem illum Deus trahebat. » (Cf. OLDOIN, col. 370.)



Bonanni rapporte à cette tradition la médaille VBI VVLT SPIRAT, qui représente le Saint-Esprit sous forme d'une colombe, éclairant et inspirant son Église.

Cette explication est la seule que rapportent MORÉRI et VALLEMONT.

L'abbé CUCHERAT ne veut pas l'admettre, parce que *Gens*, employé d'une manière absolue, ne s'applique qu'à l'homme. — Rien ne prouve cependant que dans notre prophétie, où tout a un sens symbolique, ces animaux ne soient pas considérés comme les types de la *race perverse* à laquelle, nous allons le voir, fait principalement allusion la devise.

Même dans ce sens, *Gens perversa* pourrait se traduire par : *gent perverse*.

\* \* \*

La forme donnée à la légende, les termes qui la composent, montrent évidemment que ce n'est pas la personne même du pape qui en est l'objet, mais les événements du pontificat.

*Gens*, en effet, est un *mot collectif*, qui ne peut s'appliquer à un être individuel que d'une manière très forcée; et, d'autre part, l'épithète *perversa* ne saurait convenir en aucune manière à un pape auquel nous ne trouvons à reprocher qu'un peu de magnificence dans les faveurs qu'il distribue à sa famille, d'ailleurs si dévouée à l'Église.

Quelle est donc cette *gent perverse*, qui est annoncée comme devant caractériser le règne de Paul V?

Il suffit d'ouvrir l'histoire pour constater tous les troubles et tous les désordres qu'amenèrent dans la chrétienté les *agissements odieux des hérétiques*, en Allemagne, en Angleterre et dans le monde entier.

C'est aussi dans ce sens que des auteurs sérieux,

Objection.  
Réponse.

Symbolisme.

Les protestants  
se constituent  
en puissance  
politique.

comme HENRIQUEZ<sup>1</sup>, le P. GORGEU<sup>2</sup>, expliquent la légende.

Il semble donc que *Gens perversa* désigne les *protestants* ; non pas ceux qui de bonne foi cherchent la vérité, et que l'éducation, l'entraînement ou le malheur des temps, a séparés de la véritable Église ; mais ces sectaires obstinés et turbulents qui réclament à grand bruit la réforme, et n'en veulent point quand elle se présente à eux, ces hérétiques qui appuient leurs prétentions sur le désordre et sur la révolte des esprits et des volontés.

Hélas ! bientôt l'orgueil armera leurs bras de la force brutale. — Ils mettront tout à feu et à sang, et jetteront le trouble dans la vie extérieure des peuples, aussi bien que dans le domaine des âmes.

Remarque.

Il est remarquable que la légende *Gens perversa* tombe sur un Pontife qui assiste au *groupement* des forces protestantes, jusqu'alors plus ou moins isolées.

Sous Paul V, les protestants, unis par la haine du catholicisme, se constituent en parti politique et religieux.

*L'esprit du mal* qui, par la haine de la religion catholique, fait des protestants répandus dans la chrétienté comme *une seule nation*, les guerres de religion qui se préparent, voilà ce qu'annonce cette exclamation douloureuse : *Gens perversa*.

Allemagne.

*Allemagne*. — Les protestants d'Allemagne, ayant

<sup>1</sup> « Paulus V ejus tempore gens perversa Bohemorum, hæretica labe infecta, contra religionem catholicam, et Ecclesie columnam domum Austriacam insurgens, totam Republicam christianam turbavit. » (HENRIQUEZ.)

<sup>2</sup> « Les Vénitiens se révoltent contre lui. — Le royaume d'Angleterre et son roi Jacques Stuart, aussi roi d'Écosse, abandonnent la foi par un serment injurieux qu'ils voulaient être prêté par tous les catholiques de leurs terres et seigneuries. » (P. GORGEU.)

vu leurs prétentions repoussées par l'empereur Ferdinand à la Diète de Ratisbonne (1608), quittent l'assemblée. « Cette démarche était par le fait un symptôme de la dissolution de l'unité de l'empire. » (RANKE, p. 63.)

Ne voulant pas rester isolés, les protestants font entre eux une alliance mutuelle sous le nom d'*Union*.

L'*Union*  
protestante.

Cependant les Hongrois, profitant de la division qui régnait entre Rodolphe et l'archiduc Mathias, son frère, pour s'appuyer sur ce dernier, s'insurgent contre l'empereur. Les États de Hongrie et d'Autriche concluent entre eux une *alliance défensive et offensive*, et attirent les Moraves dans leur parti. — Ils entrent en campagne en 1608.

Rodolphe est forcé de céder à son frère la Hongrie, l'Autriche et la Moravie.

Mathias se voit amené à faire de grandes concessions aux protestants en Hongrie. *La liberté de religion* est accordée aux Autrichiens et aux Bohémiens.

Cependant l'*Union* se propageait en Allemagne et repoussait le catholicisme. « Les deux partis (catholique et protestant) furent ainsi dans un état d'hostilité et de défiance qui empêcha désormais d'accommoder aucun différend, ni de terminer aucune affaire. » (RANKE.)

En 1611, les protestants étaient assez puissants pour rendre impossible pendant longtemps l'élection d'un empereur. — On n'y parvint qu'en 1612, et ce fut Mathias qui fut nommé.

En 1613, l'*Union* des princes protestants formula avec énergie ses revendications, et ne voulut même pas se soumettre à la majorité des voix.

L'affaire de la succession du duché de Juliers et de

Clèves (1609-14) faillit précipiter la crise, et mit en relief l'opiniâtreté et la violence que gardaient les protestants dans leurs réclamations.

Vains efforts  
pour dissoudre  
l'Union.

En 1617, Mathias tentait de dissoudre l'*Union* et de fortifier l'alliance catholique qui s'était formée pour lui résister ; « mais l'*Union* protestante se reconstitua aussitôt après, aussi forte que si elle venait de se former pour la première fois. » (RANKE.)

« Se sentant trop vieux pour faire face à tant de difficultés, Mathias fit reconnaître comme roi de Bohême son cousin Ferdinand de Styrie, fils de l'archiduc Charles, et zélé catholique comme son père et comme son cousin Maximilien de Bavière, avec qui il avait été élevé ; l'année suivante, il lui fit décerner la couronne de Hongrie.

Soulèvement  
des protestants  
de Bohême.

« Les protestants se sentaient menacés, ils voulurent prévenir le danger. — L'abbé de Branau et l'archevêque de Prague ayant usé d'un droit qui appartenait aux catholiques, en empêchant qu'on construisît des chapelles protestantes sur leurs domaines, le parti révolutionnaire se souleva contre eux, sous la conduite du comte Mathias de Thurn. Ils adressèrent une supplique à l'empereur, qui prononça contre eux conformément aux lois.

« Le soulèvement des protestants de Bohême devint général ; le comte de Thurn envoya une députation accompagnée d'une troupe de soldats au sein du conseil de régence, assemblé à Prague. — La conférence étant devenue très vive entre les députés et les conseillers impériaux, les hommes du comte de Thurn précipitèrent les membres du conseil par les fenêtres, placées à une hauteur de plus de vingt mètres : c'est ce qu'on appela la *Défenestration de Prague* (23 mai 1618).

« Cette violation flagrante du droit des gens fut le signal de la guerre, qui ravagea pendant trente ans la

Bohême, l'Autriche et toute l'Allemagne. » (CHANTREL, t. IV, p. 563.)

Le chef de l'*Union protestante* était alors le prince électoral Frédéric du Palatinat, dont la femme était fille du roi d'Angleterre, nièce du roi de Danemark et du prince d'Orange; lui-même était proche parent du duc de Bouillon, le chef des huguenots français. — Le seul nom de Frédéric semble une justification de la devise **Gens perversa** : il rappelle les *liens qui unissaient alors les protestants* d'Allemagne, de Hollande, d'Angleterre et de France.

C'est à lui que les Bohémiens proposèrent le trône, après s'être violemment séparés de la maison d'Autriche, malgré leur serment de fidélité. — Il fut couronné roi de Bohême en août 1619.

*France.* — Cette révolte des Bohémiens eut son contre-coup en France. Un mouvement général se manifesta parmi les huguenots : les Béarnais résistèrent aux ordres de restitution.

*Angleterre.* — Les protestants d'Angleterre, réunis en assemblée à Londres, prirent fait et cause pour les Bohémiens.

Auparavant déjà, les tendances sectaires et criminelles du protestantisme s'étaient fait jour dans la vie politique de ce grand royaume.

Jacques I<sup>er</sup>, fils de Marie Stuart, avait succédé à Élisabeth. — Désireux avant tout de conserver le pouvoir, il adopta volontiers l'anglicanisme, qui le constituait chef suprême de la religion.

La *Conspiration des poudres*, dont on rejeta l'odieux sur les catholiques, et qu'on pourrait appeler plus justement la *conspiration des calomnies et des haines du protestantisme*, fut un prétexte pour la persécution.

Frédéric  
du Palatinat  
personnifie  
la concentration  
et l'unification  
des  
forces protestantes.

*France.*  
Contre-coup  
de la révolte  
des Bohémiens.

*Angleterre.*  
Marques  
de sympathie  
pour les protestants  
d'Allemagne.

Le protestantisme,  
religion d'État  
en Angleterre.

L'Irlande surtout fut l'objet de vexations révoltantes. — Le Parlement de Londres dressa la formule du *serment* dit d'*allégeance*, que devait prêter toute personne soupçonnée de catholicisme. Ce serment ayant été interdit par le pape (1607), la persécution redoubla de rigueur.

En dehors de l'Allemagne et de l'Angleterre, sous le pontificat de Paul V, l'esprit de révolte se manifeste principalement à *Venise*<sup>1</sup>, dans la *Valtelline*<sup>2</sup> et dans les *Pays-Bas*<sup>3</sup>.

Hélas ! les doctrines du protestantisme exercent leurs ravages jusqu'aux dernières limites du monde. — La persécution au Japon est excitée par les peuples civilisés d'Europe, Anglais et Hollandais, qui se servent maintenant de la religion soi-disant réformée comme d'un *moyen de gouvernement*, et la subordonnent à leurs passions et à leurs intérêts.

C'est en 1614 que commence la grande et générale

<sup>1</sup> Sous l'influence du moine Paolo Sarpi, qui poursuivit toute sa vie le projet de séparer Venise du Saint-Siège, le doge Leonardo Donato et le sénat avaient porté des lois attentatoires aux droits de la religion.

Le pape prononça d'abord une sentence d'excommunication contre la république (17 avril 1606). En présence de son obstination, craignant de voir l'Italie entamée par l'hérésie, il songea un moment à réduire cette résistance par les armes. — L'heureuse médiation d'Henri IV le dispensa de recourir à cette extrémité, et le différend fut terminé en 1607.

<sup>2</sup> La Valteline, qui était catholique, dépendait du pays des Grisons, essentiellement protestant. — Le gouvernement ne souffrait aucun prêtre étranger, et interdisait même à l'évêque de Côme, qui avait juridiction sur la Valteline, d'y exercer ses fonctions épiscopales.

Ce malheureux pays était d'une grande importance à cause de ses défilés, qui étaient comme la clef de l'Europe centrale ; aussi fut-il sous Paul V victime de toutes les vicissitudes de la politique et des guerres de religion.

<sup>3</sup> Les États-Unis des Pays-Bas contraignirent le roi d'Espagne à leur accorder une trêve, qui équivalait à peu près à la reconnaissance de leur indépendance.

Agissements  
des protestants  
à Venise,  
dans la Valteline,  
dans  
les Pays-Bas.

Les protestants  
suscitent  
des persécutions  
religieuses  
dans  
l'Extrême-Orient.

persécution qui anéantit la chrétienté si florissante de l'Extrême-Orient <sup>1</sup>.

« Les bûchers de la persécution japonaise, dit ROUBACHIER, allumés ou attisés par la Hollande et l'Angleterre protestante, ne s'éteindront que quand il n'y aura plus de chrétiens au Japon. — C'est une marque, une flétrissure que ces deux nations porteront dans l'histoire, jusqu'à ce que, revenues de leurs égarements, elles l'aient noblement effacée et devant Dieu et devant les hommes, par leur zèle à propager la civilisation véritable, le christianisme total, au Japon et ailleurs. » (*Histoire universelle de l'Église catholique*, 2<sup>e</sup> édit., t. XXV, p. 67.)

Le règne de Paul V, si tristement marqué par le développement de l'influence du protestantisme au point de vue *extérieur*, et par la *cohésion* qui s'établit entre les différentes puissances qui en ont embrassé la doctrine, répond vraiment d'une manière étonnante à la devise *Gens perversa*.

Conclusion.

Il semble que l'on voie les puissances de l'enfer déchainées contre l'Église. — Mais, comme nous l'avons remarqué déjà pour Urbain VI, à propos de la devise *De inferno prægnanti*, Jésus-Christ a prédit à ses apôtres qu'elles ne prévaudront point contre elle : *Et*

<sup>1</sup> « Les protestants anglais et hollandais, jaloux du commerce des Espagnols et des Portugais avec le Japon, et dans le but de l'attirer à eux, ne reculèrent pas devant la calomnie, ne craignirent point de soulever les susceptibilités, la jalousie, puis les fureurs sataniques des princes de cette nation, en leur persuadant que les missionnaires catholiques ne faisaient que préparer l'annexion du Japon à leur patrie.

« C'est en 1609 que les Hollandais avaient fait leur premier établissement au Japon. — A quel prix et comment ont-ils pu y continuer leur commerce ? On le sait : au prix du sang des chrétiens leurs frères, de leur honneur, de leur foi. L'amour du lucre les a toujours trouvés prêts à apostasier périodiquement, en foulant aux pieds l'image du divin Crucifié, chaque fois qu'ils mettaient le pied sur le sol de cette contrée inhospitalière aux enfants de la vérité et de la vertu. » (Abbé CUCHERAT.)

*portæ inferi non prævalebunt adversus eam*<sup>1</sup>. —  
C'est ce que nous montrera la devise suivante.



<sup>1</sup> N'est-ce pas le sens de cette médaille, frappée par ordre de Paul V, et représentant le fait du miracle par lequel l'Apôtre des nations, son grand patron, fut préservé de la morsure d'une vipère? Cette vipère peut bien désigner les représentants du mal, qui sont caractérisés par la légende *Gens perversa*.

« Et cum evasissemus, tunc cognovimus quia Melita insula vocabatur.

« Barbari vero præstabant non modicam humanitatem nobis. Accensa enim pyra, refliciebant nos omnes propter imbrem qui imminebat, et frigus.

« Cum congregasset autem Paulus sarmentorum aliquantam multitudinem, et imposuisset super ignem, vipera a calore cum processisset, iuvasit manum ejus.

« Ut vero viderunt Barbari pendentem bestiam de manu ejus, ad invicem dicebant: Utique homicida est homo hic, qui cum evaserit de mari, ultio non sinit eum vivere. — Et ille quidem excutiens bestiam in ignem, nihil mali passus est.

« At illi existimabant eum in tumorem convertendum, et subito casurum, et mori. — Diu autem illis expectantibus, et videntibus nihil mali in eo fieri, convertentes se, dicebant eum esse deum. » (*Act.* XXVIII 1-6.)

LXXX

IN TRIBULATIONE PACIS <sup>1</sup>

GRÉGOIRE XV (Alexandre Ludovisi).

1621-23.

Les termes abstraits qui figurent dans la devise de Grégoire XV semblent exclure le symbolisme. Sans doute le prophète n'a pas trouvé dans le nom de Ludovisi, dans sa patrie, dans ses armes ou dans d'autres circonstances, des particularités lui permettant de caractériser le règne si agité et si glorieux en même temps de Grégoire XV. Nous avons ici un exemple *d'allusions directes* au pontificat, comme nous en avons déjà rencontré dans les devises des Papes antérieurs à 1590.

Remarque.

\* \* \*

La forme impersonnelle, donnée à la légende **In tribulatione pacis**, doit de plus nous faire soupçonner *à priori* qu'elle se rapporte aux *événements* du pontificat et non au pontife lui-même.

Sens de la devise.

Quels sont donc ces événements ?

Le contexte formé par les deux légendes qui enclavent celle-ci, **Gens perversa**, — **Lilium et rosa** (nous verrons la signification de ces dernières expressions), — indique qu'il s'agit toujours du *protestantisme*.

Le grand pape Grégoire XV personnifie la lutte pour

---

<sup>1</sup> Dans la tribulation de la paix.

la religion, qui tend à rendre à l'Église troublée par tant de révolutions la paix et la tranquillité<sup>1</sup>.

Les *tribulations* incessantes, les peines et les épreuves<sup>2</sup> qui remplirent les deux années de son règne, furent des semences de *paix* et de bonheur pour le monde<sup>3</sup>.

La réalisation de la légende de Grégoire XV est *d'autant plus remarquable que son règne fut plus court*, et que les succès des catholiques et les changements heureux survenus dans la situation de l'Église furent plus rapides.

<sup>1</sup> C'est le protestant Hanke lui-même qui nous fournit, sans le vouloir, le commentaire de la devise, en reconnaissant avec loyauté le résultat des efforts de Grégoire XV, dans le chapitre intitulé *Propagation générale du catholicisme*. — On ne saurait trouver un témoin plus autorisé.

<sup>2</sup> « Sub quo imperium maxime turbatum nunquam hucusque respiravit. » (ENGELGRAVE.)

« Turbido totius Europæ statu, flagrante bello triennali regnavit. » (CRUGER.)

Le P. ENGELGRAVE et CRUGER ont le tort de n'expliquer que la première partie de la légende. — Le mot *pacis* est cependant bien caractéristique, et le règne de Grégoire XV fait un contraste assez marqué avec ceux de Paul V et d'Urbain VIII, entre lesquels il est compris, pour que cette allusion à la paix religieuse trouve sa place.

<sup>3</sup> Au point de vue grammatical, la devise n'est pas facile à expliquer. Mais ce détail ne doit pas nous arrêter, ni nous empêcher de reconnaître les rapports frappants entre les deux idées suggérées par la légende **In tribulatione pacis**, et par les faits de l'histoire.

Les devises de la prophétie consistent essentiellement dans les deux ou trois substantifs, adjectifs ou verbes, qui la composent. — C'est aux événements à spécifier la relation qui existe entre eux...

Nous avons déjà plusieurs fois observé, pour les devises antérieures à 1590, ce vague et cette obscurité dans l'emploi du génitif, comme dans celui des prépositions *ex*, *de*, *in*, *inter*.

Peut-être la devise de Grégoire XV fait-elle simplement allusion à *la paix de l'Église troublée par l'hérésie*. Dans ce sens, la difficulté grammaticale disparaît à peu près complètement.

En tous cas nous retrouvons, dans l'opposition caractéristique des mots *tribulatio* et *pax*, une marque de cette tendance de l'auteur aux jeux de mots et aux antithèses; elle s'exerce ici sur la forme même donnée à la devise, à défaut de circonstances se prêtant au symbolisme.

Avant son élévation au pontificat <sup>1</sup>, Alexandre Ludovisi s'était déjà signalé par son zèle à tout pacifier.

Zèle de Grégoire  
pour la paix.  
Avant  
son pontificat.

Ainsi, sous Clément VIII, il fut envoyé à Bénévent avec Maphée Barberini, et *par ses efforts il mit fin aux différends* qui existaient entre la cour pontificale et les ministres du roi.

A peine créé cardinal par Paul V, il fut de même député comme nonce en Espagne, et *réconcilia* le roi de ce pays avec le duc de Savoie.

Rendre *la paix* au monde catholique par la religion <sup>2</sup> fut aussi le but et la gloire du Pontificat de Grégoire XV <sup>3</sup>.

Pendant  
son pontificat.

<sup>1</sup> Voici l'interprétation que donne HENRIQUEZ, O. B., dont le commentaire fut imprimé sous Grégoire XV :

« Cardinalis Lodoisi dictus a Paulo V prædecessore factus in antepenultima creatione cardinalium, ab eoque statim post Legatus ad Sabaudia ducem, *pacem inieit* inter prædictum ducem et Hispaniarum regem.

« Electus die nona Februarii, quem Deus optimus maximus diu conservet incolumem pro utilitate Ecclesiæ, et grege sibi concredito. Cujus tempore (ut jam apparet) *post maximas tribulationum procellas* quibus hæc tunc Ecclesia Dei exagitata est, *pacem* diu desideratam obtinere confidimus. »

<sup>2</sup> Une médaille frappée sous Grégoire XV marque bien chez ce grand pape cette disposition d'esprit :

#### PACIS AC RELIGIONIS AMOR



Deux femmes figurent, l'une la Religion, présentant la croix comme un signe de salut, et l'autre la Paix, assurée et abritée par cette croix. Cette dernière foule aux pieds les armes, emblèmes de ces troubles dont parle la devise; elle porte dans ses mains la branche d'olivier et la corne d'abondance.

Cette médaille fut frappée à propos de l'intervention du pape dans les affaires de la Valteline.

<sup>3</sup> Si la paix complète ne fut pas de suite rendue au monde catholique, du moins fut-elle l'objet de tous les efforts et de toutes les sollicitudes du saint pontife. — L'annotateur de CIACONIUS dit avec raison :

« Pauci plura et graviora negotia pluribus in locis uno eodemque momento complexi sunt. » (OLDOIN. S. J., p. 468.)

Les deux mots de la devise ont d'ailleurs mieux leur application

Empire.

Aussitôt après son élection, il envoya des secours en argent et en troupes à l'empereur Ferdinand II. — Les princes protestants ayant refusé les conditions honorables qu'on leur proposait, on dut en venir aux mains. Les catholiques gagnèrent la célèbre bataille de Prague, à la suite de laquelle l'empereur recouvra la Bohême, la Silésie et la Moravie.

Un fait capital assura le triomphe aux catholiques dans le Collège des princes électoraux, en enlevant une voix aux protestants. Ce fut la *translation de l'électorat du Palatinat*.

Les Espagnols, qui avaient entamé des négociations sérieuses avec le roi d'Angleterre, hésitaient à l'offenser dans la personne de Frédéric son gendre, à qui appartenait l'électorat. Mais l'influence du nonce Caraffa et une lettre du pape décidèrent l'empereur. Des *négociations laborieuses aplanirent les difficultés* de la part des électeurs. — Le 25 février 1623, Ferdinand déféra l'électorat à son allié victorieux, Maximilien, duc de Bavière. On s'était assuré ainsi la prépondérance dans le conseil suprême de l'empire<sup>1</sup>.

Autriche.

En *Autriche*, on expulsa les prédicateurs protestants, et une commission fixa aux habitants un délai pendant lequel ils devaient ou se convertir au catholicisme, ou évacuer le pays.

Hongrie.

En *Hongrie*, le retour au catholicisme fut plus lent : mais grâce aux événements, à la faveur du gouvernement, au zèle de l'archevêque Pazmany, une contre-réforme fut organisée<sup>2</sup>.

---

dans cette situation incertaine de l'Église, où les épreuves de l'hérésie et les consolations de la paix religieuse se mêlent ou se succèdent, que dans une solution plus satisfaisante au point de vue de la religion.

<sup>1</sup> Le parti catholique autrichien obtint la majorité à la diète de 1625.

<sup>2</sup> Maximilien écrivit au pape :

« Votre Sainteté a non seulement favorisé la réussite de cette affaire,

France.

En France, le protestantisme fit des pertes sensibles en 1621, d'autant plus qu'elles provinrent de la scission qui se déclara parmi ses membres, et de la défection de la noblesse.

« Les gouverneurs, dit le protestant RANKE, rivalisaient à qui livrerait les places de sûreté. La Force, Châtillon, Lesdiguière et beaucoup d'autres abjurèrent le protestantisme<sup>1</sup>. »

Dans les Pays-Bas même « on est surpris, dit le même auteur, de voir la majorité des familles distinguées professer le catholicisme ».

Pays-Bas.

En Angleterre enfin, le roi Jacques I<sup>er</sup>, qui avait persécuté si vivement les catholiques, essaya de se rapprocher du pape et des Espagnols; il espérait sans doute gagner les catholiques et rendre la maison d'Autriche plus favorable à son gendre du Palatinat. Il chercha à marier son fils<sup>2</sup>, ainsi qu'un fils de Frédéric, avec deux filles de l'empereur.

Angleterre.

Cependant Grégoire XV est toujours à la recherche de tout ce qui pourra assurer dans l'avenir cette paix tant désirée.

La Valteline.

Comprenant combien est importante au point de vue de la tranquillité européenne et de la paix religieuse l'indépendance de la Valteline<sup>3</sup>, ce pape aux larges

mais elle l'a directement effectuée par ses exhortations, par son autorité, par l'activité de ses démarches; elle doit être attribuée entièrement à la aveur et à la vigilance de Votre Sainteté. »

<sup>1</sup> « Cette époque, dit RANKE, est celle de l'union la plus étroite du pape et de tous les pouvoirs ecclésiastiques avec la Propagande qui éprouva un zèle ardent et fécond. Une activité incessante consacra la victoire obtenue par les armes, et décida pour toujours la ruine du protestantisme en France. »

<sup>2</sup> Des difficultés naissaient de la différence des religions. Le pape apporta, parmi les conditions pour la dispense, que la liberté pleine et entière serait accordée aux catholiques.

<sup>3</sup> « Vallis Tellinae procellam inter populares illos exortam, sed jam involentem Galliaë Hispaniaëque reges, et, nisi dissolverentur, in fœdum

vues et aux vastes pensées essaye d'en faire la conquête.

Il prend l'expédition à sa charge. — Le succès couronne son entreprise.

Craignant de laisser retomber la Valteline entre les mains des Grisons, qui sont protestants, ne voulant pas toutefois l'abandonner à l'Autriche, il cherche à la rendre indépendante, et tente d'y constituer une quatrième ligue ayant les mêmes privilèges que les trois autres ligues rhétiennes.

Création  
de la Propagande.

Aucune contrée de la terre ne doit échapper à la *sollicitude toujours si active et si bienfaisante* du pape. Pour les pays lointains, Grégoire XV fonde la *Propagande*.

Dix-huit cardinaux et quelques prélats, sous le titre *De propaganda Fide*, s'occuperont, dans des séances régulières, de la direction des missions dans toutes les parties du monde<sup>1</sup>.

Voici en quels termes RANKE, l'historien protestant, apprécie le Pontife créateur de cette magnifique institution :

« Sa charité était sans bornes, elle embrassait le

---

aliquid bellum erupturam, comprimere aggressus est, primum distrahendo regum animos, quemque ad sua hortatus, alterum ut omnia induciarum mentione in Batavos bellum renovaret, alterum ut reliquias hæreticorum in Gallia funditus deleteret. — Utrumque magno sane consilii sui et regum ipsorum bono impetravit... Verum cum adhuc animi recurrerent ad ejus controversiæ definitionem, in suum ipse patrocinium, conspirantibus in hanc conditionem partibus, eam regionem interim accepit, dum tempus validiora afferret remedia.

« Quare magnis sumptibus pro pace ac religione haud gravate factis, fratreque Ludovico Ticeni duce illic immisso, cum egregia militum manu, occupavit arces illas, firmavitque præsidii, ac præsentî tunc quidem malo opportune consuluit. »

<sup>1</sup> « L'origine de la Propagande se trouve, il est vrai, dans une ordonnance de Grégoire XIII; mais cette institution n'était ni solidement fondée, ni pourvue des moyens nécessaires; ni assez vaste. » (DE BEAUFORT, IV, p. 266.)

monde ; elle pénétrait à la fois dans les Andes et dans les Alpes. Grégoire envoyait ses missionnaires au Thibet et dans la Scandinavie, tandis qu'il entrait en négociation avec l'Angleterre et avec la Chine. Toujours nouveau, infatigable et présent partout, l'esprit qui vivait au foyer de cet immense théâtre animait les ouvriers aux extrémités du monde, plus vif, plus ardent, plus intime peut-être dans chacun d'eux qu'au centre même. »

Enfin, pour assurer dans l'avenir la paix trop souvent compromise dans les conclaves par les compétitions particulières ou les influences des puissances séculières, Grégoire rendit dès le 15 novembre 1621 *deux constitutions sur l'élection du souverain Pontife*.

Réglementation  
des conclaves.

Urbain VIII, son successeur, devait trouver ces règlements si sages, qu'il en ferait jurer l'observation à trente-deux cardinaux en résidence à Rome.

Le zèle de Grégoire XV embrassait tout ce qui pouvait répondre à sa divine mission.

Autres travaux  
de Grégoire XV.

Tandis qu'il s'occupait avec ardeur des intérêts généraux de l'Église, il travaillait à *la réforme des Ordres religieux en France*.

Il était heureux d'enrichir la bibliothèque Vaticane de la magnifique bibliothèque palatine, que lui donna Maximilien de Bavière après la prise de Heidelberg<sup>1</sup>.

Il répandait ses bienfaits à Rome pendant une peste, accompagnée de famine, qui désola la ville. — Il distribuait les eaux dans le quartier du Vatican. — Il poussait vivement les réparations de Saint-Jean de Latran.

Tous ces travaux, le saint pape les mit sous la pro-

Grégoire  
associé le ciel  
aux triomphes  
laborieux  
de son pontificat.

<sup>1</sup> Cette bibliothèque était d'une valeur inappréciable, et Grégoire XV déclara que l'acquisition qui en avait été faite était un des événements les plus heureux de son pontificat.

tection du ciel en deux circonstances principalement : au début de son pontificat, il publia un jubilé ; — en mars 1522, il canonisa solennellement d'illustres champions de la cause catholique : saint Ignace de Loyola, saint François Xavier, saint Philippe de Néri, saint Isidore le Laboureur, et sainte Thérèse.

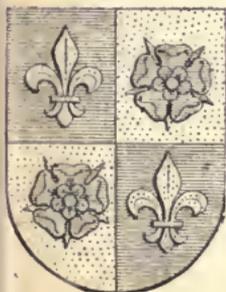
Il associait ainsi les triomphes du ciel aux travaux, aux progrès et aux espérances de la religion sur terre.

---

LILIUM ET ROSA <sup>1</sup>

URBAIN VIII (Maffeo Barberini).

1623-44.



Le cardinal Barberini, originaire de Florence, voulut en montant sur le trône pontifical s'appeler *Urbain*. Ce nom rappelle celui d'Urbain IV <sup>2</sup>, dont les armes représentaient *des lis et des roses*.

*Occasion*  
de la devise.

*L'Intermédiaire*, dans l'article qu'il consacre à la critique de la prophétie, reproche à tort à l'auteur de donner pour armes aux Barberini des lis et des roses. — L'occasion qui donne naissance aux devises ne se trouve pas toujours dans les armes des Papes, mais aussi dans leur nom et dans bien d'autres circonstances souvent fort secondaires <sup>3</sup> en elles-mêmes. On ne doit pas d'ailleurs regarder

Remarque.

<sup>1</sup> *Le lis et la rose.*

<sup>2</sup> C'est le P. ENGELGRAVE qui, le premier, signale ce rapprochement en ces termes :

« Respici ab Octavo videtur Urbanus IV ejus insignia lilium et rosa. »

L'allusion signalée par le pieux auteur du *Caelum empyreum*, n'a été reproduite par aucun commentateur.

Rien n'empêche de voir dans une circonstance qui rappelle le nom d'Urbain l'occasion qui sert de *prétexte* au voyant pour signaler la triste politique d'un gouvernement catholique, embrassant la cause des puissances protestantes.

<sup>3</sup> Les devises antérieures à 1590 doivent servir de règle et de modèle

der ces détails comme l'objet principal visé par le prophète <sup>1</sup>.

\* \* \*

*Symbolisme.*

Considérée en elle-même et dans son sens symbolique, la légende d'Urbain VIII paraît annoncer le *changement de direction* qui va survenir dans les luttes religieuses en Europe.

Les *lis* de la France catholique s'uniront aux *roses* de l'Angleterre protestante, par le mariage du prince de Galles avec Henriette-Marie de France.

Cette union est un signe de la politique de Richelieu, qui, pour abaisser la maison d'Autriche, ne craindra pas de soutenir les princes protestants, et de prolonger d'une manière lamentable les luttes religieuses en Europe <sup>2</sup>.

---

pour l'interprétation des devises certainement authentiques. (Voir *La Prophétie des Papes*, pp. 152, 154, 192, 193.) — Or, parmi ces devises, on peut en signaler plusieurs où le symbolisme se fonde sur des circonstances beaucoup moins intéressantes encore pour la vie du Pontife. Citons - en quelques-unes :

**Cervus Sirenæ** ou **Siren** (Jean XXIII était originaire de Naples, anciennement appelée *Parthénope*, du nom d'une *Sirène*). — **Lupa caelestina** (Eugène IV avait été évêque de Sienne, ville qui a pour emblème une *louve*). — **De craticula Politiana** (Léon X était fils de *Laurent* de Médicis, dont le patron, saint Laurent, a pour insigne *un gril*). — **Medium corpus pilarum** (Grégoire XIII avait été créé cardinal par Pie IV, qui avait des *boules* dans ses armes).

On peut consulter, à ce sujet, le chapitre de notre étude critique qui traite des principes d'interprétation des devises, pp. 223-243.

<sup>1</sup> A plus forte raison ne faut-il pas s'arrêter à des allusions qui sont franchement fantaisistes ou ridicules. — Ainsi, pour expliquer la devise, on s'est longtemps attaché à soutenir que les abeilles, qui figurent dans les armes des Barberin, « font leurs délices d'habiter parmi les lis et les roses. »

On conçoit que pour des esprits superficiels, qui confondent le commentaire avec la prophétie, des explications aussi puériles jettent le discrédit sur un document qui, par ailleurs, rebute par son caractère mystérieux et prophétique.

<sup>2</sup> Le P. GORGEU voit dans la légende « l'alliance de l'Angleterre et de la France: le pape dispense Madame Henriette-Marie de France pour son mariage avec Charles Stuart, prince de Galles et, depuis, roi de Grande-Bretagne ».

« Richelieu, dit RANKE, se rapprocha d'abord des Anglais afin de faire échouer le mariage de l'infante, qui aurait acquis une si grande influence à la maison d'Autriche. »

La  
France catholique  
s'unit  
à la protestante  
Angleterre.

Le roi d'Angleterre vit dans une alliance avec la France un moyen de se concilier les catholiques de son royaume, la perspective d'une dot considérable, enfin l'occasion de régler par les armes, de concert avec la France, l'affaire du Palatinat.

Le mariage eut lieu avec la dispense du pape, et avec les mêmes garanties pour la religion catholique que Jacques I<sup>er</sup> avait déjà promises pour l'infante d'Espagne.

Mais ces garanties furent bientôt oubliées.

L'alliance de la France avec l'Angleterre fut réellement « nuisible au catholicisme <sup>1</sup> », selon l'observation de RANKE.

Écueils  
d'une politique  
trop humaine.

Le premier résultat fut de donner courage aux protestants même de France, et de réveiller un ferment de discorde un instant disparu. — C'est ainsi que l'alliance des catholiques avec les protestants fut l'occasion de nouvelles luttes religieuses.

L'indignation des catholiques attira d'abord à Richelieu toutes sortes d'ennuis.

Bientôt même des mésintelligences s'élevèrent entre

<sup>1</sup> La politique de Richelieu, affirmée par cette union, ne tarda point à s'accroître dans le même sens.

Il s'unit à la Savoie et à Venise, envahit la *Vallée*, et en chassa les troupes pontificales.

En renouvelant son alliance avec l'Angleterre, il s'allia aussi avec la Hollande : les Anglais devaient attaquer les côtes de l'Espagne, les Hollandais l'Amérique du Sud. — Le roi de Danemark, décidé à soutenir ses parents du Palatinat, y fut encouragé par des promesses de secours de la part de l'Angleterre et d'argent de la part de Richelieu.

Voilà comment un cardinal de la sainte Église, dont le caractère n'était malheureusement pas à la hauteur du génie, soutenait de tout son pouvoir les protestants au dehors, tandis qu'il se voyait contraint de les combattre en France.

l'Angleterre et la France, au sujet des engagements contractés dans le traité de mariage<sup>1</sup>.

Cette politique purement humaine porta ses fruits au dehors : la guerre se prolongea en Europe, et devint bientôt à peu près générale ; elle devait accumuler pendant trente ans, en Allemagne particulièrement, les ruines matérielles et morales.

Bien saisissant est le contraste entre le pontificat d'Urbain VIII, désolé par les luttes religieuses, et le pontificat de Grégoire XV, qui au milieu des troubles avait fait naître de si grandes espérances de paix. On comprend l'exclamation du prophète, qui paraît indiquer la cause du mal : **Lilium et rosa**.

C'est comme un reproche affectueux adressé à la France, infidèle à sa mission de fille aînée de l'Église. — Sous des symboles mystérieux, le prophète caractérise la tendance générale de sa politique, qui n'intéresse que trop l'Église et le monde chrétien.

L'abbé CUCHERAT trouve dans la légende un sens qui, pour être moins caractéristique, ne doit pas être négligé complètement :

« C'est l'innocence et la piété du cloître, ce sont les vertus humbles et cachées au sein des familles chrétiennes, ce sont les œuvres éclatantes de charité qui remplissent le XVII<sup>e</sup> siècle, que le prophète entrevoit et annonce sous la belle image du *lys* et de la *rose*. »

L'établissement des grands et des petits Séminaires a ramené la science et la vertu dans le clergé séculier.

<sup>1</sup> En juillet 1627, Buckingham attaqua la France. Il tentait de secourir *La Rochelle*, lorsqu'il fut assassiné.

Richelieu était récompensé d'avoir trahi par une alliance protestante les intérêts du catholicisme.

Interpretation  
de l'abbé Cucherat,

Efflorescence  
de  
la vie chrétienne  
et religieuse  
au commencement  
du XVII<sup>e</sup> siècle.

— Les monastères anciens<sup>1</sup> ont été réformés. — Des congrégations nouvelles<sup>2</sup> prennent partout naissance. Une merveilleuse efflorescence de saints et de saintes<sup>3</sup> donnent à l'Église l'aspect d'un jardin tout orné de lis et de roses.

L'abbé CUCHERAT, pour justifier son interprétation, rapporte au règne d'Urbain VIII toutes les grandes manifestations de la vie chrétienne de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Il se croit en droit de le faire, en raison de la longueur du règne de ce pape.

Cette explication peut sembler un peu arbitraire et inventée pour les besoins de la cause, puisque ces

Remarque.

<sup>1</sup> « Les congrégations de Saint-Vanne, de Saint-Hidulphe et de Saint-Maur opéraient cette merveille chez les Bénédictins. Chez les Cisterciens, dom de Rancé et dom de Beaufort étaient les instruments principaux de cette réforme. »

<sup>2</sup> « Le P. Eudes fondait les *Eudistes*; M. Olier, les *Sulpiciens*; le V. César de Bus, la *Congrégation de la Doctrine chrétienne*; le V. Jean-Baptiste de la Salle (maintenant élevé au rang des Saints), les *Frères des Écoles chrétiennes*; saint François Caracciolo, les *Clercs réguliers Mineurs*; le V. Jean Léonardi, les *Clercs réguliers de la Mère de Dieu*; le Bienheureux Jean-Baptiste de la Conception, l'Ordre des *Pères déchaussés de la Trinité pour la rédemption des captifs*; saint Camille de Lellis, l'Ordre des *Clercs réguliers pour le service des malades*; le B. Hippolyte Galanini, l'Ordre de la *Doctrine chrétienne*; saint François de Sales et sainte Chantal, l'Ordre de la *Visitation*; le B. Pierre Fourier (récemment canonisé), la congrégation des *Religieuses de Notre-Dame*; saint Joseph Calasanz, la congrégation des *Clercs réguliers des Écoles pies*; saint Vincent de Paul, les *Lazaristes* et les *Sœurs grises* (sœurs de Charité). » (Abbé CUCHERAT, p. 189.)

<sup>3</sup> « Toutes les nations catholiques fournissent leur contingent. A côté des Madeleine de Pazzi, des Camille de Lellis, des Berchnans, des François Régis et de Sales, des Chantal et Vincent de Paul, sans parler de beaucoup d'autres, l'Amérique a enfin sa part aux honneurs des saints autels, dans le saint archevêque Toribio; dans « cette Rose de Lima », laquelle, selon l'expression de l'Église, « fleurissait de tout l'éclat de la « virginité et de la patience; » et enfin, dans la bienheureuse Marianne de Jésus de Parédès et Florès. »

L'abbé CUCHERAT continue en énumérant, après les vierges et les confesseurs (*lilium*), les martyrs (*rosa*) innombrables du Japon; ceux de la Chine; le Bienheureux Jean de Britto, aux Indes orientales: saint Josaphat, en Lithuanie; le B. Bobola, en Pologne; saint Fidèle de Sigmaringen, dans le pays des Grisons.

*fleurs de sainteté* ont fait leur apparition non seulement sous le règne d'Urbain, mais aussi sous ceux de ses prédécesseurs et successeurs.

Rien n'empêche d'ailleurs d'admettre que l'auteur de la prophétie, avec sa tendance aux jeux de mots et sa recherche habituelle des doubles sens, n'ait voulu faire allusion à cet épanouissement des vertus chrétiennes, en même temps qu'il déplorait le secours accordé par les puissances catholiques aux tenants de l'hérésie.

---

JUCUNDITAS CRUCIS <sup>1</sup>

INNOCENT X (Jean-Baptiste Panfilii).

1644-55.

Innocent X <sup>2</sup> fut élu le jour de l'*Exaltation de la sainte Croix* <sup>3</sup>.

Occasion  
de la devise.



Ses armes représentent une colombe portant en son bec un rameau d'olivier <sup>4</sup>; elles peuvent figurer la réconciliation, la paix et la *joie* apportées au monde par la *Croix* du Sauveur <sup>5</sup>.

<sup>1</sup> *Les joies de la Croix.*

<sup>2</sup> La devise convient au caractère du nouveau pontife : « Il opposa, dit RANKE, une humeur gaie à la fierté de la vie retirée d'Urbain VIII. »

<sup>3</sup> Le protestant GRAFF fait avec raison cette remarque : « Bien qu'il s'agisse d'un caractère *extrinsèque*, il suffit qu'il réponde à la prophétie pour que la légende soit considérée comme réalisée. La seule chose à discuter, c'est le caractère de cette réalisation; est-elle un accomplissement de la prophétie ou une simple rencontre fortuite? »

Nous avons vu souvent déjà le prophète prendre prétexte d'une circonstance extérieure, « *extrinsèque*, » qui touche même beaucoup plus indirectement le pontife, pour marquer le caractère du règne. On en trouve de nombreux exemples dans les devises antérieures à 1590, qui doivent nous guider, avons-nous dit (p. 401), pour l'interprétation des dernières légendes.

<sup>4</sup> « Il portait de gueules à une colombe d'argent tenant en son bec un rameau d'olivier de sinople, au chef cousu d'azur chargé de deux pals de gueules alternant avec trois fleurs de lys d'or, posées en fasce. » (PETRASANGTA, RIETSTAP.)

<sup>5</sup> « Cujus insignia columba, suavem pacis olivam gestans, electus festo sancte crucis. » (ENGELGRAVE.)

Il semble que le prophète se plaise à voir dans ces armes un symbole

Remarque.

La coïncidence extraordinaire de la fête qui marqua le jour de l'élection avec les expressions de la légende d'Innocent X eut son contre-coup dans la popularité dont jouit la Prophétie de saint Malachie, surtout vers le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle.

Objection.

Réponse.

Le P. MENESTRIER n'y voit qu'une simple rencontre. Mais par le soin même qu'il met à en détruire la portée, il montre ce qu'elle a de frappant. — Il affirme, il est vrai, que le fait passa inaperçu<sup>1</sup> lors de l'élection d'Innocent; mais la raison qu'il apporte pour le prouver ne semble guère probante<sup>2</sup>.

de la Rédemption. Elles rappellent le gracieux et touchant tableau par lequel la Genèse termine le récit du déluge.

*Gen. VIII, 8-11.* « Emisit quoque columbam post eum (corvum), ut videret si jam cessasset aqua super faciem terræ. Que cum non invenisset ubi requiesceret pes ejus, reversa est ad eum in arcam, aqua enim erant super universam terram; extenditque manum, et apprehensam intulit in arcam.

« Expectatis autem ultro septem diebus aliis, rursus dimisit columbam ex arca. At illa venit ad eum ad vesperum, *portans ramum olive virentibus foliis in ore suo.* Intellexit ergo Noe quod cessasset aqua super terram. »

L'obélisque de la place Navone à Rome, dressé par les ordres d'Innocent X, porte en son sommet cette colombe avec le rameau d'olivier, emblème de la paix. — Voici ce que dit BONANNI de ce symbole, en citant le mot du poète :

Paciferaque manu ramum prætendit oliva.

« Quamobrem refert Valfridus, cap. XXII, divum Greg. Magnum oleam benedictam cereis numismatibus addidisse. » (BONANNI, t. II, p. 639.)

Le déluge est bien l'image du péché dans lequel l'humanité était comme engloutie et abîmée lors de l'avènement du Sauveur. La colombe avec le rameau d'olivier annonce le salut et la paix. La Croix de Jésus a rendu l'espérance au monde pécheur.

Cependant cette explication n'est pas nécessaire pour la justification de la devise.

<sup>1</sup> « On fit si peu d'état de cette rencontre, qu'il ne s'en fit nulle mention dans les inscriptions qui se firent selon la coutume ordinaire pour la cavalcade avec laquelle le nouveau pape va prendre possession de Saint-Jean-de-Latran. — On fit seulement peu de temps après une médaille où était la Croix adorée par deux anges, et ces mots : *Fructum suum dedit in tempore*, et on parla du B. Félix de Cantalice qui lui avait prédit le pontifical. — Il avait dans ses armes une colombe portant un rameau d'olive en son bec. »

<sup>2</sup> On s'explique facilement que la prophétie, qui n'était connue que depuis un demi-siècle, et dont les légendes avaient été comprises d'une manière si imparfaite pour les premiers papes du XVII<sup>e</sup> siècle, n'ait pas été mise de suite en avant à propos de l'élection d'Innocent X, comme

Deux médailles, qui datent du commencement du Pontificat, représentent la glorification de la Croix.

Dans l'une la Croix est portée par deux anges ailés ; dans l'autre, elle repose sur les nues, et deux anges sont en adoration de part et d'autre. — Les deux médaillons portent le même exergue : FRUCTUM SVVM DEDIT IN TEMPORE <sup>1</sup>.



Ces médailles, frappées contrairement à toutes les coutumes, en souvenir de la fête qui marqua le jour de l'élection, semblent être une allusion indirecte à la devise *Jucunditas Crucis*.

\* \* \*

Le sens principal ou symbolique de cette belle légende est plus remarquable encore. — On peut facilement y voir la condamnation du Jansénisme <sup>2</sup>.

*Symbolisme.*

elle le sera pour les papes suivants. A mesure qu'on avancera dans la réalisation des légendes, le document, de jour en jour plus complètement mis en lumière, s'imposera davantage à l'attention publique.

L'allusion, qui semble exprimée dans la médaille gravée sous les auspices, et peut-être par l'ordre d'Innocent X, est plus significative encore que celle que l'on pourrait rencontrer dans des inscriptions dues à des anonymes et à des inconnus.

<sup>1</sup> Ce texte rappelle le Psaume 1, 1-3 :

« Beatus vir qui non abiit in consilio impiorum, et in via peccatorum non stetit, et in cathedra pestilentiae non sedit ; sed in lege Domini voluntas ejus, et in lege ejus meditabitur die ac nocte.

« Et erit tanquam lignum quod plantatum est secus decursus aquarum, quod fructum suum dabit in tempore suo. Et folium ejus non defluet. — Et omnia quaecumque faciet prosperabuntur. »

<sup>2</sup> Le P. GORGEU applique le premier la légende à la « réconciliation figurée par l'olive », au « jansénisme étouffé », à la « condamnation de la théorie suivant laquelle les souffrances de Notre-Seigneur ne seraient que pour les prédestinés ».

Cette explication a également frappé CARRIÈRE, qui peut-être a connu l'ouvrage du P. GORGEU, publié quatre ans avant sa critique de la prophétie. « Adde Innocentium definivisse esse de fide quod meritum et

Aux tristes et désespérantes théories de Jansénius, Innocent oppose les *joies* et les espérances de la Rédemption universelle par la *Croix*.

La proclamation de cette doctrine si consolante restera le fait capital de son pontificat <sup>1</sup>.

I. Origines  
du Jansénisme.

Dès 1640, avait paru sous le titre d'*Augustinus* un ouvrage de Jansénius, évêque d'Ypres. — L'auteur <sup>2</sup>, imbu des erreurs de Baïus, prétendait résumer la doctrine de saint Augustin sur la grâce.

Fond  
de sa doctrine.

Dès son apparition, ce livre excita de vives inquiétudes chez les théologiens catholiques. Il posait en principe que *la volonté humaine n'est pas libre*. — De là des conséquences de la plus haute gravité, entre autres les suivantes : « Pour triompher de la concupiscence, la volonté a un besoin absolu de la grâce. Cette grâce est toujours efficace chez celui à qui elle est accordée; il n'est pas au pouvoir de l'homme de se soustraire à son action. »

Sea  
progrès en France.

Grâce à la faveur de l'abbé de Saint-Cyran, Jean Duvergier de Hauranne, et à l'appui de la famille d'Arnauld d'Andilly, dont les deux filles gouvernaient alors l'abbaye de Port-Royal, les doctrines du Jansé-

---

jucunditas crucis, quantum est ex Redemptore Christo, ad omnes prorsus homines se extendat, sic exploso Jansenismo. Crux jucundatur. »

L'abbé CUCHERAT, dans ses articles de la *Revue du Monde catholique* (1871), avait proposé la même interprétation avant d'avoir eu connaissance du livre du P. Gorgeu.

<sup>1</sup> A titre de curiosité, nous rapporterons l'explication de D. BUCELIN, rédigée avant la mort d'Innocent, et même avant la condamnation du jansénisme :

« Innocentius X cujus auspiciis, reconciliatis inter se christianis, cruce signatorum exercitus contra christiani nominis hostes producti pacem denique et jucunditatem orbi reddat universalem. »

Ce vœu n'a sans doute pas été réalisé; mais la légende a trouvé une application plus frappante.

<sup>2</sup> Jansénius était mort avant l'impression complète de son ouvrage. Il avait déclaré dans son testament qu'il soumettait sa doctrine au Saint-Siège.

nisme s'étaient introduites en France, où elles avaient fait des progrès alarmants.

Urbain VIII, pour couper le mal à sa racine, interdit la lecture du livre de Jansénius, et condamna les nouvelles doctrines dans sa Bulle *In eminenti*<sup>1</sup>, du 6 mars 1642.

Condamnation  
du  
livre de Jansénius.

Mais l'hérésie n'en était qu'à ses débuts. Les Jansénistes se firent remarquer dès lors par leur opiniâtreté et leur hypocrisie. Avec des distinctions subtiles, ils cherchèrent à éluder la condamnation pontificale, tout en prétendant se soumettre aux déclarations de l'Église.

II. Subtilité  
et opiniâtreté  
des Jansénistes.

En même temps ils détournaient les fidèles de la réception des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, sous prétexte que la sainteté de ces sacrements exigeait des dispositions extraordinaires.

L'odieuse hérésie était aussi décourageante dans la pratique, en tarissant les sources de la grâce, que désespérante dans la doctrine, en restreignant le nombre des appelés ou des élus.

La faculté de théologie de Paris s'émut de la situation.

En 1649, le docteur Cornet, syndic de la Faculté, réduisit la doctrine de Jansénius à cinq propositions, pour mettre en relief tout ce qu'elle avait de dangereux et de contraire à la doctrine catholique.

Les  
cinq propositions

Citons seulement la cinquième, qui semble résumer toutes les autres.

« C'est une erreur semi-pélagienne de dire que Jésus-Christ est mort ou qu'il a versé son sang pour tous les hommes. »

<sup>1</sup> Dans cette Bulle, Urbain VIII rappelle les condamnations dont les propositions de Bañus et de Wicief ont déjà été l'objet de la part de Pie V et de Grégoire XIII, et il enveloppe dans les mêmes condamnations les doctrines de l'*Augustinus*.

En présence des intrigues des Jansénistes pour empêcher la censure des cinq propositions, les docteurs de la Sorbonne écrivirent au pape Innocent X, et lui soumirent le jugement de l'affaire. — Quatre-vingt-huit évêques adressèrent au pape une lettre commune, le suppliant de faire cesser les querelles par un jugement solennel. — Louis XIV et la reine lui présentèrent la même requête.

Commission  
romaine institué  
par Innocent X.

Innocent nomma alors une commission spéciale<sup>1</sup>, qui, pendant deux ans, s'occupa du livre de Jansénius et des cinq propositions qu'on en avait extraites.

Lui-même assistait à toutes les séances, tenant à se rendre compte des raisons multiples mises en avant pour défendre une doctrine soi-disant extraite de saint Augustin.

Condamnation  
des  
cinq propositions.

Enfin, le 31 mai 1653, parut la Bulle *Cum occasione*, qui condamnait les propositions déférées au jugement du Saint-Siège.

III.  
Question de fait.

Les Jansénistes posèrent alors la *question de fait*, acceptant la condamnation, mais niant que les cinq propositions se trouvassent en réalité dans l'*Augustinus*.

Décision du pape.

Le pape, par un Bref publié en 1654, mit à néant cette nouvelle prétention<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Cette commission se composait de douze cardinaux et de treize théologiens.

<sup>2</sup> Voici en quels termes le P. GORGEU fait ressortir l'à-propos de la légende appliquée à Innocent X :

« Le jansénisme avait répandu presque par tout le monde chrétien un rabat-joie extrême de la sainte Croix, prêchant que le Fils de Dieu n'avait pas souffert la mort entre les bras de ce divin instrument de notre salut, sinon pour les prédestinés...

« Mais ce grand pape destiné de Dieu pour consoler et réjouir cette sainte Croix..., après un long, exact et diligent examen de la proposition janséniste que nous avons dit, et des quatre autres..., déclara solennellement à tous les chrétiens, comme article de foi, que le Sauveur du

---

Il ne survécut pas longtemps à cette affaire : à la fin de 1654, il tomba malade.

Ayant reçu les derniers sacrements, Innocent fit venir les cardinaux auprès de son lit de mort.

« Il leur recommanda de lui choisir un successeur capable de soutenir ce qu'il avait fait pour exterminer l'erreur des Jansénistes, ajoutant qu'il mourrait content s'il finissait ses jours avec cette assurance, et exhorta les cardinaux à faire éclater leur zèle contre cette hérésie. » (*Mémoires du P. RAPIN*, livre XX.)

---

monde est mort en croix pour tous les hommes, tant prédestinés que non prédestinés.

« Et ainsi il releva la joie de cette même Croix, et de tous ceux qui veulent et qui voudront espérer en elle comme en l'instrument adorable et aimable de leur bonheur éternel. »

---

LXXXIII

MONTIUM CUSTOS <sup>1</sup>

ALEXANDRE VII (Fabio Chigi).

1655-67.

Occasion  
de la devise.



Les armes de Fabio Chigi représentent des *montagnes*, dominées par une étoile <sup>2</sup>

Remarque.

Vallemont, l'un des adversaires les plus résolus de l'authenticité de la prophétie, ne peut s'empêcher de reconnaître la justesse et la convenance de la légende **Montium custos** appliquée à Alexandre VII.

« Le hasard, qui fait quelquefois des coups de maître en fait de jeu, a produit en quelques occasions, comme dans l'élection d'Alexandre VII, des rencontres fort heureuses, et qui aident merveilleusement à nourrir dans certains esprits faciles la bonne opinion qu'ils ont pour tout ce qui a l'air de prophétie et de divination. Le **Montium custos** convient si juste à Alexandre VII, que si on ne savoit pas ce que le hasard fait tous les jours, on seroit

<sup>1</sup> *Le gardien des montagnes.*

<sup>2</sup> Il portait écartelé au 1. et 4. d'azur à l'arbre d'or de quatre branches passées en sautoir; au 2. et 3. de gueule à une montagne à six coupeaux d'argent, surmontée d'une étoile d'or. — RIETSTAP dit : à six coupeaux d'or.

porté à croire qu'il y auroit du merveilleux et du surnaturel dans cette profétie. »

A propos de la devise **Jucunditas crucis**, nous avons vu déjà le P. MENESTRIER reconnaître qu'il y avait dans les événements, dans la fête qui marquait le jour de l'élection d'Innocent X, une simple *rencontre*.

Remarquons seulement à ce sujet que si l'on peut attribuer au hasard l'une de ces rencontres ou coïncidences, cette explication *perd toute sa probabilité* lorsque ces *rencontres se multiplient*, surtout si elles s'appliquent à des faits rares et extraordinaires comme nous en verrons plusieurs dans la suite <sup>1</sup>.

On a voulu tirer une objection du nombre des montagnes. CARRIÈRE fait remarquer que l'écusson n'en porte que six, tandis qu'il devrait en compter sept pour représenter la Ville aux sept collines.

Objection.

C'est avec raison que GRAFF trouve cette objection *fri-vole*. « Il n'est pas nécessaire que les symboles soient tellement précis dans les détails. »

Réponse.

Qui donc a dit d'ailleurs que ces collines symbolisaient spécialement la *Ville aux sept collines*? — Nous le verrons, ces montagnes sont, avant tout, le symbole de l'Église, et la légende **Montium custos**, comme les autres légendes, s'applique au Pape universel, bien plus qu'au souverain ou à l'évêque de Rome <sup>2</sup>.

\* \* \*

<sup>1</sup> Nous pouvons citer en particulier, à ce point de vue, les devises de Pie VI : **Peregrinus apostolicus**; de Pie VII : **Aquila rapax**; de Grégoire XVI : **De Balneis Etruriæ**; de Pie IX : **Crux de Cruce**. Ces devises suffiraient à elles seules, semble-t-il, pour exclure toute supposition contraire à un caractère vraiment prophétique et surnaturel. Nous y ajouterons la belle légende de S. S. Léon XIII : **Lumen in cæto**, qui paraît recevoir chaque jour une réalisation plus complète dans les enseignements lumineux du glorieux pontife; enfin quelques devises mêmes de l'avenir, comme **Religio depopulata**, **Fides intrepida**, dont les événements actuels semblent, hélas! le prélude trop réel et la préparation trop évidente.

<sup>2</sup> C'est à tort, croyons-nous, que l'abbé CUCHERAT applique la devise à la création des *monts-de-piété* par Alexandre. L'institution même des *monts-de-piété* existait à Rome depuis longtemps. Les papes du XVI<sup>e</sup> siècle leur avaient donné une grande importance.

*Symbolisme.*

Le P. ENGELGRAVE croit reconnaître, dans l'astre qui domine les montagnes, l'origine du mot *custos*<sup>1</sup>.

On peut admettre sans doute ce rapprochement ; mais il n'est pas nécessaire. Plus d'une fois déjà nous avons rencontré des devises qui n'étaient empruntées aux circonstances extérieures que pour l'une ou l'autre de leurs expressions. — Lorsque le prophète ne voit pas dans les détails de la vie du pape un fait qui puisse se prêter à symboliser son jugement sur le pontificat, il l'exprime directement. (Voir *La Prophétie des Papes*, p. 242.)

Nous avons trouvé déjà le mot *mons* dans la devise d'Eugène III : *De magnitudine montis*<sup>2</sup>. L'usage symbolique que font de ce mot les auteurs sacrés, autorise à le prendre pour l'emblème de l'Église (voir pp. 35-37).

Le sens principal de la devise semble donc être le suivant :

Alexandre VII sera le *gardien* vigilant de la *sainte Église*, confiée à ses soins.

Le rapprochement des mots *montium* et *custos* rappelle le titre de *pasteur* qui a été donné à Pierre et à ses successeurs par le divin Maître : *Pasce agnos meos, pasce oves meas* (Joan. XXI, 15, 16, 17). — Ces montagnes qui figurent l'Église, ce sont les pâturages sacrés destinés au troupeau confié à la garde du Pasteur suprême.

Par cette devise, le prophète, à l'occasion des armes d'Alexandre VII, affirme le rôle providentiel de la

<sup>1</sup> « Cujus insignia montes quibus sidus cæleste velut oculus vigil et custos supereminet, juxta illud : *Stellæ dederunt lumen in custodiis suis.* BARUCH, III. » (ENGELGRAVE.)

<sup>2</sup> On peut lire aussi ce que nous avons dit de la devise d'Innocent VI : *De montibus Pammachii*, pp. 183 et suiv.

Papauté, en même temps qu'il rend hommage au zèle éclairé d'Alexandre VII.

Avant même son pontificat, Fabio Chigi soutint avec une grande énergie et une noble indépendance les intérêts du catholicisme : d'abord en qualité de légat d'Urbain VIII à Munster, dans les négociations qui précédèrent le traité de Westphalie ; puis comme secrétaire de la commission chargée par Innocent X d'examiner les cinq propositions extraites du livre de Jansénius.

« Aussi, dit CHANTREL (*Histoire de la Papauté*, t. V, p. 4), les griefs politiques de Mazarin et les rancunes hérétiques de Port-Royal s'unissaient pour rendre le choix de Fabio Chigi désagréable à la France. »

Alexandre VII, monté sur le trône pontifical, fit preuve de la même fermeté apostolique : il soutint contre Mazarin les droits spirituels du cardinal de Retz, échappé de la prison où il avait été enfermé pour avoir pris part aux troubles de la Fronde ; il trancha, à l'honneur du Saint-Siège, la question de l'administration de son archevêché de Paris<sup>1</sup>.

Dans l'affaire des Corses, le pape sut se montrer gardien prudent de l'Église, en subissant avec patience les affronts que lui imposait l'orgueil de Louis XIV, et qu'il ne pouvait éviter<sup>2</sup>.

Vigilance  
et énergie de  
Fabio Chigi.

Alexandre VII  
manifeste  
le même caractère  
de pureté  
et de vigilance.

<sup>1</sup> L'esprit gallican commençait à se manifester en France. Mazarin émettait des prétentions subversives de tout droit ecclésiastique, en posant en principe que le crime de lèse-majesté dans un évêque suffisait pour le faire déchoir de toute juridiction dans le royaume. — L'affaire prit des proportions qui pouvaient faire craindre un schisme ; mais Mazarin recula devant cette conséquence extrême.

<sup>2</sup> Les prétentions et les provocations de l'ambassadeur Créqui avaient amené une mêlée entre les gens de l'ambassade et les Corses chargés de

Il cherche  
à conjurer le péril  
du mahométisme.

Voyant dans le *mahométisme* le grand ennemi de l'Église catholique, il envoya de l'argent aux Vénitiens et au prince Ragotsky de Transylvanie contre les Turcs.

« Après le mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse et la paix de 1659, il forma le projet de faire contre le mahométisme une alliance offensive et défensive avec tous les princes chrétiens, dont il voulait se faire déclarer le chef. Dans ce but, il imposa par bref une taxe de six pour cent pour dix ans sur tous les bénéfices, pensions et autres revenus ecclésiastiques d'Italie. » (COULON, éd. 1672.)

Il combat l'hérésie  
janséniste.

*Fidèle dépositaire de la doctrine de l'Évangile*, Alexandre retrouva toute sa force pour intervenir dans l'affaire des Jansénistes, qui distinguaient toujours entre le *fait* et le *droit*.

Ces hérétiques obstinés se retranchaient dans l'*abs-tention systématique*, et prétendaient qu'ils ne devaient rien autre chose aux décisions du Saint-Siège que le *silence respectueux*.

la garde des monts-de-piété et des prisons publiques. Un page de l'ambassadrice et quelques Romains furent tués.

L'ambassadeur avait été insulté; mais la première cause de ces difficultés avait été son arrogance.

Le gouvernement pontifical s'empessa d'apaiser le tumulte et de punir les coupables, comme aussi de présenter à l'ambassade les satisfactions et excuses qu'elle pouvait exiger.

Louis XIV n'en écrivit pas moins au pape une lettre offensante, s'empara d'Avignon et du Comtat-Venaissin, prit des mesures pour faire passer en Italie quinze mille fantassins, six mille chevaux et un train d'artillerie formidable. Des manifestes conçus en termes toujours plus hautains et plus menaçants furent publiés contre la cour de Rome.

Le pape dut se contenter de faire une protestation en termes très conciliants, et la paix fut signée à Pise le 12 février 1664. Louis XIV exigea qu'on dressât sur une place de Rome un monument commémoratif, avec des inscriptions qui stigmatisaient la conduite des Corses.

On peut lire le récit de cette affaire donné par le protestant SISMONDI, et l'on sera édifié sur le caractère et sur les procédés du *Grand Roi*.

Pour couper court à toutes les tergiversations, Alexandre avait déclaré, dans la Bulle *Ad sanctam* (16 octobre 1656), que les cinq propositions étaient réellement extraites du livre de Jansénius, et condamnées dans le sens que leur donnait l'auteur.

Les Jansénistes se refusant toujours à signer un *Formulaire* que les évêques de France leur présentaient, le pape, par une nouvelle Bulle *Regiminis apostolici* (15 février 1665), ordonna à tous les évêques, ecclésiastiques séculiers et réguliers, à tous les gradés de l'Université, de signer un autre *Formulaire* très précis.

Louis XIV publia un édit qui enjoignait de signer ce formulaire.

Quatre évêques résistèrent, et après eux de nombreux ecclésiastiques et laïques.

Alexandre VII mourut avant d'avoir pu agir contre les réfractaires.

Mais l'hypocrisie était démasquée.

Le pape avait rempli son rôle de pasteur vigilant; il avait répondu à l'appel du Sauveur : *Pasce agnos meos, pasce oves meas.*

L'activité d'Alexandre VII n'était pas épuisée par les soins donnés au gouvernement général de l'Église.

Ce bon pape se montra encore *prévoyant et plein de sollicitude* pour son peuple de Rome, la cité aux sept *collines*, à l'occasion des fléaux de famine et de peste qui désolèrent la ville dès les premières années de son pontificat.

Pour subvenir à la misère publique et donner du travail à la population de Rome, il fit élever la superbe

Sollicitude  
d'Alexandre VII  
pour  
son peuple  
de Rome.



colonnade de la place Saint-Pierre<sup>1</sup>. — Une médaille rappelle le souvenir de cette œuvre d'art et de charité, et fournit un nouveau rapprochement avec la légende d'Alexandre VII, par son exergue : FVNDAMENTA EIVS IN MONTIBVS SANCTIS.

<sup>1</sup> Le plan primitif ne put être complètement achevé, et la colonnade n'existe pas dans la partie qui fait face à la basilique.

LXXXIV

SIDUS OLORUM <sup>1</sup>

CLÉMENT IX (Jules Rospigliosi).

1667-69.

La ville de Pistoie, patrie de Jules Rospigliosi, est arrosée par le fleuve *Stella* <sup>2</sup> (étoile).

*Occasion  
de la Jevise.*

Au conclave dans lequel Clément fut élu pape, il occupait la chambre des *Cygnés* (*olor, — is*), ainsi nommée d'une peinture qui représentait ces oiseaux <sup>3</sup>.

Les habitants de la ville de Pistoie s'appelaient autrefois *Stellatini*. (SALVI, t. I, l. I, cart. 20.) — On conçoit que le prophète ait choisi cette désignation, qui se prête au symbolisme, de préférence à une indication directe de la ville de Pistoie, patrie du pape. Nous avons vu, en effet, qu'en général il s'attache aux circonstances qui peuvent lui fournir l'occasion de parler de la Papauté ou du Pontificat dans un style figuré.

*Remarques.  
Sidus.*

Pour ce qui est du détail de la chambre occupée par le pape futur au conclave où se fit son élection, voici ce

*Olorum.*

---

<sup>1</sup> *L'astre des cygnes.*

<sup>2</sup> GIOV. GERMANO a proposé cette interprétation dès 1670 (Clément IX avait été élu le 16 juin 1667). — Il ajoute que cette rivière était de son temps fréquentée par des *cygnes*.

<sup>3</sup> GERMANO donne cette autre explication qui paraît très forcée : les étoiles de la constellation du *Cygne* sont disposées en rhombe ou en parallélogramme, comme les armes des Rospigliosi. On peut dire bien plus justement que les étoiles de la constellation du *Cygne* représentent une croix.

qu'en dit l'historien COULON<sup>1</sup>. Son témoignage est d'autant plus intéressant qu'il date des premiers mois du Pontificat de Clément IX.

« Aussitôt après que le Sacré-Collège eut été convoqué dans toutes ses formes ordinaires, le partage seul que le sort luy avait marqué au conclave de *la Chambre des Cygnes*, où ces oyseaux étaient peints<sup>2</sup>, fut un préjugé secret que ce Cardinal serait l'astre qui en était mystérieusement promis. En effet, par une union merveilleuse de toutes les volontés et par le consentement universel de tous les suffrages, il fut exalté au souverain Pontificat. »

Le P. MENESTRIER signale la même circonstance, mais il suppose à tort que dans les décorations en question il s'agissait de la *constellation du Cygne*. Si d'ailleurs, elle avait été mêlée à d'autres constellations, elle n'aurait pu donner son nom à cette chambre qui fut assignée par le sort au cardinal Rospigliosi. — Le hasard même qui fait de cette rencontre un événement *fort casuel*<sup>3</sup>, selon l'expression du savant critique, est précisé-

<sup>1</sup> L'histoire de COULON fut souvent réimprimée, ce qui prouve qu'elle jouit en son temps d'une grande popularité. (Consulter ce que nous avons dit dans l'article bibliographique, année 1668, *La Prophétie des Papes*, p. 73.)

<sup>2</sup> M<sup>re</sup> X. BARBIER DE MONTAULT dit qu'il ne connaît pas au Vatican de chambre des Cygnes. Mais « il ne faut pas oublier, comme le reconnaît lui-même le savant auteur de la *Monographie du palais du Vatican* (lettre citée par l'abbé CUCHERAT, p. 198), que les chambres du conclave n'étaient que temporaires. On les fabriquaient avec des planches ». — Ce mode de construction est d'ailleurs parfaitement compatible avec la décoration à laquelle font allusion les auteurs contemporains de Clément IX.

<sup>3</sup> La devise, d'après le P. MENESTRIER, « s'applique à un événement fort casuel de la constellation du Cygne que l'on dit qui se trouva peinte dans le plafond de la chambre qui lui échut par sort dans le conclave. Mais il faudrait *Sidus oloris*. De plus, d'autres constellations étaient peintes dans le même lieu. »

Nous ne faisons que deux remarques au sujet de ce texte. On voit comme le P. MENESTRIER s'attache à un *détail* insignifiant, l'emploi du pluriel *olorum* au lieu du singulier *oloris*, pour détruire la portée de la devise. On peut aussi constater comme ses expressions sont changeantes et variables, suivant que les faits semblent contraires ou favorables à sa manière de voir : d'une part, il signale un événement *fort casuel*... que

ment une preuve que l'industrie particulière, ou une supercherie quelconque, ne furent pour rien dans l'accomplissement de la légende.

Voici trois légendes pour lesquelles MENESTRIER ou VALLEMONT recourent à l'explication du hasard : celles d'Innocent X, d'Alexandre VII et de Clément IX. Au lecteur de tirer les conséquences.

\* \* \*

La prophétie conserve son caractère élevé et sa grandeur, si dans les circonstances signalées plus haut nous reconnaissons des *emblèmes* de ce que fut le pontificat de Clément IX.

*Symbolisme.*

CRÜGER, G. GERMANO et d'autres (*Profezia veridica...*), voient dans la légende une allusion au génie poétique de Clément IX, et à la faveur dont ce saint pape entoura les poètes<sup>1</sup>.

*l'on dit qui se trouva...*, lui échut *par sort...* : d'autre part, il est bien affirmatif quand il nous apprend que d'autres constellations étaient peintes dans le même lieu.

Nous préférons nous en tenir aux renseignements désintéressés de l'historien COULON, dont les affirmations pouvaient être contrôlées par les contemporains de Clément IX.

C'est à cette devise encore que se rapporte une autre explication assez étrange. Nous ne la mentionnerons qu'à titre de curiosité.

Avec le changement du P en D, le nom de famille de Clément IX *Rospillosus*, donne l'anagramme *Sidus oloris*.

Voici les quatre vers que rapporte à cette occasion le protestant CRÜGER dans son commentaire sur la prophétie :

Clementi dentur claves : Clementia regnet.  
*Rospillosus* abhinc *sidus oloris* erit.  
 Nomen id omen habet, nam P vertitur in D :  
 Demturus populo est, non Positurus onus.

L'exemplaire de TH. MESSINGHAM qui se trouve à la bibliothèque de Troyes porte en marge, écrite à la main en face de *Sidus oloris*, la même explication : *Rospillosus, sidus oloris, P in D mutato*.

Le P. PAPERNOCH, dans sa *Préface au Propylæum Maii* (*Acta Sanctorum*), dédiée à Clément IX lui-même, signale une interprétation analogue de la devise *Sidus olorum*, qui lui est échue dans la prophétie de saint Malachie.

Fort heureusement, nous n'avons pas besoin de recourir à ces bizar-

Le *cygne* a servi dans l'antiquité à symboliser la poésie : Pindare a été appelé le cygne thébain, et Virgile, le cygne de Mantoue. — Sous Louis XIV encore, Fénelon, l'auteur poétique de *Télémaque*, a été surnommé le cygne de Cambrai.

Aujourd'hui même notre langue française a perpétué la tradition de la fable qui attribue au cygne, bien à tort il est vrai, un chant harmonieux. *Le chant du cygne* est pour nous la suprême expression de l'art et de l'inspiration <sup>1</sup>.

rieries, qui suffiraient à discréditer la prophétie, si on s'y arrêtaient, et qui semblent mériter cette appréciation de CRÜGER : *Infelicissime*.

Nous ferons remarquer cependant qu'elles répondent au goût de l'époque pour les anagrammes. Dès le XVI<sup>e</sup> siècle on faisait des jeux de mots de ce genre. Nous en trouvons un exemple frappant dans l'hôtel de Bretenières à Dijon (actuellement école Saint-François de Sales), sur la façade du pavillon de Villers, illustré par les souvenirs du grand évêque de Genève, et du martyr Just de Bretenières. — Ce pavillon, qui fut construit en 1545, porte les inscriptions suivantes :

BIEN REGNERES et HAINE NI PANSE

mises évidemment pour

BIEN REGNEREZ et HAINE N'Y PENSE

L'orthographe singulière des inscriptions peut nous y faire soupçonner une intention secrète.

Cette hypothèse trouve sa justification dans les noms des créateurs et premiers possesseurs du pavillon :

BENIGNE SERRE et sa femme IEHANNE SAPIN

Les lettres qui figurent dans ces deux noms ont servi à former les deux inscriptions dont nous parlons, moyennant des *combinaisons* et *changements* analogues à ceux que signalent les contemporains de Clément IX, pour les lettres de son nom *Rospitiosus*.

*Bénigne Serre*, premier président de la chambre des comptes, avait épousé d'abord Catherine de Recourt, puis *Jeanne Sapin*. On conserve encore à l'hôtel de Bretenières une brique figurant un sapin, armes parlantes de Jeanne, à côté des armes de Bénigne Serre.

<sup>1</sup> Cf. VIRG., *Bucol.* IX, v. 29 :

Cantantes sublime ferent ad sidera cygni.

« Les chants de nos plus grands poètes élèveront votre nom jusqu'aux astres. »

Or il est remarquable que le pape dont nous parlons ait été précisément célèbre pour l'élégance et la beauté de ses poésies <sup>1</sup>.

Application  
à la personne  
du pape.

La gracieuse légende **Sidus olorum** fait admirer en Clément IX un grand et saint pape, qui savait unir en sa personne les illuminations du génie aux clartés de la foi.

Pieux, charitable, éclairé, ennemi du népotisme et de tous les abus, Clément IX se fit aimer et estimer de tous <sup>2</sup>. Voici le témoignage que rend de lui VOLTAIRE lui-même, dans son *Essai sur les mœurs* :

« Pacifique, économe et libéral, père du peuple, il avait à cœur deux choses dont il ne put venir à bout : d'empêcher les Turcs de reprendre Candie, et de mettre la paix dans l'Église de France. »

Clément IX se sentit frappé à mort en apprenant la prise de l'île de Crète par les mahométans. — *Son dernier chant* lui fut encore inspiré par le zèle pour la foi, compromise par l'ennemi séculaire du nom chrétien.

La devise de Clément IX nous apprend également que l'*art* trouve sa grandeur véritable dans les *inspirations de la religion*, qui peut être vraiment appelée **Sidus olorum**.

Application  
générale.

Dans ce sens, la légende convient à marquer une époque qui fut, pour la littérature si élevée et si chrétienne du XVII<sup>e</sup> siècle, l'apogée de l'art et de l'inspiration.

<sup>1</sup> « Certe non absonum erit asserere indicare hoc lemma tritum illud poetarum encomium, quo olorum titulo insigniuntur. Et certe promptitudo Clementis IX in componendis versibus nemini sui temporis erat secunda; Clementia insuper ejus, velut salutare sidus, beneficium in poetas habebat influxum. » (CRÜGER.)

<sup>2</sup> « Le cygne est, dit l'abbé CUCHERAT, par sa grâce et sa blancheur, le symbole et l'image de la pureté. *Tangor non tingor ab unda*. Tel est le cri du cygne nageant sur l'eau, dans le neuvième emblème de la *Vie symbolique du B. F. de Sales*, par GAMBART. »

DE FLUMINE MAGNO <sup>1</sup>.

CLÉMENT X (Jean-Baptiste-Émile Altieri).

1670-76.

Double  
circonstance  
expliquant  
l'origine  
de la devise.

I. Clément X naquit à Rome, le 13 juillet 1590, dans le voisinage <sup>2</sup> du *Tibre* <sup>3</sup>. — Le jour même de sa naissance ce fleuve était *extrêmement débordé*, et couvrait une grande partie de la ville de Rome <sup>4</sup>.

<sup>1</sup> *Du grand fleuve.*

<sup>2</sup> « In vicinanza di questo sorti i natali Clemente X. » (*Profezia veridica di tutti i SS. PP.*)

<sup>3</sup> Si le Tibre, en temps ordinaire, ne se fait pas remarquer par son étendue et sa largeur, c'est néanmoins toujours le *grand fleuve* par antonomase, le fleuve le plus célèbre, celui dont l'histoire se confond avec celle de Rome et remplit le monde et les siècles de sa renommée; ce qui a fait appeler le Tibre par un grand poète le *fleuve des rois*, et le *roi des fleuves* :

Tebro flume de' Regi, e Re de' flumi.

(CUCHERAT.)

<sup>4</sup> « Le Tybre qui passe à Rome, patrie de Sa Sainteté, a presque toujours en le nom de grand fleuve, et, outre cela, on remarque que le pape naquit dans un temps que ce même fleuve, s'étant extrêmement débordé, avait presque inondé toute la ville. » (COMLON, éd. de 1672.)

Ce passage a été écrit par l'auteur dans les premiers temps du règne de Clément X.

Voici quelques autres témoignages :

Le jour de la naissance de J.-B. Altieri, « le fleuve du Tibre était sorti de son lit, et couvrait tous les quartiers bas de Rome et toutes les campagnes voisines. Les eaux s'élevaient à la hauteur de dix palmes au-dessus des rues de la ville; en sorte qu'il était devenu non seulement plus grand que lui-même, mais plus grand que tout autre fleuve » à son état naturel. (*Profezia veridica...*, citée par CUCHERAT, p. 201.)

CRÜGER parle en ces termes de l'année qui vit naître Clément X

« Quo anno natales contigere Clementis, maxima eluvione intumuit



II. On a trouvé aussi, au moment de son élection, une allusion à ses armes de famille<sup>1</sup> dans la légende **De flumine magno**. L'écusson des Altieri représente une constellation qui est traversée par la *Voie lactée*<sup>2</sup>. (On désignait alors en latin cette immense trainée lumineuse par l'expression *Magnum flumen*.)

## I

La première explication suffit amplement à justifier la devise. — On peut rapprocher cette Légende de celle de Clément IX : toutes deux désignent la patrie du Pape par le fleuve qui la traverse.

Quant au fait même de ce débordement du Tibre, il est signalé par Coulon et par plusieurs contemporains de Clément X.

Le P. MENESTRIER en nie la réalité sous le simple prétexte qu'une grande inondation est mentionnée par les historiens en 1598, quelques années seulement après la naissance de Clément.

Quiconque a vécu à Rome a pu constater combien sont fréquentes les inondations dans les quartiers bas de la ville. S'il s'est produit en 1598 un débordement du Tibre, il ne s'ensuit pas qu'il n'y en ait pas eu en 1590. Lors même que le débordement n'eût pas été considérable, il

Tiberis flumen, et ripas transgressus suas, magnam Urbis partem inundavit. Vide *Cicarella* in vita Sixti V. »

MORÈRI, VALLEMONT, le baron HENRION et d'autres, font allusion à ce débordement du Tibre.

<sup>1</sup> « Les armoiries de la famille *Altieri* portaient : D'azur à six étoiles d'argent, à la bordure emmanchée d'azur sur argent. » (RIETSTAP.) — C'est par erreur que cette bordure manque sur la reproduction ci-dessus des armoiries de Clément X. Mais ce détail n'a, pour la question qui nous touche, aucune importance.

<sup>2</sup> « *La Voie lactée* renferme six étoiles principales disposées comme dans les armes des Altieri. » (GIOV. GERMANO.)

Cet auteur affirme qu'il avait prévu à l'avance à ce signe l'élection du cardinal Altieri.

## I.

*Particularités qui accompagnent la naissance de Clément X.*

Débordement du Tibre.

aurait mérité d'être signalé à cause de la circonstance que mentionne VALLEMONT lui-même parlant de Clément X :

« Il naquit un jour que le Tibre était si débordé, qu'il entra dans sa maison et fit flotter son berceau; sa nourrice le tira de ce péril. »

\* \* \*

*Symbolisme.*

1<sup>o</sup> Rome,  
siège de la Papauté.

Au sens moral, on peut voir dans la devise **De flumine magno**, comme dans celle de Célestin II, **Ex castro Tiberis**<sup>1</sup>, une allusion à la ville de Rome, siège divinement assigné à la Papauté.

2<sup>o</sup> Le pape  
réservé à l'Église  
comme  
un nouveau Moïse.

Le symbolisme est particulièrement intéressant avec les détails que donne l'abbé VALLEMONT.

Ce petit enfant dont le berceau est porté par les flots, et qu'un secours providentiel vient arracher au danger, c'est un nouveau Moïse que Dieu réserve à son peuple pour des temps difficiles.

3<sup>o</sup> Épreuves  
qui attendent  
Clément X.

Enfin il est permis de voir dans la devise une allusion plus directe encore aux événements qui vont marquer la fin du xvii<sup>e</sup> siècle :

Les grandes eaux, selon le langage biblique, renferment sans doute une allusion aux tribulations<sup>2</sup> qui assailliront la sainte Église sous Clément X et ses successeurs.

Ces tribulations seront d'autant plus sensibles au cœur du Pontife, qu'elles viendront du roi très chrétien<sup>3</sup>. Gonflé d'orgueil et d'ambition, Louis XIV sera

<sup>1</sup> Voir p. 29.

<sup>2</sup> Voir le sens symbolique attribué dans la Bible aux eaux des fleuves, des torrents et de la mer, à propos de la devise de Boniface VIII : **Ex undarum benedictione**, pp. 140 et 141.

<sup>3</sup> « Ce fut sous Clément X que commencèrent les discussions relatives à la *Régale*.

« On donnait ce nom à une coutume abusive qui s'était introduite en France, et qui consistait à faire profiter le trésor royal du revenu des

poussé par son amour de la domination à se servir de l'Eglise comme d'un marchepied, pour arriver à l'empire universel; il en attaquera la divine autorité quand elle s'opposera à ses prétentions.

## II

L'explication tirée des *armes de famille* est moins frappante au premier abord, mais ne laisse pas cependant d'être intéressante, surtout à cause de l'importance qu'on lui a donnée lors de l'élection de Clément X.

Il est assez curieux d'ailleurs que les étoiles des ALTIERI représentent précisément une des principales constellations <sup>1</sup> traversées par la *Voie lactée*.

Voici ce que rapporte BONANNI, S. J. (*Numismata Pontif.*

évêchés et autres bénéfices vacants. Quelques diocèses avaient jusque-là échappé à cette mesure arbitraire, contre laquelle les papes avaient protesté plus d'une fois.

« Louis XIV aimait l'uniformité, il était excessivement jaloux d'exercer tout ce qu'il considérait comme son droit, il avait besoin d'argent, et il était irrité de voir la cour de Rome indépendante de la sienne et plutôt favorable à l'Espagne qu'à la France.

« Autant de motifs qui excitaient le roi à des empiètements continnels sur le pouvoir spirituel. » (Voir CHANTREL, t. IV, p. 35.)

En même temps que Louis XIV confisquait de sa propre autorité un certain nombre de biens ecclésiastiques, il émettait le droit de mettre des pensions militaires à la charge des bénéfices de l'Eglise; non seulement il cherchait à étendre la *Régale*, mais il prétendait, pendant la vacance d'un évêché, conférer les bénéfices qui en dépendaient,

Le fleuve grossit toujours; il va bientôt déborder.

<sup>1</sup> Nous avons cherché à quelle constellation faisaient allusion les contemporains de Clément X.

Il nous a semblé reconnaître dans son écusson *Cassiope* ou la Chaise, dont cinq étoiles sont des étoiles très faciles à distinguer. Elles offrent la disposition suivante \* . \* et représentent bien la partie supérieure de l'écusson des Altieri.

Une sixième étoile, d'ordre inférieur, mais pourtant bien visible encore, complète la figure \* . \* . \*

La présence de cette sixième étoile dans les armoiries de la famille Altieri s'explique sans doute à cause de la régularité qu'elle donne au groupe d'étoiles qu'on y voit figurer.

Or la constellation de *Cassiope* est complètement enclavée et comme noyée dans la *Voie lactée*, qui parcourt si admirablement le ciel dans son immense étendue.

## II.

*Armes de famille.*

Remarque.

Inscriptions  
en l'honneur  
de Clément X.

*Rom.*, t. II, p. 719-21), au sujet des fêtes du couronnement qui eurent lieu selon l'usage, et de la cavalcade solennelle du cortège pontifical qui se transporta de Saint-Pierre à Saint-Jean de Latran :

« Le 8 juin, le pape se rendit à la basilique de Latran, accompagné d'un cortège pompeux et solennel. Au Capitole, le peuple romain lui avait dressé un arc de triomphe dont le plan était dû au chevalier Raynald. Cet arc était décoré de deux statues représentant la Noblesse et la Justice; deux autres statues, placées au sommet, soutenaient un vaste écusson, où resplendissaient six étoiles avec l'épigraphe **De flumine magno**, que la foule croit avoir été formulée autrefois par le B. Malachie dans un sens prophétique : on voulait signifier que le pape Clément était originaire de la ville de Rome, traversée par le *grand fleuve* du Tibre... (BONANNI ne saisit pas la relation que l'on voyait entre les armes de Clément X et la devise **De flumine magno**<sup>1</sup>. Cette relation va se préciser.)

« Devant l'arc de Titus, un autre arc de triomphe avait été dressé, sur l'ordre du sérénissime duc de Parme, par les soins du chevalier Raynald. Il était orné de quatre statues : la Justice, la Charité, la Force et la Prudence.

« Au sommet on lisait ces mots :

CLEMENTI X  
ROMANO  
PONT. OPT. MAX.  
P. P.

« Sous l'écusson de famille, on lisait encore :

ASPECTV TAM BENIGNO<sup>2</sup>

<sup>1</sup> BONANNI prête aux Romains d'alors l'interprétation que nous avons donnée en premier lieu. — Mais il semble, d'après les inscriptions que nous allons citer, et qui saluaient Clément X à son passage, que l'opinion publique s'attachait plutôt alors à l'interprétation tirée des étoiles de l'écusson.

<sup>2</sup> « Par ton regard si bienveillant, tu rends la vie à l'humanité. Elle ne saurait rien craindre, quand elle se voit aimée de toi.

« La félicité publique s'épanouit sur ton visage. — Tes *astres d'argent* nous promettent un âge d'or. »

RECREATA MORTALITAS  
 TIMERE SIBI NESCIT  
 QVÆ A TE NOSCIT AMARI  
 PUBLICA FELICITAS TVO RIDET IN VVLTV  
 ARGENTEA TVA SYDERA ÆTATEM AVREAM  
 DABVNT.

« Du côté opposé de l'arc, une autre inscription attirait les regards. Voici cette inscription, élégamment composée par le P. CHARLES BOVIUS, de la Société de Jésus :

Allusion directe.

FAVSTE AC BEATE <sup>1</sup>  
 ALTERIAE DOMVS ASTRA CVM IAM PENE DEFICERENT <sup>2</sup>,  
 SOL EX IIS ECCLESIE PRODIT.  
 CLEMENS X<sup>m</sup> PONT. MAX.  
 SIC ET MVNDO SOL ORITVR  
 CVM IN CÆLO SYDERA DESINVNT APPARERE.  
 SED ASTRA SOL FVGAT,  
 EX ORTV CLEMENS ADOPTAT  
 SOLE BENEFICIENTIOR  
 NVMEROSIVS VT POSSIT ORBI PRODESSE PER STELLAS  
 SOLVS IN ORBE CLEMENS  
 NON VVLT PRÆESSE CEV SOL.  
 OCTOGENARIVS SERO EVEHI PER VIM DEBVI

<sup>1</sup> « O joie et bonheur! Lorsque déjà *les astres* de la famille Altieri étaient sur le point de disparaître, un soleil en est sorti pour l'Église : c'est Clément X, Souverain Pontife. — C'est ainsi que le soleil se lève sur le monde quand les astres cessent de briller au ciel.

« Mais tandis que le soleil fait fuir les étoiles, Clément les adopte dès son apparition. — Plus bienfaisant que le soleil, désireux de multiplier son action sur la terre par le rayonnement des étoiles, il ne veut pas dominer seul en ce monde comme le soleil.

« Agé de quatre-vingts ans, il fut bien tard élevé de force sur le trône, et ses résistances égalèrent son mérite : dans Altieri Clément, l'élection a dépassé les espérances des hommes, les circonstances de l'élection ont surpassé toute croyance.

« *Du grand fleuve des cieux*, les astres cléments feront dériver sur la terre un fleuve de paix.

« *Ha!* Rome, triomphe. C'est du ciel que nous est tombé le Pontife avec ses étoiles.

« Relevons-nous! »

<sup>2</sup> Clément X était le dernier rejeton mâle de l'ancienne famille Altieri.

TAM MERITVS <sup>1</sup> QVAM INVITVS  
 VT IN ALTERIO CLEMENTE  
 SPEM HOMINVM ELECTIO VINCERET  
 MODVS FIDEM.  
 DE FLVMINE CÆLI MAGNO  
 DABVNT ASTRA CLEMENTIA FLVMEN PACIS.  
 IO TRIVMPHE ROMA  
 E CÆLO CVM STELLIS PONTIFEX IHC NOBIS CECIDIT  
 RESVRGAMVS.

\* \* \*

*Symbolisme.*

Quelle que soit l'occasion qui ait donné naissance à la légende **De flumine magno**, on peut l'appliquer aux événements de la manière qui a été indiquée plus haut.

On peut trouver aussi un symbolisme dans l'allusion même à la *Voie lactée*, que mirent en avant les contemporains de Clément X.

La succession ininterrompue des pontifes romains, lumière du monde, peut être comparée à un grand fleuve. Le règne de Clément X fait partie de cette immense traînée lumineuse qui sillonne les âges; il en est une constellation.

La Papauté est l'artère principale de ce corps toujours vivant de l'Église, image du ciel sur la terre.

---

<sup>1</sup> « Homme bon et pacifique comme son prédécesseur. » (VOLTAIRE, *Essai sur les mœurs.*)

BELLUA INSATIABILIS <sup>1</sup>

INNOCENT XI (Benoît Odescalchi).

1676-89.



Les armes de famille d'Innocent XI représentaient un lion et un aigle <sup>2</sup>.

*Occasion*  
de la devise.

Les deux animaux qui figurent dans l'écusson des Odescalchi, le *lion* surtout, auquel plus justement se rapporte la dénomination de *Bellua*, peuvent être l'occasion, le prétexte de la devise <sup>3</sup>.

Remarque.

Mais nous nous refusons à y voir l'explication même ou le sens principal de la légende, malgré les ingénieuses

<sup>1</sup> *La bête insatiable.*

<sup>2</sup> Benoît Odescalchi portait d'argent à trois divises de gueule ayant entre elles six coupes de sable posées 3., 2., 1., et surmontées d'un lion de gueule, au chef d'or chargé d'une aigle éployée de sable.

RIETSTAP décrit ainsi les armoiries des Odescalchi :

« Vairé d'argent et d'azur de quatre tires, au chef de gueules chargé d'un lion léopardé d'argent et surmonté d'un comble d'or chargé d'une aigle de sable becquée et membrée d'or. »

On le voit, cette description diffère de celle que nous donnons; mais on y retrouve le lion et l'aigle.

<sup>3</sup> COULON (éd. 1703) explique la devise par le *serpent* ou la *givre*, que renferment les armes de Milan : « Le duché de Milan, patrie de ce pape, a pour armes : d'argent à une givre d'azur, issant de gueule. *Ce reptile insatiable* engloutit un enfant par les jambes. » (Voir p. 106.)

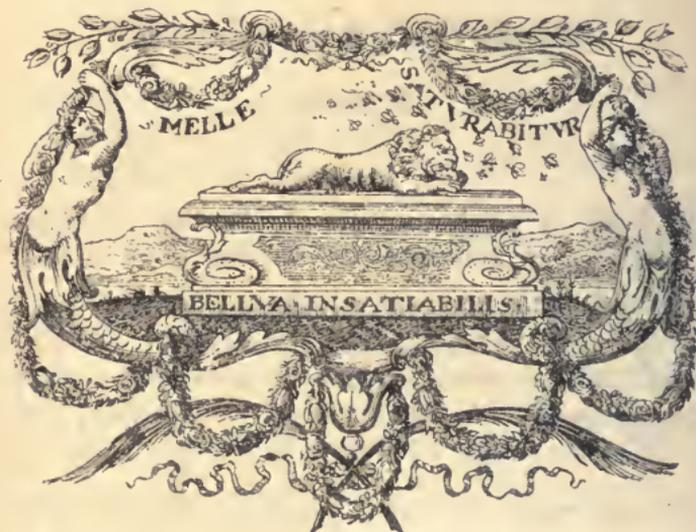
L'explication tirée des armes du pape est peut-être plus naturelle. Ni l'une ni l'autre ne sauraient d'ailleurs nous satisfaire et nous suffire.

applications qu'en fait CL. DU MOULINET<sup>1</sup>, S. J., dans son ouvrage sur les médailles des Papes.

\*\*\*

*Symbolisme.* —  
Les symboles  
ne se rapportent  
pas à la personne  
d'Innocent XI.

Ce lion<sup>2</sup>, qui est représenté avec un rayon de miel dans la gueule, à l'exemple du lion de la Bible (*Jud.* XIV, 8<sup>3</sup>), symbolise, dans l'esprit de l'ingénieur et savant auteur, la force unie à la douceur.



Cet aigle<sup>4</sup> qui, planant dans les régions sereines,

<sup>1</sup> Les ornements ou culs-de-lampe qui sont figurés à la fin des chapitres représentent tantôt les armes des Odescalchi avec les mots : *Benedictus qui venit in nomine Domini*, faisant allusion au nom de *Benoît* que portait le pape avant son exaltation ; tantôt un *lion* avec des abeilles qui voltigent autour de sa gueule, et les deux devises *Bellua insatiabilis* et *Melle saturabitur* ; tantôt enfin, un *aigle* qui s'élève au-dessus des plaines et des montagnes en fixant le soleil, avec la même devise *Bellua insatiabilis*, et ce passage de la sainte Écriture : *Satiabor cum apparuerit gloria tua*.

L'ouvrage du P. DU MOULINET fut composé sous Innocent XI, et dédié à ce pape.

<sup>2</sup> DU MOULINET, pp. 2, 27, 43, 139, 205.

<sup>3</sup> *Jud.* XIV, 8. « Ecce examen apum in ore leonis erat ac favus mellis. »

<sup>4</sup> DU MOULINET, pp. 126, 151.

fixe le soleil sans jamais se lasser, représente l'intelligence humaine s'élevant au-dessus de la nature, et, soutenue par les ailes de la foi, s'enivrant de lumière au rayonnement de la vérité divine<sup>1</sup>.



Ou encore, et plus justement, ce miel, ce soleil, sont l'emblème de l'éternelle récompense due aux forts et aux courageux<sup>2</sup>.

Belles et intéressantes images, pouvant s'appliquer à la Papauté en général, et au pontificat si remarquable d'Innocent XI en particulier. — Applications toutefois trop recherchées et trop subtiles pour avoir été voulues par le prophète<sup>3</sup>.

1. Ps. XVI, 15. « Ego autem in justitia apparebo conspectui tuo; satiabor cum apparuerit gloria tua. »

<sup>2</sup> L'opposition que met l'auteur de cette interprétation entre l'épithète *insatiabilis* de la légende et les mots *saturabitur, satiabor*, des deux inscriptions : *MELLE SATVRBIBITVR* et *SATIABOR CVM APPARVERIT GLORIA TVA*, semblent être une raison suffisante pour comprendre les emblèmes dans ce sens.

<sup>3</sup> A plus forte raison faut-il rejeter cette explication vraiment ridicule et puérile que donnent le Dictionnaire de MORÉRI et VALLEMONT, d'après l'auteur de *Profezia veridica* :

« Comme ce pape se conduisait entièrement par les vues du cardinal

Le mot *Bellua* implique d'ailleurs ordinairement un sens défavorable, et ne saurait dès lors se rapporter directement au saint et zélé pontife Innocent XI.

La devise signale  
les  
grands événements  
du pontificat.

Le but du prophète étant de marquer les étapes du grand voyage de l'humanité vers l'éternité, rien ne s'oppose à ce que les légendes caractérisent les pontificats par les événements importants qui les remplissent<sup>1</sup>. Le sens de la prophétie n'en est que plus élevé.

Est-ce à la puissance ottomane, à ses progrès si menaçants pour la chrétienté, que fait allusion la devise *Bellua insatiabilis* ?

On ne peut nier que les deux termes ne conviennent à ce grand fait historique, qui renouvela dans l'ère moderne les terreurs et les alarmes, comme aussi les manifestations de foi et les exploits glorieux des croisades.

1<sup>re</sup> Première  
application.  
Puissance menaçante des Turcs.

Les *Turcs* s'étaient relevés de la défaite qu'ils avaient subie à Lépante. Grâce aux divisions de l'Europe, Mahomet IV rêvait de reprendre l'offensive et de faire de Vienne le centre de l'empire ottoman.

Le grand-vizir *Kara-Mustafa*, aidé par le Hongrois *Tékéli*, se dirigea si rapidement vers la capitale de

---

*Cibo*, dont il était inséparable, on dit d'Innocent XI qu'il était vraiment *insatiabilis*, parce qu'il ne pouvait jamais être un moment *sine cibo*, qui signifie viande. » (Ou plutôt aliments.)

Avec de semblables interprétations, les adversaires de la prophétie, MORÉRI, VALLEMONT, et *tutti quanti*, ont vraiment trop beau jeu.

<sup>1</sup> Nous avons vu plus haut (*La Prophétie des Papes*, pp. 243-248, 11<sup>e</sup> principe d'interprétation) que les devises ne se rapportent pas nécessairement à la personne même du pape. Qu'il suffise ici de rappeler parmi les légendes antérieures à 1590 la devise d'Urbain III : *Sus in cribro*, que nous avons cru devoir rapporter au mahométisme, p. 61 ; et, parmi les devises postérieures à 1590, celle de Pie VII : *Aquila rapax*, que nous verrons s'appliquer d'une manière si frappante à l'aigle de Napoléon ravissant les droits et la personne même du pape.

l'Autriche avec ses deux cent mille Turcs, que l'empereur désespérait de la défendre. Les musulmans arrivèrent devant Vienne le 14 juillet 1683.

Dix-huit assauts avaient été déjà repoussés; les assiégés avaient fait vingt-quatre sorties. — Mais l'ennemi du nom chrétien se montrait toujours plus menaçant.

Le pape eut le bonheur d'unir dans un traité solennel, en face du danger commun, l'empereur *Léopold* et *Jean III Sobieski*, roi de Pologne. — Il les aida de son argent et des prières de l'Église.

Le 12 septembre 1683, l'armée impériale remportait une victoire décisive, et repoussait définitivement les Turcs.

L'Europe chrétienne était délivrée d'un terrible danger<sup>1</sup>.

Le mahométisme, prêt à dévorer tout ce qui porte le nom de chrétien, mérite d'être caractérisé par cette image de la bête, souvenir des visions terribles et grandioses de l'Apocalypse.

Cependant, pour deux raisons, nous croyons qu'il faut chercher ailleurs la réalisation de la devise :

1<sup>o</sup> Il est surprenant que le prophète parle uniquement de *Pavidité de la bête*, du danger et des menaces, et *ne fasse pas mention du triomphe* de la croix, si éclatant et si décisif dans la lutte contre le mahométisme.

2<sup>o</sup> Le contexte de la prophétie, formé par la devise de Clément X : *De flumine magno*, et par la devise

Deux raisons  
de ne pas admettre  
cette première  
application.

<sup>1</sup> Le duc Charles de Lorraine compléta la défaite des Turcs par la victoire de *Gran* ou de *Strigonie*, par la prise de *Neuhauzel* et de *Bude* (1686), et surtout par la sanglante bataille de *Mohacz* (1687). — « En même temps les Russes envahissaient la Crimée, les Vénitiens s'emparaient de presque toute la Morée et d'Athènes, et les Polonais reprenaient la Podolie. » (CHANTREL, *Les Papes*, V, 31.)

d'Alexandre VIII : *Pœnitentia gloriosa*, semble indiquer une puissance révoltée, qui plus tard aura la gloire de rentrer dans l'ordre, et d'expier par le *repentir* des excès et des attentats trop souvent renouvelés.

Un autre adversaire semble donc désigné plus justement par la légende.

Le *Gallicanisme*, par ses révoltes toujours renaissantes, est l'ennemi le plus redoutable de l'Église sous Innocent XI, car il sévit au sein même de la société chrétienne.

Ses attaques ne cesseront pas sous le pontificat d'Innocent ; aussi le prophète n'a point à parler ici de paix rendue à l'Église. Au contraire, la devise suivante nous montrera cet ennemi dangereux ramené à résipiscence.

Devant le pape se dressent les prétentions d'un souverain<sup>1</sup>, plus grand par la hauteur de l'intelligence que par l'élévation des sentiments et la loyauté du caractère. — C'est l'époque des plus honteux scandales donnés à la France et au monde par Louis XIV. C'est l'époque surtout de ses entreprises sacrilèges et incessantes contre l'autorité du pape.

<sup>1</sup> La prophétie a fait allusion précédemment à tous les grands événements qui intéressaient l'Église : lutte contre les partisans des doctrines révolutionnaires d'Arnaud de Brescia à Rome, résistance aux prétentions schismatiques des empereurs d'Allemagne, prise de Jérusalem par les mahométans, croisades, naissance des grands ordres religieux, gloires et triomphes de l'Église au XIII<sup>e</sup> siècle, querelles du sacerdoce et de l'Empire, séjour malheureux des papes à Avignon, grand Schisme d'Occident, Renaissance païenne, protestantisme, Renaissance chrétienne, guerres de religion, Jansénisme... Nous reconnaitrons plus tard des allusions transparentes au philosophisme du XVIII<sup>e</sup> siècle, à la grande Révolution, au premier Empire et à ses relations avec la Papauté, au libéralisme, à la destruction du pouvoir temporel des papes.

Il est donc bien naturel que le *Gallicanisme*, qui a exercé dans l'Église de si grands ravages, et dont l'esprit s'est fait sentir jusqu'à notre époque, ait trouvé place dans la série des allusions que renferment les légendes.

Deuxième application.

*Gallicanisme.*

Les deux raisons énoncées plus haut donnent

une grande probabilité à cette deuxième application.

Louis XIV n'est pas seul, hélas ! à se révolter contre le Père commun des fidèles, et à mettre sa politique vis-à-vis du Saint-Siège en désaccord avec sa foi. — Le clergé gallican, les évêques même, vont accentuer leurs résistances et leurs prétentions coupables.

Cette bête insatiable, c'est l'esprit de révolte contre l'autorité de l'Église, qui semble se donner libre carrière pendant tout le cours du pontificat d'Innocent XI.

L'affaire de la *Régale*, la *Déclaration du clergé de France* en 1682, l'intervention schismatique du roi dans les *nominations d'évêques*, la main mise sur le *comtat d'Avignon*, l'*affaire des Franchises* à Rome, les manières hautaines et souverainement blessantes de Louis XIV<sup>1</sup> vis-à-vis du pape, l'attitude révoltée du clergé gallican, ne justifient que trop les allusions cachées sous les termes *Bellua insatiabilis*. — L'orgueil et la cupidité sont vraiment une *bête insatiable*.

Attentats  
incroyants contre  
l'autorité  
spirituelle du pape.

Les luttes et les difficultés qui remplissent le pontificat d'Innocent XI, donnent à ce grand pape l'occasion de montrer toute la fermeté de son caractère et l'énergie de sa foi.

Rapprochements.

<sup>1</sup> « Ce n'est certainement pas à la personne d'un pape aussi recommandable qu'Innocent XI que s'adresse le *Bellua* de la légende.

« Ce ne sera pas non plus, si l'on veut, à la personne du grand Roi, mais à ses passions souveraines, le libertinage et l'orgueil, deux vices alors maîtres absolus de ce prince, et qui l'entraîneront longtemps à de nouvelles entreprises adultères et irréligieuses, malgré la foi sincère dont était animé le malheureux monarque... De Créqui à Lavardin, il y a le progrès le plus déplorable. » (CUCHERAT, p. 202.)

Avant l'abbé CUCHERAT, ou en même temps (1871), l'éditeur de la prophétie d'Orval (Lausanne, 2<sup>e</sup> édit.) disait, dans son appendice sur la prophétie de saint Malachie :

« Le fait caractéristique du pontificat d'Innocent XI, c'est sa lutte avec le clergé gallican et la France au sujet de la Régale. Or le *gallicanisme* est doublé de *maçonnisme*. C'est là qu'il faut chercher la bête insatiable que dut combattre le sévère et pieux pontife. »

L'orgueil de Louis XIV s'irrite de trouver en lui une résistance invincible ; il poursuit toujours le cours de ses empiètements sur la puissance spirituelle.

Innocent XI mourra sans doute avec la tristesse de voir le fils aîné de l'Église devenu son persécuteur, sans avoir pu exciter le repentir dans son âme et dans celles de ses admirateurs et conseillers. — Mais il aura du moins la satisfaction du devoir accompli.

A son successeur Alexandre VIII, il est réservé de porter le dernier coup à cette puissance du Gallicanisme. — Aussi verrons-nous dans sa devise : **Pœnitentia gloriosa**, l'expression éloquente du retour des enfants égarés à leur père.

Insatiable dans ses exigences sous le pontificat d'Innocent XI, la bête insoumise sera glorieusement réduite par Alexandre VIII.

Les alternances et les contrastes qui se manifestent dans l'histoire de l'Église ont ainsi leur reflet dans la suite des légendes. Nous en avons vu déjà un exemple frappant dans la succession des devises de Paul V et de Grégoire XV : **Gens perversa**, et **In tribulatione pacis** <sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Le roi très chrétien, par haine pour la maison d'Autriche, alla jusqu'à soutenir l'ennemi-né du nom chrétien, le *Turc* ! — Il s'affligea de sa défaite !

<sup>2</sup> C'est ainsi qu'à envisager l'ensemble de la prophétie, nous voyons se succéder des allusions aux grands faits de l'histoire, sans qu'il y ait jamais interversion dans l'ordre des événements.

## PŒNITENTIA GLORIOSA :

ALEXANDRE VIII (Pierre Ottoboni).

1689-91.

Alexandre Ottoboni fut élu pour succéder à Innocent XI le 6 octobre 1683, fête de *saint Bruno*, qui fut célèbre par sa vie pénitente et mortifiée.

*Occasion*  
de la devise.

Certains auteurs affirment que le nouveau pape fit frapper une médaille commémorative de son élection, représentant le saint dans l'attitude de la prière, avec l'exergue PŒNITENTIA GLORIOSA <sup>2</sup>. — Du moins trouve-t-on encore des médailles datant de son pontificat, et où figure l'image du saint fondateur des Chartreux. On verra peut-être dans ce fait comme un souvenir de la réalisation de la célèbre prophétie.

Hommage  
rendu à Rome  
à la Prophétie  
de saint Malachie,  
tandis  
que la critique  
s'attaque  
en France  
à son autorité  
et à son caractère  
prophétique.

Le P. MENESTRIER avait publié déjà, à l'occasion des élections d'Alexandre VII et d'Innocent XI, de violentes critiques de la prophétie. — En 1689, il voulut réimprimer ces critiques dans son ouvrage plus important : *Philosophie des images énigmatiques*.

Il est bien intéressant d'opposer aux négations du savant Jésuite un hommage public rendu au fameux document par la Papauté elle-même. — Quelle que soit, en effet, la

<sup>1</sup> *La pénitence glorieuse.*

<sup>2</sup> « Ce pontife fit graver dans ses premières monnaies ou médailles le même saint Bruno dans l'acte de la pénitence, avec le mot du prophète : Pœnitentia gloriosa. » (*Profezia veridica*, p. 42, éd. de 1715.)

valeur de l'interprétation rapportée plus haut, ce qui nous touche surtout c'est l'attention qui semble donnée à la devise, et solennellement témoignée par Alexandre VIII, au moment de son exaltation.

Il y a là, ce semble, une reconnaissance implicite de la Prophétie de saint Malachie, quoiqu'on ne puisse trouver dans ce fait aucune approbation authentique et définitive.

\* \* \*

*Sens moral.*

Il est probable que le sens donné par Alexandre VIII à la légende dans l'application qu'il s'en faisait était surtout l'expression de son humilité et de sa piété.

Mais cette légende : *Pœnitentia gloriosa*, nous allons le voir, doit s'entendre avant tout de l'acte principal de son pontificat.

Ce fut la *gloire* d'Alexandre de mettre fin au gallicanisme, et d'amener par sa politique ferme et résolue le *retour* de Louis XIV et du clergé français à des sentiments plus dignes d'eux, et de leurs prédécesseurs.

Louis XIV avait essayé d'agir sur le conclave de 1689, pour imposer l'élection d'un pape qui lui fût favorable; il voulait arrêter par là toute réclamation contre ses empiètements sur le pouvoir spirituel.

Mais il comptait sans l'action de l'Esprit-Saint qui domine les rois et les peuples, et dispose les événements à son gré<sup>1</sup>.

Le 6 octobre, Alexandre VIII était nommé, sans que les tentatives de séduction du roi eussent pu aboutir.

<sup>1</sup> Voici ce qu'écrivit M<sup>me</sup> DE SÉVIGNÉ à une de ses parentes, à l'occasion de ce Conclave :

« Vous n'avez qu'à lire l'histoire pour vous persuader qu'une religion subsistante par un miracle continu, et dans son établissement et dans sa durée, ne peut être une imagination des hommes. Croyez que, quelque manège qu'il y ait dans le conclave, c'est toujours le Saint-Esprit qui fait le pape. »

Dès la matinée du 7<sup>1</sup>, un de ses prélats se présentait, sur son ordre, chez le duc de Chaulnes.

Après avoir assuré ce dernier des sentiments de bienveillance du nouveau Pontife pour le roi de France, il aborde sur-le-champ les affaires pendantes : il importe, en effet, que sans tarder Louis XIV mette fin à ces actes de violence qui ont scandalisé la chrétienté entière, et jusqu'aux protestants.

Le 9 octobre, le pape assemble les cardinaux et leur déclare qu'il veut maintenir l'exécution de la Bulle d'Innocent XI sur les *Franchises*.

Louis XIV fait un premier acte de réparation, le 31 octobre 1689.

Commencement  
de réparation  
de la part  
de Louis XIV

Il prescrit à de Chaulnes de remettre au pape, sans condition, une lettre de sa main, dans laquelle il renonce pour toujours aux Franchises.

Bientôt aussi il restitue au Saint-Siège Avignon et le Comtat Venaissin, dont il s'est injustement emparé.

Restent les affaires de la Régale, de la Déclaration, des évêchés vacants.

Les affaires  
importantes  
restent en suspens.

Toutes les démarches tentées pour ramener Louis XIV et le clergé de France<sup>2</sup> ne peuvent aboutir.

<sup>1</sup> La *Revue des questions historiques* a publié, sous la signature de CHARLES GÉRIN, d'après les manuscrits de la bibliothèque Vaticane, une très intéressante étude sous ce titre : *Le Pape Alexandre VIII et Louis XIV, d'après des documents inédits*. — Nous empruntons à cette étude la plupart des détails renfermés dans ce chapitre.

<sup>2</sup> Alexandre n'exigeait pas des ecclésiastiques signataires de la *Déclaration de 1682* un acte de rétractation doctrinale, mais un acte de regret et de repentir d'avoir sans droit et sans prétexte proclamé publiquement des opinions injurieuses à l'autorité du pape...

Aucun membre de l'assemblée ne sera accepté par Alexandre s'il ne déclare lui-même que les quatre articles ne sont pas une décision, et si le roi ne renonce à l'exécution de son édit.

Le roi, de son côté, tente par tous les moyens de vaincre la résistance d'Alexandre : il exige qu'on donne des Bulles pour les évêques de son

Bulle  
de condamnation  
du gallicanisme  
publiée par le pape  
sur  
son lit de mort.

Alexandre, se voyant mortellement malade, se décide enfin à rendre publique une *Bulle* qu'il tenait depuis le 4 août 1690 toute prête et signée de sa main.

Cette constitution, qui commence par ces mots : *Inter multiplices*, casse et annule les actes de l'Assemblée

choix, en échange d'une simple lettre de compliment et de respect, et que le pape s'en rapporte à lui pour l'exécution de l'édit.

Invariable dans sa ligne de conduite, Alexandre préfère laisser la moitié des sièges épiscopaux de France sans titulaires, plutôt que de céder aux injonctions du roi.

Au sujet de l'Assemblée de 1682, il s'écrie : « Est-ce à une assemblée comme celle-là de donner des décisions? Et n'est-ce pas à nous de les casser? » — Aux instances du duc de Chaulnes, il répond : « Oui! mais encore faut-il songer à l'honneur du Saint-Siège et du pape : les évêques doivent lui faire quelque satisfaction proportionnée. »

Cependant Louis XIV essaye d'user de subterfuges. Il expédie au duc de Chaulnes une dépêche confidentielle :

« Offrez simplement au pape un projet de lettre comme de vous-même et sans m'engager, et à condition qu'il n'en résulte rien contre la doctrine et la déclaration du clergé et mon édit.

« Si l'on vous parle de l'appel au futur concile (du 27 septembre 1688), consentez que j'ordonne à mon procureur général de s'en désister. — Mais prenez bien garde de ne me pas engager en rien qui puisse être contraire à la faculté que mes procureurs généraux ont eue de tout temps d'interjeter appel au futur concile des Bulles des papes qui ont attaqué les droits et libertés de l'Église gallicane, étant bien éloigné de souffrir qu'on ait égard dans mon royaume aux Bulles de Pie II, Jules II et Grégoire XIII, qui défendent sous peine d'excommunication de semblables appels. »

Le pape cherche à gagner l'esprit du roi en cédant sur un point qu'il considère comme moins essentiel : après avoir longtemps refusé, il accorde le chapeau de cardinal à l'évêque de Beauvais, *Forbin-Janson*. — Aux avances qu'a faites le pape Alexandre VIII par esprit de condescendance, on répond en tirant de ce fait des conséquences injurieuses pour le gouvernement pontifical. Pour le bien de la paix, Alexandre avait passé sur une *question de personne*; on fait de cette nomination de Forbin une *question de principe* justifiant la doctrine de l'évêque gallican.

Ce cardinal, envoyé à Rome comme auxiliaire et surveillant de M. de Chaulnes, auquel il succédera bientôt, répond au pape, dès son arrivée, avec une outrecuidance significative, que l'on cassera en France ce qui aura été fait à Rome.

Le 18 novembre 1690, Alexandre écrit une lettre touchante au roi. — Celui-ci lui adresse une réponse orgueilleuse comme sa conduite.

On voit par tous ces détails quels étaient la loyauté et les procédés de Louis XIV vis-à-vis du Vicaire de Jésus-Christ.

de 1682, ainsi que l'édit royal et les arrêts des Parlements.

Le 30 janvier 1691, le pape réunit autour de son lit de mort douze cardinaux et deux protonotaires apostoliques; il fait lire la Bulle en leur présence, et leur ordonne de la publier<sup>1</sup>.

\* \* \*

Deux jours après il mourait, mais son œuvre ne disparaissait pas avec lui.

L'impression produite par la condamnation solennelle des doctrines gallicanes fut considérable.

Conséquences  
de la Bulle.

Louis XIV s'empressa de consulter les archevêques de Paris et de Reims. — La pensée d'un schisme l'embarrassait.

Le Parlement protesta (27 février), mais la procédure resta secrète.

Le 28 février, le roi écrivit à son représentant à Rome, *Forbin*, une lettre dans laquelle il menaçait vaguement le Sacré-Collège et le pape futur. Mais quelques lignes de cette lettre montrent quelles étaient les dispositions de Louis XIV. Au fond, il reconnaissait la légitimité des protestations pontificales, et désirait faire cesser le dissentiment qui existait depuis trop longtemps entre Rome et la France :

« Comme le pape qu'on va élire, écrivait-il à *Forbin*, pourra très raisonnablement compter que *son prédécesseur a vengé suffisamment le Saint-Siège* de l'affront qu'on prétend à Rome que l'Assemblée de 1682 lui avait fait, il vous sera plus aisé, selon les apparences, de traiter avec lui qu'il ne l'aurait été si l'affaire était demeurée dans l'état où elle était avant la mort du pape. »

<sup>1</sup> Par égard pour Louis XIV, le pape ne fit pas afficher la *Bulle* aux lieux accoutumés.

Le coup décisif avait été porté à l'erreur et à la révolte par Alexandre VIII. Les vagues menaces que contient la lettre de Louis XIV à Forbin ne sont qu'une dernière satisfaction donnée à son amour-propre.

Louis XIV reconnaît lui-même qu'Alexandre eut la gloire de venger l'honneur de Rome, et d'imposer à l'Église de France une soumission salutaire.

Innocent XII, élu peu après, recueillit les fruits de la politique ferme et mesurée de son prédécesseur.

Une lettre de cabinet de Louis XIV à Innocent XII, en 1693, contient ces lignes <sup>1</sup> :

« Je suis bien aise d'apprendre à Votre Sainteté que j'ai donné les ordres nécessaires afin que les affaires contenues dans mon édit du 2 mars, à quoi les conjonctures d'alors m'avaient obligé, n'eussent point de suite. »

Voici, d'autre part, la lettre <sup>2</sup> qu'écrivirent les évêques de France au pape dans cette même année 1693 :

« Prosternés aux pieds de Votre Sainteté, nous confessons et déclarons que nous sommes vivement, et au delà de tout ce que nous pourrions dire, affligés de cœur de ce qui s'est fait dans la susdite assemblée de souverainement désagréable à Votre Sainteté et à ses prédécesseurs; et par conséquent, tout ce qui a pu être décrété dans cette même assemblée sur la puissance ecclésiastique et l'autorité des souverains pon-

<sup>1</sup> J. DE MAISTRE, *Du Pape*, suivi de *L'Église gallicane*; Bruxelles, t. II, p. 187. — G. WILMERS, *Histoire de la Religion*, p. 317.

<sup>2</sup> G. WILMERS, *ibid.* — FELLER, au mot Innocent XII, rapporte le texte latin de cette lettre : « Ad pedes S. V. provoluti, profitemur et declaramus nos vehementer quidem, et supra omne quod dici potest, *ex corde dolere*, de rebus gestis in comitiis prædictis, que S. V. et ejusdem prædecessoribus summopere displicuerunt; ac proinde quidquid in iisdem comitiis circa ecclesiasticam potestatem, pontificiam auctoritatem, decretum censi potuit, pro non decreto habemus et habendum esse declaramus. »

tifes, nous le tenons pour non décrété, et déclarons qu'il doit être non avenü. » (Traduction de l'abbé CUCHERAT.)

Il est possible maintenant de comprendre le sens de *Pœnitentia gloriosa*.

Conclusion.

*Pœnitentia* peut se rapporter à ceux même qui eurent à regretter leur erreur<sup>1</sup>. Leur pénitence fut glorieuse, malgré les retards qu'ils y mirent; le caractère même de Louis XIV, qui explique ce retard sans le justifier, donne à sa soumission une grandeur particulière. Et quant aux évêques de France, les expressions dont ils se servent pour confesser et regretter leur faute sont pour eux un honneur éternel.

*Pœnitentia* peut aussi s'entendre dans un sens actif et signifier l'exercice même de la justice de la part du souverain Pontife, la *réparation imposée*. — Le mot *gloriosa* se rapporterait alors au pape lui-même, qui eut la gloire<sup>2</sup> d'infliger cette salutaire pénitence.

De ces deux interprétations, la seconde paraît la plus conforme au caractère général de la prophétie. Les devises signalent, en effet, les événements de

<sup>1</sup> Le protestant CRÜGER applique la devise à l'acte de condamnation du gallicanisme par Alexandre VIII; mais il semble à tort faire entendre que par là le pontife *rétracta glorieusement* lui-même les actes de condescendance qu'il aurait eu à se reprocher vis-à-vis de la France, pendant son règne : « Paulo ante obitum Bullam composuit retractationis, omnia revocantem que in gratiam Gallorum, quoad regnasset, susceperat. »

Les actes d'Alexandre VIII sont là pour témoigner s'il y a eu des faiblesses dans la belle conduite de ce pape vis-à-vis de Louis XIV.

On a pu lui reprocher jusqu'à un certain point d'avoir favorisé à l'excès ses parents. Mais, comme pape, il parut toujours digne et grand, défenseur énergique des droits du Saint-Siège.

<sup>2</sup> Lors même qu'on rapporterait le mot *Pœnitentia* aux fauteurs des doctrines gallicanes, *gloriosa* pourrait s'appliquer aussi au pape, auteur de ce retour et de ce changement.

l'Église, en tant qu'ils se rapportent aux divers pontificats qu'elles annoncent.

Si l'on demande pourquoi la légende *Pœnitentia gloriosa* est attribuée au pontificat d'Alexandre VIII, et non pas à celui d'Innocent XII, sous lequel eurent lieu les rétractations<sup>1</sup>, la réponse est facile :

Ce fut Alexandre, et non Innocent XII, qui vengea la Papauté et facilita le retour et les accommodements définitifs<sup>2</sup>. — A lui en revient la gloire.

La victoire que remporta le pape Alexandre VIII sur tous les points en litige fut d'autant plus glorieuse pour le pontife et pour le roi, comme pour l'Église de France, que l'amour-propre de Louis XIV et du clergé français se trouvait plus profondément engagé.

<sup>1</sup> L'abbé CUCHERAT, qui applique la légende à l'extinction du gallicanisme, suppose, à tort, que la rétractation de Louis XIV et celle des évêques eurent lieu en 1690 entre les mains d'Alexandre VIII.

Il est également faux que la pyramide élevée à Rome pour flétrir l'attaque des Corses sous Alexandre VII ait été abattue sous Alexandre VIII. Dès le règne de Clément IX, Louis XIV avait consenti à ce qu'elle fût démolie. Cette affaire était d'ailleurs de bien minime importance, à côté de la *Déclaration de 1682* et de l'édit royal qui la sanctionnait.

<sup>2</sup> On peut relire la lettre que Louis XIV écrivait à *Forbin* durant le conclave : « Comme le pape qu'on va élire pourra très raisonnablement compter que son prédécesseur a vengé suffisamment le Saint-Siège..., il nous sera plus aisé... de traiter avec lui... »

M. CHARLES GÉRIN (*Revue des Questions historiques*) fait suivre cette citation de ces réflexions :

« Rien n'est plus vrai ni mieux dit. L'accordement fut en effet conclu, sous le pontificat suivant, aux conditions déterminées depuis longtemps par le Saint-Siège. Innocent XII, unissant aussi la modération à la fermeté, accepta les deux lettres du 14 septembre 1693 comme une satisfaction suffisante du roi et des évêques.

« Aujourd'hui le gallicanisme a reconnu sa propre défaite : les actes de 1682 ne sont plus qu'un monument historique, et l'acte pontifical du 30 janvier 1691 est la seule règle de nos consciences... »

RASTRUM IN PORTA <sup>1</sup>

INNOCENT XII (Antoine Pignatelli del Rastello).

1691-1700.

Innocent XII appartenait à la famille Pignatelli del Rastello <sup>2</sup>, qui demeurait à la porte <sup>3</sup> de Naples.

*Occasion*  
de la devise.

---

<sup>1</sup> *Le râteau à la porte.*

<sup>2</sup> « Il était de la famille Pignatelli del Rastello, à la porte de Naples. » (COULON, éd. 1703, auteur contemporain d'Innocent XII.)

Même explication a été donnée par un autre contemporain du pape, *Histoire des Conclaves*, col. 1703, cité dans le texte.

VALLEMONT interprète encore de cette manière la légende *Rastrum in porta*.

<sup>3</sup> L'explication de *in porta* est moins naturelle que celle de *rastrum*. Rien n'empêche d'ailleurs d'admettre que le prophète a ajouté cette expression à l'allusion principale de la devise, pour mieux marquer le sens moral qu'il lui attribuait.

On peut remarquer aussi qu'Innocent XII régna à l'entrée du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il mourut en 1700; il ouvrit la *porte sainte* de la basilique vaticane pour le jubilé de 1700, de même qu'Alexandre VI l'avait ouverte pour le jubilé de 1500. (On peut comparer à ce point de vue les expressions *in portu* et *in porta*, qui figurent dans les deux devises *Bos Albanus in portu* et *Rastrum in porta*.)

Innocent XII fit réparer les *ports* de Civita-Vecchia et de *Porto-d'Anzio*. Après sa mort, on grava une médaille avec une inscription comptant ces réparations parmi les événements principaux de son pontificat.

Le symbolisme dont nous avons reconnu l'existence pour toutes les devises (voir *La Prophétie des Papes*, pp. 223-243) nous dispense de nous arrêter à ces explications, qui peuvent paraître forcées.

Les armes<sup>1</sup> de la famille Pignatelli portaient autrefois un *râteau*.

Voici ce qu'écrivit un auteur contemporain d'Innocent XII au sujet de ce râteau des Pignatelli, auquel est dû sans doute leur surnom de *Rastello*.

« A propos de ses armes, des spéculatifs à Rome recherchèrent fort soigneusement l'explication de ces termes : **Rastrum in porta**, que saint Malachie lui assigne dans ses prophéties des Papes.

« Quelques-uns dirent que *Rastrum fuit in porta* pendant qu'on était à l'élection de ce pape, puisqu'on avait mis des chevaux de frise à toutes les portes de Rome pour mieux empêcher que personne n'entrât, avant que d'avoir bien examiné s'il ne venait pas du royaume de Naples où la peste régnait alors.

« D'autres recherchèrent l'explication dans les *armes de la maison du Pape*, lesquelles étaient autrefois un *râteau*<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Le nom de *Pignatelli* (vases) se rapporte aux trois vases qui figurent en dernier lieu dans l'écusson de la famille.

Chose curieuse, les commentaires édités à Ferrare en 1794 donnent la forme suivante à la légende d'Innocent XII : **Vas trinum in porta**.

Cette variante paraît désigner les dernières armoiries et le nom des *Pignatelli*.

On voit facilement la parenté entre les mots de *Vas trinum* et *Rastrum*. Sans doute un copiste aura coupé le mot *Rastrum*, et mal formé les lettres qui le composent (*Ras trum*, *Vas trinum*). — La version donnée par Arnold Wion a seule d'ailleurs pour nous de l'importance, comme étant seule donnée par un historien dont nous puissions contrôler l'autorité.

Il est cependant intéressant de lire dans le commentaire de Ferrare que la version **Vas trinum in porta** est empruntée par l'auteur à un manuscrit du xv<sup>e</sup> siècle, qui aurait existé encore en 1794 au couvent des Olivétains de Rimini. (Voir *La Prophétie des Papes*, pp. 179-181.)

<sup>2</sup> La raison d'être de ce râteau dans l'écusson des Pignatelli a pour nous peu d'importance. Qu'il ait pour origine celle qui lui est assignée par l'auteur de *l'Histoire des Conclaves* (1703), ou bien que ce râteau ne soit qu'un *lambel* en terme de blason, nous ne voulons pas discuter la question. Le fait de son existence nous suffit.

Le prophète ne fait pas d'études savantes, de théories sur l'art héraldique ; il n'affecte point d'employer les termes didactiques, mais il prend occasion des circonstances extérieures, telles qu'elles se présentent aux regards du vulgaire, pour en faire des symboles et des images (*La Prophétie des Papes*, p. 242). C'est ainsi que les *cinq points équipollés* des

Mais lorsqu'un de la famille, qui fut appelé Cola Pignatelli, inventa je ne sais quels feux artificiels pour l'artillerie, dans le temps que les ducs d'Anjou furent maîtres du royaume de Naples, on ajouta trois marmites, dont il s'est toujours servi pendant sa manœuvre.

« Ces armes parlantes se voient aujourd'hui à quelques palais de Naples avec le *râteau en chef*, de la manière que les cadets en France mettent un *lambel* ou un râteau au-dessus des trois lys de France : et la branche des Pignatelli, qu'on appelle *del Rastello*, les porte encore aujourd'hui de cette manière.

« Mais, depuis que des rois d'Espagne se sont rendus maîtres de Naples, ceux qui composent la principale branche de cette famille dont Sa Sainteté est issue n'ont plus mis dans leurs armes ce râteau à cause de certaines raisons. » (*Histoire des Conclaves*, col. 1703, MDCCIII, t. II, p. 104.)

Ces raisons, que laisse entrevoir l'auteur de ce passage, sont sans doute la ressemblance même du râteau avec le *lambel*, qui a dans le langage des armoiries une signification défavorable.

Quoi qu'il faille penser de cette question des armoiries, le nom *del Rastello* est à lui seul une justification de la devise, et par suite de la Prophétie.

\*\*\*

L'abbé CUCHERAT, qui explique avec VALLEMONT l'origine de la devise en remontant au nom de famille d'Innocent XII, fait remarquer avec raison que les vues du prophète ne doivent pas se borner à ce détail :

De même qu'il a cru reconnaître dans la belle devise de *Lucius III*: *Lux in ostio*, l'annonce du XIII<sup>e</sup> siècle, siècle de *lumière*, parce qu'il fut un siècle de foi, de

*Symbolisme.*

1°  
Application  
générale.

---

armes de la maison de Genève ont occasionné par leur disposition le symbole de la croix, *Cruce*, que l'on trouve dans la devise *De Cruce apostolica*. (Voir pp. 197 et 198.)

même il voit dans *Rastrum in porta* l'annonce<sup>1</sup> du XVIII<sup>e</sup> siècle, *siècle de désolation et de ruine*.

*In porta.*

L'expression *in porta* peut bien en effet signifier l'approche d'un jour marquant, d'une époque importante.

Il suffit de comparer à la devise les textes suivants des Livres saints<sup>2</sup> :

« Ecce sto *ad ostium* et pulso. » (*Apoc.* III, 20.)

« Cum videritis hæc omnia, scitote quia prope est *in januis*. » (*Matth.* xxiv, 33.) — Il est question, dans le contexte, des signes qui annonceront le dernier avènement du Fils de l'homme.

*Rastrum.*

Le *râteau*, qui est présenté comme le symbole d'événements *imminents* (*in porta*), ce sont les théories révolutionnaires qui tendent à tout *niveler*, sous prétexte d'égalité et de liberté.

Ou bien, — si l'on traduit, avec l'abbé CUCHERAT<sup>3</sup>, le mot *rastrum* par *houe*, *hoyau*, — cette *houe*, ce

<sup>1</sup> On peut rapprocher de cette légende non seulement *Lux in ostio*, mais plusieurs autres légendes qui semblent destinées à annoncer des événements futurs plus ou moins importants pour la Papauté et l'Église : *De fasciis aquitanicis*, *De inferno prægnante*, *Præcursor Siciliæ*.

<sup>2</sup> Comparer sous ce rapport *Rastrum in porta* à la menace de saint Jean-Baptiste prêchant aux foules :

*Luc.* III, 7-9. « *Gentimina viperarum, quis ostendit vobis fugere a ventura ira? Facite ergo fructus dignos penitentiæ... Jam enim securis ad radicem arborum posita est.* »

<sup>3</sup> L'abbé CUCHERAT fait une distinction entre le pluriel masculin *rastrum*, qui veut dire *râteau*, et le singulier neutre *rastrum*, qui signifie *houe*, *hoyau*.

Cette remarque supposerait, de la part de l'auteur des prophéties, une précision de langage et une recherche de la propriété des termes peu conformes à son caractère et à ses habitudes. — De plus, la traduction de *houe* ne répond ni au nom propre *Rastello*, ni au *râteau* des armoiries.

La question est du reste fort secondaire, car le mot *rastrum*, pris dans le sens de *Hgo*, *houe*, symbolise admirablement aussi les bouleversements qui troubleront et retourneront les sociétés jusque dans leurs fondements, de même que la houe remue et retourne les terres.

sont les principes de désordre qui vont *bouleverser* et *retourner* les sociétés chrétiennes.

Les théories révolutionnaires et égalitaires vont aller grandissant et se développant avec les doctrines de la philosophie indépendante et athée. — Le philosophisme du XVIII<sup>e</sup> siècle tendra à émanciper l'homme, dont il fera une divinité; il méprisera toute domination, abattra toute autorité et toute grandeur.

Mais Dieu aura son tour. — Il saura, lorsque le temps sera venu, ruiner, lui aussi, l'orgueil de ses adversaires, et la grande Révolution sera le premier châtiment de ceux qui l'auront préparée<sup>1</sup>.

Remarque :  
autre explication  
de la devise.

*Rastrum in porta* peut annoncer dans ce sens le châtiment futur d'une société libertine et impie.

\* \* \*

Peut-être faut-il appliquer aussi le symbole de la devise au pape Innocent XII lui-même, qui *réprima* et *déracina* les abus de toute sorte dans le cours de son glorieux pontificat.

2<sup>o</sup>  
Application  
spéciale  
ou personnelle.

Signalons en particulier la Bulle *Romanum decet Pontificem*; cette bulle mit fin aux abus du népotisme dont Rome et l'Église eurent trop souvent à gémir.

1. *II Petr.* II, 9-19. « Novit Dominus pios de tentatione eripere; iniquos vero in diem iudicii reservare cruciandos; magis autem eos qui post carnem in concupiscentia immunditiae ambulant, dominationemque contemnuunt, audaces, sibi placentes, sectas non metuunt introducere blasphemantes.. »

« Hi vero, velut irrationabilia pecora, naturaliter in captivum et in perniciem in his quae ignorant blasphemantes, in corruptione sua peribunt.. »

« Pellicientes animas instabiles, cor exercitatum avaritia habentes, maledictionis filii, derelinquentes rectam viam, erraverunt, secuti viam Balaam.. »

« Hi sunt fontes sine aqua, et nebulae turbinibus exagitate, quibus caligo tenebrarum reservatur. Superba enim vanitatis loquentes, pellicunt in desideris carnis luxuria, eos qui paululum effugiunt, qui in errore conversantur; libertatem illis promittentes, cum ipsi servi sint corruptionis: quo enim quis superatus est huius et servus est. »

Dans ses *réformes*, le saint et grand pape Innocent se montra véritablement le pasteur des âmes ; il se tenait à l'entrée de la bergerie, pour ouvrir toutes grandes les portes de l'Église et du ciel.

Cette explication paraît cependant empruntée de trop loin. Elle a de plus le tort de ne pas répondre à la suite des idées qui se manifestent dans l'ensemble des devises de cette époque.

---

FLORES CIRCUMDATI <sup>1</sup>

CLÉMENT XI (Jean-François Albani).

1700-21.

La ville d'Urbin, où naquit Clément XI, avait dans ses armes une couronne de fleurs <sup>2</sup>.

Occasion  
de la devise.

Cette explication se lit dans la quatrième édition de *Profezia veridica*, parue en 1721. Elle se trouvait déjà sans doute dans les éditions précédentes qui ont paru dans le cours du long pontificat de Clément XI. N'ayant pu les consulter, nous ne voulons rien affirmer à ce sujet.

L'abbé CUCHERAT émet un doute sur cette interprétation, et donne à la ville d'Urbin d'autres armes <sup>3</sup>.

Difficulté.

Mais, depuis près de deux siècles, bien des changements sont survenus dans la vie des peuples. Il est peut-être délicat de contredire aujourd'hui l'affirmation d'un auteur contemporain de Clément XI.

Observations  
à ce sujet.

Cet auteur n'aurait pu que difficilement avancer une inexactitude. La curiosité publique était fort surexcitée au moment de l'exaltation de Clément XI, au sujet d'une

<sup>1</sup> *Des fleurs partout. — Des fleurs tout autour.*

<sup>2</sup> « La cité d'Urbin, sa patrie, avait pour armes une guirlande ou couronne de fleurs, et, partant, explique parfaitement le symbole : *Flores circumdati*. » (*Profezia veridica*, 4<sup>e</sup> éd., 1721.)

<sup>3</sup> « Urbin a pour armoiries un saint Urbain, évêque, chapé, mitré, croisé et tenant la ville dans la main droite. » (CUCHERAT, p. 200 note 2.)

prophétie qui avait été l'objet de l'admiration et de l'étonnement général depuis plus d'un siècle <sup>1</sup>.

Les critiques mêmes qui avaient été formulées contre son authenticité par CARRIÈRE, MENESTRIER et d'autres, sont une garantie, de plus du soin que dut prendre l'auteur de ne pas se tromper.

Il s'agissait, d'ailleurs, d'un détail d'histoire locale bien facile à contrôler pour lui et pour ses lecteurs.

N'oublions pas enfin que cet auteur était Italien, et que son ouvrage jouissait d'une grande publicité, puisqu'il était arrivé à sa quatrième édition.

Autant de raisons d'admettre l'exactitude du renseignement.

Peut-être, aussi, la ville d'Urbino a-t-elle eu plusieurs armoiries successives.

\* \* \*

*Symbolisme.*

Quoi qu'il en soit de ce détail, il ne saurait être que l'occasion de la devise. Il faut surtout chercher le symbolisme ou la signification morale de la devise.

Or, dès les premières années du pontificat de Clément XI, on reconnut en lui l'*Environné de fleurs* <sup>3</sup>

<sup>1</sup> Les explications de CIACONIUS en particulier, publiées par WION, avaient habitué à s'attacher surtout aux circonstances extérieures, matérielles, accessoires, qui justifiaient plus visiblement pour les masses les légendes de saint Malachie.

<sup>2</sup> Dans la suite des siècles, les armes d'une ville peuvent changer. La ville de Lyon est symbolisée de nos jours par un lion. — Mais, à voir l'orthographe et l'étymologie du mot Lyon (*Lugdunum*), il semble que ces armes parlantes du lion ne soient justifiées par aucune raison sérieuse, et que la fantaisie seule ait présidé à leur choix. Sans doute, cette ville avait autrefois d'autres armoiries.

On pourrait faire des observations analogues sur les armes ou emblèmes des royaumes ou États, tels que la France.

Pour ce qui est d'Urbino en particulier, on s'explique facilement que l'emblème de la couronne ait pu être ajouté à des symboles antérieurement figurés dans l'écusson.

<sup>3</sup> « Opto porro devotissimis magnisque affectibus ut mox e Romano et sanctissimo Conclavi egrediatur Ecclesiae universalis Pastor, qui, e Malachiae mente et symbolo, floridam secum aetatem advchat in floribus cir-

1° Application personnelle.

que saluait à l'avance, pendant le conclave où il fut élu, le savant professeur Sartorius.

Jeunesse, intelligence, vertus<sup>1</sup>, science et talents de toutes sortes<sup>2</sup>, formaient autour de lui une couronne d'honneur et de gloire qui faisait l'admiration de tous ses contemporains<sup>3</sup>, et étonnait jusqu'aux protestants<sup>4</sup> et aux infidèles<sup>5</sup>.

---

*cumdati*, quæis orbem Christianum, bellorum spinis nuper compunctum acerrime, ad universorum vota lætissima circumdet et circumambiat. » SARTORIUS, *Cistercium bis tertium* (voir *La Prophétie des Papes*, *Bibliogr.*, ann. 1700, pp. 86 et 87).

<sup>1</sup> L'*Histoire des Papes* de COULON (éd. 1703) applique la devise **Flores circumdati** au pape Clément XI, « qui occupe à présent le Saint-Siège, où il a été élevé à la fleur de son âge, orné de toutes les vertus. »

<sup>2</sup> CRÜGER (1721 et 1723) voit dans la couronne que signale la légende un hommage rendu à ses talents littéraires :

« Non male ad lauream carminibus ipsius debitam accommodatum (lemma). »

On trouve une explication analogue dans un recueil de prophéties modernes publié à Lyon en 1870 : « Il avait les fleurs de l'éloquence en particulier, et il était de l'Académie de la reine Christine. » (*Recueil complet...*, etc.)

Ces explications sont bien vraies en elles-mêmes. On admire la belle latinité des Bulles et allocutions de Clément XI. Mais elles ont peut-être le tort de trop restreindre le sens et la portée de la glorieuse devise **Flores circumdati**, s'appliquant à un pape aussi accompli.

<sup>3</sup> Il faut reconnaître pourtant que les jansénistes ne lui épargnèrent pas les injures; ils ne pouvaient lui pardonner les condamnations si précises qu'il avait faites de leurs erreurs à propos du fameux *Cas de conscience* et des *Réflexions morales* de Quesnel.

Mais les Bulles immortelles *Vineam Domini Sabaoth* et *Unigenitus*, où se trouvent flétries leurs doctrines, comme aussi les injures même venant de tels adversaires, furent des fleurs nouvelles ajoutées à sa couronne.

<sup>4</sup> « Les hérétiques de Nuremberg firent frapper des médailles d'or et d'argent ornées d'inscriptions savantes et flatteuses pour le pontife; et le sénat de cette ville les envoya au théologien de l'empereur, pour qu'il les présentât au nonce apostolique, résidant à Vienne. » (ARTAUD DE MONTOR, t. VI, p. 291.)

<sup>5</sup> Des princes musulmans, le pacha du Caire, celui d'Égypte, le gouverneur de la Bithynie, ne purent dissimuler le bonheur qu'ils auraient eu à être nés sujets de Clément. — Le pacha d'Égypte, en particulier, souhaitait aux mahométans d'avoir un chef aussi digne que l'était le pape des chrétiens.



Une médaille charmante, frappée en Allemagne pour célébrer son pontificat, est pour nous un témoignage qui a bien son prix.

Mérites et qualités  
de Clément XI.

Né à Urbain en 1649, le cardinal Jean-François, comte d'Albani, avait fait de brillantes études. — Dès l'âge de trente ans, il avait été élevé par Innocent XI au poste de secrétaire des Brefs. Alexandre VIII le nomma cardinal en 1690. Malgré sa nouvelle dignité, il continua à rédiger les Brefs apostoliques.

Au conclave qui suivit la mort d'Innocent XII, l'unanimité des voix fut acquise au cardinal Albani, « que tous estimaient et aimaient à cause du merveilleux assemblage de talents et de vertus qui brillaient en lui : l'intégrité des mœurs, l'élévation de l'esprit, la science des lettres, la pratique des affaires, l'affabilité et la courtoisie, tout se réunissait en lui pour le désigner aux suffrages du Sacré-Collège <sup>1</sup>.

« Le nouveau pape ne changea rien à sa manière de vivre simple et frugale. La dépense journalière de sa table ne dépassait pas quinze sous de notre monnaie. — Il dormait peu ; tous les instants de sa journée étaient exactement et exclusivement partagés entre la prière et les devoirs du pontificat. Quand il était obligé de prendre l'air pour des raisons de santé, sa prome-

<sup>1</sup> On lit au bas du portrait de Clément XI, gravé par Chavane (voir CUCHERAT, p. 212), l'inscription suivante :

Deux siècles ont coulé, dit-on, depuis que Rome  
N'avait point vu de pape à la fleur de ses ans :

\* C'est que depuis un si long temps

On n'avait vu que dans un homme

Si peu d'âge et tant de talents.

nade consistait à visiter quelque église ou quelque établissement de charité. — Il se confessait et disait la messe tous les jours. — Suivant l'usage de saint Léon le Grand et de plusieurs autres de ses prédécesseurs, il prononçait des homélies dans la Basilique Vaticane, aux différentes solennités de l'année.

« Ami des lettres et des beaux-arts, il encouragea les littérateurs, les peintres, les sculpteurs et les architectes ; il introduisit à Rome l'art des mosaïques, dont les progrès surpassèrent ceux des anciens, et la fabrication des tapis, qui luttèrent de perfection avec les plus fins de Flandre.

« Il institua des prix pour la jeunesse studieuse, orna Rome et d'autres parties des États ecclésiastiques de constructions considérables, et enrichit la Bibliothèque Vaticane de nouveaux trésors, consistant en manuscrits hébreux, syriaques, samaritains, arabes, persans, turcs, égyptiens, éthiopiens, arméniens, ibériques et malabares.

« Enfin, se refusant tout à lui-même, il donnait avec profusion quand il s'agissait d'être utile aux sciences ou aux arts et de secourir les pauvres, que ses libéralités allaient chercher même au dehors de ses États. » (CHANTREL, *Les Papes contemporains*, p. 90, 92.)

Non content de travailler à sa sanctification et à celle des peuples, Clément XI sut ainsi s'entourer de toutes les gloires artistiques et littéraires, et se fit en même temps comme une couronne de toutes les misères qu'il soulageait. Il eut soin d'appeler à ses côtés les person- nages les plus dignes et les plus éminents, dans le Sacré-Collège (*Corona fratrum*), qu'il renouela tout entier durant son long pontificat (voir CUCHERAT).

Clément XI  
sait s'entourer  
d'hommes émi-  
nents.

2<sup>o</sup> Application  
générale.

On peut encore donner de la devise une interprétation d'ordre plus général, mais d'un genre tout différent.

La société civile forme, hélas ! un triste contraste avec cette cour romaine, si brillante et si belle à cette époque de son histoire. Le travail souterrain du mal continue à faire son œuvre au début du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Prélude des doctrines de la philosophie indépendante, le *jansénisme* reparaît avec de nouvelles subtilités ; Clément portera le dernier coup à cette hérésie. Les *sociétés secrètes* agissent dans l'ombre, et tout à l'heure le pape Clément XII lancera contre ces associations ténébreuses les premiers anathèmes de l'Église.

Or l'œuvre infernale se cache sous des dehors trompeurs et attrayants<sup>1</sup>.

Des *fleurs* dissimulent et recouvrent le travail de destruction, qui sape à leur base les sociétés devenues athées et incrédules. **Flores circumdati!**

Heureusement le pape est là pour signaler le danger et pour démasquer l'hypocrisie : « Nemo vos seducat inanibus verbis. » (*Eph.* v, 6.)

Remarque.

Cette application de la devise est, par son caractère de généralité, plus digne du prophète qu'une allu-

<sup>1</sup> « Voltaire arrivait sur la scène et inaugurait l'ignoble consécration de la *science*, de la *littérature* et de la *poésie*, à la propagation de l'incrédulité et du vice. Or dans ces deux camps ennemis (jansénisme et philosophisme) de la foi, on savait, avec des ressources inouïes, semer à pleine main les fleurs sur le mensonge et sur les passions du cœur humain...

« Jamais, en effet, l'erreur ne fut entourée d'autant de séductions à la fois. Séduction de la mode, dans le grand monde ; séduction du savoir, dans Port-Royal ; séduction de l'esprit et du beau style, dans Pascal ; séduction de la poésie, dans Racine le jeune et bientôt dans Voltaire : *des fleurs partout* dissimulant le travail coupable et dissolvant, qui ne cessait de miner et allait abîmer le monde avant la fin du siècle nouveau : **Flores circumdati.** » (CUCHERAT, pp. 212-213.)

sion purement personnelle. — Elle a de plus l'avantage de répondre à la devise précédente : **Rastrum in porta**, et aux devises suivantes, qui en forment le contexte.

Toutes ces devises paraissent se rapporter directement ou indirectement aux tendances impies du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Néanmoins la première explication peut sembler plus naturelle; elle est aussi plus conforme au style du prophète, dans les nombreuses devises où il est question de fleurs ou de couronnes : **Rosa composita** (pp. 118-122), **Ex telonio liliacei Martini** (pp. 123-125), **Ex rosa leonina** (pp. 126-127), **Corona veli aurei** (pp. 241-246), **Leo Florentius** (pp. 304-306), **Flos pilæ agræ** (pp. 307-314), **Hyacinthus mediorum** (pp. 315-320).

Peut-être faut-il admettre, comme pour **Lilium et rosa** (pp. 407-412), une double explication.

---

DE BONA RELIGIONE <sup>1</sup>INNOCENT XIII (Michel-Ange Conti<sup>2</sup>).

1721-24.

*Occasion*  
de la devise.

La famille d'Innocent XIII fut remarquable entre toutes par son attachement constant à la cause de la religion. Elle eut la gloire, que ne partagea aucune autre famille, de donner à l'Église neuf papes au moins, qui presque tous comptent parmi les meilleurs et les plus zélés.

Outre saint Léon le Grand et saint Grégoire le Grand, que les historiens rattachent à cette illustre famille des Conti, on peut citer les papes Benoît VIII (1012-1024), Jean XIX (1024-1033), Benoît IX (1033-1044), Innocent III (1198-1216), Grégoire IX (1227-1241), Alexandre IV (1254-1261), Innocent XIII (1721-1724).

Les derniers, en particulier, furent des défenseurs intrépides et ardents de la religion.

Remarque.

Les termes abstraits dans lesquels est conçue la légende **De bona religione** pourraient d'ailleurs nous dispenser de

<sup>1</sup> *De la bonne religion.*

<sup>2</sup> CRÜGER, qui écrivait sous ce pape ses intéressants commentaires, voit dans le nom même de Michel-Ange l'occasion de la légende.

si bona religio angelica est, erit Angelus iste,  
Summus qui Princeps Michael Angelus est.

L'application est forcée sans doute, mais mérite d'être citée. CRÜGER nous intéresse à titre de contemporain d'Innocent XIII et de commentateur protestant.

rechercher l'occasion qui lui a donné naissance, d'autant plus que le sens principal en est trop évident.

\* \* \*

Innocent XIII continua les *belles et édifiantes traditions* de ses prédécesseurs.

Symbolisme.

La légende fait ressortir l'opposition qui existe entre les fausses doctrines des jansénistes<sup>1</sup>, si dures et si désespérantes, et les enseignements de l'Église que ce bon pape continue à accentuer. Il maintient fermement en France la Bulle *Unigenitus*; grâce à l'aide que lui prête dans cette œuvre le fameux cardinal Dubois<sup>2</sup>, la Bulle finit par être enregistrée au Conseil de régence, puis au Parlement.

Actes principaux  
du pontificat.

Quant à ce qui est de la personne même du pape, les témoignages suivants d'auteurs non suspects sont le meilleur commentaire de la légende **De bona religione**.

Caractère  
d'Innocent XIII.

<sup>1</sup> CRÜGER rapproche de la devise la sage conduite d'Innocent dans les querelles religieuses qui agitaient la France à son époque.

« Moderatio et sagacitas in turbis et motibus ob religionis negotio in Francia exortis componendis. »

<sup>2</sup> La mémoire du cardinal Dubois a été calomniée par Saint-Simon et par Duclos. Les rigueurs qu'il dut exercer contre les jansénistes, et contre ceux qui s'étaient indûment enrichis à la banque, lui avaient attiré des inimitiés que favorisait encore l'obscurité de sa naissance. — Mais l'histoire l'a justifié d'un grand nombre des reproches qu'on lui avait adressés : « Il est prouvé aujourd'hui qu'il n'a jamais reçu de pension d'Angleterre; qu'il n'a jamais été marié, et qu'il n'a pas refusé en mourant les derniers sacrements de l'Église. » (CHANTREL, *Les Papes contemporains*, p. 116.)

Les témoignages d'estime que lui rendirent en diverses circonstances solennelles le cardinal de Rohan, Massillon, Fontenelle, Fénelon, se concilient mal d'ailleurs avec le caractère que prêtent à Dubois des témoignages intéressés à noircir sa mémoire.

On ne saurait donc accuser Innocent XIII d'avoir prévarié en élevant Dubois au cardinalat, et d'avoir fait mentir sa légende.

En toute hypothèse, une erreur de fait n'eût pas été une faute, et n'aurait pas détruit en lui le zèle pour la religion qui se manifeste dans sa vie tout entière.

« On admirait en lui un véritable prince romain, mais de ceux de la vieille roche. Aussi reste-t-il une mémoire avantageuse de son gouvernement, gouvernement bien court, mais plein de modération, et qui, en partie, peut servir d'exemple à ses successeurs. » (MURATORI.)

« Il sut immortaliser un règne si court. De grandes vertus et la science du gouvernement avaient fait d'Innocent XIII un grand prince. » (Comte d'ALBON, *Discours sur l'Italie*, t. II.)

Voici comment s'exprime à son sujet le célèbre astronome DE LALANDE :

« Innocent XIII est le meilleur souverain dont on parle aujourd'hui. Les Romains ont été bien des années à ne cesser d'en faire l'éloge et de regretter le peu de durée de son pontificat. L'abondance était générale, la police exacte, les grands et le peuple également contents. » (DE LALANDE, *Voyage d'un Français en Italie*, t. V.)

---

MILES IN BELLO <sup>1</sup>BENOIT XIII (Pierre-François Orsini <sup>2</sup>).

1724-30.

La devise **Miles in bello** a pu être suggérée au prophète par les souvenirs qui se rattachent à la famille guerrière des Orsini <sup>2</sup>.

*Occasion  
de la devise.*

Peut-être aussi a-t-elle eu pour occasion la vue des guerres lamentables qui devaient se préparer <sup>3</sup> sous ce pontificat, pour ensanglanter bientôt l'Europe.

\* \* \*

Quel que soit le prétexte de la devise, sa signification est plus haute, sans doute, qu'une allusion à des luttes terrestres.

*Symbolisme.*

Pour le prophète, le véritable combat de l'homme sur terre c'est le combat pour le triomphe de la vérité

*In bello.*

<sup>1</sup> *Le soldat en guerre.*

<sup>2</sup> L'abbé CUCHERAT (p. 214) cite la particularité suivante :

« Elle compte parmi ses ancêtres les deux frères Saint-Jean et Saint-Paul, capitaines de l'armée impériale, ainsi que l'atteste une inscription gravée dans leur église au mont Coelius. »

L'auteur a le tort de ne point dire où il a puisé ce renseignement. — La famille Orsini joua d'ailleurs un rôle des plus importants dans les luttes et guerres qui se succédèrent en Italie.

<sup>3</sup> L'abbé CUCHERAT se trompe quand il écrit que la guerre éclata dès 1725. Il s'agissait à cette époque bien plutôt d'un état latent d'effervescence et de menaces belliqueuses, qui annonçaient les luttes sanglantes de l'avenir.

et de la vertu, et pour la destruction de l'erreur et du vice.

*Miles.*

L'expression *miles* a ce sens dans les saints Livres, appliquée à la vie de l'homme, du chrétien, de l'apôtre<sup>1</sup>. — A plus forte raison, telle est sa signification lorsqu'elle se rapporte à un pape, dont la mission est précisément de combattre le mal et de faire triompher le bien.

Ce serait donc envisager cette légende à un point de vue bien étroit, et bien peu conforme au symbolisme qui règne d'un bout à l'autre de la prophétie, que de chercher sa réalisation dans les luttes du dehors, dans des guerres ayant un objectif terrestre et passager.

*Dans sa vie privée*, Benoît XIII fut, par sa sainteté, un *loueur et un vaillant*.

Entré dès l'âge de dix-huit ans au couvent des Dominicains de Venise, il fut à cause de son mérite nommé cardinal dès l'âge de vingt-trois ans.

Successivement évêque de Siponte et de Césène, il devint archevêque de Bénévent, où il était considéré comme le modèle des pasteurs<sup>2</sup>.

1. Job. VII, 1. « *Militia est vita hominis super terram.* »

II Tim. II, 3-5. « *Labora sicut bonus miles Christi Jesu.*

« *Nemo militans Deo implicat se negotiis secularibus, ut ei placeat, cui se probavit. Nam et qui certat in agone, non coronatur nisi legitime certaverit.* »

2 Voici le jugement que porte de lui le grand pape Benoît XIV :

« Ce qui doit être le soin principal d'un évêque, il ne supportait pas de se séparer de son bien-almé troupeau et d'en être longtemps éloigné, si ce n'est qu'il fût contraint par la nécessité. Aussi ne s'absentait-il de Bénévent que très rarement et pour un temps très court.

« Visiter tous les ans une partie de son diocèse, élever ou rétablir des temples magnifiques, consacrer des autels pour la célébration des divins mystères, établir de pieuses confréries, fonder des hôpitaux publics et des hospices pour les malades; soulager la misère des pauvres, non seulement avec ses revenus ecclésiastiques, mais le plus souvent avec les siens propres; rompre aux âmes affamées le pain délicieux de la parole évangélique; assembler tantôt des conciles provinciaux, tantôt des synodes;

C'est surtout comme chef de l'Église<sup>1</sup>, et dans ses rapports avec les puissances, que ce Pontife si doux, si bon par tempérament, se montra réellement l'*athlète* du Christ.

20  
Lutte du pape  
Benoît XIII  
contre  
les puissances  
du siècle.

La *guerre* est déclarée par les pires ennemis de l'Église dans ce XVIII<sup>e</sup> siècle, où les économistes et les philosophes ont arboré l'étendard de la révolte.

Mais une voix s'élève de l'Église, contre laquelle se dressent et se ruent les tenants de l'impïété. Dominant les clameurs insensées des puissances du monde, bravant toutes les colères et toutes les menaces, elle

---

publier les sages lois, faites dans les uns et dans les autres; administrer lui-même le sacrement de confirmation; pratiquer les cérémonies de l'Église; se trouver avec assiduité à tous les offices divins et remplir, sans jamais se lasser, toutes les fonctions du divin ministère: tel était son plan de vie, telle a toujours été sa pratique; — ce qui nous le représente comme un prélat si diligent, si industrieux, si infatigable, que de mémoire d'homme vous en trouverez bien peu qui puissent lui être comparés, et peut-être même qui aient porté plus loin la *piété* et le *zèle dans tout ce qui regarde le culte et le service divin*.

« Sa vie, au reste, était austère, et sa nourriture très frugale. Sans faire attention ni aux maladies ni aux infirmités presque inséparables de la condition humaine, il affligeait encore sa chair et par une sévère abstinence et par la suite de ses travaux, de ses veilles, de ses jeûnes.

« Esprit noble sans ambition, constant sans orgueil, doux sans faiblesse, autant il était éloquent à parler avec éloge des autres, autant il pensait modestement et humblement de lui-même : humilité chrétienne bien plus agréable à Dieu que la grandeur d'âme.

« Aussi, dans les honneurs de l'épiscopat et du cardinalat, n'a-t-il jamais oublié son premier état de moine; toujours il a gardé l'habit de Dominicain, en a observé la règle et les usages, de manière qu'on reconnaissait facilement en lui le fidèle imitateur non moins que le disciple de saint Thomas d'Aquin. » (BENOÎT XIV, *De Canoniz.* SS., t. III, traduction de CHANTREL.)

<sup>1</sup> Un des actes les plus importants de son pontificat fut l'approbation qu'il donna à l'Institut fondé pour l'instruction de la jeunesse par le chanoine de la Salle, récemment canonisé par Sa Sainteté Léon XIII.

Ces humbles *Frères de la Doctrine chrétienne* ne sont-ils pas, dans les luttes quotidiennes de la vie et de l'apostolat religieux, les soldats, les auxiliaires les plus précieux, pour celui à qui le Christ a confié la direction de son armée sainte? et ne pourrait-on pas voir dans ce seul fait une raison d'appliquer au pontificat de Benoît XIII la légende *Miles in bello*?

donne à l'*armée invincible des fidèles* le mot d'ordre : respect des droits immortels de l'Église et de Jésus-Christ.

Affaire  
de la légende  
de  
saint Grégoire VII.

Le nom de saint Grégoire VII, dont la glorification fut comme le caractère propre et l'honneur du pontificat de Benoît XIII, est bien un cri de guerre et une affirmation de l'autorité de l'Église, alors que de tous côtés on cherche à la détruire.

Le 25 septembre 1728, Benoît ordonna d'insérer l'office de Grégoire VII au missel et au bréviaire, et enjoignit à toutes les églises du monde d'en célébrer la fête.

« Ce décret excita, particulièrement en France, un grand orage. On y vit une *déclaration de guerre aux souverains*. » (L'abbé GUILLAUME, note de l'édition ROHRBACHER; Paris, Victor Palmé, 1882, t. XI, p. 651.)

L'office de saint Grégoire VII fut interdit par les Parlements de Paris (20 juillet 1729), de Bretagne (17 août), de Metz (1<sup>er</sup> septembre), de Bordeaux (12 septembre).

Des évêques même eurent la faiblesse de rejeter la légende du bréviaire : Caylus, évêque d'*Auxerre* (24 juillet); Colbert, évêque de *Montpellier* (31 juillet); Coulin, évêque de *Metz* (16 août); d'Hallencourt, évêque de *Verdun* (21 août). Comme si le devoir d'un évêque, d'un chef qui exige l'obéissance, n'était point de donner lui-même l'exemple de cette soumission à l'autorité supérieure, qu'il réclame des autres!

Intervention  
du pape.

Benoît XIII condamna, par un bref du 17 septembre, le mandement de l'évêque d'*Auxerre*; par un autre bref du 8 octobre, celui de l'évêque de Metz.

« Cependant BOSSUET, évêque de Troyes (30 septembre), empruntait à la *Défense de la déclaration*

de 1682 de longues pages pour établir la doctrine de l'indépendance absolue des rois ; QUINQUERAND DE BEAUJEU, évêque de Castres (11 novembre), dans une lettre pastorale, déclarait ne pas oser traduire la légende (vie de saint Grégoire VII, insérée dans l'office), de peur de scandaliser les bons Français. » (DOM GUÉRANGER, *Institutions liturgiques*, 2<sup>e</sup> éd., t. II, p. 433.)

Enfin, le 6 décembre, Benoît XIII cassa et annula les décrets des Parlements relatifs à l'affaire de la légende de saint Grégoire VII.

Dans cette question, le Pontife vit avec raison une lutte de principes.

Ferme et inébranlable dans le combat engagé contre les puissances des ténèbres, il leva l'étendard sacré autour duquel devaient se ranger tous les vrais soldats du Christ.

Dût-il demeurer seul sur la brèche, il voulait défendre la citadelle de l'Église, contre laquelle resteront toujours impuissants les efforts de l'enfer.

« Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam, et portæ inferi non prævalebunt adversus eam. » (*Matth.* XVI, 18.)

Citons, dans leurs parties les plus importantes, ces fameuses leçons de l'office de saint Grégoire VII, mises au jour par Benoît XIII, et que, depuis ce pape, l'Église fait réciter le 25 mai à tous ses prêtres.

En même temps qu'elles feront revivre à nos yeux la figure magnifique de ce *grand lutteur* qui s'appela Grégoire VII, elles nous permettront de mieux apprécier la *courageuse attitude* du Pontife que désigne la devise **Miles in bello**, dans l'assaut qu'il eut à livrer à une société en révolte contre l'autorité divine de l'Église.

La légende  
dans le bréviaire.

Gregorius Papa septimus, antea Hildebrandus, Suanæ in Etruria natus, doctrina, sanctitate, omnique virtutum genere cum primis nobilis, mirifice universam Dei illustravit Ecclesiam . . . . .

• *Juvenis Ecclesie libertatem a laicis oppressam... vehementius dolens, in Cluniacensi monasterio... monachi habitum induens, tanto pietatis ardore divinæ Majestati deservebat, ut a sanctis ejusdem cœnobii Patribus Prior sit electus.* . . . . .

Mortuo Alexandro secundo, invitatus, mœrens, unanimi omnium consensu, decimo Kalendas Mali, anno Christi millesimo septuagesimo tertio, summus Pontifex electus, sicut sol effulsit in domo Dei; nam potens opere et sermone, Ecclesiasticæ disciplinæ reparandæ, fidei propagandæ, *libertati Ecclesie restituendæ*, extirpandis erroribus et corruptelis, tanto studio incubuit, ut ex apostolorum ætate nullus Pontificum fuisse tradatur, qui *majores pro Ecclesia Dei labores molestiasque pertulerit*, aut qui *pro ejus libertate acrius pugnaverit*.

Aliquot provinçias a simoniaca laibe expurgavit.

Contra Henrici Imperatoris impios conatus fortis per omnia *athleta imparidus* permansit : seque pro muro domus Israel ponere non timuit; ac eundem *Henricum* in profundum malorum prolapsum, *fidellum communionis regnoque privavit*, atque subdito populos fide ei data liberavit.

Postrema morientis Gregorii verba fuere : Dilixi justitiam, et

Grégoire VII, appelé Hildebrand avant son pontificat, naquit à Soano en Toscane. Remarquable entre tous par sa science, sa sainteté et la pratique de toutes les vertus, il fut pour l'Église universelle une grande illustration . . . . .

• *Jeune encore, il déplorait vivement l'oppression qu'exerçaient des laïques sur la liberté de l'Église. Ayant revêtu l'habit monastique à Cluny, il mit une plété si ardente dans le service de la Majesté divine, que les saints religieux du monastère le choisirent pour leur prieur* . . . . .

Après la mort d'Alexandre II, il fut élu au souverain Pontificat contre son gré et malgré ses pleurs, d'un consentement unanime, le 10 des Calendes de mal, l'année du Christ 1073. Il resplendit comme un soleil dans la maison de Dieu : puissant par ses œuvres et par ses paroles, il mit tout son soin à réformer la discipline ecclésiastique, à propager la foi, à rendre à l'Église sa liberté, à extirper l'erreur et le vice; à tel point que, depuis l'âge apostolique, aucun pape, dit-on, *n'enlura pour l'Église de Dieu de plus grands et plus pénibles travaux*, aucun ne *lutta plus fortement pour sa liberté*.

Il guérit de la plaie de la simonie un certain nombre de provinçes.

Aux entreprises imples de l'empereur Henri, il s'opposa toujours et en tout avec force, *comme un athlète intrépide*. Il ne craignit pas de s'offrir comme un rempart à la maison d'Israël. Par lui ce même *Henri*, tombé dans l'abîme du mal, fut *excommunié et privé du droit de régner*; les peuples qui lui étaient soumis furent relevés du serment de fidélité qu'ils lui avaient prêté . . . . .

Voici quelles furent les dernières paroles de Grégoire avant sa mort :

J'ai affectionné la justice, et j'ai eu en aversion l'iniquité, c'est pourquoi je meurs en exil.

On ne saurait énumérer les épreuves que supporta courageusement... cet homme vraiment saint, vengeur du crime et *intrépide défenseur de l'Église*. (Tr. de CHANTREL.)

odivi iniquitatem, propterea morior in exsilio.

Innumerabilia sunt quæ vel fortiter sustinuit, . . . . .  
 . . . . .  
 . . . . . vir vere sanctus, criminum vindex, et *acerrimus Ecclesiæ defensor*.

COLUMNA EXCELSA <sup>1</sup>

CLÉMENT XII (Laurent Corsini).

1730-40.

Occasion  
de la devise.

Ce pape eut une prédilection marquée pour l'architecture, à l'étude de laquelle il consacra un édifice public au Capitole.

Le portique principal de la basilique de Saint-Jean de Latran, cathédrale de Rome et du monde catholique, fut décoré par ses soins de *colonnes* monumentales <sup>2</sup>.

« Le pape Clément XII fit la principale façade sur les dessins d'Alexandre Galilée, parent du mathématicien...

« Galilée l'a ornée de quatre colonnes et de six pilastres d'ordre composite... L'arc du balcon, d'où le pape donne la bénédiction, porte sur quatre colonnes de granit : le portique inférieur est soutenu par vingt-six piliers également d'ordre composite. » (ARTAUD DE MONTOR.)

Au-dessous du piédestal de la statue du Sauveur on lit :

CLEM. XII ANNO III. CHRISTO SALVATORI  
ET IOANNI BAPTISTÆ ET EV.  
CLEMENS XII PONT. MAX. AN. III.

---

<sup>1</sup> La colonne élevée.

<sup>2</sup> Voici deux autres explications dues à l'abbé CUCHERAT :

« 1° Clément XII, dit FELLER, fit bâtir dans Saint-Jean-de-Latran une



Une médaille fut frappée à cette occasion. Elle porte les inscriptions suivantes :

ADORATE DOMINVM  
IN ATRIO SANCTO EIUS  
LATERAN. BASIL. PORTICUS.

\*\*\*

Cet amour de l'architecture chez le Pontife, le détail en particulier signalé plus haut, symbolisent admirablement le rôle de la Papauté au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle <sup>1</sup>.

*Symbolisme.*



chapelle magnifique et digne de la première église du monde, qu'il dédia sous l'invocation de saint André Corsini, et où il voulut être enterré. Cette chapelle est ornée de deux colonnes de porphyre.

« 2<sup>e</sup> En souvenir des bienfaits dont il avait comblé le peuple de Rome, le buste de Clément XII fut placé au musée du Capitole, au-dessus de deux colonnes de granit d'Égypte qui ornent la fontaine de la cour. Une inscription proclame ce pape fondateur du musée. »

La première de ces explications est intéressante comme se rapportant à un membre illustre de la famille du pape. — La seconde rappelle la glorification dont Clément XII lui-même fut l'objet de la part de son peuple : elle a aussi son éloquence.

Cependant ces deux allusions sont peut-être d'un symbolisme moins élevé et moins frappant que les *colonnades* superbes qui donnent accès au premier temple du monde, image de l'Église.

C'est ici le cas de revenir sur ce que nous avons dit au sujet de cette basilique en interprétant la devise de Boniface IX : *Cubus de mixtione*, p. 217, et surtout la devise d'Honorius III : *Canonicus ex latere*, p. 80.

Le sens moral est d'ailleurs indépendant, en général, de l'origine des symboles.

<sup>1</sup> Rarement dans l'histoire de l'Église on vit une succession de pontifes plus dignes et plus grands que dans les XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, ces siècles de révolution et de bouleversement universels.

I.

Applications  
générales  
à la Papauté.  
1<sup>o</sup> La Papauté,  
colonne de vérité.

Dans les sociétés humaines, tout se désagrège et tout menace ruine. Peu à peu le travail souterrain de l'incrédulité et du vice sape les royautes et les empires qui semblent le mieux assis. — Mais au milieu de ce monde qui s'effondre, une société reste inaltérable et immobile, un édifice demeure ferme et inébranlable.

La Papauté est comme une *colonne* indestructible, qui paraît d'autant plus *élevée* qu'elle est entourée de ruines.

La devise *Columna excelsa* marque ainsi la *force* de cette Papauté et son *élévation* au-dessus des puissances de ce monde<sup>1</sup>. C'est là, semble-t-il, sa signification principale.

2<sup>o</sup> La Papauté  
comparée  
à la colonne  
qui  
guidait les Hébreux  
dans le désert.

On peut aussi comparer la Papauté à cette *immense colonne* de nuée, qui devenait lumineuse pendant la nuit, et que Dieu destinait à guider miraculeusement son peuple dans le désert jusqu'à la Terre promise<sup>2</sup>.

1. *Jer.* I, 18-19. « Ego qui ppe dedi te hodie in civitatem munitam, et in *columnam* ferream, et in murum areum, super omnem terram, regibus Juda, principibus ejus, et sacerdotibus, et populo terre. — Et bellabant adversum te, et non pravelebunt, quia ego tecum sum, ait Dominus, ut liberem te. »

Ce discours divin, qui se rapporte au prophète Jérémie, précise bien le symbolisme du mot *columna*.

*Columna* a le même sens dans les textes suivants :

*Gal.* II, 9. « Et cum cognovissent gratiam quæ data est mihi, Jacobus, et Cephas, et Joannes, qui videbantur *columnæ* esse, dextras dederunt mihi et Barnabæ societatis... »

1 *Tim.* III, 15. « Ecclesia Dei vivi, *columna* et firmamentum veritatis. »

*Apoc.* III, 12. « Qui vicerit, faciam illum *columnam* in templo Dei mei, et foras non egredietur amplius; et scribam super eum nomen Dei mei, et nomen civitatis Dei mei novæ Jerusalem, quæ descendit de cælo a Deo meo, et nomen meum novum. »

2. *Ex.* XIV, 19, 24. « Tollensque se Angelus Dei, qui præcedebat castra Israel, abiit post eos; et cum eo pariter *columna nubis*, priora dimittens, post tergum. Stetit inter castra Ægyptiorum et castra Israel; et erat nubes tenebrosa, et *illuminans noctem*, ita ut ad se invicem toto noctis tempore accedere non valerent... (Les Hébreux poursuivis par les Égyptiens traversent la mer Rouge.)

« Jamque advenerat vigilia matutina, et ecce respiciens Dominus super castra Ægyptiorum per *columnam* ignis et nubis, interfecit exercitum eorum. »

*Ex.* XIII, 21, 22. « Dominus autem præcedebat eos ad ostendendam viam, per diem in *columna nubis*, et per noctem in *columna* ignis; ut dux esset itineris

Au milieu des théories impies et contradictoires, et des folles séductions qui *aveuglent* les esprits et *égarent* les cœurs, les regards doivent se tourner vers le pape qui est pour tous la *colonne de salut*, le guide assuré et la lumière permanente.

A Clément XII particulièrement convient la qualification **Columna excelsa**.

L'enfer continue son œuvre<sup>1</sup>. Mais la puissance et

ntroque tempore. Nunquam defuit *columna* nubis per diem nec *columna* ignis per noctem, coram populo. »

Ex. XVI, 10. « Ecce gloria Domini apparuit in nube. »

(Cf. Num. XIV, 14. — II Esdr. IX, 18, 19.)

Il est fait souvent allusion à cette colonne miraculeuse dans les saints Livres :

Ps. LXXVII, 14. « Et deduxit eos in nube diei, et tota nocte in illuminatione ignis. »

Ps. CIV, 39. « Expandit nubem in protectionem eorum, et ignem ut inceret eis per noctem. »

Sap. XVIII, 3. « Ignis ardentem *columnam* ducem habuerunt ignota via. »

I Cor. X, 1-6. « Nolo enim vos ignorare, fratres, quoniam patres nostri omnes sub *nube* fuerunt, et omnes mare transierunt; et omnes in Moyse baptizati sunt in nube et mari... Sed non in pluribus eorum beneplacitum est Deo; nam prostrati sunt in deserto.

« Hæc autem in figura facta sunt nostri, ut non simus concupiscentes malorum, sicut et illi concupièrant. »

<sup>1</sup> « C'est alors que se fit connaître le trop fameux Voltaire. Obligé de se retirer en Angleterre à la suite d'un duel, à l'âge de vingt-deux ans, il s'engoua des formes politiques de ce pays, et plus encore des doctrines déistes et antichrétiennes qui y dominaient.

« Quand il revint en France, où il s'était fait précéder par des *Lettres sur les Anglais*, il se trouva le chef de tous les impies et de tous les matérialistes dont le nombre se multipliait à la faveur de la corruption des mœurs et des troubles religieux. Il avait déjà publié la *Henriade*, poème aussi ennuyeux qu'il est injuste pour le catholicisme, dont il prétendait célébrer le triomphe, et trois tragédies, *Œdipe*, dans lequel les incrédules pouvaient applaudir des vers impies, *Brutus* et la *Mort de César*, qui étaient des glorifications des principes républicains. Il publia en 1734 les *Lettres philosophiques...*, dans lesquelles, sous prétexte de faire connaître en France l'état de la littérature, des sciences et des mœurs en Angleterre, il faisait profession de pur déisme et de matérialisme, et cherchait à renverser les uns après les autres les fondements du christianisme, les miracles, les prophéties, la divinité de Jésus-Christ... (On peut consulter les mémoires de M. PICOT, II, 130.)

« A la même époque commençait aussi à se propager la secte déiste des francs-maçons, société secrète qui se prétendait issue des Templiers, et qui, sous un prétexte apparent de bienfaisance publique, attirait dans

II.  
Application  
spéciale  
à Clément XII.  
Condamnation  
des  
sociétés secrètes  
par la Constitution  
In eminenti.

la grandeur du pouvoir que détient le Vicaire de Jésus-Christ se manifestent dans la Bulle *In eminenti*, qu'il publie le 28 avril 1737, contre les sociétés secrètes et les francs-maçons. — Il y blâme principalement le serment et le secret qu'on exige dans ces sociétés maudites.

Cette Bulle est d'autant plus remarquable, qu'elle est la première condamnation publique de la franc-maçonnerie.

Une médaille frappée dès le début du pontificat de Clément XII annonce en lui la *vigueur* apostolique et l'*élévation* des pensées dont il fit preuve dans cette condamnation. Elle porte en exergue : PORTÆ INFERI NON PRÆVALEBUNT<sup>1</sup>, MDCCXXXI, et figure dans le lointain l'édifice inébranlable de l'Église.



Au pape qui démasqua le premier les crimes et les dangers de la franc-maçonnerie, s'applique spécialement la promesse faite par le Sauveur à saint Pierre : les assauts des puissances de l'enfer resteront vains et

son sein les personnages les plus distingués par leur rang, par leur intelligence ou par leurs richesses.

« La franc-maçonnerie forme comme une nouvelle religion qui se place au-dessus de toutes les autres; elle professe une tolérance dogmatique qui n'est que la destruction de tous les dogmes; elle se place en dehors du christianisme et constitue une société dont le but n'a été que trop clairement dévoilé par la grande révolution de 1789 : tous les révolutionnaires qui ont marqué à cette époque étaient des francs-maçons. » (CHANTREL, *Les Papes contemporains*, pp. 135, 136.)

<sup>1</sup> « Pontificis constantiam ejusque animi magnitudinem in difficillimis Ecclesie temporibus patefactam numisma refert. » (GUARNACCI.)

La médaille fait sans doute allusion aux nouvelles condamnations que le pape fulmina contre les jansénistes, à l'occasion des faux miracles du diacre Paris.

impuissants contre ce pouvoir invincible qui domine le monde : **Columna excelsa** <sup>1</sup>.

Clément XII renouvela, le 14 janvier 1738, la condamnation portée contre les sociétés secrètes.

Il défendit à tous les fidèles d'y participer, sous quelque prétexte que ce fût, et de contribuer en aucune sorte à leurs progrès.

« Les solennels avertissements du pape ne furent pas écoutés. On vit les plus hauts personnages se faire affilier aux loges, et croire qu'il suffirait de placer à la tête de la société, pour la rendre inoffensive, quelques noms connus ou dévoués.

---

<sup>1</sup> Le passage suivant de l'encyclique *Quod Apostolici muneris* de Sa Sainteté Léon XIII sur le socialisme se rapporte bien à notre question. — Après avoir rappelé que les sociétés secrètes ont été l'objet de solennelles condamnations de la part des pontifes Clément XII, Benoît XIV, et que leurs doctrines ont été stigmatisées par Pie VI, Pie VII, Léon XII et Pie IX, le pape continue en ces termes :

« Le malheur est que ceux qui sont chargés de veiller au bien général, se laissant tromper par les ruses de ces impies ou intimider par leurs menaces, aient conçu contre l'Église d'injustes soupçons, et n'aient pas compris que les tentatives des sectes n'auraient abouti à rien si la doctrine de l'Église et l'autorité des papes avaient conservé leur influence naturelle auprès des souverains et auprès des peuples. Car l'Église du Dieu vivant, la colonne et l'appui de la vérité, enseigne les doctrines et prescrit les pratiques qui font la sécurité et la paix des sociétés et arrêtent la funeste propagande du socialisme. »

C'est aussi l'idée exprimée au début de la Constitution de Clément XII *In eminenti*, qui formule en termes superbes la première condamnation de la franc-maçonnerie :

« Élevé par une disposition de la Providence divine, et malgré Notre indignité, au faite de l'apostolat, suivant le devoir de la surveillance pastorale qui Nous est confiée, Nous appliquons (dans la mesure que Dieu Nous accorde) Notre attention, avec tout le zèle de Notre sollicitude, à fermer l'accès aux erreurs et aux vices, pour préserver surtout l'intégrité de la vraie religion et pour écarter de l'univers catholique, en ces temps si difficiles, les périls de bouleversements. » (Trad. d'ALEX. DE SAINT-ALBIN, *Les Francs-maçons et les soc. secr.*, 2<sup>e</sup> éd., 1867, p. 478.)

Cette belle Constitution, par ses premiers mots comme par son sujet, nous fait voir dans la Papauté la colonne élevée, destinée à soutenir l'édifice de l'Église : **Columna excelsa**.

---

« Désastreuse désobéissance et vaines précautions ! on ne peut jouer impunément avec le mal ; la destruction des trônes et le bouleversement de l'Europe ont été la conséquence de cette opiniâtreté à ne plus écouter la voix des pontifes romains. » (CHANTREL, *Les Papes contemporains*, p. 136.)

Les grands de la terre et les orgueilleux passent, la Papauté demeure.

---

ANIMAL RURALE <sup>1</sup>

BENOIT XIV (Prosper Lambertini).

1740-58.

Le grand pape Benoit XIV est illustre surtout par un labeur *incessant* auquel l'Église doit une riche *moisson* d'ouvrages immortels <sup>2</sup>.

*Occasion*  
de la devise.

La constance dans le labeur peut le faire comparer, comme son auteur de prédilection saint Thomas d'Aquin, au bœuf <sup>3</sup>, *l'animal des champs*.

Cette explication, donnée par l'auteur du Commentaire publié à Lausanne en 1871, timidement suggérée par l'abbé CUCHERAT, est peu naturelle et ne saurait nous satisfaire.

\* \* \*

Peut-être cependant la comparaison signalée a-t-elle servi de prétexte <sup>4</sup> à la devise. — Mais les vues supé-

*Symbolisme.*

<sup>1</sup> *L'animal des champs*.

<sup>2</sup> Les œuvres de Benoit XIV remplissent au moins seize vol. in-folio, sans compter son *Martyrologe* et quelques opuscules.

<sup>3</sup> C'était le surnom que donnaient à saint Thomas d'Aquin ses contemporains. — Bossuet, lui aussi, avait été de la part de ses disciples l'objet d'une qualification semblable; on l'appelait, en jouant sur son nom. *Bos suetus aratro*. (Voir la devise de Callixte III : *Bos pascens*, pp. 259-262.)

<sup>4</sup> Il n'est cependant pas nécessaire, pour la réalisation des devises, de trouver toujours une circonstance extérieure et individuelle qui serve d'occasion aux termes qu'on y voit figurer.

Le jeu de mots sans doute est la règle générale dans l'œuvre de saint

rieures du prophète ont remplacé *Bos* par *Animal rurale*, pour que les *termes* qui figurent dans la légende puissent rendre sa pensée.

Il veut faire allusion sans doute aux *doctrines avilissantes* de l'athéisme et du philosophisme<sup>1</sup> qui commencent à abaisser les intelligences et à corrompre les cœurs, et qui font de l'homme, créé pour s'élever jusqu'au ciel, une *bête sauvage*.

*Animal.*

Dans l'Écriture sainte on trouve souvent cette comparaison de la vie *animale*, pour désigner l'oubli des pensées supérieures de foi et de religion<sup>2</sup>.

*Rurale.*

Le mot *rurale* accentue encore le sens de l'allusion. **Animal rurale**, c'est l'animal des champs, l'animal sauvage, celui qui s'est soustrait à la civilisation chrétienne, et qui n'a point de part à la cité céleste.

On peut comparer, pour le sens de ce mot *rurale*,

Malachie. — Mais si le prophète ne trouve pas dans le nom de pays, de famille, dans les armes, etc., un mot à double sens qui lui serve à traduire sa pensée, il est naturel qu'il l'exprime directement.

Nous avons vu plusieurs exemples de ce procédé à propos des papes antérieurs à 1590 (voir *La Prophétie des Papes*, pp. 242-243); nous trouverons une autre application de la même remarque dans la devise de Léon XII : **Canis et coluber**.

L'abbé CUCHERAT s'arrête, avec raison, ce semble, à cette explication.

Dans ce sens, on le voit, la légende **Animal rurale** qualifie le pontificat, les événements même de l'histoire de l'Église, au lieu de caractériser le pontife. — On peut citer de nombreuses devises qui se trouvent dans le même cas : **Sus in cribro** (Urbain III), **Bellina insatiabilis** (Innocent XI), **Aquila rapax** (Pie VII)...

La forme donnée à la légende **Animal rurale** nous invite d'ailleurs à ne pas nous arrêter, dans son interprétation, à la personne du saint pontife Benoit XIV. (Voir 2<sup>e</sup> Principe d'interprétation, *La Prophétie des Papes*, pp. 243 et suiv.)

2. Ps. XLVIII. « Homo cum in honore esset, non intellexit. Comparatus est iumentis insipientibus, et similis factus est illis. »

Ce texte est répété au verset 21 du même Psaume.

I Cor. II, 14. « Animalis autem homo non percipit ea quæ sunt Spiritus Dei stultitia enim est illi... »

les devises de Célestin II : **Ex castro Tiberis**; de l'anti-pape Calixte III : **Via transtiberina**; d'Innocent IX : **Pia civitas in bello**.

Sous Benoît XIV, l'erreur ne prend plus même la peine de se cacher ; le relâchement devient général.

Athéisme  
et matérialisme.

« Le protestantisme, l'absolutisme de l'État, le jansénisme, le gallicanisme et le philosophisme devaient se réunir au XVIII<sup>e</sup> siècle pour combattre l'Église. Au fond, ces cinq plaies de la société chrétienne procédaient de la même cause : l'esprit de révolte contre Dieu, à qui l'homme voulait enlever le gouvernement suprême de l'humanité. Le protestantisme avait rejeté l'autorité spirituelle du Saint-Siège, l'absolutisme royal en contestait l'autorité morale, le jansénisme et le gallicanisme savaient cette double autorité, soit en lui traçant des limites qui n'existent pas, soit en éludant en détail toutes ses décisions ; le philosophisme nia tout à la fois : plus d'Église catholique, plus de christianisme, plus de Dieu-Homme, plus de Dieu, plus d'esprit, rien que de la matière, et une seule divinité adorée sous le nom de raison humaine, masque trompeur sous lequel se cachait l'esprit d'insubordination et de révolte. » (CHANTREL, *Les Papes contemporains*, p. 157.)

« La Révolution était depuis longtemps faite dans les idées, lorsqu'elle éclata dans les faits. » (*Id.*)

Benoît XIV eut lui-même à condamner plusieurs ouvrages, dont les tendances matérialistes et indépendantes sont indiquées par leurs titres eux-mêmes :

*Lettres sur la religion essentielle à l'homme*, distinguée de ce qui n'en est que l'accessoire, de MARIE HUBERT.

Ouvrages  
qui propagent,  
sous Benoît XIV  
l'incrédulité  
et les doctrines  
qui en sont  
la conséquence.

*Lettres cabalistiques, Lettres chinoises, Lettres*

*juives*, trois volumes du marquis D'ARGENS, dont Voltaire disait : « Ce petit drôle-là est libre, c'est déjà quelque chose ; mais malheureusement cette bonne qualité, quand elle est seule, devient un furieux vice. »

*La fable des abeilles*, publiée en Angleterre. Cet ouvrage est une sorte d'allégorie dans laquelle l'auteur, BERNARD DE MANDEVILLE, suppose une ruche où tous les vices dominant ; mais ces vices tournent au bien général et à la prospérité publique. C'est l'apologie du vice.

Un autre Anglais, MORGAN, se rend fameux par son *Philosophe moral*, où il rejette tout à fait l'Ancien Testament.

Un médecin, LA METTRIE, soutient le matérialisme le plus éhonté dans l'*Histoire naturelle de l'âme*.

DIDEROT, dans ses *Pensées philosophiques* et dans ses *Conversations*, professe l'athéisme.

BAYLE, dans son *Dictionnaire*, fournit de nouvelles armes aux incrédules.

VOLTAIRE contribue puissamment par ses écrits à exciter l'esprit de révolte, de vie animale et matérielle, en France et en Europe <sup>1</sup>.

Une foule d'autres productions malsaines, athées et naturalistes, ne justifient que trop, hélas ! la devise **Animal rurale**.

Le mal est d'autant plus terrible, qu'il atteint les chefs de cette société du XVIII<sup>e</sup> siècle, si frivole et si insouciant. Les noms seuls de Louis XV et de Frédéric II évoquent de lamentables souvenirs ; la noblesse

<sup>1</sup> Déjà il avait proclamé que d'Angleterre étaient venus la vraie philosophie et l'art de vivre en homme.

oublie sa mission, qui est d'exercer pour le bien et la vertu une influence salutaire, et de prêcher d'exemple aux classes qu'elle est appelée à diriger.

Les plus grandes familles de France se trouvent souillées par le commerce avec la franc-maçonnerie, contre laquelle le pape lance de nouveau les anathèmes de l'Église, en dévoilant l'union mystérieuse des diverses sociétés secrètes.

Franc-maçonnerie  
de nouveau  
condamnée  
par Benoît XIV.

Benoît XIV, renouvelant la condamnation dont la franc-maçonnerie a été l'objet de la part de Clément XII, nous fait reconnaître lui-même dans cette société impie la bête sauvage<sup>1</sup>, qui marque et caractérise les

<sup>1</sup> Voici les motifs invoqués par Benoît XIV pour renouveler les anathèmes de son prédécesseur contre les sociétés secrètes : Constitution *Providas* (1751).

« Parmi les motifs très puissants de la susdite prohibition et condamnation énoncés dans la Constitution reproduite plus haut, se trouve celui-ci, que dans les sociétés et conventicules de cette sorte, des hommes de toute religion et de toute secte s'associent entre eux, d'où l'on voit assez quelle grave altération peut recevoir la pureté de la religion catholique.

« Un autre motif est tiré du pacte étroit et du secret impénétrable par où se cache tout ce qui se fait dans ces sortes de conventicules, auxquels on peut ainsi justement appliquer cette sentence que fit entendre Cæcilius Natalis dans une cause bien différente, et que rapporte Minutius Félix : *Toujours les choses honnêtes aiment le grand jour et les crimes se cachent dans l'ombre.*

« Le troisième motif est tiré du serment par lequel ils s'engagent à garder inviolablement ce secret, comme s'il était permis à quelqu'un d'opposer quelque promesse ou serment que ce soit, pour se dispenser de tout avouer s'il est interrogé par le pouvoir légitime s'enquérant de toutes choses, pour savoir si dans ces sortes de conventicules il ne se fait rien qui soit contre l'État ou les lois de la religion ou de la république.

« Le quatrième motif est celui-ci, que ces sortes de sociétés ne sont pas moins reconnues contraires aux lois civiles qu'aux lois canoniques...

« Le cinquième motif est... que déjà dans plusieurs pays les susdites sociétés et agrégations ont été proscrites et bannies par les lois des princes séculiers.

« Le dernier motif enfin, c'est que lesdites sociétés et agrégations sont en mauvaise réputation auprès des hommes sages et honnêtes, et qu'à leur jugement nul ne s'y enrôlerait sans encourir une marque de vice et de perversité. » (Trad. d'ALEX. DE SAINT-ALBAIN, *Les Francs-maçons et les sociétés secrètes*, 2<sup>e</sup> édit., Paris, 1867.)

années de son pontificat, si chargées de menaces pour l'avenir.

On peut comparer les allusions à la franc-maçonnerie et aux sociétés secrètes contenues dans les devises de Clément XII : **Columna excelsa** ; de Clément XIV : **Ursus velox** ; de Léon XII : **Canis et coluber**. (Voir le commentaire de ces dernières devises.)

ROSA UMBRIÆ <sup>1</sup>

CLÉMENT XIII (Charles di Rezzonico).

1758-69.

Voici en quels termes la *Nouvelle Revue de Bruxelles* (1844, p. 582) explique la devise *Rosa Umbriæ*.

*Occasion  
de la devise.*

« Clément XIII, avant d'arriver au Saint-Siège, était gouverneur de Rieti (Rieti), dans l'*Ombrie* <sup>2</sup>.

« Ses vertus aimables et sa tendre pitié <sup>3</sup> lui méritèrent la tiare. Semblable à la rose qui parfume la délicieuse plaine de Rieti, que Cicéron comparait à la vallée de Tempé, Clément obtint par sa douce vertu l'insigne honneur de gouverner l'Église. » (THÉOD. NISARD.)

\* \* \*

---

<sup>1</sup> *La rose de l'Ombrie.*

<sup>2</sup> On peut consulter à ce sujet le bel et savant atlas d'Italie édité par le professeur AMATO AMATI sous ce titre : *Atlante corografico, iconografico, storico e geologico, di circa 150 carte incise in rame.*

La carte I, *Italia antica*, place Reate dans le pays des Sabins. Dans les cartes VI (de 1270 à 1450) et VII (1600-1700), Rieti et la Sabine sont indiquées comme appartenant aux États de l'Église et faisant partie de l'*Ombrie*.

<sup>3</sup> « Il fut créé cardinal par Clément XII, qui le considérait comme la plus belle fleur du Sacré-Collège, et qui était lui-même Toscan. » (LA TOUR.)

L'abbé DE LA TOUR semble expliquer le mot *Umbrie* par une allusion à la patrie de Clément XII, de qui Clément XIII tint le titre de cardinal. Mais c'est à tort qu'il confond la Toscane avec l'Ombrie, dont elle était séparée par le Tibre. — Il est beaucoup plus naturel de voir dans la devise une allusion aux fonctions de gouverneur de Rieti en *Ombrie* qui touchait de près la personne même de Clément XIII.

*Symbolisme.*

1<sup>o</sup> *Application  
personnelle.*

Vertus du pape.

Le symbole de la *rose* s'applique naturellement, tout d'abord, au caractère du saint pape qu'il annonce.

Le janséniste CLÉMENT, envoyé par son parti pour travailler à l'élection d'un pape favorable à la secte, rend ce témoignage à Clément XIII : « A Padoue, Rezzonico n'était appelé que le saint. C'était un homme exemplaire, qui, avec l'immense revenu de son diocèse et de son patrimoine, était toujours réduit par ses aumônes à se trouver sans argent, donnant jusqu'à son linge. Lorsqu'on lui fit la première ouverture de son exaltation, la surprise et le saisissement accablèrent aussitôt le bon cardinal. »

Le comte D'ALBAN dit de son côté, dans son *Discours sur l'histoire* : « Les bons citoyens ne peuvent, sans une vive émotion, prononcer le nom de Clément XIII. C'était vraiment le père du peuple : il n'avait rien de plus à cœur que de le rendre heureux, il y travaillait avec zèle. Le chagrin qu'il ressentit le plus vivement, qui lui arracha même souvent des larmes, était de voir des infortunés dont il ne pouvait soulager les maux. »

L'astronome DE LALANDE, dans son *Voyage d'Italie* (2<sup>e</sup> édit., 1786, t. VI, p. 452), loue en ces termes les vertus du pape : « Clément XIII a des mœurs irréprochables, une piété édifiante, une douceur inaltérable. Les maux de l'Église ne lui arrachent que des larmes. J'ai admiré son zèle, sa vigilance, sa modération en parlant de ceux même qui méritent le moins de ménagements. »

Toujours doux et bienfaisant, Clément sut pourtant se montrer ferme et énergique, lorsque son devoir apostolique le lui commanda. En face des passions grandissantes de la Révolution, qui se manifestaient par l'expulsion des jésuites en Portugal, en France, en

Espagne, il resta le protecteur déclaré de la Compagnie, et publia en sa faveur la Bulle *Apostolicum*<sup>1</sup> (1765).

Le gracieux emblème *Rosa Umbriæ* évoque plus que la pensée des vertus du pape Clément XIII. Il est placé en cet endroit de la prophétie comme pour nous consoler par le spectacle de la sainteté, des tristes images évoquées par la vue de la Révolution qui menace.

« Clément XIII, dont les jours ont été bien mauvais, dit l'abbé CUCHERAT (p. 223), est allé demander au ciel les consolations que la terre lui refusait, en élevant d'une seule fois aux honneurs des saints autels un assez grand nombre de personnages bienheureux, appartenant presque tous à l'un des trois Ordres franciscains, tels que saint Séraphin de Montegrano, saint Joseph de Copertino, saint Joseph Calasanz; le Vénérable Bernard de Corleone, le Bienheureux Martin de Aguire, compagnons des martyrs du Japon, parmi lesquels il y avait six religieux franciscains et dix-sept

2<sup>o</sup> *Application générale.*  
Raison d'être de cette devise.

Glorification de l'Ordre des Franciscains.— Enfants de saint François canonisés par Clément XIII

<sup>1</sup> Les deux lions qu'on voit figurer sur le tombeau de Clément XIII, dans la Basilique Vaticane, sont l'expression de son caractère.

« Cette sculpture du célèbre Canova est singulièrement estimée. Le pape, à genoux, est en prières. A gauche, la Religion, de grandeur naturelle, tient une croix de métal doré. A droite, un génie, assis et appuyé contre une urne, tient un flambeau de la main droite. On voit la Charité et la Force, de grandeur naturelle, assises près de l'urne.

« Enfin, sur les deux grands socles, deux lions couchés. Un des lions dort; l'autre, éveillé, montre ses griffes.

« Canova m'a dit que par les lions il avait voulu montrer le fond du caractère de Clément XIII. Le lion qui dort est le symbole de la mansuétude qui ne s'offense d'aucune de ces injures que l'on peut supporter sans manquer aux plus grands devoirs; le lion qui veille est le symbole du courage que le pape manifesta quand, assailli de tous côtés par ceux qui voulaient arracher l'abolition des Jésuites, il résista à tant de violences, quoique dans un état de santé affaibli, et continuellement en proie aux plus vives douleurs. » (ARTAUD DE MONTOR, *Histoire des Souverains Pontifes Romains*, t. VII, p. 245.)

tertiaires du même Ordre ; sans compter sainte Chantal, qui fut canonisée le même jour, et qui avait été tertiaire de saint François (d'Assise), avant de devenir la fondatrice de la Visitation. »

La devise de Nicolas III : **Rosa composita**, nous a appris à reconnaître dans la rose l'emblème et le symbole de l'Ordre franciscain. — Le jardinet des *rosiers d'Assise en Ombrie*, qui rappelle un des plus célèbres miracles de la vie de saint François (voir p. 120), fournit ici encore un gracieux et éloquent commentaire de la prophétie.

« Sous ce pontife, l'Ordre franciscain, figuré sous la gracieuse image de « rose de l'Ombrie », sera florissant et brillera dans la sainte Église d'un éclat nouveau et exceptionnel. » (CUCHERAT<sup>1</sup>.)

A la veille des grandes épreuves qui vont assaillir l'Église, **Rosa Umbriæ** semble donc être une parole de consolation et d'espérance. Le ciel est entr'ouvert : les saints qui sont là-haut protègent les saints de la terre, et les appellent à partager leurs joies. Le dogme de la communion des saints explique tout l'intérêt que peut présenter cette devise, qui par elle-même ne semblerait pas à sa place à ne voir que les images odieuses évoquées par **Animal rurale** et **Ursus velox**, qui l'enclavent et en forment le contexte. Au vice le prophète oppose la vertu.

L'Église de la terre s'unissait d'ailleurs à l'Église du ciel, sous Clément XIII, au milieu des tristesses de la Révolution, et produisait des fleurs de sainteté<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> L'abbé CUCHERAT, qui, le premier, a fait ce rapprochement, n'a pas vu dans les fonctions antérieures du cardinal Rezzonico la circonstance qui a suggéré au prophète la belle allusion : **Rosa Umbriæ**.

<sup>2</sup> *II Cor.* II, 14 et 15. « Odorem notitiæ suæ manifestat per nos in omni loco. Quia Christi bonus odor sumus Deo in iis qui salvi sunt, et in iis qui pereunt. » *Cant.* I, 3. « Post te curremus in odorem unguentorum tuorum. »

*Eccl.* XXIV, 18, 20. « Quasi palma exaltata sum in Cadés, et quasi plantatio

Saint Jean-Baptiste de Rossi, <sup>1</sup> saint Benoît-Joseph Labre, saint Alphonse de Liguori, saint Paul de la Croix, sont là pour attester que le souffle de l'impiété ne saurait arrêter la floraison toujours renaissante et pleine de vitalité dans le jardin <sup>1</sup> de l'Église.

*rosa* in Jericho...; sicut cinnamomum et balsamum aromatizans odorem dedi; quasi myrrha electa dedi suavitatem odoris. »

*Eccli.* XXVIII, 8. « Oblatio just... odor suavitatis est in conspectu Altissimi. »

*Eccli.* XXXIX, 17-19. « Obaudite me, divini fructus, et quasi *rosa* plantata super rivos aquarum fructificate. Quasi Libanus odorem suavitatis habete.

« Florete, flores, quasi liliium, et date odorem, et frondete in gratiam, et collaudate canticum, et benedicite Dominum in operibus suis. »

<sup>1</sup> Consulter les commentaires des devises *Rosa composita* (Nicolas III), *Ex telonio liliacei Martini* (Martin IV), *Ex rosa leonina* (Honorius V), *Flos pilæ agræ* (Clément VII).

Un point seulement peut sembler étrange avec les explications données : c'est que la devise ne fasse pas allusion au travail ténébreux des doctrines athées et révolutionnaires qui émurent le monde et l'Église sous Clément XIII.

Peut-être faut-il voir une mention de ce genre dans le radical même du mot *Umbria*. Il y aurait là un jeu de mots analogue à celui que nous avons soupçonné dans la devise de Clément VI (voir p. 176). Le prophète, en signalant les exemples de vertu qui sont la consolation et l'espoir des fidèles, montrerait l'ombre grandissante et les ténèbres envahissant le jardin de l'Église.

URSUS VELOX <sup>1</sup>

CLÉMENT XIV (Laurent Ganganelli).

1769-74.

Occasion  
de la devise.

La maison paternelle du pape Clément XIV, à *San Archangelo*, près de Rimini, portait comme insigne un *Ours à la course* <sup>2</sup>.

Remarque.

MORÉRI, et après lui de nombreux Commentateurs qui n'ont pas su recourir aux sources, donnent la devise sous la forme : *Visus velox* <sup>3</sup>.

Ce texte n'offre aucun caractère d'authenticité <sup>4</sup>, et d'autre part son origine est facile à expliquer par des transformations d'écriture.

Pourquoi admettre  
*Ureus velox*.

ARNOLD WION, sur qui seul nous devons nous appuyer, puisque tous les autres commentateurs ne font que le copier, donne la version **Ursus velox**. Les deux lettres U

<sup>1</sup> *L'ours rapide*.

<sup>2</sup> Voir l'étude du chanoine GINZEL sur la *Prophétie des Papes*, *Österreichische Vierteljahresschrift für Katholische Theologie*, 7<sup>ter</sup> Jahrgang, 1<sup>er</sup> Heft, p. 125).

<sup>3</sup> Le marquis DE CARACCIOLI, à la fin de sa *Vie du pape Clément XIV* (Paris, 1776), applique le texte *Visus velox* à la promptitude de jugement qui faisait voir au pape (?) les effets et les causes. — Il n'attache d'ailleurs pas autrement d'importance à la prophétie de saint Malachie.

<sup>4</sup> Une autre version de la devise qui a encore moins de fondement, *Cursus velox*, est proposée par O'KELLY. Sans doute, ne sachant comment appliquer à un pape le symbole de l'ours, il a supposé qu'une lettre était omise, et d'*Ursus* il a fait *Cursus*. — L'inventeur de cette variante absolument fantaisiste en donne d'ailleurs une interprétation ridicule : il y voit je ne sais quelle allusion à un célèbre cheval de course, dont il fait un symbole et un emblème.

et V étant autrefois représentées par la même forme de caractère, on conçoit que l'on ait confondu *URSUS* et *VISUS*; la lettre *r* de *Ursus* a pu facilement être prise pour un *i* dont le point était omis.

\* \* \*

Pour ce qui est du symbolisme, un point tout d'abord est facile à établir. Cette appellation de *l'ours* ne saurait convenir au pape, au représentant de l'autorité divine, au Vicaire de Jésus-Christ, pour lequel nous voyons le prophète professer dans toutes ses légendes un respect et un culte particulier.

Pour plus d'une devise déjà, nous l'avons vu, il est impossible de découvrir une application directe à la personne du Pontife. Citons en particulier *Sus in cribro* (Urbain III), *Gens perversa* (Paul V), *Animal rurale* (Benoît XIV). Nous trouverons d'autres exemples à l'appui de notre remarque dans *Aquila rapax* (Pie VII), *Canis et coluber* (Léon XII). — Consulter *La Prophétie des Papes*, p. 243, 2<sup>e</sup> Principe d'interprétation.

D'autre part, le symbole de *l'ours* convient à désigner les terreurs et les horreurs de la Révolution :

« L'ours, dit l'abbé CUCHERAT, est bien la plus juste personnification de la Révolution. Le lion est trop majestueux; l'ours est laid autant que cruel. » (CUCHERAT, p. 224.)

On peut remarquer aussi que dans les passages de la Sainte Écriture où il est question de l'ours, cet animal est toujours pris dans un sens odieux et défavorable; quand il est donné comme symbole, il désigne quelque puissance malfaisante et destructrice<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Ursus* se rencontre plusieurs fois dans la sainte Écriture au sens propre (*I Reg.* xvii, 34, 36, 37. — *IV Rég.* ii, 24. — *Sap.* xi, 18. — *Eccli.* xlvi, 3. — *Is.* lix, 11. — *Amos* v, 19). Dans tous ces textes, l'ours est représenté comme un animal terrible, cruel et brutal.

*Sens moral.*

La  
devise ne saurait  
se rapporter  
directement au  
pape Clément XIV.

*Ursus*  
implique un sens  
défavorable  
et  
odieux.

Ainsi donc, d'un côté, *Ursus* ne saurait qualifier le pape; d'un autre côté, considéré soit dans sa signification propre, soit dans l'usage qu'en font les saintes Lettres, il convient à désigner les calamités de la Révolution qui se prépare.

Le mot *velox*, qui semble faire allusion à la proximité de ces temps malheureux, apporte une confirmation nouvelle à l'interprétation que nous donnons du mot *Ursus*.

*Velox* indique  
la proximité  
des  
temps symbolisés  
Par le mot *ursus*.

Conclusion.

**Ursus velox**, l'ours rapide, c'est la *Révolution* qui *s'approche et vient à grands pas*.

Ailleurs, il est explicitement décrit comme le symbole de la tyrannie ou de la fausseté :

*Prov.* XXVIII, 15. « Leo rugiens, et *ursus* esuriens, princeps impius super populum pauperem. »

*Thren.* III, 10. « *Ursus* insidians factus est mihi; leo in absconditis. »  
(Cf. *Eccli.* XXV, 24.)

Mais c'est surtout dans les visions symboliques de Daniel et de l'apôtre saint Jean que le symbole de l'ours apparaît dans toute son horreur.

*Dan.* VII, 3-5. « Videbam in visione mea nocte, et ecce quatuor venti caeli pugnant in mari magno. Et quatuor bestiae grandes ascendebant de mari diverse inter se.

« Prima quasi leona, et alas habebat aquilæ.. »

« Et ecce bestia alia similis *urso* in parte stetit; et tres ordines erant in ore ejus, et in dentibus ejus, et sic dicebant ei : Surge, comede carnes plurimas.. »

Le prophète Daniel nous explique lui-même l'effroi que lui inspirent les quatre bêtes qu'il a vu monter de l'abîme :

*Dan.* VII, 15, 17. « Horruit spiritus meus; ego Daniel territus sum in his, et visiones capitis mei conturbaverunt me. — Accessi ad unum de assistentibus, et veritatem querebam ab eo de omnibus his. Qui dixit mihi interpretationem sermonum, et docuit me : Hæ quatuor bestie magnæ, quatuor sunt regna quæ consurgunt de terra.. »

Et plus loin, verset 28 :

« Ego Daniel multum cogitationibus meis conturbabar et facies mea mutata est in me. »

L'apôtre saint Jean, dans l'Apocalypse, emprunte à l'ours l'un de ses caractères pour représenter le monstre à sept têtes qu'il voit monter de la mer, et qui symbolise le blasphème et la tyrannie :

*Apoc.* XIII, 1, 2. « Et vidi de mari bestiam ascendentem, habentem capita septem.., et super capita ejus nomina blasphemie. — Et bestia quam vidi similis erat pardo, et pedes ejus sicut pedes *ursi*, et os ejus sicut os leonis. Et dedit illi draco virtutem suam, et potestatem magnam. »

Le pontificat de Clément XIV précéda en effet immédiatement celui de Pie VI, témoin et victime de la grande Révolution.

Sainte Hildegarde, contemporaine de saint Malachie, compare à un ours l'âge de la Révolution, qui doit survenir, d'après ses visions prophétiques, à une époque concordant, ce semble, avec celle de ce grand bouleversement<sup>1</sup>.

Sainte Hildegarde eut des rapports fréquents avec saint Bernard, l'ami intime de saint Malachie. — Faut-il chercher une relation entre la devise **Ursus velox** et la célèbre lettre d'Hildegarde à l'empereur Conrad, où les âges futurs sont dévoilés sous des symboles transparents? La chose est possible. — L'allusion peut sembler même probable, si l'on admet que saint Malachie fut bien l'auteur de la prophétie qui porte son nom. D'une part, les relations communes avec saint Bernard; de l'autre, les révélations sur l'avenir que les deux saints recevaient de Dieu, rendent vraisemblable une similitude de vues et de pensées sur l'objet commun de leurs visions.

\* \* \*

La haine et l'injustice qui, sous le règne de Clément XIV, poursuivirent d'une manière brutale les Jésuites dans les différents États de l'Europe, furent le prélude des terribles persécutions annoncées par **Ursus velox**.

Toutefois l'abbé DE LA TOUR DE NOÉ est trop hardi, quand il écrit de Clément XIV, au sujet de sa devise :

« Il fut un ours bien prompt contre les Jésuites qu'il abolit; effrayant coup de griffe de cet ours apostolique. » (!)

Remarque.

On ne saurait directement qualifier Clément XIV de la dénomination *Ursus velox* à propos de la suppression de la Société de Jésus.

<sup>1</sup> Nous donnons la prophétie de sainte Hildegarde et son interprétation probable à la suite de ce commentaire, pp. 503-513.

*Ursus ne convient vraiment pas à qualifier un pape dans l'exercice de la puissance pontificale.*

Or c'est à ce titre qu'il agit dans l'acte de suppression de la Compagnie de Jésus, comme il ressort clairement du Bref d'extinction *Dominus ac Redemptor*, inséré dans le Bullaire romain.

« Nous savons que la volonté divine nous a constitué au-dessus des nations et des royaumes, afin qu'en cultivant la vigne de Sabaoth, et en conservant l'édifice de la religion chrétienne, dont le Christ est la pierre angulaire, nous arrachions, nous détruisions, nous renversions, nous dissipions, comme aussi que nous édifions et plantions dans cette vigne sacrée<sup>1</sup>.

« De même qu'ayant en vue la tranquillité de la république chrétienne, nous avons cru que nous ne devons rien négliger pour accommoder les choses, en édifiant et en plantant; de même, il nous a paru que nous devons être tout prêt et disposé, quand la chaîne d'une charité mutuelle l'exigeait, à détruire et à arracher ce qui nous était le plus agréable et le plus cher, ce dont nous pourrions le moins nous priver, sans éprouver une grande douleur et la plus vive peine. »

L'autorité en vertu de laquelle agit le pape est clairement manifestée encore dans les paroles mêmes dont il se sert pour prononcer la suppression de la Société.

« Après avoir usé de tant de moyens termes, aidé de la présence et du souffle du divin Esprit, dans lequel nous osons nous confier, poussé par la nécessité de notre charge, nous employâmes nos forces le plus vivement que nous pûmes, pour concilier, aplanir, fortifier

<sup>1</sup> Le pape fait ici allusion au texte suivant de Jérémie :

*Jerem. I, 9-10.* « Et misit Dominus manum suam, et tetigit os meum; et dixit Dominus ad me : Ecce dedi verba mea in ore tuo, Ecce constitui te hodie super gentes, et super regna ut evellas, et destruas, et disperdas, et dissipes, et aedifices, et plantes. »

*Ursus* ne peut, de la part du prophète se rapporter à l'exercice officiel et formel de la puissance apostolique.

le repos et la tranquillité de la république chrétienne, et en arracher ce qui serait dans le cas de lui porter le moindre préjudice. Alors nous nous sommes aperçus que la susdite Société de Jésus ne pouvait plus porter les fruits abondants, et continuer les avantages pour lesquels elle a été instituée, approuvée par tant de nos prédécesseurs, et ornée de beaucoup de privilèges ; qu'au contraire il arrivait que, si elle subsistait, il était presque absolument impossible de rendre à l'Église une paix longue et véritable.

« Amené par de telles causes, et pressé par d'autres raisons que nous fournissent les lois de la prudence et l'excellent régime de l'Église universelle, et que nous portons profondément dans notre cœur, Nous, après un mûr examen, de notre science certaine, et de la plénitude de la puissance apostolique, nous éteignons la susdite société, nous la supprimons, etc. » (Traduction d'ARTAUD DE MONTOR, *Histoire des Souverains Pontifes Romains*, t. VII, pp. 383, 407.)

De la lecture du Bref *Dominus ac Redemptor*, il ressort aussi que le mot *velox* s'appliquerait mal à l'acte de Clément XIV, depuis longtemps préparé et étudié.

*Velox*  
ne semble pas  
non plus convenir  
pour qualifier  
l'acte pontifical.

Dès le début de son pontificat d'ailleurs, Clément publia la Bulle *Cælestium munerum thesauros*, qui était une glorification des Jésuites.

L'Europe s'agitait pour obtenir l'extinction de la Société : cette question avait même vivement préoccupé les membres du Sacré-Collège au conclave où fut élu Laurent Ganganelli.

« Les puissances voulaient un pape ennemi des Jésuites ; elles fatiguèrent le conclave d'intrigues et de menaces, et abusèrent de la façon la plus indigne de leur droit d'exclusion. En même temps, on essayait d'obtenir des cardinaux un arrêté qui lierait le pape

futur envers eux pour l'extinction des Jésuites ; on essayait d'arracher, à ceux qui avaient chance d'être élus, la promesse de supprimer l'odieuse Compagnie. Il y eut des tentatives de corruption simoniaque, en même temps que des tentatives d'intimidation. Mais tout fut inutile. Les cardinaux dévoués aux couronnes se contentèrent d'éliminer les candidats qui leur déplaisaient, mais ils rejetèrent toute mesure qui aurait entaché l'élection de simonie. » (CHANTREL, *Les Papes contemporains*, p. 176.)

Pendant quatre ans, Clément XIV résista aux princes régnants de la maison de Bourbon, qui voulaient lui extorquer le décret de suppression. Il entendait ne rien précipiter, espérant toujours que les cours reconnaîtraient leur injustice.

Comme le ministre d'Espagne lui garantissait la restitution de Bénévent et d'Avignon, le jour même où il signerait la suppression de la Société de Jésus : « Apprenez, répondit-il, qu'un pape gouverne les âmes, mais n'en trafique pas. »

Ce n'est qu'en 1773, quatre années après son élection, que parut le Bref *Dominus ac Redemptor*.

Les Jésuites s'inclinèrent, et se soumirent d'une manière exemplaire. Ils ne restèrent en communautés qu'en Pologne et en Russie.

La tourmente révolutionnaire passa. Dès 1804, les Jésuites rentraient dans le royaume de Naples.

Le 7 août 1814, le saint pape Pie VII, rendant justice à leurs mérites et à leur zèle, les rétablissait dans tout l'univers, et leur restituait tous leurs droits et tous leurs privilèges.

## APPENDICE

La lettre prophétique de sainte Hildegarde, signalée plus haut, mérite d'attirer notre attention, d'autant plus que nous y verrons caractérisées en peu de mots les grandes périodes de l'histoire religieuse depuis le XII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du monde. — La Prophétie de saint Malachie trouvera ainsi dans celle de sainte Hildegarde un commentaire et une confirmation.

L'illustre sainte, écrivant à l'empereur Conrad, lui annonce que les temps futurs se distingueront en six âges ou périodes; elle cherche à l'exciter à des sentiments plus chrétiens par les lumières qu'elle jette sur l'avenir de l'empire et du monde.

A la fin de sa lettre, avant d'annoncer le dernier âge, elle résume en quelques mots les caractères propres aux cinq premières périodes.

Sujet  
de la lettre  
de  
sainte Hildegarde  
à  
l'empereur Conrad

Remarque.

### HILDEGARDE A L'EMPEREUR CONRAD <sup>1</sup>

Voici ce que dit Celui qui donne à tous la vie : Bienheureux ceux qui sont soumis comme ils le doivent au candélabre <sup>2</sup> (à la lumière) du Roi suprême ! Bienheureux ceux

Qui vitam dat omnibus dicit : Beati sunt qui candelabro <sup>2</sup> summi Regis digne subjacent, et quos Deus in magna Providentia procura-

Avertissements  
préliminaires.

<sup>1</sup> Nous respectons dans le texte de cette lettre l'orthographe primitive, et nous ne supprimons aucune des imperfections de langage si communes dans le *Scirtos* et dans les autres écrits de sainte Hildegarde. — Sur ces imperfections et incorrections, voir *La Prophétie des Papes*, pp. 174 et suiv.

Nous démontrerons plus bas que, d'après sa teneur, la lettre embrasse tous les grands événements qui marquent l'histoire de l'Église depuis le XII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin des temps.

<sup>2</sup> Expression mystérieuse, qui fait sans doute allusion au passage analogue de l'Apocalypse :

*Apoc.* I, 12, 13. « Et conversus sum ut viderem vocem quæ loquebatur mecum ; et conversus vidi septem *candelabra* aureæ ; et in medio septem candelabrorum aureorum similem Filio Hominis... »

vit ita ut eos de sinu suo non abscondat.

In illa, o tu, Rex, permane et squalorem de mente tua abjice. Quoniam Deus omnem qui eum devotè et pure quærit conservat.

Sed et regnum tuum ita tene et tuis unamquamque justitiam provide, ut a superno regno alienus non fias.

Audi : In quadam parte a Deo le avertis, et tempora in quibus es<sup>2</sup>, velut in muliebri persona, levia<sup>3</sup> sunt, et etiam in contrariam injustitiam<sup>4</sup>, quæ justitiam in vinea Domini destruere tentat, se inclinant.

que Dieu a soutenus de sa souveraine Providence, et qu'il n'a point rejetés de son sein !

Demeurez dans cet ordre divin, ô Roi ! et rejetez au loin les souillures de votre âme. Car Dieu conserve quiconque le recherche pieusement et purement.

Mais aussi gouvernez votre royaume, et rendez à vos sujets toute justice, de telle sorte que vous ne soyez point privé du royaume du Ciel.

Écoutez : Il est des points où vous vous détournez de Dieu. L'époque dans laquelle vous vivez<sup>2</sup> se présente avec un caractère efféminé : les temps sont légers<sup>3</sup>. Même ils se portent, contre la religion, à l'injustice<sup>4</sup>, qui tend à détruire la justice dans la vigne du Seigneur.

1er âge 1

<sup>1</sup> Les numéros d'ordre, qui semblent marquer les âges successifs indiqués par la prophétie, ne se trouvent pas dans le texte même de la sainte. Nous les avons ajoutés en face des différentes parties dans lesquelles se divise naturellement cette lettre, afin de rendre plus sensibles les traits par lesquels sainte Hildegarde caractérise les grandes époques de l'avenir.

Pour les notes et explications qui suivent, nous nous sommes inspiré en grande partie de l'étude remarquable qu'a faite de ce document, sur notre demande, un savant professeur d'histoire, M. l'abbé Tribet, licencié ès lettres, notre dévoué collègue à l'école Saint-François de Sales de Dijon. Nous rapportons cette étude pp. 508-512.

<sup>2</sup> Moyen âge : du XII<sup>e</sup> siècle au XV<sup>e</sup> siècle environ. Les caractères assignés à cette première période, et dont on verra plus loin l'application, semblent marquer ces deux dates comme les limites dans lesquelles elle est comprise. La seconde période paraît d'ailleurs correspondre aux révolutions religieuses qui se préparent à partir du XIV<sup>e</sup> siècle. — Peut-être cependant doit-on faire commencer le second âge au grand Schisme d'Occident; cette terrible épreuve prépare la révolution religieuse du XVI<sup>e</sup> siècle, en relâchant les liens religieux qui unissent au Pontife romain le monde catholique.

<sup>3</sup> Désordre des mœurs dans une époque de foi. — Vie des châteaux..., troubadours, trouvères.

<sup>4</sup> Révoltes incessantes des Romains contre les papes qui se voient souvent obligés de chercher un asile, et même de résider en différentes

Mais ensuite viendront des temps plus mauvais<sup>1</sup> : les vrais Israélites seront flagellés, et le trône des puissances catholiques<sup>2</sup> sera ébranlé par l'erreur. Aussi à la fin ce sera comme un cadavre dans la mort : on en viendra aux paroles de blasphème<sup>3</sup>. — C'est pourquoi la douleur et le feu<sup>4</sup> ont envahi la vigne du Seigneur.

Après ces choses, surgiront des jours où la force renaîtra plus grande<sup>5</sup> que par le passé. Alors la justice de Dieu se relèvera un peu, et l'on cherchera à chasser<sup>6</sup> l'injustice du peuple chrétien. Cependant cette injustice n'osera pas encore se prendre et s'attaquer aux fondements<sup>7</sup> mêmes de la religion.

Postea vero pejora tempora<sup>1</sup> venient, in quibus veri Israelitæ flagellabuntur, et in quibus Catholicus thronus<sup>2</sup> in errore movebitur; et ideo novissima eorum velut cadaver in morte, blasphemie erunt<sup>3</sup>. Unde et hic dolor in vinea Domini fumigat<sup>4</sup>.

Et post hæc fortiora prioribus tempora<sup>5</sup> surgent, in quibus justitia Dei aliquantum erigetur, et in quibus injustitia spiritualis populi ad ejiciendum notabitur<sup>6</sup>. Sed tamen provocari et exacerbari ad constitutionem<sup>7</sup> nondum audebitur.

II<sup>e</sup> Âge.III<sup>e</sup> Âge.

villes d'Italie. — Politique antichrétienne des empereurs d'Allemagne..., plus tard de Philippe le Bel...; séjour des papes à Avignon, suivi du Grand Schisme d'Occident.

<sup>1</sup> Grandes épreuves des XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles. — Renaissance païenne, *protestantisme*; la révolution religieuse du XVI<sup>e</sup> siècle paraît être l'objet principal des prédictions de la sainte pour le second âge.

<sup>2</sup> Les princes embrasseront le protestantisme en Allemagne, en Angleterre, en Suède...

<sup>3</sup> Le protestantisme se présente d'abord seulement comme une innovation tendant à la réforme des abus qui se sont glissés dans l'Église : *il finit par l'hérésie* ouverte et par le blasphème, par la négation du dogme et de la morale.

<sup>4</sup> L'hérésie aura pour conséquence les guerres de religion, qui mettront l'Europe chrétienne à feu et à sang.

<sup>5</sup> Renaissance catholique. — Mouvement religieux au XVII<sup>e</sup> siècle, en France et en Allemagne principalement.

Missions nombreuses et conversions dans l'Extrême-Orient. — Réforme des anciens Ordres religieux, naissance d'Ordres nouveaux... Grands saints et grandes saintes.

<sup>6</sup> Lutte contre le jansénisme et contre le gallicanisme.

<sup>7</sup> Les erreurs du jansénisme et du gallicanisme n'osent point encore saper la religion par la base, comme le fera le philosophisme au XVIII<sup>e</sup> siècle. — On se révolte contre l'Église; mais dans cette révolte on prétend s'autoriser de la sainte Écriture, de saint Augustin et des saints Pères, comme aussi des traditions des premiers siècles du christianisme.

IV<sup>e</sup> âge.

Sed deinde alia tempora<sup>1</sup> instabunt in quibus divitæ ecclesiæ dispergentur<sup>2</sup>, ita quod etiam spiritalis populus velut a lupis<sup>3</sup> lacerabitur, et a locis suis et de patria expelletur<sup>4</sup>.

V<sup>e</sup> âge.

Unde primi eorum ad solitudinem transibunt<sup>5</sup>, pauperum vitam in multa con-

Mais plus tard surviendront d'autres temps<sup>1</sup>, dans lesquels les églises riches seront dissipées<sup>2</sup>; le peuple saint en viendra à être déchiré par les loups<sup>3</sup>; il sera chassé des lieux qu'il habitait, chassé de sa patrie<sup>4</sup>.

Puis ceux qui occupaient parmi eux le premier rang s'en iront dans la solitude<sup>5</sup>, mèneront à

<sup>1</sup> La Révolution, préparée dans tout le cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, commencée en 1789, se continue à travers le XIX<sup>e</sup>, tout rempli d'attentats contre les droits les plus sacrés et les plus imprescriptibles de l'Église.

<sup>2</sup> Sous cette forme, incorrecte extérieurement, est cachée une peinture frappante de l'état des églises et monastères à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, et du sort qui devait leur être réservé par l'impiété et la cupidité révolutionnaires.

<sup>3</sup> Clergé constitutionnel. Les évêques et prêtres non assermentés sont persécutés et mis à mort. Le peuple chrétien lui-même est l'objet de toutes les haines, de la plus cynique oppression et de toutes les plus monstrueuses tyrannies.

Les chefs de la Révolution antireligieuse sont non seulement les ennemis de l'Église, mais les destructeurs de toute liberté et de tout droit individuel et social.

<sup>4</sup> Les évêques et les prêtres seront persécutés et déportés pendant la première Révolution.

Pie VI, Pie VII seront eux-mêmes arrachés violemment de Rome par les armées du Directoire et de l'Empire.

De nos jours les expulsions de religieux, l'envoi des séminaristes et des prêtres à la caserne, et tant d'autres mesures vexatoires, sont la continuation de la même politique antichrétienne. Dieu sait ce que nous réserve l'avenir dans la dernière période de l'âge de la Révolution!

<sup>5</sup> Sainte Hildegarde fait sans doute allusion à l'âge de rénovation et de conversion universelles, dont parlent le V. HOLZHAUSER dans ses commentaires sur l'Apocalypse, et beaucoup d'autres pieux personnages, considérés à tort ou à raison comme prophètes.

Cette période de christianisme parfait semble indiquée dans la Prophétie de saint Malachie; elle commencerait au pape annoncé par la légende **Pastor angelicus**, et se continuerait sous ses successeurs dont les légendes indiqueraient un épanouissement merveilleux de la vie chrétienne: **Pastor et nauta**, **Flos florum**; les trois dernières devises: **De medietate Lunæ**, **De labore solis**, **De gloria olivæ**, marqueraient la transition entre cette période de paix et de sainteté, et les temps de la dernière persécution.

Trois devises nous sépareraient encore de l'époque de rénovation universelle dont parle sainte Hildegarde: **Ignis ardens**, **Religio depopulata**, **Fides intrepida**. Les deux dernières de ces devises semblent annoncer l'apogée de la révolution antireligieuse (**Religio depopulata**), et peut-être la persécution et le martyre (**Fides intrepida**).

l'avenir une vie pauvre dans une grande contrition de cœur, et serviront ainsi Dieu dans l'humilité.

En effet<sup>1</sup> (*etenim*)-le premier âge, dans lequel vous vivez (*hæc*), est souillé par rapport à la justice de Dieu; l'âge suivant provoque le dégoût. Celui qui succédera se relèvera un peu vers la justice. Mais celui qui doit surgir ensuite ressemble à un *ours*<sup>2</sup> : il déchirera tout, et amassera des richesses par des moyens mauvais.

L'âge au contraire qui suivra donnera un signe d'énergie virile: tous les courtisans (les grands, *pigmentarii*) s'empresseront de revenir à la première aurore de justice<sup>3</sup>, avec crainte, modestie et sagesse. Entre les princes régnera une concorde unanime; comme le guerrier élève son étendard, ils opposeront cette concorde<sup>4</sup> aux monstrueuses erreurs d'une époque de mensonge.

tritione cordis deinceps habentes, et sic Deo humiliter servientes.

Prima etenim<sup>1</sup> hæc tempora ad justitiam Dei sunt squalida,

Sequentia vero tædiosa.

Quæ autem deinde supervenient ad justitiam se ad modicum erigent.

Sed quæ postea insurgent quasi *ursus*<sup>2</sup> cuncta dividant, et divitias sibi per malum congerent.

Sed quæ illa sequentur signum virilis fortitudinis ostendent, ita ut omnes pigmentarii ad primam auroram justitiæ<sup>3</sup>, cum timore, verecundia et sapientia currant, et Principes concordiam unanimiter habeant, eam quasi vir præliator sicut vexillum contra errantia tempora maximorum errorum elevantes<sup>4</sup>, quos Deus destruet et exter-

Appréciation  
résumée  
des différents âges.

<sup>1</sup> L'expression *etenim* indique que sainte Hildegarde revient sur le tableau des âges futurs, en les caractérisant d'un mot. Ces appréciations correspondent à la description prophétique qu'elle a donnée des différents âges.

<sup>2</sup> Il est intéressant, nous aimons à le constater de nouveau, de voir une sainte, contemporaine de saint Malachie, désigner la grande révolution de l'avenir par ce mot *ursus* que nous retrouvons dans la devise *Ursus velox*. — Sainte Hildegarde était, comme le saint archevêque d'Armagh, tenu en grande estime par notre saint Bernard, qui eut avec tous deux des relations suivies.

<sup>3</sup> Retour à la sainteté des temps apostoliques (*ad primam auroram justitiæ*).

<sup>4</sup> On peut constater l'étonnante concordance qui existe entre ce passage et les prophéties plus ou moins modernes sur les derniers temps, tour à tour accueillies par les uns avec trop de confiance sans doute, et trop indistinctement rejetées par les autres d'une manière systématique et absolue.

Jugement dernier. minabit secundum quod ipse novit et ut sibi placet<sup>1</sup>.

Conclusion. Et iterum ille qui omnia novit tibi, o Rex, dicit : Hæc tu, homo, audiens, teipsum a voluntate tua compesce, et te corrige, quatenus ad tempora illa<sup>2</sup> purificatus venias, in quibus de factis tuis non amplius erubescas.

Ces erreurs, Dieu les détruira et les exterminera selon sa prescience et son bon vouloir<sup>1</sup>.

O Roi ! Celui qui connaît tout te dit encore ces choses : En face de ces avertissements, ô homme, apaise en toi-même ta volonté (tes passions), corrige-toi, afin que tu arrives à ces temps<sup>2</sup> le cœur purifié. Alors puisses-tu n'avoir plus à rougir de tes actions !

## NOTES EXPLICATIVES

DE M. L'ABBÉ TRIBET

1<sup>er</sup> Âge.

*Audi...* XII<sup>e</sup> siècle : *tempora levium*. Aux crises des siècles précédents succède une période d'apaisement et de sécurité. C'est l'époque de l'affranchissement des communes. La renaissance du commerce et de l'industrie provoque partout un grand développement de la richesse publique, l'amour du bien-être, le goût du luxe... Altération notable des mœurs, dérèglement des princes et des grands (répudiation de la reine Éléonore, divorce du comte de Vermandois, etc.). — Affaiblissement de la vie cléricale et monastique. Saint Bernard censure le faste des moines de Cluny, les habitudes mondaines de Suger, abbé de Saint-Denis, l'ignorance ou la légèreté de certains évêques; il attribue aux désordres des gens de guerre l'échec de la deuxième Croisade. — Abailard et Héloïse. — Ravages, dans le midi de la France, de l'hérésie mani-

<sup>1</sup> Allusion au triomphe final de Jésus et à son second avènement.

<sup>2</sup> La sainte engage l'empereur à se préparer à ce grand jour du jugement général; car, bien qu'éloigné, il intéresse néanmoins les hommes de tous les âges.

Le tableau magnifique qu'elle lui présente des temps futurs, et des luttes de l'avenir entre le bien et le mal, la justice et l'injustice, est bien fait pour l'encourager à faire triompher pour sa part, de toute son énergie et de toute sa foi, la cause de Dieu dans le monde.

Peut-être aussi pourrait-on rapporter ces mots *tempora illa* simplement au temps de la conversion que la sainte réclame de l'empereur. Mais la portée de l'avertissement n'aurait plus la même ampleur. La série de prophéties qui préparent l'avertissement final perdrait un peu sa raison d'être.

chéenne des Albigeois ; vie licencieuse de la noblesse et de la bourgeoisie ; relâchement du clergé lui-même.

Les temps sont proches (*se inclinant*) où le règne de la Justice sera mis en péril dans la société chrétienne (*in vinea Domini*). C'est le résultat que permettent d'entrevoir et les transformations de l'état social qui résultent des faits précités, et la politique nouvelle dans laquelle s'engagent les empereurs allemands. La lutte du sacerdoce et de l'Empire, en effet, reprend avec une intensité singulière dans le cours des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, sous les règnes de Frédéric I<sup>er</sup> Barberousse et de Frédéric II. Le premier veut ruiner la vieille organisation de l'Europe chrétienne et cherche à s'affranchir de la tutelle politique que les papes du moyen âge, au nom des intérêts de la catholicité, ont exercée sur les chefs d'État. Le second est encore plus entreprenant, il ose s'attaquer à la constitution même de l'Église.

Le but de Frédéric Barberousse est de restaurer dans la société chrétienne l'idée païenne de la souveraineté absolue des rois. C'est le temps où, pour la première fois en Occident, l'idéal du gouvernement des Césars est remis en honneur, — où les lois romaines et le code de Justinien sont l'objet d'une étude passionnée, notamment en Italie (Université de Bologne). Selon les nouveaux docteurs, la volonté du prince est la mesure du juste et de l'injuste (*sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas*). Fût-elle arbitraire et despotique, elle constitue la loi suprême de l'État (Déclaration des légistes à la diète de Roncaglia, 1158).

Quant à Frédéric II, il exagère encore la théorie du césarisme professé par Frédéric Barberousse, et veut placer la société religieuse elle-même sous la dépendance du pouvoir impérial. Il pense et agit à la façon d'un despote asiatique. Lettré et sceptique, fastueux et débauché, il a de nombreux traits de ressemblance avec les princes musulmans de son temps. Comme eux, il voudrait être à la fois chef d'État et chef de la religion. Il envie le sort des potentats d'Orient qui, disait-il, n'avaient pas à craindre que leurs sujets fussent séduits par les impostures des prêtres. Le système de civilisation rêvé par Frédéric II est essentiellement antichrétien. Ce prince eût détruit l'institution

ecclésiastique, œuvre de Jésus-Christ, s'il en avait eu le pouvoir comme il en avait la volonté.

II<sup>e</sup> âge.

*Postea vero pejora tempora...* Aggravation des maux de la chrétienté : séjour malencontreux des papes à Avignon ; divisions et scandales du grand Schisme ; hérésies de Wicléf et de Jean Huss, subversives de la constitution de l'Église ; les misères de la guerre de Cent ans et de la guerre civile des Deux Roses en Angleterre ; mouvements populaires et fureurs démagogiques contre les classes dirigeantes (les Jacques, les Écorcheurs, les Armagnacs et les Bourguignons en France ; — les wicléfistes en Angleterre, les hussites en Bohême ; état anarchique de l'Italie). — Les mœurs (assauvagées et allouviées) ; — la voie toute frayée au naturalisme de la Renaissance ; enfin la grande crise religieuse du xvii<sup>e</sup> siècle !

Le Protestantisme brise l'unité chrétienne de l'Europe. Les princes allemands, passés au luthéranisme, s'attribuent le droit de régler la croyance de leurs sujets, d'après la maxime : *Cujus regio, illius et religio*, et persécutent les catholiques de leurs États (*Veri Israelitæ flagellabuntur*). Leur conduite est imitée par les rois de Danemark, de Suède, d'Angleterre (*Catholicus thronus*), tous apostats et persécuteurs.

Conséquences de l'hérésie protestante (*Et ideo novissima eorum*) : la corruption des mœurs (*Velut cadaver*), l'extinction de la vie chrétienne dans les âmes (*In morte*), le scepticisme et l'incrédulité (*Blasphemiæ*), les ruines amoncelées dans la société par les guerres de religion (*Dolor in vinea Domini fumigat*).

III<sup>e</sup> âge.

*Et post hæc...* Après la fausse réforme, la vraie réforme décrétée et autorisée par le Concile de Trente ; les Ordres religieux, anciens et nouveaux ; les papes de la deuxième partie du xvii<sup>e</sup> siècle.

A). — Le Concile de Trente consacre de nouveau les points de doctrine niés par les protestants, et poursuit les abus qui s'étaient introduits dans la discipline ecclésiastique.

B). — Grand épanouissement de la vie religieuse. Après la secousse du protestantisme, la vitalité du catholicisme

s'affirme par la réforme des anciens Ordres religieux (Carmes, Franciscains, Bénédictins) et la création d'instituts nouveaux (Théatins, Oratoriens, Jésuites, Ursulines, Visitandines, etc.) qui doivent se dévouer à tous les services publics de l'Église, spécialement à l'éducation de la jeunesse, à la direction des clercs, aux œuvres de charité, etc.

C). — Enfin les papes qui, dans la période antérieure au Concile de Trente, avaient été humanistes et princiers, et s'étaient trop laissé absorber par les préoccupations politiques, reviennent, dans la deuxième partie du XVII<sup>e</sup> siècle, aux traditions de l'apostolat chrétien. Saint Pie V donne des ordres pour l'exécution, dans toute l'Église, des décrets du Concile de Trente, relatifs à la résidence des évêques et des curés, à la clôture et à la réforme des monastères, et particulièrement à la création des séminaires. Il est secondé, dans cette dernière œuvre, par saint Charles Borromée à Milan, saint Philippe de Néri à Rome, et imité par ses successeurs.

... *Ad ejiciendum notabitur*. Après l'hérésie protestante, l'hérésie honteuse d'elle-même, sournoise, du jansénisme. Son dogme fondamental, la prédestination au sens calviniste, a fait dire de lui qu'il était une sorte de « réforme au sein de l'orthodoxie ». Les jansénistes n'ont pas le courage (*non audebitur*) de leur opinion : ils persistent à se réclamer de l'Église catholique, tout en abritant leurs erreurs sous le couvert de distinctions casuistiques. — Tort causé par le jansénisme à la piété catholique : il l'isole, par un excès de rigorisme, des sources sacramentelles de la grâce, comme le gallicanisme du règne de Louis XIV isolait la société chrétienne du centre de l'unité catholique.

Les condamnations (*Notabitur ad ejiciendum*) portées par les papes contre le jansénisme sont reprises et formulées définitivement par la Bulle *Unigenitus* (1713).

*Sed deinde alia tempora*. Ce que n'avaient pas osé au XVII<sup>e</sup> siècle le jansénisme et le gallicanisme, la constitution d'une société religieuse indépendante de la société catholique, la Révolution française le tentera. Constitution civile du clergé, dispersion du peuple fidèle, mutilation et

pillage des églises (*divitæ*); l'Église de France déchirée par les intrus (*a lupis lacerabitur*), déportation des prêtres insermentés (*a locis suis*, etc...); Pie VI, Pie VII amenés de Rome et traînés captifs en France...

V<sup>e</sup> âge.

*Unde primi eorum...* Recueillement, pauvreté, esprit de contrition et d'humilité, principe de rénovation pour le clergé et le reste de la société chrétienne, prélude d'une ère de relèvement et de gloire pour l'Église...

\* \* \*

La lettre  
de  
sainte Hildegarde  
se rapporte  
aux âges futurs  
de l'Église,  
du XIII<sup>e</sup> siècle  
à la fin du monde.

L'interprétation donnée plus haut de la lettre de sainte Hildegarde suppose qu'elle se rapporte aux siècles futurs jusqu'à la fin du monde. — ROHRBACHER cite une partie de cette lettre remarquable dans son *Histoire universelle de l'Église catholique*. Mais il émet une opinion contraire : d'après lui, sainte Hildegarde ne parle que des événements de son temps et de ceux qui suivront bientôt.

Nous allons prouver que les vues de la sainte s'étendent beaucoup plus loin, et qu'elles embrassent tous les âges futurs, jusqu'au jugement dernier.

*Première preuve.* — Concordance remarquable de la description des différentes périodes avec les caractères du *moyen âge*, de la *Réforme protestante*, de la *Renaissance catholique*, de la *grande Révolution* et des *temps futurs*, tels que nous les décrit l'Apocalypse. (Voir l'étude de l'Apocalypse que nous avons donnée dans *La Prophétie des Papes*, pp. 294-441.)

*Deuxième preuve.* — Les termes mêmes qu'on trouve dans la prophétie : *tempora in quibus es... postea pejora tempora... et post hæc fortiora prioribus tempora... sed deinde alia tempora instabunt... unde...*; ces expressions ont une ampleur qui s'accorderait mal avec une durée limitée et restreinte.

Surtout, les événements qui doivent se succéder, les destinées de l'Église telles qu'elles sont décrites par sainte Hildegarde, le triomphe si inégal et si disputé du bien et du mal, demandent pour se réaliser de longues périodes d'années et même des siècles.

*Troisième preuve.* — L'union générale des princes et des rois pour la destruction de l'erreur, annoncée pour ce que nous appelons le cinquième âge, n'a point encore eu lieu. Les temps qui doivent succéder au règne de la Révolution, et qui seront marqués par le triomphe et la rénovation de la société chrétienne, sont encore à venir. — Donc la prophétie s'étend au moins jusqu'à notre période et la dépasse même.

*Quatrième preuve.* — Les dernières paroles de la sainte, avant la conclusion, paraissent bien se rapporter au grand jour du jugement dernier, dont Dieu s'est réservé la connaissance. Alors seulement le triomphe du bien sera complet; alors seulement aussi l'erreur sera détruite et exterminée... *Errantia tempora maximorum errorum... quos Deus destruet et exterminabit secundum quod ipse novit et ut sibi placet.*

C'est à ce jour du jugement, sans doute, qu'il faut aussi rapporter *tempora illa* de la conclusion, comme nous l'avons dit p. 508, note 2.

PEREGRINUS APOSTOLICUS <sup>1</sup>

PIE VI (Jean-Ange Braschi).

1775-99.

*Occasion  
de la devise.*

Pie VI portait le nom de l'apôtre saint Jean.

Ce détail a peut-être suggéré au Prophète l'appellation *Apostolicus*.Plus d'une fois déjà, dans les devises des papes antérieures à 1590, nous avons vu les prédictions du prophète occasionnées par le prénom du pape: **Bonus comes** (Adrien V); **Piscator Tuscus** (Jean XXI), **Ex undarum benedictione** (Boniface VIII), **Concionator patareus** (Benoît XII), **Amator crucis** (Félix V, antipape), **Præcursor Siciliæ** (Innocent VIII), **De fide Petri** (Paul IV), **Angelus nemorosus** saint Pie V).

Il ne serait donc pas impossible qu'il y eût une allusion de ce genre dans la devise de Pie VI. — Mais cette allusion est si peu importante par elle-même, qu'elle ne mérite pas d'attirer davantage notre attention.

L'explication tirée des circonstances extérieures n'est du reste pas nécessaire.

\* \* \*

*Sens moral.*Les grands événements de l'histoire donnent pleinement raison à la devise. — En deux circonstances solennelles, le pape Pie VI mérita cette dénomination de *Peregrinus apostolicus* <sup>2</sup>.<sup>1</sup> *Le voyageur apostolique.*<sup>2</sup> « Il fit à Vienne un voyage vraiment apostolique auprès de Joseph II, empereur d'Autriche, dont les souverains prennent le nom de Majesté

Le 22 février 1782, il entreprit le *voyage*<sup>1</sup> de Vienne pour défendre les droits de l'Église contre Joseph II et ses partisans.

Le 20 février 1798, il fut enlevé de Rome par les armées révolutionnaires, traîné de ville en ville *comme*

---

apostolique. — Enlevé de Rome par le Directoire, il mourut presque *en voyageant*. Le pape d'ailleurs est l'homme *apostolique* par excellence. » (Abbé DE LA TOUR.)

L'explication donnée en premier lieu du mot *apostolicus* est peu satisfaisante; la seconde, qui est généralement admise, est beaucoup plus naturelle.

« Le zélé pontife, malgré son grand âge, fit le voyage d'Allemagne pour défendre la liberté de l'Église contre les visées sacrilèges du josphisme. — On sait quelle autre voie douloureuse lui fut imposée par la Révolution française. » (M<sup>re</sup> FÈVRE, d'après l'abbé CURICQUE.)

<sup>1</sup> Le P. GASTALDI, dans sa dissertation sur la prophétie attribuée à saint Malachie (*Nuova raccolta d'opuscoli scientifici e filologici*, t. XLII, Ven., 1787), cherche à prouver que *Peregrinus apostolicus* ne saurait convenir à Pie VI. Il démontre à grand renfort de textes que *peregrinus* signifie non pas *voyageur*, mais *étranger*. Or, dit-il, le cardinal Braschi n'était pas un étranger, étant originaire de Césène.

Avec le P. GASTALDI nous admettons volontiers que le sens principal de *peregrinus* est *étranger*. Mais il ne s'ensuit nullement que le sens de la devise soit : le pape sur lequel tombera cette légende sera un étranger à Rome ou à l'Italie.

Dans tous les textes rapportés par le P. GASTALDI, comme dans tous ceux que l'on pourrait citer dans la sainte Écriture, *peregrinus* a ce sens d'étranger parce qu'il désigne un *voyageur* (celui qui vient de loin, du dehors, *peregre*).

D'ailleurs, plusieurs considérations réduisent à sa juste valeur l'objection du P. GASTALDI.

1<sup>o</sup> Cette épithète *peregrinus* est expliquée par le mot *apostolicus* qui lui est adjoint : le pape visitant son peuple d'Autriche n'est pas un étranger quelconque, c'est un étranger qui se trouve dans son empire et dans son domaine, partout où l'appelle sa charge apostolique.

2<sup>o</sup> Le prophète, nous l'avens vu plus d'une fois, ne s'attache pas au côté scientifique et didactique des termes qu'il emploie. Il peut fort bien considérer dans le mot *peregrinus* l'idée de voyageur, sans insister sur le sens d'étranger.

3<sup>o</sup> A supposer même que le P. GASTALDI ait eu raison de critiquer l'interprétation qui seule pouvait être connue de son temps (1787), sa critique ne saurait s'appliquer à la seconde interprétation, la plus frappante et la plus littéraire. Dans les douloureuses pérégrinations qui marquèrent la fin de son pontificat, Pie VI, bien que Vicaire de Jésus-Christ et successeur de l'apôtre saint Pierre, fut vraiment traité en *étranger*.

*un étranger jusqu'à Valence; il y mourut de douleur et d'infirmités dans l'exil, lui, le successeur des apôtres<sup>1</sup>, le Pontife universel.*

## I.

Voyage  
du pape à Vienne.

## PREMIER VOYAGE APOSTOLIQUE

Entreprises  
de Joseph II  
contre les églises  
et les couvents.

L'empereur Joseph II, poussé par son ministre, le prince de Kaunitz, avait conçu le projet de réunir dans ses mains toutes les forces de ses États.

Dans ce but, il fit une guerre incessante aux institutions qui maintenaient leurs relations avec Rome, il chercha à rompre les liens que pouvaient avoir ses sujets avec le Saint-Siège. — Plus de trois cents couvents furent supprimés par ses ordres, et encore voulut-il détacher de l'union avec Rome ceux qui trouvèrent grâce devant lui, en raison de leur utilité immédiate. Il touchait à tout : matières matrimoniales, autorité des évêques, discipline religieuse; et ces attentats renouvelés ne tendaient à rien moins qu'à un schisme.

Pie VI  
fait le voyage  
de Vienne  
dans un but  
tout apostolique.

Le pape Pie VI espéra qu'en parlant directement au prince, il pourrait l'arrêter dans ses projets.

Le zèle et la piété du Pontife étaient une raison suffisante pour le déterminer à entreprendre un lointain voyage.

Les termes dans lesquels Pie VI annonça aux car-

<sup>1</sup> La qualification *apostolicus* convient à Pie VI, qui, dès son élection, se donna tout entier à ses devoirs de pape.

On lui demandait pourquoi il avait pris le nom de Pie VI; voici quelle fut sa réponse : « Pie V est le dernier pape que l'Église ait mis au nombre des saints; je veux marcher sur ses traces pour parvenir au bonheur dont il jouit. »

Son pontificat tout entier donna raison au choix qu'il avait fait de son nom de Pie : il flétrit librement et courageusement les excès de la Révolution, et, parce qu'il ne voulut pas retirer ce qu'il avait dit et écrit à ce sujet, il fut apôtre jusqu'au martyre.

dinaux son départ semblent vraiment la reproduction de la devise : « Vénérables frères, aujourd'hui notre *ministère apostolique* exige que nous partions pour Vienne... »

Ce départ était *un événement*, car depuis plusieurs siècles on n'avait pas vu le pape s'absenter d'Italie.

Le voyage de Pie VI ressembla à une marche triomphale.

Le 22 mars 1782, il faisait son entrée à Vienne. — Joseph II le reçut avec beaucoup de prévenance et de marques d'honneur, mais ne se rendit nullement à ses réclamations <sup>1</sup>.

Toutefois la démarche solennelle du pape ranima la foi dans la catholique Autriche, et entrava les progrès du système irréligieux de Joseph II et du prince de Kaunitz, son mauvais génie.

*L'apôtre avait fait son œuvre.*

L'application toute naturelle de la devise, qui s'imposa dès le voyage de Pie VI à Vienne, attira de nouveau l'attention publique sur la prophétie de saint Malachie.

Ce document vénérable, si violemment attaqué à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et au commencement du XVIII<sup>e</sup>, était presque tombé dans l'oubli lors de l'avènement de Pie VI.

Mais à la suite du voyage dont nous parlons, FELLER lui-même, dans son *Dictionnaire historique*, après

La réalisation  
de la prophétie  
en ce qui concerne  
Pie VI  
remet en honneur  
les prédictions  
de saint Malachie.

<sup>1</sup> L'empereur fut bientôt puni de ses fautes par la révolte de la Hongrie, qu'il n'apaisa que difficilement, et par le soulèvement des Pays-Bas autrichiens, qui, fatigués des mesures despotiques et des vexations religieuses de la cour de Vienne, se détachèrent pour toujours de l'Autriche.

La décadence de l'Empire était une conséquence forcée de l'esprit de révolte contre l'autorité du pape.

avoir reproduit les critiques et les arguments de M<sup>or</sup>éri, ne peut s'empêcher d'écrire ces paroles :

« Il faut convenir néanmoins qu'il y a quelques-unes de ces dénominations qui s'accordent avec des circonstances rares et remarquables, comme celle de **Peregrinus apostolicus**, qui, dans cette longue suite de successions, désigne Pie VI, et qui paraît bien vérifiée par le voyage de ce pape, entrepris pour les intérêts de l'Église et du Siège apostolique. » (FELLER, *Dictionnaire historique*, au mot Malachie.)

Une médaille fut frappée à Nuremberg en 1782, en l'honneur de l'illustre visiteur que saluait l'Allemagne.

Elle reproduit la devise **Peregrinus apostolicus**.



Du côté de la face, autour du buste du Pontife, se trouve l'inscription suivante :

PAPA PIVS SEXTVS FAMA SVPER ÆTHERA NOTVS

Au-dessous on lit :

PEREGRINVS APOSTOLICVS

VIENNÆ MENSE MARTIO MDCCLXXXII

Le revers de la médaille contient une louange délicate à l'adresse de Pie VI ; il présente les figures de ceux de ses prédécesseurs qui ont porté le même nom de

Pie; le mot REDIVIVI exprime que leurs vertus et qualités revivent en Pie VI.

Si l'opinion publique s'émut ainsi de cette première réalisation de la devise de Pie VI, l'impression produite par la vue de ce pauvre pape mourant en exil fut bien plus puissante encore pour rendre à la prophétie le crédit qu'elle semblait avoir perdu <sup>1</sup>.

## DEUXIÈME VOYAGE APOSTOLIQUE

### II.

Le pape meurt  
en exil à Valence.

Un autre voyage plus douloureux était, en effet, réservé à Pie VI sur la fin de ses jours.

Les horribles attentats de la Révolution française avaient été stigmatisés à Rome comme ils méritaient de l'être. — La constitution civile du clergé, en particulier, avait été l'objet de condamnations solennelles de la part du Vicaire de Jésus-Christ.

La fermeté  
apostolique  
de Pie VI, occasion  
des  
attentats odieux  
dont il est l'objet

Pour se venger, l'Assemblée constituante le dépouilla d'Avignon et du Comtat Venaissin <sup>2</sup>.

Cependant Pie VI conserve toute son indépendance d'apôtre et toute sa fermeté. A l'occasion de la mort de Louis XVI, il prononce le 17 février 1793, en consistoire, une admirable allocution, dans laquelle il

<sup>1</sup> La grande et savante Bibliographie des Jésuites, publiée par les PP. BACKER et SOMMERVOGEL, signale la Prophétie de saint Malachie à titre de curiosité, et semble n'y attacher aucune importance; elle mentionne cependant le revirement d'opinion qui se produisit à son endroit, après les attentats de la Révolution et de l'Empire sur Pie VI et Pie VII.

Nous le verrons, la devise de Pie VII : *Aquila rapax*, n'est pas moins parlante que celle de Pie VI : *Peregrinus apostolicus*.

<sup>2</sup> Le pape protesta publiquement, mais en vain.

Les princes de l'Europe ne surent prendre en main la cause de l'Église. — Ils furent les premières victimes des doctrines révolutionnaires.

attaque avec force la Convention et le régime nouveau introduit en France.

La personne même du pape est alors l'objet de la haine révolutionnaire. Ne pouvant atteindre directement en Pie VI le pontife et son autorité spirituelle, la République française cherche à exercer des représailles sur le prince temporel.

Pour avoir un prétexte d'intervenir, on essaye d'abord de soulever le peuple de Rome. Le misérable qui vient travailler à cette œuvre ne réussit qu'à exciter contre lui la colère des Romains, qui aiment leur pape. Il est massacré. — Pie VI, innocent de ce meurtre, en est rendu responsable.

Et pourtant, fidèle à son titre de Père commun des chrétiens, il garde une neutralité absolue au point de vue politique. Mais que pouvait un pape désarmé contre les fureurs de la Révolution ?

Des commissaires particuliers du Directoire dictent au pape les propositions les plus despotiques. — Mais jamais Pie VI ne veut consentir à des concessions qui seraient à ses yeux une apostasie. Il se montre vraiment le *digne successeur des apôtres*.

Traité  
de Tolentino.

L'arrivée de Bonaparte en Italie précipite les événements. Il a pour mission de s'emparer de Rome. — Le pauvre pape, se voyant menacé, signe le 19 février 1797 le *traité de Tolentino*<sup>1</sup>, par lequel il sacrifie

<sup>1</sup> Voici comment Bonaparte expose lui-même les vues par lesquelles il s'est laissé conduire dans les clauses à imposer au pape à Tolentino : « Mes motifs pour conclure ce traité, écrit-il au Directoire (1<sup>er</sup> ventôse an V), sont : 1<sup>o</sup> qu'il vaut mieux avoir trois provinces, *tout ce qu'il y a de meilleur dans l'État ecclésiastique*, données par le pape, que d'avoir tous ses États à ratifier à la paix générale, à laquelle nous avons déjà tant de clauses à arranger ; 2<sup>o</sup> que le roi de Naples paraissait décidé à intervenir dans les négociations ; 3<sup>o</sup> que trente millions valent pour nous dix fois Rome, dont nous n'aurions pas tiré cinq millions, tout ayant été emballé et envoyé à Terracine ; 4<sup>o</sup> que cela peut être un acheminement

une partie de ses États, Bologne, Ferrare, Ravenne, le Comtat Venaissin, pour sauver le reste. Il doit de plus s'engager à payer une contribution de guerre de trente millions.

- Pour que cette somme énorme puisse être payée, une augmentation d'impôts devient nécessaire. De là des mécontentements, dont le Directoire sait profiter pour exciter de nouveau l'esprit de révolte.

Sous un prétexte semblable à celui qui avait amené une première fois l'intervention du gouvernement révolutionnaire, il envoie à Rome une armée que commande le général Berthier. La république est proclamée dans la ville sainte, le 15 février 1798<sup>1</sup>.

---

à la paix générale... *Mon opinion est que Rome, une fois privée de Bologne, Ferrare, la Romagne, et de trente millions que nous lui ôtons, ne peut plus exister; cette vieille machine se détraquera toute seule.*

« Je n'ai point parlé de religion, parce qu'il est évident qu'on fera faire à ces gens-là, par la persuasion et l'expérience, beaucoup de démarches qui pourront être alors vraiment utiles à notre tranquillité intérieure. Si vous voulez donner vos bases, je travaillerai là-dessus, et je ferai faire à la cour de Rome les démarches que vous pourriez croire nécessaires. »

<sup>1</sup> « Le calviniste suisse Haller..., commissaire de l'armée républicaine, fut choisi de préférence par le général Berthier pour aller annoncer au pape que le peuple romain avait proclamé sa propre indépendance; qu'il ne le reconnaissait plus pour son souverain; qu'ainsi son règne était fini et absolument anéanti.

« Haller trouva le pape entouré de membres du Sacré-Collège, et il exécuta sa commission avec la plus grande insolence... Pie VI éleva les yeux vers le ciel, et il adora les décrets de la Providence...

« On licencia les gardes suisses et romaines, qui furent remplacées par cinq cents soldats de l'armée.

« Ce fut en ce moment que le général Cervoni alla chez le pape pour lui présenter la cocarde nationale... Cervoni excitait le pape à se faire voir avec le signe républicain, et disait que, s'il voulait le faire de bonne volonté, on lui donnerait une pension *pour vivre à son aise*.

« A cette offre Pie VI répondit : « Nous ne connaissons d'autres insignes que ceux dont l'Église nous a honoré. Vous avez tout pouvoir sur notre corps, mais vous n'en avez aucun sur notre âme, qui méprise et blâme vos attentats. Nous n'avons besoin d'aucune pension : *un bâton et l'habit le plus grossier* suffisent à celui qui, *pour défendre la foi*, doit « bientôt expirer sur la cendre. » (ARTAUD DE MONTOR, *Histoire des Souverains Pontifes Romains*, t. VIII, p. 463.)

Le pape  
est emmené captif.

Cependant le pape, que l'on avait retenu prisonnier au Vatican, gênait les desseins des révolutionnaires. On lui signifia qu'il eût à quitter Rome<sup>1</sup>. — Dès le 19 février, il était emmené comme prisonnier loin de la cité des papes.

Florence.

Le 25 du même mois, il arrive à Sienne, d'où il est transféré à la Chartreuse de Florence le 2 juin. — Le Directoire, le trouvant trop près de Rome, le fait partir pour Turin le 28 mars 1799, malgré l'avis des médecins, qui le déclarent incapable de supporter les fatigues d'un long voyage.

Turin.

A Turin, le pape apprend que la France doit être le lieu de son exil. Il souffre de la pierre, son corps est couvert de plaies, la paralysie s'ajoute à tant d'infirmités, ... n'importe. *Il faut continuer ces pérégrinations incessantes, qui sont la récompense de son zèle.*

Briançon.

Le voyage, à partir de cette époque, ne fut qu'un long martyre; la traversée des Alpes au col du mont Genève fut marquée par des incidents aussi pénibles qu'alarmants. Cependant la sainte victime put arriver à Briançon. Mais cette ville n'eut que cinquante jours l'honneur de le posséder dans ses murs.

Grenoble.

Les événements de la guerre amenaient les belligérants sur les frontières de la France : le Directoire voulut éloigner de nouveau son auguste prisonnier.

Une mauvaise charrette de poste le transporta à Embrun, Gap, Grenoble. Des manifestations touchantes de respect et d'amour venaient consoler sur son parcours le successeur de Pierre de ses souffrances et des affronts dont il était l'objet.

<sup>1</sup> « Que la volonté de Dieu soit faite ! dit Pie VI, lorsque le commandant ordonna le départ. *Allons, même avec joie, là où ils voudront nous conduire.* »

Le martyr du vénérable Pontife touchait à sa fin, mais ses voyages n'étaient point terminées. Il dut quitter encore Grenoble le 10 juillet, et fut dirigé sur Valence.

Le 14, il fut accueilli dans cette ville avec amour par les habitants, qui se portèrent au-devant du pape. Mais les portes de la forteresse qui lui était destinée se refermèrent sur ce Père bien-aimé ; pendant les quarante jours que dura sa captivité, personne ne put pénétrer jusqu'à lui.

C'est dans ce palais que Pie VI succomba<sup>1</sup>, le 29 août 1799, alors que le président du Directoire venait de décréter encore que le *ci-devant pape* serait transféré de Valence à Dijon !

Jusqu'à sa mort, le saint Pontife devait vérifier d'une manière surprenante la belle légende : **Peregrinus apostolicus**<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Ce fut le premier exemple qu'on eût depuis saint Grégoire VII (1073-1085) d'un pape mort dans l'exil. — Cette circonstance mérite d'être notée pour mettre en relief la justesse de la devise que nous étudions.

<sup>2</sup> Pie VI se montra vraiment apôtre jusqu'à son dernier soupir.

Avant de recevoir le saint Viatique, il prononça aussi haut que possible cette touchante prière :

« Domine Jesu Christe, ecce tibi Vicarius tuus, catholicique gregis *Pastor extorris*, captivus, ac lubenter moriens pro ovibus suis. A te, clementissimo parente ac magistro meo duo hæc ad extremum precor et opto. Unum ut inimicis hostibusque meis singulis et universis veniam amplissimam des; alterum ut Petri cathedram propriumque solium Romæ, Europæ pacem, et Galliæ præsertim mihi carissimæ semperque de Christiana Ecclesia optime meritæ, tuam religionem restituas in integrum. »

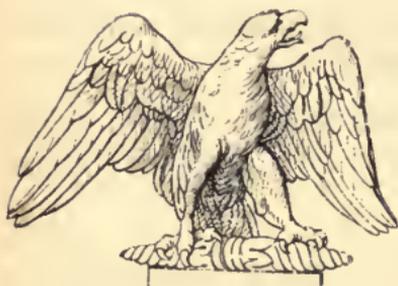
XCVII

## AQUILA RAPAX <sup>1</sup>

PIE VII (Barnabé-Louis Chiaramonti).

1800-23.

Occasion  
de la devise.



L'aigle, *aquila*, était le symbole choisi par Napoléon I<sup>er</sup> <sup>2</sup>, persécuteur de Pie VII, pour servir d'enseigne à ses armées.

Remarque.

Les termes mêmes de la devise *Aquila rapax* nous empêchent de faire tomber cette double qualification sur un pape, surtout lorsque ce pape est le saint et doux pontife Pie VII <sup>3</sup>.

Au contraire, les rapports du pape avec Napoléon, les événements qui remplissent son pontificat sont une réalisation frappante de la légende. L'opinion publique en

---

<sup>1</sup> *L'aigle ravisseur.*

<sup>2</sup> « Jamais symbole ne fut mieux choisi par un monarque, que l'aigle ne le fut par Napoléon. Aigle par le regard, aigle dans son essor, aigle par la puissance de son vol lorsqu'il planait au-dessus de sa proie, et aigle par sa promptitude à fondre sur elle et à la saisir; aigle encore par tout ce qui distingue le roi des oiseaux du vautour, de l'épervier ou du noble faucon. Guerrier par nature et conquérant par intérêt, ayant toute la rudesse du premier et l'arrogance du second, mais fait pour le trône comme s'il avait été fils de roi... » (Card. WISEMAN, *Souvenirs*, etc., p. 60.)

<sup>3</sup> Voir p. 497 ce qui a été dit pour *Ursus velox*, et surtout consulter *La Prophétie des Papes*, pp. 443 et suiv.

Europe s'émut dès le commencement du XIX<sup>e</sup> siècle du rapprochement qui s'imposait. On considéra de nouveau avec étonnement et admiration cette ancienne prophétie de saint Malachie, qui était un peu tombée dans l'oubli au XVIII<sup>e</sup> siècle, après avoir occupé tous les grands esprits du XVII<sup>e</sup>, mais qui venait déjà d'attirer de nouveau l'attention des chercheurs au sujet de la devise de Pie VI : *Peregrinus apostolicus*.

\* \* \*

Le mot *rapax*, appliqué à *aquila*, marque bien la nature des rapports de Napoléon avec le pape Pie VII, qu'il persécuta jusqu'à s'emparer de sa personne, et à le garder captif à Savone et à Fontainebleau.

*Symbolisme.*

Les *aigles* impériales ne se montrèrent que trop avides et trop insatiables à l'égard de Pie VII, dans son *enlèvement* de Rome, et dans les événements qui précédèrent et suivirent cet enlèvement sacrilège.

### I. *Circonstances qui accompagnent la conclusion et la publication du Concordat.*

Bonaparte, qui avait été nommé premier consul, inaugura ses rapports avec Pie VII par la conclusion du Concordat, 16 juillet 1801.

Exigences  
de Bonaparte  
lors de la signature  
du Concordat.

Cet acte solennel rendait à l'Église de France une liberté bien relative, mais trop appréciable déjà après les horreurs de la Révolution. Aussi aurait-il pu être pour Bonaparte un titre de gloire et un honneur éternel.

Hélas ! dans cet acte même, le premier consul méritait déjà la qualification d'*aigle ravisseur*.

D'un coup d'œil perçant, il avait vu que la France avait besoin de la paix religieuse. Mais la manière dont il se comporta dans la conclusion de ce traité avec le

cardinal Consalvi, représentant du pape, montre qu'il s'agissait avant tout dans son esprit d'un acte politique<sup>1</sup>.

Passons sur toutes les discussions préalables, qui pourtant furent souvent pénibles, et ne manifestèrent que trop les tendances personnelles et les exigences de Bonaparte. — Nous ne signalerons ici que deux faits particulièrement odieux : la *tentative de faux* dans la signature du Concordat, et l'adjonction des *articles organiques* au texte convenu, après la conclusion du traité.

1<sup>o</sup> *Signature du Concordat.* — Nous empruntons le récit suivant à l'important ouvrage du comte D'HAUSSONVILLE : *L'Église Romaine et le Premier Empire*, t. I, p. 104 et suivantes :

« On était au 13 juillet; et le premier consul avait fait déclarer au cardinal Consalvi, par l'abbé Bernier, qu'il acceptait tous les articles discutés. Il ne restait donc plus qu'à en dresser deux copies authentiques.

« L'abbé Bernier fut chargé de s'informer si le secrétaire d'État de Sa Sainteté entendait signer seul, auquel cas le premier consul se préparait à désigner son frère Joseph pour signer au nom de la France. Si le cardinal comptait s'associer d'autres personnes pour la signature, il était prié de les indiquer, afin que le gouvernement pût en choisir lui-même un nombre égal et de pareille importance.

« Consalvi nomma M<sup>sr</sup> Spina et le théologien Caselli. Dans la matinée du jour suivant, l'abbé Bernier vint ajouter que le premier consul avait nommé le conseiller

<sup>1</sup> Dans la conclusion du Concordat, comme dans tous les rapports qu'eut Napoléon avec Pie VII, nous ne nous permettrons pas de juger les intentions. Trop de causes, hélas ! avaient pu influer sur le tempérament moral de Bonaparte à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. — Mais nous considérons comme un devoir de rapporter les faits dans leur intégrité.

1<sup>o</sup> Bonaparte chercha à obtenir par surprise et subrepticement la signature d'un article contraire aux libertés de l'Église.

d'État Cretet pour être l'égal du prélat Spina, et lui-même, l'abbé Bernier, pour faire pendant au P. Caselli.

« Il ajouta qu'il ne lui semblait pas décent de procéder à un acte aussi important que l'échange des signatures dans un lieu public comme était l'hôtel où résidait le secrétaire d'État de Sa Sainteté; il lui proposait donc, d'après le désir du premier consul, de le conduire chez le citoyen Joseph, comme on disait alors, et c'est là que s'accomplirait cette dernière formalité.

« Nous en finirons dans un quart d'heure, ajouta l'abbé, n'ayant rien autre chose à faire que de donner six signatures, lesquelles, y compris les félicitations, ne demanderont pas un temps si long. » Puis il finit en montrant au cardinal le *Moniteur* du jour, par lequel le gouvernement faisait connaître au public la conclusion du Concordat. On l'y annonçait dans ces termes : « Le cardinal Consalvi a réussi dans l'objet qui l'a amené à Paris. »

« Le jour suivant était le 14 juillet, où se célébrait la plus grande fête patriotique de France. L'intention du premier consul, toujours d'après l'abbé Bernier, était donc de proclamer, dans un dîner public de plus de trois cents couverts, l'heureuse nouvelle de la signature de ce solennel traité, qui surpassait de beaucoup, par le rétablissement de la religion, l'importance du Concordat passé entre François I<sup>er</sup> et Léon X.

« A quatre heures précises, comme il était convenu, l'abbé Bernier arriva en effet, un rouleau de papier à la main, qu'il dit être la copie du Concordat à signer; Consalvi prit sa copie, et l'on se rendit chez Joseph.

« L'accueil du frère de Bonaparte au cardinal fut des plus courtois. Comme Bernier, il répéta : « Nous en finirons vite, n'ayant rien autre chose à faire que de signer, puisque tout est terminé. »

« Après quelques prétentions à signer le premier,

mises d'abord en avant par Joseph, puis retirées de fort bonne grâce, on mit la main à l'œuvre, et Consalvi tenait déjà la plume, quand il vit l'abbé Bernier, tirant de son rouleau la copie qu'il avait apportée, la lui offrir comme pour la faire signer sans examen.

« Quelle ne fut pas sa surprise lorsque, jetant machinalement les yeux sur les premiers mots, le cardinal en vint à s'apercevoir que ce traité n'était en aucune façon celui dont les commissaires respectifs étaient convenus entre eux et qui avait été accepté par le premier consul ! C'était un autre Concordat tout différent. Non seulement cet exemplaire contenait le premier projet que le pape avait refusé d'accepter, mais on l'avait encore modifié en plusieurs endroits ; on y avait même inséré certains articles, déjà nombre de fois rejetés par la cour de Rome comme entièrement inadmissibles.

« L'émoi de Consalvi fut extrême, et tout de suite il déclara nettement qu'il n'accepterait jamais une rédaction contraire à tout ce dont on était précédemment convenu. Sommé par le cardinal de vouloir bien s'expliquer sur une chose qu'il savait si pertinemment (la différence des rédactions), Bernier avoua d'un air confus que c'était bien la vérité ; « mais, continua-t-il « en balbutiant, le premier consul l'avait ainsi ordonné « en l'assurant qu'on est toujours maître de changer « tant qu'on n'a pas signé. D'ailleurs, toutes réflexions « faites, il exige ces articles, parce qu'il n'est pas « content des stipulations arrêtées. »

Comme Consalvi protestait avec indignation, Joseph intervint.

« Il appuya sur les conséquences fâcheuses d'une rupture de la négociation. Il fallait tout essayer pour s'entendre et commencer ce jour-là même, séance tenante ; cela était indispensable à cause de l'annonce

mise dans les journaux et de la proclamation de la conclusion du Concordat, qui devait être faite au grand dîner du lendemain. « Il n'est pas difficile d'imaginer « à quel degré d'indignation et de fureur, ce furent « ses paroles textuelles, s'emporterait un caractère qui « ne céda à aucun obstacle comme celui de son frère, « s'il devait paraître aux yeux du public avoir inséré « dans ses propres journaux une fausse nouvelle sur « un sujet d'une telle importance. »

Sur les instances de Joseph, Consalvi voulut bien se remettre à un nouveau travail, en prenant pour base le plan de Concordat qu'il avait apporté lui-même. De cinq heures du soir jusqu'au lendemain à midi, il eut à soutenir une discussion continue contre ses terribles adversaires.

On était tombé à peu près d'accord sur toutes les questions, excepté sur une seule question dont le cardinal croyait devoir réserver au pape la décision ultérieure.

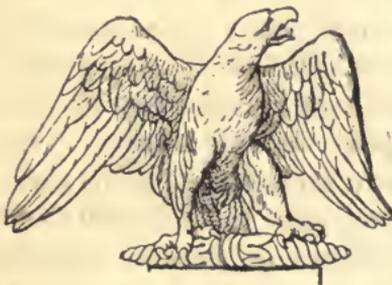
Joseph se rendit alors aux Tuileries pour soumettre à son frère le nouveau projet.

« Il revenait peu de temps après, révélant par l'expression de son visage la plus vive contrariété. Le premier consul, en apprenant ce qui était arrivé, était entré, dit-il, dans la plus violente fureur. Avec l'impétuosité naturelle de son caractère, il avait commencé à déchirer en cent morceaux la feuille du Concordat; puis, à la longue, à force de raisons souvent répétées, de sollicitations et de prières instantes, il avait avec une indicible répugnance accepté tous les articles convenus; mais, à l'égard de celui laissé en réserve, il était finalement resté aussi inflexible qu'irrité. « Bref, il avait terminé l'entretien, ajouta Joseph, « en le chargeant de dire au cardinal Consalvi que lui, « Bonaparte, voulait absolument cet article tel qu'il

« l'avait fait rédiger, dans l'exemplaire apporté par  
 « l'abbé Bernier. Ainsi le cardinal n'avait qu'un de  
 « ces deux partis à prendre, ou admettre cet article  
 « tel qu'il était et signer le Concordat, ou rompre  
 « toute négociation; car le premier consul était décidé  
 « pour son compte, et, dans le grand repas de cette  
 « journée, il entendait absolument annoncer ou la  
 « conclusion, ou la rupture de l'affaire. »

Bonaparte voulait sans doute enlever de vive force, par ces procédés, le consentement de Consalvi. Il ne put triompher de sa conscience<sup>1</sup>.

Le premier consul était religieux au fond. Surtout il avait compris, avec sa haute intelligence et son regard d'aigle, l'influence immense que conservait l'Église catholique en France et dans le monde. Il voyait là une force; mais il ne pouvait supporter que cette force s'exerçât parallèlement à son empire, et pût entraver ses projets de domination. Ne voulant donc pas supprimer la religion catholique, il tenait du moins à l'asservir à ses volontés.



C'est la double disposition d'esprit qui se manifeste dans la conclusion même du Concordat. C'est elle encore qui lui dicte, après la signature de ce Concordat, les *articles organiques* qu'il joint au traité solennel conclu avec le Saint-Siège.

<sup>1</sup> Voici, toujours d'après M. D'HAUSSONVILLE, quelques détails sur les circonstances qui accompagnèrent la signature du Concordat :

« L'heure du dîner solennel approchait, et le pauvre cardinal était tenu d'y assister. — Il se présente aux Tuileries. Il trouve les salons remplis de l'entourage officiel du premier consul, et de presque tous les grands fonctionnaires de l'État. Il approche de Bonaparte.

« Ce fut le visage enflammé, et du ton le plus élevé et le plus dédai-

2<sup>o</sup> *Articles organiques*. Le Concordat avait été signé à Paris. Les exigences inattendues du premier consul pour la nomination d'*évêques constitutionnels*, en nombre égal à celui des évêques nouveaux aux sièges épiscopaux déterminés par le Concordat, en retardèrent la publication solennelle jusqu'au 18 avril 1802.

Mais quelle ne fut pas la surprise douloureuse de

2<sup>o</sup> Bonaparte publie de sa propre autorité, à la suite du Concordat, les articles pour lesquels il n'a pu obtenir le consentement du Saint-Siège.

gneux qu'apercevant Consalvi, le premier consul s'écria : « Eh bien, monsieur le cardinal, vous avez voulu rompre ! Soit. Je n'ai pas besoin de Rome, je n'ai pas besoin du pape. Si Henri VIII, qui n'avait pas la vingtième partie de ma puissance, a pu changer la religion de son pays, bien plus le saurai-je faire et le pourrai-je, moi ! En changeant de religion, je la changerai dans presque toute l'Europe, partout où s'étend l'influence de mon pouvoir. Rome s'apercevra des pertes qu'elle aura faites. Elle les pleurera, mais il n'y aura plus de remède. Vous pouvez partir : c'est ce qui vous reste de mieux à faire. Vous avez voulu rompre..., eh bien, soit, puisque vous l'avez voulu. Quand partez-vous ? — Après dîner, général ! » répondit Consalvi d'un ton calme.

« Ce peu de mots firent faire un soubresaut au premier consul. Il regarda fixement son interlocuteur, qui, profitant de son étonnement, essaya doucement d'expliquer qu'il n'était pas libre ni d'outrepasser ses pouvoirs, ni de transiger sur des points contraires aux maximes que professait le Saint-Siège... Il essaya d'amener cet homme dont le vaste génie embrassait tout, devinait tout, à admettre que, dans le domaine de la conscience et dans les affaires ecclésiastiques, on ne pouvait pourtant pas faire ce qu'on faisait dans les affaires temporelles en certains cas extrêmes... »

Bonaparte ne voulut rien céder, « ce n'était pas sa manière de laisser une chose imparfaite. Il lui fallait le tout ou rien. »

Pendant la fermeté dont fit preuve le cardinal Consalvi devait finalement triompher. Bonaparte voulut bien accorder, après le dîner, qu'une dernière conférence eût lieu chez son frère Joseph.

L'article sur lequel on n'avait pu tomber d'accord n'était autre que le premier article du Concordat, assurant la liberté du culte catholique en France. — Le premier consul subordonnait cette liberté aux *règlements de police* qu'il jugerait opportun de publier.

Défenseur des droits de la religion, Consalvi comprit tout ce que cette restriction avait de dangereux et d'inacceptable. Sous un prétexte trompeur, elle laissait en somme le gouvernement libre d'entraver comme il le jugerait à propos l'exercice du culte. C'était la mainmise de l'État sur l'Église. — Le représentant de Pie VII agissait en tout cas fort sagement en réservant au pape la décision sur ce grave sujet, et Bonaparte avait fait preuve d'une insigne déloyauté en cherchant à surprendre la signature de Consalvi.

C'est pourtant sur ce même article que roula encore toute la discussion du lendemain 15 juillet. Elle dura de midi à minuit. — Consalvi exigeait

Pie VII, lorsqu'il apprit que le texte du Concordat était suivi d'un certain nombre d'articles, subrepticement relatés comme faisant partie de la convention passée avec Rome : un discours du conseiller d'Etat Portalis semblait avoir pour but d'accréditer cette fausse interprétation.

Et de fait, Bonaparte se montra ici encore avec le même caractère de duplicité, avec le même esprit de domination, que dans les négociations qui avaient amené la signature du Concordat.

« Ces articles avaient été secrètement délibérés au conseil d'État, aussitôt après la conclusion du Concordat. Ils avaient surtout pour but de tenir lieu d'un certain paragraphe, relatif à l'exercice du culte, que le cardinal Consalvi n'avait jamais voulu signer, paragraphe dont la discussion, ainsi que nous l'avons précédemment raconté, avait failli amener la rupture des négociations, et sur lequel on n'avait pu s'entendre qu'en le supprimant.

« Cependant ces dispositions législatives, élaborées

---

au moins qu'on mit une restriction à la restriction : les réglemens de police en question devaient être uniquement de ceux que pourrait réclamer la *tranquillité publique*. On ne pouvait se mettre d'accord sur une demande aussi raisonnable. « Ou vous êtes de bonne foi, finit par dire le cardinal, en affirmant que le motif qui force le gouvernement à imposer au culte catholique la restriction de se conformer aux réglemens de police est le besoin impérieux du maintien de la tranquillité publique, et alors pourquoi ne pas le dire dans l'article lui-même? ou bien il y a des raisons inavouées à cette restriction, qu'à dessein on veut laisser vague et indéfinie, et j'ai alors le droit de craindre que le gouvernement n'entende assujettir ainsi l'Église à ses volontés. »

Le secrétaire d'État de Pie VII déclara donc hautement qu'il ne signerait que l'article ainsi amendé; autrement il partirait.

Bonaparte, se voyant acculé par une déclaration aussi loyale que définitive, accepta enfin la rédaction suivante :

« Article 1<sup>er</sup>. — La religion catholique, apostolique, romaine, sera librement exercée en France. Son culte sera public, en se conformant aux réglemens de police que le gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique. »

exclusivement par le gouvernement français, tout à fait inconnues à la cour de Rome, qui n'en apprit l'existence que par leur promulgation, furent livrées au public dans un gros volume officiel ayant pour titre *Concordat*, avec la même date que la convention synallagmatique conclue avec le Saint-Siège. La signature de Consalvi seule y manquait.

« Afin d'égarer davantage les esprits superficiels dans l'exposé des motifs du projet de loi présenté au Corps législatif, et portant approbation du Concordat, ils étaient qualifiés *Articles organiques de ladite convention*, et M. Portalis ne manqua point, insistant sur le tout, d'expliquer comment la convention et les articles organiques étant un contrat passé avec une puissance étrangère, ils devaient, d'après la constitution, être également soumis au Corps législatif. (Discours de M. Portalis au Corps législatif, *Moniteur* du 16 germinal an X, p. 790.) » Comte d'HAUSSONVILLE, *L'Église romaine et le Premier Empire*, tome I, p. 229.

Rome ne cessa de protester contre les articles organiques, qui allaient directement contre le Concordat, et qui n'étaient que la reproduction des articles définitivement rejetés par l'envoyé du pape.

Et cependant aujourd'hui encore on prétend souvent s'autoriser de ces décrets comme faisant partie du Concordat, pour prendre des mesures vexatoires contre l'Église catholique en France.

Il semble que la *rapacité de l'aigle* consulaire et impériale se fasse toujours sentir dans les persécutions dont tout le XIX<sup>e</sup> siècle est le témoin.

## II. Couronnement de l'empereur. — Pie VII à Paris.

Napoléon

fait venir le pape  
à Paris  
pour  
son couronnement  
solennel.

Le premier consul avait pris le titre d'empereur ; Bonaparte était devenu Napoléon.

Il fallait au vainqueur de l'Europe une consécration solennelle de sa nouvelle dignité.

Songeant à tirer profit de la religion à laquelle il avait rendu le libre exercice en France, il voulut s'entourer de tout le prestige qui s'attachait à la personne du pontife de Rome.

Mais tandis qu'autrefois les empereurs se rendaient à Rome pour se faire sacrer et couronner par le pape, Napoléon demanda que la cérémonie eût lieu à Paris. — Pie VII dut faire, à un âge avancé, un long et pénible voyage, pour se rendre aux prétentions d'un jeune empereur.

Les tendances si personnelles de Napoléon, exprimées dans notre devise, se manifestent encore bien davantage dans la proposition faite au pape par Napoléon, après la cérémonie du sacre.

L'empereur, qui rêvait une monarchie universelle, souffrait de sentir le pape loin de lui. Il sentait que la résidence à Rome était pour le Pontife la garantie d'une indépendance qu'il ne pouvait supporter. — Il proposa donc à Pie VII de demeurer à Paris, lui promettant de lui faire construire un palais trois fois grand comme celui du Vatican.

Pie VII répondit à ceux qui étaient chargés de le sonder à cet égard :

« On a répandu le bruit qu'on pourrait nous retenir en France. Tout est prévu : avant de partir de Rome, nous avons signé une abdication régulière, valable pour

Il essaye en vain  
d'obtenir de lui  
qu'il se fixe  
à Paris.

le cas où nous perdriions notre liberté. L'acte est hors de la portée du pouvoir des Français ; le cardinal Pignatelli en est dépositaire à Palerme, et quand on aura signifié les projets qu'on médite, il ne vous restera plus entre les mains qu'un misérable moine, qui s'appellera Barnabé Chiaramonti. »

Cette sublime réponse déjouait tous les calculs de l'empereur.

Il est intéressant de relire ce que dit Napoléon lui-même, sur son rocher de Sainte-Hélène, de ses intentions passées.

« Tout avait été préparé pour que le palais fût meublé avec plus de magnificence que les Tuileries mêmes. Tout y devait être or, argent, ou tapisserie des Gobelins, retraçant des événements tirés de l'histoire sainte. » (*Mémoires de Napoléon*, édition de 1830, p. 275.)

« Le pape comprit parfaitement le piège. Cela n'avait pour but que de faire descendre le Saint-Siège en le faisant correspondre avec un ministre comme les autres évêques. Il se refusa d'adopter cet expédient, qui empirait sa position ; il fit fort bien. Dans l'état de splendeur où était le trône impérial, le pape ne pouvait rien faire rejaillir sur lui, tandis que l'étiquette du palais impérial, les communications directes avec le souverain, distinguaient l'évêque de Rome et maintenaient sa splendeur et son rang. » (*Mémoires de Napoléon*, édition de 1830, note 5, p. 240.)



Ici encore, nous apprenons de la bouche même de Napoléon la vérité de la devise. — Heureux s'il n'eût jamais réalisé plus brutalement et d'une manière plus révoltante l'emblème **Aquila rapax**.

Ses intentions  
dévoilées  
par ses mémoires  
de Sainte-Hélène.

### III. *Attentats contre le pouvoir temporel du pape.*

Le temps approche où le conquérant du monde s'indignera de voir en face de lui un homme rester inébranlable dans ses principes, et refuser de s'associer à ses vues politiques, lorsqu'elles s'opposent aux exigences de sa propre conscience. — Le pape va devenir *victime*, et dans son *pouvoir temporel* et dans sa *personne sacrée*.

L'occasion principale qui provoqua de la part de Napoléon les odieuses persécutions dont Pie VII fut l'objet ne fut autre que sa fermeté à maintenir ses prérogatives spirituelles, et à sauvegarder son caractère de pontife universel de l'Église<sup>1</sup>.

Malgré la modération que mit Pie VII à défendre ses droits, la querelle s'envenima. Le pape refusant

<sup>1</sup> L'empereur avait entrepris le *blocus continental*. Pour réduire l'Angleterre, il voulait lui fermer tous les ports du continent. Il fut donc amené à exiger du pape qu'il prit une part active à ces mesures d'hostilité, en refusant aux Anglais l'entrée du port de Cività-Vecchia. — Pie VII refusa d'adopter une politique contraire à son ministère de paix. Il devait la neutralité même à une puissance protestante; l'Angleterre comptait d'ailleurs de nombreux sujets catholiques.

Cependant Napoléon fait occuper Ancône, sans aucune provocation de la part du pape. — Aux protestations de Pie VII, il répond insolemment, le 7 janvier 1806 : « Votre Sainteté avait intérêt à voir la fortune d'Ancône plutôt dans nos mains que dans celles des Anglais ou des Turcs. Je me suis considéré comme le protecteur du Saint-Siège, et à ce titre j'ai occupé Ancône pour la mettre à l'abri d'être souillée par les Grecs et les musulmans. »

Le 13 février 1806, il explique ainsi les rapports qu'il veut avoir avec le Saint-Siège : « Nos conditions doivent être que Votre Sainteté aura pour moi dans le temporel les mêmes égards que je lui porte pour le spirituel, et qu'elle cessera des ménagements inutiles envers des hérétiques, ennemis de l'Église, et envers des personnes qui ne peuvent lui faire aucun bien. Votre Sainteté est souveraine de Rome, mais j'en suis l'empereur... Tous mes ennemis doivent être les siens. »

Napoléon ne peut obtenir de Pie VII qu'il entre dans son système politique contrairement à son caractère de Pontife universel.

toujours d'entrer dans la politique de Napoléon, qui l'eût mis en état d'hostilité déclarée avec l'Angleterre, l'empereur ne faisait que s'irriter davantage : « Si le pape persiste dans son refus, dit-il un jour au cardinal Caprara, nonce de Pie VII, je prendrai aussitôt possession de ses États, j'établirai un sénat à Rome, et quand une fois Rome et l'État pontifical seront dans mes mains, ils n'en sortiront plus jamais. »

Le 22 juillet 1807, Napoléon osait bien écrire au prince Eugène : « Pourquoi le pape ne veut-il pas rendre à César ce qui est à César ? Est-il sur la terre plus que Jésus-Christ ? Peut-être le temps n'est pas loin, si l'on veut continuer à troubler mes États, où je ne reconnaitrai le pape que comme évêque de Rome, comme égal et au même rang que les autres évêques de mes États. Je ne craindrai pas de réunir les Églises gallicane, italienne, allemande, polonaise, pour *faire mes affaires sans pape*. Je n'autorise plus qu'une seule lettre de vous à Sa Sainteté, pour lui faire connaître que je ne puis consentir à ce que les évêques italiens aillent chercher leur institution à Rome. »

A la fin de l'année 1807, le général Lemarrois, au nom de Napoléon I<sup>er</sup>, occupa les provinces d'Urbin, d'Ancône, de Macerata et de Camerino.

Violation  
du droit des gens  
dont  
le pape est l'objet.

Le 2 février 1808, les troupes impériales entraient à Rome, sous les ordres du général Miollis.

L'empereur espérait intimider le pape et lui extorquer par la force un consentement dont il lui faisait une loi. — Malgré l'*ultimatum* qui fut adressé au Quirinal, le pape ne pouvait transiger avec son devoir. Pendant la nuit même qui suivit l'entrée des troupes impériales, Pie VII faisait afficher partout une protestation contre l'usurpation dont il était victime.

Une si odieuse violation du droit des gens n'était Mesures odieuses.

que le début d'une série de mesures de plus en plus révoltantes.

A la fin de février, les sept *cardinaux napolitains* présents à Rome sont violemment séparés du pape, et ramenés jusqu'aux frontières du royaume de Naples, sous prétexte qu'ils ont manqué à l'empereur, en refusant de prêter serment à Joseph, son frère.

La mesure prise contre les cardinaux napolitains est étendue le 10 mars 1808 à quatorze autres membres du Sacré-Collège. « Cette mesure doit être exécutée de gré ou de force, écrit l'empereur au prince Eugène. Puisque ce sont les cardinaux qui ont perdu les Etats temporels du pape par leurs mauvais conseils, qu'ils rentrent chacun chez eux ! »

Cependant la correspondance même du pape n'est plus respectée, et un détachement de troupes s'empare de la poste aux chevaux.

Bientôt les troupes pontificales sont incorporées de force dans les armées impériales.

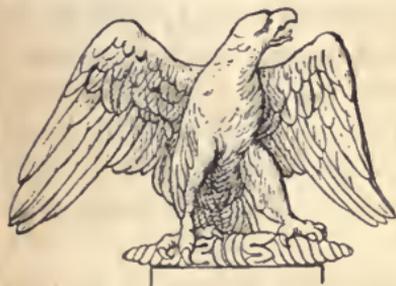
Toutes ces mesures affectaient vivement le pape ; Pie VII se montrait particulièrement indigné de l'éloignement de ses conseillers, et des entraves mises à l'exercice de son pouvoir spirituel. — La brutalité des mesures dont il était l'objet ne pouvait être acceptée sans protestation.

Le pape prit donc le parti de rappeler de Paris son nonce, le cardinal Caprara. Il réunit en consistoire tous les cardinaux présents à Rome, et, dans une allocution pathétique, protesta de toute son âme contre les procédés de l'empereur.

Napoléon, qui avait vu trembler devant lui les rois et les empereurs, ne pouvait admettre qu'un prêtre, un vieillard, osât faire preuve d'indépendance. — Tout entier aux affaires d'Espagne, il réservait à d'autres

Usurpation  
définitive  
des provinces  
d'Urbín, Ancône,  
Macerata,  
Camerino.

temps sa vengeance. Toutefois il écrivait de Bayonne, le 2 avril 1808, que le pape eût à entrer dans la confédération italienne, sous peine d'être privé de son temporel. « S'il s'y refuse, dit-il à M. de Champagny, c'est qu'il veut la guerre. Or le premier résultat de la guerre, c'est la conquête, et le premier résultat de la conquête est le changement de gouvernement. »



Le même jour, 2 avril, un décret de l'empereur déclarait les provinces d'Urbin, Ancône, Macerata et Camerino irrévocablement et à perpétuité unies au royaume d'Italie.

A cette mesure, qui consomme l'iniquité commise précédemment déjà par l'envahissement de ces quatre provinces, Pie VII oppose une lettre énergique aux évêques italiens des provinces usurpées.

Lettre de Pie VII.

Cette lettre sert de prétexte à de nouvelles rigneurs. — Le général Miollis fait arrêter au Quirinal même le cardinal Gabrielli, secrétaire d'État de Sa Sainteté, et s'empare des papiers du secrétariat.

Nouveaux attentats.

Et Napoléon, apprenant ces nouveaux événements à Bayonne, les approuve par une lettre du 17 juillet 1801 au vice-roi d'Italie : « J'ai vu avec plaisir que vous avez fait venir à Milan le cardinal Gabrielli, évêque de Sinigaglia. Il faut le laisser là. Quand vous pourrez le voir, vous lui demanderez s'il veut, oui ou non, prêter le serment prescrit par le Concordat. S'il ne veut pas, vous l'enverrez dans un couvent, vous séquestrerez son temporel. On ne lui laissera qu'une pension alimentaire de mille écus. »

Le cardinal Pacca succède au cardinal Gabrielli

comme secrétaire d'État ; mais lui-même n'est préservé d'une arrestation que par l'intervention personnelle du pape.

Prise de possession  
des  
États du Pape.

Cependant l'empereur, voyant son horizon politique s'éclaircir au printemps de 1809, profite des premiers avantages obtenus contre l'Autriche pour mettre à exécution des projets déjà bien anciens. Une note du 17 mai 1809, datée de Schoenbrunn, et destinée à M. de Champagny, nous montre les dispositions de Napoléon :

« L'intention de l'empereur est de faire communiquer au sénat, du 5 au 10 juin, deux décrets au sujet de la prise de possession des États du pape. » Le premier de ces décrets déclare que les *États du pape sont réunis à l'empire français*.

Pour conduire de haut toute cette affaire de Rome, l'empereur fait choix du nouveau roi de Rome, Joachim Murat.

On garde encore le silence sur ces décrets. Les derniers préparatifs s'achèvent.

L'aigle impériale  
au château  
Saint-Ange.

Le 10 juin 1809, le crime est consommé. Le pavillon pontifical qui flotte au-dessus du château Saint-Ange est abaissé, et l'aigle impériale paraît à sa place.

L'excommuni-  
cation.

C'est alors que le pape emploie la dernière arme qui lui reste, arme terrible, il est vrai : l'excommunication. — Doux et conciliant par nature, Pie VII pense qu'il ne lui est pas permis de tarder plus longtemps à lancer l'anathème sur les entreprises sacrilèges, dont il est depuis trop longtemps la victime.

La bulle d'excommunication était prête depuis quelque temps déjà. Quelques heures après que les enseignes impériales eurent été arborées au château Saint-Ange, cette bulle était affichée aux lieux accoutumés, et produisait à Rome une grande, mais malheureusement trop passagère impression.

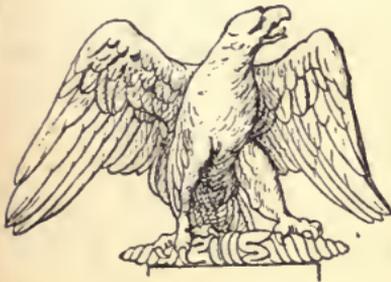
IV. *Enlèvement du pape.*

La personne même du Pontife va devenir, hélas ! l'objet des violences de l'aigle impériale. La publication de la bulle d'excommunication est le signal d'attentats nouveaux.

Pie VII  
va être attaqué  
dans sa liberté.

Le général Miollis croit répondre aux intentions de son maître, en privant le chef de la chrétienté d'une liberté dont il fait un si terrible usage. « Je vous ai déjà fait connaître, avait écrit l'empereur à son beau-

Instructions  
de l'empereur.



frère le roi de Naples, le 19 juin 1809, que mon intention était que les affaires de Rome fussent menées vivement et qu'on ne ménagât aucune espèce de résistance. Aucun asile ne doit être respecté, si on ne se soumet pas à mes décrets, et, sous quelque prétexte que ce

soit, on ne doit souffrir aucune résistance. Si le pape, contre l'esprit de son état et de l'Évangile, prêche la révolte et veut se servir de l'immunité de sa maison pour faire imprimer des circulaires, *on doit l'arrêter*. Le temps de ces scènes est passé. Philippe le Bel fit arrêter Boniface, et Charles-Quint tint longtemps en prison Clément VII, et ceux-là avaient fait encore moins. Un prêtre qui prêche aux puissances temporelles la discorde et la guerre, au lieu de la paix, abuse de son caractère. » — Le général Miollis lui-même avait reçu des instructions analogues.

Invasion nocturne  
du Quirinal.

Pie VII, prévoyant une agression nouvelle de la part de ses ennemis, était bien résolu à les forcer de recourir à la violence ouverte, s'ils voulaient s'emparer de sa personne. Il s'était donc enfermé dans son palais du Quirinal, et les portes ne devaient être ouvertes qu'aux personnes faisant partie de sa maison. La nuit, elles étaient strictement closes pour tout le monde sans exception.

Cependant le général Radet, à qui est confiée la mission sacrilège de porter la main sur le souverain Pontife, s'est procuré des intelligences dans la maison même du Saint-Père.

Dans la nuit du 5 au 6 juillet 1809, il dirige trois détachements munis d'échelles d'escalade, de cordes, de grappins et de torches sur le Quirinal.

Un groupe de trente hommes escalade les murs du jardin; un autre de vingt-cinq hommes, commandé par le colonel Siry, monte par la fenêtre d'une chambre inoccupée du deuxième étage; le général Radet s'est réservé de pénétrer par la toiture. — Ayant échoué de son côté par suite de la rupture de deux échelles, il parvient à se faire ouvrir par le colonel Siry la porte cochère.

A peine entré dans le palais, il fait désarmer la garde suisse, qui a reçu l'ordre de n'opposer aucune résistance. Un misérable, récemment chassé du Quirinal, le guide vers les appartements de Pie VII.

Le pape  
et le  
général Radet.

Le pape, réveillé par le bruit, se tient prêt à tout événement. Il attend dans la salle d'audience. Le cardinal Despuig, Espagnol de naissance, pro-vicaire de Rome, et le cardinal Pacca, sont à ses côtés. — Déjà le général Radet est arrivé jusqu'à la porte d'entrée de la salle.

Pour éviter tout désordre, le pape ordonne qu'on ouvre la porte que l'on voit trembler sous sa pression.

Radet entre alors. Il devine bientôt qu'il est en présence du pape. Il renvoie le gros de sa troupe et introduit ses officiers, qui se rangent symétriquement à ses côtés.

Pendant cinq minutes, un silence glacial règne dans la salle. . . . .

Enfin Radet s'avance de quelques pas ; il s'incline et dit à Sa Sainteté qu'il a une mission douloureuse à remplir, mission qui lui est imposée par ses serments et les devoirs sacrés de sa place. — « Que me voulez-vous ? dit alors le pape en se levant et en le regardant avec dignité. Et pourquoi venez-vous à cette heure troubler ainsi mon repos et ma demeure ? — Très saint Père, reprend le général, je viens au nom de mon gouvernement réitérer à Votre Sainteté la proposition de renoncer officiellement à son pouvoir temporel. Si Votre Sainteté y consent, je ne doute pas que les affaires puissent s'arranger, et l'empereur traitera Votre Sainteté avec les plus grands égards. — Si vous avez cru, dit Pie VII avec calme, devoir exécuter de tels ordres de l'empereur à cause de votre serment de fidélité et d'obéissance, pensez de quelle manière nous devons, nous, soutenir les droits du Saint-Siège, auquel nous sommes lié par tant de serments. Nous ne pouvons ni céder ni abandonner ce qui n'est pas à nous. Le temporel appartient à l'Église, et nous n'en sommes que l'administrateur. L'empereur pourra nous mettre en pièces, mais il n'obtiendra pas cela de nous. Après tout ce que nous avons fait pour lui, devons-nous nous attendre à un pareil traitement ? — Je sais, saint Père, reprend Radet de plus en plus troublé, que l'empereur vous a beaucoup d'obligations. — Oui, et plus que vous ne savez ; mais enfin quels sont vos ordres ? — Très saint Père, j'ai regret de la commission qui m'a été donnée ; mais, puisque telle est la résolution

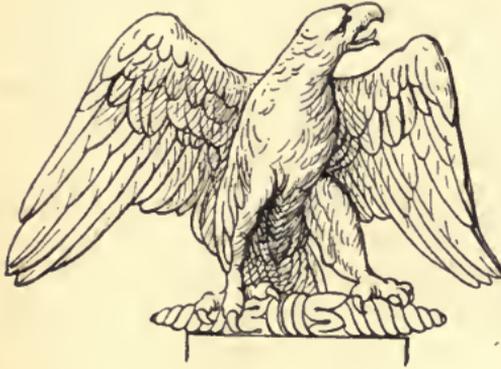
de Sa Sainteté, je dois lui dire que j'ai ordre de l'emmener avec moi. »

A ces paroles, le pape, qui a gardé jusqu'alors le ton que commandait sa dignité, s'adresse au général :

« En vérité, mon fils, lui dit-il d'un air de tendresse et de compassion; cette commission ne vous attirera pas les bénédictions divines. »

Puis, levant les yeux au ciel, il se soumet avec humilité aux desseins adorables de la Providence.

Le général Radet reçoit alors, par un messenger du



général Miollis, l'ordre d'arrêter immédiatement le pape avec le cardinal Pacca, et de les conduire hors de Rome. Le pape cède à la force, mais il demande deux heures pour faire ses préparatifs de

voyage. Ce court délai ne lui est même pas accordé.

Prenant alors sur son prie-Dieu son Christ et son bréviaire, le pape descend le grand escalier du Quirinal, appuyé sur le général Radet et suivi du cardinal Pacca. Arrivé à la porte cochère, il s'arrête et bénit Rome.

Il est quatre heures du matin. Radet fait monter le pape et le cardinal Pacca dans une voiture attelée d'avance, dont les persiennes sont soigneusement clouées; les deux portières sont fermées à clef sous ses yeux. Lui-même s'élanche sur le siège et ordonne au postillon de sortir de la ville par la *porta Pia*, et

de regagner la porte du Peuple en longeant les murs d'enceinte.

Bientôt la voiture, qui emmenait ainsi captif le Vicaire de Jésus-Christ, prenait à toute vitesse la route de Florence.

L'enlèvement brutal du pape justifiait une fois de plus la devise de Pie VII : **Aquila rapax!**

### V. Captivité de Savone.

Nous ne suivrons pas ce pauvre pape dans ses pérégrinations douloureuses et précipitées à travers l'Italie et la France.

Napoléon  
fait diriger le Pape  
sur Savone.

L'âge et la maladie rendirent le voyage plus pénible encore. Enfermé et captif, le chef de l'Église universelle fut traîné comme un malfaiteur jusqu'à Grenoble.

Napoléon, informé des événements de Rome, et se sentant embarrassé de son rôle, reproche alors à Miollis et à Radet d'avoir ainsi conduit le pape loin de Rome. N'était-ce pas lui qui, dans ses lettres du 19 juin 1809, avait donné l'ordre de l'enlèvement?

Cependant des mesures nouvelles ont été prises : il faut retourner en arrière. Pie VII est dirigé sur Savone par Avignon et Nice. Il arrive enfin dans cette petite ville qui, pendant trois ans, aura l'honneur de le posséder.

Mais c'est encore en captif qu'il demeurera dans le palais épiscopal de Savone. L'empereur veut de nouveau le forcer à prendre des décisions que réprouve sa conscience. Napoléon a désigné pour les sièges épiscopaux vacants en France et en Italie des prélats indignes, et

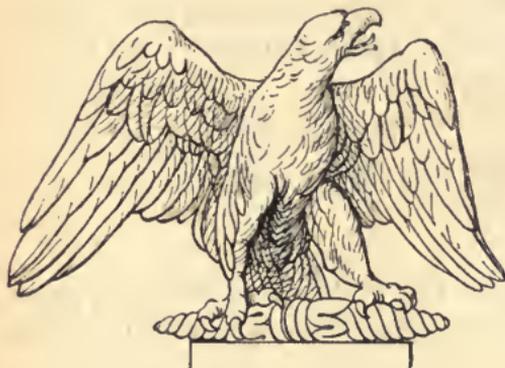
Exigences  
de l'empereur  
pour l'institution  
canonique  
des évêques.

il prétend obtenir pour eux de Pie VII l'institution canonique.

Pie VII résiste.

Il sera puni de son opiniâtreté.

Moyens employés  
par l'empereur  
et par  
ses représentants  
pour triompher  
des résistances  
de Pie VII.



On l'isole complètement, on le prive même de la société de l'évêque de Savone; on force son secrétaire, on lui enlève jusqu'à son écritoire, ses plumes et son papier, son bréviaire, son petit Office de la sainte Vierge.

On exige de lui qu'il remette au capitaine de gendarmerie Lagorse son humble *anneau du pêcheur*. Le pape brise cet anneau avant de s'en séparer<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Une lettre de Napoléon à son ministre des cultes révélera, mieux que de longues considérations, le caractère âpre, personnel et cruel de la politique suivie par le *grand empereur* vis-à-vis du prisonnier de Savone, afin de lasser sa patience et son courage.

« Écrivez au préfet de Montenotte pour lui faire connaître la lettre que le pape a écrite au grand vicaire de Paris, afin d'éclairer ce fonctionnaire sur la mauvaise foi du pape, qui, sous des apparences de conciliation et de charité, excite en secret la discorde et la rébellion. Donnez-lui l'ordre d'empêcher qu'aucun courrier ne soit reçu ni expédié avec des lettres pour le pape et sa suite, et pour que la poste ne fasse partir ni ne lui fasse remettre aucune lettre. Il faudra pour cela qu'il soit sûr du directeur des postes.

« Vous lui ferez connaître que je fais venir l'évêque de Savone à Paris, où je désire le voir.

« Vous prescrirez au sieur Chabrol d'avoir dans ses conversations un ton plus ferme, de représenter au pape qu'il fait du tort à la religion; qu'il cherche à semer le trouble et la division; qu'il néglige la douceur et les bonnes manières qui auraient pu réussir auprès de moi; qu'il n'obtiendra rien par les moyens qu'il emploie, et que l'Église finira par perdre le reste de son temporel; que ceux qui seront assez fous et assez ignorants de

Napoléon cherchait par tous les moyens à agir sur l'esprit du pape. On faisait passer sous ses yeux le *Moniteur*, toutes les fois qu'il contenait quelque passage propre à favoriser une impression que l'empereur voulait exciter en lui. A tout prix, il tenait à le faire entrer dans son système de politique, et à le trouver soumis à ses volontés, lors même qu'il s'agissait de questions essentiellement religieuses, comme l'institution canonique des évêques.

Comme le pape refusait toujours les bulles épiscopales, Napoléon conçut la singulière idée de faire tenir à Paris un concile national, qui lui permettrait peut-être de se passer de Pie VII <sup>1</sup>.

Napoléon  
pense à convoquer  
un  
concile national.

leurs devoirs pour l'écouter perdront leurs places, et que ce sera par sa faute.

« Il faut que cela soit dit avec vigueur.

« Il doit voir également ceux qui entourent le pape et les éclairer sur les fâcheuses conséquences que cela aura pour eux.

« Il est inutile que le pape écrive. Moins il fera de besogne, et mieux cela vaudra.

« Il est nécessaire : 1° que le préfet envoie un état des individus qui sont auprès du pape, qu'il désigne les plus grands travailleurs, afin que je les renvoie, pour ôter au pape le moyen d'écrire et de répandre le poison; 2° que vous donniez ordre au préfet de ne plus expédier les lettres du pape pour le royaume d'Italie, le royaume de Naples, la Toscane, le Piémont, la France: de ne lui remettre aucune lettre et de les envoyer toutes ici. Vous en ferez le triage, et l'on ne donnera cours qu'aux lettres dont l'émission sera sans inconvénient. Faites-vous en conséquence envoyer toutes celles que le pape écrirait, et celles qui lui seraient adressées.

« En général, moins ce qu'il écrit parviendra, et mieux cela vaudra... »

Voir *L'Église Romaine et le premier Empire*, par le comte D'HAUS-SONVILLE, t. III, p. 475.

<sup>1</sup> Pour préparer ce concile, Napoléon réunit en 1809 une première commission ecclésiastique, dont il eut soin de choisir les membres. — Trois séries de questions furent soumises à l'examen de la commission : la première concernait le gouvernement de l'Église catholique en général, la deuxième l'Église de France en particulier, la troisième « la position actuelle ». Le mémoire remis par ordre de l'empereur au conseil ecclésiastique fait allusion aux questions les plus délicates : réunion d'un concile, intervention de l'empereur pour la nomination des cardinaux ou pour toute autre prérogative, marche à suivre par Sa Majesté, dans le cas où le pape refuserait de coopérer à de nouvelles circonscriptions

La circulaire pour la convocation du concile national (25 avril 1811) est un véritable réquisitoire contre le pape. Napoléon veut intimider Pie VII. — Ce n'est pas

d'évêchés, compte à tenir de la Bulle d'excommunication. Mais, en somme, le point capital pour lequel Napoléon aurait voulu se passer du pape était l'institution canonique à donner aux évêques.

Napoléon, voulant en arriver à ses fins, devenait impérieux.

La commission finit de guerre lasse par donner une réponse qui ne saurait trouver d'excuse. Voici cette réponse :

Le concile national pourrait déclarer qu'attendu l'impossibilité de recourir à un concile œcuménique, et l'immense danger dont l'Église de France était menacée, « l'institution donnée *concliairement* par le métropolitain, à l'égard de ses suffragants, ou par le plus ancien d'entre eux à l'égard du métropolitain, pourrait tenir lieu des Bulles pontificales, jusqu'à ce que le pape ou ses successeurs eussent consenti à l'exécution du Concordat. »

Les réponses sur les autres points étaient empreintes d'une égale servilité.

Le même comité, légèrement modifié dans sa composition, fut réuni de nouveau au commencement de 1811. — L'empereur exposa ainsi les questions qu'il voulait soumettre au concile national :

« 1° Toutes communications entre le pape et les sujets de l'empereur étant interrompues quant à présent, à qui faut-il s'adresser pour obtenir les dispenses qu'accordait le Saint-Siège? 2° Quand le pape refuse persévéramment d'accorder des Bulles aux évêques nommés par l'empereur pour remplir les sièges vacants, quel est le moyen canonique de leur donner l'institution? »

Malgré l'admirable conduite et l'énergique protestation de M. l'abbé Émery, de la Société de Saint-Sulpice, les membres de la nouvelle commission sulvent l'exemple donné par leurs devanciers, et proposent la convocation d'un concile national.

Napoléon, voulant frapper un grand coup, réunit les évêques de la commission le 16 mars aux Tuileries.

« Messieurs les cardinaux, archevêques et évêques composant le comité ecclésiastique, s'écrie-t-il au début de cette pompeuse séance, vous me dites que le clergé de France, imbu de la doctrine sacrée de l'Évangile, s'indignerait de toute entreprise contre l'autorité du souverain. — Le pape a entrepris contre mon autorité, en excommuniant mes ministres, mes armées et presque tout l'empire, et ce, pour soutenir des prétentions temporelles; et cependant, dans l'état actuel de la religion catholique, où la doctrine de ceux qui ont subordonné les évêques aux volontés et aux intérêts de la cour de Rome a prévalu, quels moyens ai-je pour mettre mon trône à l'abri de pareilles attaques? Y a-t-il un moyen canonique de punir un pape qui prêcherait la révolte et la guerre civile? »

« Le pape a entrepris non seulement contre mon autorité, il a aussi entrepris contre l'autorité et le bien des Églises de l'empire, soit en lais-

assez pour lui d'avoir attenté au pouvoir temporel et à la liberté même de Pie VII ; il cherche maintenant à empiéter sur ses *pouvoirs spirituels*.

Aux évêques qu'il choisit pour porter ses réclamations à Savone, il commence par déclarer qu'il considère le Concordat comme n'existant plus, puisqu'une des parties contractantes l'a violé. Cependant on pourrait revenir au Concordat aux conditions suivantes : 1<sup>o</sup> le pape instituera tous les évêques qui ont été nommés ; 2<sup>o</sup> si, à l'avenir, trois mois s'écoulent sans que l'institution vienne de Rome, on devrait recourir au métropolitain à l'égard de ses suffragants, ou au plus ancien des suffragants pour le métropolitain.

Députation  
d'évêques à Savone.

C'était ravir au souverain Pontife son autorité souveraine.

L'effort et l'artifice de Napoléon tendaient à faire croire au pauvre Pie VII, en cas de refus de sa part, que tout l'épiscopat français se détacherait de lui.

Les trois évêques envoyés par Napoléon arrivent à Savone le 9 mai 1811. Ils trouvent Pie VII dans un état de séquestration absolu. Ses plus intimes serviteurs, son confesseur même, ont été arrachés d'auprès de sa personne, et enfermés dans la prison d'État de Fenestrelle. On devine les inquiétudes auxquelles le pape était en proie dans une solitude aussi affreuse, qui durait depuis quatre mois déjà. — Les trois évêques qui avaient accepté la triste commission de se faire les

---

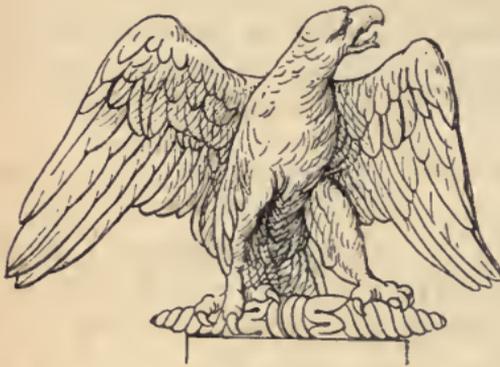
sant perdre l'Église d'Allemagne, soit en refusant d'instituer mes évêques, et depuis, en défendant aux chapitres de remettre les pouvoirs de vicaire capitulaire aux individus que j'aurais nommés... Des Bulles, des correspondances ont été imprimées par ordre du pape et répandues dans toute la chrétienté. »

Ainsi, pour Napoléon, l'agresseur c'était ce pauvre pape, qui pourtant avait tout fait pour donner satisfaction à ses exigences, tant que sa conscience le lui pouvait permettre !

porte-paroles d'un souverain tyrannique autant qu'orgueilleux, mirent tous leurs soins à s'acquitter avec succès de leur rôle. Ils cherchèrent à amener peu à peu le pape à céder aux volontés impériales. Le préfet de Montenotte intervenait à propos pour influencer l'imagination et la sensibilité du Saint-Père. Le médecin même du pape avait été acheté. C'était un siège en règle.

Maladie de Pie VII.

Une maladie sombre du Saint-Père vint faciliter



l'action que l'on cherchait à exercer sur sa volonté. « Le docteur Porta nous a bien servis, » écrit le préfet, M. de Chabrol, au ministre des cultes, le 16 mai 1811. On peut lire dans le récit que fait le comte

D'HAUSSONVILLE les détails navrants de cette maladie de lassitude dont on cherche à abuser.

Le pauvre captif, qui se défie toujours de son jugement, finit par se familiariser avec des concessions qu'on a mis tant d'habileté à lui présenter sous un faux jour.

Les évêques le quittent, lui laissant le manuscrit contenant divers articles relatifs à l'institution canonique et à la clause additionnelle au Concordat. — Mais après leur départ, la maladie noire de Pie VII s'accroît. Il s'était servi d'un prétexte pour congédier les évêques, disant *qu'il avait la tête trop fatiguée*. En réalité il était, selon les expressions dont il se servit lui-même, comme en un *état d'ivresse*; sa sensibi-

Il donne un demi-consentement à des concessions, qui sont pour lui la source de sombres inquiétudes et altèrent gravement sa santé; mais il ne signe rien.

lité avait été trop fortement surexcitée par tous les assauts auxquels il avait été en butte.

Le docteur Porta lui-même en vient à craindre quelque affection hypocondriaque. — M. de Chabrol s'inquiète de son profond silence. « Vous aurez vu par mes dernières lettres, écrit-il, que l'incertitude du pape quand il est livré à lui-même va jusqu'à *altérer sa santé et sa raison*. Dans ce moment, l'*aliénation mentale* est passée, et l'indisposition physique est moins grave; mais tout annonce qu'il faut nécessairement des soutiens à un esprit affaibli et à une conscience ombreuse. »

« Heureusement, s'écriait Pie VII, je n'ai rien signé. » C'est la consolation du saint Pontife. — Mais les événements lamentables de Savone n'en sont pas moins la condamnation d'un empereur qui ne reculait devant aucun moyen pour faire céder et plier sa victime.

C'est bien encore ici la justification frappante de la légende *Aquila rapax*. Ravisseur de tout son pouvoir temporel et de sa liberté, Napoléon ne craint pas d'attenter à la santé et à la raison même de Pie VII, afin d'en arriver à ses fins !

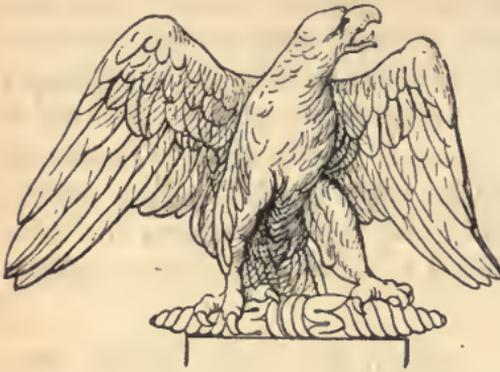
Désireux de borner nos recherches aux événements qui mettent en présence le persécuteur et le persécuté, l'empereur et le pontife, l'aigle et sa proie, nous laisserons de côté les questions relatives au concile national de 1811. Ce concile ne mérite d'ailleurs pas son nom, puisqu'il est réuni par Napoléon, et que Napoléon veut rester le maître des discussions. Ce n'est en réalité qu'une machine de guerre pour impressionner le pape, et l'amener à céder aux volontés impériales.

De nouveau, une députation de cardinaux et d'évêques arrive à Savone dans les premiers jours de septembre

Le  
concile national  
est destiné,  
dans les vues  
de Napoléon,  
à influencer  
sur la  
volonté du Pape.

Nouvelle  
députation  
d'évêques à Savone.

1811. Ils ont pour mission d'extorquer de Pie VII des concessions qui n'ont pas encore reçu sa sanction définitive.—Pendant



sept mois ils resteront près de lui, le poursuivant de leurs plaintes et de leurs réclamations, et lui parlant des scènes étranges qui ont marqué le concile national à Paris : ils s'efforceront d'obtenir de lui la

ratification du décret, servilement rendu par cette assemblée.

Pie VII se montre porté à faire toutes les concessions compatibles avec sa dignité souveraine. Mais il demeure inébranlable lorsqu'on parle de toucher aux droits imprescriptibles de la papauté. Enfin, ne pouvant rien obtenir, les prélats quittent Savone à la fin de février 1812.

Mais Napoléon, lorsqu'il s'est engagé dans une voie même dangereuse, ne sait pas reculer. Il ira jusqu'au bout.

Il fera céder ce pape, lui !

De Dresde, il écrit à son beau-frère, le prince Borghèse, 21 mars 1812, de faire partir Pie VII de Savone et de l'envoyer à Fontainebleau.

Le voyage du Saint-Père fut très douloureux. Il partit de Savone dans le plus grand mystère, sous un déguisement qu'on lui imposa. Le passage du Mont-Cenis fut marqué par une crise, qui mit la vie du pape en danger. Une incommodité de vieillard dont il souff-

Napoléon  
donne l'ordre  
de transférer  
son captif  
de Savone  
à Fontainebleau.

frait avait amené d'intolérables souffrances par suite de l'allure rapide et continue des chevaux qui l'entraînaient.

Le voyage put cependant se terminer.

Le 19 juin au matin, Pie VII arrivait à Fontainebleau, épuisé de fatigue.

## VI. Captivité de Fontainebleau.

Napoléon, lancé alors dans sa désastreuse campagne de Russie, avait laissé des ordres pour que le pape fût traité magnifiquement. Mais il avait eu soin de l'entourer des représentants du haut clergé, dont il se croyait le plus sûr; on avait établi à demeure près de lui les membres des anciennes commissions ecclésiastiques, les cardinaux et les prélats récemment envoyés en mission à Savone, les personnalités les plus en vue de l'ancien concile national.

Des cardinaux  
et divers prélats  
cherchent  
à circonvenir  
le Pape.

A peine remis de ses fatigues, le pape, dédaignant les splendeurs de sa nouvelle résidence, déclara qu'il voulait mener une vie retirée, dans un palais où il se considérait comme prisonnier.

Pie VII  
ne se laisse  
pas séduire par  
les attentions  
dont on l'obsède.

Les prélats qui cherchaient à le circonvenir virent bientôt qu'ils n'obtiendraient rien par leurs discussions.

Cependant l'heure fatale a sonné pour Napoléon. Le châtimement commence. Obligé de quitter Moscou incendiée, il laisse dans les plaines glacées de la Russie et de la Pologne les débris de sa Grande Armée, et rentre presque seul à Paris.

Retraite de Russie.

« Que me veut le pape? s'était-il écrié lors de son excommunication, dans l'orgueil de ses victoires; se figure-t-il que ses excommunications feront tomber les armes des mains de mes soldats? »

Hélas ! la retraite désastreuse de Russie est la réponse de la Providence à cette insolente bravade.

Changement  
d'attitude  
de Napoléon. —  
Ses exigences  
et ses prétentions  
restent les mêmes  
au fond.

Mais du moins l'attitude de Napoléon ne va-t-elle pas changer dans ses rapports avec le pape ? — Oui, dans la forme. Mais *le but sera toujours le même*.

Napoléon fait maintenant des avances à Pie VII ; mais s'il paraît le traiter avec égards, c'est qu'il veut obtenir de lui par la persuasion ce qu'il n'a pu gagner par la violence.

Lui qui n'a pas daigné répondre un mot aux deux lettres que lui avait écrites le pape de sa propre main, il y a un an à peine, il adresse de lui-même à Pie VII à l'occasion du nouvel an, le 29 décembre 1812, une lettre fort courtoise, et remplie d'expressions d'*amitié*, de *parfaite estime* et de *haute considération*. Il lui demande de reprendre les négociations pour la paix de l'Église, et désigne bientôt, pour traiter en son nom, l'évêque de Nantes, M. Duvoisin.

Malgré tant de symptômes propres à exciter chez Pie VII la confiance et l'espérance, M. Duvoisin se présente, chargé de propositions encore plus inacceptables que celles présentées par l'empereur à Dresde, dans la prévision de son futur triomphe. — Parmi beaucoup d'articles absolument contraires aux libertés de l'Église, il devait être stipulé que le pape résiderait à Paris. C'était la mainmise sur le gouvernement pontifical. L'empereur se réservait en grande partie la nomination des cardinaux et des évêques.

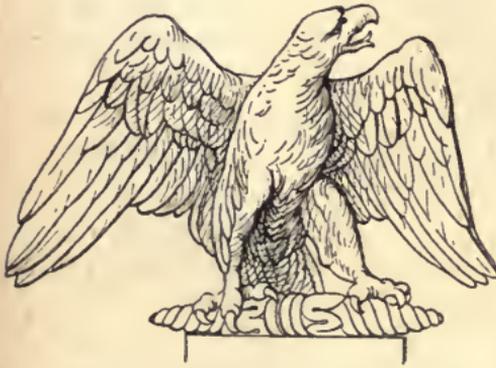
Depuis l'occupation de Rome, Pie VII n'avait cessé de se plaindre de ce qu'on le privait de ses conseillers naturels, les cardinaux. — A Fontainebleau, il retrouve des conseillers. Mais ce ne sont malheureusement que des esclaves du gouvernement impérial. Ils reprochent continuellement au scrupuleux et timoré Pie VII de

s'opposer aux volontés de l'empereur et d'être la cause des maux qui accablent l'Église.

Napoléon, ayant appris que son malheureux captif est de nouveau troublé et perplexe comme à Savone, abuse de cette disposition d'esprit. — Quittant subitement une partie de chasse à courre, il se rend à l'improviste à Fontainebleau chez le pape, le 18 janvier 1813.

« Courant vers le pape, dit le cardinal Pacca, l'empereur le serra dans ses bras, lui donna un baiser, et le combla de marques d'amitié. »

Les conférences commençaient le lendemain entre Pie VII et Napoléon, enfermés tête à tête; elles du-



rèrent plusieurs jours. « Il est évident, écrit M. DE PRADT (*Les quatre Concordats*, t. III, p. 2), que l'empereur voulait en finir par un coup rapide et imprévu, et qu'il se fiait sur l'effet que sa présence, une discussion di-

recte et son habileté personnelle, produiraient sur le pape. »

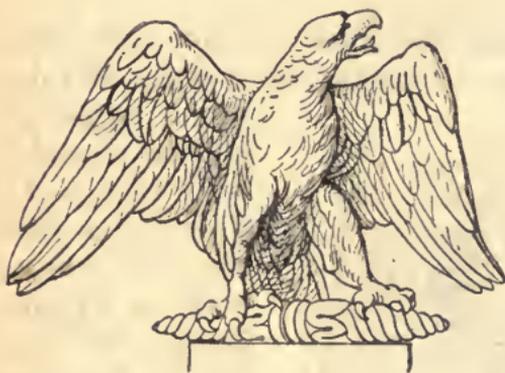
Pie VII, qui se montra toujours très réservé quand on le questionnait sur les incidents de cette entrevue de Fontainebleau, donne cependant à entendre que l'empereur lui a parlé avec « hauteur et mépris, jusqu'à le traiter d'ignorant en matières ecclésiastiques ». (*Œuvres complètes* du cardinal PACCA, t. I, p. 317.)

L'empereur  
se rend en personne  
chez Pie VII.  
Conférences  
de Fontainebleau.

L'empereur  
arrache au pape  
son consentement.

Quoi qu'il en soit, l'examen du texte que nous possédons du Concordat de Fontainebleau montre que l'empereur s'était désisté de beaucoup de ses prétentions primitives. — Était-ce par calcul que Napoléon avait inséré d'abord ces conditions dans le projet de concordat présenté par M. Duvoisin ? Voulait-il se ménager l'honneur de paraître céder quelque chose, afin d'obtenir plus sûrement le consentement du pape sur le point important ? Il est difficile de pénétrer ses intentions.

En tous cas, Napoléon se montra, dans cette circonstance, plus que partout ailleurs, l'aigle ravisseur et insatiable. Il finit par extorquer du pauvre pape son consentement, pour une convention dont il poursuivait depuis si longtemps la conclusion sans succès.



C'était dans la soirée du 25 janvier 1813.

« En dépit des adoucissements qu'à force d'instances il avait fait subir au texte primitif, Pie VII était encore horriblement troublé à l'idée de mettre son nom au bas d'un document qui changeait d'une façon si étrange la condition séculaire de l'Église.

« Les cardinaux logés au palais assistaient à cette dernière conférence.

« On dit que, pressé par l'empereur d'en finir, Pie VII jeta un regard éploré sur les quatre membres du Sacré-Collège, qui formaient alors son unique

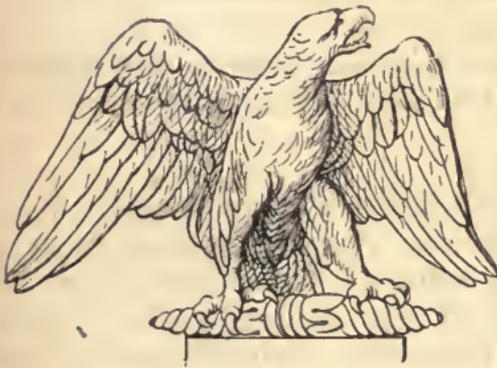
conseil. Ce regard invoquait un peu d'aide, quelque appui, une parole d'encouragement dans sa consciencieuse résistance. S'ils avaient prononcé un mot, fait un signe, peut-être n'eût-il point passé outre.

« Aucun d'eux ne bougea. Devant les douloureuses perplexités de leur chef spirituel, ils demeurèrent tous silencieux. Directement consulté par un dernier coup d'œil, où se peignait l'angoisse suprême du malheureux Pontife, le cardinal le plus rapproché de lui baissa la tête, faisant ainsi comprendre qu'il fallait se soumettre.

« Alors Pie VII signa. » (*L'Église Romaine et le premier Empire*, par le comte d'HAUSSONVILLE, t. V, p. 227.)

A peine le Concordat de Fontainebleau eut-il été

Regrets du pape.



signé, que Pie VII retomba dans la noire mélancolie que l'on avait déjà remarquée en lui à Savone, après le départ des évêques qui lui avaient été députés. « Son âme, écrit le cardinal Pacca, fut brisée de repentir et de douleur. »

Le pauvre Pie VII, au milieu des airs de fête et de splendeur que revêtait le château de Fontainebleau, n'avait plus un instant de tranquillité et de repos.

Courbé, pâle, amaigri, les yeux enfoncés, presque éteints et immobiles, tel apparaissait le pape aux membres du Sacré-Collège, qui s'empressaient maintenant autour de lui.

Retraction  
du Concordat  
de Fontainebleau.

L'humilité de Pie VII ne devait reculer devant aucune démarche, pour réparer une faute qu'il se reprochait avec amertume. Aussi accueillit-il avec empressement la proposition qui lui fut faite par le cardinal Pacca, de rétracter par une lettre directement adressée à l'empereur un consentement qui avait été obtenu par surprise.

On n'avait conclu à Fontainebleau que les articles qui devaient servir de base à un arrangement définitif. Et pourtant l'empereur, pour compromettre davantage Pie VII, n'avait pas hésité à communiquer de lui-même au sénat, le 14 février, sous le nom de Concordat, les articles qui devaient rester secrets jusqu'à nouvel ordre. Il attendait avec impatience le résultat des dernières démarches faites par ses députés auprès de Pie VII, pour terminer l'affaire du Concordat.

Les négociations, retardées par la résolution du pape, ne pouvaient aboutir.

Enfin, le 24 mars, Napoléon recevait une réponse du pape; mais elle était bien différente de celle qu'il attendait.

Le pape, accusant sa propre faiblesse, déclare à l'empereur que sa conscience s'oppose invinciblement à l'exécution de divers articles contenus dans l'écrit du 25 janvier. Il se plaint avec douceur de la publicité donnée au projet de Concordat, contre ce qui avait été convenu. Il termine en exprimant encore l'espoir d'en arriver à un accommodement définitif, dont les bases fondamentales seront en harmonie avec ses devoirs.

Conduite déloyale  
de l'empereur.

L'empereur cherche à imposer le silence sur la rétractation du pape. « Les archevêques et les évêques, écrit-il au ministre des cultes dès le 25 mars, ne doivent rien savoir de la protestation du pape. » Il dicte même les expressions dont auront à se servir, comme d'eux-

mêmes, ces évêques, dans une adresse au pape, en lui offrant leurs félicitations pour la conclusion du Concordat, et lui présentant leurs regrets pour le retard mis à son exécution. — En même temps, afin de bien établir qu'il considère la lettre de Pie VII comme non avenue, Napoléon fait publier un décret qui rend le Concordat obligatoire pour les archevêques, les évêques et les chapitres.

### VII. *Le persécuteur et le persécuté.*

Le temps approche où Napoléon luttera non plus pour la domination, mais pour le salut. Cependant, jusqu'au dernier moment, il gardera le pape prisonnier à Fontainebleau.

Napoléon, menacé dans son empire, mérite jusqu'au dernier moment la qualification d'aigle ravisseur.

Pie VII, rendu à la paix et à la tranquillité de son âme par sa courageuse rétractation, supportera tout désormais avec confiance. — Les alternatives qui se présenteront dans les destinées de Napoléon influenceront dans un sens ou dans un autre sur les rapports de l'empereur avec le pape. Mais, toujours sûr de lui-même et de sa conscience, ce dernier attendra les desseins de la Providence.

L'heure est venue où cette Providence divine va se manifester. Les armées alliées ont envahi la France. Elles ont occupé Dijon. Leurs coureurs d'avant-garde ont même apparu aux environs de Montereau.

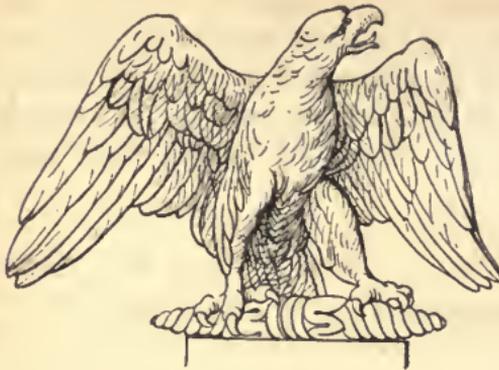
Napoléon, deux jours seulement avant son départ pour Châlons, se voit dans la nécessité de renvoyer le pape, pour ne pas le laisser à portée d'un coup de main de ses adversaires.

On fait monter l'illustre prisonnier dans une voiture qui doit l'emmener vers une destination inconnue.

Le pape est emmené loin de Fontainebleau.

Le commandant Lagorse a reçu l'ordre de promener

le Saint-Père à petites étapes par la France, en attendant que les événements de la guerre aient rendu à Napoléon sa liberté d'action. — Ce nouveau voyage rappelle sans doute au pape les pénibles souvenirs de ses voyages



précédents. Mais les temps sont changés.

Les ministres plénipotentiaires des puissances coalisées ont remis le 19 mars 1814, au duc de Vicence, une note datée de Châtillon-sur-Seine, et rédigée à l'issue du congrès que les exigences de Napoléon venaient de faire avorter. Ils mettent ce dernier en demeure de rendre au pape sa liberté. — L'empereur, qui connaissait déjà par les dépêches du duc de Vicence les dispositions des alliés à l'égard de Pie VII, avait cherché à devancer les événements. Le 10 mars, il publiait un décret, déclarant qu'il rendait au pape ses possessions. En même temps, il mandait au duc de Rovigo de diriger son prisonnier à Parme, d'où on devait le remettre aux avant-postes napolitains.

La captivité de Pie VII avait duré à peu près quatre années.

Pie VII reçut à Rome un accueil enthousiaste (24 mai 1814).

Tandis qu'il retrouvait dans la Ville sainte une com-

Forcé  
par  
les circonstances,  
l'empereur  
rend à Pie VII  
ses États  
et sa liberté.

Le pape rentre  
triomphalement  
à Rome.  
L'empereur  
exile dans l'exil  
sa conduite égoïste  
et personnelle.

pensation à toutes ses épreuves, son ancien persécuteur se voyait obligé d'abdiquer l'empire, et de quitter même le sol de cette France, dont il avait été si longtemps l'orgueil et l'idole.

Il ira même plus tard, captif à son tour, méditer dans son isolement de Sainte-Hélène sur la fragilité de ses gloires passées.

Mais, pendant que le monde semble l'oublier, son ancien prisonnier songe à lui, et de loin le bénit.

Pie VII  
et le prisonnier  
de Sainte-Hélène.

Voici la lettre qu'écrivait Pie VII, en 1817, à son secrétaire d'État, le cardinal Consalvi :

« La famille de Napoléon nous a fait connaître, par le cardinal Fesch, que le rocher de Sainte-Hélène est mortel, et que le pauvre exilé se voit dépérir à chaque minute. Nous avons appris cette nouvelle avec une peine infinie, et vous la partagerez sans aucun doute, car nous devons nous souvenir tous les deux qu'après Dieu, c'est à lui principalement qu'est dû le rétablissement de la religion dans ce grand royaume de France. La pieuse et courageuse initiative de 1801 nous a fait oublier et pardonner depuis longtemps les torts subséquents. Savone et Fontainebleau ne sont que des erreurs de l'esprit ou des égarements de l'ambition humaine. Le Concordat fut un acte chrétiennement et héroïquement sauveur. La mère et la famille de Napoléon font appel à notre miséricorde et générosité ; nous pensons qu'il est juste d'y répondre.

« Nous sommes certain d'entrer dans vos intentions en vous chargeant d'écrire de notre part aux souverains alliés, et notamment au prince régent. C'est votre cher et bon ami, et nous entendons que vous lui demandiez d'adoucir les souffrances d'un pareil exil.

---

« Ce serait pour notre cœur une joie sans pareille, que d'avoir contribué à diminuer les tortures de Napoléon. Il ne peut plus être un danger pour quelqu'un, nous désirerions qu'il ne fût un remords pour personne. »

---

CANIS ET COLUBER <sup>1</sup>

LÉON XII (Annibal della Genga).

1823-29.

Un certain nombre d'auteurs <sup>2</sup> voient dans les qualités personnelles de Léon XII l'occasion de la devise.

*Occasion  
de la devise.*

<sup>1</sup> *Chien et serpent.*

<sup>2</sup> HENRION, t. III, p. 435. « Pie VII hérita de la bienveillance de son prédécesseur à l'égard d'Annibal. Il utilisa sa *fidélité* et son *adresse* (**Canis et Coluber**, le chien et la couleuvre, symbole de fidélité et de prudence) à Monaco, à la diète de Ratisbonne et en France, etc. »

Nous verrons que l'auteur a tort de traduire par couleuvre le mot *coluber*, qui désigne au contraire dans le style biblique un serpent essentiellement venimeux.

L'auteur du commentaire publié en 1871 à Lausanne, à la suite d'une étude sur la *Prophétie d'Orval*, donne la même explication : « Fidélité à Pie VI et prudence. »

L'abbé CURICQUE, après avoir appliqué la devise aux entreprises révolutionnaires qui marquèrent le règne de Léon XII, et dans lesquelles il reconnaît « le cynisme du chien et l'astuce du serpent », ajoute que Léon XII « opposa à ces attaques les bonnes qualités reconnues par l'Écriture à ces animaux, la vigilance du chien et la prudence du serpent ». — Mais il est à peine fait allusion à la vigilance du chien dans *Judith*, XI, 15, et *Isaïe*, LVI, 10; sa fidélité n'est mise en relief que dans *Tobie*, VI, 1; XI, 9. Nous verrons dans quel sens l'Écriture mentionne ordinairement le chien.

L'abbé CUCHERAT suppose à tort aussi, ce semble, que *canis* et *coluber* peuvent être pris en bonne part.

M<sup>r</sup> FÈVRE semble joindre les deux explications suggérées par CURICQUE : « Ce pape fut le gardien vigilant de l'Église contre le libéralisme et le gallicanisme, dont il dut anathématiser les erreurs sans blesser personne par trop de sévérité. »

On pourrait aussi traduire **Canis et Coluber** par *le chien et le serpent*,

La *vigilance* et la *prudence* furent les vertus dominantes du nouveau pape.

Ces deux qualités semblent bien exprimées, sous une forme imagée, par les deux termes de la légende **Canis et Coluber**<sup>1</sup>.

\* \* \*

*Symbolisme.*

Cependant nous croyons que là n'est point le sens principal de la devise.

Les mots *canis*  
et *coluber*  
sont généralement  
pris,  
dans la Bible,  
en un sens  
défavorable.

Le prophète, nous l'avons vu plus d'une fois, adopte le langage biblique, et attribue aux mots qu'il emploie le symbolisme des saintes Écritures. — Nous allons montrer que, très généralement, les termes *canis* et *coluber* sont pris en mauvaise part dans les saints Livres. Nous en concluons que la légende doit être entendue dans un sens analogue à ceux que nous avons reconnus pour les devises de Benoît XIV, de Clément XIV et de Pie VII : **Animal rurale, Ursus velox, Aquila rapax**. Dans toutes ces devises, les ennemis de l'Église sont figurés sous le symbole d'animaux mal-faisants.

La devise de Léon XII trouve, d'ailleurs, une appli-

en prenant *canis* en bonne part, et *coluber* en mauvaise. Léon XII fut comme un chien vigilant qui sut poursuivre et dénoncer le serpent infernal. — On connaît l'attitude du chien en face du serpent.

Cette interprétation serait acceptable en elle-même. Cependant nous exposerons les raisons qui nous portent à prendre *canis* en mauvaise part, comme *coluber*.

En toute hypothèse, la légende de Léon XII se rapporte finalement au travail destructeur et dissolvant de l'athéisme, qui fait sous ce pape des progrès si menaçants.

<sup>1</sup> Parmi les remèdes apportés aux maux de l'Église par l'administration sage et prudente de Léon XII, signalons les efforts qu'il fit pour réorganiser l'éducation chrétienne de la jeunesse. C'est à lui qu'est dû en particulier le rétablissement des Jésuites au Collège Romain. — Rappelons surtout le soin qu'il mit à démasquer l'hypocrisie du faux libéralisme, et, comme nous le verrons, des sociétés secrètes. Il mettait ainsi l'univers catholique en garde contre ses pires ennemis.

cation très satisfaisante dans les événements du pontificat et dans le développement des idées antireligieuses qui marque cette période du XIX<sup>e</sup> siècle.

Aussi verrons-nous dans le sens personnel tout au plus l'occasion lointaine qui a pu suggérer les termes de la devise : par une sorte de jeu de mots, ces termes seraient alors pris dans un autre sens pour caractériser l'ennemi qui menace dans l'ombre la Papauté, l'Église et le monde.

Le mot *canis* est employé quarante-deux fois dans la Bible.

Dans quelques passages seulement (*Exod.* XI, 7; *Jud.* VII, 5; *Tob.* VI, 1; XI, 9; *Judith*, XI, 15; *Luc.* XVI, 21), il désigne l'animal lui-même sans aucune allusion défavorable.

Partout ailleurs, *canis* est pris dans un sens odieux.

Il signifie la voracité : *Exod.* XXII, 31; *Ps.* LVIII, 7, 15; *Is.* LVI, 11.

Il désigne l'animal aux instincts sanguinaires :

*III Reg.* XIV, 11; XVI, 4; XXI, 19, 23, 24; XXII, 38. « Et linerunt canes sanguinem ejus. »

*IV Reg.* IX, 10, 36; *Ps.* LXVII, 24; *Prov.* XXVI, 17.

Il symbolise l'attaque menaçante et cruelle :

*Ps.* XXI, 17. « Quoniam circumdederunt me canes multi... 21. Erue a framaea, Deus, animam meam, et de manu canis unicam meam. » (Ce passage est d'autant plus intéressant, que le psaume XXI est, d'un commun accord, reconnu comme *messianique* par les commentateurs, et présenté comme tel par les évangélistes eux-mêmes.)

*Jer.* XV, 3. « Gladium ad occisionem, et canes ad lacerandum. »

Surtout le chien, *canis*, c'est dans la Bible le terme de comparaison qui sert à signifier l'impudence, le cynisme; c'est l'expression du mépris par excellence.

*Deut.* xxiii, 18. « Non offeres mercedem prostibuli, nec pretium canis, in domo Domini. »

*II Reg.* iii, 8. « Numquid caput canis ego sum adversum Judam hodie? » Cf. *I Reg.* xvii, 43; xxiv, 15; *II Reg.* ix, 8; xvi, 9; *IV Reg.* viii, 43; *Eccl.* ix, 4; *Is.* lxvi, 3. (Voir le contexte de ce dernier passage.)

*Job.* xxx, 4. « Nunc autem derident me juniores tempore, quorum non dignabar patres ponere cum canibus gregis mei. »

*Prov.* xxvi, 11. « Sicut canis qui revertitur ad vomitum suum, sic imprudens qui iterat stultitiam suam. »

*Eccli.* xiii, 22. « Quæ communicatio sancto homini ad canem? »

*Is.* lvi, 11. « Canes impudentissimi nescierunt saturitatem. »

*Matth.* xv, 26. « Nolite dare sanctum canibus. » Cf. *Matth.* xv, 26; *Marc.* vii, 26.

*Phil.* iii, 2. « Videte canes, videte malos operarios. »

*II Petr.* ii, 22. « Canis reversus ad suum vomitum. »

*Apoc.* xxii, 15. « Foris canes, et venefici et impudici. »

*Coluber.*

A supposer même que l'emploi biblique du mot *canis* ne suffise pas à déterminer le sens dans lequel il figure dans la devise de Léon XII, l'expression *coluber* qui s'y trouve adjointe ne peut donner lieu à aucune difficulté<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Jésus, il est vrai, dans son saint Évangile, *Matth.* x, 16, recommande à ses apôtres de joindre à la simplicité de la colombe la prudence du serpent. — Mais cette qualité qui est attribuée au serpent par le divin Maître ne l'empêche pas de présenter cet animal repoussant comme le type de l'être malfaisant (de même, lorsque Jésus propose à ses apôtres la parabole de l'économe infidèle, il veut les exciter à être aussi prudents pour les choses du ciel que d'autres le sont pour les choses de la terre; mais il n'approuve pas pour autant les procédés déshonnêtes auxquels il fait allusion).

*Matth.* vii, 10. « Si piscem petierit, numquid serpentem porriget ei? » (Cf. *Luc.* xi, 11.)

*Matth.* xxiii, 33. « Serpentes, genimina viperarum, quomodo fugietis a iudicio gehennæ? »

*Marc.* xvi, 18. « Serpentes tollent; et si mortiferum quid biberent, non eis nocent. »

*Luc.* x, 19. « Dedi vobis potestatem calcandi supra serpentes. »

Le serpent est d'ailleurs très généralement pris en ce sens odieux

Le serpent est l'animal maudit de la création. C'est sous la forme du serpent que le démon, jaloux des privilèges de l'homme, apparut à Ève pour la séduire et l'entraîner au mal et à la désobéissance. Au serpent furent adressées ces paroles divines :

*Gen.* III, 14, 15. « Quia fecisti hoc, maledictus es inter omnia animantia et bestias terræ... Inimicitias ponam inter te et mulierem, et semen tuum et semen illius; ipsa conteret caput tuum, et tu insidiaberis calcaneo ejus. »

Le mot *coluber* en particulier désigne partout le *serpent venimeux*, l'animal qui se cache dans l'ombre, et porte avec lui les menaces de mort<sup>1</sup>.

*Gen.* XLIX, 17. « Fiat Dan coluber in via, cerastes in semita, mordens unguulas equi, ut cadat ascensor ejus retro. »

*Exod.* IV, 3. « Projecit (virgam), et versa est in colubrum, ita ut fugeret Moyses. » Cf. VII, 9, 10.

*Prov.* XXIII, 31, 32. « Ingreditur blande, sed in novissimo mordebit ut coluber, et sicut regulus venena diffundet. »

*Eccl.* X, 8. « Et qui dissipat sepem mordebit eum coluber. »

---

dans la Bible : *Num.* XXI, 6-7; *Deuter.* VIII, 15; *Judith*, VIII, 25; *Pss.* LVII, 5; CXXXIX, 4; *Eccl.* X, 11; *Sap.* XVII, 9; *Eccl.* X, 13; XII, 13; XXXIX, 36; *Is.* XXVII, 1; *Jer.* VIII, 17; *Amos*, IX, 3; *Apoc.* XII, 9, 14, 15; XX, 2.

Par exception, le serpent d'airain est présenté au livre des *Nombres*, XXI, 9, et *Joan.* III, 14, comme le symbole dont la vue délivre des morsures des serpents de feu. — Nous n'avons pas à examiner ici cette anomalie apparente. Dans le même contexte d'ailleurs, le serpent est la cause du fléau contre lequel le serpent d'airain servira de remède, et des raisons symboliques peuvent expliquer la difficulté.

Si quelques doutes pouvaient subsister sur l'emploi de *serpens*, il n'en saurait être de même de *coluber* et de son équivalent en hébreu.

<sup>1</sup> Les deux passages suivants sont les seuls où il ne soit pas fait allusion directement à la morsure venimeuse ou aux instincts malfaisants du serpent désigné par le mot *coluber*; ils laissent entendre pourtant son habileté à se dissimuler, et conviennent encore à expliquer dans le sens où nous l'entendons la devise **Canis et Coluber**.

*Job.* XXXVI, 13. « Eductus est coluber tortuosus. »

*Prov.* XXX, 18, 19. « Tria sunt difficilia mihi, et quartum penitus ignoro; viam aquilæ in cælo, viam colubri super petram, viam navis in medio mari, et viam viri in adolescentia. »

*Sap.* XVI, 5. « Morsibus perversorum colubrorum exterminabantur. »

*Eccli.* XXI, 2. « Quasi a facie colubri fuge peccata. » — XXV, 22. « Non est caput nequius super caput colubri. »

*Is.* XIV, 29. « De radice enim colubri egredietur regulus. »

*Amos*, V, 19. « Et mordeat eum coluber. »

Le choix des mots *canis* et *coluber*, le rapprochement qui en est fait, nous amènent donc à chercher si, historiquement parlant, le pontificat de Léon XII fut marqué par l'existence d'une *puissance occulte et malfaisante*, dont l'influence fût assez considérable pour attirer l'attention du prophète.

Telle nous apparaît bien la *franc-maçonnerie*, avec les *sociétés secrètes* qui s'y rattachent.

Sous le pontificat de Léon XII, les sociétés secrètes se développent de la manière la plus alarmante. Elles méritent par leur cynisme et par leur fausseté la double qualification : *Canis, Coluber*.

Dès la fin du pontificat de Pie VII<sup>1</sup>, les sociétés

<sup>1</sup> Citons avec le P. N. DESCHAMPS (*Les Sociétés secrètes et la Société*, 6<sup>e</sup> édit., t. II, p. 230) la lettre adressée sur l'ordre de Pie VII par le cardinal Consalvi au prince de Metternich, le 4 janvier 1818 :

« Les choses ne vont bien nulle part, et je trouve, cher prince, que nous nous croyons beaucoup trop dispensés de la plus simple précaution. Ici j'entretiens chaque jour les ambassadeurs de l'Europe des dangers futurs que les sociétés secrètes préparent à l'ordre à peine reconstitué, et je m'aperçois qu'on ne me répond que par la plus belle de toutes les indifférences. On s'imagine que le Saint-Siège est trop prompt à prendre frayeur; l'on s'étonne des avis que la prudence nous suggère. C'est une erreur manifeste que je serais heureux de ne pas voir partagée par Votre Altesse. Vous avez trop d'expérience pour vouloir mettre en pratique le conseil qu'il vaut mieux prévenir que réprimer. Or le moment est venu de prévenir; il faut en profiter, à moins de se résoudre d'avance à une répression qui ne fera qu'augmenter le mal.

« Les éléments qui composent les sociétés secrètes, ceux surtout qui servent à former le noyau du carbonarisme, sont encore dispersés, mal fondus, ou *in ovo*; mais nous vivons dans un temps si facile aux conspirations et si rebelle aux sentiments du devoir, que la circonstance la

La franc-maçonnerie et les sociétés secrètes nous apparaissent, sous Léon XII, comme des puissances occultes et malfaisantes, auxquelles convient la double dénomination *Canis et Coluber*.

Les sociétés secrètes se réorganisent dès la fin du pontificat de Pie VII.

secrètes avaient repris une vie nouvelle. Le pieux pontife avait renouvelé, en 1821, les condamnations portées contre la franc-maçonnerie par les papes Clément XII et Benoît XIV.

Mais, au temps de Léon XII, les sectes devinrent de jour en jour plus menaçantes. — Sous des noms différents, *Tugendbund* en Allemagne, *Carbonari*<sup>1</sup> en Italie, *Charbonnerie* en France, *Communeros* en Espagne, elles n'étaient que des formes diverses d'une même puissance, et cette puissance était d'autant plus terrible qu'elle était plus mystérieuse.

Les papiers saisis en 1846 par le gouvernement pontifical, et communiqués par Grégoire XVI à Crétineau-Joly, qui les a publiés<sup>2</sup>, ne laissent aucun doute sur

Leurs  
progrès menaçants  
sous Léon XII.

plus vulgaire peut très aisément faire une redoutable agrégation de ces conciliabules épars...

« Un jour les plus vieilles monarchies, abandonnées de leurs défenseurs, se trouveront à la merci de quelques intrigants de bas étage, auxquels personne ne daigne accorder un regard d'attention préventive.

« Vous semblez penser que, dans ces craintes manifestées par moi, — mais toujours d'ordre verbal du Saint-Père, — il y a système préconçu et des idées qui ne peuvent naître qu'à Rome. Je jure à Votre Altesse qu'en lui écrivant et qu'en m'adressant aux hautes puissances, je me dépouille complètement de tout intérêt personnel, et que c'est d'un point beaucoup plus élevé que j'envisage la question. Ne pas s'y arrêter maintenant parce qu'elle n'est pas encore entrée, pour ainsi dire, dans le domaine public, c'est se condamner à de tardifs regrets. »

<sup>1</sup> La *Charbonnerie* est appelée par le F. L. LOUIS BLANC « la partie militante de la franc-maçonnerie ». (*Histoire de dix ans*, 4<sup>e</sup> édit., t. I, p. 98.) — Le même auteur dit que « la charbonnerie, qui était un jeu puéril comme principe, fut comme organisation quelque chose de puissant et de merveilleux ».

<sup>2</sup> *L'Église Romaine en face de la Révolution*, par CRÉTINEAU-JOLY. « Ces documents si précis sur l'action des sociétés secrètes, et notamment la correspondance des membres de la Haute-Vente italienne, avaient été saisis à la mort de l'un d'eux, en 1846, par le gouvernement pontifical. Ils ont été communiqués à Crétineau-Joly par le pape Grégoire XVI lui-même, dans les premiers jours du mois de mars 1846, et publiés plus tard avec l'approbation expresse de Pie IX. Ils sont encore aux archives du Vatican. Si l'on n'a pas publié les vrais noms des personnages et laissé subsister dans *L'Église Romaine en face de la Révolution* les pseudonymes sous lesquels ils se cachaient, c'est par égard pour les familles distinguées auxquelles plusieurs membres de la Haute-Vente apparte-

l'unité de direction, qui poursuivait partout, dans les diverses sociétés secrètes, un seul but : la destruction du christianisme et de tout ordre social.

« La *Haute-Vente*, dit le P. N. DESCHAMPS, S. J., dans son ouvrage si important sur les *Sociétés secrètes et la Société* (6<sup>e</sup> édition, 1882, t. II, p. 232), composée de quelques seigneurs corrompus et de juifs, était la continuation de l'*Ordre intérieur*, dont nous avons vu la constitution avant la Révolution de 1789. Toutes (ces sociétés) avaient pour base d'opérations la franc-maçonnerie. »

Caractère  
de ces  
sociétés secrètes.

Faut-il démontrer ici que les sociétés secrètes méritent d'être signalées à la haine et au mépris publics par ces symboles : *chien* et *serpent* ?

Hélas ! leur caractère d'opposition à toute religion révélée et à tout ordre moral, s'appuyant sur la loi divine, n'est que trop facile à prouver<sup>1</sup>.

Nous devons nous borner à ce qui touche les sociétés secrètes de l'époque à laquelle appartient la devise **Canis et Coluber**. Citons quelques documents, qui nous rensei-

---

naient. Aucun document historique n'offre plus de garanties d'authenticité. » (Note de CLAUDIO JANNET, Introduction à l'étude de N. DESCHAMPS sur les *Sociétés secrètes et la Société*, t. I, p. CVI.)

<sup>1</sup> On peut consulter à ce sujet : ECKERT (protestant), *La Franc-Maçonnerie dans sa véritable explication*. — L'abbé GYR, *La Franc-Maçonnerie en elle-même*, 1859. — Le cardinal DESCHAMPS, archevêque de Malines, *La Franc-Maçonnerie, son caractère, son extension, son organisation, ses sources, ses affluents, son but et ses secrets*; Tournai, Castermann, 1863. — ALEX. DE SAINT-ALBIN, *Les Francs-Maçons et les Sociétés secrètes*, 2<sup>e</sup> édit.; Paris, 1867. — M<sup>r</sup> DE KETTELER, évêque de Mayence, *Freiheit, Auktoritat und Kirche*, 1865; et *Kann ein Christ Freimaurer sein?* 1869. — M<sup>r</sup> DUPANLOUP, *Étude sur la Franc-Maçonnerie*; Paris, Douliol, 1875. — N. DESCHAMPS, S. J., *Les Sociétés secrètes et la Société, ou Philosophie de l'Histoire contemporaine*, 6<sup>e</sup> édit., avec une introduction sur l'*Action des sociétés secrètes au XIX<sup>e</sup> siècle*, par CLAUDIO JANNET, 1882, etc.

Surtout on devra se pénétrer des solennels avertissements par lesquels les souverains Pontifes mettent en garde contre ces associations, condamnant, excommuniant et frappant des peines les plus sévères les membres de toutes sociétés secrètes, depuis Clément XII, Benoit XIV, Pie VII et Léon XII, jusqu'à Sa Sainteté Léon XIII.

gneront sur l'organisation du mouvement maçonnique sous le pontificat de Léon XII. Ils mettront dans tout son jour le but odieux que poursuivent les sectes maudites.

Voici d'abord la lettre qu'écrivait, en 1822, un juif appartenant à la Haute-Vente romaine, pour recommander à un de ses complices de multiplier partout les associations, même celles qui paraissent inoffensives, en particulier la franc-maçonnerie<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> ALFRED NETTEMENT expose d'une manière intéressante l'organisation des sociétés secrètes en France vers l'époque où Léon XII monta sur le trône pontifical (*Histoire de la Restauration*, t. VII, p. 634) :

« On avait fondé, dans un assez grand nombre de villes, des sociétés secrètes sous le nom d'*unions*, et plusieurs de ces sociétés s'étaient mises en rapport les unes avec les autres. Les choses en étaient là dans les premiers mois de 1821.

« Plusieurs jeunes gens, obligés, à la suite de la conspiration du 19 août, de quitter la France pour échapper aux recherches, étaient allés prendre part à la révolution qui levait le drapeau de l'autre côté des Alpes. Il n'y avait plus de frontières, en effet, devant l'esprit révolutionnaire. — Deux de ces jeunes gens, Dugied et Beslay, revinrent en France vers le mois de mai; Joubert, beau-frère de Razard, qui devint plus tard un des fondateurs du saint-simonisme, et qui se trouvait mêlé à toutes les associations secrètes, était encore en Italie, où il resta jusqu'au mois d'août 1821.

« On se réunit dans une séance intime de la loge des *Amis de la vérité*, nouvellement fondée avec l'autorisation du Grand-Orient, et qui formait une espèce de société secrète cachée dans la vaste association de la franc-maçonnerie. Un petit nombre seulement d'invités avaient été convoqués. Les arrivants d'Italie racontèrent à leurs amis qu'ils avaient été reçus dans une société bien plus savamment organisée que la leur, et qu'ils avaient été autorisés à transférer la *Charbonnerie* en France. Ils expliquèrent avec solennité à leurs auditeurs émerveillés le mécanisme ingénieux et redoutable de cette société secrète d'outre-monts, ces Ventes travaillant dans l'ombre, sans se connaître, à une œuvre commune, et mises en rapport par des députés envoyés à la Vente suprême; de sorte que les dénonciations, s'il y en avait, ne pouvaient être que partielles, et que le secret de l'organisation générale restait concentré en un très petit nombre de mains. — Après ces explications, ils déployèrent leur grand parchemin revêtu du sceau de la société.

« Cette mise en scène dramatique frappa les auditeurs, et, séance tenante, la Charbonnerie fut instituée. Il fut convenu que chaque membre présent établirait une Vente et se déclarerait député à la Vente suprême, afin de ne pas multiplier le nombre des personnes initiées au secret de la direction... C'étaient Théodore Jouffroy, Augustin Thierry, les deux

Lettre écrite par un juif de la Haute-Vente romaine en 1822. Relations entre la franc-maçonnerie et les sociétés secrètes. Mode de recrutement de ces dernières.

« Dans l'impossibilité où nos pères et nos amis se trouvent de dire encore le dernier mot, il a été jugé bon et utile de propager partout la lumière, et de donner le branle à tout ce qui aspire à remuer.

« Cette vanité du citadin ou du bourgeois de s'inféoder à la franc-maçonnerie a quelque chose de si banal et de si universel, que je suis toujours en admiration devant la stupidité humaine. Je m'étonne de ne pas voir le monde entier frapper à la porte de tous les vénérables, et demander à ces messieurs l'honneur d'être l'un des ouvriers choisis pour la reconstruction du temple de Salomon.

« Le prestige de l'inconnu exerce sur les hommes une telle puissance, que l'on se prépare avec tremblement aux fantasmagoriques épreuves de l'initiation et du banquet fraternel. Se trouver membre d'une loge, se sentir, en dehors de sa femme et de ses enfants, appelé à garder un secret qu'on ne vous confie jamais, est pour certaines natures une volupté et une ambition.

« Les loges peuvent bien aujourd'hui procréer des gourmands; elles n'enfanteront jamais des citoyens. On dîne trop chez les T. . C. . et T. . R. . F. . de tous les Orients; mais c'est un lieu de dépôt, une espèce de haras, un centre par lequel il faut passer avant d'arriver à nous. Les loges ne font qu'un mal relatif, un mal tempéré par une fausse philanthropie et par des chansons encore plus fausses, comme en France. Cela est trop pastoral et trop gastronomique, mais cela a un but qu'il faut encourager sans cesse. En lui apprenant à porter arme avec son verre, on s'empare de la volonté, de l'intelligence et de la liberté de l'homme. On le dispose, on le tourne, on

---

Scheffer, Pierre Leroux, Marchais, Boinvilliers, Bazard, Trélat et Guinard, qui, le premier, fut président de la Vente suprême, et exerça longtemps une grande influence sur toutes ses délibérations. »

l'étudie. On devine ses penchants, ses affections et ses tendances ; quand il est mûr pour nous, on le dirige vers la société secrète, dont la franc-maçonnerie ne peut être que l'antichambre assez mal éclairée.

« La Haute-Vente désire que, sous un prétexte ou sous un autre, on introduise dans les loges maçonniques le plus de princes et de riches que l'on pourra. Une fois qu'un homme, un prince surtout, aura commencé à être corrompu, soyez persuadé qu'il ne s'arrêtera guère sur la pente. Il y a peu de mœurs, même chez les plus moraux, et l'on va très vite dans cette progression.

« Ne vous effrayez pas de voir les loges florissantes, lorsque le carbonarisme se recrute avec peine. C'est sur les loges que nous comptons pour doubler nos rangs. Elles forment à leur insu notre noviciat préparatoire ; elles discourent sans fin sur les dangers du fanatisme, sur le bonheur de l'égalité sociale et sur les grands principes de liberté religieuse. Elles ont entre deux festins des anathèmes foudroyants contre l'intolérance et la persécution. C'est plus qu'il n'en faut pour nous faire des adeptes. Un homme imbu de ces belles choses n'est pas éloigné de nous ; il ne reste plus qu'à l'enrégimenter. » (CRÉTINEAU-JOLY, *L'Église romaine en face de la Révolution*, édition in-12, t. II, pp. 120, 121.)

La lettre suivante témoigne de la même adresse infernale et de la même fausseté dans le prosélytisme. Elle est extraite de révélations d'une authenticité indiscutable. « Ces révélations, dit le P. DESCHAMPS, ont été publiées dans le *Mémorial catholique*, en 1832, par M<sup>gr</sup> Gerbet, depuis évêque de Perpignan. Il les tenait d'un personnage haut placé, qui les avait saisies dans les papiers d'un chef des sociétés secrètes après sa mort. »

*Autre lettre  
de la même époque.*

On découvrira dans cette lettre les germes du socialisme le plus éhonté, qui se cache sous les dehors trompeurs d'utopies séduisantes. C'est bien toujours **Canis et Coluber**.

« L'égalité et la liberté, prérogatives précieuses ! C'est par elles qu'il faut tarir les sources empoisonnées d'où découlent tous les maux des humains ; c'est par elles que nous devons faire disparaître toute idée importune et humiliante de supérieurs et faire rentrer l'homme dans ses premiers droits, ne connaître plus ni rang ni dignité, dont la vue blesse ses regards et choque son amour-propre. La subordination n'est qu'une chimère, dont l'origine n'est pas dans les sages décrets de la Providence ; elle n'est que dans les caprices du sort et dans les extravagances de l'orgueil qui veut que tout fléchisse sous lui et qui n'envisage les créatures qui composent le monde que comme des êtres vils et méprisables.

« Cette égalité doit produire cette paix délicieuse et cette confiance si douce, si digne d'envie, mais incompatible avec l'avarice dont elle ruine tous les desseins, en rendant à l'homme *ces biens et ces richesses communes* dont la possession coûte tant de soins, et la perte tant de remords.

« Telle est la force de notre doctrine ; mais persuadons-nous bien que *nous ne devons jamais l'exposer tout à coup au grand jour, ni en termes si formels* à tout aspirant. Un esprit délié pourrait en tirer des conséquences trop funestes aux *intentions qu'elle couvre*. Aussi à peine lui avons-nous fait entendre ces deux mots sacrés : liberté, égalité, qu'aus sitôt nous devons savoir prévenir ou du moins arrêter le cours de ses réflexions, contre lesquelles nos emblèmes et nos hiéroglyphes nous fournissent un remède certain, en les employant sur-le-champ pour distraire

Le carbonarisme  
vise  
au bouleversement  
de l'ordre social.

Manières  
de séduire  
et de tromper  
les esprits  
suivant leur nature  
et suivant  
les circonstances.

l'esprit de l'aspirant par la variété des sujets qu'on lui présente : ressources admirables, et fruit de la politique raffinée de notre célèbre auteur, trop versé dans la connaissance du cœur humain pour ne nous avoir pas préparé, avec toute l'adresse imaginable, la coupe enchanteresse et mystérieuse que nous devons présenter et faire passer sans cesse dans l'âme de chaque frère, toujours enveloppée, et sous une forme innocente qui en déguise le véritable sens.

« C'est donc ainsi que nous devons proportionner, dans notre ordre vraiment sublime, le dogme à la capacité, et que, pour en faciliter le plus possible les grands progrès et en faire connaître plus ou moins toute l'importance, nous la distribuons, cette capacité, en trois classes différentes et bien distinctes, dont la première est des *esprits pénétrants*, la seconde des *esprits remuants*, et la troisième des *esprits crédules et superstitieux*.

« Cette indépendance et cette soustraction à toute autorité, à toute puissance, ne doit être présentée d'abord que comme le rétablissement de cet *âge d'or*, de cet empire si vanté par les poètes, où une divinité propice, descendue sur la terre, rassemblait sous un sceptre de fleurs ses premiers habitants. Nous devons user de ruse et de la plus grande circonspection jusqu'à ce que les hommes soient dégagés de ces vieux et communs principes, qui affaiblissent et alarment les esprits simples.

« Il est de la plus grande importance de ne rien négliger pour entraîner dans notre ordre des membres marquants dans le clergé, dans les autorités civiles et militaires, les instituteurs de la jeunesse, sans excepter les rois et les princes, et surtout leurs enfants, leurs conseillers et leurs ministres, et enfin tous ceux dont les intérêts seraient en opposition avec notre doctrine:

Il faut adroitement dans leur éducation, et sous les formes les plus séduisantes, glisser le germe de nos dogmes, et les accoutumer par là, insensiblement et sans qu'ils s'en doutent, au choc qui doit les anéantir. Il faut jeter dans le cœur des inférieurs un point de jalousie envers leurs supérieurs, leur inspirer du mépris, même de la haine, pour ceux que le hasard a placés au-dessus d'eux, et les amener insensiblement à l'insubordination, en leur démontrant avec adresse que la soumission et la fidélité ne sont qu'une usurpation de l'orgueil et de la force sur les droits de l'homme; enfin employer tous nos moyens, et avec adresse, pour les séduire, les disposer et les mettre dans la nécessité de nous seconder et de nous servir malgré eux.

« Il faut savoir paraître à propos encenser et adorer le colosse qui nous écrase, pour travailler plus sûrement à sa ruine <sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> Écoutons encore l'un des hommes les plus avancés des sociétés secrètes de cette époque, JEAN DE WITT, qui, dans ses *Mémoires secrets* publiés en 1834, s'exprime en ces termes sur le but de l'ordre :

« Combien n'est pas abusé celui qui croit connaître l'esprit des carbonari, ou sa véritable tendance, par les trois premiers grades! Dans ceux-ci il est encore question de la morale du christianisme, et même de l'Église... Les initiés s'imaginent, d'après cette formule, que le but de cette association est quelque chose de haut, de noble, et que c'est l'ordre de ceux qui veulent une morale plus pure et une piété plus forte, l'indépendance et l'unité de la patrie... Mais tout change lorsque l'on a les trois premiers grades. Déjà dans le quatrième, dans celui des *Apostoli*, on s'engage à renverser toutes les monarchies... Cependant ce n'est que dans le septième et dernier grade, que peu acquièrent, que la révélation s'étend. Enfin le voile se déchire tout à fait pour P. S. P. *Principi summo Patriarchæ*. On apprend alors que le but des carbonari est tout à fait le même que celui des illuminés. Ce grade, d'après lequel l'homme est prince et évêque en même temps, coïncide avec l'*Homo rex* des derniers. L'initié jure la ruine de toute religion et de tout gouvernement positif, qu'il soit despotique ou démocratique.

« Tous les moyens pour l'exécution de leurs projets sont permis : le meurtre, le poison, le faux serment, tout est à leur disposition... Le *summo maestro* rit du zèle de la masse des carbonari qui se sont sacrifi-

Pour former des adeptés, la secte, on le voit, a un plan d'organisation méthodique et suivi. Voici ce qu'écrivait à la même époque la Vente suprême italienne à ses agents :

« Écrasez l'ennemi quel qu'il soit, écrasez le puissant à force de médisances et de calomnies, mais surtout écrasez-le dans l'œuf. C'est à la jeunesse qu'il faut aller, c'est elle qu'il faut séduire, elle que nous devons entraîner, sans qu'elle s'en doute, sous le drapeau des sociétés secrètes. Pour avancer à pas comptés, mais sûrs, dans cette voie périlleuse, deux choses sont nécessaires de toute nécessité. Vous devez avoir l'air d'être simples comme des colombes, mais vous serez prudents *comme le serpent*<sup>1</sup>. Vos pères, vos enfants, vos femmes elles-mêmes, doivent toujours ignorer le secret que vous portez dans votre sein, et s'il vous plaisait, pour mieux tromper l'œil inquisitorial, d'aller souvent à confesse, vous êtes comme de droit autorisés à garder le plus absolu silence sur ces choses. » (CRÉTINEAU-JOLY, *L'Église Romaine en face de la Révolution*, 1859, t. II, p. 87.)

Suivent des conseils sur la manière de capter la jeunesse, et d'amener peu à peu les pauvres « dupes au degré de cuisson voulu<sup>2</sup> ».

---

fiés pour la liberté et l'indépendance de l'Italie : ni l'une ni l'autre ne sont un but, mais des moyens pour lui. »

Le P. N. DESCHAMPS, qui rapporte ce passage (t. I, p. 237), l'accompagne de la note suivante : « WITT, *Mémoires secrets*, etc., pp. 15, 16, 20, 21, 22, et l'édition que nous copions est : Paris, A. Roulland. libr. rue Saint-Honoré. Urb. Canel, libr., rue du Bac, 1831. »

<sup>1</sup> Cette phrase est vraiment une traduction presque littérale de **Canis et Coluber**, si l'on considère le sens faux et odieux dans lequel le texte évangélique y est interprété.

<sup>2</sup> Citons la conclusion de cette lettre, expression officielle des directions secrètes imposées par la Haute-Vente italienne à ses agents vers 1827 :

« Que chaque heure de votre vie tende donc à la découverte de cette

Ainsi donc l'œuvre de démoralisation s'enveloppe partout de mystère. D'un bout à l'autre de la maçonnerie, « les ténèbres, l'ombre, la dissimulation et le mensonge, l'hypocrisie et la calomnie, sont à l'ordre du jour. » (N. DESCHAMPS.)

Le travail de l'erreur et du mal s'insinue d'autant plus facilement dans les âmes, qu'il se couvre de mots à effet, des théories séduisantes, capables de flatter l'amour-propre et l'intérêt personnel, en même temps que de développer l'envie et la jalousie.

Bonté native et droits imprescriptibles de l'homme, légitimité de ses instincts naturels, raison, dignité, liberté<sup>1</sup>; perfectibilité, progrès, civilisation; égalité,

pierre philosophale. Les alchimistes du moyen âge ont perdu leur temps et l'or de leurs dupes à la recherche de ce rêve. Celui des sociétés secrètes s'accomplira par la plus simple des raisons : c'est qu'il est basé sur les passions de l'homme. Ne vous décourageons donc ni pour un échec, ni pour un revers, ni pour une défaite; préparons nos armes dans le silence des ventes; dressons toutes nos batteries, flâtons toutes les passions, les plus mauvaises comme les plus généreuses, et tout nous porte à croire que ce plan réussira un jour au delà même de nos calculs les plus improbables.» (CRÉTINEAU-JOLY, *L'Église Romaine en face de la Révolution*, t. II, p. 90, 1<sup>re</sup> édit., ou p. 92, 2<sup>e</sup> édit.)

Une semblable lettre se passe de commentaires.

<sup>1</sup> Le fait suivant montrera comment en France on entendait la liberté sous la Restauration.

Le curé de Saint-Laurent de Paris ayant refusé, comme sa conscience le lui commandait, de réciter des prières publiques sur le cercueil de l'acteur Philippe, il se produisit un attroupement considérable, une sorte d'ameutement, pour protester et forcer la main au curé. Le gouvernement dispersa cet attroupement, mais les journaux s'emparèrent de l'affaire. « Le *Constitutionnel* développa à cette occasion la thèse de l'asservissement de l'Église à l'État, en alléguant l'argument habituel des publicistes de cette école : que, par cela seul qu'un culte est inscrit sur le budget public, il doit mériter, en se montrant obéissant, le salaire qu'il reçoit. Comme si le premier devoir d'un prêtre n'était pas d'obéir aux canons de l'Église, et comme si, pour le clergé catholique, le budget des cultes n'était pas la faible indemnité des biens ecclésiastiques détournés de leur destination par ceux qui les avaient confisqués pour les employer aux besoins de l'État! » (NETTEMENT, *Histoire de la Restauration*, t. VII, p. 24.)

Depuis ce moment, l'Église n'a cessé d'être en butte aux mêmes attaques, aux mêmes insinuations perfides. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'en-

Dehors perfides  
dont se recouvrent  
les théories  
du libéralisme  
maçonnique.

fraternité, philanthropie, patriotisme, démocratie, autant de grands mots vagues et sonores, dont aime à *abuser* l'impiété. Elle veut par là détruire les véritables principes de justice et de charité, base inébranlable de la société chrétienne.

La lutte contre l'Église devient du prosélytisme à outrance, elle se couvre du voile de l'apostolat ; il faut sauvegarder la liberté de conscience, accorder une égale protection à tous les cultes, maintenir la séparation de l'Église et de l'État<sup>1</sup>, garantir l'inviolabilité des propriétés nationales !

Un mot résume toutes ces théories, qui prétendent accorder au mal et à l'erreur les mêmes droits qu'au bien et à la vérité, mot magique et dont on a trop souvent abusé : le *libéralisme*<sup>2</sup>. — Le libéralisme de 1830, c'est la manifestation des fausses idées de liberté que cherchent à répandre les sociétés secrètes.

La société est vraiment malade, les conspirations

nemi est toujours là, revêtant le double caractère sous lequel il est prédit par le prophète du XII<sup>e</sup> siècle. Ce fait seul explique l'importance attribuée par ce dernier au développement de l'esprit de haine et de fausseté que signale la devise de Léon XII.

Et cependant l'Église brave toujours ses menaces, car elle porte en elle les promesses d'immortalité.

<sup>1</sup> Des évêques catholiques même, comme M<sup>r</sup> Frayssinous, font des concessions à l'esprit de l'époque, en cherchant à ressusciter le *gallicanisme* et les principes de 1682.

<sup>2</sup> « Dites aux néophytes que la maçonnerie n'est pas ce qu'un vain peuple pense, un jeu d'enfants, une réunion de bons vivants, une fabrique de courtes échelles, voire une société de pure bienfaisance, ou même une doublure de nos associations électorales... Dites-leur qu'elle est avant tout une école de perfectionnement et de vulgarisation scientifique, une sorte de laboratoire où les grandes idées de l'époque viennent se combiner et s'affirmer pour se répandre ensuite dans le monde profane sous une forme palpable et pratique. Dites-leur, en un mot, que nous sommes la *philosophie du libéralisme*. » (F. GOBLET D'AVIELLA, sénateur, membre du Grand-Orient de Belgique, à la *Loge des Amis philanthropes*, 5 août 1877, reproduit par le *Courrier de Bruxelles* du 3 mars 1879.)

deviennent innombrables, les révolutions de Grèce, d'Espagne, de Portugal, de Naples, de Piémont et de France, trahissent un ennemi secret qui s'attaque aux principes immortels sur lesquels repose toute société humaine.

Le caractère *cynique*<sup>1</sup> et *perfide* de cet ennemi pouvait-il être mieux marqué que par la devise *Chien et serpent* ?

\* \* \*

La mention que fait le prophète des sociétés secrètes, et des doctrines qui en découlent, est particulièrement opportune pour le pontificat de Léon XII.

La franc-maçonnerie, après avoir préparé la Révolution pendant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle, avait comme disparu de la scène publique pendant l'Empire. Du moins l'attention du monde catholique était concentrée sur la lutte inégale engagée entre l'Église et l'aigle impériale; cette lutte, nous l'avons vu, est admirablement résumée par la devise **Aquila rapax**.

Mais, dès la fin du pontificat de Pie VII, les sectes s'agitent de nouveau.

Le pauvre pape, rentré en possession de son indépendance et de son pouvoir, lance ses anathèmes sur l'ennemi qu'il voit renaître.

Cependant le mal ne fait que se développer; les sociétés secrètes répandent partout le venin de l'erreur et de la révolte.

---

<sup>1</sup> Voici, d'après CUCHERAT, ce qu'écrivait « un des coryphées de la Révolution à cette triste époque », P.-L. COURIER (6 février 1823) :

« Messieurs de la Police m'ont déclaré pervers... Mais ce procureur du Roi m'accuser de cynisme? Sait-il bien ce que c'est, et entend-il le grec? *Cynos* signifie chien..., et cynisme acte de chien... Quand il me donne du chien, si je lui donne de l'âne..., serons-nous quittes? Je le crois. » (*Pamphlets politiques et littéraires*, t. II, p. 56.)

Léon XII, peu de temps après son élévation, publie contre elles une Bulle solennelle. Il y rapporte textuellement les actes de ses prédécesseurs Clément XII, Benoît XIV et Pie VII, qui condamnent leurs agissements. Puis il jette lui-même à nouveau les anathèmes de l'Église sur ces associations ténébreuses, qui n'ont qu'un but au fond : détruire le christianisme, et tout vestige de religion positive<sup>1</sup>. Il prémunit enfin les princes et les peuples contre le danger immense qui menace la société chrétienne.

Le Pape condamne solennellement la franc-maçonnerie et les sectes qui s'y rattachent.

C'est avec raison que le Pontife a vu dans les sociétés secrètes le grand péril de l'époque ; avec raison aussi que le prophète a signalé leur action délétère, et rendu ainsi un hommage indirect au pape, qui en a dévoilé toute la fausseté.

L'histoire du XIX<sup>e</sup> siècle n'a que trop justifié la prévoyance de Léon XII. Les événements contemporains sont la mise en œuvre des plans élaborés dans les loges<sup>2</sup>. Le faux *libéralisme* de 1820 et 1830 a engendré la corruption et la *servitude*.

<sup>1</sup> Léon XII explique dans cette Bulle quelles furent ses premières préoccupations comme pontife :

« Nous avons aussitôt appliqué tous Nos soins à Nous rendre compte de l'état, du nombre et de la puissance des sociétés secrètes. Cette enquête Nous a fait facilement reconnaître que leur audace s'était accrue principalement par les nouvelles sectes qui s'y sont rattachées. Parmi celles-ci, il faut mentionner particulièrement celle qu'on appelle *Universitaire*, parce qu'elle a son siège et son établissement dans plusieurs universités, où les jeunes gens sont, par des maîtres qui s'attachent non à les instruire, mais à les pervertir, initiés aux mystères de cette société, qu'on peut appeler très véritablement des mystères d'iniquité, et formés à tous les crimes... » (Traduction de SAINT-ALBIN, *Les Francs-Maçons et les Sociétés secrètes*, 2<sup>e</sup> édit., p. 493.)

<sup>2</sup> « Quelqu'un d'entre vous, Vénérables Frères, pourra s'étonner peut-être que la guerre faite en notre siècle à l'Église catholique ait pris de si grandes proportions. Mais celui qui aura bien compris le caractère, les tendances, le but des sectes, qu'elles s'intitulent maçonniques ou qu'elles prennent un autre nom, et qui les compare avec le caractère, la nature et le développement de cette lutte déclarée à l'Église presque sur toute la surface du globe, ne pourra révoquer en doute que la calamité pré-

La Papauté a fait son devoir. Elle a signalé le caractère criminel de la franc-maçonnerie et des sectes qui s'y rattachent, et maudit leurs doctrines. — Les sociétés modernes, qui affectent l'indépendance vis-à-vis de l'Église, trouvent leur châtimement dans les révolutions, qui sont la conséquence de l'athéisme et de l'irrégion; elles sont les premières victimes de l'aveuglement causé par le mirage des théories libérales et naturalistes.

\* \* \*

Il est intéressant de comparer la devise de Léon XII à celles de Benoît XIV et de Clément XIV.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, la franc-maçonnerie était tellement répandue dans la haute société, les doctrines naturalistes si ouvertement professées par les philosophes, que l'athéisme ne prenait pour ainsi dire pas la peine de se cacher. C'était la vie matérielle et animale qui s'étalait au grand jour, dans les mœurs publiques comme dans les œuvres des philosophes et littérateurs : **Animal rurale.**

Ces doctrines produisent leurs fruits, et, vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la Révolution s'avance à grands pas, menaçante et prête à tout dévorer : **Ursus velox.**

Au XIX<sup>e</sup> siècle, au contraire, un essai de retour à des idées plus chrétiennes; l'horreur produite par les excès de la Révolution, la protection publique et officielle accordée par certains gouvernements à l'Église catholique, forcent les sectes à changer de tactique.

---

sente ne doit être attribuée principalement comme à sa cause, aux ruses et aux machinations de ces mêmes sectes. C'est d'elles que se compose la synagogue de Satan...

« Dévoilez surtout et attaquez l'erreur de ceux qui, trompeurs ou trompés, ne craignent pas d'affirmer que l'utilité sociale, le progrès, l'exercice d'une bienfaisance réciproque, sont le but unique que se proposent ces conventicules ténébreux. » (*Encyclique de Pie IX*, du 21 novembre 1873, passage cité et traduit par N. DESCHAMPS.)

Comparaison  
de la légende  
de Léon XII  
avec celles  
de Benoît XIV  
et de Clément XIV.  
Le travail  
de la révolution  
antichrétienne  
et ses différentes  
phases.

Par une organisation plus savante, mais aussi plus dangereuse, elles dissimulent mieux encore que par le passé leurs attaques, et jusqu'à leur existence. Mais elles n'en restent pas moins comme des bêtes malfaisantes, impudentes et cruelles, qui menacent la vie de l'Église et des sociétés : **Canis et Coluber**.

Heureusement Jésus-Christ n'abandonne pas son Église. Il lui donne pour la gouverner, dans ces temps difficiles, des papes qui savent, en signalant le danger, apporter la sauvegarde et le remède : Léon XII, Pie VIII, Grégoire XVI, Pie IX et Léon XIII, autant de noms bénis, qui affirment la vitalité et la force de la Papauté.

---

VIR RELIGIOSUS <sup>1</sup>

PIE VIII (François-Xavier de Castiglione).

1829-30.

*Occasion*  
de la devise.

Le nom que prit le nouveau pape, *Pius* <sup>2</sup>, est l'équivalent de **Vir religiosus**.

\* \* \*

*Sens moral.*  
Remarque.

La devise qui se rapporte à Pie VIII est, au premier abord, bien peu précise <sup>3</sup>. — Elle peut s'appliquer à un

<sup>1</sup> *Un homme religieux.*

<sup>2</sup> C'est le nom que Pie VII lui-même donna un jour au cardinal Castiglione.

En lui prédisant sa future exaltation sur le siège de saint Pierre, il lui dit en souriant, un jour qu'ils se trouvaient ensemble à traiter quelques affaires : « Votre Sainteté Pie VIII fera mieux que nous après nous. »

Léon XII se rappelant cette parole, lorsqu'il fut élu pape par le conclave de 1823, ne voulut point, par délicatesse, prendre ce nom de *Pie*, qu'il eût désiré voir porter par son pieux ami : « Il est malheureux, lui disait-il, qu'on n'ait pas suivi le vœu du pape Pie VII, qui appelait son ami Castiglione Pie VIII. » (CHANTREL, *Les Papes contemporains*, p. 332.)

Il ajoutait qu'au surplus, étant accablé d'infirmités, il n'avait que peu de temps à régner, et que le cardinal Castiglione serait certainement son successeur sous le nom de Pie VIII.

Parmi les devises antérieures à celle de Grégoire XIV, il en est quelques-unes qui font de même allusion au nom du futur pape. Ainsi la devise de Lucius III : **Lux in ostio**, et celle de saint Célestin V : **Ex eremo celsus**.

<sup>3</sup> Ce caractère d'indétermination, lors même qu'il serait bien constaté, ne devrait en tout cas point nous servir d'argument contre l'autorité de

pape quelconque, car le pape est essentiellement, comme *Vicaire de Jésus-Christ*, « l'homme religieux ; » et, de plus, les divers papes qui se sont succédé sur le siège de Saint-Pierre ont en général donné de fait l'exemple des hautes vertus que réclamait d'eux leur situation de chefs de la religion catholique.

Cependant la légende **Vir religiosus** convient d'une manière spéciale à Pie VIII, et paraît singulièrement opportune pour l'époque à laquelle il vécut, comme nous allons le montrer.

Pourquoi la devise convient tout particulièrement à Pie VIII.

L'abbé CUCHERAT voit dans cette qualification une allusion au caractère profondément religieux de la famille Castiglione, qui avait déjà donné à l'Église un saint pape, Célestin IV. — De même la devise d'Innocent XIII, **De bona religione**, renferme, d'après lui, une allusion aux traditions d'honneur et de religion des Conti : cette noble famille eut la gloire de voir sortir de son sein neuf ou dix papes, parmi lesquels quelques-uns des plus zélés défenseurs de la religion, Innocent III, Grégoire IX et d'autres.

Faut-il en chercher la raison dans les traditions de famille ?

L'explication, qui s'appuie sur les traditions de famille, est, il faut l'avouer, moins satisfaisante pour Pie VIII que pour Innocent XIII. — Aussi bien la

---

la prophétie ; car, nous l'avons établi, le but des devises n'est pas de désigner à l'avance d'une manière caractéristique et exclusive quels seront les élus du Seigneur pour la charge du souverain pontificat. Il suffit que dans le pape se réalise de fait la prédiction contenue dans la légende qui lui correspond ; il n'est pas nécessaire qu'il soit seul à vérifier cette prédiction. (Voir *La Prophétie des Papes*, pp. 275-277.)

Si la devise est empreinte de vague et d'indétermination, on en peut simplement conclure que c'est par d'autres devises plus précises que s'établira le caractère prophétique du document tout entier. — Au lieu de nous étonner de trouver une devise qui soit applicable à plusieurs papes, nous avons lieu au contraire d'être surpris de voir, à côté de celle-là, tant d'autres emblèmes conçus en termes très particuliers et annonçant avec grande exactitude, plusieurs siècles à l'avance, des circonstances absolument extraordinaires des divers pontificats. (Voir *La Prophétie des Papes*, pp. 617-623.)

*forme personnelle* donnée à la devise **Vir religiosus** fait contraste avec la forme générale et impersonnelle de la devise **De bona religione**; elle nous autorise, croyons-nous, à chercher la réalisation de la prophétie dans la personne et le caractère du pape.

Tout d'abord, la *brièveté du règne* de Pie VIII est une raison suffisante pour que le prophète salue en lui le pape, l'homme de la religion, sans s'arrêter à une désignation spéciale.

Par cette simple annonce : **Vir religiosus**, l'auteur de la prophétie nous laisse entendre que malheureusement ce saint et pieux Pontife n'aura pas le temps de marquer son pontificat par de grands actes, et de faire bénéficier l'Église de ses qualités éminentes.

Nous allons plus loin, et nous reconnaissons dans la glorieuse légende précisément le trait caractéristique de Pie VIII et de son règne.

Le zèle pour la religion inspira la fière conduite du cardinal Castiglione au conclave où il fut élu, et lui dicta les courageux enseignements sur l'indifférence en matière de religion, par lesquels surtout il immortalisa son trop court pontificat.

La devise de Léon XII : **Canis et Coluber**, nous a fait assister au travail de destruction et de dissolution qui s'attaque à la société chrétienne et se poursuit dans l'ombre, de 1823 à 1829. — Au conclave de 1829, les tendances et les exigences du faux libéralisme se font jour. Chateaubriand, ambassadeur du roi de France, exprime au nom de son gouvernement le désir de voir le choix des cardinaux se porter sur un homme qui sache concilier sa politique avec les idées nouvelles.

Le cardinal Castiglione, en sa qualité de doyen des cardinaux, répond par ces magnifiques paroles :

L'annonce  
peu caractéristique  
en elle-même  
est-elle un signe  
de la brièveté  
du pontificat?

La note indiquée  
n'est-elle pas  
plutôt  
la caractéristique  
du Pontife  
et du pontificat?

Le conclave  
de 1829.

La politique  
de l'Évangile.

« Le Sacré-Collège, dit-il, connaît la difficulté des temps. Toutefois, plein de confiance dans la main toute-puissante du divin auteur de la foi, il espère que Dieu mettra une digue au désir effréné de se soustraire à toute autorité, et que, par un rayon de sa sagesse, il éclairera les esprits de ceux qui se flattent d'obtenir le respect pour les lois humaines, indépendamment de la puissance divine. Tout ordre de société et de puissance législative venant de Dieu, la seule véritable foi chrétienne peut rendre sacrée l'obéissance.

« Le conclave espère que Dieu accordera à l'Église un pontife saint et éclairé, qui règlera sa conduite selon la politique de l'Évangile, qui est la seule école d'un bon gouvernement, et qui montrera, aux admirateurs étrangers de la gloire ancienne et nouvelle de Rome, le Vatican et le vénérable institut de la Propagande, pour démentir celui qui accuserait Rome d'être l'ennemie de la lumière et des arts. » (CHANTREL, *Les Papes contemporains*, p. 340<sup>1</sup>.)

C'est son propre portrait que le futur pape traçait par avance en opposant, à la politique humaine qu'on réclamait, *la politique de l'Évangile*<sup>2</sup> : **Vir religiosus**.

Cette *énergie virile* (*Vir*) qu'il avait montrée au conclave en défendant les droits de la *religion*, Pie VIII en donna une nouvelle preuve aussitôt après son élection.

L'un des premiers actes de son pontificat, et le plus important sans doute, fut la publication de l'Encyclique *Traditi humilitati nostræ*. Le pape, dans ce monument remarquable, signale les dangers que fait courir à la société l'abandon des principes religieux. *Philoso-*

Encyclique  
condamnant l'in-  
différence  
en matière de  
religion  
et le  
philosophisme.

<sup>1</sup> L'abbé CUCHERAT emprunte à CHANTREL cette intéressante citation.

<sup>2</sup> L'importance de la qualification **Vir religiosus** se tire surtout des circonstances dans lesquelles s'est accompli le ministère apostolique du religieux Pie VIII.

---

*phisme, indifférence en matière de religion, sociétés bibliques protestantes, sociétés secrètes*, il condamne tous ces ennemis qui menacent la vie de l'Église. Il attire aussi l'attention des évêques sur les *mariages mixtes*, qui mettent en péril la foi et la religion. Partout, en face des revendications du libéralisme et des prétendus droits de l'homme, il fait valoir les *droits de Dieu*.

Le mot *religio*  
résume  
tous les actes  
du trop court  
pontificat  
de Pie VIII.

Le reste de son pontificat est marqué par l'exercice énergique, autant que sage et éclairé, des prérogatives divines attachées à sa personne sacrée.

Dans ses actes comme dans ses paroles, il justifie sa belle devise : **Vir religiosus**.

---

DE BALNEIS ETRURIÆ <sup>1</sup>

GRÉGOIRE XVI (Maur Capellari).

1831-46.

Grégoire XVI appartenait à l'ordre des Camaldules, dont le berceau est *Balnes, en Étrurie*.

Cette explication peut à bon droit nous étonner par sa précision. Il est surprenant que la devise *De Balneis Etruriæ*, parmi plus de cent autres, écrites plusieurs siècles à l'avance, tombe précisément sur un religieux camaldule.

Occasion  
de la devise.  
Première  
explication.

Précision  
de la devise.

« En effet, dit l'abbé CUCHERAT <sup>2</sup>, c'est au cœur de l'Étrurie,

Balnes en Etrurie,  
berceau de l'ordre  
des Camaldules.

<sup>1</sup> *De Balnes en Étrurie, ou des bains d'Étrurie.*

<sup>2</sup> Avant l'abbé CUCHERAT, O'KELLY (1849) rappelait déjà, au sujet de cette devise, que les Camaldules avaient été fondés par saint Romuald (l'auteur dit saint Bruno par erreur) « à Campo Mandoli, dans les montagnes de l'Étrurie ou de la Toscane, où se trouvaient des bains d'eaux thermales ».

Cette explication est encore donnée par l'auteur du commentaire de la *Prophétie des Papes* publié à la suite de la *Prophétie d'Orval* (Lausanne, 2<sup>e</sup> édit., 1871), et de même par l'abbé CURICQUE et par M<sup>r</sup> FÈVRE.

Ce dernier auteur dit de Grégoire XVI qu'il était « originaire de Toscane, où se trouvent un grand nombre de bains ». — La vérité est que Maur Capellari était né à Bellune, dans l'Italie septentrionale. Mais nous savons (voir GENTHE, *Über den etrusk. Tauschhandel nach dem Norden*, p. 120; — MARTHA, *L'Étrurie et les Étrusques*, p. 6) que les Étrusques s'étaient portés jusque dans la région comprise entre les Alpes et l'Apennin. Le témoignage de Tite-Live, qui était de Padoue, est important en cette matière (on peut consulter TITE-LIVE, XXXIX, LV; V, XXXIII; — SERVIUS, *ad Æn.*, X, 198, 201; — PLINÉ, *Hist. nat.*, III, XVI, XIX, XX, CXX, CXXX, CXXXIII; — JUSTIN, XX, V).

La devise pourrait donc s'appliquer, jusqu'à un certain point, même à

et non loin d'Arezzo, que saint Romuald, au XIII<sup>e</sup> siècle, vint jeter les fondements de son Ordre. L'endroit s'appelait *Balnes* (MABILONII *Acta SS. Ord. S. Bened.*, édit. de Venise, t. VIII, p. 256), qui signifie Bains<sup>1</sup>; le donateur, Mandolo : ce qui a fait appeler de son nom l'établissement de saint Romuald *Campus Mandoli*, d'où sont venus les noms de *Camaldoli* et de Camaldules. — Ce nom de *Balnes* respire la fraîcheur des sources nombreuses et abondantes qui descendent des montagnes boisées et coulent dans les vallées des Apennins. Il rappelle les établissements multipliés de *bains* publics où les vieux Romains venaient passer la saison brûlante de l'été<sup>2</sup>. » (P. 236.)

Rapprochements.

L'auteur de la prophétie avait de même annoncé la profession religieuse de plusieurs papes : saint Célestin V (ermite), **Ex eremo celsus**; Eugène IV (religieux Célestin), **Lupa Cælestina**; Sixte IV (Frère Mineur), **Piscator Minorita**; Innocent V (Dominicain), **Concionator Gallus**; Benoit XI (Dominicain), **Concionator Patereus**<sup>3</sup>.

Cette précision, dira-t-on, est un effet du hasard.

Mais il faudrait en dire autant des devises d'Innocent X, d'Alexandre VII, de Clément IX, d'Innocent XII, de Clément XIV, de Pie VI, de Pie VII, de Pie IX et de Léon XIII, pour ne citer que les plus frappantes. — Il est vraiment plus facile de donner cette réponse que de l'expliquer et de la justifier (voir *La Prophétie des Papes*, pp. 644-647).

la patrie de Grégoire, en entendant par Étrurie l'Étrurie circumpadane. Mais cette explication n'est pas nécessaire; elle ne se prête d'ailleurs pas aussi bien au symbolisme. — Il faut se rappeler aussi que le petit canton occupé par les Vénètes ne faisait point partie de l'Étrurie. (VOIR N. DES VERGERS, *L'Étrurie et les Étrusques*, t. I, p. 239.)

<sup>1</sup> L'illustre Bénédictin ajoute en note : « *Balneum*, vulgairement *Bagno*, dans l'Apennin, non loin de l'ermitage des Camaldules, qui est très près de la ville de Sarnes... » (VOIR CUCHERAT, p. 237.)

<sup>2</sup> On peut consulter encore MAB., *Annal. bened.*, t. IV, p. 62. — D'après AMATO AMATI, *Dizionario corografico dell' Italia*, ce nom de *Bagno* ou *Bagni* est porté par un grand nombre de localités de l'Étrurie.

<sup>3</sup> Les Mincurs, les Dominicains et les Célestins, pas plus que les Camaldules, n'existaient du temps de saint Malachie. Mais il ne faut pas confondre prophétie et histoire.

Ce n'est pas tout d'ailleurs.

A un autre point de vue encore, Grégoire XVI vérifie cette devise pourtant si originale et si particulière : **De Balneis Etruriæ**.

*Deuxième  
explication.*

Sous son pontificat et par ses ordres, des *fouilles archéologiques* furent poursuivies en *Étrurie* avec une activité extraordinaire. Le *Musée Étrusque*, si riche et si considérable, fut fondé par ses soins au Vatican; il porte aujourd'hui encore le nom de Musée Grégorien.

Cette seconde explication tire son intérêt de l'importance même des progrès de l'archéologie sous Grégoire XVI<sup>1</sup>. — *Vulci, Corneto, Cære, Fregellæ*, et tant d'autres cités anciennes, livrent à la science moderne leurs secrets et leurs richesses<sup>2</sup>.

Importance  
des fouilles et des  
travaux exécutés  
par Grégoire XVI  
dans  
l'ancienne Étrurie.  
Musée étrusque  
ou grégorien.

Le résultat moral de ces travaux et de ces recherches fut peut-être plus considérable encore que le progrès même des connaissances positives sur l'antiquité. — On s'habitua dans les recherches historiques à recourir aux sources. On comprit que pour exposer les origines d'un peuple, d'une civilisation, il fallait mieux que des hypothèses ou des traditions plus ou moins authentiques. — La méthode et la précision que les savants apportaient de plus en plus à l'étude des phénomènes physiques ou naturels, on les appliqua aux études d'histoire profane et religieuse<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Du vivant même de Grégoire XVI on fut fort étonné à Rome de voir, dans l'intérêt considérable que prenait ce pape aux fouilles faites en Étrurie, une vérification de la prophétie.

<sup>2</sup> La Société romaine d'archéologie s'était fondée dès 1828. Mais ce fut surtout sous Grégoire XVI qu'elle put donner de l'extension à ses travaux et faire profiter la science de ses découvertes. — D'ailleurs, le règne de Léon XII demandait à être signalé plutôt par une allusion aux sociétés secrètes, alors si actives et si menaçantes; le règne de Pie VIII fut trop court pour marquer dans l'histoire de l'archéologie. Il était donc bien naturel de réserver pour la légende de Grégoire XVI l'annonce des grands travaux auxquels ce pape devait donner une si puissante impulsion.

<sup>3</sup> Le temps n'est pas éloigné où les catacombes de Rome, ces immenses nécropoles des premiers siècles du christianisme, seront à leur tour l'objet de patientes et de savantes recherches. M. de Rossi immortalisera

On conçoit que le prophète tienne à signaler un mouvement d'idées aussi important, surtout lorsque l'un des principaux promoteurs, sinon l'initiateur de ce mouvement, n'est autre que le pape.

\* \* \*

*Sens moral.*

Mais il semble que son regard plonge encore plus avant dans l'avenir, et que la devise de Grégoire XVI symbolise en même temps et les vertus du pontife et le caractère de son époque.

*Première application particulière et personnelle.*

Grégoire XVI, en montant sur le trône pontifical, gardera l'esprit et les vertus du religieux camaldule. Pape, il continuera de mériter en toute vérité cette dénomination : **De Balneis Etruriæ, de Balnes en Étrurie**, en se montrant toujours le digne fils de saint Romuald<sup>1</sup>.

*Caractère de Grégoire XVI.*

La devise de Grégoire XVI est, dans ce sens, une sorte de répétition de celle de Pie VIII : **Vir religiosus**. Ces deux grands papes personnifient l'idée religieuse en face des entreprises du philosophisme et du libéralisme, qu'annonçait la devise de Léon XII : **Canis et Coluber**.

Grégoire XVI représente plus spécialement le religieux en tant que moine. Incapable de transiger avec

---

son nom en le rendant inséparable de celui de *Rome souterraine*. Les pierres parleront, grâce à lui, pour apporter leur témoignage irrécusable en faveur de la religion chrétienne, de l'immutabilité de ses dogmes, et de sa permanence à travers les siècles.

<sup>1</sup> Cette interprétation serait confirmée par le soin que prit Grégoire XVI de conserver jusqu'aux marques extérieures de l'Ordre auquel il avait appartenu.

« Il garda, dit O'KELLY, les armes des Camaldules : un calice plein de sang, dans lequel s'abreuvent deux colombes; au-dessus une comète, dont la queue se dirige vers l'ouverture du calice. Ces armes avaient été données aux Camaldules par saint Romuald à la suite d'une vision où ces religieux étaient figurés par des colombes s'abreuvant dans le sang du Sauveur. »

les tendances subversives de l'esprit moderne, il proscribit les erreurs relatives à la réforme prétendue de la constitution de l'Église, à la sainteté du mariage; il anathématise l'indifférence en matière de religion, la liberté de la presse, « liberté la plus funeste, dit-il, liberté exécrationnable, pour laquelle on n'aura jamais assez d'horreur; » il arrête la publication des mauvais livres, il combat l'esprit révolutionnaire sous toutes ses formes (voir en particulier l'Encyclique *Mirari vos*, 1839).

Au point de vue dogmatique, il condamne les écarts du génie orgueilleux et révolté de Lamennais, les prétentions rationalistes d'Hermès, les erreurs traditionalistes de l'abbé Bautain.

En même temps qu'il maintient d'une main ferme l'ordre public dans ses États, il soutient les évêques persécutés en Allemagne, il dénonce au monde les injustices de la Russie à l'égard de la Pologne, il interdit la traite des nègres.

D'autres pontifes ont laissé ou laisseront une mémoire plus aimée et plus universellement bénie. A Grégoire XVI, il a suffi d'avoir la conscience du devoir accompli.

Il est peu de papes qui l'égalent pour la dignité et l'intégrité de la vie. Si, de son vivant et après sa mort, sa sévérité lui a fait des ennemis, la postérité doit lui rendre justice. Par son austérité, par l'énergie indomptable dont il a fait preuve en combattant les erreurs modernes, il a *pratiqué* sur le siège de Pierre *les vertus du cloître*.

Son amour éclairé de la science, l'étendue de ses connaissances est un trait de plus, qui explique pourquoi le prophète salue en lui le bénédictin camaldule, son frère en religion, à titre de disciple de saint Benoit.

Deuxième  
application  
générale.  
Tendances  
de l'époque.

Peut-être aussi<sup>1</sup> la devise de Grégoire XVI doit caractériser les tendances de l'époque, qui sera témoin de ses vertus. — A côté du souvenir religieux qui s'attache à la mémoire et à la fondation de saint Romuald, et qu'évoque le nom de *Balnes en Étrurie*, il y a les souvenirs profanes des *bains d'Étrurie*, qui se rattachent au paganisme et à l'histoire de l'antiquité.

Les monuments qui nous sont parvenus de l'ancienne Étrurie, les riches peintures qui ornent les vases nouvellement découverts, les médailles et les sculptures, comme aussi les témoignages des historiens romains, s'accordent à nous présenter les Étrusques comme un peuple relativement fort civilisé<sup>2</sup>, mais

<sup>1</sup> Il se peut, en effet, que le symbolisme se trouve emprunté soit aux souvenirs chrétiens, soit aux souvenirs païens, pour annoncer et le pontife et son époque. Il y aurait là une sorte de jeu de mots conforme au génie et aux habitudes de l'auteur des devises.

Nous nous garderons bien toutefois d'insister sur cette dernière interprétation, que nous proposons sous toutes réserves. Aussi bien elle n'est pas nécessaire pour nous faire reconnaître la réalisation de la devise dans le pontificat de Grégoire XVI.

<sup>2</sup> « Les travaux des Étrusques ont un caractère de grandeur et d'utilité générale que l'on ne rencontre pas toujours chez les peuples de l'antiquité qui ont laissé le plus de traces de leur passage sur la terre. Ils ne taillaient pas des obélisques ou des pyramides comme les Égyptiens, mais ils arrêtaient les inondations, creusaient des canaux, emprisonnaient les fleuves. Dans les Maremmes comme dans le delta du Pô, nous les avons vus contenir les eaux, assainir le terrain, détruire par un véritable drainage les miasmes qui résultent de l'humidité du sol sous un soleil ardent. Partout ils opposaient à l'ennemi leurs solides murailles, à la fièvre leur système d'endigements et de canaux souterrains; partout ils animaient par une culture florissante de vastes plaines, rendues depuis la chute de l'Étrurie à la solitude et à la *mal'aria*.

« Une preuve incontestable du développement hâtif de la civilisation chez les Étrusques, c'est la réputation de marins habiles qui leur est accordée par les plus anciennes traditions. La marine, alors même qu'elle est dans l'enfance, suppose un grand développement de forces, de hardiesse, et le concours de plusieurs industries... » (N. DES VERGERS, *L'Étrurie et les Étrusques*, t. I, p. 310 et suiv.)

L'important ouvrage auquel nous empruntons ces lignes signale encore l'habileté des Étrusques à travailler les métaux, l'art et la précision qu'ils mettaient à composer les objets destinés à la parure, le soin délicat avec lequel ils savaient modeler l'argile. — Le degré de civilisation que l'on

très ami du luxe et du plaisir<sup>1</sup>. — Ces deux tendances ne sont-elles pas le cachet propre du XIX<sup>e</sup> siècle, à l'époque où nous sommes arrivés ?

Progrès immenses de la civilisation, et amour du bien-être toujours grandissant, tels sont peut-être les caractères que veut signaler le prophète pour les temps de Grégoire XVI.

Les progrès des sciences et de l'industrie sont trop merveilleux, vers cette époque du XIX<sup>e</sup> siècle, pour qu'il soit nécessaire d'insister. — Quant à l'amour de la jouissance, nous en sommes maintenant encore les tristes victimes. Depuis 1830 en particulier, le progrès matériel a amené, par un triste contre-coup, la recherche du luxe et des facilités de la vie, et par suite la corruption toujours grandissante et de jour en jour plus menaçante ; comme si Dieu voulait montrer par là que les progrès de la science, même les plus admi-

---

constate chez les Étrusques, même avant que le contact avec les Grecs et les Romains eût affiné leurs qualités naturelles, en fait un des peuples les plus intéressants à étudier.

<sup>1</sup> « La vie molle et efféminée des habitants de la Lydie n'avait, d'après THÉOPOMPE, d'analogues que parmi les Étrusques. Les mystères qui, sous le nom de bacchanales, rappelaient le culte orgiastique de la Cybèle phrygienne, avaient pénétré de l'Étrurie à Rome... (TITE-LIVE, XXXIX, X.) Sous l'influence de l'air épais des Maremmes, les grâces avaient perdu de leurs charmes, mais la passion du plaisir avait accompagné la race asiatique sur les rivages de la mer Tyrrhénienne : seulement le *pinguis Tyrrhenus* de VIRGILE (*Géorg.*, l. II, v. 193), l'*obesus Hetruscus* de CATULLE (XXXIX, 11), ne devaient rechercher que les plaisirs faciles. » (N. DES VERGERS, *L'Étrurie et les Étrusques*, t. I, p. 144-147.)

On peut consulter encore PLAUTE, *Cistellar*, II, III, 20, et *Curcul.*, IV, I, 21 ; — HÉRODOTE, I, XCIII ; — STRABON, l. XI, c. XIV, p. 456, éd. Didot ; — LUCILIUS SERV., *ad Æneid.*, X, 181 ; — VIRG., *Æneid.*, XI, 732-739 ; — HORAT., *Sat.*, II, III, v. 229.

Le mot *balneis* rappelle aussi le grand luxe des Romains dans l'installation de leurs bains, bien que l'usage même des bains fût une sorte de nécessité plus qu'un luxe sous le climat amollissant de l'Italie. — Nous devons d'ailleurs répéter ici les réserves que nous avons déjà formulées plus haut (p. 594, note 1).

rables, ne sont pas le but de la vie. Séparés de la pratique des vertus chrétiennes, ils sont un danger et l'occasion d'une décadence lamentable. Au contraire, rapportés à l'auteur de toute science et de toute vérité, ils sont une ascension continuelle de l'âme et de l'homme vers Dieu, sa fin suprême.

Hélas! la génération de 1830 n'a pas compris ce besoin qu'elle avait de Dieu. Malgré ses progrès apparents, elle est retombée dans les hontes du paganisme!  
**De balneis Etruriæ!**

---

CRUX DE CRUCE <sup>1</sup>

PIE IX (Jean-Marie Mastai).

1846-78.



La maison de Savoie, qui person-  
nifie la Révolution antichrétienne sous  
Pie IX, a pour armes une *croix* <sup>2</sup>.

*Occasion  
de la devise.*

\*\*\*

Nous avons déjà trouvé cet emblème de la croix de Savoie dans la devise de l'antipape Félix V (Amédée, premier duc de Savoie) : **Amator Crucis** (voir p. 251). — Le symbolisme nous a fait reconnaître dans cette légende, sous l'emblème de la croix, l'épreuve terrible du schisme.

*Symbolisme.  
Rapprochements.*

De même, dans la devise de l'antipape Clément VII, **Crux apostolica** (voir p. 197), le mot *Crux* est occasionné par la croix que figurent les armes de Robert de Genève, et signifie encore une terrible *épreuve* :

<sup>1</sup> *La Croix venant de la Croix.*

<sup>2</sup> Les armes de la maison de Savoie sont : de gueules à la croix d'argent.

celle du grand schisme d'Occident, qui commence avec ce personnage.

Nous avons appuyé ces interprétations sur le sens évangélique du terme *Cruce*<sup>1</sup>.

Ce que signifie  
la répétition  
de *Cruz*.

La devise de Pie IX présente cette particularité que ce même mot est répété deux fois, et semble comme opposé à lui-même. — Nous sommes ainsi amenés à chercher si le symbole *Cruce* n'annonce pas une calamité nouvelle.

La forme de la devise nous confirme dans cette manière de voir : l'*opposition* qu'elle renferme ne semble devoir être justifiée que si, donnant à *cruz* le sens de croix morale ou d'épreuve, on conserve à *cruce* la signification générale de la croix, destinée par elle-même à représenter l'instrument de l'espérance et du salut.

**Crux de Cruce**, la croix venant de la croix, renferme alors un jeu de mots bien en rapport avec le caractère général de la prophétie.

Rapprochement.

Le jeu de mots devient parlant, si l'on y voit une allusion à la ruine et à la destruction du pouvoir temporel des papes, opérée par la maison de Savoie. Il y a, dans cette hypothèse, un rapprochement intéressant à faire entre les devises **Crux apostolica** et **Crux de Cruce** (voir p. 201).

Dans la légende de Clément VII, l'opposition exprimée par **Crux apostolica** semble un reproche à l'adresse de Robert de Genève, qui, par son titre cardinalice même (la basilique des *XII Apôtres*), semblait invité à se montrer vraiment un *apôtre*, un homme animé de l'esprit apostolique. Et pourtant, déchirant l'unité de l'Église, cet évêque indigne devient pour ceux qu'il devait édifier une cause de désolation et de

<sup>1</sup> Voir p. 200.

ruine, une pierre de scandale, une *croix*. — De même la maison de Savoie paraissait destinée, par ses traditions de sainteté, à se montrer le plus ferme appui de la Papauté; la croix de ses armoiries était comme un engagement sacré à garder les nobles souvenirs et les religieuses leçons du passé. Hélas! en la personne de Pie IX, le pape-roi sera persécuté et dépouillé de sa souveraineté temporelle et de son indépendance; et c'est la *croix* blanche



de Savoie que l'on verra briller sur les armoiries du *persécuteur! Crux de Cruce*<sup>1</sup>!

Sous Pie IX, la *croix*<sup>2</sup> viendra de la *croix*; le

<sup>1</sup> C'est bien à tort que l'on verrait dans le redoublement **Crux de Cruce** une sorte de superlatif, comme semble le supposer l'abbé CUCHERAT (p. 240), s'appuyant sur la manière de parler des Hébreux. Dans ce sens, pour indiquer « l'étendue et l'intensité des douleurs », il aurait fallu un génitif et un pluriel : *Crux Crucium*, que l'on pourrait traduire la Croix des Croix.

Le savant auteur prend d'ailleurs soin lui-même de se réfuter :

« Le singulier qu'emploie le prophète, joint à la force grammaticale de la préposition *de*, ne permettent pas de ne voir que cela dans **Crux de Cruce** (disons plutôt : excluent cette interprétation). — La préposition *de* signale l'origine, la source, le principe générateur. *Deum de Deo* veut dire : Dieu engendré de Dieu; *lumen de lumine*, lumière qui vient de la lumière. De même ici **Crux de Cruce** veut dire : Croix qui vient de la Croix : passion douloureuse, martyre divin dont le rôle principal comme exécution a été accepté, que dis-je ? a été ambitionné par la maison de Savoie, qui porte la croix pour blason. »

<sup>2</sup> Pie IX emploie plus d'une fois cette comparaison de la croix pour exprimer les épreuves auxquelles il est soumis. Citons en particulier les paroles suivantes qu'il adressait à tous les employés du ministère des finances (4 juillet 1872) :

« Tout le monde le sait : saint Pierre termina ses jours sur une croix. *Une croix nous est aussi offerte à Nous-même*. Je ne dirai pas une croix matérielle, mais une croix que la nature se résigne difficilement à porter : je veux dire les souffrances. Comme saint Pierre, lorsque j'étais jeune, je pouvais aller, moi aussi, librement où je voulais; mais aujourd'hui que je suis vieux, je ne le puis pas, parce que l'impiété m'empêche d'être libre administrateur de l'Église de Jésus-Christ. »

pape sera victime de la Révolution, et l'instrument de cette Révolution sera un roi de la chrétienne maison de Savoie, infidèle à ses traditions de famille, comme à la croix de son blason.

Convenance parfaite de la devise de Pie IX pour symboliser les épreuves de son pontificat.

Cette devise, comme beaucoup d'autres, ne se rapporte pas directement à la personne du pape. Elle est d'ailleurs si éloquente dans sa concision, qu'il serait difficile, même après l'événement, de peindre aussi complètement en deux mots les faits qui remplirent le pontificat de Pie IX ; impossible aussi de dénoncer plus éloquemment leur caractère impie et sacrilège, tout en indiquant la patience chrétienne avec laquelle le Vicaire de Jésus-Christ supporta son épreuve.

De même, nous l'avons vu, la devise de Pie VII : **Aquila rapax**, dépeint d'une manière saisissante les odieux empiètements de Napoléon sur la Papauté.

\* \* \*

On peut distinguer plusieurs périodes dans l'histoire des rapports de Pie IX avec la maison de Savoie.

(Allocation à tous les employés du ministère des finances, 4 juillet 1872, dans les *Discours de Pie IX*, publiés par le R. P. PASQUALE DE FRANCISCIS, t. I, p. 476.)

Ailleurs, Pie IX parle de son *Calvaire* :

« Si mon âme, dit-il, est travaillée par les angoisses du *crucifiement*, ce n'est qu'au souvenir de tant d'âmes qui se perdent misérablement dans les malheureuses circonstances actuelles. *Dans cette agonie*, je ne trouve de véritables consolations que lorsque je vois des âmes d'une force et d'un courage invincible, etc... » (Allocation à une congrégation d'Enfants de Marie, 5 août 1871. *Discours*, p. 211.)

Ces deux citations sont empruntées à l'écrit de M. l'abbé CHABAUTY, intitulé : *Les Prophéties modernes vengées*, Poitiers, 1874, p. 64.

## I. Pie IX et Charles-Albert.

Dans cette première période de son pontificat, Pie IX est surtout aux prises avec la Révolution romaine. Mais déjà le Piémont laisse voir ses ambitions et ses projets. L'insurrection de Rome s'autorise des revendications de la maison de Savoie. Charles-Albert prépare les voies à Victor-Emmanuel.

Le pontificat de Grégoire XVI avait été marqué par les mesures les plus sévères contre la Révolution et ses représentants. Pie IX, à peine élu, voulut tenter de ramener les cœurs et les esprits par l'indulgence. C'était, hélas ! une illusion.

Les grands sentiments ne pouvaient rien contre les forces occultes qui s'agitaient alors dans le monde entier. Les agitateurs à Rome et en Italie se firent des armes de l'amnistie et des autres mesures bienveillantes prises par Pie IX au début de son règne.

On affecta d'applaudir en Pie IX un pape dévoué aux idées libérales, et d'opposer sa conduite à celle de Grégoire XVI. Pendant deux ans on fit partout en l'honneur du nouveau pape des manifestations bruyantes<sup>1</sup>. « L'enthousiasme calculé de la Révolution, joint à l'enthousiasme sincère des vrais fidèles, faisaient à Pie IX les plus belles ovations dont un homme ait jamais joui. Chaque jour le peuple était convoqué à des promenades triomphales, dans le but apparent d'aller rendre grâces à Pie IX de ses bienfaits, car ses bienfaits étaient de tous les jours. On enrégimentait

Agitations à Rome  
et dans  
les États voisins,  
pendant  
les premières  
années  
du pontificat  
de Pie IX.

<sup>1</sup> Pie IX disait lui-même, au retour d'une promenade où le peuple lui avait fait une de ces ovations menaçantes : « C'est le dimanche des Rameaux, qui précède la Passion. »

la reconnaissance, afin qu'elle ne fût plus maîtresse d'elle-même<sup>1</sup>. » (VILLEFRANCHE, p. 44.)

Les passions populaires étaient en effervescence non seulement à Rome, mais aussi dans les petits États voisins des provinces pontificales. Parme et Lucques se soulevèrent.

L'Autriche, qui occupait d'après le traité de Vienne la citadelle de Ferrare, craignit des révoltes dans la ville elle-même, et commit la faute de l'occuper, alors qu'elle n'avait pas le droit de sortir ses troupes de la citadelle.

Cette occupation de la ville de Ferrare mit le feu aux poudres. Les fauteurs de division et de discordes laissèrent entendre que l'indépendance de l'Italie était menacée.

C'est ici que nous allons voir le Piémont<sup>2</sup> entrer en scène.

<sup>1</sup> « Profitez, écrivait Mazzini aux agents des sociétés secrètes, profitez de la moindre concession pour réunir les masses, ne fût-ce que pour témoigner de la reconnaissance. Des fêtes, des chants, des rassemblements, des rapports nombreux établis entre les hommes de toutes les opinions, suffisent pour faire jaillir les idées, donner au peuple le sentiment de sa force et le rendre exigeant. » — Et ailleurs : « Les discussions savantes ne sont ni nécessaires ni opportunes. Il y a des mots régénérateurs qui contiennent tout ce qu'il faut, et que vous ne devez cesser de répéter au peuple : liberté, droits de l'homme, progrès, égalité, fraternité; voilà ce que le peuple comprendra, surtout si on y oppose les mots de despotisme, privilèges, tyrannie, esclavage, fanatisme, réaction, etc. etc. Le difficile n'est pas de connaître le peuple, c'est de le réunir. Le jour où il sera réuni sera le jour de l'ère nouvelle. »

Dans la même instruction aux agents des sociétés secrètes, Mazzini laissait entendre que la maison de Savoie était destinée, dans ses plans, à servir d'instrument à la secte :

« Il faut absolument qu'on mette les princes de la partie (pour aller à la régénération). C'est facile. Le pape marchera dans les réformes par principe et par nécessité; le roi du Piémont, par l'idée de la couronne d'Italie; le grand-duc de Toscane, par inclination et incitation; le roi de Naples, par force; et les petits princes auront à penser à d'autres choses qu'aux réformes... » (Voir BALLEYDIER, *Histoire de la Révolution de Rome*, Introduction.)

<sup>2</sup> Les idées nouvelles avaient trouvé un apôtre ardent et dangereux

L'occupation  
de Ferrare  
par l'Autriche  
met  
le feu aux poudres.

Le roi Charles-Albert vit avec joie les fautes de l'Autriche, qui allaient lui servir de prétexte à une intervention en faveur de l'indépendance nationale. Il déclara officiellement que si les patriotes prenaient des armes contre l'Autriche, il mettrait son épée à leur service.

L'insurrection de Vienne provoqua à Milan et à Venise des soulèvements contre l'Autriche, et favorisa les tendances nationales qui se manifestaient en Italie.

Dès le 23 mars 1848<sup>1</sup>, Charles-Albert franchissait le Tessin avec son armée, et prenait ainsi la direction du mouvement<sup>2</sup>.

Sous prétexte de défendre le Pape, Charles-Albert intervient et flatte les sentiments nationaux des Italiens.

dans un ministre du roi de Sardaigne : un prêtre utopiste, Gioberti, ne craignait pas de prôner partout un projet qui flattait les idées nationales : l'unité de l'Italie, et, comme conséquence, la ruine du pouvoir temporel du pape. Ses rêves étaient d'autant plus séduisants, qu'ils se présentaient sous le couvert d'un style enthousiaste et délirant.

<sup>1</sup> A cette même date, Charles-Albert lançait une proclamation aux peuples de la Lombardie et de la Vénétie :

« Les destins de l'Italie se mûrissent, disait-il... Nous seconderons vos justes désirs, nous confiant dans le secours de ce Dieu qui a donné à l'Italie Pie IX, de ce Dieu qui, par une miraculeuse impulsion, a mis l'Italie en état d'agir par elle-même. Et pour mieux vous montrer, par des signes extérieurs, notre sentiment d'union italienne, nous voulons que nos troupes, entrant sur le territoire de la Lombardie et sur celui de Venise, portent notre écu de Savoie sur le drapeau tricolore italien. » (*Histoire universelle de l'Église catholique*, par l'abbé ROHRBACHER, supplément de l'abbé GUILLAUME, t. XII, p. 276, édit. Victor Palmé, 1882.)

<sup>2</sup> « Par ambition, dit CRÉTINEAU-JOLY (*L'Église Romaine en face de la Révolution*, p. 365), ce monarque s'était livré dès sa jeunesse aux chefs des sociétés secrètes; par lâcheté il les avait trahis ou abandonnés à l'heure des désastres. Il revenait dans la maturité de l'âge, et après plusieurs années d'un règne heureux. Au commencement de mai 1846, la révolution lui monta tout à coup à la tête comme la sève aux arbres, et il ne rêva plus qu'indépendance italienne. Il entrevoyait dans l'avenir prochain la couronne du royaume lombarde-venétien, que l'abbé Gioberti, d'Azeglio, Cavour, Balbo et tous les apôtres du système représentatif lui promettaient en échange d'une constitution. Des sonnets guerriers, composés par des femmes galantes ou des prêtres interdits, provoquaient la résurrection des mauvais jours de sa jeunesse, et saluaient en lui la *spada vittoriosa*, l'héroïque Judas Machabée de l'Italie révolutionnaire. On le pressait de donner le signal de la conflagration universelle en feignant d'arracher la Lombardie aux serres de l'aigle autrichienne. »

Conduite de Pie IX.

C'était la Papauté qui avait été menacée par les Autrichiens dans l'occupation de la ville de Ferrare; à la Papauté il appartenait d'opposer à l'Autriche les réclamations qu'exigeait l'état des choses et des esprits. — Cependant les princes étrangers voulurent intervenir sous prétexte de défendre le pape.

Il eût fallu alors avant tout entrer dans les vues de ce dernier.

Mais la défense de la Papauté n'était qu'un prétexte.

Pie IX avait proposé dès le début de son pontificat, aux princes italiens, une ligue douanière. On voulut remplacer cette ligue pacifique par une ligue politique.

Pie IX protesta que son titre de Père commun des fidèles lui interdisait d'intervenir dans une guerre dirigée contre une puissance catholique. L'Autriche avait d'ailleurs évacué Ferrare sur les réclamations du pape<sup>1</sup>.

Toutefois, cherchant à soutenir d'une manière pacifique les intérêts de l'Italie, Pie IX favorisait dans la mesure du possible les sentiments nationalistes<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Les tendances nationalistes devenant de plus en plus accentuées, Pie IX crut concilier les devoirs de sa charge avec les réclamations de l'opinion publique en assurant la sécurité des frontières. Il envoya un corps d'armée de dix-sept mille hommes, qu'il mit sous le commandement du général piémontais Durando. Ce corps, qui avait mission d'occuper Ferrare et Bologne, ne devait prendre en aucune façon l'offensive. Pie IX signifia lui-même aux officiers la défense formelle de franchir les frontières. — Mais à peine arrivé à Bologne, Durando affirmait d'une manière mensongère, dans une proclamation, que le pape avait béni les armes de ses troupes « réunies à celles de Charles-Albert ». — La *Gazette de Rome* lui donna immédiatement un démenti formel. Le pape en personne, dans une série d'allocutions et de réponses aux instances qui lui étaient faites par les représentants des idées révolutionnaires, ne cessait de protester contre ces projets de guerre qu'on lui prêtait.

<sup>2</sup> Il écrivait à l'empereur d'Autriche, le 3 mai 1848 : « ... Nous avons confiance que la nation (autrichienne), justement fière de son intégrité nationale, ne mettra pas son honneur dans des tentatives sanglantes contre la nation italienne, mais le mettra au contraire à reconnaître l'Italie comme une sœur. Car l'Autriche et l'Italie sont nos deux filles

Campagne  
menée en Piémont  
en faveur  
de  
l'unité italienne.

Pendant ce temps, Gioberti continuait sa campagne en faveur de l'union au Piémont des différents États d'Italie. Pie IX, voyant toutes les conséquences de cette transformation dans le régime intérieur de l'Italie, écrit le 13 juin 1848 à Charles-Albert :

« Majesté, il y a un parti qui travaille incessamment à faire l'Italie *une*, ce qui veut dire la destruction totale de la péninsule. On parle et on agit pour unir la Toscane au nouveau royaume *un*. Les tentatives anarchistes de Naples pourraient bien tendre au même but. Peut-être à Bologne on répand les mêmes principes. Un royaume d'Italie *un* est une chose impossible à obtenir; et, d'un autre côté, les tentatives pour une telle unité servent admirablement à aplanir la voie aux aspirations républicaines; cela est, je crois, contre les desseins de la Providence. — Il est bien facile de voir, après cela, quelles autres blessures pourraient être faites aux domaines du Saint-Siège; et nous sommes disposé à en soutenir les droits avec tous les moyens qui sont suggérés par la justice. Dans cet état

bien-aimées, également chères à notre cœur. Nous avons confiance que les deux nations vivront en paix, chacune dans ses limites naturelles, à l'abri de traités honorables et avec la bénédiction de Dieu... » — Quelques jours après, Pie IX s'adressait en ces termes à Charles-Albert : « On a cru faussement que dans ma dernière allocution j'avais condamné l'esprit de nationalité qui s'est emparé des Italiens; il a fallu pour cela lire avec cette prévention qui résulte de passions si diverses et si grandes. De la lettre ci-incluse que j'ai adressée à l'empereur d'Autriche, vous connaîtrez pleinement quelle est la pensée d'un pape relativement à cette nationalité. »

L'Autriche écouta les conseils du Saint-Père. Le 24 mai, elle soumit au cabinet de Saint-James le *mémorandum* suivant comme base de la médiation proposée : « La Lombardie cessera d'appartenir à l'Autriche. Elle sera libre de rester indépendante ou de s'unir à tel autre État qu'elle croirait devoir choisir... La Vénétie restera sous la souveraineté de l'empereur; elle aura une administration séparée, tout à fait nationale, réglée par des représentants du pays, sans l'intervention du gouvernement de l'empereur, etc... » Mais le parti républicain, dans le conseil du roi de Sardaigne, avait rejeté les conditions du cabinet de Vienne. Toutes les responsabilités doivent donc être imputées au Piémont. (CH. SYLVAIN, *Histoire de Pie IX*, etc., p. 243, note 1.)

de choses affligeant, je me tourne vers votre religion bien connue, etc. »

Cette lettre demeura sans réponse. — Au lieu de s'opposer aux menées révolutionnaires qui tendaient à transformer la *nationalité* en *unité*, Charles-Albert empêcha la réalisation du projet de Pie IX en faveur d'une confédération des États italiens, qui seule pouvait répondre aux nécessités morales et économiques de l'Italie. Il mettait en avant des conditions inacceptables, telles que l'exclusion du royaume de Naples.

Le pape, abandonné de ceux qui auraient dû naturellement le soutenir, va devenir victime de la Révolution.

Il se voit obligé de subir un ministère composé de laïques, ayant à sa tête Mamiani, un ancien amnistié.

Ce ministère veut imposer à Pie IX la guerre contre l'Autriche. Pie IX, se souvenant, comme autrefois Pie VII dans des circonstances analogues, qu'il est le Père commun des fidèles, refuse énergiquement <sup>1</sup> (10 juillet 1848).

Ce refus amène la chute du ministère. Mais l'état des esprits est menaçant, et les complications extérieures inquiètent le Pontife. Les Autrichiens, après avoir été chassés momentanément de Milan et de Venise, ont réussi à se reformer sous la direction de Radetzki. Les chefs des armées italiennes n'avaient pas accepté la paix que l'Autriche offrait, moyennant la cession de la seule Lombardie; ils exigeaient tout,

---

<sup>1</sup> « Si de grands désirs se multiplient, répond-il à la commission qui lui est adressée, pour la grandeur de la nation italienne, il est nécessaire que le monde entier sache de nouveau que pour notre part la guerre ne peut être le moyen d'atteindre ce but... Ce fut pour nous une grande surprise quand nous apprimes que cette question était soumise aux délibérations du conseil, contrairement à nos déclarations publiques et au moment où nous avions entrepris de négocier la paix... »

jusqu'à l'Adriatique. — A leur tour, ils sont repoussés et vaincus à *Custoza*. Charles-Albert doit capituler à Milan, le 6 août 1848.

Pie IX, qui n'avait pas voulu d'une guerre offensive, se montre disposé à user du droit de défense. Un nouveau ministère est formé le 3 août, et son premier acte est un solennel démenti à la prétention du maréchal autrichien Welden, qui se donne comme le libérateur du Saint-Siège. Welden, à cette nouvelle, se montre prêt à quitter les États pontificaux.

Pendant Pie IX, voyant qu'il ne peut compter sur l'inexpérience et la faiblesse du nouveau ministère, profite de la vacance des Chambres pour appeler au pouvoir le comte Rossi (16 septembre 1848), ancien ambassadeur de Louis-Philippe près de la cour pontificale. Rossi poursuit énergiquement la lutte contre la Révolution ; mais il est assassiné par ordre des sectes, le 14 novembre.

La foule saisit cette occasion : elle porte ses exigences au Quirinal. « Promulgation de la nationalité italienne, convocation d'une Constituante, mise à exécution des mesures relatives à la guerre votées par la Chambre des députés, acceptation du programme de Mamiani du 5 juin, enfin un ministère démocratique : telles étaient les conditions imposées à Pie IX. » (SYLVAIN, p. 276.)

A la faveur du soulèvement populaire, malgré les nobles protestations du pape assiégé dans sa propre demeure, Galetti, ancien émeutier de 1831, amnistié par Pie IX, devient chef du gouvernement.

Mais le Vicaire de Jésus-Christ ne saurait couvrir de sa présence un ministère révolutionnaire ; obligé d'ailleurs de pourvoir à sa sûreté personnelle, il se voit contraint de fuir cette ville de Rome, qui méconnaît ses bienfaits. Le duc d'Harcourt et le comte

Pie IX se retire  
à Gaète.

de Spaur favorisent son évasion dans la soirée du 24 novembre 1848. Le pape se réfugie à Gaëte, où le roi et la reine de Naples viennent le retrouver et le consoler, par leur piété filiale, des épreuves dont il est abreuvé.

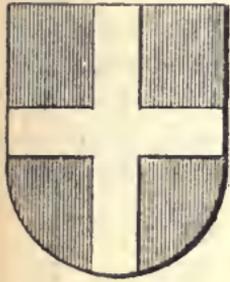
Les puissances  
catholiques  
et le Piémont.

Les puissances catholiques manifestent à l'auguste exilé leur profonde sympathie. En France, les deux candidats à la présidence de la nouvelle république, Cavaignac et Louis-Napoléon, se voient contraints par l'esprit public à prendre des engagements en faveur de la souveraineté temporelle du pape. — L'Espagne invite la France, l'Autriche, la Bavière, la Sardaigne, la Toscane et Naples, à nommer des plénipotentiaires, et à désigner leur lieu de réunion. Ces propositions sont accueillies avec empressement par les puissances.

Seul le Piémont refuse. Il a la prétention d'intervenir seul et de rétablir l'ordre à Rome, se réservant par là un prétexte pour faire à son profit cette unité italienne, qui est l'objet de ses rêves et de son ambition. C'est encore l'abbé Gioberti, président du ministère, qui émet ces prétentions. Le gouvernement de Charles-Albert cherche à décider le pape à n'avoir recours qu'à des forces italiennes pour le rétablissement de son pouvoir.

Pie IX, tout en rendant hommage à la piété du roi, refuse de mettre sa confiance dans son gouvernement : « Ma défiance, dit-il, a commencé le jour où j'ai su que des agents de la Sardaigne s'étaient rendus à Rome pour s'entendre avec le gouvernement révolutionnaire. Je me souviens également que c'est surtout par le fait du Piémont que l'on dut interrompre les pourparlers commencés pour l'établissement de la ligue italienne. Et ensuite, pour rétablir à Rome le gouvernement légitime, il est nécessaire d'employer une force qui ne soit

pas entamée par l'esprit de la Révolution<sup>1</sup>. » (SYLVAIN, p. 334.)



Rôle  
de Charles-Albert.

Charles-Albert était sans doute un instrument inconscient de la Révolution et des sociétés secrètes. Ses ministres le menaient plus loin qu'il n'aurait désiré. Mais, s'il représentait encore par sa famille et par ses tendances personnelles la religion de ses ancêtres, la croix qu'il imposait au Vicaire de Jésus-Christ n'en était que plus lourde à porter.

<sup>1</sup> C'était à la France qu'était réservé l'honneur de rétablir le pape dans ses droits de souverain temporel.

En arrivant au pouvoir, Louis-Napoléon dut obéir à l'opinion publique et intervenir à Rome en faveur de Pie IX. Cependant, dans cette intervention même, il montra déjà cette duplicité et cette faiblesse de caractère qui furent jusqu'à sa chute la marque de son règne.

Le 25 avril 1849, l'armée française, conduite par le général Oudinot, débarqua à Cività-Vecchia. Facilement elle aurait eu raison des insurgés de Rome en les surprenant. Mais le gouvernement français envoyait, en même temps que le général Oudinot, un diplomate aux Romains : c'était M. de Lesseps, qui contraria tous les projets du général, et se conduisit en ami des assiégés plus qu'en Français et en catholique. L'énergie d'Oudinot eut raison de toutes les tergiversations. Dès le mois de juin, l'armée française entra à Rome; la révolution était vaincue.

Mais, comme si Louis-Napoléon eût voulu punir le général Oudinot d'avoir trop fidèlement accompli sa mission, il le rappela en France et le remplaça par le général Rostolan. — La lettre publique qu'il adressa au lieutenant-colonel Ney, adjoint par lui au nouveau général, énonçait les conditions que mettait Napoléon au rétablissement du pouvoir temporel. « Dites de ma part au général Rostolan qu'il ne doit pas permettre qu'à l'ombre du drapeau tricolore on commette aucun acte qui puisse dénaturer le caractère de notre intervention. Je résume ainsi le rétablissement du pouvoir temporel du pape : *Amnistie générale, sécularisation de l'administration. Code Napoléon et gouvernement libéral...* » C'est ainsi que Louis-Napoléon trahissait les aspirations et les vœux de la nation qui l'avait appelé à la tête de son gouvernement en manifestant bien haut ses sympathies pour la cause du pape. — Dès ce moment, le futur empereur se montrait le complice des sociétés secrètes et le fauteur des ambitions piémontaises.

Mais Pie IX n'était pas homme à subir les conditions qu'on voulait lui imposer. L'Assemblée législative en France s'étant d'ailleurs déclarée

Progrès  
de l'impénétrabilité  
au Piémont.

L'exil de Pie IX était d'ailleurs rendu plus douloureux encore par les progrès que faisait l'impénétrabilité dans le royaume de Sardaigne.

Le Concordat conclu entre Charles-Albert et Grégoire XVI, en 1841, avait déjà considérablement restreint les immunités ecclésiastiques; et pourtant, le 14 septembre 1848, le Piémont réclamait de nouvelles concessions, qui étaient la négation du droit pontifical. Pie IX voulait au moins qu'on engageât des pourparlers à ce sujet.

Charles-Albert  
cède son trône à  
Victor-Emmanuel.

Telle était la situation religieuse du Piémont, lorsque, vaincu par les Autrichiens à la bataille de Novare (22 mars 1849), Charles-Albert abdiqua en faveur de son fils Victor-Emmanuel.

C'est ce dernier qui complétera l'œuvre de la Révolution. Par lui se réalisera pleinement la devise prophétique de Pie IX : **Crux de Cruce**.

## II. *Pie IX et Victor-Emmanuel.*

### § I. PERSÉCUTION RELIGIEUSE EN PIÉMONT.

Mesures  
antireligieuses  
prises par  
le gouvernement  
piémontais.

La persécution religieuse en Piémont ne fit que s'aggraver sous le nouveau souverain. Elle était comme le prélude des épreuves réservées par ce malheureux prince au Saint-Siège.

Un négociateur vint trouver pour la forme le pape à Portici, mais il fut rappelé presque aussitôt. Quelques mois plus tard, lorsque déjà, grâce à l'intervention

---

contre la politique inaugurée par Louis-Napoléon, ce dernier comprit qu'il devait remettre à plus tard la mise à exécution de ses desseins. — Le pape, qui s'était rendu de Gaëte à Portici, put enfin rentrer sans conditions dans la ville de Rome, le 12 avril 1850.

de la France, Pie IX était rentré à Rome, un procédé plus expéditif affirmait d'une manière définitive les prétentions royales. La loi Siccardi abolissait le Concordat, confisquait les propriétés et les revenus ecclésiastiques, entravait la prédication et sécularisait le mariage. Les archevêques de Sassari et de Turin, les religieux servites, et plus tard l'archevêque de Cagliari, ayant cru devoir protester contre cette loi impie, furent persécutés dans leur personne et dans leurs biens<sup>1</sup>.

Les procédés du Piémont étaient si blessants pour le pape, la presse était devenue si outrageuse pour les ministres de la religion, que Pie IX crut devoir écrire le 15 septembre 1852 au roi Victor-Emmanuel, pour le rappeler aux sentiments traditionnels de sa famille<sup>2</sup>. Le sénat, ému sans doute par cette lettre, repoussa la loi du mariage civil, adoptée par la Chambre des députés. — Mais le mouvement était donné : tandis que Pie IX apparaissait au monde dans toute la sublimité de sa divine mission, en proclamant le dogme de l'Immaculée Conception<sup>3</sup> (8 décembre 1854); tandis qu'il répandait partout son influence salutaire, en rétablissant la hiérarchie catholique en Angleterre (24 septembre 1850) et en Hollande (4 mars 1853), en concluant des concordats avec l'Espagne, la Toscane, Guatemala et Costa Rica; tandis qu'il cherchait à calmer

<sup>1</sup> Un membre de l'Université royale de Turin, le docteur Nuytz, qui professait des principes subversifs de toute autorité ecclésiastique, s'attira une condamnation de la part du pape; en même temps (13 mai 1851) un ministre se permettait de régler, par une circulaire, l'enseignement de la théologie.

<sup>2</sup> Voir cette lettre dans GUILLAUME (continuation de ROHRBACHER, t. XII), p. 303.

<sup>3</sup> La proclamation de ce dogme venait en son temps. Elle attaquait à leur racine les théories rationalistes que les sociétés secrètes allaient faire triompher, et montrait au monde la glorieuse figure de Marie Immaculée dont le pied écrase le serpent. — A la veille des persécutions qui vont envahir l'Église, le pape salue en Marie le modèle et l'espérance du chrétien.

les dissensions entre catholiques en Arménie et en France, les sociétés secrètes allaient faire triompher leur plan en Italie.

Le Piémont devait devenir un instrument docile entre leurs mains.

Projet des sectes.

L'arrivée au pouvoir du ministre Cavour fut pour la secte un appui et une assurance. Le 28 mai 1855, cet homme néfaste faisait voter et promulguer une loi qui supprimait vingt et un monastères d'hommes et treize couvents de femmes. — Ce même ministre savait en même temps faire jouer au Piémont un rôle de plus en plus important au point de vue extérieur.

## § II. LE PIÉMONT CONTRE LE GOUVERNEMENT PONTIFICAL. ANNEXION DES ROMAGNES.

Importance politique que se donne le Piémont par une intervention dans la coalition de la France et de l'Angleterre contre la Russie. Congrès de Paris.

Le 26 janvier 1855, ce petit royaume entra dans la coalition de l'Angleterre et de la France contre la Russie. L'appui qu'il pouvait fournir était bien insignifiant; mais grand était le résultat que se promettait le ministre sectaire de son alliance avec Napoléon III, l'ancien carbonaro, l'ancien conjuré de 1831. — Au congrès de Paris qui suivit Sébastopol, on voit le Piémont figurer à côté des grandes puissances de l'Europe.

La question du gouvernement des États pontificaux y est soulevée sans raison.

Le congrès était à peine ouvert, que les deux ministres plénipotentiaires des États sardes, Cavour et Villamarina, demandaient aux plénipotentiaires de France et d'Angleterre la sécularisation des légations et leur séparation de Rome au point de vue administratif<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Voici un extrait de la note présentée au congrès de Paris par Cavour, le 27 mars 1855 :

« L'empereur Napoléon III, avec ce coup d'œil juste et ferme qui le

Sous prétexte de s'intéresser au sort des populations de cette partie des États pontificaux, qu'ils représentaient comme mal administrée, ils facilitaient l'annexion future des légations au royaume d'Italie ; désintéressés en apparence, ils ménageaient l'avenir.

La question fut posée par le président du congrès, le comte Walewski, plénipotentiaire de France, sans que rien pût justifier cette immixtion, absolument étrangère aux événements qui avaient motivé le congrès. — De son côté, Cavour, à peine rentré à Turin, donna communication à la Chambre des députés de ses réclamations, dans la séance du 7 mars 1855 ; il ne craignit pas d'énumérer les raisons qui devaient, d'après lui, empêcher tout rapprochement entre le gouvernement piémontais et le Saint-Siège.

En vain M. de Rayneval, ambassadeur de France près du Saint-Siège, envoie au comte Walewski un travail consciencieux et convaincant sur la *Question romaine*, et montre l'inanité des griefs mis en avant contre la Papauté. En vain le voyage que le pape fait en 1857 dans ses États donne un démenti à toutes les affirmations mensongères des révolutionnaires, et permet à Pie IX de voir par lui-même et de satisfaire les besoins et les réclamations légitimes de ses sujets, aux populations de témoigner à leur Pontife et à leur Roi leurs sentiments d'amour et de soumission respectueuse.

---

caractérise, avait parfaitement compris et nettement indiqué dans sa lettre au colonel Ney la solution du problème : sécularisation, Code Napoléon. Mais il est évident que la cour de Rome luttera jusqu'au dernier moment et par tous les moyens contre la réalisation de cette double combinaison... Si l'on ne peut pas espérer d'introduire une véritable réforme au centre même où les attributions du pouvoir temporel sont tellement confondues avec celles du pouvoir spirituel que l'on ne pourrait pas les séparer complètement sans courir le risque de les briser, ne pourrait-on pas au moins l'obtenir dans une partie de l'État qui supporte avec moins de résignation le joug clérical ? »

Le but poursuivi par les sectaires n'est pas le bonheur des peuples, c'est la lutte contre la Papauté, et, comme moyen d'y parvenir, la destruction du pouvoir temporel ; et ces desseins criminels se couvriront d'un vain prétexte : *l'unité de l'Italie*.

Intervention  
de Napoléon III  
dans la  
question italienne.  
Solférino.

Une puissance catholique met obstacle à la réalisation de ce plan par sa seule présence dans la péninsule ; l'Autriche arrête les visées ambitieuses du Piémont. Mais on saura s'en débarrasser. — On la représente donc comme une menace perpétuelle pour la tranquillité de l'Italie.

Le Piémont est trop faible pour l'attaquer, surtout depuis les échecs de la guerre précédente ; la France devra soutenir le Piémont. Et comme Napoléon III semble oublier un peu ses anciens engagements avec les sociétés secrètes, la bombe Orsini (14 janvier 1858) viendra les lui rappeler.

Bientôt a lieu à Plombières une entrevue entre Cavour et Napoléon III : des plans communs sont concertés. — A partir de ce moment, tout est exploité et mis en œuvre pour surexciter l'opinion. De nouvelles brochures paraissent, qui continuent à présenter sous un faux jour la situation politique, économique et sociale des États pontificaux.

Pour éviter un conflit, la diplomatie européenne propose un désarmement général. Mais, en présence des menaces et des provocations du Piémont, l'Autriche rejette ce projet.

La guerre éclate entre la France et l'Autriche, sans qu'on puisse expliquer l'intervention de Napoléon III autrement que par les exigences du carbonarisme italien.

Bientôt l'Autriche se voit forcée d'abandonner brusquement la ville de Bologne : les factieux, soudoyés

par le Piémont, profitent de la circonstance pour y proclamer la dictature de Victor-Emmanuel. — Pérouse imite Bologne, et chasse la garnison pontificale.

Tandis que Pie IX envoie un corps de Suisses à Pérouse pour rétablir l'ordre, l'Autriche est définitivement vaincue à Solférino (24 juin 1859) par Napoléon III.

Cependant la paix de Villafranca et les conventions de Zurich sont une déception pour les révolutionnaires italiens. Napoléon III craignant, comme il le déclare lui-même, des complications étrangères, laisse aux petits États de l'Italie centrale leur autonomie. Toutefois le danger n'est conjuré qu'en apparence.

Cavour donne de dépit sa démission ; mais son successeur, La Marmora, s'inspire dans sa politique des mêmes pensées sectaires et impies. Obligé de retirer officiellement les garnisons italiennes de tous les pays usurpés pendant la guerre, le ministre italien y laisse ses agents secrets, destinés à préparer les annexions futures<sup>1</sup>.

Manière  
dont le Piémont  
observe les clauses  
du traité  
de Villafranca  
et des conventions  
de Zurich.

<sup>1</sup> Le 12 juillet 1859, le cardinal Antonelli protestait en ces termes au nom du Souverain Pontife contre les menées du Piémont, dans une note adressée aux représentants des puissances étrangères :

« Au milieu des craintes et des soucis occasionnés par la déplorable guerre actuelle, il semblait au Saint-Siège qu'il pouvait être tranquille après les nombreuses assurances qu'il avait reçues, assurances auxquelles était même venue se joindre celle que le roi de Piémont, sur le conseil de l'empereur des Français, son allié, avait refusé la dictature qui lui avait été offerte dans les provinces soulevées des États pontificaux. Mais il est douloureux de remarquer que les choses se passent tout autrement, et qu'il s'accomplit, sous les yeux du Saint-Père et de son gouvernement, des faits qui rendent chaque jour plus inqualifiable la conduite du cabinet sarde envers le Saint-Siège ; conduite qui démontre clairement qu'il veut enlever au Saint-Siège une partie intégrante de son domaine temporel.

« Depuis la révolte de Bologne, cette ville est le rendez-vous d'une foule d'officiers piémontais, venus de Toscane et de Modène dans le but de préparer des logements pour les troupes piémontaises. De ces États étrangers, ils introduisent des milliers de fusils pour armer les révoltés

« Nous allons voir maintenant, avait dit Napoléon en quittant Victor-Emmanuel, ce que les Italiens sauront faire tout seuls. » — Hélas ! il ne leur restait qu'à recueillir les fruits d'une politique antichrétienne autant qu'antifrançaise.

Annexion  
des Romagnes.

Grâce à la comédie du suffrage universel, les Romagnes déclarent désirer leur annexion au Piémont. Et le roi Victor-Emmanuel ose répondre aux envoyés de la Romagne, le 24 septembre 1859 : « L'Europe reconnaîtra qu'il est du devoir et de l'intérêt commun de clore l'ère des désordres, en donnant satisfaction aux vœux légitimes des peuples. »

Malgré les clauses si formelles du traité de Villafranca, la politique insidieuse de Napoléon rend à la jeune Italie toute sa force et toute son audace. Par une série de déclarations, l'empereur désavoue les conditions qu'il a dictées lui-même.

Alors Pie IX, qui a déjà renvoyé l'ambassadeur du

et les volontaires, des canons pour accroître le trouble des provinces soulevées, et rendre plus audacieux les perturbateurs de l'ordre. »

Après avoir signalé, comme une nouvelle violation des droits du Saint-Siège, la nomination du marquis d'Azeglio en qualité de commissaire extraordinaire dans les Romagnes, le cardinal Antonelli continue :

« Les choses ont marché avec une telle rapidité, que les troupes piémontaises sont déjà entrées sur le territoire pontifical, occupant Corte, Urbano et Castelfranco, où sont arrivés des bersaglieri piémontais et une partie de la brigade Real-Navi. Tout cela dans le but d'opposer, avec les révoltés, une résistance énergique aux troupes pontificales qui sont expédiées pour revendiquer le pouvoir usurpé dans les provinces rebelles, et de créer de nouveaux obstacles à l'exécution de ce juste dessein.

« Enfin, pour compléter l'usurpation de la souveraineté légitime, deux officiers du génie, dont un piémontais, ont été envoyés à Ferrare pour miner et détruire cette forteresse.

« De si odieux attentats... ne peuvent que remplir d'amertume l'âme de Sa Sainteté, et lui occasionner une vive et juste indignation, augmentée encore de la surprise de voir que de telles énormités sont le fait d'un gouvernement catholique... »

Cette lettre n'est-elle pas la traduction éloquente de notre devise :  
**Crux de Cruce ?**

roi de Sardaigne, démasque l'hypocrisie. Par une encyclique, il dénonce les vrais coupables. Écrivant à Victor-Emmanuel (14 février 1860), il lui adresse d'affectueux reproches, mêlés de solennels avertissements<sup>1</sup>.

Rien n'y fait.

Grâce à la complicité de la France et de l'Angleterre, le Piémont s'annexe définitivement les Romagnes, avec les duchés de Parme, de Modène, de Toscane. Il cède en retour à la France Nice et la Savoie.

Le 26 mars 1860, le pape, usant des seules armes qui lui restent, excommunie tous ceux qui ont pris part à l'insurrection et à l'usurpation des provinces pontificales.

Excommunication.

Et pourtant Victor-Emmanuel ne craint pas de couvrir d'un masque de piété ses entreprises sacrilèges.

Pie IX proteste  
contre  
les assurances  
hypocrites  
de

Victor-Emmanuel.

C'en est trop. Pie IX, avec une liberté tout apostolique, qualifie comme elle le mérite une *spoliation injuste et violente*. « Non seulement, dit-il, je ne puis faire aucun accueil bienveillant aux projets de Votre Majesté, mais je proteste au contraire contre l'usurpation qui s'opère au détriment de l'État et de l'Église, et qui laisse sur la conscience de Votre Majesté et de tout autre coopérateur de cette indigne spoliation les conséquences fatales qui en découlent. » (Pie IX à Victor-Emmanuel, lettre du 2 avril 1860.)

<sup>1</sup> « L'idée que Votre Majesté a songé à m'exposer, dit le pape, est une idée impudente, indigne assurément d'un roi catholique et d'un prince de la maison de Savoie... Du reste, je suis affligé, non pour moi, mais pour la malheureuse situation de l'âme de Votre Majesté; car elle est déjà sous le coup des censures et de celles qui suivront encore lorsque vous aurez consommé l'acte sacrilège que vous et les vôtres avez l'intention d'accomplir. Je prie le Seigneur, du fond de mon cœur, afin qu'il vous éclaire et vous fasse la grâce de connaître et de pleurer les scandales qui ont eu lieu et les maux affreux qui ont frappé la pauvre Italie avec votre coopération. »

D'année en année, la croix va devenir, hélas ! plus lourde à porter.

### § III. USURPATION DES MARCHES D'ANCÔNE.

#### VICTOR-EMMANUEL NOMMÉ ROI D'ITALIE.

L'armée  
pontificale.

Pie IX, contraint par les circonstances, organise pour sa défense une armée pontificale. Il élève le chiffre des troupes indigènes à douze mille hommes, et crée un corps de quatre mille Suisses.

Mais à cette petite armée il faut un chef. Le pape jette les yeux sur le général La Moricière, encore tout couvert de la gloire de ses hauts faits en Afrique.

Docile à l'appel du souverain Pontife, le héros sacrifie sa tranquillité, sa renommée même, à la défense d'un père bien-aimé. Il le sait, la victoire ici est impossible. L'ennemi a pour lui le nombre, et surtout les forces occultes de la franc-maçonnerie. Mais il faut protester à la face de l'Europe contre l'iniquité qui se consume.

La Moricière offrit au pape son épée et son dévouement. Tout d'abord, il emploie son énergie et ses qualités d'organisateur à former la petite armée pontificale, dont il est venu prendre le commandement. — Son exemple suscite des dévouements héroïques. De France, d'Irlande, de Belgique, d'Autriche et de Bavière, la jeunesse catholique accourt. Elle veut contribuer à grossir l'armée qui doit défendre la plus sainte des causes, tandis que de toutes les parties de l'Europe et du monde arrivent les offrandes volontaires des fidèles ; chacun est désireux de subvenir, par le denier de saint Pierre, aux nécessités du pape, dépouillé et appauvri.

Le gouvernement piémontais voit d'un mauvais œil des armements qui contrarient ses projets ; il cherche à exciter à cette occasion l'opinion publique, en invoquant le sentiment national, auquel, selon lui, on porterait atteinte. — Il voudrait faire reconnaître par le pape, dans l'annexion des Romagnes, le *fait accompli*.

Agissements  
du Piémont.

Mais Pie IX connaît son devoir. On pourra le calomnier, le dépouiller ; jamais on n'obtiendra de lui l'abandon de ce qu'il considère comme un dépôt sacré, nécessaire à son indépendance et à sa liberté.

Le 13 juillet, il proteste de nouveau contre les envahissements du Piémont, auxquels il ne reconnaît qu'un but : combattre et renverser la religion en Italie.

Les événements ne lui donneront que trop raison. Tandis que Garibaldi, avec ses bandes révolutionnaires, attaque le royaume des Deux-Siciles, le Piémont cherche un prétexte pour envahir les États de l'Église.

La question de cet envahissement sacrilège se décide à Chambéry, le 29 août 1860 : les généraux Farini et Cialdini s'assurent du consentement de Napoléon III. Dès le 1<sup>er</sup> septembre, le général qui commande le corps d'armée français à Rome déclare qu'il doit défendre « les provinces de Rome, Cività-Vecchia, Comarca et Viterbe ».

C'était reconnaître au Piémont toute liberté d'agir dans les Marches et dans l'Ombrie.

Le gouvernement de Victor-Emmanuel, se voyant alors à l'abri de complications étrangères, envoie dans les provinces des États de l'Église des bandes chargées de fomenter la révolte, tandis qu'à Turin on active les préparatifs de guerre. Pour colorer leur intervention, les Piémontais ont recours aux mêmes moyens qui leur ont plusieurs fois réussi.

Ses agents  
fomentent la  
révolte dans les  
États de l'Église  
pour donner  
aux  
armées italiennes  
une occasion  
ou un prétexte  
d'intervenir.

Des armées imposantes se massent dans le voisinage

de la frontière. Tout à coup et simultanément, des insurrections éclatent dans différentes villes : à la même heure Pesaro, Montifino, Urbino, Pergalo et Sinigaglia se soulèvent. Le moment est venu de se présenter en sauveurs et en restaurateurs de l'ordre public habilement compromis.

Le 10 septembre, le général Fanti envoie à La Moricière une sommation : il menace d'envahir les Marches et l'Ombrie dans le cas où les troupes qui sont sous ses ordres empêcheraient une manifestation dans le sens national. — En même temps Cavour adresse par le comte della Minerva, au cardinal Antonelli, un *ultimatum* où l'insolence le dispute à la fausseté<sup>1</sup>. Il exige de lui le désarmement immédiat. — Antonelli rejette cet *ultimatum*.

Sa réponse cependant n'était pas encore arrivée à Turin, que déjà les armées italiennes franchissaient les frontières pontificales !

<sup>1</sup> Voici quelques passages de cette pièce :

« Éminence, le gouvernement de Sa Majesté le roi de Sardaigne n'a pu voir sans un profond regret la formation et l'existence des corps de troupes mercenaires étrangères pour le service du gouvernement pontifical. L'organisation de pareils corps, non composés, à l'instar de tous les gouvernements civilisés, de citoyens du pays, mais d'individus de tout langage, de toute nation et de toute religion, blesse profondément la conscience publique de l'Italie et de l'Europe... La présence de ces corps étrangers, qui outrage le sentiment national et empêche la manifestation des vœux des populations, amènera inmanquablement l'extension de la révolution dans les provinces voisines.

« La conscience du roi Victor-Emmanuel ne lui permet pas de rester le spectateur impassible des sanguinaires répressions par lesquelles les armes des mercenaires étrangers étoufferaient dans le sang italien toute manifestation du sentiment national... »

Bornons-nous à faire remarquer combien il est étrange de voir reprocher au Saint-Siège le seul moyen de défense qui lui restât, le recours au dévouement de ses fils, des catholiques d'Europe, alors que le gouvernement piémontais soutenait de son consentement et de son argent les hordes garibaldiennes : ces bandes se composaient, en effet, comme l'observe SYLVAIN (*Histoire de Pie IX*, t. II, p. 168), « de conspirateurs anglais, hongrois, polonais, allemands, moldaves, français, envoyés par toutes les sociétés secrètes de l'Europe. » (On peut consulter à ce sujet la *Revue des Deux-Mondes*, 15 septembre 1860.)

La Moricière, un instant rassuré par les promesses officielles de Napoléon III<sup>1</sup>, s'était cru à l'abri des attaques du Piémont; il dirigeait donc tous ses efforts contre les troupes révolutionnaires de Garibaldi et de Nicotera.

Mais bientôt le doute n'est plus possible. C'est contre les troupes mêmes du roi Victor-Emmanuel qu'il faudra combattre<sup>2</sup>. Le 12 septembre, Cavour adresse aux puissances un *memorandum*, dans lequel il annonce son perfide dessein en cherchant à le justifier.

Le brave général La Moricière prend vite son parti. Abandonné de ceux qui auraient dû le soutenir<sup>2</sup>, il veut gagner de vitesse les Piémontais. Il part pour Ancône. Dans la nuit du 16 au 17 septembre, il arrive à Lorette, où le rejoint le général de Pimodan. C'est près de là, à *Castelfidardo*, que va se livrer la sanglante bataille qui jettera le deuil à Rome et dans la chrétienté.

Castelfidardo.

Les soldats de Pie IX se préparent à la lutte en chrétiens. La chapelle miraculeuse de Lorette est témoin, le 18 septembre, de scènes merveilleuses de foi et de piété.

<sup>1</sup> Le gouvernement de l'empereur avait déclaré officiellement qu'il s'opposerait à l'invasion piémontaise. Mais Cialdini, qui connaissait les sentiments intimes de Napoléon III, poursuivait son œuvre. Le 18 septembre 1860, le général de Goyon, dans un ordre du jour, ne parlait déjà plus que de la défense de Rome et de son territoire.

<sup>2</sup> Le *principe de non-intervention*, qui devait être bientôt proclamé par Napoléon III en face des souverains de Russie, d'Autriche et de Prusse, réunis à Varsovie, allait consommer l'abandon coupable des droits du Saint-Siège.

« Le 25 septembre, pendant le bombardement d'Ancône, les trois souverains du Nord, les seuls qui, sous Napoléon III, auraient pu prendre efficacement la défense du droit public des nations, étaient réunis à Varsovie, et Napoléon III leur présentait un *memorandum* par lequel il s'engageait à abandonner le Piémont dans le cas où il attaquerait Venise; mais « il présupposait, ajoutait-il, que les puissances allemandes « se renfermeraient, elles aussi, dans une attitude d'abstention », et ne fourniraient aucun prétexte à une agression italienne contre l'Autriche. » (VILLEFRANCHE, *Pie IX, sa vie, son histoire, son siècle*, p. 205.)

A huit heures du matin, la bataille commence. Ils sont dix mille contre quarante-cinq mille, mais ils luttent avec un courage admirable pour sceller de leur sang le principe qu'ils sont venus défendre. Au soir de la bataille, La Moricière ne trouve plus à ses côtés que quatre cents braves <sup>1</sup>.

.....  
 Cependant il a hâte de rejoindre à Ancône les troupes chargées de défendre cette place. Il craint qu'en son absence le courage ne manque à cette petite garnison. Il part donc de suite, et, grâce à la nuit, trompe la vigilance de l'ennemi. A cinq heures du matin il est à Ancône.

Ancône.

Là il se trouve en face de difficultés nouvelles. Le moral des troupes est tombé. Aucune disposition n'est prise, au point de vue matériel, pour mettre l'armée en état de soutenir un siège prolongé. — Mais La Moricière remonte les courages. Il invoque l'honneur militaire, il représente la noble cause qu'il s'agit de défendre. Tous feront leur devoir, et le siège sanglant, sauvage même, d'Ancône, fera des soldats de Pie IX autant de martyrs.

Douleurs  
de Pie IX.

Quels furent les sentiments de Pie IX en apprenant les douloureux sacrifices imposés à la cause chrétienne par l'ambition piémontaise, la devise **Crux de Cruce** nous le dit éloquemment. Cette épreuve est pour lui une croix qu'il embrasse avec amour et résignation, et il cherche à faire partager ses sentiments de foi par les familles des glorieuses victimes <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Il faut lire, dans l'admirable récit de La Moricière, les détails de la défense héroïque des pontificaux, et en particulier de la mort sublime de Pimodan.

<sup>2</sup> Le 28 septembre, la veille de la capitulation d'Ancône, le pape résumait dans un consistoire les injustes agressions du Piémont. Après

Pendant que Rome est dans les larmes, Victor-Emmanuel entre dans les provinces qu'il vient d'arracher au Saint-Siège. Le 9 octobre, il adresse d'Ancône à tous les Italiens une proclamation, où il essaye d'expliquer son intervention. — Un mois plus tard (7 novembre), il fait son entrée triomphale à Naples, aux côtés de Garibaldi, comme pour reconnaître que la cause de la révolution et du désordre se confond avec sa propre cause.

Victor-Emmanuel  
se fait nommer  
roi d'Italie.

Le 14 mars 1861, une loi votée à Turin confère à Victor-Emmanuel II le titre de *roi d'Italie*. Ce titre est le prix du sang indignement répandu, et la récompense de spoliations injustes et sacrilèges. — Cette royauté criminelle, l'Angleterre ne craint pourtant pas de la reconnaître dès la première heure.

Par ordre de Pie IX, le cardinal Antonelli adresse alors aux puissances, le 17 avril 1861, la protestation suivante :

Protestation  
du Saint-Siège.

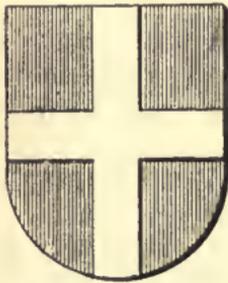
« Un roi catholique mettant en oubli tout principe religieux, méprisant tout droit, foulant aux pieds toute loi, après avoir dépouillé peu à peu le chef auguste

avoir rendu un hommage bien mérité à la valeur et au dévouement des chefs de son armée, Il s'écriait :

« Nous pouvons à peine contenir nos larmes en apprenant combien de valeureux soldats, de jeunes gens d'élite surtout, que leur fol et leur noble cœur avaient fait voler à la défense du pouvoir temporel de l'Église Romaine, ont trouvé la mort dans cette injuste et cruelle invasion. Nous sommes douloureusement ému du deuil qui va frapper leurs familles. Plût à Dieu que nous puissions sécher les pleurs de ces familles par nos paroles ! Ce sera pour elles, au moins, nous en avons la confiance, un sujet de consolation non médiocre, que la mention honorifique, si bien méritée, que nous faisons de leurs enfants et de leurs proches tués, pour l'éclatant exemple de foi, de dévouement et d'amour envers Nous et ce Siège, qu'ils ont, en immortalisant leur nom, donné au monde chrétien. Nous entretenons, en outre, l'espérance que tous ceux qui ont glorieusement succombé pour la cause de l'Église obtiendront cette paix et cette béatitude éternelles que Nous avons demandées et que Nous ne cessons de demander au Dieu très bon et très grand. » (Traduction de SYLVAIN, t. II, p. 199.)

de l'Église catholique de la plus grande et de la plus florissante partie de ses possessions légitimes, prend aujourd'hui le titre de *roi d'Italie*. Par là il veut mettre le sceau aux usurpations sacrilèges qu'il a déjà accomplies, et que son gouvernement a l'intention de compléter aux dépens du patrimoine du Saint-Siège.

« Quoique le Saint-Père ait solennellement protesté à chaque nouvelle entreprise par laquelle on portait atteinte à sa souveraineté, il n'en doit pas moins aujourd'hui faire une protestation nouvelle contre l'acte par lequel on prend un titre, dont le but est de légitimer l'iniquité de tant d'actes antérieurs. D'où il suit que le Saint-Père ne pourra jamais reconnaître le titre de roi d'Italie que s'arroe le roi de Sardaigne, puisque ce titre lèse la justice et la propriété sacrée de l'Eglise. Non seulement il ne peut le reconnaître, mais encore il proteste de la manière la plus absolue et la plus formelle contre une pareille usurpation. »



*Un roi catholique s'enrichissant et agrandissant ses États aux dépens du patrimoine du Saint-Siège, c'est la Papauté crucifiée par le représentant de la croix et le défenseur-né de la religion.*

Mais le Piémont n'en veut pas seulement aux possessions de la Papauté ; poussé par les sociétés secrètes, il va compléter son œuvre. Bientôt il privera le pape de ses dernières garanties d'indépendance, et de sa liberté même, en s'emparant de Rome.

§ IV. TENTATIVES CRIMINELLES CONTRE LES ÉTATS PONTIFICAUX. — GARIBALDI SERT D'INSTRUMENT AUX AMBITIONS PIÉMONTAISES.

Déjà on veut imposer à Pie IX une politique que réprouve sa conscience de pape et de roi : les exigences de Cavour deviennent de jour en jour plus intolérables.

Le roi de Naples, chassé de ses États par Garibaldi et par Victor-Emmanuel, est venu demander asile à Pie IX. On exige qu'il le repousse et lui ferme les portes de Rome. Mais Pie IX reste le protecteur des opprimés, en attendant qu'il soit lui-même réduit à l'impuissance, victime de la force brutale.

Cavour disparaît de la scène du monde (6 juin 1861). Cependant avec lui n'est pas morte sa politique impie et cruelle. Son successeur Ricasoli écrit dès le 21 juin à son chargé d'affaires à Paris : « Notre vœu est de rendre à l'Italie sa glorieuse capitale. » — En même temps il attaque la Papauté par tous les moyens. Dans une circulaire officielle, il ose accuser Pie IX de fabriquer de la fausse monnaie, d'envoyer des armes dans le royaume de Naples, et de favoriser la révolte. C'est alors aussi que la diplomatie emploie un nouveau genre de persécution à l'égard du souverain Pontife. On voudrait obtenir de Pie IX la réconciliation de la Papauté avec l'Italie. Thouvenel, ministre de Napoléon III, se fait l'interprète de la pensée de son maître, en présentant comme impossible la restauration du passé (11 janvier 1862).

Mais en face des avances hypocrites qui lui sont faites par la diplomatie, Pie IX demeure inébranlable aussi bien qu'en présence des menaces de la force armée. Plutôt que de trahir sa conscience et de sanctionner l'iniquité, il portera sa croix avec patience. —

Vains efforts  
de la diplomatie  
pour amener Pie IX  
à la  
reconnaissance  
des faits accomplis.

Les nouveaux principes du droit moderne, le fait accompli, le droit du plus fort, il ne saurait y souscrire ; c'est à l'école du Sauveur que le Vicaire de Jésus-Christ ira chercher la force et le courage : « Je me réforme chaque soir, dit-il, devant mon crucifix. »

Convention  
de septembre.

Napoléon III, ayant épuisé en vain les artifices de la diplomatie, se décide à résoudre sans le pape la *Question romaine*. Le 15 septembre 1864, il signe avec Victor-Emmanuel une *Convention* par laquelle il s'engage à rappeler peu à peu de Rome, dans le délai de deux ans, les troupes françaises ; l'Italie, de son côté, promet de ne pas attaquer et de faire respecter les possessions actuelles du pape.

En se retirant de Rome, la France catholique allait donc laisser le champ libre aux ambitions et aux convoitises italiennes. Quant aux engagements pris par l'Italie, ils n'étaient pas de nature à tranquilliser les consciences catholiques : on ne connaissait que trop la loyauté du roi, que ses contemporains ont ironiquement surnommé le *roi galant homme*. Et de fait ses engagements reçoivent bien vite une interprétation commode : l'Italie s'est interdit les *moyens violents*, mais elle s'est réservé les *moyens moraux* d'établir à Rome son influence. Dans la convention même n'a-t-elle point parlé des droits de la nation, des aspirations nationales ?

Réponse du Pape.  
le *Syllabus*.

Aux prétentions du gouvernement piémontais, le pape répond par la publication de l'Encyclique *Quanta cura* et du *Syllabus*. — Impuissant et désarmé aux yeux des hommes, il demeure revêtu du pouvoir suprême de lier et de délier. Il parle, et le monde sait désormais que penser de tous les principes subversifs en honneur dans les sociétés modernes. Attaqué dans son indépendance et bientôt dans sa personne, il appa-

rait au monde plus grand que ses persécuteurs. Ses adieux aux soldats français (6 décembre 1866), dans lesquels il aimait à voir des fils dévoués en même temps que des protecteurs de sa souveraineté temporelle, ont le don d'émouvoir l'Europe catholique, et laissent deviner les graves complications qui se préparent<sup>1</sup>.

Au lendemain de Sadowa (3 juillet 1867), l'Italie fait un pas de plus dans la voie de la souveraineté nationale. Elle n'a à son actif que des défaites; Custozza et Lissa rappellent de sombres souvenirs. Et cependant elle voit, grâce à Napoléon III, son territoire s'agrandir de la Vénétie, sans doute parce qu'elle représente la force armée contre la Papauté et la religion : derrière Victor-Emmanuel et derrière Napoléon III se cachent dans l'ombre les grands maîtres de la franc-maçonnerie.

« L'Italie est faite, sinon achevée », dit Victor-Emmanuel à une députation de Vénitiens. Et le baron Ricasoli se permet d'écrire aux préfets du royaume : « Sûre d'elle-même, l'Italie peut attendre les occasions propices d'obtenir ce qui lui manque encore. »

*Ces occasions propices, on saura bientôt les faire*

<sup>1</sup> Les soucis qui assiègent Pie IX de toutes parts ne l'empêchent pas de donner à la Papauté qu'il représente un lustre inconnu depuis longtemps.

Le 8 décembre 1866, le pape, voulant resserrer les liens de l'épiscopat catholique avec le Saint-Siège, convoque les évêques du monde entier dans la Ville sainte pour le mois de juin 1867. L'occasion de cette grande réunion sera le dix-huitième centenaire du martyre des saints apôtres Pierre et Paul, et la canonisation de vingt-cinq bienheureux.

Docile à l'appel du Vicaire de Jésus-Christ, le monde catholique s'ébranle, et, au jour dit, Rome voit accourir dans ses murs cent douze évêques, plus de vingt mille prêtres, près de cent quarante mille fidèles. — L'orage gronde au dehors; mais l'Église, comme toujours, reste invincible, forte de son union et du secours d'en haut.

L'Italie reçoit  
la Vénétie  
pour prix de sa  
trahison.

Les bandes  
de Garibaldi  
servent à couvrir  
les projets  
de  
Victor-Emmanuel  
contre les  
États pontificaux.

naître à propos. Garibaldi sera l'homme de la circonstance.

Le Piémont ne peut encore aller ouvertement contre les clauses de la Convention de septembre. Mais il profitera du rôle de protecteur des États du Saint-Siège qu'il s'est fait attribuer par la même convention.

Garibaldi<sup>1</sup> menace les frontières pontificales. L'Italie interviendra, sous prétexte de réprimer des attaques dirigées contre le pape, mais en réalité pour faire son profit d'un brigandage organisé et d'une invasion scélérate.

La violation des droits du Saint-Siège devient flagrante; à Rome affluent des bandes de conspirateurs italiens travestis, qui attendent un signal pour donner la main aux envahisseurs du dehors. L'explosion de la caserne Serristori met à jour le caractère de ces complots infâmes.

---

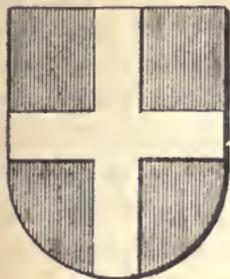
<sup>1</sup> Malgré les protestations apparentes de Victor-Emmanuel, on sentait bien partout que Garibaldi ne pouvait agir que soutenu et approuvé par le cabinet de Florence.

« Au lieu d'être contrarié dans son entreprise, dit M. l'abbé GUILLAUME (supplément à ROHRBACHER, p. 307), Garibaldi avait la plus grande liberté et disposait de ressources considérables. Dans le temps même des fêtes du mois de juin, il avait profité de l'affluence des pèlerins pour tromper la police romaine, et pour faire entrer dans Rome, avec des bandes de sicaires, des munitions, des armes de toute espèce, des bombes, etc... L'Angleterre lui fournissait des moyens d'action.

« Aussitôt après le départ des évêques, il put ouvrir publiquement des souscriptions d'argent et des enrôlements de soldats. Les maisons où siégeaient les comités étaient connues. On voyait partir des troupes de jeunes gens par les différents chemins qui menaient à Rome : ils étaient munis de feuilles de route en règle. Avant le départ, chaque volontaire recevait cinquante francs, avec un revolver et des cartouches. Les journaux officieux encourageaient cette propagande...

« Garibaldi osait écrire au ministre Crispi, son ami : « Il faut envahir Rome avec l'armée italienne, et tout de suite. Que le gouvernement soit bien convaincu que quelques jours d'énergie suffiront pour tout arranger. » Il fut permis au triste héros de haranguer le peuple à Florence, et dans cette même ville un train express fut mis à sa disposition pour lui-même et pour ses bandes. Après leur défaite, les enrôlés disaient hautement que Victor-Emmanuel avait promis de les soutenir, et ils reçurent de ce prince une somme de cinquante mille francs. »

Cependant les zouaves pontificaux et les légionnaires d'Antibes ont généreusement fait leur devoir. Dans plus de vingt combats, ils ont soutenu la lutte de la manière la plus héroïque contre les Garibaldiens. — Mais que faire contre des troupes de bandits sans cesse renaissantes, derrière lesquelles on voit flotter l'étendard d'Italie et paraître la croix blanche de Savoie?



Enfin l'opinion publique en France parle plus haut et plus fort que la secte maçonnique. La France catholique impose à son indigne empereur l'envoi d'une nouvelle troupe à Rome.

Le 29 octobre, les Français débarquent à Civitavecchia, sous les ordres du général de Failly. Le 3 novembre, ils sont à Mentana; témoins immobiles d'abord et admirateurs de l'héroïque défense des pontificaux, ils complètent ensuite et assurent leur victoire. La fuite honteuse de Garibaldi délivre Rome pour plusieurs années encore des menaces d'invasion.

Mentana.  
Fuite de Garibaldi.

L'armée française, après avoir été l'objet des attentions les plus délicates de la part de Pie IX<sup>1</sup>, s'en va, remportant le souvenir des grands spectacles que lui ont offerts la Rome des papes et son chef persécuté. Mais un fort détachement de troupes reste à Civitavecchia, pour prévenir de nouvelles attaques contre les États pontificaux.

<sup>1</sup> Lorsque le général de Failly, revenu de Mentana avec les officiers français, se présenta à Pie IX, ce dernier lui parla en ces termes :

« Je me réjouis de recevoir l'armée française dans mes États. Je me réjouis spécialement de l'avoir vue arriver à temps dans une circonstance aussi mémorable. Mon armée, petite, mais fidèle et valeureuse, avait déjà fait, vous le savez, des prodiges de valeur; mais elle était exposée à une lutte inégale... Soyez donc les bienvenus, fils de la nation très chrétienne.

Une tranquillité relative est pour quelque temps rendue au Saint-Siège. Les tribulations passées ont eu pour résultat d'attirer vers la personne du pape les sympathies et l'attention respectueuse des peuples. C'est alors que Pie IX réalise le grandiose projet de tenir à Rome un concile universel. Plus de six cent cinquante évêques se réunissent à ses côtés, et tandis que l'orage continue à gronder au loin, le Vicaire de Jésus-Christ remplit, avec ses frères dans l'épiscopat, son rôle providentiel de docteur des nations. Les immortelles constitutions du concile du Vatican sur la *Foi* et sur le *Pontife romain* sont une réponse aux blasphèmes du dehors.

Retrait  
des

troupes françaises.

Mais soudain des bruits de guerre se sont fait entendre au delà des monts. La France, dans une lutte terrible contre une nation qu'elle avait elle-même contribué à former et à constituer en 1867, expie les fautes de Napoléon III. Elle est vaincue et se voit forcée de rappeler ses troupes de Cività-Vecchia. Le 6 août 1870, les derniers soldats français quittent le territoire pontifical!

Les défenseurs du pape ne sont plus là... Le Piémont peut reprendre ses projets sacrilèges.

#### § V. PRISE DE ROME.

Dès le 19 août 1870, les troupes italiennes se trouvent concentrées sur les frontières pontificales.

Le 10 septembre, une lettre de Victor-Emmanuel est remise à Pie IX. Le Pape y lit ces mots :

« Bienheureux Père, avec une affection de fils, avec une foi de catholique, avec une loyauté de roi, avec

Lettre  
de  
Victor-Emmanuel  
à Pie IX.

un sentiment d'Italien, je m'adresse encore, comme j'eus à le faire autrefois, au cœur de Votre Sainteté.

« Un orage plein de périls menace l'Europe à la faveur de la guerre qui désole le centre du continent. Moi, roi catholique et roi italien, et, comme tel, gardien et garant, par la disposition de la divine Providence et par la volonté de la nation, des destinées de tous les Italiens, je sens le devoir de prendre, en face de l'Europe et de la catholicité, la responsabilité du maintien de l'ordre dans la péninsule, et de la sécurité du Saint-Siège. » Et un peu plus loin : « Je vois l'inéluctable nécessité, pour la sécurité de l'Italie et du Saint-Siège, que mes troupes, déjà préposées à la garde des frontières, s'avancent et occupent les positions qui seront indispensables à la sécurité de Votre Sainteté et au maintien de l'ordre. »

En lisant ces déclarations hypocrites, Pie IX ne peut contenir l'exclamation que poussait le Sauveur, parlant des pharisiens : « Race de vipères ! s'écrie-t-il, sépulcres blanchis ! » — Puis l'indignation faisant place à la pitié : « Voilà donc, murmure-t-il, jusqu'où la Révolution a pu abaisser un prince de la maison de Savoie ! Il ne lui suffit pas, à la Révolution, de chasser les rois toutes les fois qu'elle le peut, ou de faire tomber leurs têtes sous le couteau : elle s'amuse à les déshonorer ! » — Et comme l'envoyé piémontais insiste sur les avantages d'un arrangement avec l'Italie, qui promet de sérieuses garanties : « Et qui me les garantira, ces garanties ? demande Pie IX. Votre roi ne peut rien promettre. Votre roi n'est plus roi. Il dépend de son parlement, qui dépend aujourd'hui des sociétés secrètes. »

Le lendemain, 11 septembre, le pape faisait remettre au représentant du Piémont la réponse suivante pour Victor-Emmanuel :

Réponse du Pape.

« Sire, le comte Ponza di San Martino m'a remis une lettre qu'il a plu à Votre Majesté de m'adresser ; mais elle n'est pas digne d'un fils affectueux qui se fait gloire de professer la foi catholique et s'honore d'une loyauté royale. Je n'entre pas dans les détails de la lettre même, pour ne pas renouveler la douleur qu'une première lecture m'a causée. *Je bénis Dieu qui a souffert que Votre Majesté comblât d'amertumes la dernière période de ma vie.* Au reste, je ne puis admettre les demandes exprimées dans votre lettre, ni me rallier aux principes qu'elle renferme. J'invoque de nouveau Dieu, et je remets entre ses mains ma propre cause, qui est entièrement la sienne. Je le prie d'accorder à Votre Majesté de la délivrer de tout péril, et de lui faire part des miséricordes dont elle a besoin.

« PIE IX, *pape.* »

Suivant son habitude, Victor-Emmanuel n'avait pas attendu la réponse du Saint-Siège à son *ultimatum*.

Dès le 11 septembre, l'armée royale marchait sur Rome.

Pie IX ne pouvait songer à défendre la ville avec sa petite armée. Son âme se révoltait d'ailleurs à la pensée de faire couler inutilement le sang de ses enfants. — Mais il fallait écarter tout soupçon de faiblesse ou de complicité.

Le général Kanzler, qui commandait les troupes pontificales, reçut donc l'ordre de fermer les portes de la ville, et d'attendre pour se soumettre qu'une brèche dans les murs eût rendu la défense impossible. — Ce roi catholique oublieux de ses devoirs, ce peuple italien qui marchait sous ses ordres, devaient porter devant l'histoire la responsabilité pleine et entière d'un attentat suprême contre l'autorité du pape.

Avant d'avoir reçu la réponse à son *ultimatum*, Victor-Emmanuel dirige son armée sur Rome.

Pie IX renonce à défendre d'une manière effective la ville de Rome, mais il veut que la violence soit constatée.

Le 15 septembre, Cadorna, général en chef des troupes italiennes, somme le général Kanzler de lui ouvrir les portes de la ville. Fidèle aux ordres qu'il a reçus du pape, Kanzler se déclare prêt à « employer, pour lui résister, tous les moyens en son pouvoir, comme l'exigent l'honneur et le devoir ». — Un second *ultimatum* reçoit la même réponse.

On aura donc recours à la violence !

Pie IX se prépare à l'épreuve finale, en montant à genoux les degrés de la *Scala Santa*, l'escalier saint que gravit le Sauveur avant sa condamnation, et qui fut transporté dans la Ville éternelle. — Comme Jésus, Pie IX allait porter une lourde croix.

Le lendemain, 20 septembre<sup>1</sup>, à cinq heures du matin, le premier boulet piémontais frappait les murs

La brèche  
de la *porta Pia*.

<sup>1</sup> Voici le tableau émouvant que donne de cette journée si tristement célèbre le noble historien de Pie IX, M. VILLEFRANCHE (p. 321) :

« A cinq heures précises du matin, Cadorna bombarda l'enceinte de Rome sur cinq points à la fois : aux *Tre Archi*, par où le chemin de fer pénètre dans la ville, à la porte San Giovanni, à la porte Saint-Sébastien, au Transtévère et à la porte Pia. Nulle part ses soldats ne purent forcer le passage. Ce sera donner une idée de ces attaques diverses que de raconter avec quelques détails la principale, celle de la porte Pia.

« Cet endroit était un des plus faibles de l'enceinte. La muraille avait quinze siècles, et, au point même où la brèche fut ouverte, elle avait été refaite anciennement, en mauvaises briques et en tuf, sur deux peds d'épaisseur. Du côté des Italiens il y avait cinquante-deux canons rayés et deux divisions entières, avec Cadorna et la réserve. Du côté des pontificaux, une compagnie de ligne, deux de zouaves, et quelques artilleurs et gendarmes, en tout la valeur d'un régiment, et huit canons à âme lisse.

« Les carabiniers défendirent plus d'une heure, en avant des remparts, la villa Patrizzi. Au moment d'être enveloppés, ils se replièrent lentement, tandis que la batterie piémontaise *delle Barrache* était obligée de se déplacer, sous le feu des pontificaux. Mais à huit heures et demie, les deux seules pièces qu'on eût pu loger sur le tambour de la porte Pia furent successivement démontées. L'ennemi avança les siennes jusqu'à cinq cents mètres. De là il accablait le tambour d'innombrables obus. Les pontificaux l'évacuèrent, après avoir encloué une de leurs pièces et emmené l'autre. Des zouaves y retournèrent, sous la pluie des projectiles, pour enlever un caisson oublié. La rapidité et la précision de leur mousqueterie suppléait au défaut d'artillerie. Les distances avaient été mesurées au décamètre, quelques jours auparavant. Bientôt les artilleurs

voisins de la *porta Pia*. Pendant quatre heures, une pluie de fer tomba sur les vieux remparts.

Les soldats pontificaux firent des prodiges de valeur. Mais la force du nombre finit par écraser le courage. A neuf heures et demie, la muraille s'était écroulée sur une largeur de trente mètres.

. . . . .

Pie IX était entouré du corps diplomatique, lorsqu'on vint lui annoncer que l'enceinte de la ville était désormais ouverte à l'ennemi.

Immédiatement ordre est donné de cesser le combat et d'arborer le drapeau blanc. Les pontificaux, qui étaient heureux de verser leur sang pour la plus sainte des causes, obéissent à regret. Mais tandis qu'ils se

---

piémontais, décimés sur leurs pièces, durent se reculer à huit cents mètres, puis à douze cents. Pour les couvrir, le général Cosenz, un des lieutenants de Cadorna, fit déployer en avant de nombreux tirailleurs qui se postèrent dans les vignes. Il put regagner ainsi un peu de terrain.

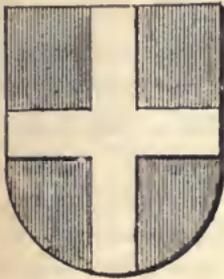
« L'artillerie pontificale tonnait en même temps tout à côté, du haut du Macciao, ancien camp prétorien, et du mont Pineio. Les lieutenants Niel et Brondeis tombaient, criblés de blessures, en criant : « Vive Pie IX ! » Un zouave alsacien, Claudot, frappé à leurs côtés et couché sur le sol, mêlait ce même nom de Pie IX à celui de sa mère. Un zouave canadien, Hornisdas Sauvet, blessé à son tour, s'estimait plus heureux que tant de ses compatriotes qui étaient restés deux ans au service pontifical sans avoir la même bonne fortune. Un autre zouave, Burel, la langue et la bouche traversées d'une balle, fit signe qu'il voulait écrire. On lui donna une feuille de papier. Il y traça son testament : « Je lègue « au pape tout ce que je possède. » Il mourut le lendemain. Pie IX, auquel on apporta ce papier couvert de sang, le couvrit à son tour de ses larmes et voulut le garder.

« Mais le tir des Piémontais, convergeant sur le point où devait se faire la brèche, entre les portes Pia et Salara, avait fait crouler un pan de mur d'une longueur de trente mètres. Les zouaves ne connaissaient plus de danger ; postés sur la partie voisine et debout, ils faisaient un feu plongeant et meurtrier, mais meurtrier aussi pour eux-mêmes. D'autres, en chargeant et déchargeant leurs armes, chantaient avec un sublime entrain l'*Hymne à Pie IX*, œuvre magistrale de Gounod.

« Cadorna, jugeant la brèche praticable, fit arborer sur la villa Patrizzi le signal convenu pour faire cesser le feu d'artillerie et lancer les colonnes d'assaut.

« Débouchant de la villa Patrizzi, le 39<sup>e</sup> d'infanterie piémontaise, soutenu par le 35<sup>e</sup> de bersaglieri et par d'innombrables tirailleurs, s'élança

soumettent à l'ordre qui leur est imposé, les troupes italiennes se livrent encore envers eux à des brutalités que condamnent toutes les lois de la guerre.



C'est ainsi que la *croix* blanche de Savoie signale sa première apparition dans la ville de Rome. Le peuple romain peut dès lors comprendre à quels maîtres la révolution l'a abandonné<sup>1</sup>.

La *croix* blanche de Savoie à Rome.

vers la brèche. Il est reçu par un feu bien nourri qui l'arrête et le fait hésiter. Les lieutenants-colonels Giolotti et Pagliari, d'autres officiers encore, tombent successivement dans les rangs piémontais, ou en avant, en s'efforçant d'entraîner leurs hommes. Les Piémontais reculent. Les zouaves, immobiles et tirant toujours, saluent ce mouvement d'un immense : « Vive Pie IX ! » L'ennemi y répond : *Viva Savoya!* « Vive « Savoie ! » et revient à la charge. Les zouaves préparent leurs baïonnettes. A ce moment arrive de la ville le capitaine de France, agitant un drapeau blanc : « Cessez le feu, s'écrie-t-il; voici l'ordre écrit du « général. » Les zouaves se regardent, mornes, atterrés, quelques-uns pleurant de rage; mais ils obéissent. Le lieutenant Mauduit prend le drapeau blanc et monte l'arborer sur la brèche. Il est dix heures dix minutes.

« Mais ni la vue du drapeau qu'agite Mauduit, ni le silence des fusils des pontificaux, ni les sonneries de leurs clairons n'arrêtent les assaillants. Ceux-ci gravissent la brèche qui ne leur est pas disputée et se ruent, baïonnette en avant, sur les zouaves, qui, debout et l'arme au pied, ne répondent ni à leurs menaces ni à leurs coups. Ils les traitent de lâches, leur arrachent leurs armes, jettent à terre les officiers à cheval et s'emparent de leurs montures.

« Deux zouaves furent tués dans le rang en deçà de la muraille. Un officier de bersaglieri fit feu, à bout portant, sur le lieutenant de Kerchove et le manqua. Un autre officier se jeta, le revolver au poing, sur le capitaine de Couessin et lui arracha ses décorations. Puis, quand un semblant d'ordre fut rétabli, les Piémontais, reculant à dix pas, couchèrent les pontificaux en joue et les sommèrent de mettre bas leurs armes. On avait défense de tirer; il fallait donc se soumettre. On se soumit. Et alors recommencèrent les outrages, moins excusables encore qu'auparavant, puisqu'ils s'adressaient à des prisonniers désarmés. Les Piémontais de la capitulation de Rome se montraient dignes de leurs devanciers de la capitulation d'Ancône. »

<sup>1</sup> Rappelons, d'après l'abbé GUILLAUME, quelques-uns des actes par

## § VI. CAPTIVITÉ DE PIE IX.

Pie IX  
demeure captif  
au Vatican.

A partir de ce jour, 20 septembre 1870, Rome ne verra plus son pontife. — Celui qui a reçu mission du Sauveur d'évangéliser le monde, celui qui commande aux rois et aux empereurs, en est réduit à son palais du Vatican, qui pour lui devient une prison <sup>1</sup>.

lesquels les Italiens commencèrent à faire sentir leur présence à Rome.

« Le 29 janvier (1871) les œuvres pies... furent « incamerées », c'est-à-dire confisquées... Le 4 mars, un décret royal supprima, pour la cause commode d'utilité publique, huit couvents justement célèbres, fondés et conservés, on peut le dire, par la piété des catholiques de tous pays. C'étaient les maisons des Dominicains à Sainte-Marie de la Minerve, des Mineurs Conventuels à l'église des saints Apôtres, des Théatins à Saint-André della Valle... etc. La nouvelle municipalité ne respecta pas davantage les propriétés particulières. On manquait de logements pour les fonctionnaires de l'usurpation; un arrêté autorisa les agents à pénétrer dans les habitations pour examiner les appartements libres et en disposer, même contre le gré des propriétaires...

« Mais ce n'était rien de s'emparer des choses matérielles. La Révolution, qui est satanique, cherche les âmes pour les perdre. Dans une lettre du 30 juin au cardinal Patrizzi, Pie IX fait le douloureux tableau du travail de corruption qui avait commencé aussitôt après l'entrée des Piémontais : « Le but de ces grands ouvriers de Révolution, dit-il, « n'était pas seulement d'occuper une ville comme Rome; leur but était, « et il est encore, de détruire le centre du catholicisme et le catho-  
« licisme même... » Pie IX observe que la jeunesse est spécialement visée par la Révolution... Les Jésuites, expulsés du Collège Romain, durent bientôt céder la place à l'Université de l'État usurpateur, et au lycée. On s'occupa de substituer à l'enseignement chrétien l'enseigne-  
ment laïque. c'est-à-dire sans religion... »

Pendant le gouvernement de Victor-Emmanuel promulguait, au mois de mai, la loi dite *loi des garanties*, qui assurait au pape une dotation annuelle de trois millions deux cent vingt-cinq mille livres. Pie IX ne voulut point accepter cette loi : indépendamment des injustices sanctionnées par plusieurs articles, il ne pouvait recevoir de la main d'un usurpateur un traitement qui eût été une reconnaissance officielle des faits accomplis.

Malgré les protestations de Pie IX, Rome fut déclarée capitale, et, au commencement de juillet, Victor-Emmanuel vint prendre possession lui-même du Quirinal, le palais des papes.

<sup>1</sup> Des catholiques ont osé s'unir aux ennemis de l'Église pour reprocher à Pie IX, et plus tard à son successeur, S. S. Léon XIII, de rester

Au fond de cette prison cependant, sur cette colline du Vatican, Pie IX paraît plus grand et plus majestueux que dans la gloire de sa royauté passée. — Le monde catholique vient à lui plus que jamais. Au Vatican, l'on se rend comme en un lieu de pèlerinage.

Le pape n'est-il pas une image plus frappante du Sauveur crucifié, depuis qu'il est exposé sur la colline sainte aux outrages de ses persécuteurs ?

Mais tandis que sur le Calvaire les bourreaux du Sauveur ont compris enfin qu'une puissance supérieure réside en celui qu'ils ont crucifié, à Rome les coupables ferment les yeux. Ils restent là, en face de leur victime, laissant la secte faire son œuvre et chercher à détruire dans la ville sainte tout vestige de christianisme.

Les Italiens  
s'établissent dans  
la ville sainte.



Et partout, aux portiques des palais comme à l'entrée des monastères, on voit briller la *croix* blanche de Savoie !

Cette croix, depuis si longtemps signalée dans la légende de Pie IX, paraît ainsi comme un reproche

La devise de Pie IX  
est un reproche  
à l'adresse  
du Piémont.

enfermé dans cette enceinte du Vatican. « Le pape, dit-on, est prisonnier, parce qu'il le veut bien. »

Mais est-il possible au pape de sortir dans sa ville alors qu'il n'est plus maître chez lui, et de compromettre sa dignité souveraine et sa vie même dans une ville dont il a été dépossédé, en apparence pour le bien et la grandeur de l'Italie, en réalité pour la ruine de l'Église et de la Papauté ? — C'était le sentiment exprimé par Pie IX lui-même lorsque, parlant à la noblesse romaine, dans les derniers jours de décembre 1876, il empruntait le langage du Sauveur :

« Certaines personnes m'ont dit... : Pourquoi ne sortez-vous pas du

permanent adressé à une famille princière, qui oublie ses vrais titres de gloire pour se mettre au service de la secte antichrétienne. **Crux de Cruce !**

Esperance !

Mais dans cette même croix nous voulons voir aussi un motif d'espérance, une promesse de retour et de relèvement. Un jour viendra sans doute où, fidèle à l'emblème sacré de ses armoiries, le persécuteur rougira du rôle qu'il subit depuis trop longtemps. — L'Italie, elle aussi, se souviendra qu'elle fut toujours la nation privilégiée, à la foi vive, à l'âme ardente, appelée par Dieu à soutenir et à garder la Papauté, et que dans tous les siècles sa gloire et ses intérêts furent dépendants de la gloire et des intérêts du Saint-Siège.

Pie IX n'a-t-il pas d'ailleurs su distinguer l'Italie véritable de l'Italie révolutionnaire et impie ?

Le 10 septembre 1870, lorsque le comte Ponza di San Martino lui annonçait la résolution de Victor-Emmanuel d'envahir les Etats pontificaux et d'occuper Rome, invoquant, pour justifier son souverain, le vœu de vingt-quatre millions d'Italiens :

« Vous mentez, monsieur, s'écria Pie IX, vous mentez et vous calomniez les peuples d'Italie ! Sur ces vingt-quatre millions, vingt-trois me sont dévoués, m'aiment, me respectent, et veulent l'intégrité de mon

---

Vatican ? Je dois répondre : *Tempus meum nondum advenit*. Pour le moment je ne puis sortir, *propter metum Judæorum*. Ce lieu où je me trouve, c'est la petite Galilée, dont je ne dois pas franchir les limites ; il est certain que je ne puis mettre les pieds hors de cette enceinte du Vatican, *propter metum Judæorum*, par crainte des Juifs. »

Hélas ! lors même que la personne du pape serait à l'abri de toute injure et d'un attentat quelconque (et comment le serait-elle lorsque la franc-maçonnerie et les sociétés secrètes commandent en maîtresses ?) la sécurité même du peuple romain et l'ordre public réclameraient l'abstention dans laquelle s'est retranché le Vicaire de Jésus-Christ. Il n'a que trop de raisons de se soustraire aux manifestations que pourrait provoquer son apparition dans les rues de Rome. Les témoignages mêmes de respect dont il serait l'objet amèneraient des complications inévitables, et incompatibles avec l'indépendance spirituelle du chef de l'Eglise.

pouvoir spirituel et temporel. Il y a un million de malheureux que vous avez empoisonnés, corrompus et jetés dans les voies de l'iniquité. Ce sont là les amis de votre roi qu'ils précipiteront demain. »

Puissent l'Italie et la maison de Savoie, à laquelle elle a lié ses destinées, comprendre la grande leçon contenue dans la mystérieuse devise, et revenir à cette croix qui signifie foi, amour, dévouement !

LUMEN IN CÆLO <sup>1</sup>

S. S. LÉON XIII (Joachim Pecci).

(Élu le 20 février 1878.)



Les armoiries de la famille Pecci, à laquelle appartient Sa Sainteté Léon XIII, représentent les deux symboles de la devise : on y voit un astre lumineux qui brille dans un ciel d'azur <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Une lumière dans le ciel.

<sup>2</sup> Ces armoiries sont : d'azur à un peuplier de sinople, terrassé de même, adextré en chef d'une comète d'argent, le fût accompagné de deux fleurs de lis de même, à une fasce d'argent brochant sur le peuplier.

Dans les interprétations de la devise communément données, on ne met le plus souvent en relief que l'application du mot *lumen* à l'astre des armoiries. Il est pourtant bien remarquable d'y trouver en même temps représenté d'une manière si visible le *ciel* qui est illuminé de ses rayons.

Que l'on compare toutes les armoiries de papes reproduites dans le corps de cet ouvrage. Dans aucune on ne verra si clairement figuré ce symbole du ciel.

C'est ainsi que la devise **Lumen in cælo** trouve, dans une circonstance extérieure et sensible, une double réalisation que personne ne peut révoquer en doute. Elle ne le cède en rien, au point de vue de la clarté et de la précision, aux devises du premier groupe, que l'on prétend avoir été fabriquées après coup.

Cette même devise paraît plus remarquable encore, si l'on fait attention à son symbolisme.

\* \* \*

Le pontificat de Léon XIII, avec son caractère essentiellement doctrinal, est symbolisé d'une manière admirable par la légende **Lumen in cælo**.

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, plus que jamais, l'Église a besoin de lumière, au milieu des théories subversives et impies qui obscurcissent l'horizon ; et voilà pourquoi elle voit briller dans son ciel assombri un astre resplendissant, qui oppose aux lueurs vacillantes et incertaines d'une raison trop humaine et trop orgueilleuse les lumineuses clartés des enseignements de la foi.

\* \* \*

Avant de développer cette considération, il nous faut répondre à une difficulté concernant le sens même que nous donnons à *Lumen*.

Cette lumière qui paraît dans le ciel des armoiries de Léon XIII, dit-on, c'est une comète, ou, selon les idées du moyen âge, un astre de mauvais augure. —

Remarque

Symbolisme.

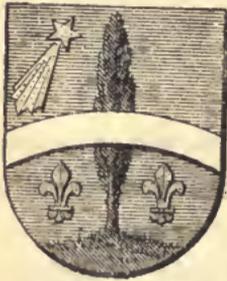
Objection.

Comment admettre que cette comète puisse servir d'occasion à un symbolisme, où tout doit signifier lumière véritable, étant donnés d'une part la dignité suprême du Vicaire de Jésus-Christ, et d'autre part le caractère spécial de Léon XIII.

Réponse.

Cette difficulté ne semble prouver qu'une chose : la faiblesse à laquelle se trouvent réduits les adversaires de la prophétie. Recourir à de telles arguties pour échapper aux conclusions qui se dégagent de tout l'ensemble de la Prophétie des papes, et spécialement de la devise *Lumen in cælo*, c'est s'avouer vaincu par avance.

1° Il s'agit en toute hypothèse d'une lumière.



Quel que soit en effet le sens de *Lumen* au point de vue symbolique, l'application directe de la devise aux figures des armoiries s'impose. C'est bien une lumière que l'on y voit briller. Peu importe que cette lumière s'appelle comète ou étoile<sup>1</sup>; elle paraît rayonnante au milieu du ciel.

2° L'occlusion de la devise ne fait que fournir le symbole, mais ne sert pas à fonder directement le symbolisme.

Le style général des devises nous permet de donner une autre réponse. Nous l'avons vu pour presque toutes les devises du passé : la circonstance extérieure à laquelle le prophète emprunte son symbole, n'est qu'une *occasion* qui suggère un emblème, quelquefois même un simple mot, et de cet emblème, de ce mot, le prophète fait l'expression de son jugement sur le pontificat.

C'est ainsi que pour le pape Lucius III, le mot *Lux* est emprunté au nom de Lucques, *Luca*, sa ville

<sup>1</sup> Il est permis de douter que l'astre des armoiries de Pecci soit une comète. La différence entre cet astre et la comète des Migliorati (voir p. 644) est sensible. Nous voyons, ce semble, dans les armes de Léon XIII une étoile qui déverse sa lumière sur la terre;

natale. Pour Nicolas V, le symbole *Luna* est de même suggéré par le nom du pays de ce pape, la Lunégiane; on ne pourrait cependant prétendre que dans l'application symbolique des mots *lux*, *luna*, il faille chercher à retrouver les caractères de Lucques ou de la Lunégiane.



Pour d'autres symboles, comme **Medium corpus**, dans la devise de Grégoire XIII, le symbolisme a encore moins de rapports avec l'occasion qui a dicté les termes de la devise, nous voulons dire ce dragon mutilé que figurent les armoiries des Buoncompagni.

Les exemples que nous rapportons sont concluants, puisqu'ils sont fournis par les devises du premier groupe; l'interprétation à donner à ces devises est nécessairement dictée par l'histoire, quelle que soit l'hypothèse à laquelle on s'arrête, pour ce qui est de la nature des devises et de leur origine.

Comment donc nous étonner que le sens moral de la devise **Lumen in cælo** se rapporte à l'idée de lumière, alors surtout que le prophète ne signale au sens direct que cette idée, à propos de la comète des armoiries de Léon XIII?

Lors même que l'on voudrait retrouver dans le mot *lumen* l'idée d'une comète, rien ne s'opposerait au symbolisme que nous nous proposons d'étudier. — La comète, en effet, n'est pas nécessairement prise comme un présage de malheur dans les applications symboliques.

Ainsi les armoiries de Grégoire XVI, qui ne sont autres que celles des Camaldules, représentent une colombe buvant dans un calice, au-dessus duquel on

30 Réponse directe.  
Comparaison  
avec  
d'autres armoiries  
représentant  
des comètes.

voit briller une comète. La queue de cette comète est tournée vers le calice, comme pour signifier que la vertu du Christ fournit à l'âme chrétienne un breuvage divin.

Un autre exemple, qui touche de plus près encore à notre prophétie, nous est fourni par la légende d'Innocent VII, **De meliore sidere**. On donne communément



à ce pape des armoiries qui représentent une comète. Et cependant, prenant occasion de ce symbole, l'auteur de la prophétie, qui joue en même temps sur le nom de famille du pape *Migliorati*, l'annonce sans le symbole **De meliore sidere** : ce pontife est comme un *astre* qui, *mieux* que l'antipape Pierre de

Lune ou Benoît XIII, éclaire le monde chrétien, et lui donne la lumière dont il a besoin.

Enfin, si au moyen âge la comète était un symbole de mauvais augure, il n'en est plus de même au XIX<sup>e</sup> siècle. Le prophète, qui a pu prévoir si longtemps à l'avance l'emblème de cet astre ou de cette lumière, a pu tout aussi bien se dégager des préjugés étranges qui régnaient à son époque sur la signification des comètes.

Toutes ces considérations, les deux premières surtout, nous dispensent de nous attarder davantage aux subtilités par lesquelles on voudrait détruire l'effet produit par la réalisation de la prophétie en Sa Sainteté Léon XIII.

\* \* \*

Le symbole **Lumen in cælo** s'applique d'ailleurs trop bien à l'*enseignement* du grand Pontife, pour que nous ayons à discuter des raisons de ce genre.

Léon XIII examine tour à tour toutes les questions religieuses ou philosophiques qui intéressent le monde à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

Nous pourrions, pour l'étude de ses lettres apostoliques, encycliques, brefs ou constitutions, suivre l'ordre *historique* de leur publication. Nous verrions ainsi se développer comme en un tableau l'action bienfaisante du Pontife et du Docteur, toujours en rapport avec les besoins des temps, toujours répandant la lumière sur les questions les plus obscures, à mesure qu'elles se présentaient.

Mais nous préférons classer et grouper ces écrits mémorables suivant les *objets* qu'ils embrassent. Ainsi nous verrons plus clairement converger les rayonnements de cette lumière, qui successivement éclaire et illumine le ciel de l'Église. Nous reconnaitrons mieux aussi combien est vraie la devise **Lumen in cælo**, appliquée au glorieux pape actuellement régnant<sup>1</sup>.

Dans ses lettres ou Encycliques, Léon XIII est avant tout *docteur*; mais il se montre également *guide* et *pasteur* des âmes confiées à ses soins.

On peut ainsi distinguer, dans son œuvre d'enseignement, les *lettres doctrinales* et les *lettres directrices*.

La direction donnée par Léon XIII s'applique elle-même à des *objets d'intérêt général* (lettres concernant les *études* et la *piété*), ou à des *sujets particuliers* (Encycliques de circonstance et Encycliques adressées aux différentes nations du monde).

<sup>1</sup> Les enseignements de Léon XIII ont été réunis en particulier dans la collection des « Bons Livres » sous ce titre : *Lettres apostoliques de S. S. Léon XIII, Encycliques, Brefs, etc., texte latin et traduction française en regard*; 5 vol. in-8° écu.

Nous grouperons donc toutes ces Lettres apostoliques de la manière suivante :

Lettres	{	doctrinales.	{	d'intérêt général	{	études,
		directrices		d'intérêt particulier		piété.
						à propos de circonstances spéciales ;
						adressées aux différentes nations.

Ce double caractère d'*enseignement* et de *direction* apostolique se reconnaît dans les Encycliques et autres lettres de Léon XIII. Leur seule énumération, et l'analyse sommaire que nous en donnerons, montreront comment ce pape a su répondre à l'appel du Sauveur : *Confirma fratres tuos.* — *Docete omnes gentes.* — *Vos estis lux mundi.*

Cependant nous devons nous borner à l'étude des Encycliques d'*intérêt général*, soit pour les *lettres doctrinales*, soit pour les *lettres directrices*.

Parmi ces dernières même nous n'examinerons que celles qui se rapportent à l'enseignement de la *vérité* ou aux études et à l'illumination de l'intelligence.  
**Lumen in cælo.**

## § I.

*Lettres doctrinales.*

Une grande idée domine dans les enseignements que Léon XIII adresse à l'univers catholique : c'est que la civilisation a sa source première dans l'Évangile.

L'Évangile,  
foyer de lumière.

C'est ainsi que la devise de Léon XIII caractérise soit l'enseignement même qu'il nous donne, soit l'objet de cet enseignement.



Les deux premières Encycliques que publie le pape après son élection sont comme l'annonce du grandiose programme qu'il s'appête à réaliser. Dès l'abord l'Église nous est présentée comme la seule lumière du monde.

## ENCYCLIQUE « INSCRUTABILI »

Du 21 avril 1878.

Dans l'Encyclique « Inscrutabili », Léon XIII commence par signaler les maux qui de toutes parts accablent le genre humain. Ces maux ont leur source dans le mépris et le rejet de l'autorité de l'Église.

La civilisation  
véritable  
doit s'appuyer  
sur l'Église.

La civilisation demande à s'appuyer sur les vérités immuables et sur la charité. Or c'est l'Église qui a fait *resplendir* parmi les Barbares la lumière de la vérité. Déployant partout l'étendard de la Rédemption, elle a couvert de sa protection les sciences et les arts, ainsi que toutes les institutions de charité. L'Église est la mère de la civilisation. — La civilisation qui répugne aux doctrines de l'Église n'est, au contraire, qu'une fausse civilisation. Le péché rend les hommes misérables.

Les Pontifes romains luttèrent de tout temps avec courage

pour le bonheur des peuples : « Ce fut ce Siège apostolique qui recueillit et rassembla les restes de la société antique une fois détruite. Lui-même fut le *flambeau* ami qui fit *resplendir* la civilisation des âges chrétiens, » et qui s'opposa comme un mur et un rempart à ce que la société humaine ne retombât dans la superstition et dans la barbarie.

Conséquences.

Il faut donc conserver intacte la dignité de la Chaire romaine, et resserrer les liens qui unissent les fils à leur père. Aussi le Pape réclamera-t-il de tout son pouvoir les droits, la liberté, l'autorité du Saint-Siège, et, comme conséquence, la principauté temporelle.

L'Encyclique se termine par la condamnation des erreurs réprouvées par l'Église. Signalant la nécessité d'une éducation chrétienne, le Pape indique le rôle de la vraie philosophie et parle de la famille chrétienne, où doit se commencer l'éducation. Qu'est la famille sans Dieu ? Il est nécessaire de régénérer la famille.

\* \* \*



L'Encyclique « Quod apostolici » sur les erreurs modernes, accentue encore les enseignements de Léon XIII, et montre plus visiblement la nécessité d'une lumière qui vienne dissiper les ténèbres amoncelées par l'impiété.

## ENCYCLIQUE « QUOD APOSTOLICI »

Sur les erreurs modernes.

28 décembre 1878.

Les erreurs modernes ont leur source dans les théories des novateurs du XVII<sup>e</sup> siècle.

Les grandes erreurs modernes, socialisme, communisme, nihilisme, sont professées ouvertement. Ceux qui soutiennent ces fausses théories attaquent l'obéissance aux autorités constituées ; ils prêchent l'égalité de tous les hommes, détruisent le mariage, nient le droit de propriété et veulent la communauté des biens.

La cause de ces doctrines erronées se trouve dans les théories des novateurs du XVII<sup>e</sup> siècle. On écarte tout ordre surnaturel ; on flatte la raison.

On en vient à constituer des gouvernements dont on exclut l'idée même de Dieu. Le pouvoir est représenté comme ayant sa source dans la multitude du peuple, qui se croit par là dégagée du devoir d'obéir. — L'idée de Dieu est chassée des universités et des écoles. Les sanctions éternelles sont oubliées. Le désir du bonheur est limité au temps présent.

Avec cette grande liberté de penser et d'agir, il ne faut pas s'étonner que les malheureux se laissent guider par l'envie, et que la tranquillité publique soit partout si gravement compromise.

Les Papes ont condamné les sociétés secrètes, qui contenaient les germes de ces doctrines de perdition. Malheureusement les chefs d'États n'ont pas compris que le salut était dans la soumission aux doctrines de l'Église.

En effet, bien que les socialistes cherchent à se prévaloir des enseignements évangéliques, leurs dogmes pervers sont en opposition absolue avec la très pure doctrine de Jésus-Christ.

Ils disent que les hommes sont *égaux*, et tirent de là des conséquences subversives de toute autorité. L'Évangile au contraire, en affirmant que tous les hommes sont égaux devant Dieu, appelés à la même foi, soumis à la même loi, affirme qu'il y a inégalité de droit et de pouvoir entre les princes et les sujets. Il délimite les droits et les devoirs des uns et des autres.

La société domestique, principe de toute cité et de tout État, est de même sauvegardée par l'Église. Fondée sur l'union indissoluble de l'homme et de la femme, elle a son couronnement dans les devoirs et les droits réciproques des parents et des enfants, des maîtres et des serviteurs. Le lien naturel du mariage est rendu plus solide et plus saint par Jésus-Christ, qui l'élève à la dignité de sacrement. Au contraire, le socialisme ruine la famille comme la société civile.

De même encore, pour le droit de propriété, tandis que le socialisme réclame la communauté des biens comme un corollaire de l'égalité des hommes entre eux, l'Église reconnaît qu'entre les hommes existe une certaine inégalité, par le fait même qu'ils sont dissemblables par les forces du corps et de l'esprit ; cette inégalité se retrouve naturellement dans la possession des biens. L'Église condamne le vol et la rapine ; cependant elle a grand soin des pauvres, et voit dans l'exer-

Société civile.

Société  
domestique.

Droit de propriété

cice de la charité dont elle fait un devoir strict aux riches, dans les promesses consolantes adressées aux pauvres qui acceptent chrétiennement leurs souffrances, dans les menaces prononcées contre les mauvais riches, la vraie solution de la question sociale.

L'Église  
est

le grand remède.

Puisque l'Église est le grand remède contre le socialisme, il faut que les princes la prennent pour guide et lui garantissent sa liberté. Il faut que les fidèles s'abstiennent absolument de s'enrôler dans la secte exécrationnelle. Ils doivent servir fidèlement l'Église.

\* \* \*

C'est que le Pape a affirmé avec tant d'autorité et d'ampleur, en saluant la claire lumière seule capable de dissiper les ténèbres, il le détaille dans les Encycliques suivantes, où il analyse les éléments de la famille et de la société civile.



L'Encyclique « Arcanum divinæ sapientiæ », sur le *mariage chrétien*, met dans tout son jour la pure et consolante doctrine de l'Église sur la famille.

## ENCYCLIQUE « ARCANUM DIVINÆ SAPIENTIÆ »

Sur le mariage chrétien.

10 février 1880.

D'après les desseins miséricordieux de l'infinie Sagesse, tout devait être restauré et divinement réparé par Jésus-Christ. L'Église fut instituée pour perpétuer ses bienfaits.

Cette restauration divine devait avoir pour objet principa-

Restauration  
du monde  
par l'Évangile.

lement les hommes constitués dans l'ordre surnaturel de la grâce. Mais l'ordre naturel lui-même en bénéficia. La société domestique surtout et la société civile gagnèrent à cette action bienfaisante du Christianisme un ordre merveilleux.

Le Pape veut parler spécialement de la société domestique, dont le mariage est le principe.

Le mariage a son origine au berceau de l'humanité. Il se présente dès lors avec les deux qualités fondamentales qui le marquent d'un sceau indélébile : l'unité et la perpétuité.

Cette forme du mariage, si haute et si parfaite, dégénère chez les peuples païens et chez les Hébreux eux-mêmes. Chez les païens surtout, la famille perd sa dignité. Le mariage est à peu près soumis aux réglementations de l'État; le divorce est admis; la condition de la femme devient de plus en plus misérable. Le père de famille abuse de son autorité sur ses enfants.

Jésus fait de la restauration du mariage l'objet de ses plus vives sollicitudes. Il illustre par sa présence et par le premier de ses miracles les noces de Cana. Il rappelle la loi de l'indissolubilité du mariage, et condamne la répudiation et le divorce.

Les Apôtres confient à l'Écriture et à la Tradition les enseignements du Sauveur. Le mariage, élevé à la dignité de sacrement, est considéré dans la loi nouvelle comme l'image de l'union du Christ avec son Église. *Un et stable* par nature, il doit aussi être *saint* dans sa signification. — Et de fait le mariage n'est pas destiné simplement à assurer la perpétuité du genre humain, mais encore à donner à l'Église des enfants, au Ciel des élus. Les devoirs des époux entre eux, des parents vis-à-vis des enfants et des enfants vis-à-vis des parents, sont, dès la naissance de l'Église, nettement déterminés.

« Le Christ, ayant renouvelé le mariage d'une manière si admirable et si excellente, en remit et en confia toute la discipline à l'Église. » — Ce pouvoir, l'Église l'exerce en tout temps, pour garder intactes la dignité et la sainteté du mariage. Elle lance ses anathèmes contre les hérésies qui prétendent condamner le mariage. Elle rend égal pour tous le droit au mariage, en supprimant l'ancienne distinction entre les esclaves et les hommes libres. Elle relève la dignité de la femme. Elle réglemente enfin de la manière la plus sage l'institution du mariage dans la pratique.

Mais il est des hommes qui osent méconnaître le travail de restauration accompli par le Christ. Poussés par l'orgueil ou par les habitudes vicieuses, ils supportent impatiemment la loi de Dieu.

Le mariage  
au berceau  
de l'humanité.

Déchéance.

Jésus-Christ  
rend au mariage  
sa dignité.

Erreurs  
sur le mariage.

*Mariage civil.*

Comme le mariage est la source de la famille et de toute la société, ils ne peuvent supporter qu'il soit soumis à la juridiction de l'Église, et ils veulent en faire simplement une institution humaine, réglemantée par le droit civil des peuples. Ils attribuent aux chefs d'États tout droit sur le mariage. De là ce qu'on appelle le *mariage civil*, les lois sur les empêchements au mariage, les sentences judiciaires sur la validité du contrat matrimonial.

Cependant, puisque le mariage a été institué par Dieu, et qu'il a été dès le principe une image de l'Incarnation du Verbe, il contient en vertu de sa nature quelque chose de sacré et de religieux. — Ainsi, chez les peuples païens eux-mêmes, l'idée du mariage se présentait sous la forme d'une institution liée à la religion et aux choses saintes.

D'ailleurs, il faut considérer que le mariage chez les chrétiens a été élevé à la dignité de sacrement.

Enfin, *de fait*, ce pouvoir législatif et judiciaire sur le mariage a été de tout temps exercé par l'Église, alors même qu'il eût été absurde de supposer que les chefs d'États lui eussent octroyé pour cela une délégation, ou accordé leur assentiment. Et lorsque le pouvoir fut tombé entre les mains d'empereurs chrétiens, les papes et les conciles continuèrent à régler les questions relatives au mariage, sans que les princes songeassent à revendiquer un droit imaginaire sur cette législation. Le Concile de Trente a défini qu'il est au pouvoir de l'Église « d'établir des empêchements dirimants du mariage, et que les causes matrimoniales appartiennent aux juges ecclésiastiques ».

Les légistes régaliens font grand bruit d'une distinction entre le *contrat de mariage* et le *sacrement*; ils réservent à l'Église le sacrement, et livrent le contrat au pouvoir et à l'arbitraire des princes.

Mais « dans le mariage chrétien le contrat ne peut être séparé du sacrement; il ne saurait donc y avoir de contrat vrai et légitime qui ne soit par le fait même sacrement. Car le Christ, Notre-Seigneur, a élevé le mariage à la dignité de sacrement; or le mariage c'est le contrat lui-même, lorsqu'il est fait selon le droit ».

D'ailleurs, le mariage est sacrement précisément parce que le *lien* qui unit l'homme et la femme, ou le mariage, est le signe de l'union mystique du Christ avec l'Église.

Hélas! la profanation du mariage a été féconde en maux de toutes sortes, et elle est pleine de menaces pour l'avenir. On ne trouble pas impunément l'ordre voulu par le Créateur. Le

Peut-on distinguer  
le  
contrat de mariage  
et le sacrement?

Maux issus  
de la profanation  
du mariage.

mariage en particulier a la plus grande importance, non seulement pour assurer la propagation du genre humain, mais aussi pour rendre plus heureuse la vie des époux par la continue assistance, par l'amour constant et fidèle, par la mise en commun de tous les biens, par la grâce du sacrement. Il amène, quand il est conforme à la loi de Dieu, la concorde des parents, la bonne éducation des enfants, l'autorité paternelle, l'obéissance des enfants, des serviteurs. D'une telle institution la société civile peut attendre de bons citoyens.

Le mariage a produit ces fruits magnifiques tant qu'il est resté chrétien, l'histoire est là pour l'attester.

Mais quel bien peut-on attendre de ces unions conjugales d'où est bannie la religion chrétienne? Loin de la religion chrétienne, le mariage est asservi à la nature corrompue de l'homme. Si l'on enlève la crainte salutaire de Dieu, on supprime du même coup la consolation dans les épreuves de la vie; les charges et les devoirs du mariage finissent par devenir insupportables, et on en vient au divorce. Les faits donnent raison à la théorie.

Le divorce entraîne avec lui les conséquences les plus funestes. — « Par le divorce, les engagements du mariage deviennent changeants; la bienveillance mutuelle est diminuée; des encouragements pernicieux sont donnés à l'infidélité; la protection et l'éducation des enfants sont mises en péril. Le divorce donne l'occasion de dissoudre les unions domestiques; il répand dans les familles des semences de discorde; il amoindrit et abaisse la dignité de la femme. Et comme rien ne contribue davantage à ruiner les familles et à affaiblir les États que la corruption des mœurs, il est clair que les divorces sont extrêmement pernicieux pour la prospérité des familles et des sociétés... »

Le mal du divorce sera d'autant plus grand, qu'on ne pourra l'enchaîner par des lois quand une fois il se sera introduit dans les mœurs.

Chez les Romains, et de même chez les protestants d'Allemagne ou d'Amérique, comme dans les pays catholiques où la loi du divorce a été promulguée, les inconvénients innombrables qui en ont été la conséquence ont de beaucoup dépassé les prévisions des législateurs. Si on se laisse aller encore à ces errements, la société deviendra la proie du socialisme et du communisme.

« Il faut donc reconnaître que l'Église catholique a très bien mérité de l'intérêt commun de tous les peuples par le soin constant qu'elle a eu de sauvegarder la sainteté et la perpétuité du mariage. »

*Le divorce.*

Devoir  
des chefs d'États.

La raison, la sagesse et l'intérêt des peuples font donc aux chefs d'États une obligation de garder intactes les lois ecclésiastiques sur le mariage, d'autant plus que l'Église sait se montrer indulgente, s'accommoder aux circonstances.

« L'Église n'ignore pas non plus et ne méconnaît pas que le sacrement de mariage a pour but la conservation et l'accroissement de la société humaine, et que par suite il a des rapports et des liens avec les intérêts humains, qui, tout en étant la conséquence du mariage, sont de l'ordre civil : ces intérêts sont à bon droit soumis aux règlements et aux jugements des chefs d'État. »

Le pouvoir civil et la puissance ecclésiastique sont distincts l'un de l'autre et ont leurs missions à part; mais entre eux doit exister l'accord, et lorsque les intérêts spirituels sont en jeu, le premier doit être subordonné au pouvoir « qui a reçu le dépôt des choses célestes ». C'est l'intérêt de l'un et l'autre pouvoir. — Il en est de même des rapports entre la raison et la foi.

*La séparation.*

Il faut donc que tous les chrétiens soient persuadés qu'il n'y a pas de mariage possible en dehors du sacrement, et qu'un mariage conclu et consommé ne saurait être rompu que par la mort. — Que si la séparation devient nécessaire, l'Église essaye de tout son pouvoir d'adoucir cette séparation et d'y mettre un terme. Une manière chrétienne d'envisager le mariage éviterait d'en venir à de pareilles extrémités.

*Mariages mixtes.*

Il est important aussi de ne pas conclure facilement des mariages mixtes, qui mettent en péril la religion de l'époux catholique, sont un obstacle à la bonne éducation des enfants, et amènent les esprits à considérer comme égales toutes les religions.

Que la Vierge Marie, mère et auxiliaresse des hommes, et les saints apôtres Pierre et Paul, vainqueurs de la superstition et propagateurs de la vérité, protègent le genre humain contre l'erreur renaissante !

\* \* \*



La famille est la source et le principe de la société civile. Aussi Léon XIII, après avoir montré l'influence salutaire de la religion et de l'Église sur le mariage, s'applique à étudier, à la lumière de la foi, la grave question du pouvoir civil.

## ENCYCLIQUE « DIUTURNUM »

### Sur l'origine du pouvoir civil.

29 juin 1881.

La guerre depuis longtemps entreprise contre l'Église a eu pour conséquence de mettre en péril la société en général, et spécialement le pouvoir civil. Les passions populaires se soulèvent contre toute autorité, et la vie même des princes est l'objet d'attentats nombreux et de menaces incessantes.

Le pouvoir civil est attaqué comme la religion.

La religion chrétienne avait préparé de précieuses garanties d'ordre public et de stabilité. Un de ses plus grands bienfaits est un juste et sage tempérament de droits et de devoirs établi entre les peuples et les souverains.

Il importe de rappeler les obligations de chacun dans cet ordre de devoirs. De là ressortiront comme conséquence les remèdes à apporter aux maux actuels.

A toute société il faut une autorité.

Les novateurs du xvi<sup>e</sup> siècle ont attaqué le principe d'autorité. Ne pouvant la supprimer, ils ont cherché à l'amoindrir.

Le principe d'autorité dans les sociétés.

Aujourd'hui on va plus loin. « Bon nombre de nos contemporains, marchant sur les traces de ces hommes qui se proclamaient philosophes au siècle dernier, affirment que tout pouvoir a son origine dans le peuple; ceux donc qui exercent ce pouvoir dans la société ne l'exercent pas en leur nom, mais au nom du peuple dont ils sont comme les mandataires, à cette condition même que la volonté du peuple qui a donné son mandat peut le révoquer quand il lui plaît. »

Les catholiques, au contraire, font remonter à Dieu le droit de commander. Ils admettent, il est vrai, que la *désignation*

Toute puissance vient de Dieu.

de celui qui détiendra l'autorité pourra se faire par le suffrage populaire.

« Ce choix détermine la personne du souverain, mais il ne donne pas la souveraineté. Il ne constitue pas l'autorité, il décide par qui elle sera exercée. » — La forme de gouvernement n'est du reste pas en question. On peut admettre la monarchie ou la république, pourvu que le gouvernement soit juste.

Quant à la source même du pouvoir civil, c'est en Dieu qu'il faut la chercher, selon l'enseignement de l'Église.

L'Ancien Testament affirme clairement cette vérité.

Dans le Nouveau Testament, elle est mise en évidence par la réponse de Jésus à Pilate : « Tu n'aurais sur moi aucun pouvoir si celui que tu possèdes ne t'avait été donné d'en haut ; » et par ces paroles décisives de saint Paul aux Romains : « Il n'y a de pouvoir que celui qui vient de Dieu ; » d'où cette affirmation : « Le souverain est le ministre de Dieu. »

Les écrits des Pères contiennent la même tradition.

Et en effet l'homme est créé par Dieu pour vivre en société, comme le prouvent la faculté du langage, et tant de désirs et de besoins de premier ordre qui ne peuvent trouver leur satisfaction que dans la société. Or une association suppose « un modérateur qui dirige toutes les volontés particulières vers un seul but », et assure le bien commun. — Ceux d'ailleurs qui détiennent l'autorité doivent pouvoir exiger l'obéissance sous peine de péché ; or Dieu seul peut lier la conscience.

Cela est vrai de l'autorité sacerdotale, de la puissance paternelle.

Quant à la *puissance civile*, il est des philosophes qui en font l'objet d'un *contrat social*.

Mais ils ne voient pas qu'avant tout acte de volonté, les hommes sont de par la loi de nature faits pour vivre en société.

Le pacte dont il s'agit est d'ailleurs une invention et une chimère. — Fût-il réel, il ne saurait donner au pouvoir la force, la dignité, la stabilité que réclament la sûreté de l'État et les intérêts des citoyens.

Cette doctrine est non seulement vraie, mais aussi salutaire. Elle fonde l'obéissance sur le devoir, en faisant dériver du pouvoir de Dieu même l'autorité de ceux qui gouvernent. Dès lors résister au pouvoir de l'État, c'est s'opposer à la volonté divine ; refuser l'honneur aux souverains, c'est le refuser à Dieu, comme l'enseignement les apôtres saint Pierre et saint Paul.

Peut-on fonder  
la puissance civile  
sur un  
contrat social ?

La  
théorie chrétienne  
du pouvoir  
est salutaire.

Il n'existe qu'un cas dans lequel on doit refuser l'obéissance, c'est lorsqu'il s'agit de préceptes contraires à la loi naturelle ou à la loi divine; il n'y a pas alors révolte pour autant, car le souverain perd le droit de commander, puisqu'il ne commande plus au nom de Dieu.

Pour que l'autorité soit juste, il faut que les princes comprennent que les fonctions publiques doivent être remplies pour l'avantage non de ceux qui gouvernent, mais de ceux qui sont gouvernés. Il faut l'équité, l'intégrité, la sévérité jointe à l'affection, suivant l'exemple du Très-Haut. Le compte à rendre sera rigoureux.

Dans un État qui s'abrite de ces principes tutélaires, le désordre n'a plus de prétextes. Servir Dieu, c'est régner.

L'Église a constamment cherché à procurer la réalisation de ce type chrétien du pouvoir politique.

Du temps des empereurs païens même, elle prêchait l'obéissance et la soumission aux autorités constituées; les premiers apologistes pouvaient se faire une défense de cette soumission parfaite. — Mais quand ces empereurs ou leurs représentants voulaient contraindre les chrétiens à abandonner leur foi ou à trahir quelque autre devoir, ils savaient, même s'ils étaient sous les drapeaux, obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes; et pourtant ils ne donnaient jamais à leur refus un caractère séditieux.

Lorsque les États eurent des souverains chrétiens, l'Église redoubla de soins pour faire comprendre le caractère sacré du pouvoir. « Toutes les fois que l'union règne entre les deux pouvoirs, on voit fleurir la paix et la prospérité. »

Les théories modernes, au contraire, ont causé de grandes calamités. Non seulement en effet elles commettent une erreur de principe, mais elles ne donnent à l'autorité qu'un fondement fragile et sans consistance, elles sont un excitant perpétuel aux passions populaires et amènent les conspirations secrètes et les séditions ouvertes.

C'est ainsi que la *Réforme* a donné naissance à des troubles, à des révoltes, à des guerres civiles. — De la *Réforme* aussi sont venues la fausse philosophie, le droit moderne, la souveraineté du peuple, la licence effrénée qui pousse aux derniers excès. On en arrive aux horreurs du communisme, du socialisme, du nihilisme.

Au milieu de tant de périls, les chefs d'États ne disposent d'aucun remède. — La répression par la force ne suffira jamais à sauver les nations. Quand cessera la crainte, les pas-

Conditions  
pour que l'autorité  
soit juste.

L'Église  
a toujours travaillé  
à la réalisation  
de cet idéal.

Les  
théories modernes  
sont causes  
de  
grandes calamités.

Les chefs d'États  
ne disposent  
d'aucun remède  
efficace et durable.

sions populaires se soulevèrent de nouveau. L'intimidation amène d'ailleurs le désespoir, l'audace, et conduit aux attentats les plus monstrueux.

Rôle  
des  
Pontifes romains.

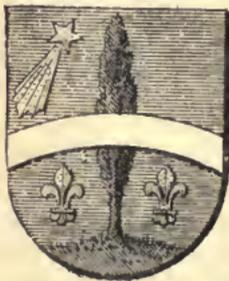
Les Pontifes romains ont rendu un service signalé à la société par leur vigilance à réprimer l'orgueil des novateurs. Clément VII nous a laissé un précieux enseignement à ce sujet; après lui Clément XII, Benoît XIV et Léon XII ont combattu les *sectes* avec force et courage.

Léon XIII lui-même a dénoncé plus d'une fois le péril, en proposant le remède, qui existe seulement dans la religion.

Puissent les souverains et les-peuples entendre le pressant appel que leur adresse le Pape !

\* \* \*

Le mal a pénétré bien profondément dans la société du XIX<sup>e</sup> siècle. Après l'avoir étudié dans ses manifestations extérieures, en ce qui concerne la famille ou la société civile, Léon XIII, fidèle à sa mission de Docteur du monde, dévoile la cause secrète du désordre. C'est la franc-maçonnerie qui est l'ennemi toujours en éveil. Dans son sein se trament les attaques sans cesse renouvelées contre l'Église et la société.



L'Encyclique « *Humanum genus* » est pleine d'enseignements. La vérité contenue dans les instructions pontificales éclairera d'un jour nouveau la voie si pleine d'embûches où sont engagées nos sociétés contemporaines.

## ENCYCLIQUE, « HUMANUM GENUS »

Sur la secte des francs-maçons.

20 avril 1884.

La cité terrestre  
et la cité céleste.

Depuis que, par la jalousie du démon, le genre humain s'est misérablement séparé de Dieu, il s'est divisé en deux

camps ennemis. « Deux cités proviennent de deux amours : la cité terrestre de l'amour de soi poussé jusqu'au mépris de Dieu, la cité céleste de l'amour de Dieu porté au mépris de soi. »

A notre époque les mauvais se sont coalisés, dans un immense effort, en une société partout répandue, et connue sous le nom de franc-maçonnerie. Ils attaquent maintenant ouvertement la sainte Église.

Francs-maçons.

Le Pape veut signaler le péril, dénoncer les adversaires et leur opposer toute la résistance possible, pour le salut des âmes et la propagation du règne de Jésus-Christ.

Le mal fut signalé pour la première fois par Clément XII. — Les condamnations portées par ce pape furent confirmées par Benoît XIV, Pie VII et Léon XII. — Pie VIII, Grégoire XVI et Pie IX ont parlé plusieurs fois dans le même sens.

Certains souverains, comprenant combien la secte était dangereuse, l'ont eux-mêmes poursuivie par des lois.

Les papes avaient vu bien juste. Depuis un siècle et demi, la secte des francs-maçons a fait d'incroyables progrès. Employant l'audace et la ruse, elle a pénétré dans tous les rangs de la société, et acquis une puissance qui équivaut presque à la souveraineté. — Cette extension formidable est une menace, non pour la vie de l'Église qui ne saurait mourir, mais pour la sécurité des États, envahis par la franc-maçonnerie ou par d'autres associations similaires.

A peine élevé au trône pontifical, Léon XIII a senti le besoin d'élever la voix pour exposer la vérité sur les principales questions attaquées par la secte.

But de la présente  
Encyclique.

L'Encyclique *Quod Apostolici muneris* combat les socialistes et les communistes ; l'Encyclique *Arcanum divinæ sapientiæ* met en lumière et défend la notion véritable de la société domestique, dont le mariage est la source ; l'Encyclique *Diuturnum* fait connaître l'essence du pouvoir politique, et ses admirables harmonies avec l'ordre naturel et avec le salut des peuples et des princes.

Aujourd'hui il faut examiner la doctrine, les projets, la puissance malfaisante de la société maçonnique, et les remèdes à apporter au mal.

Il existe dans le monde un certain nombre de sectes, qui, bien que différentes en apparence, s'accordent pour le but à atteindre et pour les principes essentiels. — Ce sont des sociétés clandestines où règne la loi du secret.

Sociétés secrètes.

Par une dissimulation mensongère, les membres de ces sociétés se donnent comme amis des lettres et des sciences, poussés par le zèle pour les progrès de la civilisation, désireux d'améliorer le sort des pauvres.

Mais ces hommes ont abdiqué leur indépendance. Ils ont des chefs auxquels ils sont tenus d'obéir sous les peines les plus sévères.

Vivre ainsi dans la dissimulation, enchaîner la volonté des autres d'une manière absolue, et les employer comme des instruments passifs à des attentats, à des meurtres, c'est une monstruosité.

On peut d'ailleurs juger de l'arbre à ses *fruits*.

« Il s'agit pour les francs-maçons, et c'est vers ce but que tendent tous leurs efforts, de ruiner de fond en comble toute l'économie religieuse et civile qu'ont créée les institutions chrétiennes, et d'en établir une autre façonnée à leurs idées, sur des principes et des lois empruntés au naturalisme. »

Il n'est pas question ici des divers membres de ces sociétés. Bien qu'ils ne soient pas exempts de faute pour s'être affiliés à la franc-maçonnerie ou aux sociétés similaires, ils peuvent n'en pas voir toute la malice et n'en pas comprendre le caractère. — De même certains groupes peuvent ne pas approuver les conséquences extrêmes du principe posé.

Ce qu'il s'agit donc surtout d'examiner, ce ne sont pas les actes de ces sociétés, que lie le pacte fondamental de la maçonnerie; il faut juger l'esprit qui les anime et les principes généraux sur lesquels se fonde leur action.

Le principe fondamental du naturalisme, son nom même le dit assez clairement, c'est qu'en toutes choses la nature humaine et la raison humaine doivent rester maîtresses et souveraines.

Les devoirs envers Dieu sont donc niés, ou bien dénaturés par les partisans du naturalisme. — A les entendre, il ne saurait exister de révélation, de vérité au-dessus de la raison, d'autorité doctrinale. Par suite, ils attaquent de toutes leurs forces l'Église catholique.

Or les francs-maçons, si l'on considère leurs œuvres, semblent s'être donné pour mission de réaliser le programme des naturalistes dans les choses qui touchent à la religion.

Ainsi, dans la société civile, la franc-maçonnerie veut détruire le magistère et l'autorité de l'Église. Elle réclame la

Ces sociétés  
sont criminelles.

Remarque.

Naturalisme  
et  
franc-maçonnerie.

Religion.

Les  
vérités révélées.

séparation de l'Église et de l'État. Pour les francs-maçons, l'État tout entier doit être constitué en dehors des institutions et des préceptes de l'Église.

Bien plus, ils traitent l'Église en ennemie. On peut attaquer impunément par la parole, par la plume, par l'enseignement, les fondements mêmes de la religion catholique. — On rédnit à presque rien sa liberté, et l'on édicte des lois qui n'ont d'autre but que d'enchaîner cette liberté. On cherche à diminuer le nombre des prêtres et à restreindre leurs moyens d'action ou leurs ressources. Les communautés religieuses sont supprimées ou dispersées. — Le pape a été dépouillé de sa souveraineté temporelle, et l'on voudrait faire disparaître entièrement la Papauté.

Tous les membres de la secte, il est vrai, ne sont pas obligés d'abjurer explicitement le catholicisme; mais cette exception sert les intérêts de la franc-maçonnerie. Elle permet de duper plus facilement les personnes simples. Elle favorise la grande erreur de l'indifférence en matière de religion, qui, à elle seule, est destructive du principe même du catholicisme.

Les naturalistes vont encore plus loin. Entraînés par la logique des principes, ils ne gardent même plus dans leur intégrité les *vérités accessibles à la raison naturelle*, telles que l'existence de Dieu, la spiritualité et l'immortalité de l'âme.

Les  
vérités accessibles  
à la  
raison naturelle.

Ainsi les adeptes de la secte peuvent professer à l'égard de Dieu n'importe quelle croyance. Par suite, les autres principes chancellent : création libre, Providence, survivance de l'âme, vie future et immortalité.

Comme conséquence, au point de vue même purement naturel, l'ordre moral se trouve gravement atteint dans les mœurs privées ou publiques. Quand on supprime, comme le font les francs-maçons, Dieu Créateur et Providence, législateur souverain, fin dernière de la création, quel fondement peut-il y avoir du *juste* et de l'*injuste*?

La secte veut une *morale civique*, une *morale indépendante*, une *morale libre*. — Une telle morale est insuffisante. Les faits ne le prouvent que trop; la criminalité va croissant.

En outre, le péché originel fait de la vertu le prix de luttes incessantes. Or les francs-maçons, loin de reconnaître le péché originel, exagèrent la puissance et l'excellence de la nature, et mettent tout en œuvre pour flatter les passions : le *réalisme* est affiché par eux avec un cynisme révoltant. — Ne sont-ils pas conséquents avec eux-mêmes, puisqu'ils ont supprimé les espérances éternelles?

Société domestique.

Par rapport à la *société domestique*, voici le résumé des doctrines du naturalisme.

Le mariage n'est qu'un contrat susceptible d'être dissous. Les chefs de gouvernement ont puissance sur le lien conjugal. — Dans l'éducation des enfants, il faut laisser de côté les questions religieuses ; chaque enfant choisira plus tard la religion qui lui plaira.

Ces principes sont appliqués dans la pratique. Mariage civil, divorce, telle est la doctrine des francs-maçons. La secte concentre tous ses efforts pour s'emparer de l'éducation de la jeunesse. Il faut supprimer, disent-ils, dans l'enseignement de la morale, les devoirs qui lient l'homme à Dieu.

Société civile.

Quant à la question politique, les naturalistes soutiennent que tous les hommes sont égaux en droits, et tous absolument de même condition. Donc plus d'autorité. La source du pouvoir réside dans la multitude : dès lors les révolutions sont légitimes. — L'État doit être athée.

Ces mêmes principes sont professés par les francs-maçons. Ils frayent la voie à d'autres sectaires qui veulent le partage égal et la communauté des biens entre tous les citoyens, après la suppression de toute distinction de rang ou de fortune.

Conclusion.

Ainsi les dogmes des francs-maçons sont en complet désaccord avec la raison.

C'est une folie et une impiété sans nom de vouloir ramener la société chrétienne au paganisme et de répudier les bienfaits acquis par Jésus-Christ aux individus et aux sociétés ; une honte de détruire les fondements du juste et de l'honnête, et de réduire l'homme à vivre comme l'animal.

Il y a là une menace pour la société domestique et pour la société civile. Le mariage est un lien religieux, et il doit être indissoluble. La société ne se conçoit pas sans Dieu qui l'a constituée, de même qu'il a créé les individus. Il n'est pas loisible aux membres d'une société de refuser l'obéissance à l'autorité ; les hommes, qui sont égaux par nature, ne sont pas égaux en condition.

Les erreurs des francs-maçons sont pour les États la menace des dangers les plus redoutables. La secte est d'accord sur beaucoup de points avec les communistes et les socialistes.

Si le succès ne répond pas aux efforts, c'est par la vertu de la religion chrétienne, et grâce à l'énergie des hommes qui résistent à la franc-maçonnerie.

Hélas ! la secte flatte et séduit les *princes* et les *peuples*.

L'Église, au contraire, ne jalouse pas la puissance civile. Si elle fait découler de Dieu le droit de commander, elle anoblit par là l'autorité. Elle embrasse tous les hommes dans une même charité.

« Notre meilleur et plus solide espoir de guérison réside en la vertu de cette religion divine, que les francs-maçons haïssent d'autant plus qu'ils la craignent davantage. »

Aussi Léon XIII confirme tous les décrets portés par ses prédécesseurs.

Il trace ensuite aux évêques leur ligne de conduite :

1<sup>o</sup> Arracher à la franc-maçonnerie le masque dont elle se couvre.

2<sup>o</sup> Instruire le peuple par des prédications spéciales et par des Lettres pastorales. Il faut que l'on comprenne que tout chrétien doit répudier le principe fondamental des sectes, lors même qu'il ne verrait rien dans les faits de contraire à la justice et à la religion. Il est nécessaire d'enseigner aux masses la religion et les éléments de la philosophie chrétienne. Pour cela il importe de bien former le clergé et de faire appel encore aux laïques pieux et instruits. — Le tiers ordre de saint François sera un puissant remède. Il est une école de liberté, de fraternité, d'égalité, entendues dans leur sens véritable, et non selon la fantaisie des francs-maçons.

3<sup>o</sup> Les corporations ouvrières, institution de nos pères, protègent les intérêts du travail et les mœurs des travailleurs, en les mettant sous la tutelle de la religion. — Il importe de venir en aide aux misérables, exposés à être plus facilement trompés et séduits, et leur ouvrir les rangs d'associations honnêtes, pour les empêcher de se laisser enrôler dans les mauvaises. Le Pape ne saurait donc qu'approuver les essais tentés dans ce sens, en particulier la société de Saint-Vincent-de-Paul.

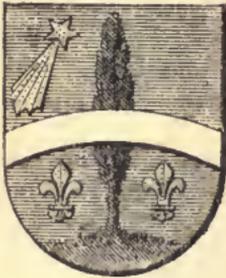
4<sup>o</sup> Il faut redoubler de zèle pour bien élever la jeunesse, et la prémunir contre les sociétés secrètes.

Il est d'ailleurs urgent d'opposer aux efforts de la franc-maçonnerie une immense coalition de prières. — Que Marie, mère de Dieu, victorieuse de Satan dès le premier moment de sa conception, déploie sa puissance contre les sectes maudites ! Saint Michel, le chef des milices célestes, sera invoqué, avec saint Joseph, patron de l'Église, avec les saints Pierre et Paul, semeurs et défenseurs de la foi catholique.

Remèdes.

La prière.

Le Pape a mis en pratique les recommandations qu'il adresse aux évêques. Joignant l'exemple à la théorie, il a enlevé à la franc-maçonnerie le masque dont elle aime à se couvrir, et, projetant sur ses traits hideux la lumière céleste de la foi, il a dévoilé le caractère satanique et pervers de la puissance occulte qui, par tous les moyens, s'attaque à l'Église.



Mais c'est trop peu de démasquer l'erreur et de prémunir les fidèles contre leurs pires ennemis. Il faut encore faire resplendir dans toute sa beauté l'idéal sublime de la société chrétienne. C'est ce que fait Léon XIII dans son Encyclique « Immortale Dei ».

## ENCYCLIQUE « IMMORTALE DEI »

### Sur la Constitution chrétienne des États.

1<sup>er</sup> novembre 1885.

L'Église, fondée pour les biens surnaturels, est en même temps la source de biens naturels innombrables. Elle est la mère de la civilisation.

Et pourtant on a voulu autrefois lui faire le reproche de contrarier les intérêts de la société civile. De nos jours, le *droit nouveau* prétend constituer la société civile en dehors de l'influence de l'Église.

Il importe d'examiner ces théories et de leur comparer la doctrine chrétienne. « De la sorte, Nous avons la confiance que la vérité dissipera par son seul éclat toute cause d'erreur et de doute. »

D'après la philosophie chrétienne, l'homme est créé par Dieu à l'état d'être social. Or à une société il faut une autorité. Donc le principe d'autorité dérive de Dieu aussi bien que l'existence de la société. Donc aussi *le pouvoir public ne peut venir que de Dieu.*

L'Église, source de biens innombrables pour la vie civile elle-même.

Le pouvoir public est basé sur le droit naturel ou divin.

Une souveraineté légitime n'est liée à aucune forme politique. Mais quelle que soit la forme de gouvernement, les chefs d'États doivent prendre Dieu pour modèle et pour règle. Le commandement doit être juste, bienveillant, s'exercer en vue du bien des citoyens. — Si l'autorité est mal exercée, le compte à rendre sera terrible.

Dans ces conditions, l'autorité entraînera l'hommage volontaire du respect chez les sujets, qui reconnaîtront en elle un reflet de l'autorité divine. Ils verront par suite, dans la sédition, un crime de lèse-majesté humaine et divine.

La société civile ainsi constituée devra rendre ses devoirs à Dieu par un culte public, selon le mode voulu par Dieu lui-même. Les hommes en société dépendent en effet de Dieu non moins que les individus.

La société civile  
doit à Dieu  
un culte public.

« Quant à la question de savoir quelle est la vraie religion, elle est facile à trancher pour quiconque l'examinera avec prudence et loyauté. » Des signes nombreux, prophéties, miracles, propagation merveilleuse de la foi, témoignage des martyrs, etc., montrent que « la seule vraie religion est celle que Jésus-Christ a instituée lui-même, et qu'il a chargé l'Église de garder et de propager ».

Quel culte  
la société doit  
à Dieu.

L'Église a été fondée par Jésus-Christ avec un chef.

« Cette société est composée d'hommes, comme la société civile ; mais soit pour la *fin* qui lui est assignée, soit en raison des *moyens* par lesquels elle tend à cette fin, elle est *supernaturelle* et *spirituelle*. Elle se distingue donc et elle diffère de la société civile. Et, ce qui est de la plus haute importance, elle est par constitution et de droit une *société parfaite*, puisque par la volonté et en vertu de la bienveillance de son fondateur elle possède, en elle-même et par elle-même, tous les secours nécessaires à sa conservation et à son action. »

Nature  
de l'Église.

La fin de l'Église étant bien supérieure à celle des sociétés civiles, elle les dépasse en dignité, et ne saurait être dépendante du pouvoir civil.

Ce pouvoir suprême « parfait en lui-même et pleinement indépendant », l'Église l'a toujours revendiqué. — Il a d'ailleurs été reconnu de fait par les souverains et chefs d'États, qui traitaient avec l'Église comme avec une puissance.

Par une disposition spéciale de la Providence, la puissance ecclésiastique a été munie d'un principat civil, garantie de son indépendance.

Relations  
entre la puissance  
civile  
et la puissance  
ecclésiastique.

La puissance civile et la puissance ecclésiastique sont donc l'une préposée aux choses humaines, l'autre aux choses divines ; chacune est souveraine dans son domaine. — Toutefois, comme leur autorité s'exerce sur les mêmes sujets, il peut arriver qu'une seule et même chose, bien qu'à des titres différents, soit du ressort de l'une et de l'autre puissance. Il appartenait donc à la Providence de déterminer les relations qui doivent exister entre les deux pouvoirs.

Ces relations sont comparables à celles qui existent entre l'âme et le corps.

Pour les bien apprécier, il faut considérer la nature des deux puissances, et tenir compte de l'excellence de la fin qu'elles poursuivent. Tout ce qui, dans les choses humaines, est sacré et touche au salut des âmes et au culte de Dieu, soit en vertu de sa nature, soit par son but, est du ressort de l'autorité de l'Église. Quant aux autres choses, qui concernent l'ordre civil et politique, elles sont du domaine de l'autorité civile : « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. »

Pour assurer la paix, il peut arriver que l'Église, avec sa charité maternelle, conclue avec les États des traités sur des points particuliers.

Avantages  
de cette conception  
du pouvoir.

Cette conception du pouvoir n'a rien qui puisse paraître incompatible avec la dignité des princes. Elle rend même leurs droits plus augustes et plus stables.

Une telle organisation basée sur le christianisme produirait des fruits excellents si elle était pratiquée. Par elle le *divin* et le *humain* sont délimités, les *droits* de chacun sont garantis, les *devoirs* sont fixés. Tous les hommes sont aidés à marcher vers la vie éternelle, et en même temps ils ont des guides pour leur assurer les biens de cette vie. — La *société domestique* est rendue stable par la sainteté du lien conjugal un et indissoluble. Il est ainsi pourvu à l'éducation des enfants. — Dans l'*ordre politique et civil*, les lois sont dictées par la justice. L'autorité des princes revêt un caractère divin, et elle est sagement maintenue dans de justes limites. L'obéissance des sujets devient la soumission à la volonté de Dieu ; la sédition est considérée comme un crime.

La religion répand ainsi sur la vie publique comme sur la vie privée ses inappréciables bienfaits.

Heureuse influence  
de l'Église  
pour le bonheur  
des sociétés.

L'heureuse influence de l'Église pour la félicité des peuples, si bien mise en évidence par saint Augustin, l'histoire est là pour nous la faire apprécier. C'est grâce à la religion que l'Europe chrétienne a dompté et civilisé les barbares, repoussé

victorieusement les invasions musulmanes, et tenu toujours le premier rang dans tout ce qui fait honneur à l'humanité, spécialement dans les œuvres de charité.

Tous ces biens dureraient encore si l'accord des deux puissances avait persévéré, et il y aurait eu lieu d'en espérer de plus grands encore, si l'Église avait rencontré une docilité plus parfaite.

Mais le déplorable et pernicieux goût de nouveautés qui se fit jour au xv<sup>e</sup> siècle, après avoir bouleversé la religion chrétienne, a envahi la philosophie, et enfin est descendu à tous les degrés de la société civile. De là ces principes modernes de liberté effrénée, qui constituent un *droit nouveau*, trop souvent en désaccord avec le droit chrétien et le droit naturel.

*Droit nouveau.*

Le premier de ces principes est que tous les hommes, étant de même nature, sont égaux entre eux. Personne n'a le droit de commander. Dès lors l'autorité publique n'est que l'expression de la volonté du peuple, qui choisit ses mandataires, et leur délègue moins le droit que les fonctions du pouvoir, pour l'exercer en son nom. De la souveraineté de Dieu il n'est pas question, — comme s'il n'existait pas, ou comme si les hommes, individus ou sociétés, ne lui devaient rien. Et pourtant quelle société peut exister en dehors de Dieu ?

Principe d'égalité.

L'État n'étant autre chose que « la multitude souveraine et se gouvernant elle-même », le peuple est la source de tout droit et de toute puissance. Dès lors, ceux qui détiennent le pouvoir public ne se croient liés par aucune obligation vis-à-vis de Dieu, ils ne professent officiellement aucun culte, et ne se considèrent pas comme tenus de rechercher quelle est la vraie religion, ni d'en favoriser une de préférence aux autres. A chacun de choisir sa religion. De là une liberté sans frein en matière religieuse, une licence sans bornes de penser et de publier ses pensées.

L'État.

Dans ces conditions, la religion catholique est mise sur le pied d'égalité, et même d'infériorité, avec des sociétés qui lui sont étrangères. On ne tient nul compte des lois ecclésiastiques. L'Église ne peut intervenir dans l'instruction publique.

L'Église.

Pour ce qui est des matières de droit mixte, comme unité et stabilité du mariage, biens ecclésiastiques, l'État porte des décrets arbitraires. Les souverains ne traitent pas l'Église en société parfaite; ils la considèrent comme une association semblable aux autres associations. Ils attribuent à la faveur ou à la concession des gouvernements tout ce qu'elle a de droits ou de puissance légitime d'action.

Là où des concordats sont intervenus, on essaye de proclamer la séparation de l'Église et de l'État, afin d'agir plus librement, et c'est en vain que l'Église réclame l'accomplissement de la foi jurée.

Ainsi on tend à chasser complètement l'Église de la société, ou à la tenir assujettie ou enchaînée à l'État.

Fausseté et dangers  
de cette doctrine.

La simple raison naturelle condamne cette conception du pouvoir civil. La souveraineté du peuple ne repose sur aucun fondement; l'autorité ne peut venir que de Dieu. D'ailleurs, si les chefs de gouvernements ne sont que des délégués chargés d'exécuter la volonté du peuple, tout peut également changer au gré du peuple, et il y a toujours à redouter des séditions. Le système de la souveraineté du peuple est donc impuissant à sauvegarder l'ordre public.

Relativement à la religion, les théories modernes sur le pouvoir civil sont l'athéisme, moins le nom. La croyance en Dieu ne peut en effet se concilier avec l'indifférence par rapport à des cultes opposés sur des points de première importance.

La liberté illimitée de penser et d'écrire est l'origine de maux innombrables. La liberté, élément de perfection, doit s'appliquer à ce qui est *vrai* et *bon*; or la vérité et le bien sont quelque chose d'immuable. Dès lors adhérer à l'*erreur* ou au *mal*, c'est une déchéance. Il n'est donc pas permis de publier l'erreur ou d'afficher le vice, ni de les mettre sous la tutelle ou la protection des lois. On ne doit pas pouvoir impunément détourner les esprits de la vérité et les âmes de la vertu.

Ainsi c'est une grande et funeste erreur d'exclure de la vie publique l'Église, instituée par Dieu lui-même. Une société sans religion ne saurait être réglée. Prétendre assujettir l'Église à la société civile est une injustice et une témérité.

Enseignement  
des Papes.

Les Papes ont parlé dans ce sens, en particulier Grégoire XVI et Pie IX. Ils ont enseigné l'origine divine du pouvoir; ils ont présenté le droit d'élemente comme contraire à la raison, déclaré l'indifférence en matière de religion inacceptable pour les individus et pour les sociétés, condamné la liberté illimitée de pensée et de parole.

Résumé.

L'Église étant une société parfaite, les souverains ne doivent pas la subjuguier ou restreindre sa liberté d'action. Dans les questions de droit matrimonial, il faut qu'entre la société civile et la société religieuse existe la concorde réclamée par leur nature et par leur fin propre.

Ces principes ne s'attaquent pas aux différentes formes de

gouvernement; le peuple peut avoir une part plus ou moins grande à l'administration de la chose publique.

De plus, dans certains cas, l'Église peut admettre de la part de l'État une sage tolérance vis-à-vis des différents cultes dissidents, tout en défendant de les mettre sur le même pied légal que la vraie religion. Elle ne prétend pas d'ailleurs forcer jamais personne à embrasser la foi catholique.

Ennemie de la licence, l'Église a toujours cherché à assurer à l'homme la liberté véritable. Toujours elle a embrassé ce qui est bon et juste. Si elle repousse une liberté immodérée qui dégénère en désordre, elle salue les progrès qui peuvent contribuer à la prospérité de cette vie, acheminement vers la vie éternelle. Elle favorise les découvertes de l'esprit humain, et encourage l'art et l'industrie, tout en les dirigeant vers un but honnête et salutaire.

Cette manière d'agir si sage et si raisonnable, voilà ce que l'on discrédite de nos jours. « Néanmoins, comme le propre de la vérité, mise au grand jour, est de se répandre au loin et de pénétrer peu à peu les esprits des hommes, ... nous proclamons librement la vérité, selon notre devoir... La vérité est pour les hommes la source de la liberté et sa meilleure sauvegarde. *La vérité vous délivrera* (Joan. VII, 32). »

Les catholiques, en écoutant le pape, apprendront leurs devoirs en *théorie* et en *pratique*.

En *théorie*, il faut adhérer fidèlement à l'enseignement des Pontifes romains, particulièrement en ce qui concerne les *libertés modernes*. On ne doit pas se laisser séduire par ce qu'elles ont de spécieux.

En *pratique*, pour ce qui concerne les affaires privées, chacun doit avant tout conformer sa vie aux préceptes de l'Évangile. Il faut de plus aimer l'Église, lui obéir, pourvoir à son honneur et respecter ses droits. Il importe encore que chacun assure selon son pouvoir l'administration chrétienne des choses municipales, et veille à ce que l'autorité publique assure l'éducation religieuse et morale de la jeunesse. — Il sera aussi généralement utile et louable que les catholiques prennent part aux grandes charges de l'État. Ils seront de la sorte à même d'appliquer à la vie des peuples les doctrines de l'Église, et empêcheront les mauvais d'arriver au pouvoir. Ainsi agissaient les chrétiens des premiers siècles.

A notre époque, il est nécessaire que tous les catholiques se montrent avant tout des fils dévoués de l'Église, repoussent ce qui lui est opposé, se servent des institutions publiques au

Devoirs  
des catholiques.

profit de la vérité et de la justice, maintiennent la liberté dans les limites tracées par la loi naturelle et la loi divine, et cherchent à ramener toute constitution publique à la forme chrétienne proposée par le Pape.

Règles pratiques.

On ne peut formuler de règle unique pour réaliser ce but; mais il faut maintenir la concorde des volontés et tendre à l'uniformité de l'action, et pour cela obéir au Siège apostolique et aux évêques.

Au point de vue de la *doctrine*, il est nécessaire de s'attacher à l'enseignement de l'Église et de se tenir en garde contre toutes les opinions qui se rapprochent du *naturalisme* et du *rationalisme*, dont le but spécial est de renverser l'ordre surnaturel et de substituer l'homme à Dieu.

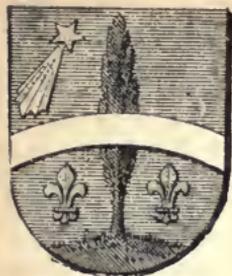
Pour ce qui est de la *conduite*, il n'est pas permis d'avoir deux manières de faire : de respecter l'Église dans la vie privée, et de rejeter son autorité dans la vie publique. Ce serait allier le bien avec le mal. Mais en matière purement politique, des divergences honnêtes sont permises. — Les écrivains et les journalistes en particulier doivent suivre cette ligne de conduite et tout faire pour procurer le commun accord par une charité réciproque et par une déférence spéciale envers le Saint-Siège.

Ainsi les catholiques aideront l'Église à propager la bonne doctrine, et contribueront à sauver la société.

\* \* \*

Dans l'Encyclique « Immortale Dei », que nous venons d'analyser, Léon XIII a montré au monde le type véritable de la société chrétienne; il a exposé en même temps les erreurs sociales modernes.

Un mot résume les théories nouvelles qui s'opposent à la réalisation de cet idéal rayonnant de beauté, mot plein de séductions et de charmes trompeurs, que sans cesse l'impiété fait miroiter aux regards de nos générations contemporaines : la *liberté*.



C'est sur la vraie notion de la liberté que le pape va maintenant diriger son enseignement de la céleste lumière qu'il emprunte à la foi; il va dissiper les fausses lueurs dont se pare le libéralisme moderne, et le mirage qu'il exerce sur les esprits et sur les cœurs.

## ENCYCLIQUE

### « LIBERTAS PRÆSTANTISSIMUM »

Sur la liberté humaine.

20 juin 1888.

La liberté, privilège magnifique des êtres doués d'intelligence, rend l'homme maître de ses actes. Ce qui surtout est important dans cette prérogative, c'est la manière dont on l'exerce; car de l'usage de la liberté dérivent les plus grands biens ou les plus grands maux.

« Le libérateur du genre humain, Jésus-Christ, ayant restauré et accru la dignité première de notre nature, a donné à la volonté même de l'homme de multiples secours: l'assistant de sa grâce, et lui proposant d'autre part la félicité éternelle du ciel, il l'a élevée à un état meilleur. »

L'Église prolonge son action à travers les siècles. — Et pourtant on accuse l'Église d'être l'ennemie de la liberté humaine.

La cause en est dans une fausse conception de la liberté. On a altéré ou étendu d'une manière exagérée sa notion.

Les *libertés modernes*, ainsi qu'il a été dit dans les Encycliques précédentes, spécialement dans l'Encyclique *Immortale Dei*, contiennent une part de bien et une part de mal. Ce qui est bon en elles est ancien comme la vérité, et l'Église l'a toujours approuvé et admis. « Ce qui s'y ajoute de nouveau, comme il apparait à quiconque cherche le vrai, constitue un élément corrompu, produit par le trouble des temps et par une recherche désordonnée de nouveautés. »

Beaucoup d'esprits voient la plus belle gloire de notre époque

Excellence  
de la  
liberté humaine.

Fausse conception  
de la liberté.

dans ce que ces libertés ont de vicieux. Il est donc nécessaire de traiter à part cette question.

La  
liberté naturelle  
est une prérogative  
des  
êtres raisonnables.

L'Encyclique a directement pour objet la *liberté morale* dans les individus et dans la société. Cependant il faut dire d'abord quelque chose de la *liberté naturelle*, qui est le principe et la source de tout genre de liberté. « Cette liberté, le jugement de la masse et le sens commun, qui est l'expression la plus vraie et comme la voix de la nature, la reconnaît seulement dans les êtres doués d'intelligence ou de raison. » C'est elle qui nous fait considérer l'homme comme *responsable* de ses actes. « Les animaux ne sont conduits que par leurs sens, ils ne cherchent les choses qui leur sont utiles et ne fuient les choses nuisibles que parce que leur instinct naturel les y pousse; l'homme au contraire a la raison pour guide dans chacune des actions de sa vie. » Or la raison nous montre que les biens du monde *peuvent être ou ne pas être*, et qu'aucun n'est nécessaire; elle donne donc à la volonté le droit d'option.

Si l'homme peut ainsi juger de la *contingence* des choses, c'est qu'il a une âme simple, spirituelle, capable de penser; une âme qui, créée immédiatement par Dieu, dépasse immanablement les choses corporelles, et a son mode propre et particulier de vie et d'action. — Cette âme, « comprenant par son jugement les raisons immuables et nécessaires des choses, voit que les biens particuliers ne sont nullement nécessaires. »

Ainsi, prouver la spiritualité de l'âme, c'est établir la liberté naturelle sur son plus solide fondement.

Or cette doctrine de la liberté, comme celles de la simplicité, de la spiritualité et de l'immortalité de l'âme, nul ne la prêché plus haut et avec plus de constance que l'Église catholique. Contre les manichéens, et plus tard, soit au Concile de Trente, soit contre les jansénistes, elle a toujours combattu le *fatalisme*.

Comment  
la liberté réside  
dans la volonté.

La liberté est ainsi le propre des êtres intelligents et raisonnables, et elle n'est autre chose, dans sa nature, que « la faculté de choisir les moyens qui conduiront à un but déterminé ». Par cette faculté qu'il a de choisir, l'homme est maître de ses actes.

Or toute chose qui a pour but d'en obtenir une autre rentre dans la catégorie des biens *utiles*, et l'utile agit sur l'appétit. La liberté est donc le propre de la *volonté*, en tant qu'elle possède la faculté de choisir.

Le bien que peut désirer la volonté doit être *connu par la raison*, d'autant plus que le choix doit être précédé d'un jugement sur l'excellence des biens et la préférence que nous devons leur donner.

Donc la liberté résidant dans la volonté, qui est de sa nature un appétit obéissant à la raison, a elle-même pour objet, comme la volonté, un *bien conforme à la raison*.

Néanmoins chacune de ces facultés ne possédant pas la perfection absolue, l'intelligence peut proposer, et de fait propose souvent à la volonté un objet qui n'a pas la bonté réelle, mais seulement l'apparence du bien, et la volonté s'y attache.

La faculté de pécher n'est pas la liberté, bien qu'elle la suppose.

Mais de même que pouvoir se tromper est un défaut de l'intelligence, pouvoir s'attacher à un bien faux est un défaut de la liberté; et c'est pourtant un indice du libre arbitre, tout comme la maladie l'est de la vie. Donc la volonté, par le fait même qu'elle dépend de la raison, tombe dans un vice radical quand elle désire un objet qui s'écarte de la droite raison : c'est la corruption et l'abus de la liberté.

C'est pourquoi, Dieu, étant souverainement vrai et bon par essence, ne peut en aucune façon vouloir le mal, de même que les bienheureux dans le ciel, grâce à l'intuition qu'ils ont du souverain bien.

La faculté de pécher n'est donc pas une liberté, mais une servitude. Saint Thomas commente excellemment ces paroles du Sauveur : « Celui qui commet le péché est l'esclave du péché. » Les philosophes anciens disaient avec raison que nul n'est libre que le sage.

A la liberté il fallait une protection.  
D'abord une *loi*.

La *loi*, protection de la liberté.

Il ne saurait y avoir à proprement parler de loi pour les animaux, qui accomplissent leurs actes sous l'impulsion de la nature. Mais chez les êtres doués d'intelligence, c'est la raison qui dit ce qu'il faut rechercher et ce qu'il faut éviter pour atteindre la fin suprême. Cette *ordination de la raison*, c'est ce qu'on appelle la loi.

Ainsi la loi est nécessaire à l'homme par le fait même qu'il doit se conduire suivant la raison, et qu'il est libre par nature. — Il est donc absurde de dire : L'homme étant libre par nature doit être exempté de toute loi.

La loi guide l'homme et l'attire en même temps au bien par les sanctions qu'elle propose.

*Loi naturelle  
et loi éternelle.*

Telle est, à la tête de toutes les lois, la *loi naturelle*. C'est la raison même de l'homme, lui ordonnant de bien faire et lui interdisant de pécher.

« Mais cette prescription de la raison humaine ne peut avoir force de loi sinon parce qu'elle est la voix et l'interprète d'une raison supérieure, dont l'autorité s'impose à notre esprit et à notre liberté. » — La loi naturelle « n'est donc autre que la *loi éternelle*, gravée dans les êtres raisonnables, pour les incliner vers *l'acte et la fin qui leur conviennent*, et celle-ci n'est que la raison éternelle elle-même de Dieu créateur et modérateur de l'univers ».

*Secours accordés  
à la liberté.*

Dieu, dans sa bonté, a voulu joindre à cette règle de nos actes certains *secours*.

Au premier rang, la *grâce divine*, qui éclaire l'intelligence et incline sans cesse vers le bien moral la volonté salutairement raffermie. — Par cette intervention de Dieu, la liberté n'est pas détruite, car l'influence de la grâce s'harmonise avec la nature de l'âme et de la volonté, la grâce et la nature ayant le même auteur.

*Loi humaine.*

Ce que la raison et la loi naturelle font pour les individus, la *loi humaine*, promulguée pour le bien commun des citoyens, l'accomplit pour les hommes vivant en société.

La loi humaine peut avoir pour *objet* ce qui est bon ou mauvais naturellement. Elle ne saurait alors rien ajouter au point de vue de l'obligation créée par la loi naturelle. L'office du législateur se borne donc à obtenir par des sanctions convenables que les méchants et les vicieux soient arrêtés dans le mal et ramenés au bien, ou du moins ne nuisent pas à la société.

Les autres prescriptions de la puissance civile ne s'appuient pas directement sur le droit naturel; mais elles en sont des conséquences plus ou moins éloignées, en ce sens que le législateur précise les points divers que la nature a laissés vagues et indéterminés. Ainsi la sagesse des hommes devra déterminer dans quelle mesure les membres d'une société contribueront à la prospérité commune. — Intimées par un pouvoir légitime, ces décisions constitueront la loi humaine.

C'est toujours en somme la loi éternelle de Dieu qui est la règle suprême de la liberté, soit pour les individus, soit pour les sociétés.

*Les lois humaines  
sont  
une dérivation  
de la loi éternelle.*

Par conséquent, dans une société d'hommes, la liberté n'est pas la faculté de faire ce qui plaît, elle consiste en ce que l'observation de la loi éternelle est facilitée par le secours des

lois civiles. — Pour ceux qui gouvernent, la liberté n'est pas le pouvoir de commander au hasard et suivant le bon plaisir. Les lois humaines n'ont de force qu'autant qu'elles sont une dérivation de la loi éternelle.

Une prescription qui serait en désaccord avec les principes de la droite raison ou avec les intérêts du bien public n'aurait donc aucune force de loi, parce qu'elle ne serait pas une règle de justice, et qu'elle écarterait les hommes du bien pour lequel la société est créée.

Ainsi, chez les individus comme chez les sociétés, chez les supérieurs non moins que chez les subordonnés, la nature de la liberté humaine suppose la nécessité d'obéir à une raison éternelle, qui n'est autre que l'autorité de Dieu commandant ou défendant.

La liberté n'en peut être que perfectionnée, car sa fin c'est Dieu.

L'Église a de tout temps prêché ces vérités. Les lois évangéliques, en appelant l'homme à une sainteté inconnue des anciens, le mettent en possession d'une liberté plus parfaite. Pour les peuples, l'Église a aboli l'esclavage ; Jésus-Christ a proclamé le premier l'équilibre des droits et la vraie fraternité, et les Apôtres ont continué son enseignement. Partout où l'Église pose le pied, la brutalité des mœurs fait place à la douceur ; aux ténèbres de la barbarie succède la lumière de la vérité. — Dans les peuples civilisés également, l'Église s'est toujours opposée à la tyrannie. Elle prêche la soumission aux lois justes et le respect du pouvoir. « Le pouvoir légitime vient de Dieu, et *quiconque résiste au pouvoir résiste à l'ordre établi par Dieu.* » Toutefois il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes quand les lois sont injustes. Ainsi les peuples sont à l'abri de la tyrannie, et tous participent à la vraie liberté, qui consiste, avons-nous dit, dans la faculté pour chacun de vivre selon les lois et la droite raison.

Il en est beaucoup malheureusement qui entendent le mot de liberté dans le sens de Lucifer : *Non serviam*, et confondent cette liberté avec une absurde licence.

Tels sont ceux qui se disent *libéraux*.

Le *libéralisme* introduit dans la pratique de la vie les principes posés en philosophie par le *naturalisme* et le *rationalisme*.

Il a pour principe que la raison humaine est maîtresse souveraine. « Refusant l'obéissance due à la raison divine et éter-

Résumé.

L'Église protège la liberté.

Les libéraux.

Naturalisme et rationalisme.

nelle, la raison humaine décrète qu'elle ne dépend que d'elle-même, et qu'elle est en elle-même principe suprême, source et juge de la vérité. » — De là, sous le fallacieux prétexte de liberté, la morale que l'on appelle *indépendante*.

La conséquence de cette doctrine, que personne n'a d'autorité sur l'homme, c'est que la puissance publique émane de la multitude comme de sa source première. La *raison collective* devient la règle, la puissance appartient au nombre, et les majorités seules créent le droit et le devoir.

Mais il est absolument contraire à la raison que l'homme soit indépendant de Dieu, son créateur.

De plus, les conséquences d'une pareille doctrine sont funestes pour l'individu comme pour la société. En faisant tout dépendre du jugement des hommes, on supprime la différence fondamentale du bien et du mal, de l'honnête et de ce qui est honteux; ce qui plaira sera permis. — Dans les affaires publiques, le pouvoir n'a plus de force; les lois dépendent du caprice des majorités. La société n'a plus de religion. Les séditions et les troubles sont la suite naturelle des théories sur la souveraineté de la multitude. En dehors du devoir et de la conscience, la force est bien impuissante à contenir les passions populaires; on peut le voir par les luttes engagées contre les socialistes et autres sectes séditeuses.

Le libéralisme ne favorise donc pas la vraie liberté, mais il en est le renversement.

Beaucoup de partisans du libéralisme, effrayés des conséquences, reconnaissent que le droit naturel, la loi divine et éternelle, doivent garder leur souveraineté. Cependant ils n'admettent pas que Dieu puisse imposer d'autres lois que celles que connaît la raison naturelle.

Mais qui peut mettre des bornes à l'autorité législative de Dieu? Le jugement de l'homme n'a pas le droit de limiter le pouvoir qu'a Dieu de commander, car ce jugement vaudrait plus que l'autorité et la Providence divines.

Il faut donc que la règle de notre vie soit *l'ensemble des lois* que Dieu a voulu nous transmettre, par les voies qu'il a plu à son infinie sagesse d'employer. — L'auteur de ces diverses lois étant le même, il doit y avoir pleine harmonie entre les lois positives et la loi naturelle.

D'autres admettent que les lois divines règlent la vie et la conduite des *particuliers*, mais non pas celle des *États*. Il est permis, d'après eux, de légiférer sans tenir compte des ordres de Dieu. D'où la *séparation de l'Église et de l'État*.

Fausseté  
de ces doctrines.

L'autorité suprême  
de Dieu  
n'est pas limitée  
à la loi naturelle.

Les lois divines  
lient les États  
comme  
les particuliers.

Mais il faut que l'État donne aux citoyens la facilité de vivre selon les lois de Dieu. Donc l'État ne peut se désintéresser de ces lois, ou aller contre elles. — Il faut de plus que les souverains procurent à leurs sujets non seulement les biens extérieurs, mais surtout les biens de l'âme. Or rien plus que les lois de Dieu ne saurait accroître ces biens. — Enfin il y a des terrains communs où se rencontrent le pouvoir civil et le pouvoir sacré. Il faut un accord, comparable à l'union de l'âme et du corps. Le conflit ne saurait être dans l'ordre de la Providence.

Il est bon de considérer séparément les différentes sortes de libertés que l'on veut présenter comme les conquêtes de notre époque.

Principales revendications des libéraux.

#### **Liberté des cultes à l'égard des individus.**

Chacun, dit-on, est libre de professer telle religion qui lui plaît, ou même de n'en professer aucune.

*Liberté des cultes au point de vue des individus.*

Bien au contraire, le culte de piété et de religion est pour nous le premier des devoirs à cause de la souveraineté de Dieu, dont nous dépendons constamment.

Aucune vertu morale d'ailleurs ne saurait exister sans la religion, car la vertu morale a pour objet Dieu, fin suprême et souverain bien. La religion est la reine et la règle des vertus. — Le choix de la religion à suivre est commandé par les caractères ou signes extérieurs par lesquels Dieu a voulu la rendre reconnaissable.

Offrir à l'homme la liberté en question, c'est lui donner le pouvoir de dénaturer le plus saint des devoirs et de le désertir, d'abandonner le bien immuable pour se tourner vers le mal. C'est une dépravation de la liberté.

*Au point de vue social*, on veut que l'État ne rende aucun culte à Dieu, ou n'autorise aucun culte public; on accorde à toutes les religions les mêmes droits, même lorsque le peuple est catholique.

Au point de vue social.

Mais c'est supposer que la communauté civile n'a aucun devoir vis-à-vis de Dieu, ce qui est faux. En effet, la *réunion des hommes* en société est l'œuvre de la volonté divine. Les besoins de l'homme ne sauraient trouver leur satisfaction que dans l'association. Donc, *en tant que société*, la société civile doit à Dieu ses hommages. L'État ne peut pas être athée, ou, ce qui revient au même, être indifférent par rapport aux diverses formes de religion.

Il est donc nécessaire de professer en société la religion que

Dieu a voulu faire reconnaître comme la vraie religion, et cette religion est facilement reconnaissable, grâce aux signes dont il l'a munie, au moins dans les pays catholiques. Les souverains doivent la conserver et la protéger. En effet, ils n'ont pas simplement pour mission de conduire les citoyens à la prospérité de cette vie terrestre, bien que ce soit là la fin immédiate qu'ils aient à se proposer; « ils doivent aussi ne diminuer en rien, et même accroître pour l'homme la faculté d'atteindre au bien suprême et souverain, qui constitue la félicité éternelle des hommes, et auquel ne peuvent prétendre ceux qui négligent leurs devoirs religieux. »

La liberté des cultes est très préjudiciable soit aux gouvernants, soit aux gouvernés. La religion au contraire fait remonter jusqu'à Dieu l'origine du pouvoir, impose aux princes de gouverner avec sagesse, justice et bonté, et en même temps elle recommande aux citoyens à l'égard de la puissance légitime la soumission, le respect, l'amour; elle interdit les séditions et les révoltes, et tout ce qui peut troubler la tranquillité de l'État, et par contre-coup restreindre la liberté des citoyens.

La religion d'ailleurs favorise les bonnes mœurs, et par suite la liberté, comme l'atteste l'histoire.

*Liberté  
de la parole  
et de la presse.*

**Liberté de la parole et de la presse.** Poussée à l'excès, cette liberté n'est pas un droit, car un droit est une faculté morale qui ne saurait appartenir également à la vérité et au mensonge, au bien et au mal.

Il est juste que l'autorité publique réprime les doctrines mensongères et les vices, pour qu'ils ne causent aucun dommage à la société. Les écarts d'un esprit licencieux deviennent en effet facilement une oppression pour les esprits faibles, grâce aux artifices du style et aux subtilités de la dialectique, surtout lorsque les passions sont flattées. La liberté sera d'autant plus grande que la licence sera contenue plus sévèrement.

Pour les matières libres et sujettes à discussion, il est loisible à chacun de se former une opinion et de l'exprimer librement.

*Liberté  
d'enseignement.*

**Liberté d'enseignement.** L'enseignement ne doit avoir pour objet que des choses vraies. Ceux qui enseignent ont donc le devoir de détruire l'erreur et de prémunir contre les fausses opinions.

Donc le pouvoir public ne doit pas tolérer une liberté absolue d'enseignement, d'autant plus que l'autorité du maître s'impose au disciple. Il faut maintenir dans des limites convenables la liberté d'enseignement.

Deux sortes de vérités peuvent être l'objet de cet enseignement.

Les *vérités naturelles* sont le patrimoine commun du genre humain; sur elles reposent les mœurs, la justice, la religion, l'existence même de la société. — Les *vérités surnaturelles* ont droit aussi à être sauvegardées. Le maître le plus sûr c'est Dieu. Mais l'Église participe au divin magistère, et elle a reçu le glorieux privilège de l'infaillibilité; elle a donc un droit inviolable à la liberté d'enseigner. De fait, le monde entier a trouvé dans la sagesse chrétienne son renouvellement.

Comme il ne peut y avoir de contradiction entre les vérités naturelles et les vérités surnaturelles ou révélées, l'Église, loin de retarder l'avancement des sciences et le progrès de la civilisation, leur apporte au contraire lumière et protection. Les sciences humaines, bonnes en elles-mêmes, peuvent être d'une grande utilité pour éclairer même les vérités révélées.

L'Église a rendu de fait d'immenses services aux sciences humaines en conservant les monuments de la sagesse antique, en protégeant et encourageant les sciences et les arts.

Il reste d'ailleurs un champ immense librement ouvert aux investigations des savants.

On voit combien les libéraux entendent mal la liberté d'enseignement, lorsqu'ils se réservent, ainsi qu'à l'État, une liberté illimitée d'enseigner toutes choses, même les opinions les plus perverses, tandis qu'ils confinent la liberté de l'Église dans les limites les plus étroites. Contre son enseignement ils accumulent obstacle sur obstacle, alors que cependant il ne pourrait en sortir que les plus grands avantages.

**Liberté de conscience.** Il a été montré plus haut qu'on ne peut admettre pour chacun la liberté de rendre à Dieu le culte qu'il voudra.

*Liberté  
de conscience.*

Mais si par *liberté de conscience* on entend le droit pour les citoyens de suivre la voix de leur conscience et d'obéir aux préceptes de Dieu, cette liberté est le plus sacré des droits. Les Apôtres l'ont revendiquée, les apologistes l'ont défendue, les martyrs l'ont scellée de leur sang. La puissance de Dieu sur l'homme, les devoirs de l'homme envers Dieu exigent cette liberté.

La liberté de conscience ainsi entendue n'a rien de commun avec des dispositions séditionnaires ou factieuses, car il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.

Les libéraux n'acceptent pas cette liberté; ils prétendent

qu'on doit subir la domination de l'État, ce qui amènerait à la tyrannie.

Conduite  
de  
l'Église en matière  
de tolérance.

L'Église aurait en à cœur de voir mettre en pratique les principes chrétiens exposés plus haut; ces principes auraient une efficacité souveraine contre les maux du temps présent, nés en grande partie de ces libertés tant vantées. Son espérance a été déçue.

Le seul remède aux maux présents serait dans les saines doctrines, garantie de la vraie liberté.

L'Église néanmoins, tout en n'accordant de droits qu'à ce qui est juste et honnête, sait tenir compte de l'infirmité humaine : en face du courant qui entraîne à notre époque les esprits et les choses, elle admet que les gouvernements puissent user de « tolérance à l'égard de certaines choses contraires à la vérité et à la justice », pour éviter un plus grand mal. — Dieu qui gouverne le monde avec une sagesse infinie ne permet-il pas l'existence de certains maux? Le gouvernement des hommes doit imiter celui de la divine Providence.

Mais en tolérant ainsi le mal, il ne faut ni l'approuver, ni le vouloir en lui-même. Plus il devient nécessaire de tolérer le mal dans un État, plus les conditions de cet État s'écartent de la perfection. — La tolérance du mal doit être rigoureusement circonscrite dans les limites exigées par sa raison d'être, c'est-à-dire par le salut public.

Réclamation  
des libéraux.

En cette matière de la *tolérance*, les libéraux sont injustes et imprudents.

Ils veulent accorder au mal une liberté absolue; et, quand l'Église réclame contre une tolérance excessive, ils l'accusent de manquer de patience et de douceur. — Prodiges de libertés pour tous, ces grands prôneurs de tolérance refusent souvent de laisser à l'Église sa liberté.

Résumé.

*En résumé*, l'homme doit rester tout entier et toujours dans une dépendance réelle à l'égard de Dieu. La liberté ne saurait donc se comprendre sans cette soumission. La négation de la souveraineté de Dieu, ce serait un abus de la liberté et une révolte, et c'est le vice capital du *libéralisme*.

Degrés  
dans le libéralisme.

Il y a d'ailleurs plusieurs degrés dans le libéralisme.

1<sup>er</sup> degré.

Se révolter *complètement* contre l'autorité divine et l'empire suprême de Dieu, soit dans la vie publique, soit dans la vie privée, c'est la plus grande dépravation de la liberté, et la pire espèce de libéralisme.

Puis vient le système de ceux qui s'insurgent contre l'ordre surnaturel, foi et morale, tout en admettant la soumission dans l'ordre naturel. Il en est du moins qui prétendent qu'on ne doit pas tenir compte de la Révélation dans les affaires publiques de l'État. — Nous avons vu plus haut combien est grave cette erreur, qui amène à la séparation de l'Église et de l'État.

Ici encore il existe deux courants d'idées. Les uns veulent que l'État ne tienne aucun compte de l'existence de l'Église dans le gouvernement de la société humaine, ils laissent tout au plus aux citoyens la liberté de vaquer aux devoirs de la religion. Cette séparation de l'Église et de l'État est inadmissible, d'après ce qui a été dit; elle renferme d'ailleurs une contradiction. — D'autres, en reconnaissant l'existence de l'Église, lui enlèvent le caractère et les droits propres d'une société parfaite. « Ils lui dénie le droit de légiférer, de juger, de punir les coupables; l'Église, d'après eux, ne peut qu'exhorter, user de persuasion, et diriger ceux qui se soumettent de leur plein gré et volontairement à elle. » Le caractère de l'Église est ainsi dénaturé; l'autorité du pouvoir civil est exagérée jusqu'à mettre sous la domination de l'État l'Église de Dieu. L'Encyclique « Immortale Dei » a rappelé les raisons des apologistes contre cette prétention.

Beaucoup de libéraux enfin, sans admettre cette séparation de l'Église et de l'État, estiment qu'il faut amener l'Église à céder aux circonstances et à se prêter à ce que réclame la prudence du jour dans le gouvernement des sociétés. — Entendue dans un sens équitable, cette opinion peut être admise, parce que l'Église, en vue d'un plus grand bien, se montre indulgente pour les concessions qui ne violent pas la sainteté de sa mission. Mais l'Église ne saurait encourager des doctrines ou des pratiques introduites par l'affaïssement des mœurs, qui peuvent nuire à la religion.

Il suit des considérations qui précèdent que les libertés énumérées ne sauraient être demandées, défendues ou accordées sans discernement.

Elles peuvent être tolérées pour de justes causes, avec des tempéraments qui les empêchent de dégénérer en licence.

Là où ces libertés sont en usage, les citoyens doivent s'en servir pour le bien, et les apprécier comme le fait l'Église.

Quand on est opprimé ou menacé d'oppression par rapport à la religion et à l'Église, il est permis de rechercher une autre organisation politique qui donne la liberté de bien faire.

Il est louable de prendre part à la gestion des choses

2<sup>e</sup> degré.3<sup>e</sup> degré.

Coactus

publiques, à moins que pour certaines raisons particulières on ne doive s'abstenir. L'Église approuve que tous unissent leurs efforts pour le bien commun.

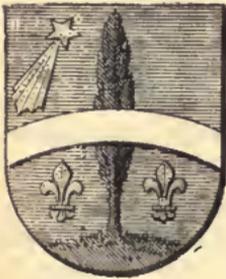
A toutes les libertés civiles exemptes d'excès, l'Église a toujours accordé sa protection.

Que Dieu donne aux hommes, en les éclairant de sa lumière, de voir la vérité sur des points d'une si grande importance, et d'y conformer leur conduite!

Bénédiction apostolique.

\* \* \*

Si la liberté est le plus sacré des droits du citoyen comme de l'homme privé, le bon usage de cette liberté est le plus impérieux des devoirs.



Ici encore l'enseignement pontifical va faire resplendir la claire lumière de la doctrine évangélique, en exposant aux regards du monde le rôle que doivent jouer les chrétiens dans la société.

## ENCYCLIQUE « SAPIENTIÆ CHRISTIANÆ »

Sur les principaux devoirs civiques des chrétiens.

10 janvier 1890.

Nécessité  
de revenir aux  
principes chrétiens.

Il est nécessaire de revenir aux principes chrétiens et d'y conformer en tout la vie, les mœurs et les institutions des peuples. Le mépris de ces principes cause les plus grands maux.

Les progrès matériels réalisés ne font pas le bonheur des âmes, qui sont créées pour tendre, par la connaissance et par l'amour, à Dieu, vérité et bien suprême.

Ce qui est vrai de l'homme individuel l'est aussi de la société domestique et de la société civile. L'une et l'autre en effet sont fondées sur la nature, et doivent donner à l'homme des secours pour lui permettre d'atteindre sa fin et d'arriver à sa perfection. — Une société ne saurait donc pas se borner à poursuivre les biens extérieurs.

Hélas ! les biens de l'âme, qui ne vont pas sans la religion, sont de jour en jour davantage oubliés ou méprisés. Les injures à la religion s'étalent même au grand jour.

De là, danger de perdition pour les individus, de ruine pour les sociétés. Lorsque tombent les institutions chrétiennes, les principes fondamentaux des sociétés humaines sont condamnés à disparaître. Il ne reste plus que la force ; « mais rien n'est faible comme la force quand elle est privée de l'appui de la religion. » Elle engendre la servitude, et contient les germes de grandes perturbations.

Les temps présents nous invitent à chercher les remèdes là où ils se trouvent : dans les principes et les pratiques du christianisme.

Aussi faut-il rappeler aux chrétiens leurs devoirs.

Les catholiques ont des devoirs spéciaux. Enfants de l'Église, il faut qu'ils soient soumis à son enseignement. Si les citoyens doivent se dévouer avec amour pour la patrie, les chrétiens doivent à plus forte raison être animés de pareils sentiments vis-à-vis de l'Église ; car l'Église nous assure les biens de l'âme, la vie immortelle.

Devoirs spéciaux  
des catholiques.

L'amour naturel de la patrie s'accorde d'ailleurs avec l'amour surnaturel de l'Église, car ces deux amours procèdent d'un même principe éternel.

Cependant la hiérarchie des devoirs est parfois bouleversée par le malheur des temps. Les conflits tiennent à ce que les chefs d'États considèrent comme nulle la puissance sacrée de l'Église, ou prétendent se l'assujettir.

Mais « il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes ». Il n'est pas de meilleur citoyen que le chrétien fidèle à son devoir ; et pourtant ce chrétien doit savoir tout souffrir et mourir plutôt que de désertier la cause de Dieu et de son Église.

Il n'y a pas de révolte dans cette conduite, car le droit de commander suppose chez les gouvernants l'ordre et la justice. Les chrétiens respectent le pouvoir parce qu'ils voient dans celui qui le détient l'image de Dieu. Si donc les gouvernants sont contre Dieu et contre l'Église, ils ne commandent plus

au nom de Dieu. — C'est l'enseignement des apôtres saint Pierre et saint Paul.

Ainsi, le chrétien doit aimer les deux patries, celle de la terre et celle du ciel, mais de telle façon que l'amour de la patrie céleste l'emporte toujours sur l'amour de la patrie terrestre. *Vérité* et *charité*, ce sont les deux objectifs de la vie du Sauveur ; ce seront aussi les nôtres.

Mais une guerre acharnée a été déclarée à l'Église. Enorgueillis par les progrès de la science moderne, les hommes croient pouvoir chasser Dieu de la société.

Ils transfèrent à la nature humaine l'empire dont ils prétendent dépouiller Dieu. C'est à la nature qu'il faut, d'après eux, demander le principe et la règle de toute vérité. Les devoirs de la religion déconlent de l'ordre naturel, et il faut repousser toute religion révélée : donc aussi, la morale chrétienne et l'Église. Celle-ci n'aurait aucun pouvoir d'édicter des lois, aucun droit.

Ces hommes ne négligent rien pour s'emparer de la direction des affaires publiques et pour faire triompher leurs doctrines.

En face de ces iniquités, le chrétien doit tout d'abord veiller sur lui-même, et garder intacte la foi. Il est utile que chacun s'adonne à l'étude approfondie des vérités religieuses accessibles à la raison humaine. La foi doit même prendre de continuel accroissement dans nos âmes.

Mais d'autres devoirs s'imposent, à notre époque surtout. Ce ne sont pas seulement les chefs de l'Église qui doivent veiller à l'intégrité de la foi ; mais, quand les circonstances le réclament, « c'est un devoir pour chacun de manifester publiquement ses croyances, soit pour instruire et fortifier dans la foi les autres fidèles, soit pour repousser les attaques des infidèles. » (SAINT THOMAS.)

Reculer et garder le silence devient une lâcheté, d'autant plus blâmable qu'il suffirait souvent de bien peu de chose pour avoir raison des adversaires. — Tout chrétien peut déployer cette force d'âme qui est la vertu propre du christianisme. Le chrétien est né pour le combat, et avec l'aide de Dieu la victoire est assurée : Jésus a vaincu le monde.

Jésus, il est vrai, n'aurait pas besoin de nous ; mais il veut dans sa bonté nous assigner une certaine part d'efforts et de mérites personnels.

En premier lieu donc il faut professer courageusement la doctrine catholique, et la propager chacun selon son pouvoir. — En effet, il importe avant tout que la vérité soit connue.

Guerre déclarée  
à l'Église.

Devoirs  
des chrétiens  
en face

de ces attaques,  
Étude de la vérité.

Affirmation  
de la vérité.

Mise en lumière, elle triomphe de l'erreur. La foi est un don de Dieu, sans doute; mais les vérités de la foi demandent à être connues par la prédication.

Ce droit de prêcher appartient aux docteurs, c'est-à-dire aux évêques, et par-dessus tout au Pontife romain. Mais il faut se garder de considérer cette prédication comme interdite aux particuliers, surtout lorsqu'ils ont les dons de l'intelligence et le désir de se rendre utiles. Quand la nécessité le réclame, ces hommes peuvent bien se faire les auxiliaires des maîtres en communiquant aux autres leur enseignement. Le concile du Vatican convie les catholiques à unir leurs efforts contre les adversaires de l'Église.

Mais cette lutte serait infructueuse si les fidèles descendaient isolément dans l'arène. L'Église est une société parfaite, et elle a reçu de son auteur mission de combattre « comme une armée rangée en bataille ». — Il faut donc lutter en union avec Jésus-Christ et son Église.

Il faut combattre  
en union  
avec l'Église.

Pour réaliser cette union dans les cœurs, cette unité dans l'action, l'accord des esprits est avant tout nécessaire, comme le recommande saint Paul aux Corinthiens. La pensée est en effet le principe de l'action.

Union des esprits.  
Il faut s'attacher  
à l'enseignement  
de l'Église.

Chez ceux qui prennent la raison pour seul guide, on trouve rarement l'unité de doctrine. La connaissance de la vérité est en effet difficile, l'intelligence de l'homme est faible et tirée en tous sens par la variété des opinions; elle est fréquemment le jouet des impressions du dehors ou de l'influence des passions. De là souvent pour le pouvoir public la nécessité d'employer la force.

Les chrétiens, au contraire, reçoivent de l'Église la règle de leur foi. Les chrétiens du monde entier n'ont qu'une seule doctrine, principe tutélaire d'où découlent, comme d'elles-mêmes, l'union des volontés et l'uniformité dans la conduite.

Cette unanimité doit être parfaite. La foi s'appuie sur l'autorité de Dieu; refuser son assentiment à une seule des vérités de la foi équivaut à les rejeter toutes.

L'Église et le Pontife romain ont reçu pour mission de déterminer les doctrines qui sont contenues dans la Révélation. Il faut donc que l'union des esprits se manifeste non seulement par un parfait accord dans la même foi, mais par une complète soumission à l'Église et au Pontife romain.

L'obéissance, comme la foi qui la commande, doit être sans limites. Si elle n'est pas absolue et générale, elle ne mérite plus le nom d'obéissance.

Il faut obéir  
aux évêques  
et aux papes.

L'objet sur lequel doit porter cette obéissance due, aux pas-

teurs des âmes n'est pas uniquement l'ensemble des *dogmes* dont le rejet constituerait le crime d'*hérésie*, ou des *vérités de foi catholique et divine*. Les chrétiens doivent en outre se laisser conduire, gouverner et guider par l'*autorité des évêques*, et surtout par *celle du Siège apostolique*.

En effet, parini les vérités contenues dans la Révélation, les unes se rapportent à *Dieu*, principe de la béatitude que nous espérons; les autres à *l'homme* et aux moyens d'arriver à cette béatitude. Or il appartient à l'Église et au Pape de juger avec autorité de ce que renferme la parole de Dieu, au point de vue de la *doctrine* et de la *pratique*. Le Pape est, en effet, l'interprète infailible de la parole de Dieu et le guide sûr de la vie humaine. — Aussi bien, l'Église a été instituée par Dieu pour mettre les âmes en possession de la paix et de la sainteté, et seule elle a reçu de Dieu les grâces nécessaires pour atteindre ce but. Elle doit guider dans ce sens les nations de toutes sortes, ce qui rend difficile son ministère.

Les droits de l'Église ne sont pas opposés à ceux de l'État. L'Église seconde la liberté des chefs d'État, et prêche à leur égard la piété et la justice.

Mais en même temps elle a une fin plus noble, puisqu'elle cherche le royaume de Dieu et sa justice. Ainsi l'Église doit gouverner les âmes *indépendamment de la puissance civile*.

De là plusieurs conséquences importantes.

Le gouvernement de la société chrétienne diffère des gouvernements politiques par son origine, par son principe, par son essence.

L'Église a donc le droit de vivre et de se conserver par des institutions conformes à sa nature. Étant une société parfaite et supérieure aux autres, elle doit refuser de s'asservir aux partis et de se plier aux exigences changeantes de la politique. Elle approuve les systèmes de gouvernement qui respectent la religion et la discipline chrétienne des mœurs. Ainsi, vouloir engager l'Église dans des querelles de partis, c'est abuser indiscretement de la religion. — Dans les questions politiques, qui sont si intimement liées à la morale et à la religion, on doit toujours et avant tout se préoccuper de servir le plus efficacement possible les intérêts du catholicisme. Dès qu'ils sont engagés, tout dissentiment doit cesser.

L'Église et la société civile ont sans doute chacune leur souveraineté propre. Celle-ci doit assurer la tranquillité publique, condition nécessaire pour que l'homme puisse atteindre sa *perfection physique* et sa *perfection morale*. Celle-là donne à l'homme les secours nécessaires pour son

L'Église doit gouverner les âmes indépendamment de la puissance civile.

Elle doit rester en dehors des partis.

L'Église et la société civile ont leurs fins différentes, mais ne sont pas opposées.

*perfectionnement religieux*, la religion étant d'ailleurs la reine des vertus. — Toutefois les deux sociétés ne sont pas opposées.

Dès lors les législateurs doivent toujours avoir devant les yeux la fin des sociétés civile et religieuse. L'Église ne saurait voir avec indifférence les lois empiéter sur ses droits. Elle doit accorder son patronage à ceux qui favoriseront les saines idées sur les rapports entre l'Église et l'État.

Partout donc où l'Église ne défend pas de prendre part à la chose publique, on doit soutenir les hommes honnêtes qui promettent de défendre les intérêts du catholicisme. — Il importe de maintenir l'accord entre catholiques. Les méchants profitent des divisions qui existent entre les bons.

Deux écueils sont à éviter pour ceux qui prendront part aux affaires publiques : la *fausse prudence* et la *témérité*.

Il en est qui se disent catholiques, mais considèrent comme inopportun de résister ouvertement à l'iniquité; ils craignent, disent-ils, d'exaspérer par là les méchants. Se contentant de gémir sur les maux actuels, ils n'y apportent pas de remèdes.

La prudence de ces hommes est bien celle que l'apôtre saint Paul appelle *sagesse de la chair et mort de l'âme*. Les ennemis ne dissimulent pas leur projet d'asservir la religion. Il ne faut donc pas lâchement se dérober au combat.

D'autres par contre affectent un zèle faux ou exagéré, et voudraient que l'Église agit suivant leurs idées et leur volonté. C'est une véritable usurpation, et une violation de l'ordre établi par Dieu.

Honneur à ceux qui, dociles aux directions de l'Église, combattent courageusement, et possèdent la *prudence de l'esprit*.

De même que les évêques doivent rester unis au Saint-Siège, ainsi les prêtres et les fidèles doivent vivre en union avec les évêques. — Si quelqu'un de ceux-ci prête à la critique dans sa conduite, dans les idées qu'il soutient, il n'appartient pas aux inférieurs de l'attaquer ou de le blâmer.

Toutefois, pour que ces efforts soient féconds et profitables, il faut que la vie des chrétiens soit réglée conformément à la discipline des mœurs chrétiennes.

« Le péché rend les peuples misérables. » Hélas! les sociétés modernes en sont la preuve, et le châtement est menaçant. Les seules ressources humaines sont impuissantes à conjurer le danger.

Ceux  
qui prendront part  
aux  
affaires publiques  
devront éviter  
deux écueils.  
*Fausse prudence.*

*Témérité.*

*Devoirs à remplir.  
Vie chrétienne.*

C'est pourquoi il faut redoubler de zèle et de persévérance, et adresser à Dieu d'humbles prières, en revenant à la pratique des vertus qui constituent la vie chrétienne.

Charité.

Par-dessus tout, il faut pratiquer la *charité* : l'amour de Dieu et l'amour du prochain. — Que les chrétiens de notre âge n'aient qu'un cœur et qu'une âme comme les premiers chrétiens ! Que les dissentiments cessent, que les luttes stériles fassent place à l'union des intelligences dans la foi, et des volontés dans la charité.

Famille.  
Éducation  
des enfants.

Les pères de famille régleront d'après ces préceptes le gouvernement de leur maison et la première éducation de leurs enfants.

La famille est le berceau de la société civile.

Les ennemis de la foi, comprenant cette vérité, s'attaquent à la famille et à l'éducation des enfants. — Or la charge de l'éducation incombe de droit aux parents. Ils doivent chercher à garder exclusivement l'autorité sur cette éducation et à repousser les injustes violences.

Que les enfants soient pénétrés, dès le bas âge, des principes de la morale chrétienne, et ne fréquentent pas les écoles où ils seraient exposés à boire le poison de l'impiété. On ne doit reculer devant aucune peine et aucun sacrifice pour l'éducation chrétienne de la jeunesse. Honneur à ceux qui, au prix des plus généreux sacrifices et du zèle le plus admirable, ont créé des écoles catholiques en notre temps ! Il convient d'imiter cet exemple. Mais par-dessus tout, que l'on tienne compte de l'influence si considérable de l'éducation au foyer de la famille.

Il faut que les catholiques accomplissent ces devoirs.

Le joug de Jésus-Christ est léger.

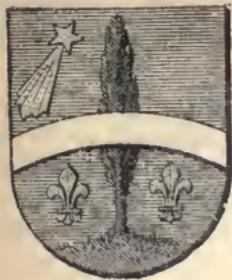
Si la pratique paraît difficile, on doit s'armer de courage.

Refuser de combattre avec Jésus-Christ, c'est combattre contre lui.

\* \* \*

A côté des devoirs qui concernent les citoyens en général il existe, dans nos sociétés modernes surtout, une série d'obligations qui lient les uns aux autres les ouvriers et les patrons.

La lutte, hélas ! est ardente sur ce terrain. La question sociale s'enveloppe d'épaisses ténèbres par suite des passions humaines, qui entrent en jeu dans le grand conflit des intérêts.



Il faut qu'au sein des ténèbres brille la clarté céleste de la doctrine chrétienne :

L'Encyclique du 16 mai 1891, qui projette comme un rayon divin du soleil de justice sur le monde du travail, restera l'un des plus beaux titres de gloire de Léon XIII.

## ENCYCLIQUE « RERUM NOVARUM »

### De la condition des ouvriers.

16 mai 1891.

La soif d'innovations devait passer de la politique dans l'économie sociale. — Les conditions nouvelles du travail, l'affluence des richesses dans les mains d'un petit nombre, à côté de l'indigence de la multitude, l'opinion plus élevée que les ouvriers ont conçue d'eux-mêmes et leur union plus compacte, la corruption des mœurs, tout cela a créé le conflit.

Question sociale.

La question sociale agite à l'heure présente tous les esprits.

C'est pourquoi le Pape veut entretenir le monde de la *condition des ouvriers*, afin de réfuter les opinions erronées et fallacieuses.

Il est difficile de préciser les droits et les devoirs qui doivent à la fois commander la richesse et le prolétariat, le capital et le travail. Le problème n'est même pas sans danger, parce que trop souvent des hommes turbulents cherchent à en dénaturer le sens.

Le problème :  
ses difficultés et ses  
dangers.

Mais il est urgent de venir en aide, par des mesures promptes et efficaces, aux hommes des classes inférieures, qui sont pour la plupart dans une misère imméritée.

Une solution  
est urgente.

Le siècle dernier a détruit les *corporations*, qui étaient pour eux une protection. Les *principes religieux* ont peu à peu disparu. « Les travailleurs ont été exposés, avec le temps, isolés et sans défense, à des maîtres inhumains et à la cupidité d'une concurrence effrénée. » — *L'usure* est venue augmenter le mal. Condamnée bien souvent par l'Église, elle est pratiquée sous

de nouvelles formes. — Il faut ajouter le *monopole du travail*, et les effets du commerce devenus le partage d'un petit nombre de riches et d'opulents.

La théorie  
des socialistes.  
Suppression  
du droit  
de propriété.

Pour guérir ce mal, les *socialistes* poussent les pauvres à la haine de ceux qui possèdent. Ils veulent la suppression de la propriété, la mise en commun et l'administration publique des biens. — Par cette translation des propriétés et par une égale répartition des richesses, ils croient porter un remède efficace aux maux présents.

Cette théorie  
est injuste.

Mais cette théorie ferait tort à l'ouvrier si elle était appliquée. Elle est souverainement injuste; attentatoire au droit de propriété, « elle dénature le rôle de l'État et bouleverse de fond en comble l'ordre public. »

L'ouvrier travaille pour acquérir un salaire qui lui appartient en propre, et dont il puisse disposer à son gré : le champ, par exemple, qu'il achète avec le produit de son travail, est à lui au même titre que son salaire. La conversion de la propriété privée en propriété collective rendrait précaire la situation de l'ouvrier, et lui enlèverait tout espoir d'améliorer sa situation.

Elle est contraire  
au droit naturel.  
*L'homme  
individuel*  
et le  
droit de propriété.

De plus, le remède proposé est destructif du droit de propriété, qui se fonde sur la nature. L'homme en effet n'est pas comme l'animal privé de raison, qui est gouverné par l'instinct, et qui trouve dans les choses mises à sa portée la satisfaction de ses besoins. Doué de la vie sensitive, possédant cette vie dans sa plénitude, il se distingue de l'animal surtout par la raison ou l'intelligence. Comme il prévoit ses besoins futurs, il a le droit de pourvoir aux nécessités de la vie et de tenir sous sa domination non seulement les produits actuels de la terre, mais la terre elle-même, qui, par sa fécondité, assurera cet avenir.

Objections  
et réponses.

On ne saurait mettre en avant la providence de l'État, car l'État est postérieur à l'homme, et, avant son organisation, l'homme avait reçu de la nature le droit de vivre et d'assurer son avenir.

Qu'on ne dise pas non plus que Dieu a donné la terre à tout le genre humain, car il n'a pas voulu que les hommes en fussent tous ensemble et confusément les maîtres; il a laissé à l'industrie humaine la délimitation des propriétés. D'ailleurs la terre sert toujours, directement ou indirectement, à pourvoir aux nécessités de tous.

La terre enfin ne pourrait d'elle-même subvenir aux besoins de l'humanité sans culture et sans soins. En appliquant au sol les ressources de son esprit ou les forces de son corps, l'homme

le fait sien. Les améliorations que subit une terre travaillée et cultivée rendent le droit de propriété plus indiscutable.

C'est donc avec raison que la coutume universelle des peuples, les lois humaines et les lois divines ont reconnu et consacré le droit de propriété.

Ce droit de propriété paraît encore plus rigoureux lorsqu'on envisage l'homme, non plus isolément, mais comme constituant la société domestique.

La  
société domestique  
et le droit  
de propriété.

La famille est de droit naturel; elle est antérieure à toute société civile. Elle a donc des droits et des devoirs indépendants de l'État. Or le père de famille doit non seulement élever et nourrir ses enfants, mais encore veiller à leur avenir. La nature elle-même le pousse ainsi à se créer un patrimoine, ce qui suppose « la possession de biens productifs, qu'il puisse transmettre par voie d'héritage à ses enfants ».

La société domestique a, dans sa sphère, des droits au moins égaux à ceux de la société civile, car elle est une société complète dans son genre, et elle a sur la société civile « une priorité logique et une priorité réelle ».

Le pouvoir public doit seulement affermir et protéger les droits des individus et des familles. Il ne saurait abolir ni absorber l'autorité paternelle.

Rôle  
du pouvoir civil.

Perturbation de l'ordre, servitude, jalousie et discorde, telles sont les conséquences du socialisme. Les richesses sont taries dans leur source. L'égalité tant rêvée devient l'égalité dans la misère.

Conséquences  
funestes  
du socialisme.

La question est de telle nature qu'on ne saurait trouver de remède efficace au mal en dehors de la religion et de l'Église. C'est donc au Pape qu'il appartient de parler.

Où est le remède ?

Tous, il est vrai, gouvernants, maîtres et riches, ouvriers eux-mêmes, doivent apporter leur coopération; mais ils ne pourront rien sans l'Église.

Avant tout il faut que l'homme prenne en patience sa condition. L'égalité universelle est une utopie. La nature a établi parmi les hommes des différences multiples et profondes d'intelligence, de force, etc., d'où naît l'inégalité. Cette inégalité tourne au bien général, car la vie sociale requiert une organisation variée.

Il faut  
accepter l'inégalité  
des conditions.

Le travail eût d'ailleurs existé dans la vie d'innocence, mais sans la douleur que le péché est venu y ajouter. Les autres peines de la vie sont également le fruit du péché, et les

hommes ne pourront jamais bannir de la terre la douleur et la souffrance.

Il faut chercher le remède ailleurs que dans des efforts stériles.

Union des classes.

L'erreur capitale est de présenter comme ennemies les deux classes de la société destinées à s'unir harmonieusement. Il ne peut y avoir de capital sans travail, ni de travail sans capital.

Efficacité  
des Institutions  
chrétiennes.

Les institutions chrétiennes possèdent une force admirable pour couper le mal dans sa racine.

L'Église rappelle  
aux pauvres  
et aux riches  
leurs obligations  
mutuelles.

« Et d'abord tout l'ensemble des vérités religieuses, dont l'Église est la gardienne et l'interprète, a une vertu souveraine pour rapprocher et unir les riches et les pauvres, car elles rappellent les deux classes à leurs obligations mutuelles, et avant tout à celles qui dérivent de la justice. »

L'ouvrier doit fournir fidèlement le travail auquel il s'est engagé; il ne doit léser son patron ni dans ses biens ni dans sa personne; ses revendications doivent être exemptes de violences, et il doit se tenir en garde contre les fauteurs de haine et de désordre.

Le riche a le devoir de traiter l'ouvrier non en esclave, mais en homme et en chrétien. Le travail est pour l'homme un honneur et non pas une honte. Il faut aussi veiller aux intérêts spirituels de l'ouvrier et du bien de son âme. — Parmi les devoirs du patron, l'un des premiers est de donner à l'ouvrier un juste salaire. Pour fixer ce salaire d'une manière équitable, il importe de tenir compte de multiples circonstances. D'une manière générale il est défendu par les lois divines et humaines d'exploiter l'indigence. — Enfin il faut s'interdire tout acte violent, toute manœuvre usuraire, qui porterait atteinte à l'épargne de l'ouvrier.

L'Église veut unir  
les classes  
par une amitié  
véritable.

L'observation de ces lois suffirait pour faire cesser tout conflit. Mais l'Église porte ses vues plus haut : elle veut unir les deux classes d'une amitié véritable.

On ne saurait comprendre la vie mortelle sans s'élever à la considération de la vie immortelle. Dieu ne nous a pas faits pour les biens caducs et périssables, mais pour les biens célestes et éternels. Une seule chose importe sur terre, c'est l'usage que fait chacun des biens ou des épreuves. Jésus d'ailleurs, en acceptant sa croix, a beaucoup adouci ces épreuves.

Ce qu'elle dit  
aux riches.

L'Évangile apprend aux riches que la fortune est plutôt un obstacle pour la vie éternelle, qu'ils doivent trembler devant

les menaces proférées par Jésus-Christ contre les riches, et qu'un jour il leur sera demandé un compte très rigoureux de l'usage qu'ils auront fait de leurs richesses.

Sur l'usage de ces richesses, voici un enseignement de grande importance donné par saint Thomas. La *propriété privée* est pour l'homme de droit naturel; mais pour ce qui est de l'*usage des biens*, l'homme doit les considérer non comme biens privés, mais comme biens communs, en tant qu'il soit disposé à en faire part facilement aux autres dans leurs nécessités. Dès qu'on a réservé le nécessaire pour soi-même et pour sa famille, sauvegardé les convenances ou la bienséance, c'est un devoir de distribuer aux pauvres le superflu.

Il s'agit là d'un devoir de charité chrétienne et non de stricte justice, sauf les cas d'extrême nécessité. On ne saurait donc réclamer l'accomplissement de ce devoir au nom des lois humaines. Mais chaëun est soumis à la loi et au jugement de Jésus-Christ, qui engage par tous les moyens à faire habituellement l'aumône.

En résumé, celui qui a reçu les richesses en abondance doit les faire servir à son propre perfectionnement; il doit aussi se considérer comme le ministre de la Providence, et consacrer ce qu'il possède au soulagement des déshérités.

Les *pauvres* apprennent de l'Église à ne pas rougir de leur pauvreté ni de leur travail. Jésus-Christ leur a donné l'exemple.

La vraie dignité de l'homme consiste dans la vertu, qui est à la portée de tous.

C'est vers les classes infortunées que la bienveillance de Dieu semble s'incliner avec plus d'amour: Jésus proclame les pauvres bienheureux, il invite ceux qui souffrent à venir à lui, il embrasse les petits.

Ces enseignements, s'ils étaient compris, assureraient l'*amitié* entre le pauvre et le riche.

Mais l'Église veut plus encore: elle veut l'*amour* des deux classes.

Les hommes ont un Père commun, qui est Dieu. Ce Dieu, seul capable d'assurer à tous une félicité parfaite, est leur fin commune.

Tous les hommes ont été rachetés par Jésus-Christ. Les biens de la nature et de la grâce appartiennent indistinctement au genre humain, et seuls les indignes seront privés des biens célestes.

L'Église ne se contente pas d'indiquer le remède, elle l'applique au mal. Elle éclaire les intelligences par son enseignement; elle essaye de gagner les volontés, et les instruments

Ce qu'elle dit  
aux pauvres.

L'Église  
veut même l'*amour*  
des deux classes.

Comment  
l'Église applique  
le remède.

dont elle dispose ont une vertu divine, seule capable de vaincre le mal.

Les exemples de l'antiquité sont là pour nous montrer que les institutions chrétiennes ont renouvelé les sociétés civiles. C'est de même par le retour au christianisme que la société humaine pourra être guérie. Ceci doit s'appliquer spécialement au monde des travailleurs.

L'Église d'ailleurs ne néglige pas ce qui se rapporte à la vie terrestre et mortelle. Elle cherche en particulier à améliorer le sort des ouvriers, tout d'abord en essayant de ramener les hommes à la vertu, car les mœurs chrétiennes exercent sur le bonheur des peuples la plus salutaire influence; — ensuite en créant des institutions charitables de toutes sortes : ces institutions ont excité l'admiration de ses ennemis eux-mêmes, depuis les premiers siècles du christianisme jusqu'à nos jours. La bienfaisance officielle ne peut remplacer la charité que l'Église puise dans le cœur sacré de Jésus.

Toutefois les moyens humains doivent aussi intervenir.

Quel devra être le rôle de l'État, c'est-à-dire de tout gouvernement légitime?

Il faut d'abord un concours d'ordre général : l'économie tout entière des lois et des institutions doit tendre à procurer la prospérité publique et privée.

De plus, l'autorité doit prendre des mesures spéciales pour sauvegarder les intérêts de la classe ouvrière; les pauvres font en effet partie du grand corps social, comme les riches. Les gouvernements doivent donc s'occuper de toutes les classes, en ayant soin d'observer la *justice distributive*.

Les apports des divers citoyens sont bien différents.

Au premier rang il faut placer ceux qui gouvernent, en raison du concours souverain qu'ils apportent au bien commun.

Les industriels à leur tour ont une grande influence sur la prospérité de l'État; car si le premier des biens est le bien moral, il doit encore se trouver dans un État bien constitué une certaine abondance de biens extérieurs.

L'ouvrier par son labeur, travail des champs ou travail de l'usine, est en somme la cause principale et la source de ces biens. Il est donc juste que l'État veille à ce que le sort des ouvriers soit amélioré. En effet, si le gouvernement ne doit pas absorber la famille et l'individu, il lui appartient de protéger la communauté et ceux qui en font partie; l'autorité,

Intervention  
de l'État.

Mesures spéciales  
pour sauvegarder  
les intérêts  
de la  
classe ouvrière.

*Justice  
distributive.*

venant de Dieu, doit imiter le gouvernement de la Providence, qui s'étend à chacune des créatures en particulier, comme à l'ensemble de la création.

Il importe souverainement que l'ordre public soit sauvegardé. C'est pourquoi, s'il arrive que les grèves menacent la tranquillité publique, que les liens naturels de la famille soient relâchés parmi les ouvriers, que les travailleurs n'aient pas les facilités nécessaires pour accomplir leurs devoirs religieux, que la promiscuité des sexes ou d'autres excitations au vice mettent en péril les bonnes mœurs dans les ateliers, que la classe ouvrière soit accablée de charges injustes ou soumise à des conditions déshonorantes, que la santé soit compromise par un travail excessif et peu en rapport avec le sexe et avec l'âge, il est nécessaire alors de recourir, dans de certaines limites, à la force et à l'autorité des lois.

L'ordre public  
doit être maintenu.

L'État doit sa protection à tous, et spécialement aux pauvres. Quelques points importants méritent d'être signalés.

Quelques points  
particuliers.

Et d'abord les lois doivent sauvegarder et défendre la propriété privée. Les masses doivent être contenues dans le devoir; elles doivent être défendues contre les meneurs qui, sous prétexte d'égalité, flattent les passions et menacent l'ordre public. Les grèves, qui sont nuisibles au patron comme à l'ouvrier, réclament aussi l'intervention de l'État; mais il vaut mieux prévenir le mal que d'avoir à le réprimer.

Protection  
de la propriété  
privée.

L'ouvrier à son tour a le droit de compter sur la protection de l'État.

Protection  
de l'ouvrier.

En premier lieu, l'État doit sauvegarder son âme. Au point de vue moral et religieux, tous les hommes sont égaux et doivent être libres; bien plus, l'homme n'a pas le droit d'asservir lui-même son âme. Il est donc nécessaire d'assurer le repos du dimanche.

Intérêts spirituels.

Pour ce qui est des intérêts matériels, l'État doit veiller à ce que l'ouvrier ne soit point traité comme une machine, et qu'on n'exige pas de lui un labeur qui l'épuise. Il faut considérer le nombre d'heures de travail, les intervalles de repos, tenir compte pour cela de la peine et de l'effort à fournir. Le travail de la femme et celui de l'enfant réclament une protection spéciale.

Intérêts matériels.  
Travail.

Une question de grande importance est celle de la fixation du salaire.

Salaire.

On raisonne souvent d'une manière fausse : le salaire une fois librement consenti, dit-on, le patron remplit tout son devoir en le payant, l'ouvrier le sien en fournissant le travail convenu.

Dans ce raisonnement, il est un élément essentiel dont on ne tient pas compte. Le travail a pour but de procurer les choses nécessaires à la vie. Il est donc *personnel*, comme dépendant de la personne qui le produit, et de plus *nécessaire*, parce que l'ouvrier a besoin du fruit du travail pour défendre sa vie comme le lui commande la nature elle-même. Au-dessus du contrat par lequel aura été fixé le salaire, il y a aussi une loi de justice naturelle fondée sur le devoir pour l'ouvrier d'entretenir sa vie. Il faut donc que le salaire soit suffisant pour entretenir un ouvrier sobre et honnête.

Toutefois, dans ces questions et autres semblables, pour éviter l'intervention de l'État qui pourrait être importune, il sera bon que les intérêts des ouvriers soient mis sous la sauvegarde de corporations ou de syndicats, dont il sera parlé plus loin.

Mesures à prendre  
pour éviter  
l'intervention  
de l'État.

#### *Économie.*

L'ouvrier qui recevra un salaire suffisant devra, s'il est sage, viser par l'économie à se créer un petit patrimoine. Ainsi tendrait à se creuser l'abîme qui sépare les classes riches, maîtresses toutes-puissantes de l'industrie et du commerce, et la multitude indigente, que la misère dispose toujours au désordre. — De plus, la terre, mieux cultivée, produirait toutes choses en plus grande abondance. — Ainsi encore s'arrêterait le mouvement d'émigration qui détourne de la patrie et entraîne vers les terres étrangères; mais il faut pour cela que la propriété privée ne soit pas écrasée d'impôts par les pouvoirs publics.

*Œuvres  
de bienfaisance.*

Enfin les maîtres et les ouvriers eux-mêmes peuvent beaucoup pour la solution de la crise, en favorisant les œuvres de bienfaisance, sociétés de secours mutuels, institutions de charité dues à l'initiative privée, patronages et surtout corporations ouvrières.

#### *Corporations.*

Les générations des siècles passés ont éprouvé les bienfaits des corporations. Il est nécessaire qu'en notre siècle l'organisation des corporations soit adaptée aux conditions nouvelles.

*Le droit  
à l'association.*

L'homme a besoin de l'association. Outre la société civile ou *publique*, qui réunit les hommes en nation, il existe au sein d'un État de nombreuses associations *privées*, qui diffèrent par la fin qu'elles poursuivent, comme par exemple les sociétés

commerciales. La société civile n'a pas le droit d'interdire les sociétés privées. Elle peut seulement prohiber des sociétés dont le but serait contraire au bon ordre, et encore doit-elle agir en cela avec une grande circonspection.

Les congrégations et ordres religieux ont donc droit à l'existence. Considérées au point de vue de la raison, les congrégations sont établies sur le droit naturel d'association. Au point de vue religieux, elles ne relèvent que de l'Église, contrairement à ce qui se pratique aujourd'hui dans un trop grand nombre d'États; on persécute et on spolie les congrégations, alors qu'on accorde une large tolérance à des associations qui tendent au mal de la religion et de la société civile.

Parmi les ouvriers en particulier, il existe une grande multiplicité d'associations, dont la direction est occulte, et qui prétendent imposer aux travailleurs un joug odieux, en menaçant de la misère ceux qui voudront rester indépendants.

Il faut grandement louer les hommes dévoués qui, à l'heure présente, s'occupent d'œuvres ouvrières, organisent des congrès pour unir leurs forces, ou fondent des corporations qui assurent aux ouvriers un travail honnête et fructueux. — Avec la protection des évêques et le dévouement généreux des catholiques qui, malgré leur richesse, se font en quelque sorte les compagnons volontaires des ouvriers, en fondant et développant ces sociétés, on peut espérer que de telles associations continueront à produire d'heureux fruits. Mais la prudence doit toujours présider à leur organisation.

L'État protégera ces sociétés sans toucher à leur fonctionnement intime.

Les corporations doivent se donner des règlements ou statuts appropriés au but qu'elles poursuivent : accroissement des biens extérieurs, et surtout perfectionnement moral. — La religion une fois prise pour base de ces associations, il sera facile d'établir les relations entre leurs différents membres. Ainsi sera assurée la concorde et la prospérité commune.

Un autre bien résultera de cette organisation chrétienne du travail. De même que les chrétiens des premiers siècles, malgré leur pauvreté, surent s'imposer au respect de tous par leur travail, leur amour de la paix, de la justice et de la charité, de même, à notre époque, la question sociale trouvera une solution conforme à la raison si les ouvriers savent s'unir dans le bien. — Ainsi encore les malheureux ouvriers courbés sous le joug de sociétés malfaisantes se sentiront engagés à chercher, dans les sociétés catholiques, un remède à leurs maux.

Corporations  
chrétiennes.

⚔ Tous à l'œuvre !

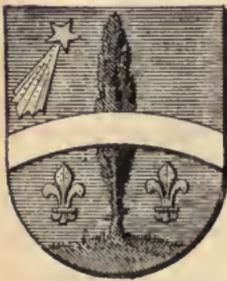
Que chacun donc se mette à l'œuvre, gouvernants, riches et maîtres, ouvriers ! Qu'on se rappelle avant tout que la première condition à réaliser c'est la restauration des mœurs chrétiennes, car *seule la religion peut détruire le mal à sa racine*, comme il a été dit.

L'Église ne négligera rien pour assurer le succès, et son action sera d'autant plus féconde qu'elle sera plus libre. C'est surtout en prêchant les règles évangéliques de la vie chrétienne que les ministres sacrés travailleront au bien des peuples.

La *charité chrétienne*, qui résume l'Évangile, est en effet un gage assuré de salut.

Bénédiction apostolique.

\* \* \*



Après avoir si magistralement expliqué les principes constitutifs des sociétés humaines, Léon XIII expose aux regards du monde l'image rayonnante de l'Église.

Chef suprême de cette Église, Docteur des nations, il paraît lui-même, dans ses enseignements, comme une preuve vivante que l'Église possède la lumière véritable : **Lumen in cælo**.

## ENCYCLIQUE « SATIS COGNITUM »

De l'unité de l'Église.

29 juin 1896.

Spectacle  
de l'Église.

Pour ramener au Pasteur souverain les brebis égarées, il sera grandement utile de mettre en relief les caractères de l'Église, en particulier son unité ; le spectacle de l'Église peut en effet éclairer les intelligences et exciter dans les âmes l'amour de l'épouse choisie de Jésus-Christ pour laquelle il a donné tout son sang. Bien légers et bien doux sont les sacrifices que réclame la conversion vers cette mère très aimante.

Dieu peut faire par lui-même ce que font ses créatures. Néanmoins, dans sa miséricorde, il a voulu, pour aider les hommes, se servir des hommes eux-mêmes, soit dans l'ordre naturel, soit dans l'ordre surnaturel.

Une telle communication ne peut se faire que par des moyens visibles et sensibles, et c'est pour cela que le Fils de Dieu s'est fait homme, et a révélé aux hommes, en vivant avec eux, sa doctrine et ses lois.

Sa mission devant être perpétuelle, il a choisi des disciples qu'il a chargés de prêcher son Évangile dans le monde, faisant descendre du ciel sur eux « l'Esprit de vérité ».

Tel est le plan d'après lequel l'Église a été fondée. Dans son but et dans les causes immédiates par lesquelles l'Église produit la sainteté, elle est *spirituelle*; mais si l'on considère les membres dont elle se compose et les moyens mêmes par lesquels les biens spirituels nous sont communiqués, elle est *extérieure* et visible. La prédication, les sacrements, les relations mutuelles de droits et de devoirs entre les Apôtres ou leurs successeurs et les fidèles, ne peuvent exister sans le concours des sens.

C'est parce qu'elle est en même temps sensible et spirituelle que l'Église est appelée, dans les saintes Lettres, le *corps du Christ*.

Il est donc également faux de supposer que l'Église est cachée et nullement visible, ou d'en faire une société purement humaine. L'Église, étant un corps vivant par l'institution divine, doit rester telle jusqu'à la fin des temps, puisqu'elle est fondée pour toujours.

Celui qui désire la vérité doit chercher ce que Jésus a voulu faire et ce qu'il a fait en réalité. C'est dans de telles dispositions que nous examinons ici l'unité de l'Église.

L'Église est une. Les témoignages abondent pour établir cette vérité. Mais quelle est la nature de cette unité d'après la volonté de son divin Fondateur?

D'abord l'Église est *unique*.

Jésus-Christ n'a pas institué une Église formée de différentes communautés. Elle est une par nature. Jésus parle de cette Église comme étant *sienne* : « Je bâtirai *mon* Église. » Toute autre Église, n'étant pas édiflée par Jésus-Christ, ne peut être véritable.

Le dessein du Christ, en fondant son Église, a d'ailleurs été de perpétuer sa mission. Pour assurer ce résultat, il est nécessaire que l'Église soit unique dans toute l'étendue du monde.

Dieu  
se sert du ministère  
des hommes  
dans  
le gouvernement  
du monde.

L'Église répond  
à ce plan  
de la Providence.  
Elle est *spirituelle*  
par son but,  
et *extérieure* dans  
ses membres  
et ses moyens  
d'action.

Unité de l'Église.

L'Église  
est *unique*.

C'est pourquoi elle est comparée par Isaïe à une montagne qui domine toutes les montagnes et vers laquelle affluent les nations.

De plus, l'Église est le corps mystique dont le Christ est la tête. Ce corps est donc nécessairement un comme le corps mortel que le Fils de Dieu s'est uni pour racheter les hommes par sa mort. « Dieu l'a établi chef sur toute l'Église qui est son corps. » Saint Paul dit de même : « Tous les membres du corps, quoique nombreux, ne forment cependant qu'un même corps. » Et ailleurs, le même Apôtre affirme que le corps est *uni et lié*, et que c'est du Christ, qui en est la tête, que vient cette unité. C'est ce que font bien ressortir saint Cyprien et saint Augustin.

L'Église est une.

Non seulement Jésus-Christ a institué l'Église *unique*, mais encore il l'a instituée *une*. Tous ses membres sont unis par des liens très étroits qui en font un seul peuple, un seul royaume, un seul corps. « Unum corpus, et unus spiritus. » (*Eph. IV.*) « ... Ipsi in nobis unum sint..., ut sint consummati in unum. » (*Joan. XVII.*) Cette union doit être tellement intime, qu'elle représente l'union de Jésus avec son Père.

Une si grande union suppose l'union des intelligences. Donc il faut l'*unité de foi*, à laquelle nous devons le nom de fidèles. Saint Paul affirme en termes admirables la nécessité de cette unité dans la foi.

Généralement ceux qui font profession de christianisme reconnaissent que la foi est une. Mais comment est-elle une ? C'est le point absolument essentiel.

L'Église  
a reçu le pouvoir  
d'enseigner.  
L'unité  
dans la croyance  
est maintenue  
par le magistère  
de l'Église.

La doctrine révélée, bien qu'en grande partie consignée par écrit dans les livres saints, ne pouvait assurer cette unité si elle avait été livrée aux pensées des hommes. Les interprétations devaient être diverses, soit en raison de la profondeur de la doctrine, soit à cause de la diversité des esprits des hommes et du jeu des passions humaines. C'est ce qui s'est produit de fait chez les hérétiques, dès les premiers temps de l'Église.

Pour unir les esprits, il fallait un principe extérieur.

Jésus-Christ dans son enseignement réclame l'adhésion des esprits à chaque point de sa doctrine, en vertu des œuvres qu'il a accomplies. Il communique sa mission à ses Apôtres au moment de remonter au ciel, et leur promet l'assistance du Paraclet, de l'Esprit de vérité. Par suite, il ordonne d'accepter la doctrine des Apôtres comme la sienne propre : « Qui vous écoute m'écoute, qui vous méprise me méprise. » Il n'était donc pas permis de rejeter un seul point de la doc-

trine des Apôtres qui enseignaient en vertu d'un mandat divin.

De fait, les Apôtres, après avoir reçu l'Esprit-Saint, se présentent partout comme les envoyés de Jésus, et Dieu confirme par des miracles la divinité de leur mission.

Mais la mission des Apôtres n'était point de nature à périr avec eux. Jésus a en effet ordonné aux Apôtres de prêcher l'Évangile « à toute créature », de « porter son nom devant les peuples et les rois », de « lui servir de témoins jusqu'aux extrémités de la terre ». Il leur a promis d'être avec eux « jusqu'à la consommation des siècles », dans l'accomplissement de leur mission. Donc le ministère institué par Jésus-Christ ne pouvait être limité aux Apôtres, mais devait durer toujours.

Nous voyons que, de fait, ce ministère s'est propagé et comme transmis de main en main dans la suite des temps. Car les Apôtres ont consacré des évêques et choisi ceux qui devaient les aider dans le « ministère de la parole ». Ils ont ordonné à leurs successeurs de s'adjoindre également des coopérateurs et de leur confier la même mission d'enseigner.

Il est donc nécessaire que la mission d'enseigner soit permanente dans l'Église, de même que le devoir pour les fidèles d'accepter son enseignement.

L'Église a toujours cherché à conserver l'intégrité de la foi. Elle a condamné et retranché de son sein tous ceux qui ne pensaient pas comme elle, ne fût-ce que sur un seul point de doctrine.

C'est du reste la règle prêchée par saint Paul, et unanimement proclamée par tous les saints Pères et Docteurs.

Ainsi Jésus-Christ a institué dans son Église un magistère vivant, authentique, perpétuel. Lorsque ce magistère déclare que telle ou telle vérité fait partie de l'ensemble de la doctrine révélée, il faut croire avec certitude que cela est vrai, sous peine d'être hérétique; car nier une seule de ces vérités, c'est faire Dieu l'auteur de l'erreur. La foi en effet est « une vertu surnaturelle par laquelle, aidés et prévenus de la grâce de Dieu, nous croyons à la vérité de ce qui a été révélé par lui : cette adhésion de l'intelligence ne se fonde pas sur la vérité intrinsèque des choses que la lumière naturelle de la raison peut faire découvrir, mais sur l'autorité même de Dieu qui les révèle, et qui ne peut ni se tromper ni nous tromper ». Donc refuser son assentiment à une seule des vérités révélées, c'est refuser de se soumettre à Dieu en tant qu'il est la vérité souveraine et le motif de la foi.

Il est nécessaire  
d'accepter  
l'enseignement  
de l'Église dans  
toutes ses parties.

Aussi le Concile du Vatican a-t-il à juste titre réclaté l'adhésion de la foi divine et catholique pour « les vérités contenues dans l'Écriture ou la Tradition, et proposées comme divinement révélées par un jugement solennel de l'Église, ou par son magistère ordinaire et universel ».

Il est donc nécessaire de se soumettre au magistère de l'Église.

Le rôle de l'Église ne se borne pas à conserver et à propager la doctrine chrétienne. Elle doit sanctifier et sauver les hommes, et c'est même à cette fin que se rapportent tous les enseignements et tous les préceptes divins. Or la foi à elle seule ne suffit pas à remplir ce but. Il faut y joindre le culte saint qui est dû à Dieu et qui se traduit surtout par le sacrifice et la participation aux sacrements, puis la sainteté des lois morales et de la discipline.

Tout cela doit se rencontrer dans l'Église.

Mais, de même que le pouvoir d'enseigner n'a pas été confié au caprice ou au jugement des hommes, ainsi la faculté d'accomplir et d'administrer les divins mystères ainsi que le droit de commander et de gouverner n'ont pas été donnés au premier venu. C'est, en effet, aux Apôtres et à leurs successeurs que Jésus a dit : « Prêchez l'Évangile. Baptisez. Faites ceci en mémoire de moi. Les péchés de ceux à qui vous les remettrez leur seront pardonnés... » A eux seuls aussi il a ordonné de paître le troupeau. Ils sont, comme dit saint Paul, « les ministres du Christ et les dispensateurs des mystères de Dieu. »

Ainsi Jésus-Christ a appelé au salut tous les hommes sans exception, ceux de son temps et ceux des âges à venir. Il a voulu en faire un seul peuple, une société complète en son genre, pour leur permettre d'atteindre le salut. L'Église a donc reçu mission d'administrer librement les intérêts chrétiens ; mais elle n'empiète pas pour autant sur les droits de la société civile. De toutes les sociétés cependant, elle est la plus parfaite, puisque la fin qu'elle poursuit l'emporte en noblesse sur la fin que poursuivent les autres sociétés. « Par son origine l'Église est une société *divine*, par sa fin et par les moyens immédiats qui y conduisent elle est *supernaturelle* ; elle est de plus *humaine*, en tant que se composant d'hommes. »

L'Église est donc *société parfaite*, et c'est ce qui explique pourquoi elle est désignée dans la sainte Écriture par des images qui se rapportent à cette idée ; elle est appelée *Maison de Dieu*, *Cité placée sur la montagne* à laquelle doivent se rendre toutes les nations, *Berçail* que doit gouverner un seul Pasteur, *Royaume éternel*, *Corps mystique dont le Christ est la tête*.

L'Église a reçu  
le pouvoir  
d'accomplir  
et d'administrer  
les divins mystères,  
et celui  
de commander  
et de gouverner.

L'Église est société  
parfaite.

Or une société humaine et parfaite ne saurait exister sans une autorité souveraine.

Done il doit y avoir dans l'Église *unité de gouvernement*, ce qui amène la connexion mutuelle des membres entre eux, ou l'*unité de communion*.

Les hommes se séparent donc de l'unité de l'Église par le *schisme* aussi bien que par l'*hérésie*.

Quelle est l'autorité souveraine à laquelle appartient le gouvernement de l'Église? Il faut en cette question voir quelle a été la volonté du Christ.

Jésus reste le chef invisible de l'Église, mais il a dû désigner quelqu'un pour tenir sa place après son ascension.

C'est à Pierre qu'il a confié cette charge. « Tu es Pierre, et sur cette pierre j'édifierai mon Église. » Pierre ne s'appellera plus de son nom ni du nom de son père, mais du nom qui signifie le rôle auquel il est appelé.

Le rôle du fondement, c'est de donner de la cohésion aux différentes parties de l'édifice : si ce fondement disparaît, tout s'écroule. Le titre donné à Pierre suppose donc la puissance de commander, de défendre, de juger, c'est-à-dire une vraie *jurisdiction*. Une primauté d'honneur où le simple droit de conseiller et d'avertir ne suffirait pas à amener la cohésion et la solidité de l'édifice. Au contraire, le pouvoir donné à Pierre est souverainement efficace, puisque les portes de l'enfer ne prévaudront point contre l'Église ainsi fondée sur la pierre.

Jésus, parlant toujours de cette Église qu'il a appelée sienne, promet à Pierre de lui donner les clefs du royaume des cieux. Les clefs sont l'insigne de l'autorité. — De même il dit à Pierre : « Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié aussi dans le ciel. » L'expression *lier et délier* signifie le pouvoir d'établir des lois, de juger et de punir. Les décrets portés sur Pierre seront ratifiés par Dieu. Le pouvoir de Pierre est donc souverain et indépendant.

La promesse faite à Pierre fut accomplie lorsque Jésus-Christ lui dit par trois fois, après sa résurrection : « Pais mes agneaux..., pais mes brebis. »

Comme la foi des fidèles doit rester immuable, Jésus a prié pour que la foi de Pierre ne défaille pas. C'est à lui qu'il adresse ces paroles : « Confirme tes frères. »

De là vient que Pierre reçoit certains noms qui en eux-mêmes sont propres à Jésus en vertu de sa puissance. Le Sauveur est

L'autorité  
de l'Église assure  
l'*unité*  
de *gouvernement*  
et l'*unité*  
de *communion*.

En qui réside  
l'autorité?

C'est Pierre  
qui a reçu de Jésus  
la charge  
de gouverner  
son Église.

vraiment la pierre angulaire de l'Église (*Eph. II*); il possède la clef de David, il ferme et personne ne peut ouvrir, il ouvre et personne ne peut fermer (*Apoc. III*); il est le bon pasteur (*Joan. X*). Ces titres il les communique à Pierre, à qui il donne son autorité.

Or cette autorité étant de l'essence de l'Église, et constituant son élément principal puisqu'elle est le principe de son unité, de sa sécurité, de sa durée perpétuelle, ne pouvait disparaître avec Pierre. Elle devait passer à ses successeurs.

C'est pourquoi les Pontifes romains qui se succèdent sur le siège de Pierre possèdent de droit divin le suprême pouvoir dans l'Église.

Tel a été le sentiment unanime de l'antiquité chrétienne. Saint Irénée, saint Cyprien, saint Jérôme, saint Augustin, l'abbé Maxime, ont rendu d'éclatants témoignages en faveur de la primauté du siège de Rome. Cette primauté a été solennellement reconnue au Concile de Lyon par Michel Paléologue.

Si la puissance de Pierre est pleine et souveraine, il ne faut pas croire qu'elle soit seule. Celui qui a constitué Pierre comme le fondement de l'Église a aussi choisi douze disciples qu'il a nommés Apôtres. Les évêques, en leur qualité de successeurs des Apôtres, ont hérité de leur pouvoir ordinaire; si bien que l'ordre épiscopal fait partie de la constitution intime de l'Église. Les évêques ne sont pas de simples vicaires du pape, mais ils possèdent vraiment le titre de prélats *ordinaires* des peuples qu'ils gouvernent.

Néanmoins ils sont attachés aux Pontifes romains par plus d'un lien.

Il faut avant tout l'union des évêques avec le successeur de Pierre. Rien n'a été conféré aux Apôtres indépendamment de Pierre. Donc les évêques perdraient leurs droits et leurs pouvoirs s'ils se séparaient des successeurs de Pierre.

C'est Pierre qui est le principe et le centre de l'unité de foi, de gouvernement et de communion, et il tient dans l'Église la place de Jésus.

Nul ne peut avoir d'autorité s'il n'est uni à Pierre. L'ordre des évêques doit ainsi lui être soumis. Il ne suffit pas d'une primauté d'honneur ou d'un pouvoir de direction pour maintenir l'unité de foi et de communion, il faut une autorité véritable.

Pierre est donc le pasteur des pasteurs. Il ne doit point paître seulement les *agneaux*, mais aussi les *brebis*.

Cette autorité,  
étant de l'essence  
de l'Église,  
est passée  
aux successeurs  
de Pierre,  
les  
Pontifes romains.

Les évêques  
ont aussi  
leur autorité  
dans l'Église.

Mais ils doivent  
être unis  
au Pontife romain.

Saint Bernard, écrivant au pape Eugène III, résume toute cette doctrine.

On ne saurait dire que la *collectivité* ou l'*ensemble des évêques* échappe à la juridiction des Pontifes romains.

Le fondement d'un édifice doit en effet soutenir non seulement toutes les parties, mais bien plus encore l'ensemble des parties. — Par la solidité du fondement de son Église, Jésus a voulu empêcher les portes de l'enfer de prévaloir contre elle. Or ceci ne peut s'entendre que de l'ensemble de l'Église, car les parties de l'Église ont plus d'une fois été vaincues par l'effort des enfers.

De plus, le pape est pasteur des brebis; l'ensemble des brebis ne conduit pas le pasteur.

Le pape a le pouvoir des clefs; il a donc pouvoir sur toutes les provinces à la fois. De même que chaque évêque dans son diocèse commande, avec une véritable autorité, non seulement aux particuliers, mais à toute la communauté, de même le pape commande à l'ensemble de la société chrétienne.

Pierre a reçu la charge de vicaire de Jésus-Christ; il exerce son autorité tout entière. L'autorité des Apôtres l'emportait-elle sur l'autorité du Maître?

L'Église n'a cessé de reconnaître cette puissance du pape sur le collège même des évêques. On peut citer le témoignage de Gélase, invoquer la pratique des Pontifes romains, qui refusaient de ratifier ou annulaient les décrets des conciles : Léon le Grand, Damase, Adrien I<sup>er</sup>... Cette doctrine est affirmée par Léon au cinquième Concile de Latran.

Le pouvoir de lier et de délier a été donné aux Apôtres conjointement avec Pierre; mais il n'existe aucun témoignage attribuant le souverain pouvoir aux Apôtres *sans Pierre* ou *contre Pierre*.

Le décret du Concile du Vatican qui définit la nature et la portée de la primauté de Pierre n'a donc pas introduit une doctrine nouvelle.

Si les mêmes sujets sont par là soumis à deux autorités, il ne s'ensuit pas qu'il y ait trouble ou confusion, car ces deux autorités ne sont pas de même degré. Il y a hiérarchie dans les pouvoirs. Le même peuple est ainsi gouverné par le curé de sa paroisse, par l'évêque et par le pape.

Les Pontifes romains ont d'ailleurs toujours cherché de tout leur pouvoir à sauvegarder l'autorité propre des évêques. L'honneur que l'on rend aux évêques, ils le considèrent comme étant rendu à eux-mêmes.

L'ensemble  
ou la collectivité  
des évêques  
n'échappe point  
à la juridiction  
de Pierre.

Doctrine  
de l'Église  
sur ce point.

Exhortation.

Que les fidèles entendent l'enseignement qui a été donné sur l'Église et s'attachent avec un amour plus fort à leurs pasteurs et au pasteur suprême. « Mes brebis entendent ma voix. » (JOANN. X.)

Mais « il y a d'autres brebis qui ne sont pas du bercail ; il faut aussi que je les mène, et elles entendront ma voix » (JOANN. X). — Que les chrétiens égarés et errants reviennent donc à l'Église ! Qu'ils prennent le Christ tout entier ! Le Christ est la tête qui anime l'Église ou le corps. Que ceux qui ont échappé au souffle de l'impiété comprennent que pour être enfants de Dieu il leur faut reconnaître Jésus pour frère et l'Église pour mère.

Restons attachés à Dieu comme à notre Père, à l'Église comme à notre mère, suivant la parole de saint Augustin.

Bénédiction apostolique.

\* \* \*

Le plan de Dieu sur l'humanité et sur l'Église nous est maintenant apparu dans toute sa beauté et sa grandeur.



Il est temps de remonter à la source de tous les bienfaits répandus sur le monde chrétien. Levons les yeux au ciel, et arrêtons nos regards et notre amour sur l'Esprit de lumière et de vérité que nous y montre le Pontife.

## ENCYCLIQUE

### « DIVINUM ILLUD MUNUS »

Du 9 mai 1897.

L'œuvre  
de la rédemption  
doit être achevée  
par  
l'Esprit-Saint.

Jésus, dans la mission divine qu'il a remplie sur terre, a eu pour fin dernière d'appeler les hommes à la béatitude éternelle, et pour fin prochaine de les faire vivre sur terre de la vie de la grâce, qui aura son épanouissement dans la gloire.

Il a confié à l'Esprit-Saint le soin d'achever son œuvre.

C'est à ce divin Esprit, amour vivant, que le Pape veut recommander son apostolat, qui a toujours tendu à deux

fins : « Premièrement restaurer la vie chrétienne dans la société civile et dans la société domestique, chez les princes et chez les peuples... , puis favoriser le retour de ceux qu'un motif de foi ou d'obéissance retient loin de l'Église catholique... » — L'Encyclique actuelle a pour but d'exposer les merveilles que le Saint-Esprit opère par sa présence dans l'Église tout entière et dans chacune de nos âmes.

Il importe de dire d'abord quelques mots du mystère de la très sainte Trinité.

C'est pour connaître et contempler ce mystère que les anges et les hommes ont été créés, et pour le manifester plus clairement que le Fils de Dieu est descendu des cieux.

Il est essentiel, dans la foi comme dans le culte, de ne pas confondre les trois personnes, et de ne pas diviser leur nature unique. Aussi n'y a-t-il aucune fête distincte pour les différentes personnes en tant que possédant la nature divine. Les diverses fêtes du Verbe incarné se rapportent aux mystères de sa vie mortelle, et la Pentecôte a pour but d'honorer la descente ou la mission extérieure de l'Esprit-Saint.

La sainte Trinité a sa fête, ses autels, son Ordre qui lui est spécialement voué, et, dans ses prières, l'Église ne sépare jamais les noms des trois Personnes divines.

Toutes les perfections et toutes les œuvres extérieures sont communes aux trois Personnes; mais on *attribue* à bon droit, en vertu d'une certaine comparaison, au Père les œuvres où éclate la puissance, au Fils celles où paraît la sagesse, au Saint-Esprit celles où se manifeste l'amour. Le Père, en effet, est le *principe de toute divinité*; le Fils est le *Verbe, l'image de Dieu*; le Saint-Esprit est la *bonté divine* et l'*amour du Père et du Fils*. On peut ainsi appliquer aux trois Personnes de la sainte Trinité les trois affirmations de l'Apôtre : « Tout est de lui, par lui, en lui; gloire à lui dans les siècles. »

Gardant avec le plus grand soin le culte qui est dû à la très auguste Trinité, et dont il importe que le peuple chrétien soit pénétré de plus en plus, nous abordons l'exposé de la vertu du Saint-Esprit.

Parmi les œuvres extérieures de Dieu, la première et la plus excellente est l'Incarnation. Cette œuvre est spécialement attribuée dans l'Évangile au Saint-Esprit, bien qu'elle appartienne à la Trinité tout entière. L'Incarnation est, en effet, un grand témoignage de l'*amour infini* de Dieu pour les hommes; elle est de plus une *union personnelle* de la nature humaine avec

Le mystère  
de la  
sainte Trinité.

Comment  
certaines œuvres  
sont attribuées  
aux différentes  
Personnes divines.

Vertu  
du Saint-Esprit.

L'Incarnation.

le Verbe, qui vient de la grâce et non du mérite : cette union a amené la sanctification de l'âme de Jésus, appelée *Onction* par les Livres saints. En Jésus-Christ se trouvaient toutes les vertus et tous les dons annoncés par le prophète Isaïe, et symbolisés par la colombe qui apparut lorsque le Christ consacra les eaux du Jourdain par son baptême. La descente visible du Saint-Esprit sur Jésus et son influence intime dans son âme représentaient sa double mission : l'une visible dans l'Église, qui est le corps mystique du Christ; l'autre invisible dans les âmes des justes.

Action  
du Saint-Esprit  
dans l'Église.

L'Église, qui était comme conçue lors du sacrifice de Jésus sur la croix, se manifesta pour la première fois au jour de la Pentecôte. Apparaissant sous forme de langues de feu, l'Esprit-Saint commença à répandre ses bienfaits sur le corps mystique du Christ, ainsi que l'avait prédit le prophète Joël : « Enseignant aux Apôtres toute vérité, » selon la promesse du Sauveur, il scella pour ainsi dire son enseignement.

C'est l'Esprit-Saint, Esprit de vérité, qui garantit l'Église contre l'erreur; c'est lui qui lui donne, pour la conserver et l'accroître, une vie et une vigueur éternelles. Par lui sont constitués les évêques, dont le ministère engendre les fidèles et les prêtres. Par lui les évêques et les prêtres remettent les péchés. — « Si le Christ est la tête de l'Église, l'Esprit-Saint en est l'âme. »

On ne saurait donc attendre une plus grande et plus féconde *manifestation de l'Esprit divin*. Celle qui a lieu actuellement dans l'Église est très excellente et durera autant que l'Église elle-même.

Action  
du Saint-Esprit  
dans les âmes.

L'action de l'Esprit-Saint dans les âmes n'est pas moins admirable. Jésus la compare à un *fleuve d'eau vive*.

L'Esprit-Saint a habité dans les justes qui vivaient avant la venue du Christ. Mais ces hommes n'en étaient pas moins, par leur condition, semblables à des esclaves, car *le fils lui-même ne diffère en rien de l'esclave tant qu'il est sous l'autorité des tuteurs et des maîtres*. La grâce ne leur était d'ailleurs donnée qu'en vue des mérites à venir du Christ; enfin la communication du Saint-Esprit après le Christ fut beaucoup plus abondante. — « Personne ne saurait exprimer les merveilles de l'Esprit-Saint dans les âmes des hommes. » Par lui les justes méritent d'être appelés, comme ils le sont dans l'Écriture et les Pères, *régénérés, créatures nouvelles, participants de la nature divine, fils de Dieu, déifiés...* Ces bienfaits sont à juste titre attribués à l'Esprit-Saint, *amour* incréé.

Au baptême, l'âme est délivrée de l'esprit impur et reçoit l'Esprit-Saint, « qui la rend semblable à lui. » Ce même Esprit se donne plus complètement à elle dans la confirmation, pour assurer sa fermeté et sa constance dans la vie : c'est cet Esprit qui a fait la victoire des martyrs et des vierges.

L'Esprit-Saint, avons-nous dit, se donne lui-même. En effet, Dieu n'est pas seulement dans l'homme par sa *puissance*, par sa *présence*, par son *essence*, comme dans tous les êtres créés ; il est de plus connu et aimé par lui ; dans le juste enfin, il réside par sa grâce comme en un temple, et il est uni à son âme d'une manière tout intime et toute spéciale. Ce mode de présence et d'union est désigné par le nom d'*inhabitation*, selon le mot de l'évangile : *Nous viendrons en lui, et nous habiterons en lui.* (JOANN. XV, 23.)

Cette inhabitation, quoique produite par toute la Trinité, est néanmoins attribuée au Saint-Esprit. En effet, des hommes pervers peuvent garder des traces de la *puissance* et de la *sagesse* divine ; seuls les justes participent à l'*amour*, qui est comme la caractéristique du Saint-Esprit. Aussi saint Paul appelle-t-il le juste « temple du Saint-Esprit ».

La présence du Saint-Esprit dans les âmes se manifeste de bien des manières, en particulier par de secrets avertissements et invitations qui portent à la vertu.

Le juste qui vit de la grâce, et chez lequel les vertus surnaturelles jouent le rôle des facultés dans l'âme, a encore besoin des sept dons du Saint-Esprit. Ces dons fortifient l'âme et lui rendent l'obéissance aux paroles et aux inspirations de l'Esprit-Saint prompte et facile ; ils sont excellents en eux-mêmes, efficaces et pleins de suavité. Ainsi l'Esprit divin, après s'être voilé sous des figures dans l'Ancien Testament, s'est répandu lui-même avec abondance dans le Christ et dans son corps mystique, qui est l'Église. Par lui les hommes, de terrestres qu'ils étaient, ont été transformés, et sont devenus comme *célestes*.

Il faut donc que nous nous appliquions à mieux *connaître*, *aimer* et *prier* l'Esprit-Saint.

Il faut *connaître* le Saint-Esprit.

Que les prédicateurs rappellent ses bienfaits sans nombre, et dissipent ainsi une ignorance indigne des *filis de lumière*.

Il faut *aimer* l'Esprit-Saint, qui est Dieu, qui est Amour, et qui, pour ses dons célestes, mérite toute notre gratitude. Évitions

Comment  
l'Esprit-Saint  
se donne aux âmes.

Comment  
se manifeste  
la présence  
de l'Esprit-Saint.

Nos devoirs  
son égard.

le péché qui offense particulièrement l'Esprit-Saint. La faiblesse ou l'ignorance auront peut-être une excuse auprès de Dieu, mais la malice est un péché grave contre le Saint-Esprit. Ce péché est devenu bien fréquent à notre époque. Pour nous, qui sommes le « temple » du Saint-Esprit, ne contristons pas l'Esprit de Dieu dont nous portons le signe; gardons surtout la pureté et la sainteté qui conviennent à un temple.

Il faut enfin *prier* l'Esprit-Saint. Tous ont besoin de son secours. Demandons-lui principalement ce bien indispensable aux hommes, la rémission des péchés. — L'Église nous enseigne dans sa liturgie la manière de prier le Saint-Esprit et les sentiments de confiance et d'amour qui doivent nous animer. .

Conclusion.

Le Pape encourage la dévotion au Saint-Esprit en promulguant des indulgences spéciales.

Que l'Esprit-Saint accorde la réalisation des vœux que forme son Vicaire; que Marie, dont la prière contribua au mystère de l'Incarnation et à la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres, soit invoquée par toutes les nations, et qu'elle fortifie nos communes prières par son puissant suffrage, afin que l'Esprit divin « renouvelle la face de la terre ».

Bénédiction apostolique.

## § II.

### *Lettres directrices. — Études.*

En même temps qu'il expose la doctrine catholique, le Pape veut apprendre aux hommes le moyen de diriger toujours le regard intérieur de leur intelligence et de leurs âmes vers l'astre rayonnant qui brille pour eux dans leur ciel.

Trois sortes d'études surtout ont des relations plus particulières avec la religion : l'étude de la philosophie, celle de l'histoire et celle de l'Écriture sainte.

Léon XIII aborde, presque au début de son pontificat, la question de l'étude de la philosophie, qui est d'une souveraine importance.

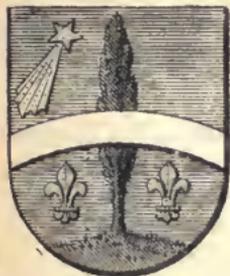
Pour se garder de l'erreur et pour se guider dans la vie, le chrétien possède en effet un double flambeau : la *foi*,

basée sur l'enseignement surnaturel et divin de la Révélation, et la *raison*, lumière naturelle de l'intelligence.

La philosophie, basée sur la raison, peut être la source de pures et radieuses vérités qui préparent et accompagnent la foi, comme aussi elle peut enfanter les ténèbres, lorsqu'elle s'isole et s'éloigne de celui en qui réside la plénitude de la lumière.

Il est donc nécessaire de procéder avec une grande prudence dans cette étude de la philosophie.

Ce sont ces règles de prudence et de sagesse que va nous donner Léon XIII.



## ENCYCLIQUE « ÆTERNI PATRIS »

Sur la Philosophie scolastique.

4 août 1879.

« Le Fils unique du Père éternel, qui apparut sur terre pour apporter au genre humain le salut et la *lumière* de la divine sagesse, procura au monde un bienfait immense et admirable quand, sur le point de monter au ciel, il ordonna à ses Apôtres d'*aller enseigner toutes les nations*, et laissa l'Église qu'il avait fondée comme suprême et commune maîtresse des peuples. »

La vérité avait délivré les hommes, la vérité devait les garder, et il fallait pour instruire les esprits dans la foi un magistère perpétuel.

L'Église n'a point failli à sa mission.

Mais, comme le dit l'Apôtre, c'est par la *philosophie et les vaines subtilités* que l'erreur se glisse le plus souvent dans les esprits des fidèles. L'Église a donc toujours veillé à ce que les sciences humaines, et particulièrement la philosophie, fussent enseignées conformément aux règles de la foi catholique.

L'importance du sujet et les circonstances engagent le Pape à parler d'un enseignement philosophique « qui procure le

L'Église  
est chargée  
par Jésus-Christ  
d'enseigner  
la vérité.

Dangers  
de la philosophie.

bien de la foi en même temps qu'il respecte la dignité des sciences humaines ».

La cause des maux de notre temps est dans les opinions erronées qui, de l'école des philosophes, se sont peu à peu répandues dans tous les rangs de la société. Les défaillances de l'esprit amènent en effet celles de la volonté, et de même une intelligence saine, s'appuyant sur des principes solides, sera la source d'innombrables bienfaits.

Sans doute la philosophie humaine est impuissante à détruire à elle seule toutes les erreurs. C'est *l'admirable lumière de la foi* qui autrefois a reconstitué le monde dans sa dignité première; c'est aussi de nos temps la vertu toute-puissante de Dieu qui arrachera les esprits aux ténèbres de l'erreur. — Mais nous ne devons pas mépriser les secours naturels : « Ce n'est pas en vain que Dieu a mis dans l'intelligence humaine la *lumière de la raison*; et la *lumière de la foi* qui est venue s'y ajouter, loin d'éteindre ou de diminuer la puissance de l'intelligence, augmente au contraire sa force et la rend propre à s'élever plus haut. »

Il est donc naturel que la science humaine donne à la foi son concours.

Saint Augustin résume en quatre mots le rôle de la raison humaine par rapport à la foi : par elle, dit-il, « la foi salutaire est engendrée, nourrie, défendue, fortifiée. »

Et d'abord, la vraie philosophie dispose l'esprit à recevoir la révélation.

Il y a en effet, parmi les vérités révélées, des vérités accessibles à la raison. Des philosophes païens les ont reconnues. Il importe de montrer comment la sagesse humaine dépose en faveur de la foi chrétienne.

Cette méthode de discussion était déjà mise en pratique par les anciens Pères : saint Grégoire de Nécésarée loue ce procédé dans Origène; saint Grégoire de Nazianze et saint Grégoire de Nysse l'admirent dans saint Basile le Grand; saint Jérôme dans Quadratus, disciple des Apôtres, dans Aristide, Justin, Irénée et beaucoup d'autres; saint Augustin dans saint Cyprien, Lactance, Victorin, Optat, Hilaire et d'innombrables Grecs. — A plus forte raison, cette méthode philosophique sera féconde maintenant « que la grâce du Sauveur a restauré et accru les facultés natives de l'esprit humain ».

De plus, la raison prouve l'existence de Dieu, son excellence, sa sagesse, sa vérité; par suite, elle établit que la parole de Dieu mérite toute croyance. La raison nous montre également

On ne saurait  
mépriser  
la raison humaine.

Concours  
que la raison  
prête à la foi.

que la doctrine évangélique a brillé, dès son origine, de signes merveilleux, qui témoignent de sa vérité. Elle met encore en évidence l'admirable propagation de l'Église, sa sainteté, sa fécondité, son unité, son inébranlable stabilité; dans tous ces faits, elle laisse reconnaître des marques irrécusables de la divinité de sa mission.

La philosophie fournit encore à la théologie la méthode qui en fait une science véritable; elle peut même donner une certaine connaissance des mystères.

Enfin la philosophie protège les vérités divinement révélées contre les attaques des incrédules. Les adversaires de la foi catholique prétendent emprunter à la méthode philosophique la plupart de leurs objections; c'est aussi dans la philosophie que les défenseurs des sciences divines puisent la plupart des moyens de défense. C'est la gloire de l'Église de trouver dans la raison elle-même une réponse facile aux raisons qu'on lui oppose.

Ce procédé, dont saint Paul lui-même a donné l'exemple, a été recommandé par le V<sup>e</sup> Concile de Latran.

Si l'on veut que la philosophie porte les fruits qu'on est en droit d'en attendre, il est de toute nécessité qu'elle ne s'écarte pas du sentier marqué par la sagesse des anciens Pères, et récemment encore indiqué par le Concile du Vatican.

La philosophie ne doit pas être indépendante.

Pour ce qui est des vérités révélées qui dépassent la raison, elle doit les accepter humblement, sans prétendre les nier, les contrôler ou les interpréter d'une manière fantaisiste. — Quant aux vérités accessibles à la raison humaine, la philosophie peut conserver sa méthode, ses principes, ses arguments, mais elle ne doit jamais se soustraire à l'autorité divine. Entre la révélation et la raison, il ne saurait exister de contradiction.

Quelle doit être l'attitude de la philosophie vis-à-vis des vérités révélées.

Il en est qui prétendent que c'est déchoir pour l'homme que de se soumettre à la Révélation; cette soumission leur semble être un obstacle ou un retard dans la conquête de la vérité.

La soumission n'est pas une déchéance.

Mais c'est bien à tort. L'esprit humain livré à ses propres forces est bien faible et bien sujet à l'erreur. La foi chrétienne est pour lui un soutien et un guide. « La splendeur des vérités divines, perçue par l'esprit, aide l'intelligence. Non seulement elle ne lui enlève rien de sa dignité, mais elle lui donne un grand surcroît de noblesse, de pénétration et de force. » Soit en réfutant les opinions contraires à la foi, soit en établissant

les vérités qui s'y rapportent, on exerce sa raison avec dignité et profit.

« L'homme, s'il était sage, ne devrait donc pas accuser la foi d'être l'ennemie de la raison et des vérités naturelles; il devrait plutôt rendre à Dieu de dignes actions de grâces, et se réjouir grandement de ce que, parmi tant de causes d'ignorance au milieu des flots de l'erreur, la foi très sainte ait resplendi à ses yeux, et, comme un astre bienfaisant, lui montre, sans qu'il ait à craindre d'erreur, le port du salut. »

La philosophie  
et l'histoire.

Si l'on parcourt l'histoire de la philosophie, on y trouve la preuve de ce qui vient d'être dit.

Les philosophes païens, même les plus sages, sont tombés dans des erreurs monstrueuses sur les vérités religieuses les plus essentielles au monde.

Pratique  
des premiers Pères.

Les premiers Pères et Docteurs de l'Église comparèrent avec les doctrines révélées les opinions des anciens philosophes, et firent parmi ces opinions un choix judicieux. Aux sophistes et aux hérétiques Dieu « opposa des hommes d'une éminente sagesse, qui firent appel à la raison humaine elle-même pour défendre le trésor des vérités révélées ».

Au premier rang de ces *apologistes* nous rencontrons *saint Justin*; après avoir fréquenté les écoles grecques et constaté le vide de leurs doctrines, il s'attache avec ardeur à la vérité révélée, et la défend courageusement. Il a des imitateurs, à la même époque, en *Quadratus* et *Aristide*, *Hermias* et *Athénagore*. — Un autre défenseur non moins illustre de la foi est *saint Irénée*, évêque de Lyon; en réfutant les doctrines perverses des gnostiques, il montra que l'origine de toutes les erreurs se trouvait dans les écrits des philosophes.

*Clément d'Alexandrie* écrit sur une incroyable variété de sujets « des choses dont on peut tirer grand profit soit pour faire l'histoire de la philosophie, soit pour s'exercer convenablement à l'art de la dialectique, soit pour montrer l'accord de la raison et de la foi ». — *Origène*, de l'école d'Alexandrie, publie des livres aussi nombreux que savants, bien que non complètement exempts d'erreurs. — *Tertullien* réfute les philosophes de son temps avec une habileté et une érudition surprenantes.

*Arnobé* et *Lactance*, tout en prêchant la foi avec force et éloquence, se servent des armes que leur fournit la philosophie, ou retournent contre leurs adversaires celles qu'ils leur livrent eux-mêmes par leurs dissentiments. — *Athanase* et *Chrysostome* nous laissent sur l'âme humaine, sur les divins

attributs et beaucoup d'autres sujets, des écrits d'une richesse et d'une profondeur sans égales. — *Basile le Grand* et les deux *Grégoire* font servir les enseignements qu'ils ont puisés aux écoles d'Athènes à la réfutation des hérétiques et à l'enseignement des fidèles.

La palme semble appartenir à *saint Augustin*, qui, armé de foi et de doctrine, combat sans défaillance toutes les erreurs de son temps.

Plus tard, en Orient, *saint Jean Damascène*; en Occident, *Boëce* et *saint Anselme* apportent à leur tour à la philosophie le contingent de leur science.

Les Docteurs du moyen âge, connus sous le nom de *scolastiques*; entreprennent une œuvre colossale. Ils recueillent les trésors de doctrine qui se trouvent épars chez les Pères, et en font un tout.

Les scolastiques.

Sixte-Quint les a justement loués, et on peut étendre à la philosophie l'hommage qu'il rend à la théologie scolastique. C'est à la philosophie, en effet, que sont dues les qualités éminentes qui font la force de cette théologie, « cette cohésion étroite et intime des effets et des causes, cet ordre et cette méthode qui rappellent la disposition d'une armée rangée en bataille, ces définitions et ces distinctions lumineuses, ces arguments solides et ces discussions si profondes, par lesquels la lumière est séparée d'avec les ténèbres, la vérité est distinguée de l'erreur; ainsi les mensonges de l'hérésie, enveloppés de tout un appareil séduisant et trompeur, sont comme dévoilés, découverts et mis à nu. » (Bulle de Sixte-Quint *Triumphantis*.)

« Mais entre tous les Docteurs scolastiques domine de beaucoup leur chef et leur maître à tous, *saint Thomas*. Selon la remarque de Cajétan, il eut pour les saints docteurs de l'antiquité la plus grande vénération; aussi hérita-t-il en quelque sorte de l'intelligence de tous. Leurs enseignements étaient épars comme les membres dispersés d'un même corps: Thomas les rassembla, en fit un tout, y mit un ordre merveilleux, et leur donna un tel accroissement, qu'il est à bon droit considéré comme le défenseur spécial et la gloire de l'Église. D'un esprit souple et pénétrant, d'une mémoire facile et fidèle, d'une parfaite intégrité de mœurs, il n'aimait que la vérité; riche de science divine et humaine, il a été comparé au soleil: par le rayonnement de ses vertus il a réchauffé la terre, et il l'a illuminée de la splendeur de sa doctrine. » — Il faut ajouter que dans les conclusions du *Docteur angélique* se retrouvent les raisons et les principes mêmes des choses. L'étendue de

Saint Thomas.

ces principes se prête ainsi à des développements lumineux pour l'avenir, et les maîtres des âges qui lui sont postérieurs peuvent tirer de ses écrits une ample moisson de vérités et d'arguments contre les erreurs de leur temps.

Unissant comme il convient la raison et la foi, saint Thomas conserve à chacune ses droits et sa dignité.

Aussi dans les siècles précédents des hommes éminents, des Ordres religieux illustres, se sont donnés tout entiers à l'étude de ses œuvres. Sa doctrine régnait en maîtresse dans les académies célèbres et jadis si florissantes de Paris, de Salamanque, d'Alcala, de Douai, de Toulouse, de Louvain, de Padoue, de Bologne, de Naples, de Coïmbre, et dans beaucoup d'autres.

Il y a plus. Les Pontifes romains ont maintes fois loué d'une manière singulière la sagesse de Thomas d'Aquin : Clément VI, Innocent VII, le bienheureux Urbain V, Nicolas V, Benoît XII, saint Pie V, Innocent XII, Clément XII, Benoît XIV. — A leur tour les Conciles œcuméniques de Lyon, de Vienne, de Florence, du Vatican, et surtout celui de Trente ont rendu des hommages particuliers à Thomas d'Aquin. — Les hérétiques eux-mêmes ont reconnu et avoué la supériorité de la doctrine de cet homme incomparable.

C'est donc une témérité de ne pas suivre une doctrine philosophique qui a recueilli tant de suffrages.

Une philosophie nouvelle et funeste a fait son apparition. On s'est mis à philosopher sans avoir égard à la foi. Les opinions contradictoires se sont multipliées et ont engendré le doute.

Les philosophes catholiques eux-mêmes se laissent séduire par la passion des nouveautés, et dédaignent le patrimoine de la sagesse antique, pour édifier à neuf des systèmes incertains et branlants.

Sans doute il faut mettre au service de la philosophie les découvertes modernes; mais on doit toujours la traiter à la manière grave des scolastiques, et maintenir l'accord entre la raison et la Révélation.

Les efforts tentés récemment pour la restauration de cette philosophie chrétienne sont donc une heureuse inspiration.

Le Pape désire vivement que la jeunesse studieuse soit nourrie de la doctrine de saint Thomas. Avant tout en effet il faut que les jeunes gens, particulièrement ceux qui veulent

La philosophie  
indépendante.

Il faut restaurer  
la philosophie  
chrétienne.

servir l'Église, se préparent, en recevant une doctrine substantielle et forte, à défendre la religion avec vaillance, alors qu'à notre époque la foi est si souvent en butte aux manœuvres et aux ruses d'une fausse sagesse. — En ce siècle où on exalte la raison, rien n'est plus opportun que la doctrine scolastique, qui montre l'accord de la raison et de la foi.

La famille et la société retireraient de grands avantages d'une saine philosophie : il faudrait comprendre ce que saint Thomas dit de la liberté, de l'autorité, des lois et de tant d'autres sujets essentiels. — Enfin toutes les sciences humaines tireraient grand profit de ce retour à la saine philosophie. Les beaux-arts y trouveraient une règle et une méthode, ainsi qu'un esprit vivificateur. Les sciences physiques elles-mêmes auraient beaucoup à gagner à la restauration de la philosophie. Ce n'est pas tout en effet d'observer les faits; il faut des faits remonter aux principes et aux lois générales. Les philosophes, loin d'être ennemis des sciences d'observation, ont depuis longtemps enseigné que l'intelligence s'élève des choses sensibles aux choses intellectuelles.

Le Pape exhorte donc les évêques de la manière la plus pressante à remettre en honneur la précieuse doctrine de saint Thomas. Que des maîtres choisis, des académies spécialement instituées expliquent cette doctrine et la mettent à profit pour combattre les erreurs dominantes.

Il importe de puiser à sa source l'enseignement même de saint Thomas.

Mais, à l'exemple du grand Docteur, qui illuminait toujours son travail par la prière, il faut invoquer le « Dieu des sciences », qui est le « Père des lumières »; il est nécessaire de demander à Dieu la sagesse.

Que le Seigneur répande sur son Église « l'esprit de science et d'intelligence », et qu'il ouvre la raison des fils de l'Église à la « lumière de la sagesse ». Que Marie, « siège de la sagesse, » leur accorde son puissant secours. Il faut également recourir à l'intercession de saint Joseph, ainsi qu'à celle des grands Apôtres Pierre et Paul, qui, par leurs enseignements, ont répandu sur terre les clartés de la céleste doctrine.

La bénédiction apostolique sera un gage des dons célestes.

\* \* \*

Les yeux toujours fixés au ciel, Léon XIII cherche, comme un habile pilote, l'étoile qui montrera la direction

Il faut unir  
la prière à l'étude.

à suivre et les écueils à éviter, pour le vaisseau de l'Église dont il a la garde.

Il a montré quel doit être le rôle de la raison dans l'étude de la philosophie, si intimement liée à celle de la religion chrétienne et de la foi.

Il porte maintenant ses regards sur l'étude de l'histoire.



À côté des sciences philosophiques et rationnelles il existe en effet, à notre époque surtout, un grand mouvement vers les sciences historiques, où l'on recherche avant tout les faits.

— Dans ce domaine de l'histoire encore l'erreur est facile si l'on s'écarte des lois de l'impartialité et de la justice, et si on laisse commander la passion et la haine de la religion. Pour qui recherche la vérité,

l'histoire est la justification et la glorification de l'Église et de la Papauté.

## BREF

### « SÆPENUMERO CONSIDERANTÈS »

#### Sur les études historiques.

18 août 1883.

Les attaques  
contre l'Église  
basées  
sur l'histoire.

Les ennemis de la religion s'efforcent d'attaquer l'Église et la Papauté au nom de l'histoire des âges chrétiens, et spécialement à propos des relations entre l'histoire de la Papauté et celle de l'Italie.

Mais l'histoire, loin d'être la condamnation de l'Église, fournit la plus belle apologie en sa faveur.

Ce genre d'attaques historiques a été inauguré par les centuriateurs de Magdebourg. Suivant leur exemple, des historiens hérétiques, des catholiques même cherchèrent à remettre en honneur des impostures cent fois réfutées, des fables futiles. Tandis qu'ils dissimulaient les faits glorieux et les

grands traits de l'histoire, ils signalaient avec soin, en les exagérant, les défaillances et les imperfections des individus. On en vint à calomnier les plus grands papes, et l'on s'attacha particulièrement à attaquer le principat civil des Pontifes romains, sauvegarde de leur indépendance et de leur dignité.

De nos jours on renouvelle les mêmes attaques, et trop souvent les historiens semblent conspirer contre la vérité. Une telle méthode historique a envahi même les écoles.

Et pourtant rien n'est plus contraire à la vérité. La postérité dira les immenses services rendus par les Pontifes romains à l'Europe et à l'Italie.

Se faire ainsi de l'histoire une arme contre l'Église, c'est un mensonge et une indignité. C'est en même temps un grand danger de rendre l'histoire esclave de l'esprit de parti ou des passions mobiles des hommes : dans ces conditions, elle cessera d'être *la maîtresse de la vie et le flambeau de la vérité*, selon la belle définition des anciens, pour flatter les vices et favoriser les erreurs.

Ces attaques  
sont un mensonge  
et une indignité.

Il est urgent de porter remède à ce mal. Que des hommes de cœur écrivent l'histoire de manière qu'elle soit le miroir de la vérité. Il faut opposer aux frivoles opinions une critique savante.

Il faut porter  
remède au mal.

Ce n'est d'ailleurs pas un champ d'études nouveau et inexploré.

L'Église, dès son origine, en a aimé la culture. Par ses soins, à travers les siècles, un grand nombre d'actes et de documents ont été sauvés. Cultivée dans les premiers temps par Eusèbe, Socrate, Sozomène et d'autres savants, l'histoire trouve son seul refuge dans les monastères, après la chute de l'empire romain.

L'Église a toujours  
encouragé  
les recherches  
historiques.

Chez les modernes également, on peut citer des noms illustres parmi les historiens qui ont défendu l'Église.

Pour ce qui est de la philosophie de l'histoire, on peut prendre pour guide saint Augustin.

Il importe donc que l'Église, qui est attaquée sur le terrain de l'histoire, combatte à armes égales. Aussi les trésors des bibliothèques pontificales seront mis désormais à la disposition de tous les amis de la religion et de la vérité.

Conclusion.

L'histoire montre que l'Église est le centre vers lequel convergent les événements humains, elle proclame les gloires et la perpétuité du Pontificat romain.

On voudrait à l'heure actuelle anéantir la Papauté. On a

réduit le pape à une condition misérable ; avec autant d'injustice que d'imprudenee, on l'a représenté comme ennemi des intérêts italiens. — L'histoire apprendra la fausseté des attaques dirigées contre le Pontificat romain, elle enseignera aux hommes d'ordre qu'il est souverainement imprudent de s'attaquer à une puissance dont les siècles passés attestent la perpétuité et la force.

Bénédiction apostolique.

\* \* \*

Léon XIII a cherché à orienter vers Dieu, soleil de vérité, les études philosophiques et historiques.

Mais il est une autre étude qui sollicite sa direction, en ce temps de rationalisme surtout, où la raison humaine cherche à se substituer à la lumière divine : c'est l'étude même de l'Écriture sainte, ou de la parole de Dieu consignée dans les saints Livres.



Là, dans la Révélation, règne la claire lumière que réclame l'âme chrétienne. C'est là aussi, dans ce ciel tout irradié des splendeurs éternelles, que le pape veut attirer les esprits et les cœurs.

## ENCYCLIQUE

### « PROVIDENTISSIMUS DEUS »

Sur l'étude de l'Écriture sainte.

18 novembre 1893.

La Révélation.

Dieu qui, dans sa providence admirable, a élevé dès le commencement l'homme à une participation de la nature divine et l'a relevé après sa chute, lui a donné dans la Révélation un précieux appui. Cette Révélation n'était pas absolument nécessaire en elle-même ; mais elle l'est en raison de la fin surnaturelle à laquelle Dieu, dans sa bonté infinie, a destiné l'homme.

« La Révélation surnaturelle, selon la croyance de l'Église universelle, est renfermée et dans les Traditions sans écrit et dans les livres que l'on appelle sacrés et canoniques, parce que ces livres, écrits sous l'inspiration du Saint-Esprit, ont Dieu pour auteur, et ont été transmis comme tels à l'Église. »

C'est ce que l'Église n'a cessé de croire et de professer publiquement au sujet des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament.

L'origine divine des Écritures donne une importance toute spéciale à l'étude des livres qui en font partie.

Il est urgent de défendre la Révélation contre les impies qui l'attaquent ouvertement, et contre les auteurs d'innovations trompeuses et imprudentes.

Le Pape ne saurait trop recommander l'étude et la défense des saintes Lettres, en raison des avantages qui en découlent.

Jésus-Christ prouve sa mission divine en invoquant le témoignage des Livres saints. Il en tire des arguments pour instruire ses disciples et confondre ses ennemis. Jusqu'à son Ascension glorieuse il cite et explique les Écritures.

Les Apôtres, imitant son exemple, empruntent une partie de leur force aux Livres divins.

A la suite du Christ et des Apôtres, tous, surtout les membres de la milice sacrée, doivent avoir en haute estime la sainte Écriture.

Les Livres divins sont une sorte d'arsenal où ils trouveront les enseignements les plus précieux sur Dieu et sur ses œuvres, sur le Sauveur, sur l'Église, sur les règles de morale et de sainteté, ainsi que sur les sanctions éternelles.

Les Écritures ont une vertu spéciale qui donne à l'orateur de l'autorité et de la force de persuasion.

Les prédicateurs qui ne s'appuient que sur des raisons humaines sont maladroits et imprudents. Leur éloquence, toute brillante qu'elle puisse être, est condamnée à l'impuissance, car elle est privée du feu de la parole de Dieu. Au point de vue de l'éloquence, d'ailleurs, les saintes Lettres offrent les ressources les plus variées.

Connaissant toutes ces ressources, les saints Pères n'ont pas tari d'éloges au sujet des saintes Écritures et du fruit qu'on peut en tirer. En même temps qu'ils recommandent la lecture et l'étude des Livres saints, ils engagent les prédicateurs à écouter en eux-mêmes la parole de Dieu.

Les saintes Lettres offrent aussi des secours très précieux pour la sanctification.

Importance  
de l'étude  
des  
saintes Écritures.

Exemples donnés  
par Jésus-Christ  
et les apôtres.

Fruits  
de cette étude.

Pour comprendre et expliquer les saints Livres nous avons besoin de la grâce et de la lumière de l'Esprit-Saint, qu'il faut implorer par la prière accompagnée d'une vie sainte.

L'Église  
a toujours eu  
le culte  
de la  
sainte Écriture.

L'Église a toujours eu soin que ce trésor de la sainte Écriture ne fût pas négligé. Elle la fait lire et méditer par ses ministres ; elle commande qu'elle soit enseignée ou expliquée dans les cathédrales, dans les monastères, et que l'Évangile soit prêché aux fidèles.

Dès les premiers siècles de l'Église, les hommes les plus remarquables par leur science et par la sainteté de leur vie ont toujours eu le culte des saintes Lettres.

Après cette époque, qui fut comme l'âge d'or des études bibliques, on commence à recueillir les travaux des premiers commentateurs de la Bible.

Au XII<sup>e</sup> siècle, l'explication allégorique fut particulièrement en honneur : saint Bernard excelle dans ce genre. — De grands progrès furent faits dans la suite, grâce à la méthode des scolastiques, que saint Thomas sut appliquer mieux que tous les autres.

Après que Clément V eut attaché aux plus célèbres Universités des maîtres de langues orientales, on commença à étudier la Bible, non seulement dans les traductions, mais dans le texte original. — Du concile de Vienne au concile de Trente un grand nombre d'hommes savants, de religieux surtout, firent avancer considérablement les études bibliques, et préparèrent par leurs travaux l'époque si prospère qui sembla une résurrection de l'âge des premiers Pères.

De Pie IV à Clément VIII, il parut un nombre considérable d'éditions de versions anciennes, de celle d'Alexandrie et de la Vulgate. Tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament trouvèrent de doctes interprètes.

Depuis ce temps le zèle n'a point fait défaut à nos exégètes pour étudier le texte sacré et le défendre contre les attaques du *rationalisme*.

Direction à donner  
aux  
études bibliques.

Il importe d'exposer ce qui paraît le plus utile pour que ces études soient bien ordonnées.

Et d'abord quels sont les adversaires qui nous combattent ? et de quels armes se servent-ils ?

Nos adversaires :  
les *rationalistes*.

Nos adversaires principaux sont aujourd'hui les rationalistes. Ils rejettent toute inspiration, traitent de fables les récits des Livres saints, rejettent les prophéties et les miracles. Ils n'admettent pas l'authenticité de l'Évangile et des récits des Apôtres.

Ils jugent tout au nom d'une *science libre*, sur les principes de laquelle ils ne peuvent même s'accorder.

Cette campagne impie est menée par des hommes qui veulent se faire passer pour chrétiens et pour théologiens, ou par des savants qui prétendent se servir de leur science pour battre en brèche l'autorité de la Bible. Toutes les armes leur sont bonnes pour tromper la foule ignorante et en particulier la jeunesse.

A cette science fausse il faut opposer la doctrine vénérable que l'Église a reçue du Christ par l'intermédiaire des Apôtres.

Il faut leur opposer la doctrine traditionnelle.

Le premier soin doit être de veiller à ce que les Lettres divines soient dignement enseignées dans les séminaires, dans les Universités. Il faut choisir des professeurs qui, par leur science et leurs études passées, soient à la hauteur de leur mission; on doit songer à former les professeurs de l'avenir.

L'enseignement des Lettres divines dans les séminaires.

Le maître commencera par initier ses disciples à une saine critique en leur donnant un *Traité d'Introduction biblique*, qui leur fournira le moyen de prouver l'intégrité et l'authenticité des Livres saints, et leur apprendra les règles d'interprétation.

Introduction biblique.

Puis le maître passera à la partie la plus fructueuse de cette science, qui est l'interprétation elle-même de la sainte Écriture. Il évitera également d'étudier sans suite et à la hâte des passages empruntés à toutes les parties des Livres saints, ou de s'arrêter sans mesure sur un chapitre déterminé. Par une interprétation suffisamment complète des passages choisis, on donnera aux élèves le goût de la science sacrée et le désir de poursuivre l'étude de la Bible pendant toute leur vie.

Interprétation.

Le professeur devra faire usage de la version *Vulgate*, déclarée authentique par le Concile de Trente.

Le texte sacré. Versions à employer.

Néanmoins il sera utile de recourir aux autres versions et aux textes primitifs pour les passages difficiles.

Une fois le texte bien déterminé, il en faut chercher le sens, et observer pour cela les règles communes d'interprétation, en se gardant de substituer son propre sentiment à celui de l'auteur. Il importe donc de peser le sens des termes, d'étudier le contexte, de s'aider de rapprochements de passages ayant entre eux quelques rapports. Mais il ne faut pas donner à ces recherches une importance exagérée.

Règles d'interprétation.

Les Livres saints renferment en eux-mêmes des difficultés qui leur sont propres. Comme ils sont l'œuvre de l'Esprit-

Guides de l'interprète.

Saint, les mots cachent souvent des sens mystérieux et voilés. — Il importe donc d'avoir un guide pour l'interprétation.

Docilité  
à l'enseignement  
de l'Église.

Dans les questions relatives à la foi et aux mœurs, on doit regarder comme étant le sens véritable celui qui est admis par l'Église. Loin de contrarier par là les recherches de la science biblique, l'Église les aide et les dirige. — Pour les passages douteux, les travaux des savants peuvent préparer les voies, et le jugement de l'Église peut être mûri par là. Quant aux passages bien définis, l'interprète pourra les rendre plus accessibles aux fidèles, les expliquer d'une manière plus ingénieuse aux hommes instruits, les défendre plus fortement contre les adversaires.

Les interprétations authentiques des auteurs sacrés et les décisions de l'Église doivent donc guider l'interprète non seulement dans l'explication des textes clairement définis, mais aussi par analogie dans les recherches se rapportant aux autres points. « C'est en effet Dieu qui est à la fois l'auteur des saints Livres et celui de la doctrine dont l'Église a le dépôt... Il faut donc rejeter comme insensée et fausse toute explication tendant à mettre les auteurs inspirés en contradiction entre eux, ou contredisant l'enseignement de l'Église. »

Connaissance  
de la théologie.  
Étude  
des saints Pères.

Le commentateur de la sainte Écriture doit aussi posséder parfaitement toute la théologie; les commentaires des saints Pères, des Docteurs et des meilleurs interprètes doivent lui être familiers.

Il s'attachera avant tout au sens littéral. Il ne négligera pas toutefois le sens allégorique ou analogique auquel se sont plus d'une fois attachés les saints Pères.

Commentateurs  
catholiques  
et protestants.

Il ne convient pas que l'interprète de la sainte Écriture, laissant de côté les œuvres des interprètes catholiques, leur préfère les livres des hétérodoxes, bien que ces livres, consultés avec prudence, puissent être parfois utiles. Ceux qui vivent en dehors de l'Église ne parviennent pas jusqu'à la moelle de la sainte Écriture; ils n'en atteignent que l'écorce.

La science  
des Écritures  
doit être l'âme  
de la théologie.

Il est surtout désirable que l'usage des saints Livres se répande à travers toute la théologie et en devienne pour ainsi dire l'âme. C'est, en effet, de la Révélation que la théologie tire ses principes.

Les jeunes gens doivent donc être armés pour la lutte, et se former non seulement par la philosophie et la théologie, mais aussi par l'étude des sciences bibliques:

Mais il reste à établir l'autorité des saints Livres, et pour cela il faut recourir au magistère vivant de l'Église; l'Église en effet, en raison des signes qui en montrent la divinité, est par elle-même un grand motif de crédibilité. Toutefois, pour démontrer le magistère divin et infaillible de l'Église, qui repose sur les saintes Écritures, il faut commencer par prouver l'autorité humaine des saints Livres.

C'est le devoir des prêtres de repousser sur ce point les attaques des ennemis de la foi, en s'accommodant au genre de lutte adopté par eux.

Magistère  
de l'Église.  
Comment l'établir.

Quelles armes faut-il employer pour la défense?

Armes à employer.

D'abord la connaissance des langues orientales et en même temps celle de l'art de la critique. Ces deux genres de connaissances sont aujourd'hui fort en honneur, et il importe que les ministres de Dieu soient prêts à s'en servir.

Connaissance  
des langues  
orientales et art  
de la critique.

Malheureusement il a paru un système, qui se décore du titre de « haute critique », d'après lequel on ne saurait établir l'origine, l'intégrité et l'autorité d'un livre que par les caractères intrinsèques.

La  
science critique.

Or en une question historique il faut recourir avant tout aux témoignages historiques. Les caractères intrinsèques, bien moins importants en général, ne peuvent guère servir que pour confirmer la thèse. — D'ailleurs, admettre ce système de prétendue haute critique, c'est favoriser l'erreur. Facilement on s'attachera, dans l'interprétation, à ses tendances et à ses goûts individuels; la plupart des partisans du système sont rationalistes, et écartent des Livres saints tout ce qui dépasse l'ordre naturel.

En second lieu, l'interprète devra lutter contre ceux qui se font des sciences physiques ou naturelles des armes pour combattre les faits rapportés dans les saintes Écritures.

Les  
sciences physiques  
et naturelles.

Autant les sciences naturelles sont capables de manifester la gloire de Dieu quand elles sont bien dirigées, autant elles sont dangereuses pour de jeunes esprits quand elles sont enseignées avec des intentions perverses. La connaissance des sciences naturelles sera donc fort utile à celui qui enseignera l'Écriture sainte.

Aucun désaccord réel ne peut exister entre la théologie et la physique bien comprises.

S'il y a opposition apparente, il faut se rappeler que les auteurs sacrés, n'ayant pas pour but d'enseigner la constitu-

tion intime des corps, parlent parfois de la nature d'une manière métaphorique, ou conformément au langage de leur époque, suivant ce qui apparaît aux sens. — Mais s'il faut défendre avec force l'Écriture sainte, il ne s'ensuit pas qu'on doive adopter toutes les explications des saints Pères. Il importe de distinguer soigneusement ce qu'ils enseignent, d'un commun accord, comme étant la doctrine de la foi, de ce qu'ils exposent d'après leurs opinions particulières.

Il ne faut pas prendre d'ailleurs pour des données de la science de pures hypothèses. Les objections où se mêle la philosophie doivent être réfutées par la philosophie.

*Les sciences  
historiques.*

D'autres sciences, notamment l'histoire, servent trop souvent d'occasion à des attaques contre les saints Livres.

Il est des hommes qui, de parti pris, ajoutent pleine croyance aux livres profanes, tandis qu'ils admettent que les auteurs sacrés ont pu se tromper.

Il peut se faire que, dans des cas exceptionnels, le texte n'ait pas été rapporté exactement dans l'impression des diverses éditions, et alors on devra examiner la question avec soin. — Certains passages peuvent également avoir été interprétés d'une manière douteuse. Il faut alors recourir aux règles d'interprétation.

« Mais on serait absolument condamnable si on voulait restreindre l'inspiration à certaines parties seulement de la sainte Écriture, ou si l'on accordait que l'auteur sacré a lui-même commis quelque erreur. »

Il est également inadmissible que, pour se délivrer de ces difficultés, on limite l'inspiration aux vérités concernant la foi et les mœurs. En effet, l'Église a reçu comme sacrés et canoniques les Livres saints entiers et dans toutes leurs parties; ces livres ont été écrits sous la dictée de l'Esprit-Saint, et l'inspiration divine exclut par elle-même toute erreur. Telle est la croyance antique et constante de l'Église, définie par les Conciles de Florence et de Trente, et expressément exposée dans le Concile du Vatican. Les saints Pères et les Docteurs ont été unanimes à enseigner que les Lettres divines ne pouvaient contenir aucune erreur, et ils se sont appliqués avec soin et religion à expliquer les contradictions apparentes et les divergences entre les différents textes.

*Conclusion.*

Il est essentiel que les savants catholiques aident les théologiens dans la lutte contre ceux qui attaquent la sainteté de la Bible. Que ceux qui le peuvent choisissent les questions où ils

auront le plus de compétence, pour repousser les traits dirigés par une science impie contre les saintes Écritures.

Honneur aux chrétiens qui, par leurs libéralités, facilitent le travail des hommes de science.

Pour que ce travail porte ses fruits, il faut que l'on reconnaisse Dieu, créateur de l'univers, comme l'auteur des Écritures; il ne peut donc rien y avoir de contradictoire entre les *saints Livres* d'une part, et de l'autre la *nature* et l'*histoire*. Les contradictions apparentes trouveront nécessairement leur solution; car le vrai ne saurait être opposé au vrai.

De nombreuses objections sont déjà tombées avec le temps. — Si quelque passage demeure obscur, il vaut mieux avouer son ignorance que d'interpréter d'une manière imprudente le texte sacré, après avoir secoué le joug de la soumission.

Que les évêques favorisent l'étude des saintes Lettres dans leurs Séminaires et Universités! Que les ministres de l'Église cultivent avec respect et piété cette science sacrée : « Leur intelligence, en effet, ne pourrait s'ouvrir d'une façon salutaire, comme il importe, s'ils ne repoussent les prétentions arrogantes d'une *science terrestre*, et s'ils n'excitent saintement en eux la recherche de *la sagesse qui vient d'en haut*. » Une fois initié à cette science, leur esprit en sera éclairé et fortifié, leur âme sera naturellement portée à la vertu.

Bénédiction apostolique.

\* \* \*

Aux Encycliques ou Lettres concernant les études, nous pourrions rattacher la Constitution *Officiorum ac munerum*, du 8 des calendes de février 1897, sur l'interdiction et la censure des livres.

Nous verrions avec quel soin le Pape tient à garder les fidèles contre toute influence ténébreuse, contre tout enseignement capable de ternir la pureté de leur foi.

Mais comment entrer ici dans le détail de ces multiples prescriptions?

Nous en avons d'ailleurs rapporté une partie dans notre étude critique sur la Prophétie des Papes. (Voir *La Prophétie des Papes*, pp. 18-22.)

Encouragements  
à l'étude  
des Livres saints.

## § III

*Les autres Encycliques.*

Ce serait avec joie que nous étudierions les enseignements si consolants de Léon XIII relatifs à la *piété*, spécialement les Lettres sur le tiers ordre de saint François, et cette immortelle série d'Encycliques sur le Rosaire de Marie, sur le culte à saint Joseph, sur la sainte Famille...

Nous comprendrions à la lecture de ces pages que la lumière annoncée par la devise **Lumen in cælo** est non seulement une lumière qui brille, mais une lumière qui chauffe, et qu'on peut lui appliquer cette parole des saints Évangiles : « Ille erat *lucerna ardens et lucens.* »

Mais l'ardeur de la flamme ne se devine-t-elle pas à la lumière qu'elle projette?

\* \* \*

Nous aurions encore à examiner en détail deux autres genres d'Encycliques ou Lettres apostoliques.

1° Les Encycliques intéressant *en particulier* les différentes nations du monde : France (1884, février et mai 1892, juillet, août et décembre 1893, 1894, 1895, 1896, 1897), Tunisie (1884), Prusse (1886), Hongrie (1886, 1893, 1896), Portugal (1886, 1891), Bavière (1887), Brésil (1888, 1894), Arménie (1888), Afrique (1890), Autriche (1891, 1894), Allemagne et Autriche-Hongrie (1891), Espagne, Italie et Amérique (1892), Italie (1892, 1893, 1898), Allemagne (1893), Alsace-Lorraine (1893), Galicie (1893), États-Unis (1893, janvier et septembre 1895, 1896, 1898), Indes (1893), Espagne (1893, 1894), Rome (1894, 1895),

Pologne (1894), Pérou (1894), Mexique (1894), Orient (novembre et décembre 1894, mars, juin et novembre 1895, 1896, 1898), Angleterre (1895, 1896), Belgique (1895), Éthiopie (1896), Amérique latine (1897, 1898), Autriche, Allemagne et Suisse (1897), Canada (1897), Écosse (1898)...

A ces Encycliques nous pourrions joindre celles concernant spécialement tel ou tel ordre religieux, comme la Constitution apostolique *Felicitate quadam*, sur le rétablissement de l'unité de l'Ordre des Frères mineurs; ou ayant un but particulier, par exemple l'Encyclique *Sanctu Dei civitas*, sur les œuvres de la Propagation de la Foi, de la Sainte-Enfance et des écoles d'Orient (1890).

2<sup>o</sup> Les Encycliques, Lettres et Allocutions se rapportant à des circonstances spéciales du pontificat de Léon XIII<sup>1</sup> : élévation au souverain Pontificat (1878), jubilé extraordinaire (1881, 1885), jubilé sacerdotal (1888), jubilé (1894), jubilé extraordinaire accordé à la France (1896)...

Dans toutes ces Lettres, le pape exerce avec une ampleur et une richesse de doctrine extraordinaires ses fonctions de Docteur des nations.

Mettant le premier en pratique le conseil de saint Thomas qu'il a recommandé avec tant d'instances, il s'adresse à l'intelligence pour atteindre la volonté, il éclaire le monde en lui manifestant la grandeur et la gloire de Dieu, pour le convertir, pour le vivifier, en lui faisant aimer sa loi sainte et immaculée.

La Papauté enseignant le monde, n'est-ce pas le

<sup>1</sup> Dans ces diverses énumérations, nous nous arrêtons à l'année 1898, époque à laquelle nous avons soumis l'ensemble de notre travail à l'approbation épiscopale.

Mais, depuis cette époque, que de pages rayonnantes de l'enseignement divin sont venues s'ajouter à l'œuvre déjà si considérable et si lumineuse de Léon XIII!

soleil paraissant dans le ciel et animant toute créature de ses rayons, que nous décrit David (*Ps. XVIII*) en termes si magnifiques?

Cæli enarrant gloriam Dei, et opera manuum ejus annuntiat firmamentum. Dies diei eructat verbum, et nox nocti indicat scientiam.

Non sunt loquelæ neque sermones quorum non audiantur voces eorum. In omnem terram exivit sonus eorum, et in fines orbis terræ verba eorum.

In sole posuit tabernaculum suum : et ipse tanquam sponsus procedens de thalamo suo, exsultavit ut gigas ad currendam viam; a summo cælo egressio ejus, et occursum ejus usque ad summum ejus, nec est qui se abscondat a calore ejus.

Lex Domini immaculata, convertens animas : testimonium Domini fidele, sapientiam præstans parvulis. Justitiæ Domini rectæ, lætificantes corda : præceptum Domini lucidum, illuminans oculos. Timor Domini sanctus, permanens in sæculum sæculi : judicia Domini vera, justificata in semetipsa.

Desiderabilia super aurum et lapidem pretiosum multum, et dulciora super mel et favum. Etenim servus tuus custodit ea; in custodiendis illis retributio multa.

Les cieux chantent la gloire de Dieu, le firmament publie la grandeur des œuvres de ses mains. Le jour l'annonce au jour, et la nuit à la nuit.

Il n'est pas de langage, il n'est pas d'idiome où leurs voix ne soient entendues. Leur parole s'est répandue par toute la terre, et leurs accents ont pénétré jusqu'aux confins du monde.

Dieu a établi sa tente dans le soleil; et, semblable à un époux sortant de sa chambre nuptiale, ce soleil s'est élançé comme un géant pour parcourir sa carrière. Il part d'une extrémité du ciel et va se coucher à l'autre extrémité, et personne ne peut se dérober à l'ardeur de ses feux!

La loi du Seigneur est immaculée, elle touche les âmes; le témoignage du Seigneur est fidèle, il donne la sagesse aux petits. Les justices du Seigneur sont droites, elles donnent la joie au cœur; le précepte du Seigneur est rayonnant de lumière, il illumine les yeux. La crainte du Seigneur est sainte, elle a les promesses de l'éternité; les jugements du Seigneur sont vrais, ils portent en eux-mêmes leur justification.

Ils sont plus désirables que l'or et que l'abondance des pierres précieuses; ils sont plus doux que les rayons pleins de miel. Et en effet votre serviteur les garde avec soin, et ils lui apportent une grande récompense.

Qui peut connaître ses fautes? Purifiez-moi de mes fautes cachées, préservez votre serviteur de ceux qui lui sont étrangers! S'ils ne me font pas subir leur joug, je serai sans tache, je serai purifié d'un très grand péché. Alors les paroles de ma bouche vous seront agréables, et la méditation de mon cœur s'élèvera toujours en votre présence, Seigneur, qui êtes mon secours et mon salut!

Delicta quis intelligit? Ab occultis meis munda me, et ab alienis parce servo tuo. Si mei non fuerint dominati, tunc immaculatus ero, et emundabor a delicto maximo. Et erunt ut complacent tibi eloquia oris mei, et meditatio cordis mei in conspectu tuo semper, Domine, adjutor meus et redemptor meus.



**LES PAPES  
ET LA PAPAÛTÉ**

D'APRÈS

LA PROPHÉTIE ATTRIBUÉE A S. MALACHIE

---

**TROISIÈME PARTIE**

**LES PAPES DE L'AVENIR**

(19<sub>\*\*</sub> à la fin du monde.)



# LES LÉGENDES

## DES PAPES DE L'AVENIR

---

Après la légende *Lumen in caelo*, si clairement réalisée en Sa Sainteté Léon XIII, la Prophétie des Papes renferme encore neuf légendes, et une conclusion où se trouve nommé le dernier pape, Pierre de Rome.

Quelle est la signification de ces légendes de l'avenir? C'est pour nous un mystère.

Seuls les événements futurs pourront, à mesure qu'ils se dérouleront, en dévoiler complètement le *sens direct* et le symbolisme ou *sens moral*.

Néanmoins il est permis de tenter quelques rapprochements entre les symboles en question et les prédictions divines et absolument authentiques contenues dans l'Apocalypse.

Le plan et la suite des idées de la grande révélation de saint Jean ont été étudiés par nous dans un autre volume (*La Prophétie des Papes*, pp. 294-441). Il suffira ici de rapporter les considérations par lesquelles nous avons cherché à établir un parallélisme entre les visions de l'Apôtre et les dernières devises de la Prophétie des Papes.

\* \* \*

D'après la manière dont sont conçues ces devises de l'avenir, nous pouvons les diviser en trois groupes : le premier se rapportant à une période de crise et de

Groupement  
des  
dernières devises.

persécutions, le second à des manifestations admirables de foi et de piété, le troisième enfin aux épreuves suprêmes qui attendent le monde avant le jugement dernier. A la période extrême de cette époque s'appliquerait la conclusion même de la prophétie où le dernier pape est explicitement nommé **Petrus Romanus**.

1<sup>er</sup> groupe : **Ignis ardens**, — **Religio depopulata**, — **Fides intrepida**.

2<sup>e</sup> groupe : **Pastor angelicus**, — **Pastor et nauta**, — **Flos florum**.

3<sup>e</sup> groupe : **De medietate lunæ**, — **De labore solis**, — **De gloria olivæ**.

*Conclusion* : In persecutione extrema sacræ Romanæ Ecclesiæ sedebit Petrus Romanus qui pascet oves in multis tribulationibus ; quibus transactis, civitas septicollis diruetur, et Judex tremendus judicabit populum.

## § I

### *Premier groupe de Légendes.*

Nous tentons ici un rapprochement entre les trois légendes **Ignis ardens**, **Religio depopulata**, **Fides intrepida**, et les événements décrits dans l'Apocalypse à la fin du chapitre VI, lors de l'ouverture du sixième sceau. Le rapprochement pourrait d'ailleurs remonter un peu plus haut et comprendre aussi la fin de l'époque correspondant au cinquième sceau.

\* \* \*

*Ignis ardens.*

C'est à cette époque sans doute que nous devrions rapporter la première devise, **Ignis ardens**. — Cette

devise n'est d'ailleurs pas assez précise par elle-même pour admettre un sens bien déterminé avant l'événement. Elle peut, en effet, symboliser soit l'ardeur du zèle et de la charité du pontife, soit la violence et l'intensité des souffrances ou épreuves réservées à la sainte Église; peut-être même devra-t-elle s'entendre d'une guerre terrible ou d'une conflagration plus ou moins générale, ou enfin de quelque cataclysme d'ordre moral ou physique.

Seul l'avenir peut nous enseigner quel sens il faut attribuer à cet emblème si énigmatique.

Les devises qui suivent sont, au contraire, plus explicites.

\* \* \*

Le sens défavorable qu'implique la devise **Religio depopulata** n'est, hélas! que trop probable, soit que nous examinions les termes de la légende, soit que nous nous reportions aux événements actuels et à l'avenir malheureux qu'ils nous présentent. — Dès aujourd'hui, nous pouvons voir entre la légende et l'état d'affaissement religieux et moral qui se prépare une concordance frappante, qui, à elle seule, est presque aussi décisive pour prouver l'autorité de la prophétie que les devises de Léon XIII, de Pie IX, de Grégoire XVI, de Pie VII, de Pie VI et tant d'autres.

Nous constatons de nos yeux les progrès effrayants que fait l'impiété. Les sociétés secrètes qui gouvernent le monde conspirent à *dépeupler et à détruire l'Église ou la religion chrétienne*. Pour elles, il n'y a plus de patrie, les intérêts même les plus vivants de la société ne trouvent dans leur sein qu'indifférence ou hostilité, dès que l'honneur ou la vie de l'Église semblent en dépendre ou s'y rattacher. Leur seul ennemi, c'est

Pius X  
Anti-  
Modernist  
Canonized  
saint

Religio  
dipopulata.

Benedict  
XV

WORLD  
WAR  
I

la religion du Christ. Par un plan méthodique, ces sociétés maudites font l'œuvre de Satan.

Peut-être la devise **Religio depopulata** nous prédit-elle une *persécution ouverte* qui s'attaquera extérieurement à l'Église en mettant à mort ses membres les plus illustres et les plus zélés. — Peut-être fait-elle allusion à des attaques beaucoup plus dangereuses : celles de l'impiété qui tue les âmes. Hélas! ceux même qui, par tradition de famille ou par éducation, ont encore un reste de religion, n'osent déjà plus avouer en public leur titre de chrétien. Par leur conduite, sinon par leurs paroles, ils renient leur mère, la sainte Église.

Il peut se faire encore que la devise nous laisse sous-entendre tous les entraînements causés par le double amour du bien-être et de l'argent. A notre époque surtout, c'est là le mal. L'Europe chrétienne sent décroître ses forces : tous les jours elle voit *diminuer le nombre* et la *vigueur morale* de ses enfants. Que de vides se produiront encore jusque dans des foyers chrétiens en apparence! Quel abandon, quel dépeuplement menacent la société et la religion d'ici à quelques années!

Remarque.

A côté de ces explications d'ordre général, qui laissent au mot *religio* sa signification ordinaire, on peut encore appliquer la devise **Religio depopulata** à une guerre mortelle que subiront ceux qui font profession de vie religieuse. Dès maintenant, ne voyons-nous pas la vie de l'Église atteinte jusque dans ses cloîtres? — Cette interprétation toute spéciale serait, en tout cas, une conséquence de la guerre générale dirigée contre la religion et l'Église.

Le sens d'*ordre religieux* donné au mot *religio* s'accorderait fort bien avec la signification qui lui a été souvent attribuée dans le langage chrétien de la théo-

logie; mais le même mot *religio* paraît être pris plutôt comme synonyme de *religion* dans les deux devises d'Innocent XIII et de Pie VIII où nous l'avons vu déjà figurer (voir pp. 468-470 et 584-588).

\* \* \*

La devise suivante : **Fides intrepida**, semble nous prédire d'une manière plus explicite encore la *persécution*. Le mot *intrepida* joint au mot *fides* montre, en effet, que la foi des chrétiens devra braver les attaques des méchants. La lutte courageuse, et sans doute le martyre, attendent les chrétiens fidèles.

Il est probable que l'excès du mal, auquel faisait allusion la devise **Religio depopulata**, finira par réveiller les croyances religieuses endormies; la haine qui poursuivra la vertu donnera naissance à l'héroïsme de la foi qui subit courageusement la persécution et finit par le triomphe.

C'est donc bien à tort que l'on rattacherait, avec certains auteurs, la légende **Fides intrepida** au deuxième groupe de devises. Il s'agit ici d'une foi qui doit braver les menaces et les persécutions; mais ces persécutions mêmes seront pour elle une victoire.

\* \* \*

Comment ne pas être frappé de la correspondance qui existe entre ces devises et les événements marqués au cinquième sceau et à la levée du sixième?

Nous l'avons vu, les plaintes des martyrs qui soupirent après le règne de la justice (5<sup>e</sup> sceau) laissent supposer que l'impiété a fait des progrès effrayants dans l'Église; déjà nous avons cru reconnaître dans notre époque les sinistres caractères du cinquième

*Fides intrepida.*

Pius XI  
Defied  
HITLER

Ces  
devises semblent  
se rapporter à la fin  
du chapitre VI  
de l'Apocalypse.

âge<sup>1</sup>. — N'est-il pas étonnant que l'énergique devise **Religio depopulata**, autour de laquelle se groupent les deux autres, coïncide précisément avec les temps qui vont venir?

Aux martyrs, aux saints qui appelaient les vengeances divines sur les persécutions et sur les impies, il a été répondu (*Apoc.* VI, 11) qu'ils eussent encore à patienter un peu de temps, *jusqu'à ce que leur nombre fût complété*. — Des serviteurs du Christ comme eux, des frères, doivent être immolés à leur exemple : *Et dictum est illis ut requiescerent adhuc tempus modicum, donec compleantur conservi eorum et fratres eorum, qui interficiendi sunt sicut et illi*.

C'est bien ce martyr, cette persécution nouvelle, que semble indiquer la devise **Fides intrepida**.

A quel moment aurait lieu cette persécution?

Il est naturel de la placer au commencement de l'époque correspondant au sixième sceau. Rappelons seulement les caractères qui marqueront ce moment<sup>2</sup>.

Alors se produit un grand bouleversement sur la terre. Le soleil de justice, lumière du monde, semble couvert d'un sombre voile. L'astre de la nuit, ou l'Église, qui réfléchit la lumière de ce divin Soleil, devient *couleur de sang*. Et les étoiles, images des Saints qui brillent au firmament des âmes, tombent sur la terre, aussi nombreuses que les fruits du figuier, lorsque la tempête en agite les branches. Il semblerait que le ciel va disparaître. *Et ecce terræmotus magnus factus est, et sol factus est niger tanquam saccus cilicinus; et luna tota facta est sicut sanguis; et stellæ de cælo ceciderunt super terram, sicut ficus*

<sup>1</sup> Voir *La Prophétie des Papes*, pp. 359-361.

<sup>2</sup> Voir *La Prophétie des Papes*, pp. 361 et 362.

*emittit grossos suos cum a vento magno movetur; et cælum recessit sicut liber involutus.* (Apoc. VI, 12-14.)

L'épreuve est si violente, les bouleversements de l'ordre moral, peut-être même physique, sont si terribles, que les hommes éperdus s'attendent à la fin des temps. Les rois de la terre, les princes et les chefs, les riches et les forts, les serviteurs comme ceux qui sont libres, se cachent dans les cavernes et dans les rochers, et ils disent aux montagnes et aux rochers : « Tombez sur nous, et cachez-nous de Celui qui siège sur son trône! Arrachez-nous à la colère de l'Agneau. Car voici venir le grand jour de leur colère. Et qui pourra subsister devant eux? » (Apoc. VI, 15-17.)

Ces paroles ont paru à bien des interprètes de l'Apocalypse ne pouvoir se rapporter qu'à l'époque même du Jugement et des temps qui le précéderont immédiatement.

Mais ces auteurs n'ont pas fait attention au cadre général dans lequel se trouve renfermé ce tableau (voir *La Prophétie des Papes*, pp. 296, note 1, et p. 362). Nous ne sommes encore arrivés qu'à la levée du sixième sceau, et lorsque le sixième âge sera terminé, il restera encore à se dérouler, avant le jugement dernier, tous les événements si complexes correspondant au septième sceau et au septième âge.

Le contexte montre, du reste, qu'il s'agit ici d'une préparation lointaine aux derniers temps.

Immédiatement à la suite de ce célèbre passage (Apoc. VII, 1-3), le prophète représente quatre anges qui doivent arrêter les vents de tribulation et de destruction qui soufflent sur la terre. Et un autre ange s'élève du côté de l'Orient (Apoc. VII, 3); il commande en maître à ces quatre anges, et leur ordonne de sus-

Ce tableau  
ne doit pas être  
rapporté  
à la fin du monde.

pendre l'action de la justice pour laisser triompher la miséricorde (v, 3). — Alors est représentée la scène merveilleuse de la conversion du monde, depuis les fils d'Israël jusqu'aux nations les plus lointaines.

Les paroles de l'humanité en détresse que le prophète rapporte à la fin du chapitre vi, et qui font si directement allusion à la crainte du jugement, ne prouvent donc qu'une chose : l'intensité de l'épreuve qui fait croire à la proximité de la fin du monde.

\* \* \*

Conclusions.

Ces considérations éclairent d'un nouveau jour les trois devises **Ignis ardens**, **Religio depopolata**, **Fides intrepida**. Elles montrent la gravité des événements que supposent ces légendes. — Mais, en même temps, elles expliquent comment à cette ère de troubles et de persécutions peut succéder un âge de pénitence et de sainteté. Aussi bien, dans ces rois, dans ces princes et dans ces puissants de la terre qui s'unissent aux pauvres et aux humbles pour confesser la crainte que leur inspire l'approche du Jugement (*Apoc.* vi, 15-17), nous pouvons sans doute reconnaître les auteurs mêmes de la persécution, et les chefs de la lutte engagée contre l'Église.

Les trois légendes qui suivent répondent à l'état dans lequel seront alors tous les esprits.

## § 11

### *Deuxième groupe de Légendes.*

**Pastor angelicus**, **Pastor et nauta**, **Flos florum**, telles sont les trois devises que nous rapprochons des pas-

sages inspirés où se trouve décrit un âge de rénovation générale et de salut presque universel (voir *La Prophétie des Papes*, pp. 363-368).

\* \* \*

**Pastor angelicus**, n'est-ce pas le pasteur dont la sainteté angélique doit rayonner dans le bercail de l'Église? Ce saint pontife, dont il a été si souvent question dans les traditions populaires du moyen âge, nous est annoncé par le vénérable Holzhauser et de nombreuses prophéties, comme devant restaurer partout la vie chrétienne par sa vertu et par son zèle.

Ce n'est pas ici le lieu de discuter l'autorité de ces prédictions <sup>1</sup>. Nous cherchons simplement à établir un rapport entre la Prophétie des Papes et l'Apocalypse, et nous devons entendre ces deux mots **Pastor angelicus** dans leur sens le plus naturel, pour chercher ensuite leur réalisation dans la grande prophétie de saint Jean.

\* \* \*

La même idée paraît reproduite, sous une autre forme, dans la devise suivante: **Pastor et nauta**. Mais tandis que **Pastor angelicus** met plutôt en relief les qualités personnelles et l'éminente sainteté du Pontife, **Pastor et nauta** nous annonce un pape puissant en œuvres et en influence extérieure.

Les deux idées qu'évoquent les mots de *Pasteur* et de *Nautonier* ou de *Pilote* semblent exprimer le triomphe du principe d'autorité chez le successeur de Pierre. Cette autorité s'exercera sur terre et sur mer,

<sup>1</sup> L'annonce d'un *pasteur angélique* peut d'ailleurs constituer une sorte de tradition, respectable en elle-même, indépendamment des écrits plus ou moins bizarres qui la reproduisent.

*Pastor angelicus*

PIUS XII

*Pastor et nauta.*

JOHN  
XXIII  
VATICAN II

dans l'ancien et le nouveau continent, et jusqu'aux îles les plus lointaines.

C'est ainsi que nous pouvons sans doute trouver dans les deux termes en question, *Pastor* et *Nauta*, une annonce de l'expansion future du règne de la grâce.

Peut-être même doit-on y voir, d'une manière plus précise, l'image de l'activité et du zèle du futur Pontife, qui transportera lui-même à travers les continents et les mers les bénédictions attachées à sa personne sacrée et à ses institutions.

Ou bien encore, ce qui semble moins probable, il faudrait reconnaître avec le vénérable Holzhauser à côté d'un saint pape, pasteur universel, un autre saint personnage, quelque grand empereur ou souverain qui serait le bras droit du pontife. Il y aurait là une dualité admirable d'un grand pape et d'un grand monarque unissant leurs efforts pour rétablir dans le monde l'autorité de son roi unique Jésus, et l'on pourrait appliquer à ces deux personnages poursuivant un but commun les deux termes *Pastor*, *Nauta*.

En tout cela nous sommes réduits aux conjectures; mais les différentes hypothèses que nous suggère la devise **Pastor et nauta** s'accordent facilement avec le futur triomphe de l'Église à travers le monde.

\* \* \*

*Flos florum.*

Paul VI

Coat  
of  
arms

**Flos florum** montre la société chrétienne arrivée à l'apogée de son développement et de sa vie sainte. Chez les peuples comme chez les individus se manifeste une efflorescence merveilleuse de toutes les vertus. — La devise **Flos florum** convient parfaitement à exprimer l'état de sainteté dans lequel se trouvera le monde chrétien quelque temps avant les dernières luttes et

les dernières épreuves. La fleur est, en effet, dans les saintes Écritures le symbole de la vertu, et le redoublement **Flos florum** exprime de la manière la plus gracieuse et la plus énergique à la fois que l'univers sera devenu commè un jardin odoriférant; partout, sur le siège de Pierre en particulier, resplendiront les fleurs les plus magnifiques.

\* \* \*

Ainsi donc l'hypothèse d'une *conversion universelle du monde* à la voix des prédicateurs évangéliques est pleinement conforme à la Prophétie des Papes.

Concordance  
de ces devises  
avec  
le chapitre VII  
de l'Apocalypse.

D'autre part, les perspectives si consolantes que découvrent à nos yeux ces trois devises répondent au grandiose tableau qui se déroule à nos yeux dans le chapitre VII de l'Apocalypse, et qui semble vraiment une apparition du ciel sur la terre.

C'est bien alors que se vérifiera au sens spirituel la célèbre prophétie de Jésus (*Matth. xxiv, 14*) : *Et prædicabitur hoc Evangelium regni in universo orbe, in testimonium omnibus gentibus ; et tunc veniet consummatio.*

Alors Dieu *marquera*<sup>1</sup> ses élus par le ministère de ses représentants sur terre. Une admirable émulation de foi et de piété lui amènera des saints de ce peuple juif lui-même, si longtemps rebelle à ses avances. Chacune des tribus d'Israël fournira sa noble part à ce triomphe de l'Église (*Apoc. vii, 4-8*). Et à leur tour tous les peuples de la terre donneront au ciel un nombre immense d'élus (*Apoc. vii, 9-17*).

Conversion  
générale.

Peut-être devons-nous, avec le vénérable Holzhauser, reconnaître le saint Pontife ou *Pasteur angélique* de

Remarque.

<sup>1</sup> Voir *La Prophétie des Papes*, pp. 366-368.

la prophétie de saint Malachie dans cet ange qui *porte le signe du Dieu vivant* et que saint Jean voit monter du côté de l'Orient pour marquer au front les serviteurs de Dieu (*Apoc.* VII, 2). La grandeur et l'importance des fruits de sainteté obtenus trahit du reste le travail d'un apostolat suivi et constant, et tout le contexte s'accorde avec l'hypothèse d'une succession de saints pontifes que nous feraient entrevoir les trois devises : **Pastor angelicus, Pastor et nauta, Flos florum.**

### § III

#### *Troisième groupe de Légendes.*

Les deux premières devises du troisième groupe font reparaître les plus sinistres images, et la troisième elle-même, en nous parlant de gloire, nous laisse deviner le prix que devra coûter la victoire. — Voici ces devises : **De medietate lunæ, De labore solis, De gloria olivæ.**

\* \* \*

*De medietate lunæ.*

Pour comprendre la première, il est bon de la comparer aux devises des temps passés qui ont avec elle quelque rapport. — Or le symbole de la *lune* semble avoir dans la Prophétie des Papes une double signification.

Première  
interprétation.

1<sup>o</sup> Il annonce un *antipape* : c'est bien, en effet, une lumière empruntée dont se prévalent les faux pontifes ; leur éclat est trompeur comme celui de la lune. S'ils ont pu jouir d'une certaine autorité, c'est que les peuples croyaient voir sur leur front un reflet de la majesté du Pontife romain.

C'est ainsi que l'antipape Benoit XIII est désigné par la devise **Luna cosmedina** (pp. 203-206) : l'emblème de la lune lui est attribué à l'occasion de son nom Pierre de Lune et de ses armoiries.

De même on peut voir dans la légende de Nicolas V : **De modicitate lunæ**, une allusion à l'antipape Félix V, qui fit son *humble soumission* à ce pontife (pp. 257-258), après avoir, par son schisme, désolé le règne d'Engène IV. Ici l'occasion de ce mot *luna* est différente : elle est suggérée par le nom de la patrie de Nicolas V, la *Lunégiane* (pp. 255-256). Mais le symbolisme des devises est indépendant de l'occasion qui fournit au prophète les mots dont il a besoin pour l'exprimer.

D'après cette explication du symbole *luna*, il serait fort admissible que l'époque marquée par la devise **De medietate lunæ** fût témoin d'un grand schisme, qui serait comme le point de départ des épreuves terribles dont l'Église est menacée pour les derniers temps.

Si nous ouvrons le livre de l'Apocalypse, nous trouvons en effet, à la levée du septième sceau, des annonces qui ne s'accordent que trop avec cette hypothèse<sup>1</sup>. Les anges qui font leur apparition après un solennel silence d'une demi-heure annoncent au monde, au son de la trompette, les plus grands malheurs. Déjà les deux premiers ont paru. Le troisième à son tour fait entendre son signal. Et voici que du ciel tombe une grande étoile, ardente comme un flambeau. Elle tombe sur la troisième partie des fleuves et sur les sources des eaux. Le nom de l'étoile est *Absinthe* (amertume). La troisième partie des eaux devient de l'absinthe, et beaucoup d'hommes meurent en buvant de ces eaux, parce qu'elles sont devenues amères : *Et tertius angelus*

Comparaison  
avec l'Apocalypse.  
(VIII et IX.)

<sup>1</sup> Voir *La Prophétie des Papes*, pp. 368-370.

*tuba cecinit; et cecidit de cælo in tertiam partem fluminum, et in fontes aquarum; et nomen stellæ dicitur Absinthium. Et facta est tertia pars aquarum in absinthium; et multi hominum mortui sunt de aquis, quia amaræ factæ sunt.* (Apoc. VIII, 10, 11.)

Au son de la cinquième trompette, il est encore question du même symbole. C'est sans doute le même personnage qui paraît à nos yeux, ouvrant les portes de l'abîme d'où s'échappent les puissances infernales, et préparant les voies à l'Antéchrist (IX, 1, 11). Cette étoile est, en effet, signalée comme étant *précédemment tombée* sur la terre; et s'il en est fait de nouveau mention, c'est probablement parce que son action va se faire sentir d'une manière spéciale.

En interprétant de cette manière la première devise du troisième groupe, nous pourrions donc bien rendre compte du symbole de la lune qu'on y voit figurer. — Mais il n'en est pas de même du commencement de la devise, et nous ne voyons pas facilement, dans cette hypothèse, d'explication à donner à l'ensemble : **De medietate lunæ.**

2<sup>o</sup> Le symbole de la lune peut être compris encore, du *Croissant* ou du *mahométisme*. Cette signification semble mieux répondre à la manière dont est conçue la devise; elle est en même temps en parallélisme parfait avec la devise de Nicolas V que nous avons déjà citée : **De modicitate lunæ.** Il y a, en effet, entre ces deux devises une telle similitude, une telle conformité, que nous devons, ce semble, les considérer comme se complétant et s'éclairant l'une l'autre.

C'est sous le règne de Nicolas V qu'eut lieu la prise de Constantinople par les mahométans (en 1453). La puissance ottomane était alors naissante, mais déjà elle menaçait la paix de l'Europe et du monde. — Mahomet II, en établissant ainsi son pouvoir sur le sol

de l'Europe, prit comme symbole le *Croissant* avec la devise : *Donec impleatur!* Il voulait signifier par là que les nouveaux conquérants seraient seulement satisfaits lorsque ce croissant, qui venait de faire son apparition, serait devenu *pleine lune*, et lorsque les disciples de Mahomet auraient rempli le monde (voir pp. 205-206 et p. 258).

Les deux devises **De modicitate lunæ** et **De medietate lunæ** trouvent alors une facile application.

En 1453, l'empire turc en était à ses *origines*; **De modicitate lunæ**. Vers la fin des temps, au contraire, il prendrait une telle importance qu'il tendrait à tout soumettre à ses lois. Il chercherait à réaliser le vœu de son fondateur : *Donec impleatur!* — Mais Dieu, qui veille sur son Église, ne saurait permettre que ce vœu impie se réalise. **De medietate lunæ** semble affirmer en même temps les progrès effrayants de la puissance du Croissant dans le monde, et l'action de la Providence qui l'empêchera de prévaloir contre la Croix.

Cette manière d'interpréter la légende a d'ailleurs, plus complètement que la précédente, l'avantage de répondre aux enseignements que nous avons cru trouver dans l'Apocalypse. C'est la puissance du mahométisme que nous avons vue, pour ainsi dire, incarnée dans la Bête monstrueuse décrite au chapitre XIII; il nous a semblé même que l'Antéchrist trouverait dans cet empire odieux son plus ferme appui, et qu'à certains égards il lui appartiendrait<sup>1</sup>. — Il ne serait donc pas étonnant de rencontrer dans la légende qui correspondrait à son époque une allusion à la sombre puissance qui servirait d'instrument à l'esprit du mal.

Que si l'on voit une difficulté à cette explication

Rapprochement  
entre les devises  
*De  
modicitate lunæ  
et  
De medietate lunæ.*

Comparaison  
avec l'Apocalypse  
(XIII.)

<sup>1</sup> Voir *La Prophétie des Papes*, pp. 392-397.

dans l'état d'abaissement relatif de l'empire ture à l'heure actuelle, cette difficulté ne saurait nous arrêter. Il est dit en effet de la Bête, décrite au chapitre XIII de l'Apocalypse, que l'une de ses têtes paraissait *blessée à mort*. Or dans cette tête nous avons reconnu précisément l'emblème de l'empire de Mahomet; et il est à croire, d'après l'image employée par l'Apôtre, que cette terrible puissance continuera à décroître, jusqu'à paraître complètement vouée à la destruction, pendant la période de triomphe que nous attendons pour l'Église au prochain âge. — Mais il est dit aussi que le Dragon ou le serpent, Satan, viendra, pour se venger de ses défaites, communiquer sa puissance à la Bête, et donner une vie nouvelle à cette tête que l'on croyait blessée à mort<sup>1</sup>. Loin de trouver dans l'histoire des temps modernes des contradictions avec les conclusions qui paraissent ressortir soit de l'Apocalypse, soit de la Prophétie des Papes, nous n'y voyons qu'une raison de plus de nous arrêter aux hypothèses que nous a suggérées l'analyse du texte inspiré.

Remarque.

Rien n'empêche d'ailleurs d'attribuer à la devise **De medietate lunæ** les deux significations que nous venons de proposer. L'examen détaillé de la Prophétie des Papes nous a fait reconnaître que les différentes légendes sont ordinairement des jeux de mots, dont les expressions sont empruntées à des circonstances extérieures, souvent fort accessoires, de la vie des papes; ces circonstances sont choisies de telle sorte, que les mots qui les rappellent se prêtent au symbolisme.

Ainsi les devises, *sous le couvert du symbole*, annoncent les grands événements qui marquent les pontificats auxquels elles s'appliquent, et elles sont parfois conçues de manière à contenir plusieurs allusions sous les mêmes termes.

<sup>1</sup> Apoc. XIII, 2, 3. — Voir *La Prophétie des Papes*, pp. 391-393.

En tous cas, ce qui semble ressortir de toutes ces considérations, c'est que le symbole de la lune annonce une *puissance antichrétienne*, et nous pourrions même avoir dans la devise en question, comme dans un certain nombre de légendes du passé, une devise s'appliquant directement à un faux pontife. — L'allusion au *soleil*, qui se trouve dans la devise suivante et qui semble au contraire désigner un pape légitime, serait une raison de plus en faveur de cette interprétation.

\* \* \*

**De labore solis** ne se prête pas à d'aussi longues discussions. Le soleil, en effet, c'est le Christ vivant dans son Église, ou dans son Vicaire. Le travail, la peine, l'épreuve, ce sont les tribulations de toutes sortes qui marqueront les derniers temps. — La devise convient ainsi à annoncer les souffrances et les épreuves suprêmes des enfants de vérité; en même temps elle les console et les encourage dans la lutte, en faisant paraître à leurs yeux la lumière dont l'Église ne cesse d'être inondée et comme enveloppée, au milieu même des plus cruelles persécutions.

*De labore solis.*

Il suffit de jeter un coup d'œil sur les grands tableaux qui se déroulent devant nous à la lecture de l'Apocalypse, après l'annonce des trois derniers malheurs<sup>1</sup>, pour comprendre combien la devise **De labore solis** répond aux menaçantes réalités de l'avenir<sup>2</sup>.

Concordance  
avec l'Apocalypse.

\* \* \*

**De gloria olivæ** est plus énigmatique. Toutefois, l'emploi biblique de cet emblème de l'olive ou de l'oli-

*De gloria olivæ.*

<sup>1</sup> Voir *La Prophétie des Papes*, pp. 374 et suiv.

<sup>2</sup> Voir *La Prophétie des Papes*, pp. 398 et suiv., 405-407.

vier peut nous mettre sur la voie de l'interprétation véritable.

Nous trouvons à ce symbole deux applications qui semblent convenir aux derniers temps.

Première  
interprétation.

L'olivier, d'après saint Paul, représente le peuple juif. Le grand Apôtre, parlant aux chrétiens de Rome qui avaient été appelés des ténèbres du paganisme à la lumière de l'Évangile, les engage en ces termes à ne pas s'enorgueillir des prévenances de la grâce :

Les  
Juifs et les Gentils  
d'après  
saint Paul  
(Rom. XI).

*Rom. XI, 6.* Si autem gratia, jam non ex operibus; alioquin gratia jam non est gratia. 7. Quid ergo? quod quærebat Israël, hoc non est consecutus; electio autem consecuta est, cæteri vero excæcati sunt... 11. Dico ergo: ... Illorum delicto salus est gentibus, ut illos æmulentur. 12. Quod si delictum illorum divitiæ sunt mundi, et diminutio eorum divitiæ gentium, quanto magis plenitudo eorum?... 15. Si enim amissio eorum reconciliatio est mundi, quæ assumptio, nisi vita ex mortuis? 16. Quod si delibatio sancta est, et massa: et si radix sancta, et rami. 17. Quod si aliqui ex ramis fracti sunt, tu autem cum oleaster esses, insertus es in illis, et socius radicis et pinguedinis *olivæ* factus es, 18. noli gloriari adversus ramos. Quod si gloriaris, non tu radicem portas, sed radix te.

19. Dices ergo: Fracti sunt rami, ut ego inserar. 20. Bene, propter incredulitatem fracti sunt. Tu autem fide stas; noli altum sapere, sed time: 21. si enim Deus naturalibus ramis non percipit, ne forte nec tibi parcat. 22. Vide ergo bonitatem et severitatem Dei: in eos quidem qui

*Rom. XI, 6.* Si c'est par la grâce (qu'est venu le salut), ce n'est donc point par les œuvres: autrement la grâce n'est plus la grâce. 7. Qu'est-ce donc? Israël n'a pas trouvé ce qu'il cherchait; mais les élus l'ont trouvé, et les autres ont été aveuglés... 11. Je dis donc: ... Par leurs péchés le salut est venu aux Gentils, pour leur donner de l'émulation. 12. Que si leur péché est la richesse du monde, et leur diminution la richesse des Gentils, combien plus leur plénitude!... 15. Si leur perte est la réconciliation du monde, que sera leur rappel, sinon la vie sortant de la mort? 16. Que si les prémices sont saintes, la masse l'est aussi, et si la racine est sainte, les rameaux le sont aussi. 17. Que si quelques-uns des rameaux ont été rompus, et si toi, qui n'étais qu'un olivier sauvage, tu as été enté en eux et rendu participant de la racine et de la sève de *l'olivier*, 18. ne te glorifie pas à l'égard des rameaux. Sache, si tu te glorifies, que tu ne portes pas la racine, mais que la racine te porte.

19. Tu diras donc: Les rameaux ont été rompus pour que je fusse enté. 20. Bien; ils ont été rompus à cause de l'incredulité. Toi donc, tu es ferme dans la foi; ne cherche pas à t'élever, mais crains. 21. Car si Dieu n'a pas épargné les rameaux naturels, il se peut qu'il ne t'épargne pas toi-même. 22. Vois donc la bonté et la sévérité

de Dieu : envers ceux qui sont tombés, la sévérité; et envers toi, la bonté divine, si tu persévères dans la bonté; autrement, toi aussi tu seras retranché.

23. Mais eux-mêmes, s'ils ne persévèrent pas dans l'incrédulité, seront entés, car Dieu peut les enter de nouveau. 24. Car si tu as été coupé de l'olivier sauvage, ta tige naturelle, et inséré malgré ta nature sur le *bon olivier*, combien plus, eux, seront-ils entés, selon leur nature, sur leur propre *olivier*?

25. Car je ne veux pas, mes frères, que vous ignoriez ce mystère (pour que vous ne soyez pas sages à vos propres yeux) que l'aveuglement a frappé en partie Israël, jusqu'à ce que la plénitude des Gentils soit entrée, 26. et qu'ainsi *tout Israël soit sauvé*, comme il est écrit : Il viendra de Sion, celui qui délivrera Jacob et bannira de lui l'impiété, 27. et ce sera mon alliance avec eux, lorsque j'effacerai leurs péchés.

28. Selon l'Évangile, sans doute, ils sont ennemis à cause de vous; mais, selon l'élection, ils sont très aimés à cause de leurs pères. 29. Car les dons et la vocation de Dieu sont sans repentir.

cecciderunt severitatem, in te autem bonitatem Dei, si permanseris in bonitate; alioquin et tu excideris.

23. Sed et illi, si non permanserint in incredulitate, inserentur; potens est enim Deus iterum inserere illos. 24. Nam si tu ex naturali excisus es oleastro, et contra naturam insertus es in *bonam olivam*, quanto magis ii qui secundum naturam inserentur suæ *olivæ*?

25. Nolo enim vos ignorare, fratres, mysterium hoc (ut non sitis vobis ipsis sapientes), quia cæcitas ex parte contigit in Israel, donec plenitudo gentium intraret, 26. et sic *omnis Israel salvus fieret*, sicut scriptum est : Veniet ex Sion qui eripiat, et avertat impietatem a Jacob. 27. Et hoc illis a me testamentum, eum abstulero peccata eorum.

28. Secundum Evangelium quidem inimici propter vos, secundum electionem autem, carissimi propter patres. 29. Sine pœnitentia enim sunt dona et vocatio Dei.

La devise *De gloria olivæ* semble être véritablement le résumé expressif de ce beau chapitre de saint Paul.

Le peuple juif était la nation choisie de Dieu. Aux Juifs avaient été faites les promesses. Pendant des siècles ce petit peuple avait été l'objet de prévenances admirables de la part du Seigneur. C'est que de son sein devait sortir le Messie; c'est lui qui devait donner au monde le Christ, l'auteur de la grâce.

Mais la mort du Christ, source du salut universel, devait avoir pour cause l'ingratitude et l'aveuglement de ces mêmes Juifs, oublieux de leur sublime vocation. C'est ainsi que les descendants du peuple de Dieu, comme des rameaux indignes et inutiles, furent déta-

La devise  
semble annoncer  
la  
future conversion  
des Juifs.

chés du tronc de l'olivier. D'autres rameaux, qui par eux-mêmes seraient restés stériles, furent greffés sur l'arbre de vie, et purent ainsi participer aux trésors de grâce que leur apportait une sève divine.

Cependant, dit l'Apôtre, un jour viendra où le peuple juif sera lui-même inséré, enté de nouveau sur le tronc séculaire, et il participera d'une manière d'autant plus parfaite à la vie divine dont cet olivier est la source, qu'il sera comme les branches naturelles de l'arbre.

Il est surprenant de trouver cette comparaison de l'olivier si longuement développée, dans le passage même où est prédite, de la manière la plus explicite, la conversion future des Juifs. — Cette conversion sera la gloire des enfants d'Israël; après nous avoir donné le Christ, ils finiront par s'attacher à lui comme à l'unique principe de grâce et de vie <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Le retour du peuple juif est annoncé dans l'Apocalypse, nous l'avons vu, dès le chapitre VII, qui correspond au sixième sceau. — Il pourrait donc paraître étrange que le prophète fit mention de cet événement si important seulement à propos du dernier âge, après avoir signalé dans les deux devises précédentes les tribulations qui succéderont à une période de triomphe et de foi.

L'objection suppose que la conversion d'Israël aura porté ses fruits principaux au moment où elle aura commencé à se produire. Mais il est probable que c'est pour les derniers temps qu'est réservée la grande manifestation de ce retour.

Au chapitre VII, les élus sont simplement *marqués, signati*, pour le triomphe ou la *gloire*.

Le grand triomphe, ce sera celui du martyr, et tout porte à croire que le temps de cette victoire suprême correspondra aux dernières époques décrites aux chapitres XIV et suivants. — C'est alors qu'un ange fait entendre ces paroles : *Voici le temps de la patience pour les Saints, qui gardent les commandements de Dieu et la foi de Jésus* (xiv, 12). — Alors aussi une voix chante au ciel : *Bienheureux les morts qui meurent dans le Seigneur. Désormais, dit l'Esprit, ils peuvent se reposer de leurs épreuves, car leurs œuvres les accompagnent.* (Apoc. xiv, 13.)

Les trois devises que nous avons rangées dans le second groupe ont déjà signalé implicitement la grande conversion, en célébrant les conquêtes pacifiques de l'Église. — Maintenant vient l'époque du triomphe définitif.

A côté de cette interprétation de la devise *De gloria olivæ*, il en est une autre qui, sans en différer essentiellement, fait ressortir un événement capital des derniers temps. Nous voulons parler de la *prédication des deux témoins*, que mentionne l'Apocalypse, à l'apparition du sixième ange, en les désignant sous le nom énigmatique d'*oliviers* (*Apoc.* XI, 4).

Deuxième  
interprétation.  
Comparaison  
avec l'Apocalypse.  
(XI, 3-13.)

Quel est le sens véritable de cette vision prophétique? Quels seront ces deux témoins qui viendront glorifier Dieu et combattre l'impiété dans les derniers jours du monde? Est-il question, comme le pensent beaucoup d'interprètes, d'Hénoch et d'Élie<sup>1</sup>, enlevés tous les deux de terre d'une manière mystérieuse?

Les deux témoins.

<sup>1</sup> « Les deux témoins dont il est parlé dans ces versets, dit M. l'abbé DRAGH (*Comm. sur l'Apoc.*, chap. XI, p. 109), ne sont pas deux genres de prédicateurs comme le pensent beaucoup de protestants et quelques catholiques, mais deux individus, ainsi que le reconnaît, avec bonne foi, le protestant Dusterdieck. Une tradition fort imposante dans l'Église nous dit que ces deux témoins seront Énoch et Èlle.

« Cette tradition s'appuie : 1° sur *Matth.* XVII, 11; *Eccl.* XLIV, 16; 2° sur l'interprétation que des Pères en grand nombre ont donnée de nos versets en les appliquant à ces deux saints personnages de l'Ancien Testament. Cette *interprétation* (l'auteur dit *tradition*) est formulée par les Pères suivants : saint Jean Damascène (*de Fid. orthodox.*, lib. IV, XXVII); Théodoret (*in Malach.*, IV; *in Dan.*, XII); saint Éphrem (*Orat. de Antichristo*); saint Cyrille d'Alexandrie (*in Malach.*, IV); saint Grégoire le Grand (*Moral.*, lib. IX, cap. IV; *in Ezech.* hom. XII); saint Hilaire de Poitiers (*in Matth.*, XX); saint Jérôme (*Ep.* LIX, ad *Marcell.*, éd. Vallars; *in Matth.* cap. XI, XVIII); saint Augustin (*de Gen. ad litter.*, lib. IX, VI; *Ep.* CXCH; *Serm.* CCXCIX, 11; *de Civ. Dei*, lib. XX, cap. XXIX, XXX); saint Ambroise (*in Luc.*, lib. I, XXXVI; *in Ps.* XLV); saint Jean Chrysostome (*in Matth.* hom. LVII; *in I Thess.* hom. IX); Origène (t. IV, p. 62; t. III, p. 572); saint Hippolyte (*Orat. de Antichr.*); Tertullien (*de Anima*, cap. XXXV et L); saint Justin (*Dialog. cum Tryph.*, p. 145, éd. Maran).

« A la suite de ces Pères, il faut citer Primaïse, Alcuin, Arétas, et tous les interprètes catholiques à une petite exception près. Il est vrai que Bossuet et Calmet font partie de cette exception. Mais le grand évêque de Meaux avait oublié dans son commentaire ce qu'il avait écrit dans sa préface à l'Apocalypse : « Il faut être plus que téméraire pour « improuver la tradition de la venue d'Hénoch et d'Élie à la fin des « siècles, puisqu'elle a été reconnue de tous ou de presque tous les « Pères. » Et quelques lignes plus haut il dit que « ce ne sont pas seu-

Toutes ces questions ne nous concernent pas pour le moment, et sont plutôt du domaine d'un commentateur de l'Apocalypse. Ce qui nous intéresse, c'est le

« lément les Pères latins qui établissent le retour d'Hénoch : les grecs « aussi y sont exprès. »

Citons les textes principaux qui nous affirment qu'Hénoch et Élie ne sont pas morts et qu'ils reparaitront un jour sur terre.

Voici d'abord ceux qui concernent Hénoch :

*Gen.* v, 24 : « Hénoch marcha avec Dieu, et il disparut : Dieu en effet l'avait enlevé. »

*Eccli.* XLIV, 16 : « Hénoch a plu à Dieu et a été transporté dans le paradis; il est destiné à prêcher la pénitence aux nations. »

*Hebr.* XI, 5 : « C'est à cause de sa foi qu'Hénoch a été enlevé, pour qu'il ne goûtât pas la mort; on ne le trouvait plus parce que Dieu l'avait enlevé. Avant cet enlèvement il lui est rendu ce témoignage qu'il plut à Dieu. »

Les textes qui concernent Élie sont encore plus explicites.

*IV Reg.* II, 11 : « Élie et Élisée marchaient ensemble, et s'avançaient en parlant entre eux. Or voici qu'un char de feu attelé de chevaux de flammes les sépara : et Élie monta au ciel au milieu d'un tourbillon. »

*Eccli.* XLVIII, 13 : « Élie a été enveloppé dans un tourbillon, et l'esprit qui l'animait a passé dans Élisée. »

*I Mach.* II, 58 : « Élie, qui était animé d'un saint zèle pour la loi, fut reçu dans le ciel. »

*Eccli.* XLVIII, 9 : « Élie, tu as été emporté dans un tourbillon de feu par un char attelé de chevaux de flammes; 10. tu es destiné à calmer la colère du Seigneur lorsque viendra le jugement de ce monde; tu rapprocheras les cœurs des fils et des pères, et tu rétabliras les tribus de Jacob. 11. Bienheureux ceux qui t'ont vu et qui ont été honorés de ton amitié. 12. Car nous autres, nous vivons seulement une vie; et après notre mort, notre nom n'est pas destiné à une telle gloire. »

*Malach.* IV, 5 : « Voici que je vous enverrai le prophète Élie, avant que vienne le jour du Seigneur avec sa majesté et les terreurs qui l'accompagneront. 6. Et il rétablira l'accord des pères et des fils, des fils et des pères. Car je pourrais bien venir et frapper la terre d'anathème. »

*Matth.* XVII, 11 : « Et Jésus, répondant, leur dit : Élie doit venir sans doute, et tout rétablir dans l'ordre. »

Où sont actuellement ces saints personnages? Dans quelle condition vivent-ils au ciel, où ils ont été enlevés sans goûter la mort? — Ce sont là des questions de pure curiosité.

Ce qui nous touche, c'est qu'ils semblent être des témoins réservés aux derniers âges par la miséricordieuse Providence de Dieu.

Hénoch, qui vivait sous la *loi de nature*, prêcherait la pénitence aux *nations*, selon l'enseignement de l'Écclésiastique.

Élie, animé d'un saint zèle pour la *Loi*, prêcherait les Juifs, et rani-

*rôle glorieux* qui est attribué aux deux témoins, et en même temps le nom d'*oliviers* qui établit un rapport étrange entre le récit de l'Apocalypse et la devise *De gloria olivæ*.

Nous nous bornons à poser le problème, laissant à l'avenir d'éclairer les détails du tableau. — Faisons remarquer seulement qu'en face de ces deux témoins

Remarque  
sur la succession  
des événements.

merait dans les *restes d'Israël* l'esprit de leurs pères, en tournant toutes leurs pensées vers le Messie, fin dernière de la Loi.

Tout semble donc dans la sainte Écriture nous faire reconnaître ces deux saints de l'Ancien Testament sous le voile des deux témoins de l'Apocalypse.

M. l'abbé LOISY (*Revue d'histoire et de littérature religieuse*, troisième année, n° 1, p. 37) suppose que ces deux témoins seront Élie et Moïse. Il invoque en faveur de ce dernier le verset 6 du chapitre XI de l'Apocalypse, et la scène de la Transfiguration, telle qu'elle nous est décrite par les Synoptiques. — Mais ce sont là des insinuations de bien peu de valeur, ce nous semble, à côté des textes positifs que nous avons rapportés.

Nous pourrions nous demander pourquoi ces deux témoins sont appelés deux *oliviers* (*Apoc. XI, 4*): *Hi sunt duæ olivæ*. Sans doute la comparaison avec Zacharie (IV, 1) pourrait nous expliquer le rapprochement qui existe entre cette idée de l'huile fournie par l'olivier, et celle du candelabre ou de la lumière.

*Zach. IV, 2* : « Et dixit ad me : Quid tu vides? Et dixi : Vidi, et ecce candelabrum aureum totum, et lampas ejus super caput ipsius, et septem lucernæ ejus super illud, et septem infusoria lucernis quæ sunt super caput ejus. Et duæ olivæ super illud, una a dextris lampadis et una a sinistris. »

Peut-être faut-il expliquer ainsi cette dénomination d'*olivier* (ou d'*olives*) : la grâce qui résidera en ces deux saints personnages, et qui les destinera à une mission aussi extraordinaire que sublime, entretiendra en eux la lumière de la foi et la flamme de la charité.

Que telle soit l'explication du texte de Zacharie, peu nous importe. Il nous suffit de trouver dans la prophétie de saint Jean cette appellation, lors même que nous ne pourrions en saisir la portée, et il est permis de voir dans cette circonstance l'occasion d'un rapprochement entre la devise *De gloria olivæ* et l'apparition merveilleuse des deux témoins de l'Apocalypse.

C'est ici le lieu d'appliquer cette maxime qui s'impose en tant de cas : dans l'ordre surnaturel comme dans l'ordre naturel, il faut souvent admettre le *fait*, encore qu'on ne puisse en comprendre la *cause* ou la *nature*.

paraît la Bête *qui s'élève de l'abîme*, et que c'est elle qui les met à mort après avoir arrêté leur prédication. Or cette Bête est signalée au chapitre XIII, après l'apparition du septième ange, tandis que la mort des deux prophètes se rapporte au *second malheur* annoncé par le sixième ange. — Nous pouvons donc conclure de là que le XIII<sup>e</sup> chapitre, ainsi que le XII<sup>e</sup> auquel il fait suite, se rapportent à des temps antérieurs au *troisième malheur*. Les détails qui sont donnés sur la lutte entre Satan et l'Église, sur la Bête à laquelle le Dragon communique sa puissance, sont rendus nécessaires pour l'intelligence des dernières luttes décrites dans les chapitres suivants. Il n'y a donc pas interversion dans les événements prédits, mais le prophète remonte à la formation première de l'empire dans lequel doit se concentrer la puissance du mal aux derniers jours, pour mieux laisser voir qu'il s'agit d'une lutte décisive entre le Christ et Satan, entre le ciel et l'enfer. — Nous comprenons dès lors que dès le chapitre XI il soit question de cette Bête dont le prophète doit plus loin expliquer la nature et le caractère vraiment infernal (voir *La Prophétie des Papes*, pp. 377, 379, 386 et suiv.).

Ainsi, à la rigueur, rien ne s'oppose à ce que nous rapportions la devise *De gloria olivæ* aux événements annoncés par le sixième ange, tout en expliquant les deux devises précédentes par des rapprochements empruntés au chapitre XIII.

En tout cas, l'application aux témoins signalés au chapitre XI ne saurait évidemment exclure le premier sens proposé, concernant la conversion future du peuple juif. Les deux interprétations s'accordent d'autant mieux que, d'après l'opinion commune, les deux prophètes qui rendront témoignage à Jésus-Christ seront eux-mêmes des fils d'Israël.

## § IV

*Le Jugement.*

La conclusion naturelle de la grande lutte engagée entre Satan et le Christ, c'est la destruction des assemblées du mal et le triomphe de l'Église. C'est aussi la pensée par laquelle se termine la Prophétie des Papes.

Dans la dernière persécution de la sainte Église romaine siégera Pierre de Rome, qui paîtra ses brebis au milieu de nombreuses tribulations. Ces tribulations passées, la ville aux sept collines sera détruite, et le Juge terrible jugera son peuple.

In persecutione extrema sacræ Romanæ Ecclesiæ, sedebit Petrus Romanus qui pascet oves in multis tribulationibus; quibus transactis, civitas septicollis diruetur, et Judex tremendus judicabit populum.

La conclusion  
de la Prophétie  
des Papes.

Le style de cette conclusion tranche avec le langage obscur et symbolique des légendes. — Nous pouvons faire à son sujet diverses remarques, qui n'ont pas contre elles, comme celles que nous avons formulées précédemment, l'obscurité du symbole ou de l'emblème.

\* \* \*

Il est question dans ce texte d'une *persécution dernière*, in *persecutione extrema*. C'est donc qu'elle aura été précédée plus ou moins immédiatement d'autres persécutions. Il serait étrange, en effet, de rapporter cette qualification de *dernière persécution* à la comparaison que l'on pourrait en faire avec les persécutions des premiers siècles, ou simplement avec les attaques

La  
persécution  
dernière.

incessantes de l'impiété qui n'ont jamais manqué à l'Église. — La devise **Fides intrepida** nous a semblé se rapporter déjà à une épreuve de ce genre.

L'Apocalypse.

De fait, l'Apocalypse paraît bien signaler, dans les derniers temps, au moins deux grandes persécutions, l'une correspondant à la *levée du sixième sceau*, l'autre à la *guérison de la septième tête* décrite au chapitre XIII. Cette persécution aura elle-même plusieurs phases, puisque les deux témoins signalés au chapitre XI seront mis à mort par la Bête avant la venue du troisième malheur (*Apoc. XI, 14*). D'autre part, la Bête, telle qu'elle apparaît au chapitre XVII, revêt d'autres caractères que ceux avec lesquels elle se présente au chapitre XIII. Or à l'une et à l'autre apparition se rapportent bien des allusions au martyr. — Nous comprenons donc facilement qu'il soit question dans le texte de notre prophétie d'une *dernière persécution*, succédant à plusieurs autres.

\* \* \*

La  
sainte Église  
romaine.

L'auteur de la prophétie exprime son amour et sa vénération pour la sainte Église romaine par ces paroles : **Sacræ Romanæ Ecclesiæ**.

Le culte de l'auteur des légendes pour l'Église se manifeste dans tout le cours de la prophétie, comme on le voit, lorsqu'on s'attache au symbolisme ou au *sens moral* de ces légendes.

Mais plus d'une fois aussi le prophète a l'air d'attacher une grande importance au titre d'Église *romaine*. Dès la première devise : **Ex castro Tiberis** (pp. 29-30), le pape (Célestin II) nous est montré comme résidant dans une *citadelle sur le Tibre*. — Au contraire, la devise de l'antipape Pascal III : **Via transtiberina** (pp. 47-48), paraît condamner celui qui en est l'objet, par le fait même qu'elle le représente comme errant

Les  
devises du passé  
et les allusions  
à l'Église de Rome.

loin de la cité qu'arrose le Tibre. — La devise du pape français Grégoire XI : **Novus de virgine forti** (pp. 191-196), qui ramena la Papauté à Rome sur les instances de sainte Catherine de Sienne, contient une allusion à ce fait, qu'elle semble présenter comme son plus beau titre de gloire. — On trouve encore une allusion à l'Église romaine dans la devise de Clément VIII : **Crux Romulea** (pp. 376-386), qui nous parle des triomphes de la Croix en nous montrant l'Église de Rome reprenant peu à peu dans le monde la place que lui avait ravie le protestantisme. — On peut aussi interpréter d'une manière analogue la devise de Grégoire XIV : **Ex antiquitate Urbis** (pp. 367-371), et un certain nombre d'autres légendes.

Le même amour pour l'Église se manifeste dans la peinture de la femme de l'Apocalypse, illuminée par le soleil et couronnée d'étoiles, et protégée contre les fureurs du Dragon (*Apoc.* XII), et dans toute la série des visions de saint Jean qui se rapportent aux luttes et aux triomphes de la cité du bien.

L'Apocalypse.

C'est encore avec le titre de *Romain* que nous apparaît le dernier pape signalé dans la prophétie : **Petrus Romanus**. Le nom seul de *Pierre* que portera ce pape nous rappelle que, jusqu'à la fin des temps, Rome sera le centre de l'Église, parce qu'elle aura pour évêque le successeur de Pierre, à qui Notre-Seigneur a fait cette promesse : *Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam, et portæ inferi non prævalebunt adversus eam.* — A Pierre et aux évêques de Rome ses successeurs, le Sauveur a communiqué le pouvoir souverain par ces paroles : *Pasce oves meas, pasce agnos meos.*

Pierre Roman.

\* \* \*

Les fonctions de pasteur des âmes seront particulièrement importantes à la fin des temps, car l'Église

Les  
grandes  
tribulations.

sera assaillie alors par de nombreux ennemis; les tribulations et les épreuves se multiplieront : **Pascet oves in multis tribulationibus.** — L'Évangile et l'Apocalypse<sup>1</sup> sont là pour nous renseigner sur les dernières épreuves qui précéderont le Jugement.

\* \* \*

Destruction  
de la cité  
aux sept collines.

Mais le temps des vengeances célestes arrivera, les tribulations auront une fin, et la cité du mal tombera sans retour : **Quibus transactis, civitas septicollis diruetur.**

Que désigne cette cité aux sept collines? Faut-il y voir un équivalent de cette Bête aux sept têtes, à propos de laquelle saint Jean, dans son Apocalypse, donne cette explication : *Hic est sensus, qui habet sapientiam : septem capita, septem montes sunt?* — Faut-il plutôt, comme les termes employés semblent le demander, comprendre sous cette désignation la ville de Rome elle-même, celle que l'histoire appelle la ville aux sept collines? — Les détails donnés dans l'Apocalypse sur la grande Babylone et sur sa condamnation (*Apoc.* XVII et XVIII) semblent favoriser cette interprétation.

Nous avons cru reconnaître en effet, en expliquant les paroles de l'ange à saint Jean, qu'il y aurait dans les derniers temps une sorte de *résurrection de l'empire païen de Rome* (voir *La Prophétie des Papes*, pp. 407-412). — Hélas! ne voyons-nous pas déjà de nos jours Rome, la cité sainte, devenue le point de mire de la révolution antichrétienne?

Le commentaire de ces paroles : *civitas septicollis diruetur*, serait donc dans le chapitre XVIII de l'Apocalypse, qui décrit la ruine de la *grande Babylone* des temps futurs.

\* \* \*

<sup>1</sup> Voir en particulier *La Prophétie des Papes*, pp. 398 et suiv.

Au Jugement suprême semble tendre tout l'ensemble de la Prophétie des Papes. C'est aussi à la préparation de ce règne de l'Agneau que se rapporte toute la Révélation de l'Apocalypse.

Le  
Juge souverain.

Bientôt paraîtra le Juge qui fera trembler de crainte les impies, et tressaillir les bons d'espérance. **Judex tremendus judicabit populum.**

Si la ville de Rome méconnaît ses glorieux privilèges, l'Église romaine ne périra pas pour autant.

L'assemblée des méchants sera confondue<sup>1</sup>. Mais l'Église, immortelle dans ses destinées, ira, comme une reine, recevoir au ciel sa glorieuse couronne.

Et le Christ prendra pour l'éternité dans cette Église triomphante la place que ses Vicaires occupaient sur la terre.

---

<sup>1</sup> Il est vraiment intéressant de voir ici les événements se suivre dans le même ordre que dans l'Apocalypse : les manifestations suprêmes de la justice divine à l'égard de l'ensemble des hommes coupables succéderont à la destruction de la  *cité aux sept collines* , qui semble correspondre au  *siège de la Bête*  (Apoc. XVI, 10) ou à la  *grande Babylone*  (voir  *La Prophétie des Papes* , pp. 421 et suiv., ainsi que pp. 425 et 426).

FIN



## TABLE DES MATIÈRES

---

À SA SAINTETÉ LÉON XIII. — Lettre de l'auteur au sujet de son <i>Étude critique</i> sur la Prophétie.	
Réponse de Son Éminence le Cardinal Rampolla.	
Permis d'imprimer.	
Introduction . . . . .	1
Extrait du <i>Lignum vitæ</i> , d'Arnold Wion, relatif à saint Malachie . .	8
Texte de la Prophétie . . . . .	9
Remarques . . . . .	17

---

### PREMIÈRE PARTIE

#### Devises des Papes antérieurs à 1590.

I. — Ex castro Tiberis (Célestin II, 1143-44). . . . .	29
II. — Inimicus expulsus (Lucius II, 1144-45). . . . .	31
III. — Ex magnitudine montis (Eugène III, 1145-53) . . . . .	34
IV. — Abbas Suburranus (Anastase IV, 1153-54). . . . .	39
V. — De rure albo (Adrien IV, 1154-59). . . . .	41
VI. — Ex tetro carcere (Victor IV, antipape, 1159-64). . . . .	44
VII. — Via Transtiberina (Pascal III, antipape, 1164-70). . . . .	47
VIII. — De Pannonia Tusciae (Calixte III, antipape, 1170-77). . .	49
IX. — Ex anseris custode (Alexandre III, 1159-81). . . . .	51
X. — Lux in ostio (Lucius III, 1181-85) . . . . .	57
XI. — Sus in cribro (Urbain III, 1185-87). . . . .	61
XII. — Ensis Laurentii (Grégoire VIII, 1187). . . . .	66
XIII. — De schola exiet (Clément III, 1187-91). . . . .	69
XIV. — De rure bovensi (Célestin III, 1191-98). . . . .	72
XV. — Comes signatus (Innocent III, 1198-1216). . . . .	76
XVI. — Canonicus ex latere (Honorius III, 1216-27) . . . . .	80
XVII. — Avis ostiensis (Grégoire IX, 1227-41). . . . .	83
XVIII. — Leo Sabinus (Célestin IV, 1241) . . . . .	89
XIX. — Comes Laurentius (Innocent IV, 1243-54). . . . .	92
XX. — Signum Ostiense (Alexandre IV, 1254-61). . . . .	96
XXI. — Jerusalem Campaniæ (Urbain IV, 1261-64). . . . .	98

XXII. — Draco depressus (Clément IV, 1265-69) . . . . .	102
XXIII. — Anguineus vir (B. Grégoire X, 1271-76). . . . .	106
XXIV. — Concionator Gallus (Innocent V, 1276). . . . .	111
XXV. — Bonus comes (Adrien V, 1276). . . . .	113
XXVI. — Piscator Tuscus (Jean XXI, 1276-77). . . . .	115
XXVII. — Rosa composita (Nicolas III, 1277-80). . . . .	118
XXVIII. — Ex telonio liliacel Martini (Martin IV, 1281-85) . . . . .	123
XXIX. — Ex rosa leonina (Honorius IV, 1285-87) . . . . .	126
XXX. — Picus inter escas (Nicolas IV, 1288-92) . . . . .	128
XXXI. — Ex eremo celsus (S. Célestin V, 1294). . . . .	132
XXXII. — Ex undarum benedictione (Boniface VIII, 1294-1303) . . . . .	140
Appendice. . . . .	153
XXXIII. — Concionator Patareus (S. Benoit XI, 1303-4) . . . . .	157
XXXIV. — De fasciis Aquitanicis (Clément V, 1305-14). . . . .	161
XXXV. — De sutore osseo (Jean XXII, 1316-34). . . . .	165
XXXVI. — Corvus schismaticus (Nicolas V, antipape, 1328-30). . . . .	170
XXXVII. — Frigidus Abbas (Benoit XII, 1334-42) . . . . .	172
XXXVIII. — De rosa Atrebatensi (Clément VI, 1342-52) . . . . .	174
XXXIX. — De montibus Pammachii (Innocent VI, 1352-62) . . . . .	182
XL. — Gallus Vicecomes (B. Urbain V, 1362-70). . . . .	187
XLI. — Novus de virgine forti (Grégoire XI, 1370-78). . . . .	191
XLII. — De cruce apostolica (Clément VII, antipape, 1378-94) . . . . .	197
XLIII. — Luna cosmedina (Benoit XIII, antipape, 1394-1424). . . . .	201
XLIV. — Schisma Barcinonum (Clément VIII, antipape, 1424-54). . . . .	207
XLV. — De inferno prægnanti (Urbain VI, 1378-89) . . . . .	208
XLVI. — Cubus de mixtione (Boniface IX, 1389-1404). . . . .	217
XLVII. — De meliore sidere (Innocent VII, 1404-6) . . . . .	222
XLVIII. — Nauta de Ponto nigro (Grégoire XII, 1406-17). . . . .	225
XLIX. — Flagellum solis (Alexandre V, antipape, 1409-10). . . . .	234
L. — Cervus Siren (Jean XXIII, antipape, 1410-17) . . . . .	237
LI. — Corona veli aurei (Martin V, 1417-31). . . . .	241
LII. — Lupa cælestina (Eugène IV, 1431-47). . . . .	247
LIII. — Amator crucis (Félix V, antipape, 1439-49) . . . . .	251
LIV. — De modicitate Lunæ (Nicolas V, 1447-55) . . . . .	255
LV. — Bos pascens (Calixte III, 1455-58) . . . . .	259
LVI. — De capra et albergo (Pie II, 1458-64) . . . . .	263
LVII. — De cervo et leone (Paul II, 1464-71) . . . . .	267
LVIII. — Piscator Minorita (Sixte IV, 1471-84) . . . . .	270
LIX. — Præcursor Siciliæ (Innocent VIII, 1484-92). . . . .	278
LX. — Bos Albanus in Portu (Alexandre VI, 1492-1503) . . . . .	281
LXI. — De parvo homine (Pie III, 1503) . . . . .	286
LXII. — Fructus Jovis juvabit (Jules II, 1503-13) . . . . .	287
LXIII. — De craticula Politiana (Léon X, 1513-21). . . . .	300
LXIV. — Leo Florentius (Adrien VI, 1522-23) . . . . .	304

LXV. — Flos pilæ ægræ (Clément VII, 1523-34) . . . . .	307
LXVI. — Hyacinthus medicorum (Paul III, 1534-49) . . . . .	315
LXVII. — De corona montana (Jules III, 1550-55) . . . . .	321
LXVIII. — Frumentum floccidum (Marcel II, 1555) . . . . .	325
LXIX. — De fide Petri (Paul IV, 1555-59) . . . . .	328
LXX. — Æsculapii pharmacum (Pie IV, 1559-65) . . . . .	332
LXXI. — Angelus nemorosus (S. Pie V, 1566-72) . . . . .	340
LXXII. — Medium corpus pilarum (Grégoire XIII, 1572-85) . . . . .	345
LXXIII. — Axis in medietate signi (Sixte V, 1585-90) . . . . .	350
LXXIV. — De rore cæli (Urbain VII, 1590) . . . . .	358
Avertissement. . . . .	363

## DEUXIÈME PARTIE

## Devises des Papes postérieures à 1590.

LXXV. — Ex antiquitate urbis (Grégoire XIV, 1590-91) . . . . .	367
LXXVI. — Pia civitas in bello (Innocent IX, 1591) . . . . .	372
LXXVII. — Crux romulea (Clément VIII, 1592-1605) . . . . .	376
LXXVIII. — Undosus vir (Léon XI, 1605) . . . . .	387
LXXIX. — Gens perversa (Paul V, 1605-21) . . . . .	390
LXXX. — In tribulatione pacis (Grégoire XV, 1621-23) . . . . .	399
LXXXI. — Lilium et rosa (Urbain VIII, 1623-44) . . . . .	407
LXXXII. — Jucunditas crucis (Innocent X, 1644-55) . . . . .	413
LXXXIII. — Montium custos (Alexandre VII, 1655-67) . . . . .	420
LXXXIV. — Sidus olorum (Clément IX, 1667-69) . . . . .	427
LXXXV. — De flumine magno (Clément X, 1670-76) . . . . .	432
LXXXVI. — Bellua insatiabilis (Innocent XI, 1676-89) . . . . .	439
LXXXVII. — Pœnitentia gloriosa (Alexandre VIII, 1689-91) . . . . .	447
LXXXVIII. — Rastrum in porta (Innocent XII, 1691-1700) . . . . .	455
LXXXIX. — Flores circumdati (Clément XI, 1700-21) . . . . .	461
XC. — De bona religione (Innocent XIII, 1721-24) . . . . .	468
XCI. — Miles in bello (Benoit XIII, 1724-30) . . . . .	471
XCII. — Columna excelsa (Clément XII, 1730-40) . . . . .	478
XCIII. — Animal rurale (Benoit XIV, 1740-58) . . . . .	485
XCIV. — Rosa Umbræ (Clément XIII, 1758-69) . . . . .	491
XCV. — Ursus velox (Clément XIV, 1769-74) . . . . .	496
Appendice. . . . .	503
Notes explicatives. . . . .	508
XCVI. — Peregrinus apostolicus (Pie VI, 1775-99) . . . . .	514
XCVII. — Aquila rapax (Pie VII, 1800-23) . . . . .	524

NCVIII. — Canis et coluber (Léon XII, 1823-29) . . . . .	563
NCIX. — Vir religiosus (Pie VIII, 1829-30) . . . . .	584
C. — De Balneis Etruriæ (Grégoire XVI, 1831-46) . . . . .	589
CI. — Crux de Cruce (Pie IX, 1846-78) . . . . .	597
CII. — Lumen in caelo (S. S. Léon XIII, élu le 20 février 1878) . . . . .	640
Encyclique « Inscrutabili » (21 avril 1878) . . . . .	647
Encyclique « Quod Apostolici » (28 décembre 1878) . . . . .	648
Encyclique « Arcanum divinæ sapientiæ » (10 février 1880) . . . . .	650
Encyclique « Diuturnum » (29 juin 1881) . . . . .	655
Encyclique « Humanum genus » (20 avril 1884) . . . . .	658
Encyclique « Immortale Dei » (1 <sup>re</sup> novembre 1885) . . . . .	664
Encyclique « Libertas præstantissimum » (20 juin 1888) . . . . .	674
Encyclique « Sapientiæ christianæ » (10 janvier 1890) . . . . .	682
Encyclique « Rerum novarum » (16 mai 1891) . . . . .	689
Encyclique « Satis cognitum » (20 juin 1896) . . . . .	698
Encyclique « Divinum illud munus » (9 mai 1897) . . . . .	706
Encyclique « Æterni Patris » (4 août 1879) . . . . .	741
Bref « Sæpenumero considerantes » (18 août 1883) . . . . .	718
Encyclique « Providentissimus Deus » (18 novembre 1893) . . . . .	720

### TROISIÈME PARTIE

#### Les Papes de l'avenir.

Les légendes des Papes de l'avenir. . . . .	735
CIII. — Ignis ardens. . . . .	736
CIV. — Religio depopulata. . . . .	737
CV. — Fides intrepida. . . . .	739
CVI. — Pastor angelicus. . . . .	743
CVII. — Pastor et Nauta. . . . .	743
CVIII. — Flos florum . . . . .	744
CIX. — De medietate lunæ. . . . .	746
CX. — De labore solis. . . . .	751
CXI. — De gloria olivæ . . . . .	751
CXII. — Petrus Romanus . . . . .	759





15



MAITRE, Joseph  
Les Papes et la Papauté.

BQX  
103  
.M3.

AKD-6021

